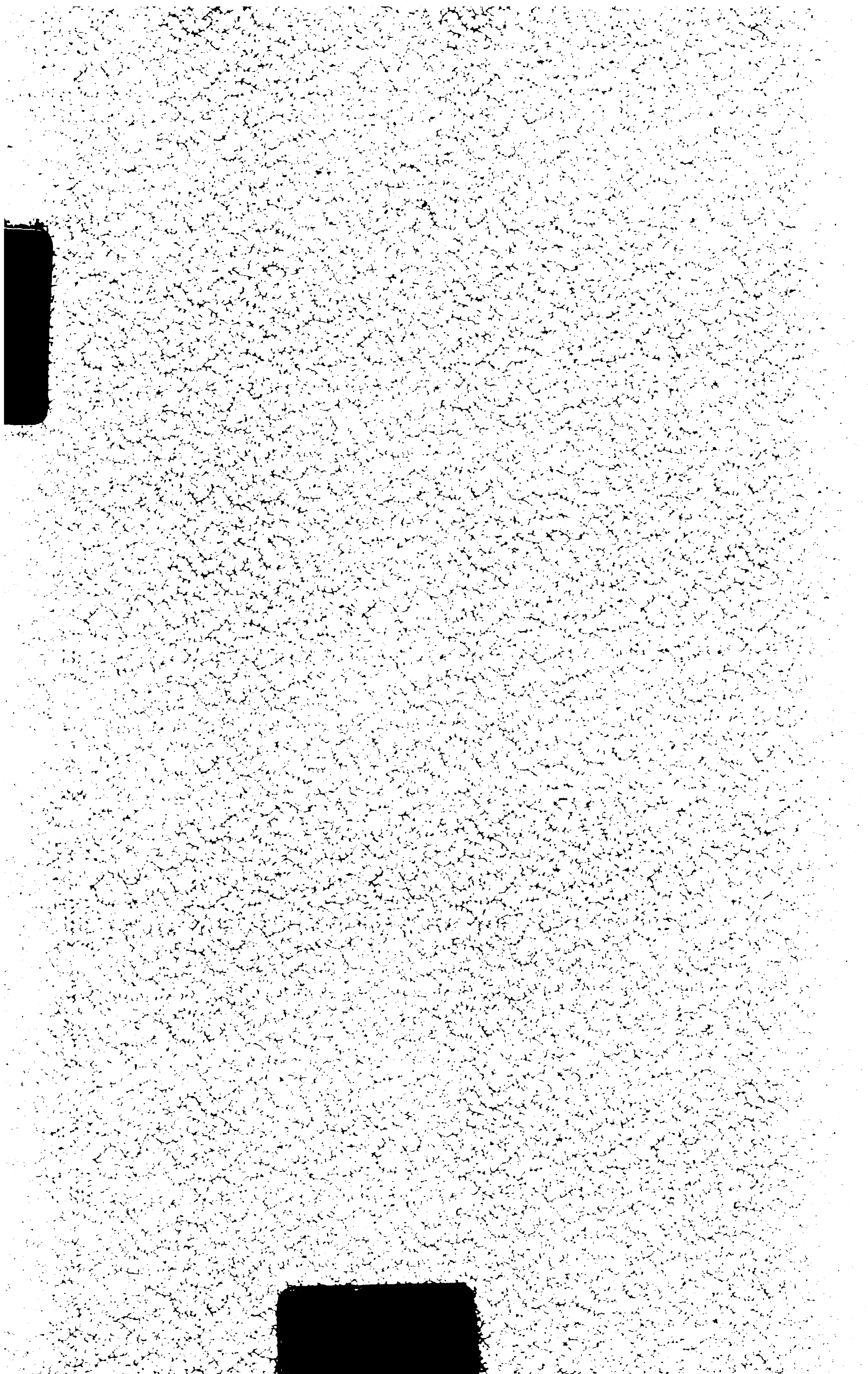

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06660800 5



Juet

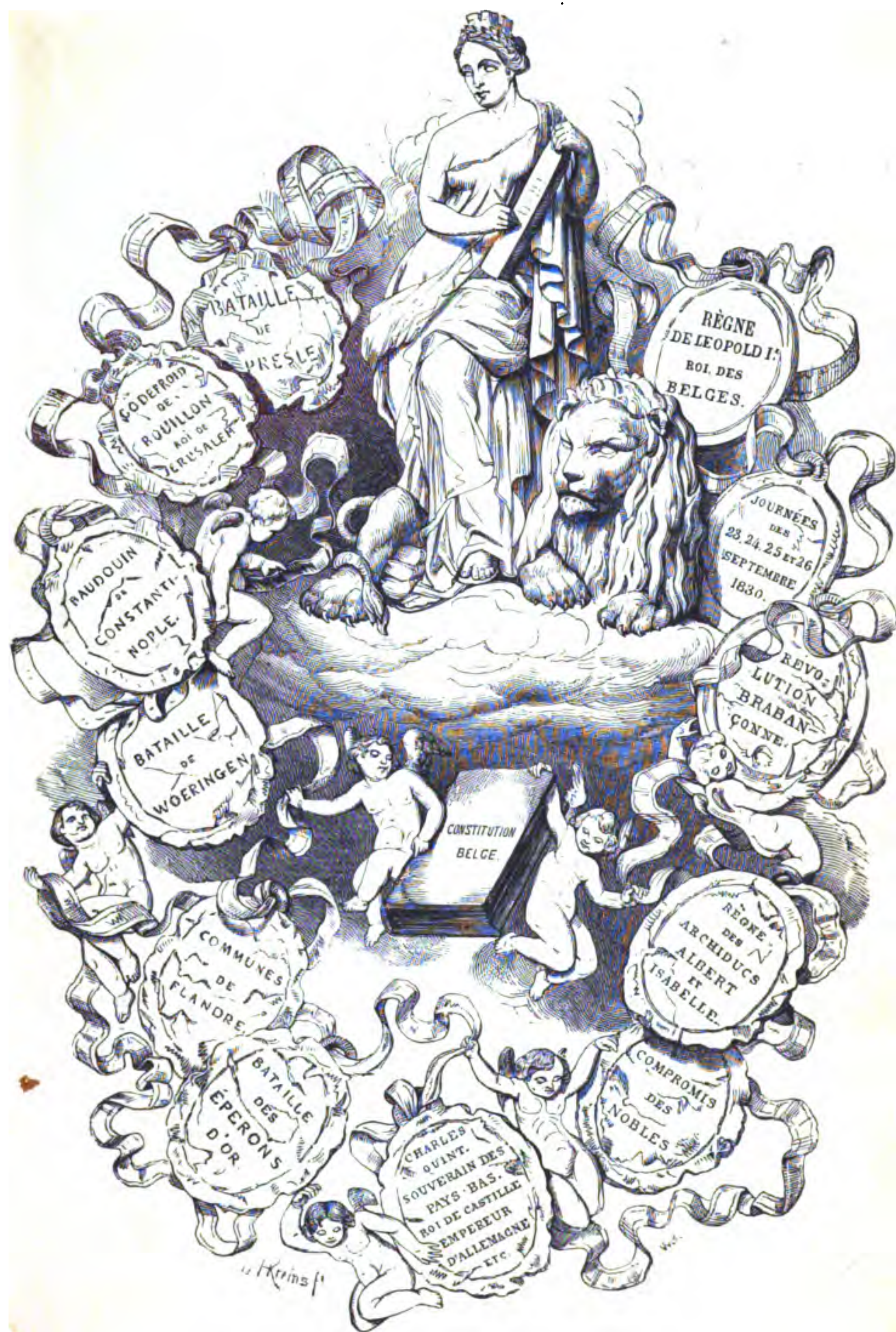
G[illegible]

HISTOIRE

DE

BELGIQUE.




BATAILLE DE PRESLE
RÈGNE DE LEOPOLD Iᴱᴿ ROI DES BELGES.
GODEFROID DE BOUILLON ROI DE JERUSALEM
JOURNÉES DES 23, 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE 1830.
BAUDOUIN DE CONSTANTINOPLE.
REVOLUTION BRABANÇONNE.
BATAILLE DE WOERINGEN
CONSTITUTION BELGE.
COMMUNES DE FLANDRE
RÈGNE DES ARCHIDUCS ALBERT ET ISABELLE.
BATAILLE DES ÉPERONS D'OR
COMPROMIS DES NOBLES
CHARLES QUINT. SOUVERAIN DES PAYS-BAS. ROI DE CASTILLE EMPEREUR D'ALLEMAGNE ETC.

4

HISTOIRE

DE

BELGIQUE

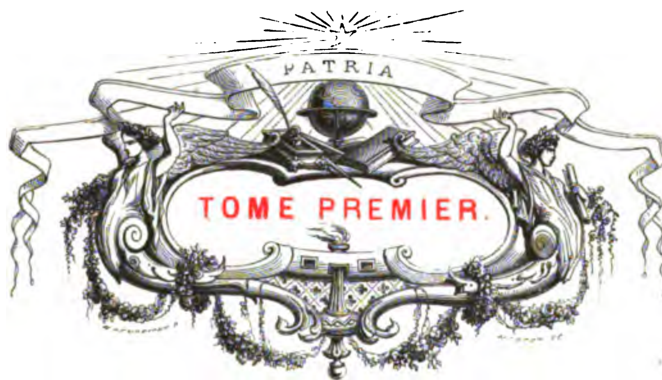
DEPUIS LES TEMPS PRIMITIFS

JUSQU'A

LA FIN DU RÈGNE DE LÉOPOLD Ier,

PAR

THÉODORE JUSTE.



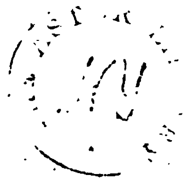
BRUXELLES.
BRUYLANT-CHRISTOPHE & Cie, ÉDITEURS,
RUE BLAES, 33.
M DCCC LXVIII



TYPOGRAPHIE
DE
BRUYLANT-CHRISTOPHE & COMPAGNIE.

DÉPOSÉ.

Propriété des Éditeurs.

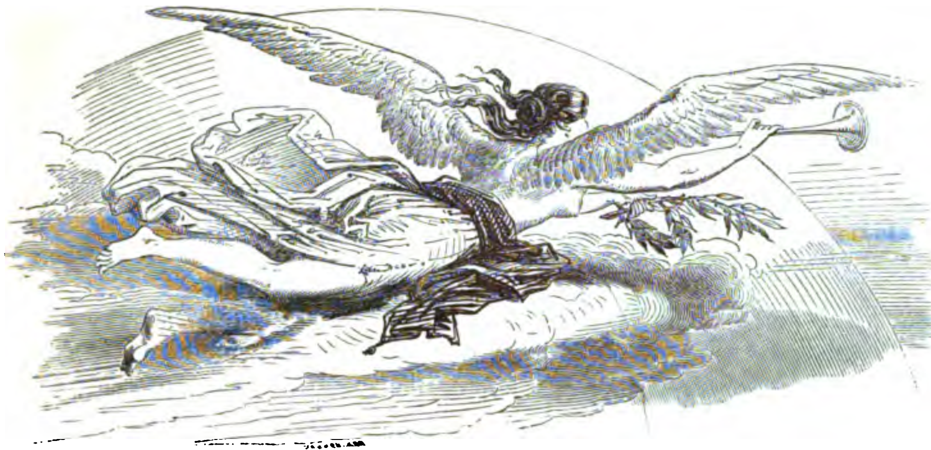




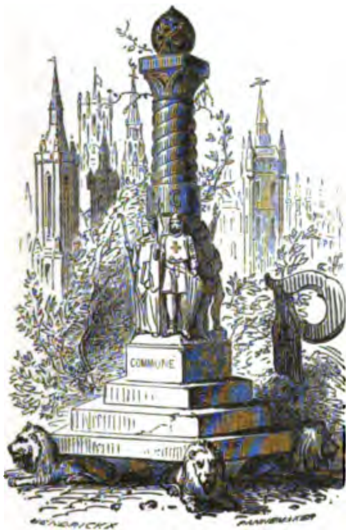
ARMES, USTENSILES ET MONUMENTS GERMAINS.







INTRODUCTION.



lacée dans la partie centrale de l'Europe, entre des nations qui se sont longtemps disputé la suprématie, la Belgique a subi des destinées diverses.

Dans les temps reculés, elle fut glorifiée par César et Tacite comme le siége de la force et du courage; elle fut la patrie des Carlovingiens après avoir été le berceau des descendants de Mérovée; elle régna dans Jérusalem lorsque Godefroid de Bouillon eut ouvert à la chrétienté les portes de la ville sainte; elle régna dans Constantinople lorsque Baudouin de Flandre et de Hainaut ceignit à Sainte-Sophie le diadème des Césars; elle égala, elle éclipsa peut-être l'Italie même, suivant le témoignage de Dante et de Pétrarque, par l'opulence et l'indomptable énergie de ses communes; elle fut le foyer de la civilisation occidentale, qui resplendissait dans les cités de la Flandre lorsque les contrées voisines sortaient à peine des ténèbres de la

barbarie; elle fut le rempart des libertés populaires pendant tout le moyen âge; elle devint ensuite la rivale de la monarchie française sous les derniers ducs de Bourgogne.

Tant de grandeur ne dura point. Après avoir placé la couronne impériale sur la tête de Charles-Quint et consolidé par le sang de ses guerriers la prépondérance de la monarchie espagnole, la Belgique sentit les meurtrissures de la domination étrangère. Elle perdit alors ses richesses, son commerce, son industrie, sa vigueur même, dans cette longue révolution, qui enfanta la république des Provinces-Unies, héritière de la force, de l'opulence, du prestige des Pays-Bas méridionaux.

Ah! que nos aïeux durent maudire l'ambition de ceux qui, en plaçant la couronne de Castille et de Grenade sur la tête de Philippe le Beau (père de Charles-Quint), privèrent la Belgique de sa dynastie particulière et préparèrent les calamités de la domination espagnole! Du moment où le souverain des Pays-Bas devint roi d'Espagne, l'indépendance belge fut irrévocablement sacrifiée : à Madrid, on considéra la Belgiqne comme un des grands fiefs de la monarchie.

Une aurore trompeuse se leva néanmoins pour nos pères quand Philippe II, qui se proposait d'anéantir la naissante république des Provinces-Unies, voulut reconstituer l'ancien apanage des ducs de Bourgogne en faveur de sa fille Isabelle, mariée à l'archiduc Albert d'Autriche. Malheureusement le règne de ces princes n'eut pas de lendemain. La fatalité fit échouer une combinaison qui aurait pu fonder la paix européenne et conserver l'intégrité territoriale de notre patrie.

La Belgique semblait destinée à expier, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'élévation prodigieuse de la maison austro-espagnole dont elle avait été le berceau. Elle avait craint et haï Philippe II; elle méprisa l'incapacité de ses successeurs qui, non contents de la sacrifier aux exigences politiques et commerciales de la république des Provinces-Unies, livrèrent à la France des provinces entières.

Richelieu et Mazarin avaient préparé la grandeur de la monarchie française, tandis que le duc de Lerme et le comte-duc Olivarez hâtaient la décadence de la monarchie espagnole. Charles II, tout à la fois incapable de commander et de continuer sa race, tenait dans ses mains impuissantes le sceptre de Philippe II quand Louis XIV régnait sur la France.

Tous les efforts de Louis XIV furent dirigés contre l'existence de la Belgique espagnole qui, placée à quelques marches de Paris, lui semblait une acquisition indispensable et facile. Mais l'Europe se plaça entre le conquérant et nos provinces pour lui en disputer les lambeaux. La Belgique, sans dynastie nationale, fut ainsi la cause principale, la cause déterminante des guerres du XVIIe et du

XVIIIe siècle, marquées par tant de bouleversements, par tant de catastrophes. Pendant cent cinquante années, les armées de la plupart des nations de l'Europe vinrent se combattre dans nos plaines, assiéger nos villes, dévaster nos campagnes; des milliers d'hommes périrent sur ce sol éternellement disputé : les pierres funéraires de Walcourt, de Fleurus, de Seneffe, de Roucoux, de Neerwinden, de Steenkerque, de Ramillies, de Malplaquet, de Lawfeld, de Fontenoy, sont les monuments de ces sanglantes luttes!

La France, dont le génie de Colbert avait triplé les ressources, s'épuisa pour étendre ses frontières jusqu'au Rhin et aux bouches de l'Escaut. La république des Provinces-Unies, l'Angleterre et l'Allemagne s'épuisèrent également pour empêcher cet agrandissement, qui aurait détruit l'équilibre européen et entouré de dangers incessants les États limitrophes de nos provinces. Victorieux, les adversaires de Louis XIV s'entendirent, en 1715, afin d'assurer le succès d'une combinaison qui faisait des provinces belges, livrées à la branche allemande de la maison d'Autriche, la *barrière* de la république des Provinces-Unies et la tête de pont des Anglais sur le continent. Mais si le traité de la Barrière fut un échec pour l'ambition française, les Belges ne pouvaient considérer comme une réparation l'acte qui les subordonnait à la république hollandaise et qui légitimait l'abus de la force. En effet, loin de restituer le territoire qui leur avait été arraché, l'Europe reconnut les démembrements successifs effectués depuis 1648.

Le pays dut se résigner, car il était impuissant : le fatal dénoûment de la révolution dont il avait pris l'initiative au XVIe siècle avait amené sa déchéance. Il n'était plus maître de ses destinées : de la domination espagnole, il venait de passer sous la domination autrichienne. L'Europe, ne voulant pas, après la mort de Charles II, que nos provinces devinssent françaises, les avait placées sous la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne. Elle le constituait, par cette possession éloignée du centre de la monarchie autrichienne, le gardien de l'équilibre, sans augmenter beaucoup ses forces.

Tous ces désastres avaient anéanti l'ancienne puissance de la Belgique, mais n'avaient pas détruit le sentiment national, bien inaliénable que les générations se transmettaient religieusement alors même que dix drapeaux différents flottaient sur les murailles de nos cités conquises. Envisagée sans prévention et sous son vrai point de vue, l'histoire des Belges présente un spectacle rare et imposant. Ici, ce n'est pas la monarchie absolue qui s'élève sur les débris des autres pouvoirs et qui absorbe constamment l'attention de la postérité; c'est, au contraire, la nation que l'on voit agir; gardant la pleine jouissance de la vie provinciale et de la vie municipale, la nation figure réellement sur la scène; c'est elle que l'on suit à travers les siècles, triomphante ou vaincue, libre ou

opprimée, mais bravant enfin toutes les vicissitudes pour conserver son caractère original et distinctif. Depuis la dissolution de l'empire carlovingien jusqu'au XVe siècle, les diverses provinces belges furent possédées par des dynasties différentes; cependant, à défaut d'unité politique, il y avait entre elles communauté d'origine, de mœurs, d'idées religieuses, de patriotisme. Lorsque, réunies par Philippe le Bon, elles passèrent successivement à la branche espagnole et à la branche allemande de la maison d'Autriche, la Belgique ne dégénéra pas au point de se perdre dans la domination étrangère; non, elle garda ses lois fondamentales, ses usages, ses traditions, ses mœurs; elle resta belge. Toujours nos pères imposèrent à leurs souverains, quelle que fût leur puissance, l'obligation de maintenir les antiques lois du pays, considérées à bon droit comme les fondements de sa nationalité.

On a dit que les souvenirs sont le meilleur héritage des peuples. Or, la Belgique, pendant les jours mêmes de son affaissement, se signalait par le culte des souvenirs nationaux, par un attachement invincible aux anciennes institutions qui lui assuraient l'indépendance intérieure, par une vénération profonde pour la mémoire des citoyens qui, à diverses époques, scellèrent de leur sang les chartes fondamentales, sources de libertés inconnues dans la plupart des autres États européens. Au XVIIIe siècle même, sous la domination autrichienne, un simple artisan, François Anneessens, mourut glorieusement à Bruxelles pour la liberté communale, sur la place où avaient été immolés, cent cinquante ans auparavant, les nobles adversaires de la tyrannie espagnole, les comtes d'Egmont et de Hornes.

La Belgique ne sut jamais supporter le despotisme, quel qu'il fût, religieux ou philosophique, espagnol, autrichien ou hollandais. De là, le reproche de turbulence adressé méchamment à un peuple qui se bornait à défendre les droits les plus sacrés, des libertés confirmées par le serment du prince, des traditions conservatrices de la nationalité. Telle est la véritable signification des révolutions qui furent dirigées successivement contre Philippe II, contre Joseph II et contre Guillaume Ier.

Ce n'était pas seulement dans les provinces soumises à l'Autriche que le sentiment national conservait toute sa force; il prédominait aussi dans la principauté de Liége, qui pendant huit siècles eut une existence à part. L'amour opiniâtre de la liberté fit de ce petit État, doté d'institutions démocratiques, une sorte de phénomène au milieu de l'Europe courbée sous la féodalité ou comprimée par le pouvoir absolu.

Les habitants des autres provinces, fatalement livrés à la domination étrangère, pouvaient se reporter avec une légitime fierté vers un passé qui attestait

le génie mâle et libre de la nation. Ils retrouvaient, et nous aussi, héritiers de tant de générations illustres, nous retrouvons la grandeur du pays dans les monuments de nos vieilles cités : palais majestueux où siégeaient les représentants du peuple, basiliques vénérables sous les voûtes desquelles les croisés suspendirent les étendards de l'Orient, halles spacieuses où les corporations étalaient les produits de tant d'industries florissantes. Le caractère imposant de nos édifices religieux et civils, la fertilité même du sol, tout annonce, tout atteste que ce pays dut sa prospérité et sa gloire à un peuple fort par la foi, les armes, le travail et la liberté. Le travail! il fut la source de la grandeur de ces opulentes cités des Flandres qu'un historien anglais nomme à si juste titre les Liverpool et les Manchester du xve siècle.

Aucun genre de célébrité ne devait manquer à notre patrie. Les canons qui tonnent à Jemmapes en 1792 annoncent au monde l'avénement de cette république fameuse qui, après avoir renversé dans des flots de sang l'ancien régime, engendra une société nouvelle. L'épée de la république, ayant été saisie par Bonaparte, devint ce sceptre tout-puissant sous lequel l'Occident dut plier. De même que Louis XIV, Napoléon considéra la possession de la Belgique comme un des principaux fondements de la prépondérance française; jamais il n'y aurait renoncé volontairement — quand même, disait-il dès 1801, l'ennemi aurait eu son quartier général au faubourg Saint-Antoine. — Or, lorsque le conquérant eut abusé de sa grandeur et soulevé l'Europe entière contre sa domination, les efforts des nations coalisées tendirent principalement, comme autrefois, à détacher nos provinces de l'empire français. Notre pays avait vu l'aurore de la république en 1792; il fut témoin, en 1815, de la destruction de l'empire dans les champs funèbres de Waterloo.

Cependant la Belgique n'avait pas encore traversé tous les jours d'épreuve qui lui étaient réservés. L'absence d'une dynastie nationale était l'éternel obstacle à la reconstitution de son indépendance. En vertu de leur droit de conquête, les puissances victorieuses unirent nos provinces à la Hollande pour former, sous la maison de Nassau, le royaume des Pays-Bas. Cette combinaison était la reproduction du système de barrière de 1715 et la consécration définitive de la suprématie hollandaise sur les anciens Pays-Bas autrichiens. La Belgique catholique fut considérée comme un simple accroissement de territoire par le descendant des stathouders devenu roi; elle dut subir les institutions, les exigences, les préjugés de la nation dominante, de l'ancienne république des Provinces-Unies.

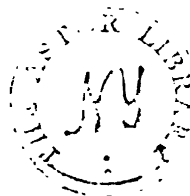
La mémorable révolution de 1830 détruisit l'œuvre du congrès de Vienne et créa le royaume indépendant de Belgique. Le sentiment national, comprimé

depuis quinze ans, se fit jour avec une telle énergie, qu'il ne fut plus possible de révoquer en doute la vitalité du peuple émancipé. Le monde entier reconnut que, n'ayant jamais aliéné volontairement ses droits, ce peuple était digne enfin de s'appartenir. La Belgique, vengée des injustices de l'Europe ancienne, remonta au rang des États souverains, après avoir confié ses destinées nouvelles à un roi couronné par la nation, à une dynastie qui est désormais la protectrice naturelle de l'unité, de la liberté, de l'indépendance du pays.

On avait tout essayé, la barrière, la conquête, la fusion : tout avait échoué, non-seulement contre les rivalités des puissances, mais aussi contre le patriotisme d'un peuple sacrifié. Il fallut alors proclamer solennellement que l'existence indépendante de la Belgique est une des garanties fondamentales de la paix du monde.

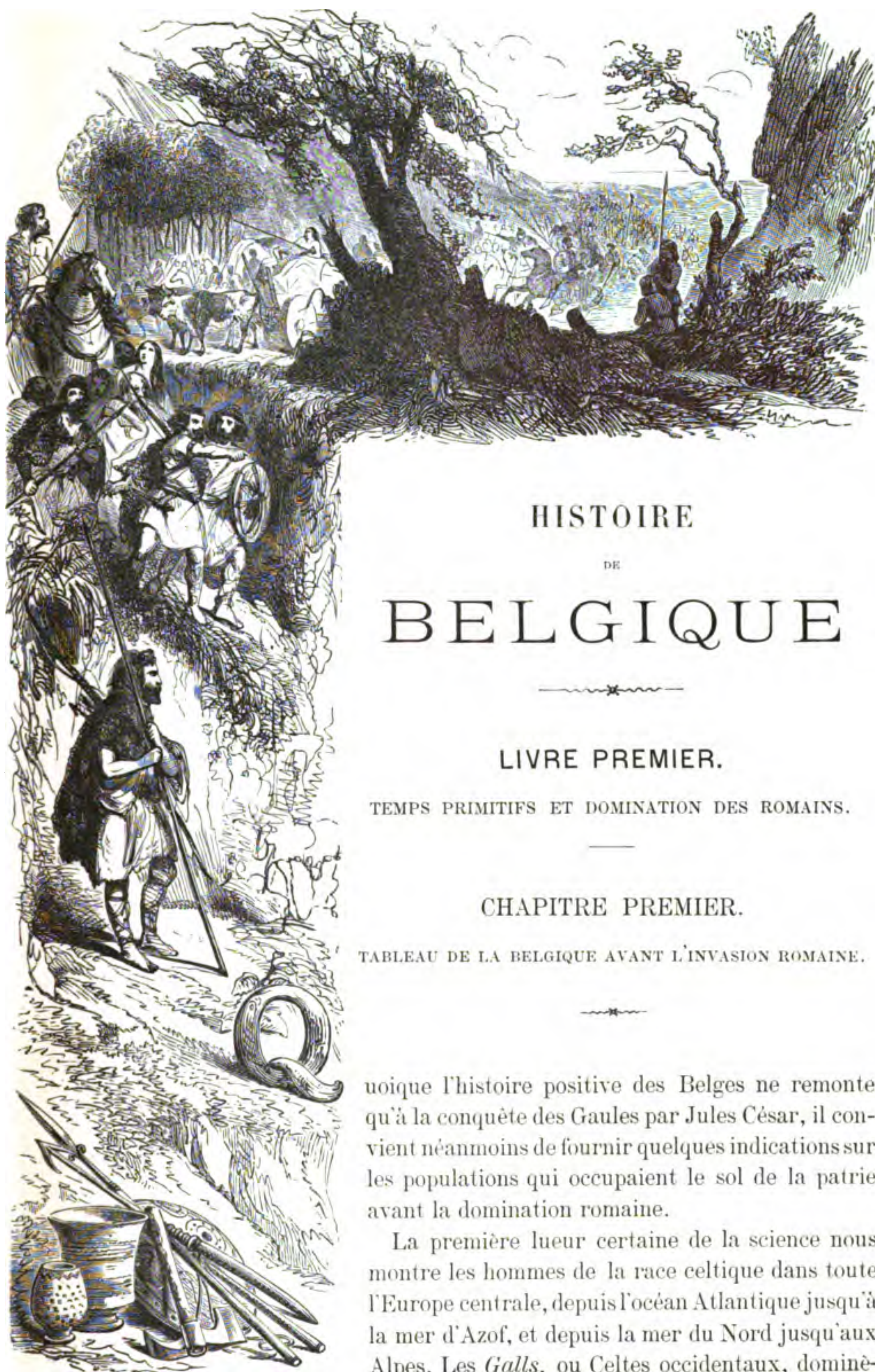
Puissent nos concitoyens, en lisant les annales de leur pays, ne pas dédaigner les redoutables enseignements que renferment ces *documents de la fortune!* Écoutons cette voix du passé qui éclaire l'avenir; consultons l'expérience douloureuse de la nation. Instruits par le sort malheureux et par les fautes des générations précédentes, soyons prudents et vigilants! Unis aujourd'hui sous le drapeau de septembre 1830, serrés autour de l'étendard de la patrie, sachons, quoi qu'il advienne, être dignes de nos destinées nouvelles en honorant par des œuvres viriles le nom belge reconquis, et en consolidant par un mâle patriotisme l'indépendance dont nous avons le bonheur de jouir.







SCÈNES DE LA VIE DES GERMAINS.



HISTOIRE

DE

BELGIQUE

LIVRE PREMIER.

TEMPS PRIMITIFS ET DOMINATION DES ROMAINS.

CHAPITRE PREMIER.

TABLEAU DE LA BELGIQUE AVANT L'INVASION ROMAINE.

Quoique l'histoire positive des Belges ne remonte qu'à la conquête des Gaules par Jules César, il convient néanmoins de fournir quelques indications sur les populations qui occupaient le sol de la patrie avant la domination romaine.

La première lueur certaine de la science nous montre les hommes de la race celtique dans toute l'Europe centrale, depuis l'océan Atlantique jusqu'à la mer d'Azof, et depuis la mer du Nord jusqu'aux Alpes. Les *Galls,* ou Celtes occidentaux, dominè-

rent seuls dans la vaste contrée qui, d'après eux, s'est appelée Gaule, depuis la Garonne jusqu'à la Manche, et depuis l'Océan jusqu'au Rhin. Les *Kimris,* ou Celtes orientaux, étaient disséminés depuis le Rhin jusqu'à la Vistule, et depuis la source du Danube jusqu'à son embouchure.

Dans la première moitié du VII[e] siècle avant l'ère vulgaire, les Scythes, chassés par les Perses des côtes de la mer Caspienne et des versants du Caucase, cherchèrent un refuge sur les limites de l'Europe et de l'Asie. Trois ans plus tard, on les trouve, sous le nom de Teutons, dans la Scandinavie et sur les rives de la mer du Nord. Ils firent alliance avec les Kimris du Jutland, appelés par les Romains Cimbri ou Cimbres, d'où la presqu'île qu'ils habitaient conserva le nom de Chersonèse Cimbrique. Les premiers efforts de la confédération cimbro-teutonne se portèrent contre les Bolgs ou Belges, qui habitaient entre l'Elbe et le Rhin. A la fin du IV[e] siècle avant l'ère vulgaire, les Belges, refoulés en deçà du Rhin, se répandirent dans toute la Gaule septentrionale jusqu'à une ligne tracée au sud et à l'ouest par les montagnes des Vosges, le cours de la Marne et celui de la Seine; ils envahirent aussi l'île de Bretagne et l'Irlande [1]. Quant au midi de la Gaule, entre la Garonne et les Pyrénées, il continua d'être habité par des peuples d'origine ibérienne.

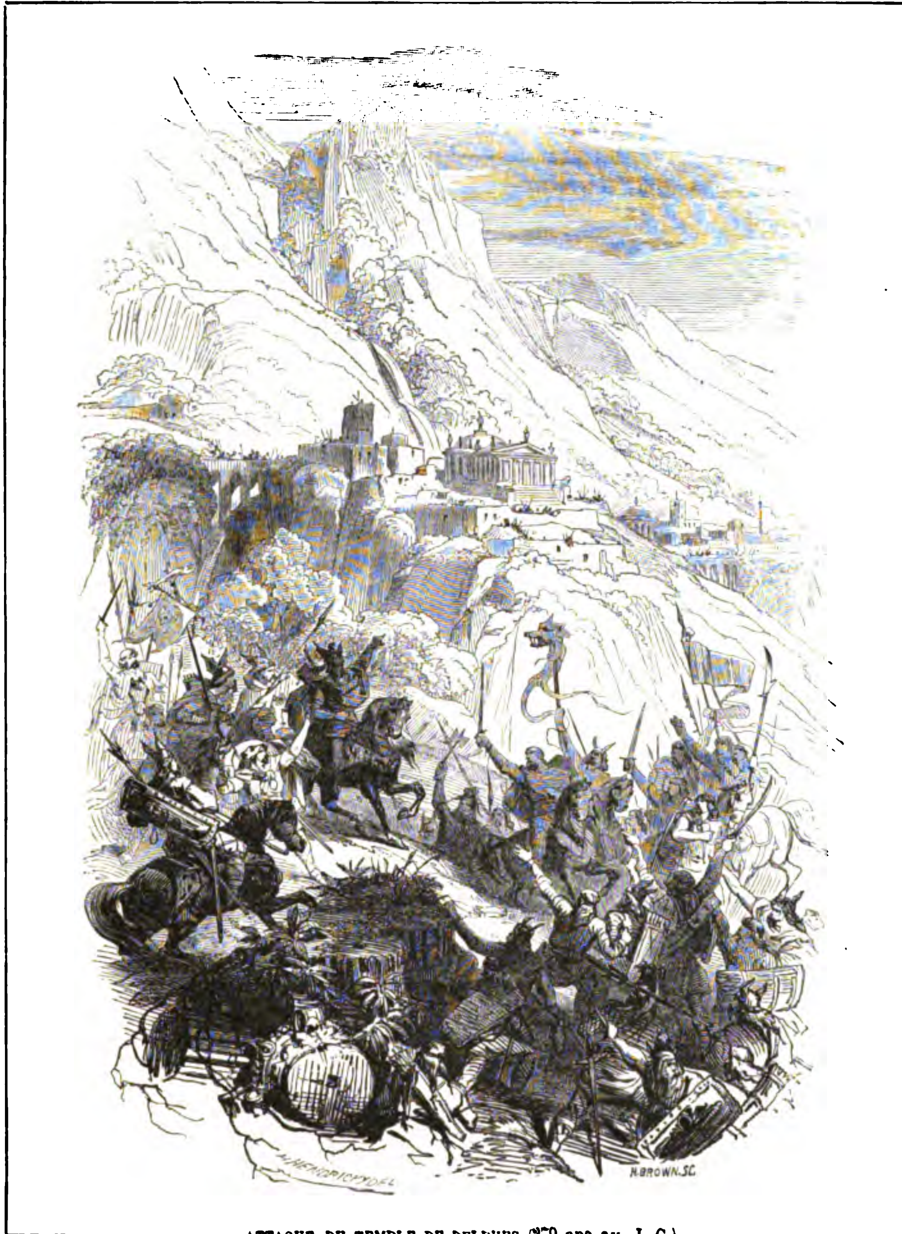
Ces transmigrations expliquent comment Jules César trouva dans la Gaule trois races d'hommes différant par le langage, les mœurs et les institutions : les Aquitains au midi, les Gaulois au centre, les Belges au nord, depuis la Seine jusqu'au Rhin. Les Teutons avaient pris possession du territoire primitif des Belges. Quelques-unes de leurs bandes passèrent même le Rhin avec les vaincus et furent la souche des tribus purement germaniques de la rive gauche, des Ubiens, des Nerviens, des Trévires et des Bataves [2].

Sous la pression des Teutons, d'autres bandes de Belges émigrants s'étaient portées au sud du Danube; traversant l'Illyrie, la Mœsie et la Thrace, elles parvinrent jusqu'aux frontières de la Macédoine. Après avoir pillé le temple de Delphes et ravagé une partie de la Grèce, elles s'établirent dans la Phrygie

[1] « L'intérieur de la Bretagne, » dit César, « est habité par des peuples que la tradition représente comme indigènes. La partie maritime est occupée par des peuplades que l'appât du butin et la guerre ont fait sortir de la Belgique ; elles ont presque toutes conservé les noms des pays dont elles étaient originaires, quand, les armes à la main, elles vinrent s'établir dans la Bretagne et en cultiver le sol. » *Commentarii de bello gallico,* lib. v, c. 12. — Au surplus, ces traditions sont corroborées par le géographe Ptolémée, qui signale la présence des Ménapiens sur les côtes occidentales de l'Irlande. Voir *Histoire politique et militaire de la Belgique*, par M. B. Renard, 1re étude (Origines nationales).

[2] Nous avons adopté l'exposition extrêmement lucide que M. J. de Pétigny a consignée dans ses *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, t. 1er. — Distinguant les Teutons des Germains, M. Renard croit, d'après le témoignage des historiens grecs, que les peuples des deux rives du Rhin appartenaient à la même famille humaine (la race kimro-celte), et il soutient que les noms qu'ils portaient n'étaient pas des noms de race, mais des noms de ligue et de fédération ; enfin, il s'efforce de démontrer, en comparant tous les textes, qu'on ne peut établir de dissemblance tranchée entre les Belges et les Gaulois, entre les Gaulois et les Germains. Cette thèse, qui rencontre encore de nombreux contradicteurs, a été d'ailleurs défendue avec talent par le savant écrivain dans une série de lettres adressées à l'Académie royale de Belgique sous le titre de : *De l'identité de race des Gaulois et des Germains.* Elle a été également soutenue par M. Moke, qui s'est proposé, de même que son devancier, d'établir la communauté d'origine des Wallons et des Flamands, la fraternité des populations comprises dans les limites actuelles de la Belgique. Tel est le but principal de l'ouvrage intitulé : *La Belgique ancienne et ses origines gauloises, germaniques et franques.* Mais, dans l'hypothèse même de ces savants, les Belges formaient toutefois une nation distincte. « Le Celte, » dit M. Moke, « avait reçu dans la Gaule les éléments d'une civilisation nouvelle, et ses mœurs et son langage s'y étaient altérés. Les Belges, qui n'avaient franchi le Rhin que beaucoup plus tard, ne pouvaient pas avoir éprouvé le même changement. C'est ainsi que, malgré leur origine gallique, ils formaient encore une nation distincte, mais non pas une race à part. »

sous le nom de Galates. Lorsque ces hommes belliqueux, devenus les défenseurs des rois de Syrie, tombèrent enfin sous le glaive des Romains, ce ne fut, dit



ATTAQUE DU TEMPLE DE DELPHES (279 ans av. J.-C.).

Florus, que par un miracle qu'on les enchaîna : ils mordaient leurs fers pour essayer de les rompre ; ils se présentaient mutuellement la gorge pour s'étrangler ; la femme de leur roi, victime de la brutalité d'un centurion, s'échappa de sa prison, coupa la tête du soldat et la porta à son époux.

Les Teutons, cependant, continuaient à envahir l'Europe centrale. A la fin du IIe siècle avant l'ère vulgaire, ils avaient expulsé, de tout le territoire compris entre le Danube et la forêt Hercynienne, les Boïens, qui appartenaient aussi à la race des Celtes orientaux. Ces nouveaux émigrants, les Boïens, que les Romains confondirent avec les Cimbres de la Chersonèse, cherchèrent à pénétrer en Italie (113 ans avant J.-C.). Repoussés au delà des Alpes Tridentines, ils remontèrent le Danube jusqu'à sa source et, entraînant avec eux les Celtes-Helvétiens qui habitaient les vallées des Alpes, ils entrèrent dans la Gaule et ravagèrent pendant dix ans le centre et le midi de cette contrée [1]. De tous les peuples de la Gaule, les Belges seuls empêchèrent les envahisseurs d'entrer sur leurs terres. Ils consentirent seulement à donner asile à une troupe de blessés, de femmes et d'enfants, sous la garde de six mille guerriers. Les Boïens ou Cimbres, s'étant avancés de nouveau vers l'Italie, furent exterminés par Marius, les uns aux eaux de Sextius, près d'Aix; les autres, dans les champs Raudiens, près de Verceil (102 ans avant J.-C.). Plus de soixante mille barbares périrent dans cette dernière bataille. Les femmes, qui avaient pris part au combat derrière les chars et les bagages, étouffèrent pêle-mêle et écrasèrent leurs enfants, puis, ne voulant pas tomber vivantes au pouvoir des vainqueurs, elles se firent mutuellement des blessures mortelles, ou, formant des liens de leurs cheveux, elles se pendirent aux arbres et au timon des chariots [2].

En résumé, le bassin de la Méditerranée jusqu'au confluent de la Saône et du Rhône était devenu province romaine sous le nom de Gaule Narbonnaise. Quant à la Gaule indépendante, elle se composait, suivant César, de trois parties : l'une, habitée par les Aquitains, de même origine que les Ibériens; l'autre, par les Belges, dont la plupart étaient originaires de la Germanie; la troisième, par les Celtes ou Gaulois, que la Garonne séparait des Aquitains, la Marne et la Seine, des Belges. Ces trois nations différaient entre elles par le langage, les institutions et les lois [3].

Les limites du vaste pays habité par les Belges étaient, au nord, le bras du Rhin qui a conservé le nom de Wahal (*Vahalis*); au sud, la Seine et la Marne; à l'est, le Rhin; à l'ouest, l'Océan. Cinq nations principales, indépendantes les unes des autres, occupaient le territoire correspondant à la Belgique actuelle. Ces nations étaient : les Nerviens, les Aduatuques, les Ménapiens, les Éburons et les Trévires. Les autres peuplades formaient des subdivisions des cinq nations principales.

Les Nerviens occupaient le centre et le midi de la Belgique actuelle; on les trouvait entre la Meuse et l'Escaut, des deux côtés de la Sambre et aux bords de la Dyle. Ils avaient dans leur clientèle les petites peuplades des Centrons, des Grudiens, des Levakes, des Plumosiens et des Gordunes.

Les Trévires étaient fixés aux bords de la Meuse et dans les cantons voisins de la sauvage forêt des Ardennes; ils occupaient le territoire correspondant à

[1] Pétigny, I, p. 44.
[2] Florus, lib. III, c. IV.
[3] *De bello Gallico*, lib. I, c. I.

l'ancien électorat de Trèves, au duché de Luxembourg et à une partie du pays de Liége. Parmi leurs tribus vassales, on distinguait les Ségniens, dont la demeure précise est inconnue, et les Condrusiens, qui laissèrent leur nom au Condroz.

Les Éburons s'étaient fixés entre le Rhin et la Meuse; ils possédaient le territoire correspondant à l'ancien duché de Limbourg, à l'ancien duché de Juliers, à une partie de la province de Liége et à la partie septentrionale du Brabant qui se termine à la Dyle.

Les Aduatuques tiraient leur origine du détachement cimbre ou boïen qui avait trouvé asile sur le territoire belge. Subjuguant une partie de la contrée qui appartenait aux Éburons et rendant ce peuple tributaire, les Aduatuques s'étaient établis dans les terres hautes, situées entre la Meuse, le Demer et la Senne.

Les Ménapiens, disséminés sur le littoral de la Flandre et de la Zélande, faisaient face à la côte orientale de l'île de Bretagne. Ils bordaient la mer, de Dunkerque aux bouches de la Meuse; ils suivaient aussi le Wahal, puis le Rhin, d'Emmerick à Wesel; sur la rive droite, leurs tribus campèrent jusqu'aux sources de l'Yssel. On peut dire que la Ménapie correspondait à une partie de l'ancien duché de Clèves, de la Gueldre, du Brabant septentrional, de la province d'Anvers et du territoire des deux Flandres placé sur la rive gauche de l'Escaut[1].

Les estimations les plus élevées portent à un million les habitants alors disséminés sur le territoire belge. L'Océan et les fleuves, encore libres, transformaient les vallées en marécages, tandis que des forêts peut-être millénaires couvraient de leur ombre les hauteurs où les eaux ne pouvaient atteindre. La forêt des Ardennes (*Arduenna silva*), la plus grande de toute la Gaule, s'étendait depuis les rives du Rhin jusqu'au delà des frontières méridionales des Nerviens, embrassant dans sa longueur un espace de plus de cinq cents milles. Elle n'était elle-même qu'un prolongement de la forêt Hercynienne, qui couvrait toute la Germanie. Le territoire des Ménapiens, sans cesse exposé aux débordements de l'Océan, était entrecoupé de lacs et de marais. Aussi les habitants demeuraient-ils sur les terres plus élevées qui sortaient en forme d'îlots du sein des eaux.

César disait des Belges qu'ils étaient les plus braves de tous les peuples gaulois, parce qu'ils restaient tout à fait étrangers à la politesse et à la civilisation de la province romaine (la Gaule Narbonnaise), et que les marchands, allant rarement chez eux, ne leur portaient point ce qui contribuait à répandre la mollesse. César distingue surtout les Nerviens, qu'il appelle des hommes barbares et intrépides. Chez eux, tout accès était interdit aux marchands étrangers; ils proscrivaient l'usage du vin et des autres superfluités, les regardant comme propres à énerver le courage.

Originaires de la Germanie, les Belges avaient conservé les mœurs belli-

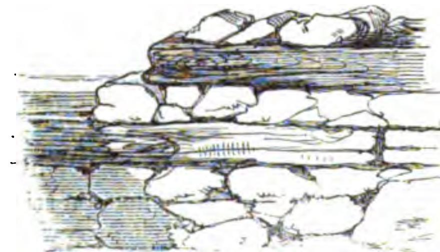
[1] *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, par A. G. B. Schayes, t. Ier. — *Histoire politique et militaire de la Belgique*, par M. Renard, 1re étude

queuses et les habitudes nomades de leur première patrie [1]. Leurs demeures, qui avaient la forme d'une ruche, étaient éparses çà et là, sur la lisière d'un bois, au versant d'une colline, dans les environs d'une source. Un toit élevé dominait ces cabanes construites de planches et de branchages ; elles n'avaient ni fenêtres, ni cheminée, mais une porte fort haute par laquelle la lumière pénétrait dans l'intérieur : la famille vivait pêle-mêle avec le bétail, et n'avait pour lit que la terre, des peaux d'animaux ou des feuilles. Les demeures des chefs, reconnaissables aux couleurs brillantes dont les murailles étaient enduites, se trouvaient parfois divisées en trois compartiments, celui des hommes, celui des femmes et la salle à manger.



HABITATIONS CELTES.

Les villages belges n'étaient pas un assemblage de maisons contiguës : chacun isolait la sienne. On trouvait, à la vérité, des *oppida* chez les Nerviens et les Aduatuques; mais ces places n'étaient que des retranchements fermés soit par des palissades, soit par des murs composés d'assises alternatives de troncs d'arbres et de pierres brutes reliées sans ciment. Les habitants ne cherchaient un refuge et un abri dans ces forteresses que lorsqu'ils étaient menacés de quelque danger. Pour résister aux invasions, les Nerviens et les Ménapiens rendaient les plaines qu'ils occupaient presque inabordables, en les entourant de haies semblables à un mur; ces



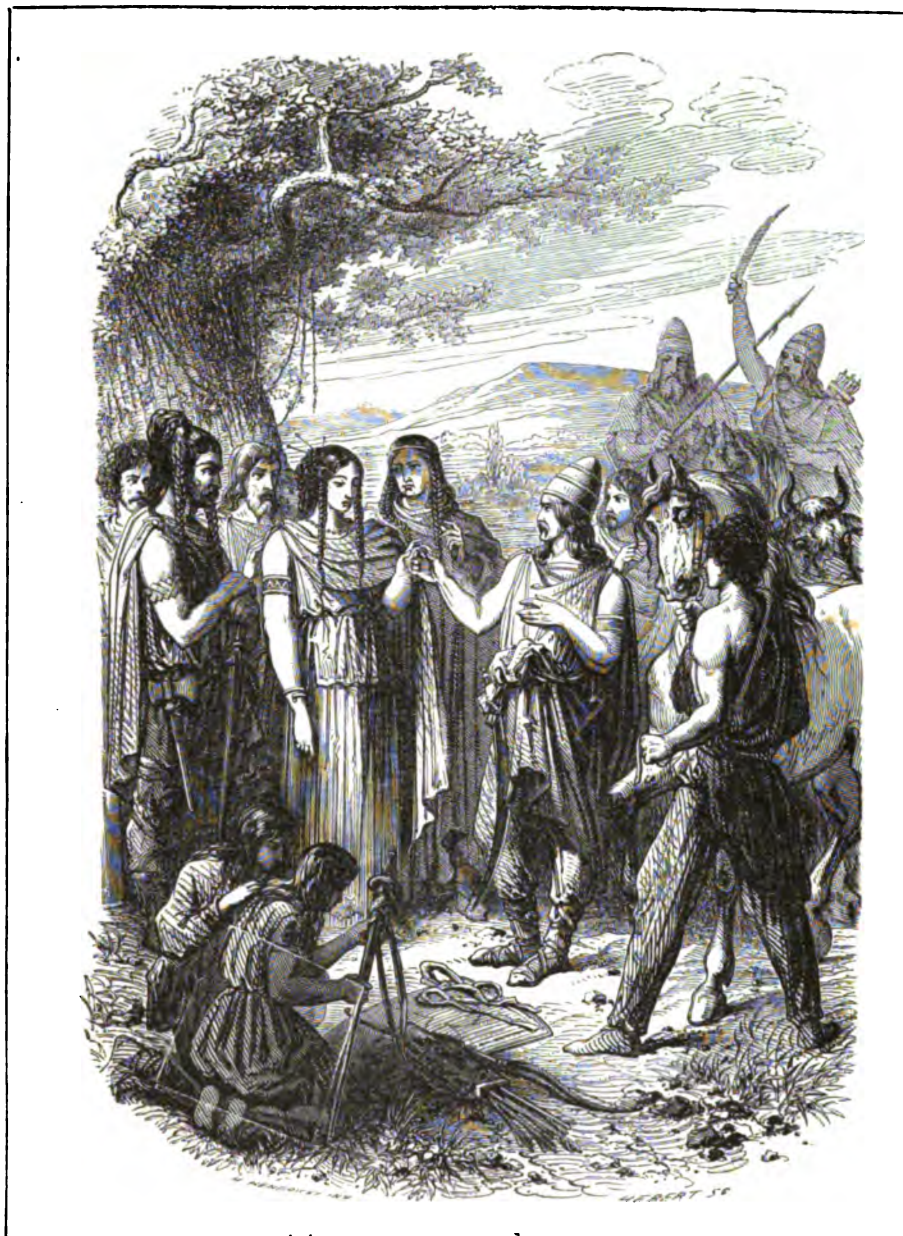
MUR D'ENCEINTE D'UN OPPIDUM.

[1] « Tous les écrivains de l'antiquité s'accordent à dire que les Belges étaient sortis de la Germanie. Cependant le plus ancien, celui dont l'autorité est la plus grande, semble restreindre un peu cette assertion. « La plupart des Belges, » dit-il, « descendaient des Germains. » *Plerosque Belgas esse ortos a Germanis.* Cette origine n'était donc pas commune à tous. Il est très-possible que, lorsque ce peuple étranger eut envahi la terre qui porte son nom, une petite partie des anciens habitants, issus des Celtes ou Gaulois, ait conservé sa demeure dans quelque canton, après l'expulsion de ses compatriotes. Mais où chercher ces restes des premiers Celtes? Seraient-ce les Vélocasses et les Calètes, qui, cantonnés dans le voisinage de la mer entre les embouchures de la Seine et de la Somme, échappèrent à la poursuite des vainqueurs? Ou, s'il faut joindre à ceux-ci une petite partie des Celtes qui occupaient nos provinces, je ne vois que les Atrébates et les Morins, c'est-à-dire, les habitants de l'Artois et de la Flandre française, à qui la restriction puisse convenir; puisque les autres nations, les Nerviens et leurs alliés, les Trévires et leurs clients, les Aduatuques, les Éburons et les Ménapiens, se vantaient de leur origine germanique, et sont appelés distinctement les descendants des Germains. » *Histoire ancienne des Pays-Bas*, par Desroches, liv. I, c. I. — Selon M. Moke, le district de Tournai serait le seul point de la Belgique moderne dont la population pourrait être rattachée à une souche gauloise : l'unité d'origine des habitants des autres provinces, dit-il, est un fait incontestable. (*Belgique ancienne*, etc., p. 108.

une saie, attachée à l'épaule avec une
épine; ces saies étaient faites d'écorces
sauvage ou de loup, mais principalement
de renne, animal alors très-commun dans les forêts de la Germanie et

... des Germains. » ...
que, lorsque ce peuple étrange...
ou Gaulois, ait conservé sa demeure dans quelqu...
premiers Celtes? Seraient-ce les Vélocasses et les Ca...
la Seine et de la Somme, échappèrent à la poursuite des va...
qui occupaient nos provinces, je ne vois que les Atrébates et l...
française, à qui la restriction puisse convenir; puisque les au...
clients, les Aduatuques, les Éburons et les Ménapiens, se vantaien... ...germanique, et sont
descendants des Germains. » *Histoire ancienne des Pays-Bas*, par Desroches, liv. I, c. I. — Selon M. Moke, le
nai serait le seul point de la Belgique moderne dont la population pourrait être rattachée à une souche gauloise:
gine des habitants des autres provinces, dit-il, est un fait incontestable. (*Belgique ancienne*, etc., p. 108.

clôtures se composaient de jeunes arbres dont les branches étaient dirigées et entrelacées de ronces et d'épines.



CÉRÉMONIE DU MARIAGE CHEZ LES GERMAINS.

Le vêtement des Belges consistait en une saie, attachée à l'épaule avec une agrafe ou, à défaut d'agrafe, avec une épine; ces saies étaient faites d'écorces d'arbre, de peaux d'ours, de taureau sauvage ou de loup, mais principalement de peaux de renne, animal alors très-commun dans les forêts de la Germanie et

de la Belgique. L'habillement des femmes différait peu de celui des hommes, excepté chez les compagnes des chefs; celles-ci étaient couvertes d'une robe de lin bordée de pourpre, sans manches, et laissant à découvert le haut de la gorge et les bras. Aux hommes libres seuls il était permis de porter une longue chevelure : c'est à cette marque qu'on distinguait l'ingénu de l'esclave et de l'affranchi.

Tacite signalait la chasteté des mariages. « Presque les seuls d'entre les barbares, les Germains se contentent d'une seule femme, sauf un petit nombre qui en prennent plusieurs, non par libertinage, mais parce que leur noblesse fait ambitionner leur alliance. Ce n'est point la femme qui apporte une dot au mari, mais le mari à la femme. Ses parents et ses proches interviennent et approuvent les présents de noces. Ces présents ne sont point des objets de toilette, si chers aux femmes, ni des parures de nouvelle mariée, mais des bœufs, un cheval avec son frein, et un bouclier avec la framée et le glaive. Les présents agréés, la femme est admise dans la maison du mari; elle-même lui fait don de quelques armes. C'est leur lien le plus puissant, ce sont leurs rites mystérieux et leurs dieux d'hyménée [1]. »

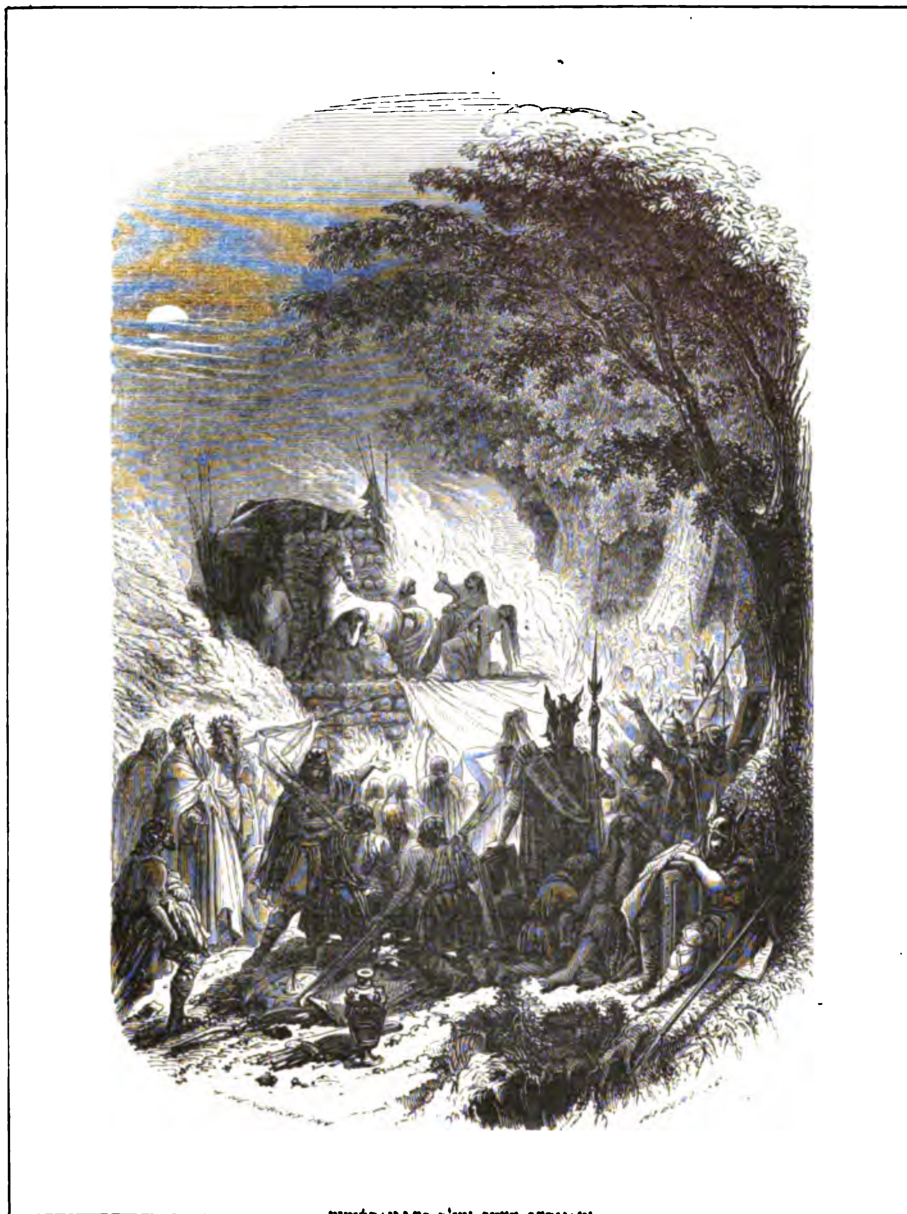
Tous les peuples de race germanique adoraient les héros de l'*Edda :* Odin, dieu de la guerre; Thor, dieu du tonnerre; Tuiscon, dieu des enfers; Freya, la Vénus du Nord, etc. Outre ces divinités générales, chaque peuplade avait ses divinités locales. Sources, fontaines, lacs, fleuves, arbres, roches, montagnes, tout était déifié. Il est, au surplus, difficile de dévoiler les mystères de cette mythologie primitive.

Les Germains, pas plus que les Celtes, n'élevaient des temples ou des statues aux êtres supérieurs; les simulacres des divinités germaniques, comme ceux des dieux gaulois, étaient simplement soit le tronc d'un arbre ou l'arbre même, soit une épée ou une pierre brute et informe : les bois, les forêts servaient de temples. Dans ces retraites sacrées, ordinairement entourées d'une palissade qu'il était défendu de briser sous peine de mort, un toit, couvert en chaume et soutenu par quatre poteaux, abritait l'autel du dieu. Mais on ne trouvait en Germanie ni caste sacerdotale, ni hiérarchie, ni suprême pontife, ni théologie oppressive de la liberté du peuple : chaque nation avait ses prêtres particuliers. Les Germains regardaient les femmes comme des êtres animés d'un esprit divin; aussi leur culte admettait-il des prêtresses. Ils ajoutaient une foi aveugle aux prédictions de ces pythonisses, et ils n'auraient point osé tenter le sort des armes sans les avoir consultées sur le jour et l'heure les plus favorables pour attaquer l'ennemi. Si les Gaulois immolaient des vieillards sur la pierre druidique [2], les Germains croyaient également honorer les dieux en leur sacrifiant des victimes humaines : ils choisissaient des prisonniers de guerre,

[1] *Germania*, XVIII.

[2] Les pierres, appelées communément *pierres druidiques*, tenaient aussi lieu de temples (!) et de mausolées. La pierre, dite *Brunehaut*, entre Hollain et Rongy, près de Tournai, donne une idée de ces monuments primitifs. Elle a 18 pieds de hauteur hors de terre et 5 pieds sous terre, 13 pieds de largeur et 4 1/2 d'épaisseur. Voir *Recueil des antiquités romaines et gauloises* par De Bast, p. 197, et *Histoire de l'architecture en Belgique*, par Schayes, t. 1er, p. 10.

par des soldats d'une bravoure éprouvée; à la tête des corps de bataille se tenaient des troupes d'élite formées des guerriers les plus intrépides, choisis au



FUNÉRAILLES D'UN CHEF GERMAIN.

nombre de cent dans chaque canton. Souvent, dit-on, on voyait combattre côte à côte deux jeunes guerriers, attachés l'un à l'autre par des chaînes de fer : ces frères d'armes avaient juré de vaincre ou de mourir ensemble. Chaque division se ralliait autour d'un étendard portant pour emblème le mufle d'une bête

féroce; enfin l'armée était flanquée de chariots armés de faux, et dans lesquels on entassait les femmes, les vieillards et les enfants. Lorsque les Germains s'ébranlaient pour la charge, ils entonnaient en chœur le Bardit, et, d'après la manière plus ou moins vigoureuse dont cet hymne de guerre retentissait, ils présageaient le destin du futur combat.

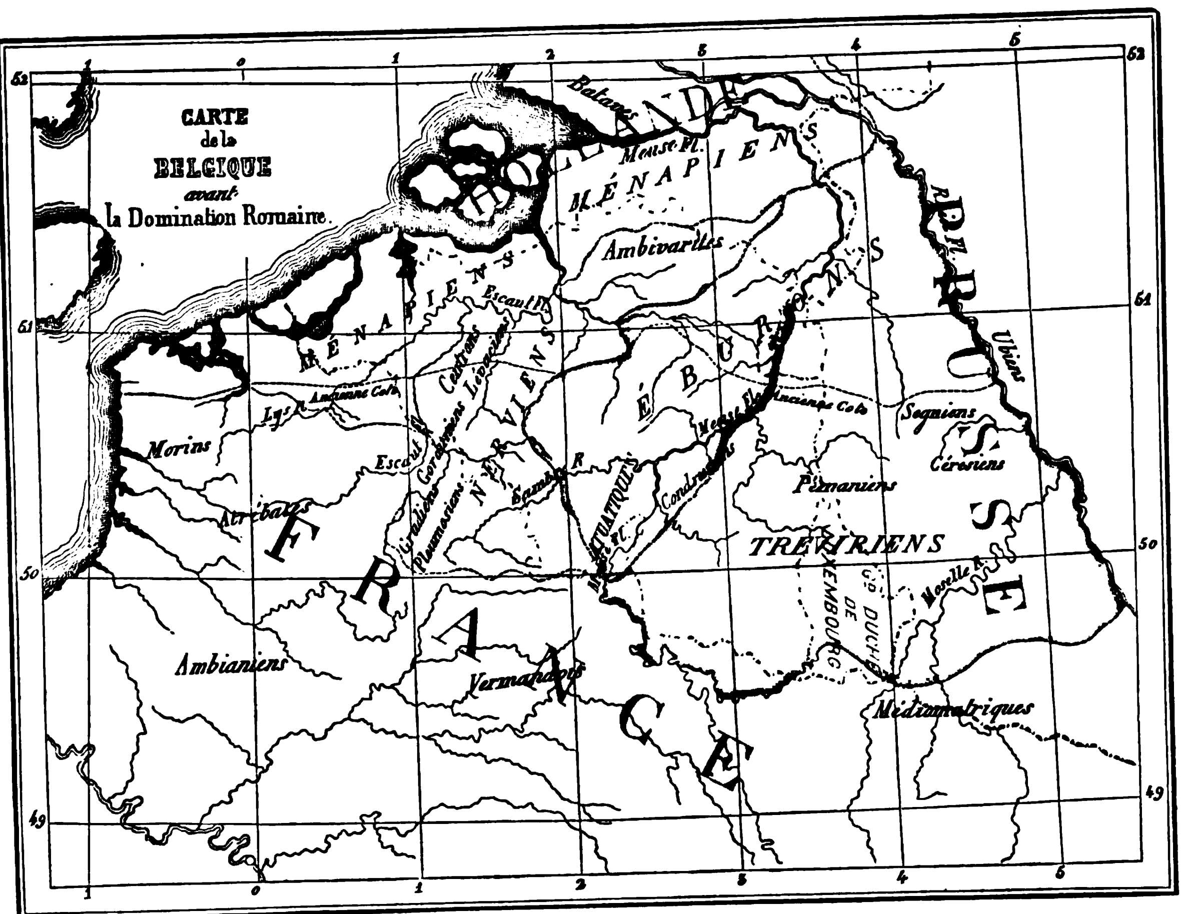
Il n'y avait nul faste dans les funérailles. Mais, selon la remarque de Tacite, les corps des personnes illustres étaient brûlés avec des bois particuliers. « Ils n'entassent sur le bûcher ni étoffes ni parfums : les armes du mort, quelquefois son cheval, sont brûlés avec lui. Le tombeau est un tertre élevé : ils méprisent l'honneur pénible et coûteux des mausolées, comme lourd aux morts. »

L'industrie des Belges se bornait à tirer du sel de l'eau de mer en la faisant évaporer, à préparer avec ce sel la viande de leurs bœufs et de leurs porcs, à tisser avec la longue laine de leurs moutons des étoffes épaisses et chaudes : les Atrébates et les Ménapiens excellaient dans cet art. La navigation n'était pas inconnue aux habitants du littoral. Les Morins et les Ménapiens entretenaient des relations avec l'île de Bretagne et l'Irlande. Leurs vaisseaux étaient construits de poutres de chêne, fixées par des clous; des chaînes de fer retenaient les ancres, et les voiles consistaient en peaux flexibles cousues ensemble [1].

Telle était la Belgique ancienne lorsque Jules César, au sortir de son consulat (59 ans avant l'ère vulgaire), obtint pour cinq ans le gouvernement des deux Gaules : la Gaule Narbonnaise, formée du bassin de la Méditerranée, et la Gaule Cisalpine, qui renfermait toute la vallée du Pô. Huit légions, comprenant plus de quatre-vingt mille hommes, étaient placées sous son commandement, afin de défendre les frontières de l'Italie du côté de terre, c'est-à-dire, toute la ceinture des Alpes et les provinces illyriennes. L'intention de César, en demandant ce poste, était de dompter les tribus indépendantes de la Gaule et d'asservir, par cette conquête, Rome et le monde.

[1] On pourra compléter ce tableau en consultant l'ouvrage déjà cité de M. Schayes. Voir aussi la *Belgique ancienne*, par Moke, chap. V et VI.





LA BELGIQUE AVANT L'EXPÉDITION DE JULES CÉSAR.

POPULATION.

Un demi-siècle avant le commencement de l'ère chrétienne, cinq tribus principales occupent le territoire correspondant à peu près à la Belgique de nos jours. Ce sont :

Les *Ménapiens*, disséminés sur le littoral de la Flandre et de la Zélande ;

Les *Nerviens*, qui s'étaient fixés dans le centre et le midi du pays ;

Les *Éburons*, entre le Rhin et la Meuse ;

Les *Aduatuques*, dans une partie de la province de Namur actuelle,

Et les *Trévires*, dans les cantons voisins de la forêt des Ardennes, entre la Meuse et la Moselle.

Le chiffre total des habitants a été évalué très-approximativement à 672,000, se répartissant ainsi qu'il suit :

Ménapiens.	36,000
Nerviens	200,000
Eburons	160,000
Aduatuques	76,000
Trévires	200,000

ASPECT DU PAYS.

A l'*ouest* et au *nord*, le territoire, envahi à chaque instant par la mer, présente ici des bois épais et sombres, là de vastes bruyères, entrecoupés de lacs, de marais, de fondrières, qui servirent aux premiers habitants, comme autant de remparts naturels, à prolonger leur résistance contre l'invasion romaine (57-50 av. J. C.).

Le *centre* du pays est traversé par une ligne irrégulière de collines s'adossant à des plateaux argileux, tandis qu'au *sud* et à l'*est* se dressent des masses de rochers de schiste, dont la forêt des Ardennes couvre les hauteurs.

Point de villes, ni même de villages : çà et là seulement des huttes éparses. Chez les Nerviens et les Aduatuques, des *oppida* ou retranchements.

César lui envoya des députés chargés de lui demander de ne plus attirer de Germains dans la Gaule, de restituer aux Éduens les otages qu'il tenait d'eux, et de permettre aux Séquanes de rendre ceux qu'ils avaient reçus de leur côté, de mettre fin à ses violences envers les Éduens et de ne faire la guerre ni à eux ni à leurs alliés. Si ces demandes étaient repoussées, César annonçait que, en vertu du décret par lequel le sénat chargeait le gouverneur de la Gaule de faire ce qui était avantageux pour la république et de défendre les Éduens et les autres alliés de Rome, il ne négligerait pas de venger leur injure. Le chef des Suèves répondit fièrement que personne ne s'était encore, sans s'en repentir, attaqué à Arioviste; qu'ils se mesureraient quand il voudrait; que César apprendrait ce que peut la valeur des Germains, nation invincible et aguerrie, qui, depuis quatorze ans, n'avait pas reposé sous un toit. Cette menace n'était pas vaine. Les Trévires, ayant fait alliance avec les Romains, venaient de donner avis à César que cent cantons des Suèves étaient campés sur les rives du Rhin et tentaient de passer ce fleuve. Pour empêcher ce débordement, César marcha à grandes journées contre Arioviste et le vainquit dans une bataille qui fut livrée du côté de Belfort. Les Germains prirent la fuite et ne s'arrêtèrent qu'après être parvenus au Rhin; quelques-uns essayèrent de le passer à la nage; d'autres, parmi lesquels Arioviste, se sauvèrent sur des barques. Quant aux Suèves, qui étaient déjà parvenus au bord du fleuve, ils regagnèrent leur pays. En une seule campagne, César avait non-seulement terminé deux grandes guerres, mais il avait enlevé au chef des Suèves l'empire de la Gaule qu'Arioviste voulait disputer aux Romains.

Lorsqu'ils eurent appris la défaite des Helvètes et des Suèves, les Belges craignirent pour leur propre liberté. Ils se liguèrent contre les Romains et se donnèrent mutuellement des otages. Dans une assemblée générale des Belges, chaque peuple promit son contingent pour la guerre. Les Bellovaques (du Beauvoisis) avaient promis 60,000 combattants d'élite; les Suessions (du Soissonnais), 50,000 hommes; autant en donnaient les Nerviens; les Atrébates en fournissaient 15,000; les Ambiens (de la Picardie), 10,000; les Morins, 25,000; les Ménapiens, 9,000; les Calètes (du pays de Caux), 10,000; les Vélocasses (du Vexin) et les Véromanduens (du Vermandois), le même nombre; les Aduatuques, 19,000; les Condrusiens, les Éburons, les Cérèses et les Pémanes, compris sous la dénomination commune de Germains, devaient en envoyer 40,000.

Dès que César eut avis de ces armements, il leva deux nouvelles légions dans la Gaule citérieure, rejoignit l'armée qui avait pris ses quartiers d'hiver chez les Séquanes, et apparut bientôt aux frontières de la Belgique. Frappés de terreur, les Rèmes, voisins immédiats des Belges, déposèrent les armes. Ces transfuges de la cause nationale informèrent César des projets et des forces de leurs belliqueux voisins; ils l'aidèrent même à subjuguer les populations de l'Amiénois et du Beauvoisis [1]. Le général romain s'empara

[1] Tous ces détails sont puisés dans les *Commentaires* de César, liv. II, c. III et IV. Il faut signaler particulièrement le passage où César rend compte de sa première entrevue avec les députés des Rèmes. Il leur demanda quels étaient les peuples en

ensuite, sans coup férir, du territoire des Véromanduens et des Atrébates, qui étaient allés joindre les Nerviens; mais arrivé dans le Soissonnais, ce ne fut pas sans peine qu'il se rendit maître de *Noviodunum*, bourg principal du pays.

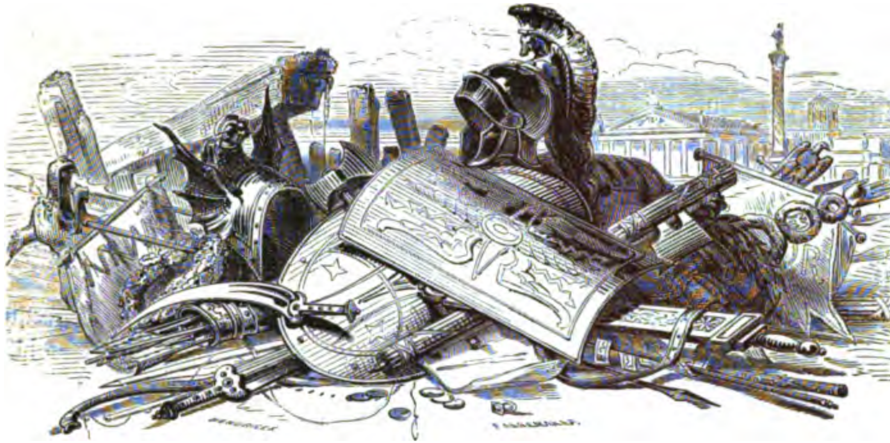
Les légions, avançant toujours, se trouvèrent enfin devant les Nerviens (57 ans avant l'ère vulgaire).

Ce peuple, le plus belliqueux de la Belgique, était soutenu, comme nous l'avons dit, par les Atrébates et les Véromanduens. Après avoir caché les femmes, les vieillards et les enfants dans les impénétrables forêts qui couvraient les rives de la Senne, de l'Escaut et du Rupel, les Nerviens s'étaient retranchés au nombre de quatre-vingt mille sur une colline, au bord de la Sambre [1]. C'est dans cette position qu'ils attendaient fièrement l'armée romaine. Elle vint établir son camp de l'autre côté de la Sambre. Quand la cavalerie se fut montrée au delà de la rivière, les Nerviens, conduits par un chef intrépide nommé Boduognat, descendirent de leur colline, culbutèrent les cavaliers ennemis, coururent ensuite vers la Sambre, la traversèrent et mirent le désordre au milieu du camp. C'en était fait de César et de sa fortune, si, rappelant à lui tout son sang-froid, il n'eût saisi le bouclier d'un des fuyards pour voler à la première ligne : cet exemple héroïque releva le courage des soldats; les blessés mêmes s'appuyèrent sur leurs boucliers pour combattre. Cependant tous les efforts réunis des légions ne purent ébranler les Nerviens : ces guerriers intrépides se firent tailler en pièces, sans vouloir reculer d'un pas. Dans leur dernier espoir de salut, ils déployèrent, dit leur vainqueur, un tel courage que, dès qu'il tombait des soldats au premier rang, les plus proches prenaient leur place et combattaient sur leurs corps; et de ces cadavres amoncelés, ceux qui survivaient lançaient, comme d'une éminence, leurs traits sur les Romains. César ajoute que, de l'avis unanime de ceux qui échappèrent au carnage, les vieillards, qui s'étaient retirés au milieu des marais avec les enfants et les femmes, envoyèrent des députés au vainqueur et se rendirent à lui. Ils lui exposèrent que le nombre de leurs sénateurs se trouvait réduit de six cents à trois seulement et que, de soixante mille hommes en état de porter les armes, il en restait à peine cinq cents. César usa de clémence envers les débris de la puissante nation des Nerviens, leur rendit leur territoire et leurs forteresses, et les prit sous sa protection.

Les Aduatuques marchaient avec toutes leurs troupes au secours des Nerviens. A la nouvelle de la sanglante défaite de leurs alliés, ils rebroussèrent

armes, leur nombre et leurs forces militaires. « Il apprit que la plupart des Belges étaient originaires de Germanie; qu'ayant anciennement passé le Rhin, ils s'étaient fixés en Belgique, à cause de la fertilité du sol, et en avaient chassé les Gaulois qui l'habitaient avant eux.

[1] La bataille, suivant une tradition généralement adoptée par les historiens belges, fut livrée sur l'emplacement du village qui a conservé le nom de Prêle (*Prœlium*), à deux lieues de Charleroi. M. Renard, dans sa remarquable étude sur les campagnes de César, a savamment combattu cette opinion pour se rallier à celle de Napoléon Ier, qui fixe le lieu de la bataille aux environs de Maubeuge. Une autre hypothèse a aussi trouvé des partisans. « L'opinion la mieux fondée, » dit Schayes, « nous paraît être celle de M. Dinaux, qui fixe le théâtre de l'action entre Berlaimont et Haumont, dans l'arrondissement d'Avesnes. » Tel est aussi l'avis de Napoléon III et de la commission française de la topographie des Gaules. « Les hauteurs d'Haumont, » dit celle-ci, « répondent seules aux particularités consignées dans les *Commentaires*. »



CHAPITRE II.

INVASION DES ROMAINS.



ules César n'attendait que l'occasion de tourner ses forces contre les nations insoumises de la Gaule. Tandis qu'il se trouvait encore à Rome, il apprend que les Helvètes étaient descendus de leurs montagnes, après avoir incendié leurs villes et leurs bourgs, même le blé qu'ils ne pouvaient emporter, afin que, ne conservant aucun espoir de retour, ils s'offrissent plus hardiment aux périls. Le total des émigrants s'élevait à trois cent soixante-huit mille, parmi lesquels on comptait quatre-vingt-douze mille combattants. Ils traversèrent le pays des Séquanes (Franche-Comté), et, arrivés dans celui des Éduens (Bourgogne), ils en ravagèrent les terres. Ceux-ci, trop faibles pour repousser les Helvètes, députèrent vers César, qui, en apprenant la marche des habitants des montagnes, était accouru dans la Gaule ultérieure

avec cinq légions. Après avoir vaincu les Helvètes dans deux batailles, César ordonna à ceux qui avaient survécu et qui ne s'étaient pas réfugiés dans les villes gauloises (ils étaient au nombre de cent dix mille), de rentrer dans leur pays et de reconstruire les villes et les bourgs qu'ils avaient incendiés. En effet, il ne voulait pas que le territoire d'où les Helvètes s'étaient retirés restât désert, dans la crainte qu'attirés par la fertilité du sol, les Germains d'outre-Rhin ne quittassent leur pays pour celui des premiers et ne devinssent les voisins de la province romaine.

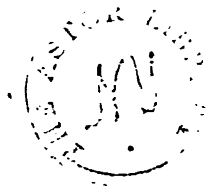
César raconte que, après la soumission des Helvètes, des députés de presque toute la Gaule vinrent le féliciter et lui faire connaître le vœu de l'assemblée générale. « Deux partis, » lui dirent les Éduens, « divisent la Gaule. L'un est dirigé par les Éduens, l'autre par les Arvernes (habitants de l'Auvergne). Après une lutte de plusieurs années pour la prééminence, les Arvernes, unis aux Séquanes, attirèrent les Germains en leur promettant des avantages. Quinze mille de ces derniers passèrent d'abord le Rhin; la fertilité du sol, la civilisation, les richesses des Gaulois ayant charmé ces hommes grossiers et barbares, il s'en présenta un plus grand nombre, et il y en a maintenant cent vingt mille dans la Gaule. Les Éduens et leurs alliés leur ont livré deux combats, et ont eu, outre leur défaite, de grands malheurs à déplorer, la perte de toute leur noblesse, de tout leur sénat, de toute leur cavalerie. Épuisé par ces combats et par ces revers, ce peuple, que son propre courage, ainsi que l'appui et l'amitié des Romains, avaient précédemment rendu si puissant dans la Gaule, s'était vu forcé de donner en otage aux Séquanes ses plus nobles citoyens, et de s'obliger par serment à ne jamais réclamer pour sa liberté ni pour celle des otages, à ne point implorer le secours du peuple romain. Mais les Séquanes vainqueurs ont éprouvé un sort plus intolérable que les Éduens vaincus : en effet, Arioviste, roi des Germains [1], s'est établi dans leur pays, s'est emparé du tiers de leur territoire, qui est le meilleur de toute la Gaule, et leur ordonne maintenant d'en abandonner un autre tiers à vingt-quatre mille Harudes qui depuis peu de mois sont venus le joindre, et auxquels il faut préparer un établissement. Il arrivera dans peu d'années que tous les Gaulois seront chassés de leur pays, et que tous les Germains auront passé le Rhin; car le sol de la Germanie ne peut pas entrer en comparaison avec celui de la Gaule, non plus que la manière de vivre des deux nations. Si César et le peuple romain ne viennent pas à leur secours, tous les Gaulois n'ont plus qu'une chose à faire; à l'exemple des Helvètes, ils émigreront de leur pays, chercheront d'autres terres et d'autres demeures éloignées des Germains et tenteront la fortune. »

Arioviste ayant décliné la proposition d'une entrevue avec le général romain,

[1] Il appartenait à la nation des Suèves, qui passait pour la plus puissante et la plus belliqueuse de toute la Germanie. « On dit qu'ils forment cent cantons, de chacun desquels ils font sortir chaque année mille hommes armés qui portent la guerre au dehors. Ceux qui restent dans le pays le cultivent pour eux-mêmes et pour les absents, et à leur tour ils s'arment l'année suivante, tandis que les premiers séjournent dans leurs demeures. Ainsi, ni l'agriculture, ni la science ou l'habitude de la guerre ne sont interrompues. Mais nul d'entre eux ne possède de terre séparément et en propre, et ne peut demeurer ni s'établir plus d'un an dans le même lieu. Ils consomment peu de blé, vivent en grande partie de laitage et de la chair de leurs troupeaux, et s'adonnent particulièrement à la chasse. » *De bello Gallico*, lib. IV, I.



BATAILLE DE PRÊLE (57 ans av. J.-C.)



nants, porte chez les Aduatuques la dévastation et le carnage. Trois divisions de l'armée romaine, formant cent mille hommes, envahissent à la fois le territoire des Éburons sur trois points différents : leur marche est signalée par l'incendie. Les Éburons n'ayant ni villes ni forteresses pour se mettre à l'abri de la poursuite de l'ennemi, cherchent un asile dans les bois. Or, le général romain craint d'exposer son armée dans ces retraites inconnues : il livre les Éburons aux tribus voisines, qui viennent avec une joie féroce se partager cette curée. L'héroïque Ambiorix, traqué comme une bête fauve dans la forêt des Ardennes, échappe pourtant à tous les piéges et se réfugie chez les Germains.



FUITE D'AMBIORIX.

César acheva la conquête des Gaules par la soumission des Arvernes. Le vercingétorix (général en chef), assiégé dans Alesia [1], fut également obligé de s'humilier devant la fortune de Rome. Montant sur son cheval de bataille, il se rendit dans le camp des Romains et, après avoir tourné en cercle autour du tribunal de César, il lui dit, en jetant ses armes à ses pieds : « Tu as vaincu. »

En effet, Jules César avait vaincu la Gaule, après huit campagnes, pendant lesquelles il avait deux fois abordé dans l'île de Bretagne et franchi deux fois le Rhin. Pendant ces neuf ans de lutte, il avait donné l'exemple d'une activité prodigieuse. Frêle de corps, sujet à de fréquents maux de tête et à des défaillances subites, on le voyait pourtant marcher toujours devant ses légions, le plus souvent à pied et la tête découverte, malgré le soleil ou la pluie; il faisait au besoin cent milles par jour, franchissait à la nage ou sur des outres les rivières qu'il rencontrait, ou bien se frayait, la hache à la main, une route dans les forêts. Le résultat de ces pénibles travaux fut immense. Il soumit toute la Gaule comprise entre les Pyrénées, les Alpes, les Cévennes, le Rhône et le

[1] Le Mont-Auxois (dans la Bourgogne) serait l'emplacement d'Alesia. — Cette thèse est défendue avec un remarquable talent dans l'ouvrage intitulé *Alesia, Étude sur la septième campagne de César en Gaule*, par le duc d'Aumale. Napoléon III (*Hist. de Jules César*, t. II, p. 300) dit : « L'ancienne Alesia occupait le sommet de la montagne appelée aujourd'hui le mont Auxois : sur le versant occidental est bâti le village d'Alise-Sainte-Reine. »

Rhin [1]. Il annonçait sa marche par des incendies, ne faisant aucun quartier, triomphant tantôt par la cruauté, tantôt par la perfidie. « Livrez César aux barbares, » s'écria un jour Caton dans le sénat : « qu'ils sachent que Rome ne commande point le parjure et qu'elle en repousse le fruit avec horreur. » Mais, après avoir soumis la Gaule (50 ans avant J.-C.), César s'efforça de fermer les blessures occasionnées par ses victoires. Il fit de sa conquête une seconde province distincte de la Narbonnaise et désignée sous le nom de *Gaule chevelue*; il maintint les institutions nationales des Gaulois et usa d'une telle modération en leur imposant des tributs, que la province Narbonnaise en conçut de la jalousie; il déguisa, sous le nom honorable de solde militaire, la contribution de quarante millions de *sesterces* (8,200,000 fr.) qu'il leur demanda. C'est ainsi que, faisant succéder des ménagements habiles au massacre et au pillage, il sut associer à ses vues ambitieuses les nations conquises. Il engagea à tout prix dans son armée les meilleurs guerriers de la Gaule Transalpine; il en composa une légion tout entière, dont les soldats portaient une alouette sur le casque, et qu'on appelait pour cette raison l'*alauda*. Des Trévires, des Nerviens, des Éburons suivirent le conquérant dans la Thessalie, et l'aidèrent à remporter sur Pompée la sanglante et décisive victoire de Pharsale.


JULES CÉSAR.

[1] Suétone, *C. J. Cæsar*, c. XXIV. — Amédée Thierry, *Histoire des Gaules*.



MÉDAILLES GAULOISES.



CHAPITRE III

ÉTAT DE LA BELGIQUE SOUS LES PREMIERS EMPEREURS. SOULÈVEMENT DES BATAVES.



près vingt ans d'anarchie, l'habile Octave, ayant triomphé d'Antoine, profita de la lassitude des discordes civiles pour se faire accepter comme maitre, sous le nom de Prince [1] (avant l'ère vulgaire, 29). Voici quelles étaient alors les limites de l'Empire romain :

Au nord, le Rhin et le Danube;

A l'orient, l'Euphrate;

Au midi, la haute Égypte, les déserts de l'Afrique et le mont Atlas;

A l'occident, les mers d'Espagne et des Gaules.

Un des premiers soins de l'héritier de César fut de pourvoir à la sûreté de ces

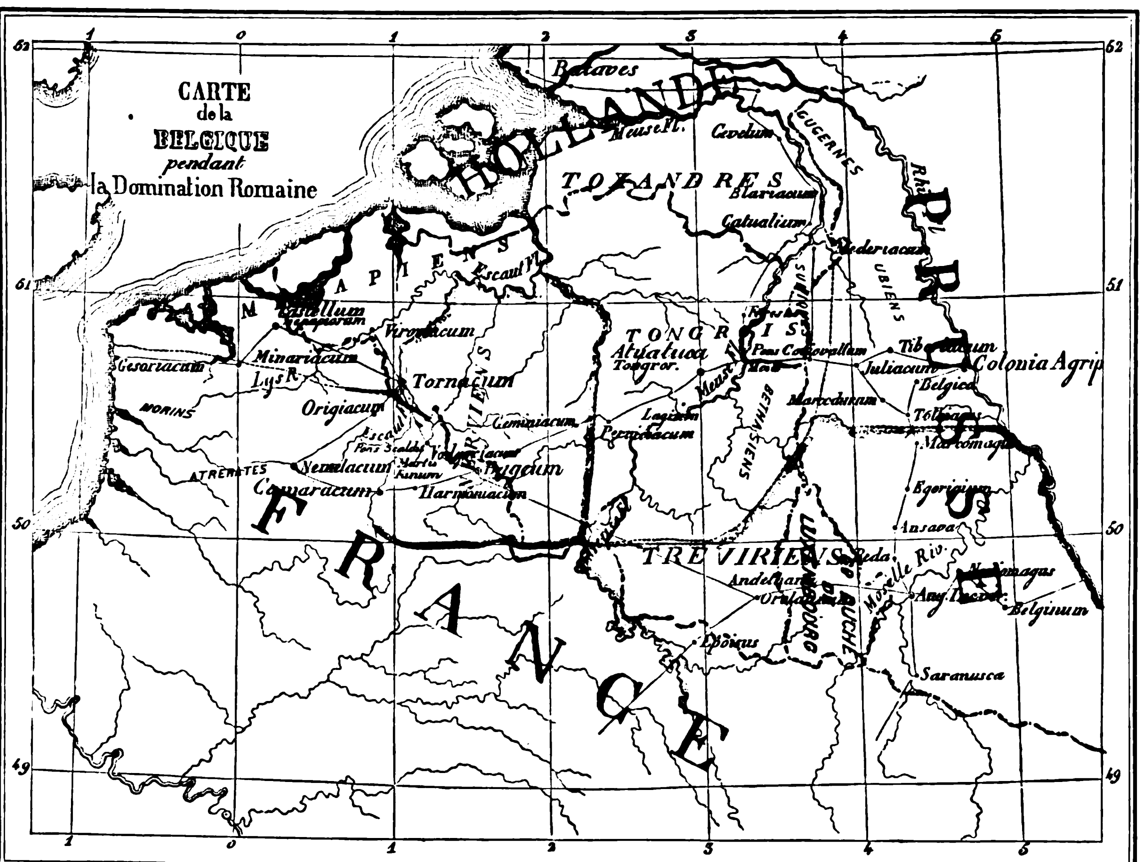
[1] Tacite, *Annales*, lib. II, c. I.

immenses frontières et de consolider la domination romaine chez tous les peuples vaincus, mais principalement dans les Gaules. La force militaire de l'Empire consistait, à cette époque, en trente légions : chacune, au grand complet, en y comprenant ses auxiliaires levés parmi les alliés de Rome, était forte de douze mille cinq cents hommes. Trois de ces légions furent placées dans l'île de Bretagne, derrière le mur des Calédoniens ; six en Syrie ; deux en Cappadoce ; cinq en Gaule, sur le Rhin ; onze sur le Danube, depuis sa source dans la Rhétie jusqu'à son embouchure dans la mer Noire. Les provinces d'Égypte, d'Afrique et d'Espagne n'avaient qu'une légion chacune [1]. La barrière de fer élevée contre les débordements des nations germaniques paraissant encore insuffisante, Drusus éleva le long du Rhin, de la Meuse, de l'Elbe et du Wéser, un grand nombre de forts ; plusieurs voies militaires traversèrent les forêts et les marécages de la Belgique. Ces chaussées avaient pour centre commun la forteresse de Bavai, capitale du pays des Nerviens, d'où elles se dirigeaient vers la Gaule, vers la Manche et vers la Germanie. Sur ces routes étaient établis, de distance en distance, un certain nombre de courriers et de chariots légers (*esseda belgica*) [2].

Ravagée à plusieurs reprises par les légions de Jules César, la Belgique offrait un triste aspect dans les premières années de la domination romaine : les anciens habitants étaient ou dispersés ou anéantis ; des cantons entiers étaient redevenus des déserts arides ; enfin on ne voyait partout que ruines et débris. Pendant tout le temps de son séjour dans les Gaules, Jules César n'avait jamais souffert que de nouvelles bandes de Germains vinssent s'établir dans le pays conquis ; il craignait avec raison qu'elles ne finissent par en chasser les conquérants et que, victorieuses, elles ne descendissent en Italie pour menacer Rome même. Auguste s'écarta de cette politique. Non-seulement il transféra dans le voisinage des Nerviens un grand nombre de prisonniers de guerre que Drusus et Tibère avaient faits en Germanie, mais il ordonna à ses lieutenants de ne pas inquiéter les tribus indépendantes qui voudraient repeupler le territoire dévasté. Les Ubiens se présentèrent les premiers ; ils campaient sur la rive droite du Rhin ; ayant été débordés par les Suèves, ils vinrent supplier Agrippa de leur accorder un établissement sur le territoire romain. Le proconsul leur désigna une partie du pays des Éburons, entre le Rhin et la Meuse,

[1] Chateaubriand, *Études historiques*, I.

[2] D'après l'itinéraire d'Antonin, la principale route ou voie militaire de la Belgique partait de *Castellum Morinorum* (Cassel), et allait aboutir à *Colonia Agrippina* (Cologne), en passant par *Minariacum* (Estiaire sur la Lys), *Nemetacum* (Arras), (*Camaracum* (Cambrai), *Bagacum* (Bavai), *Vodgoriacum* (Vaudrez, près de Binche), *Geminiacum* (Gembloux), *Perniciacum* (Perwez), *Aduacum Tongrorum* (Tongres), *Coriovallum* (Ravensbosch, près de Fauquemont), *Juliacum* (Juliers). — « Le long des routes étaient placés, de distance en distance, des étapes et relais de poste (*mansiones, mutationes*), composés d'écuries, de remises et de bâtiments pour héberger les voyageurs qui, sous l'Empire romain, ne pouvaient voyager en poste qu'avec une autorisation spéciale. Plusieurs stations des voies militaires de la Belgique, telles que *Geminiacum* (Gembloux), *Orolaunum* (Arlon) et *Pons Mosæ* (Maestricht) devinrent des villages (*vici*). Selon toute probabilité, Bavai et Tongres ne furent redevables de l'importance qu'ils acquirent, et de leur existence comme villes, qu'à leur situation au point d'intersection de plusieurs voies militaires. La plupart des stations furent entourées de murs et érigées en places fortes à la fin du IIIe siècle, mais surtout au commencement du Ve siècle, lorsque les frontières des Gaules furent exposées aux fréquentes invasions des ligues franque et allemande. » *Histoire de l'architecture en Belgique*, par A. G. B. Schayes, t. Ier, p. 25. — Voir aussi *Observations sur les voies romaines de la Belgique*, par M. Roulez, *passim*.



Invasion des Romains (57 av. J. C.).

Bataille de Prêle : défaite des Nerviens commandés par Boduognat.

Indutiomar, chef des Trévires, et Ambiorix, à la tête des Eburons, cherchent néanmoins à repousser les armées conquérantes; mais, victorieux d'abord, ils sont écrasés à leur tour (54).

Après huit campagnes, Jules César devient maître de la Gaule entière (50).

Sous Auguste, qui lui succède (29), la Belgique est administrée comme une province de l'empire, dont elle ne fut complètement détachée qu'après cinq cents ans environ de servitude, alors que les Saliens, les Chamaves et les Sicambres s'avancèrent du Rhin inférieur jusqu'aux rives de la Somme, en même temps que d'autres tribus de la même famille, appelées plus tard les Francs Ripuaires, franchissaient le Rhin moyen pour s'emparer de la première Germanie et de la première Belgique (442 de J. C.).

ASPECT DU PAYS.

Pendant ces premiers siècles de l'ère chrétienne, le territoire correspondant aux provinces actuelles de Brabant, d'Anvers et des deux Flandres conserva l'aspect sauvage et inculte qu'il présentait du temps de Jules César. Il en fut, d'ailleurs, à peu près de même pour les autres parties du pays.

Tongres et *Tournai* sont les deux seules villes que les Romains fondèrent en Belgique.

Les autres établissements qu'ils y créèrent ne consistaient que dans de simples forts échelonnés le long de la Meuse, ainsi que dans un petit nombre de stations, ou relais de poste, placées à de longues distances les unes des autres, sur les grandes voies qui aboutissaient à la frontière du Rhin.

Selon toute apparence, Tongres et Tournai ne furent redevables de leur importance qu'à leur position au point d'intersection de plusieurs de ces routes militaires.



et les Ubiens y vécurent, non en qualité de sujets, mais comme peuple libre, comme alliés de Rome. Les Suniques et les Béthasiens vinrent se fixer ensuite sur la rive gauche de la Meuse, entre la province de Namur actuelle et la Gueldre; les Toxandres s'établirent dans le Brabant septentrional, dans le Limbourg, dans la province d'Anvers et dans une portion du Brabant méridional, à gauche du Demer. Plus tard, enfin, Agrippa forma lui-même une nouvelle nation des débris des Éburons et des Aduatuques, auxquels il joignit les tribus des Ardennes, jusque-là vassales des Trévires. Ces populations furent réunies aux Thuringiens *(Thoringi* ou *Tongri)* qui, chassés des montagnes du Hartz par les Suèves et refoulés sur les bords du Rhin, reçurent d'Auguste l'autorisation de passer le fleuve et de s'établir sur la rive gauche de la Meuse, dans la contrée qui, de leur nom, s'appela depuis le pays de Tongres. La Belgique actuelle n'avait auparavant que des chaumières, des villages, tout au plus des bourgs : les Romains élevèrent deux villes, Tongres et Tournai, toutes deux bâties sur la grande voie militaire qui se dirigeait vers la Meuse et le Rhin [1].



AUGUSTE.
Musée du Louvre : marbre.

Auguste avait enlevé à la Gaule son existence nationale pour la faire administrer comme les autres parties de l'Empire. Toute la Gaule fut divisée en quatre provinces : la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise ou Celtique et la Belgique. Celle-ci fut subdivisée en trois départements : la *Belgique* proprement dite, ayant Reims pour métropole, quoique Bavai fût quelquefois la résidence du gouverneur; la *Germanie supérieure,* ayant pour métropole Mayence; et la *Germanie inférieure,* dont les villes principales étaient Tongres et Cologne [2].

La civilisation romaine, déployant toute sa magnificence dans les villes de la Gaule, triompha peu à peu de la nationalité celtique; mais son influence se fit moins sentir dans la partie septentrionale, habitée par les tribus belges. Strabon, qui visita la Gaule sous le règne d'Auguste, décrit

[1] Tongres est réputée la plus ancienne ville de la Belgique actuelle. Son nom changea souvent : Ptolémée l'appelle *Atuaticum,* la carte de Peutinger *Aduaca Tongrorum,* l'itinéraire d'Antonin *Aduaca;* enfin, les auteurs du IVe et du Ve siècle la nomment *civitas Tongrorum* et *Tungri.* « Tongres était défendue par trois enceintes distinctes, qui se soutenaient mutuellement. La première composait le *Castellum* proprement dit, qui s'élevait au sommet de la colline où la ville de Tongres est construite, et qui était longé par la chaussée de Bavai à Cologne, dans son parcours à travers la ville. Le *Castellum,* de forme rectangulaire, occupait une partie de la rue actuelle de Maestricht, des deux places du marché, de la place nommée Vrythoff, et l'emplacement de l'église collégiale. La seconde enceinte entourait la ville : elle paraît avoir occupé l'emplacement des remparts actuels, qui sont en partie composés des vieux murs romains et en partie de murailles modernes construites sur les restes des murs romains. La troisième enceinte ou enceinte extérieure, offrant un développement d'à peu près 4,600 mètres (une lieue française et 1/8), peut encore se retrouver aujourd'hui. Elle consiste en un mur d'à peu près un mètre d'épaisseur, flanqué de distance en distance de tours rondes et semi-rondes. Quelques parties cependant ont été détruites pour livrer passage aux routes qui rayonnent autour de Tongres ou pour donner accès aux terrains cultivés dont elle est entourée. » *Tongres et ses monuments,* par M. Perreau (époque romaine). — Tournai (*Tornacum*) ne fut d'abord qu'une simple station ou relai de poste : la carte de Peutinger ne lui donne pas d'autre désignation. Ce lieu, par sa proximité de Boulogne, le port principal des Gaules pour l'île de Bretagne, et par sa position heureuse sur la grande route de cette ville à la frontière du Rhin, à Arras, Cambrai et Bavai, aura pris, suivant M. Schayes, de l'accroissement et se sera élevé insensiblement au rang de ville.

[2] *Histoire ancienne des Pays-Bas,* par Desroches, liv. II, chap. VIII. — Voir aussi, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* t. XXIII, une notice de M. Roulez sur cette question : « Les deux Germanies faisaient-elles partie de la province de la Gaule Belgique? »

ainsi qu'il suit les mœurs des Ménapiens et des autres Belges : « Les Ménapiens habitent de l'un et de l'autre côté des bouches du Rhin, dans des marais et des forêts composées de bois peu élevés, mais épais et couverts d'épines. Tous les Gaulois sont belliqueux; plus on s'avance vers le nord et la mer, plus ils sont intrépides. On distingue les Belges entre tous. Ils portent le sagum et de larges braies, et laissent croître leur chevelure. Ils ont des habits ouverts et à manches qui descendent jusqu'à la cuisse. La laine de leurs troupeaux est rude, mais



PATRE MÉNAPIEN.

rasée près de la peau : ils en font d'épais sagums qu'ils nomment *læna*. Leurs armes se composent d'un long glaive suspendu à droite, d'un grand bouclier, d'une lance et de la méris, espèce de pique; quelques-uns se servent d'arcs et de frondes. Ils ont aussi des pièces de bois en forme de javelots, qu'ils ne lancent pas avec une courroie, mais avec la main, et qu'ils emploient principalement à la chasse aux oiseaux. Ils couchent à terre. Leur nourriture consiste principalement en laitage et en diverses espèces de viandes, surtout en chair de porc fraîche ou salée. Un toit élevé domine leurs maisons construites de planches et de branches. La plupart de leurs républiques sont gouvernées par les anciens. Autrefois, le peuple élisait, chaque année, un prince et un chef de guerre. » Les Ménapiens continuaient à se livrer à la navigation, comme l'atteste la colonie qui, au IIe siècle, portait leur nom en Irlande; ils fournissaient également les marchés de Rome de porc et de bœuf salé, ainsi que de troupeaux d'oies, connues sous le nom d'*oies germaniques*. La marne blanche, terre grasse et calcaire dont les Belges se servaient pour fertiliser les champs, était un objet de trafic avec les habitants de l'île de Bretagne. Les Atrébates continuaient à fabriquer des saies, et cet habit était devenu, au IIIe siècle, un des costumes favoris des habitants de Rome. Telles étaient les principales branches d'industrie qui existaient dans la partie de la province romaine correspondant à la Belgique actuelle [1].

[1] Schayes, *les Pays-Bas*, etc., t. II. — « Une autre preuve, et une des preuves les plus convaincantes, » ajoute cet écrivain, « du peu d'influence de la domination de Rome sur les mœurs et les coutumes nationales des Belges, c'est que, tandis que dans la

D'après le témoignage de Plutarque, les Nerviens continuaient, au IIe siècle de notre ère, à vivre dispersés dans les bois, comme à l'époque de César. Tacite, contemporain de Plutarque, confirme ce renseignement et ajoute que les Trévires et les Nerviens portaient jusqu'à l'affectation l'orgueil qu'ils ressentaient de descendre des Germains, comme si, par cette gloire du sang, ils voulaient répudier toute ressemblance avec la mollesse des Gaulois [1].

Le dernier effort des peuples d'origine germanique pour secouer le joug de Rome se manifeste et se résume, en quelque sorte, dans le soulèvement des Bataves. Cette révolte éclata pendant que Vitellius et Vespasien se disputaient l'Empire, dans la 70e année de notre ère.

Le témoignage si honorable que Jules César rendit à la bravoure des Belges, Tacite le décerna aux Bataves : il les nommé les premiers de tous les peuples germaniques par leur courage. Cette tribu avait fait autrefois partie, au delà du Rhin, de la puissante nation des Cattes, qui bordaient dans toute sa longueur la limite septentrionale de la forêt Hercynienne, c'est-à-dire que leur pays embrassait le territoire actuel de la Hesse et les petites principautés voisines, jusqu'aux confins des anciens cercles de Saxe. On ne peut préciser l'époque de l'émigration d'une partie des Cattes de leur patrie primitive; mais on sait que ces proscrits, chassés de la Hesse par des guerres intestines, s'embarquèrent sur l'Eider et abordèrent à ce territoire, devenu bientôt fameux sous le nom de la très-noble île des Bataves. On peut affirmer ainsi que cette émigration fut antérieure à la conquête de la Belgique par César, puisque cet illustre capitaine fit alliance avec les proscrits et qu'il mentionne leur nouvelle patrie dans ses *Commentaires* [2].

L'île où les Bataves transportèrent leurs pénates était détachée du continent par le Rhin, qui se partageait en cet endroit en deux fleuves : celui qui borde la Germanie conservait le nom et l'impétuosité du Rhin, et roulait ses eaux rapides dans le sein de l'Océan au lieu où s'éleva le village de Katwyk; l'autre, plus large et plus tranquille, prenait le nom de Wahal et, se confondant bientôt avec la Meuse, se déchargeait dans le même Océan par une vaste embouchure. Cette partie de l'Europe présentait le tableau le plus triste : ce n'était en quelque sorte qu'un vaste marais entrecoupé de terres presque flottantes; à chaque automne l'île était inondée et disparaissait sous les eaux. Mais les hommes énergiques qui se maintinrent sur ce dangereux territoire surent triompher des éléments comme ils triomphaient de tous leurs autres ennemis : par leur téna-

plus grande partie des Gaules la langue celtique avait fait place à la langue latine, dans la Belgique actuelle le teuton continua toujours à être la langue dominante du peuple, surtout chez les Ménapiens, les Toxandres, les Tongrois et les Nerviens septentrionaux. Plusieurs faits prouveraient même que l'introduction de l'idiome wallon, dérivé du latin, comme le provençal, le français, l'italien et l'espagnol; que l'introduction du wallon dans les parties de la Belgique où cet idiome est parlé de nos jours, n'aurait eu lieu que plusieurs siècles après l'expulsion des Romains. » En effet, au Xe siècle, la langue flamande était en usage bien au delà des provinces situées de l'autre côté de la Lys, c'est-à-dire, au moins dans toute la Picardie.

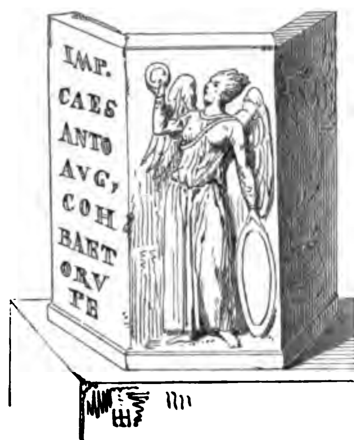
[1] *Germania*, c. 28. — *Treviri et Nervii circa affectationem germanicæ originis ultro ambitiosi sunt.* »

Des explorations récentes ont montré sous un nouvel aspect cette partie de la Belgique qui porte le nom de *Hesbaye*. Peut-être un jour pourra-t-on représenter cette contrée telle qu'elle était au IIe siècle de notre ère. Voir Schuermans, *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye*, passim.

[2] *De bello Gallico*, lib. IV, c. X.

cité et par leur industrie, ils arrachèrent leur pays à la fureur des vagues. Cette conquête seule suffirait pour immortaliser un peuple.

Les Bataves occupaient, dans l'île formée par le Wahal et le Rhin, la contrée appelée encore de nos jours Betauw, et qui, dès le IXe siècle, formait le *comitatus Bathua*. Elle s'étendait depuis le point de séparation du Rhin, au dessus de Nimègue, jusqu'auprès de Buren, entre Thiel et Wyk-te-Duerstede. Les Bataves habitaient en outre, sur le continent des Gaules, la rive gauche du Wahal et de la Meuse, en face de l'île du Rhin. Il faut toutefois remarquer que la côte et la partie occidentale de cette île étaient occupées par une tribu qui portait le nom de Caninéfates, quoiqu'elle appartînt aussi à la nation des Cattes et qu'elle eût émigré en même temps que les Bataves. En résumé, ces deux peuples avaient pour limites, au nord et à l'est, le bras droit du Rhin qui a son embouchure à Katwyk et qui les séparait des Frisons, des Tenchtères et des Usipètes; à l'ouest, le pays des Bataves confinait à celui des Caninéfates qui se terminait également à la mer; au midi, une lisière prise sur la rive gauche du Wahal et de la Meuse servait de bornes aux Bataves du côté des Toxandres, habitants de la Campine. Ce territoire correspondait à une partie des provinces désignées actuellement sous les noms de Hollande méridionale, d'Utrecht, de Gueldre et de Brabant septentrional [1].



MONUMENT DU CHATEAU ROMAIN DE BRITTENBURG A KATWYK. (IIIe siècle.)

On présume avec raison que la Frise fut peuplée avant l'île du Rhin par un peuple issu des *Firesi*, que Ptolémée place dans la Chersonèse Cimbrique [2]. En effet, si les Bataves avaient trouvé la Frise inhabitée, il semble hors de doute qu'ils y eussent planté leurs tentes, au lieu d'aller plus loin prendre possession des marais de l'île du Rhin. Les Frisons, divisés en grands et petits, suivant leurs forces, occupaient un pays dont les limites furent longtemps assez vagues. Avant le VIe siècle, il s'étendait entre le bras droit du Rhin et de l'Ems; il embrassait, outre la Frise actuelle, la Nord-Hollande, la province de Groningue, celle d'Over-Yssel, ainsi qu'une partie du Hanovre et des

[1] Schayes, *les Pays-Bas*, etc., II. — On fait dériver le nom des *Bataves*, de *bat, pat*, profond, et d'*av*, eau. — « Les Cattes émigrés, » dit M. Schayes, « prirent-ils le nom de Bataves de celui de leur nouvelle patrie, ou communiquèrent-ils à cette dernière un nom sous lequel ils étaient déjà connus antérieurement? Nous préférons, avec Spener, la seconde de ces hypothèses. En effet, deux endroits de la Hesse, appelés, l'un Battenburg, l'autre Battenhausen, semblent rappeler l'existence des Bataves dans le pays des Cattes, de même que les villages de Katwyk, Kattenburg et Kattendrecht (en Hollande) retracent à la mémoire l'origine des Bataves et leur première patrie. Il est donc probable que le nom de Bataves est la dénomination primitive de ce peuple, qui sans doute constituait un des *pagi minores* ou subdivisions des Cattes. » — « Les Bataves n'occupaient pas l'île entière qui portait leur nom, » dit Desroches. « Ils demeuraient dans la partie orientale, c'est-à-dire dans les provinces de Gueldre et d'Utrecht, et s'étendaient hors de l'île, entre le Wahal et la Meuse, dans le territoire qu'on appelle *'t Ryk van Nimeguen* et *Maas en Waal*, où sont les villes de Nimègue et de Batenbourg. La partie occidentale de l'île, qui est la Hollande d'aujourd'hui, était la patrie des Caninéfates. Ceux-ci avaient une même origine avec les Bataves; ils étaient guerriers comme eux, mais inférieurs en nombre. »

[2] La Chersonèse Cimbrique ne comprenait pas seulement le Jutland, mais aussi le Schleswig et le Holstein.

provinces de Gueldre et d'Utrecht. Au VIe siècle, on comprenait sous la dénomination de Frise tout l'espace renfermé entre l'Escaut, la Meuse et l'Eider; enfin, au VIIIe siècle, la Frise s'étendait encore depuis le Laubach et le Weser jusqu'au Zwin, bras de l'Escaut, aujourd'hui comblé, et qui portait le nom de *Sincfal*. Les grands Frisons (*Frisii majores*) occupaient, entre le lac Flevum (Zuyderzée), la mer et l'Ems, cette étendue de pays qui portait au moyen âge le nom de *Frise ultérieure*. Les petits Frisons (*Frisii minores*) habitaient, entre le lac Flevum, l'Océan et le bras droit du Rhin, la contrée correspondant à la *Frise inférieure* du moyen âge. Entre l'embouchure méridionale du Rhin et le Zuyderzée, on trouvait encore deux autres peuplades, les Marsaciens et les Sturiens : ces derniers occupaient l'île du Texel [1].

Les Bataves avaient transporté dans leur nouvelle patrie le culte, l'organisation politique, les mœurs et les traditions des peuples de la Germanie. Ils haïssaient l'enceinte des villes et n'avaient pour habitations que des chaumières éparses. En se séparant des Cattes, ils avaient conservé aussi l'énergie, la vigueur de cette nation belliqueuse et indomptable. « Ce peuple, » dit Tacite en parlant des Cattes, « se distingue par des corps plus endurcis, des membres ramassés, un visage menaçant, plus de force d'âme. Ils ont, pour des Germains, beaucoup de sens et de conduite : ils obéissent à qui les commande; ils savent garder leurs rangs, comprendre les occasions, différer les attaques, se disposer le jour, se retrancher la nuit, compter la fortune parmi les chances, le courage parmi les certitudes et, chose rare, qui n'est que l'effet de la discipline, ils se fient plus au chef qu'à l'armée. Les autres semblent n'aller qu'au combat : les Cattes vont à la guerre. Une marque d'audace, rare chez les autres Germains, et qui n'y est propre qu'à des individus, est chez les Cattes un usage de la nation : c'est de laisser pousser leur barbe et leurs cheveux dès l'adolescence, et de ne quitter qu'après le meurtre d'un ennemi cet aspect farouche, emblème d'un vœu et d'un devoir. Ce n'est que sur le sang et les dépouilles du mort qu'ils se découvrent le front, et alors seulement ils pensent avoir payé le prix de leur existence et s'être rendus dignes de la patrie et de leurs parents. Les lâches et les faibles gardent cet extérieur hideux. Les plus braves ont, en outre, au doigt un anneau de fer, signe d'ignominie chez ce peuple, et qu'ils portent comme une chaîne jusqu'à ce qu'ils s'en délivrent par la mort d'un ennemi. Un grand nombre de Cattes aiment à se parer ainsi. Ils vieillissent sous ces insignes, qui les signalent à la fois aux ennemis et aux leurs; à eux l'honneur d'engager tous les combats, à eux de former le premier rang dont l'aspect est si étrange; même dans la paix, ils n'adoucissent pas leur physionomie. Ce peuple n'a ni maisons, ni champs, ni soin de quoi que ce soit; où ils vont, ils se font nourrir; prodigues du bien d'autrui, sans souci du leur, ils mènent cette âpre vie jusqu'à ce que la vieillesse glacée les rende incapables d'en supporter les rigueurs [2]. »

Jules César, après avoir envahi la Gaule, méditait aussi la conquête de la Batavie; mais ses invincibles légions reculèrent devant les barrières liquides

[1] Schayes, *les Pays-Bas*, etc., II.

[2] *Germania*, c. XXX et XXXI.

de ce pays et le courage indomptable des habitants. Loin de subir le joug, les Bataves acceptèrent librement l'alliance du conquérant. Ils lui fournirent ses cavaliers d'élite, l'aidèrent à conquérir la Grande-Bretagne, à dompter les tribus révoltées des Gaules et à s'emparer, à Pharsale, de l'empire du monde. Le traité d'alliance conclu entre César et les Bataves fut confirmé par Auguste, et dès lors les habitants de l'île du Rhin reçurent le titre glorieux d'amis et de frères du peuple romain [1]. Ils ne furent assujettis à aucun impôt ni tribut, ils conservèrent aussi leurs antiques lois ainsi que leurs chefs nationaux; mais ils furent obligés de fournir annuellement un corps de troupes auxiliaires et un certain nombre de cavaliers qui entraient dans la garde germanique des empereurs. Ils durent aussi recevoir, sur la partie de leur territoire qui touchait au Rhin et à la Meuse, des garnisons romaines destinées à défendre contre les Germains les passages de ces fleuves, qui servaient de bornes à l'Empire, et à protéger les Bataves eux-mêmes contre les Germains d'outre-Rhin, qui ne reconnaissaient plus des compatriotes dans un peuple devenu l'allié de leurs plus mortels ennemis.

Drusus, beau-fils d'Auguste, fut le premier général romain qui passa dans l'île des Bataves avec une armée; il creusa un canal pour joindre l'Yssel au Rhin [2] et établit une ligne de forteresses le long de ce fleuve et de la Meuse. Il s'embarqua sur le Middelzée, aujourd'hui converti en riantes campagnes, pour s'emparer de la Frise, et cette conquête fut rapidement effectuée (10 ans avant notre ère). Le Rhin formant la limite de l'Empire, la Frise n'en fut point déclarée partie intégrante, mais tributaire. Les habitants conservèrent leurs lois et leur gouvernement national, et, à cause de leur pauvreté, furent seulement obligés de livrer annuellement un certain nombre de peaux de bœufs. Pour s'assurer de la soumission du pays, Drusus bâtit, à l'embouchure de l'Yssel (dans l'île de Grind), un château qui reçut le nom de *Castellum Flevum*. Par l'occupation de ce point important, les Romains se rendirent maîtres de la navigation du troisième bras du Rhin, créé par le canal de Drusus, et ils assurèrent le transport des vivres que les garnisons du Rhin tiraient de la Grande-Bretagne [3].

Tibère, ayant succédé à son frère Drusus dans le commandement de l'armée du Rhin, soumit les Caninéfates [4]; mais cette expédition ne fut pas une véritable conquête, puisque le peuple vaincu conserva ses chefs nationaux et son existence politique. Tibère, ayant remporté d'autres victoires sur les Suèves et les Sicambres, en transféra quarante mille sur la rive gauche du Rhin. Une partie de ces prisonniers fut cantonnée dans le territoire occupé d'abord par les Ménapiens, et qui le fut ensuite par les Tenchtères et les Usipètes (8 ans avant notre ère). Ces nouveaux habitants y changèrent leur nom de

[1] Voir les inscriptions conservées au Musée royal d'antiquités de Leyde.

[2] « Lorsque Drusus eut fait creuser, près d'Arnhem, le canal qui longtemps porta son nom, les eaux du Rhin entrèrent dans le lit de l'Yssel, mêlées avec celles de cette rivière, elles passaient par le Zuyderzée, le *Flevo Lacus* des anciens, et en sortaient par le lit resserré de la Flie, pour se jeter dans l'Océan. Au moyen de cette nouvelle direction, l'ancienne île des Bataves fut au moins triplée en étendue. » Desroches, *Histoire ancienne des Pays-Bas*, p. 167.

[3] Schayes, *les Pays-Bas*, etc., II.

[4] Velleius Paterculus, lib. II, c. 105.

Sicambres en celui de Gugernes, origine de la dénomination du duché de Gueldre.

Lorsque les légions de Varus eurent été exterminées par Hermann, dans la forêt de Teutbourg (an 8 de notre ère), les Romains épouvantés désarmèrent les cohortes bataves qui se trouvaient à Rome. Mais Tibère, quoiqu'il se défiât de tout le genre humain, rappela ces auxiliaires, parce qu'ils lui semblaient moins à craindre que ses propres sujets.

Pour venger la défaite de Varus, Tibère envoya contre les Germains le noble fils de Drusus, que plus tard il punit pour ses victoires. De même que son père, Germanicus prépara ses expéditions dans l'île des Bataves (an 15 de notre ère); il y fit construire une flotte de mille vaisseaux ou bâtiments de charge afin de faciliter les transports des troupes et des munitions destinées à la guerre des Germains. Avec cette flotte, il entra dans le canal qui portait le nom de Drusus, passa le Zuyderzée, pénétra dans l'Océan, côtoya la Frise et aborda heureusement sur les rives de l'Ems. Dans cette guerre, les Bataves augmentèrent encore leur vieux renom de bravoure: on vantait surtout ces escadrons d'élite qui, sans quitter leurs armes ni leurs chevaux, sans rompre leurs rangs, traversaient à la nage les fleuves les plus rapides. On assure que Germanicus entreprit, mais sans succès, de fondre ce peuple héroïque dans l'Empire en établissant, près de Leyde, une école où la jeunesse batave était instruite dans la langue et initiée à la civilisation des Romains.



TIBÈRE.
Musée du Louvre : marbre.

Sous le règne même de Tibère (14-37 de notre ère), les Frisons se soulevèrent contre la rapacité des lieutenants de l'Empereur. En imposant à cette nation pauvre un tribut de peaux de bœufs, Drusus n'avait songé à en déterminer ni la longueur ni l'épaisseur. Le primipilaire Olennius, nommé commandant de la Frise, désigna les peaux d'aurochs pour modèles de celles qu'on recevrait : c'était une loi absurde et impraticable, puisque le bétail des Frisons était très-petit. Mais Olennius avait imaginé ce prétexte pour s'emparer d'abord de leurs bœufs, puis de leurs terres, enfin de leurs femmes et de leurs enfants, qu'il réduisait en esclavage. La nation se plaignit, on n'écouta point ses plaintes ; elle se fit justice par les armes : les soldats qui levaient l'impôt furent arrêtés et attachés aux gibets. Olennius n'échappa que par la fuite ; il se sauva dans le château de *Flevum*, où l'on tenait un corps assez considérable de légionnaires et d'alliés pour défendre cette côte de l'Océan. Lorsque Apronius, propréteur de la basse Germanie, fut instruit de ce mouvement, il fit venir, de l'armée du haut Rhin, les vexillaires des légions, avec l'élite de l'infanterie et de la cavalerie auxiliaires. Il joignit ces troupes aux siennes et, les embarquant toutes sur le Rhin, il entra dans la Frise. Les rebelles avaient déjà levé le siége du château pour couvrir leur propre pays : des marais en défendaient l'entrée.

Apronius fit construire des ponts et des chaussées pour le passage du gros de l'armée; pendant ce temps, ayant trouvé un gué, il détacha une division de cavalerie caninéfate et ce qu'il avait d'infanterie germaine dans son armée, avec ordre de tourner l'ennemi. Celui-ci était déjà en bataille; il repoussa les alliés, malgré la cavalerie des légions qui vint les soutenir. On envoya alors trois cohortes légères, puis deux encore, et, après un intervalle, la cavalerie auxiliaire. Toutes ces troupes étaient suffisantes si elles eussent donné à la fois : mais, n'arrivant que successivement, loin de rendre le courage aux premiers détachements, la frayeur et la fuite des autres les entraînaient elles-mêmes. Enfin, Céthégus, lieutenant de la 5e légion, marcha avec le reste des alliés ; il n'eut pas plus de succès. Se voyant même en danger, il dépêcha courriers sur courriers pour implorer le secours des légions : la 5e s'avança la première, et toutes ensemble, après un combat opiniâtre, repoussèrent l'ennemi et ramenèrent les cohortes auxiliaires et la cavalerie couvertes de blessures. Le général romain borna là sa vengeance; il n'ensevelit pas même ses morts, quoique l'armée eût perdu beaucoup de tribuns, de préfets et de centurions de marque. On apprit depuis, par les transfuges, que neuf cents Romains avaient été taillés en pièces, auprès du bois de *Baduhenna* (Sevenwolden), après s'être battus pendant deux jours, et qu'une autre troupe de quatre cents, qui s'était jetée dans une maison de *Cruptorix,* autrefois auxiliaire des Romains, avait péri entièrement : dans la crainte d'une trahison, ils s'étaient tous entre-tués. Depuis ce temps, le nom des Frisons fut célèbre parmi les Germains, ajoute Tacite à qui nous avons emprunté ce récit. Tibère dissimula ces pertes, pour ne point donner un chef à une armée; et le sénat, peu touché que l'Empire fût déshonoré sur les frontières, ne voyait que les maux prochains d'une administration terrible, et redoublait d'adulations pour la calmer [1].

Sous le règne de l'imbécile Claude (41-54 de notre ère), Corbulon réprima les mouvements hostiles des Chauques, qui occupaient les rivages de la mer du Nord depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'à celle du Weser ; il s'efforça ensuite de ramener à l'ancienne discipline les légions, qui ne respiraient plus que le pillage. Cette énergie releva le courage des soldats romains en même temps qu'elle abaissait l'orgueil des barbares. Les Frisons se soumirent et vinrent donner des otages à Corbulon. Celui-ci établit chez eux un sénat, des lois, et, de peur qu'ils n'osassent s'écarter des règlements qu'il leur prescrivit, il éleva une forteresse pour les contenir. Corbulon méditait une nouvelle expédition chez les Chauques ; déjà même il avait établi son camp sur les terres ennemies, lorsqu'il fut brusquement rappelé par Claude. « Heureux jadis, » s'écria-t-il, « les généraux romains ! » Et il fit sonner la retraite. Cependant il trouva encore le temps de faire creuser par ses soldats, entre la Meuse et le Rhin, un canal de vingt-trois mille pas, pour recevoir les débordements de l'Océan [2]. Le départ de ce grand général rendit la liberté à la Frise.

[1] *Annales* de Tacite, livre IV, c. 72-74.
[2] *Ibid.*, livre XI, c. 18-20.

Sous le règne de Néron (54-68 de notre ère), les Frisons voulurent occuper, le long du Rhin, le pays que les Romains laissaient inculte. Ils avaient déjà construit des maisons et ensemencé des champs, lorsqu'on vint les menacer du ressentiment de Rome, s'ils ne rentraient dans leurs limites ou s'ils n'obtenaient de Néron ce nouvel établissement. Les deux chefs ou rois de la tribu émigrée résolurent de s'adresser à l'Empereur. Tacite nous montre ces barbares de la Frise au milieu des pompes de l'Empire. « Arrivés à Rome, » dit-il[1], « pendant que Néron, distrait par d'autres soins, leur fait attendre son audience, entre autres curiosités qu'on s'empresse de montrer aux barbares, on les mène au théâtre de Pompée, pour leur faire admirer l'immense foule qu'il contenait. Là, tandis que, par désœuvrement (car la pièce, où ils ne comprenaient rien, n'avait aucun intérêt pour eux), ils s'informent de ce qui composait l'assemblée, des distinctions de chaque ordre, de la place des chevaliers, de celle du sénat, ils aperçoivent, sur les bancs des sénateurs, quelques habillements étrangers; ils demandent ce que c'est : on leur dit que ce sont des députés de quelques nations, et qu'on accorde cet honneur à celles qui se sont distinguées par leur bravoure et par leur fidélité pour les Romains. « Eh bien, » s'écrient-ils, « il n'y en a point de plus brave et de plus fidèle « que les Germains. » Et ils partent pour aller s'asseoir parmi les sénateurs, ce qui fut applaudi comme la saillie d'une franchise antique et l'effet d'une louable émulation. Néron leur accorda à tous deux le titre de citoyen; mais il exigea la retraite des Frisons. Sur leur refus, on envoya sur-le-champ de la cavalerie auxiliaire, qui les y contraignit, après avoir fait prisonniers ou taillé en pièces ceux qui opposèrent de la résistance. »



NÉRON.
Musée du Louvre : marbre.

Quoique toujours honorés du titre d'amis et de frères du peuple romain, les Bataves souffraient également de la tyrannie et des exactions des agents impériaux. Un barbare, renommé pour son génie et son habileté, Claudius Civilis, entreprit de soustraire complétement sa patrie au joug de Rome. Quoiqu'il fût issu d'un sang royal, quoiqu'il eût servi sous les aigles, pendant vingt-cinq ans, à la tête des cohortes de son pays, ce noble guerrier avait été également victime de la cruauté romaine. Son frère, Julius Paulus, sur une fausse accusation de révolte, avait été condamné au dernier supplice; lui-même, mis aux fers et envoyé à Néron, n'avait recouvré sa liberté qu'à l'avénement de Galba (68 de notre ère). Cette injure pesait sur le cœur du Batave, non moins à craindre pour sa dissimulation que pour son audace; il se comparait à Sertorius et à Hannibal, parce que son visage était marqué de la même cicatrice. Pour assurer sa vengeance, Civilis profita de la rivalité de Vespasien et de Vitellius: il se déclara

[1] *Annales* de Tacite, livre XIII, c. 54.

en faveur du premier, qui avait été proclamé dans la Palestine, et il cacha si bien ses projets que les généraux de Vespasien l'engagèrent à retenir les auxiliaires et les légions appelés par Vitellius. Celui-ci avait ordonné de faire des levées chez les Bataves (an 70 de notre ère). Elles étaient odieuses à cause de l'avarice des préposés qui recrutaient des vieillards et des infirmes, afin qu'ils se rachetassent à prix d'argent, et qui s'emparaient aussi des adolescents pour spéculer sur leur beauté. Voyant le mécontentement qu'excitaient ces infamies, les chefs du complot firent refuser l'enrôlement. Civilis, sous prétexte d'un grand festin, rassemble dans un bois sacré les premiers de la nation batave, et, parmi le peuple, les plus audacieux. La nuit, quand le vin et la joie eurent échauffé les imaginations, il débute en rappelant les actions glorieuses de leurs ancêtres; il énumère ensuite les griefs du peuple, les insultes et les brigandages de ses dominateurs; il exhorte enfin ses compagnons à secouer un joug ignominieux. Ce discours est reçu par de grands applaudissements et, selon la coutume des barbares, les convives se lient par des imprécations. Bientôt des émissaires secrets vont, de la part de Civilis, gagner les cohortes bataves, alors à Mayence et destinées pour la Grande-Bretagne; d'autres vont proposer aux Caninéfates de s'associer à leurs desseins. Ceux-ci élèvent sur le pavois un guerrier nommé *Brinnon,* non moins recommandable par sa naissance illustre que par son audace. Brinnon, de concert avec les Frisons, vient immédiatement attaquer par mer un camp de deux cohortes, construit tout près du rivage. Les Romains n'avaient pas prévu cette attaque et, l'eussent-ils prévue, ils n'étaient point en mesure de la repousser, car Vitellius avait pris toute la force des cohortes et n'avait laissé dans la Batavie qu'une foule inutile de Nerviens et de Germains, qu'on avait ramassés dans les bourgades voisines et auxquels on avait donné quelques armes. Tous les négociants romains qui, à la faveur de la paix, s'étaient dispersés dans le pays, furent égorgés. Les préfets des cohortes mirent le feu aux forts qu'ils occupaient et se retirèrent dans la partie supérieure de l'île. Civilis, ayant encore recours à la ruse, fut le premier à blâmer les préfets d'avoir abandonné les forts ; ils n'avaient qu'à regagner leurs campements, car il répondait de réprimer avec sa cohorte ce mouvement des Caninéfates. Mais l'enthousiasme belliqueux des Germains révèle la défection de Civilis ; se voyant démasqué, il a enfin recours à la force. Il marche avec les Caninéfates et les Bataves, tous rangés en coin et chaque nation séparée. Les Romains se mirent en bataille non loin du Rhin; les vaisseaux qu'on avait ramenés dans cet endroit, après avoir mis le feu aux châteaux, étaient tournés contre les insurgés. A peine l'action était-elle engagée qu'une cohorte de Tongrois passa du côté de Civilis. Découragés, consternés, les Romains cessèrent de se défendre. Sur la flotte, même perfidie : une partie des rameurs, qui étaient Bataves, commencèrent par troubler les manœuvres des matelots et des soldats, puis ramèrent en sens contraire et allèrent présenter la poupe à la rive ennemie ; ils finirent par massacrer les pilotes et les centurions qui ne les imitaient pas; puis la flotte entière, composée de vingt-quatre vaisseaux, passa aux insurgés ou fut prise.

Ce premier succès excita le plus grand enthousiasme dans toute la Germanie ; elle envoya sur-le-champ des députés à Civilis pour lui offrir des secours. Ce héros, voulant réaliser ses vastes desseins, cherchait des alliés non-seulement en Germanie, mais aussi dans la Gaule ; car le but secret de son audacieuse entreprise était de réunir ces provinces et de se faire proclamer roi. Il représentait aux soldats les maux qu'ils avaient soufferts depuis tant d'années dans une ignominieuse servitude, qu'ils décoraient du faux nom de paix ; et il les excitait en leur montrant, par son exemple, combien il était facile de vaincre les Romains. Hordeonius Flaccus, gouverneur des Gaules, avait favorisé par son indolence affectée les premières tentatives de Civilis ; mais lorsque les courriers lui eurent annoncé, coup sur coup, que le camp était forcé, les cohortes taillées en pièces, le nom romain exterminé dans l'île des Bataves, il ordonna enfin au lieutenant Lupercus, qui commandait un camp de deux légions, de marcher à l'ennemi. Lupercus réunit à ses légionnaires les Ubiens, qui étaient tout proches sur la rive gauche du Rhin, la cavalerie de Trèves et une autre division de cavalerie batave gagnée depuis longtemps par Civilis ; avec ces forces, il passa le fleuve en toute hâte. Les deux armées se joignent, et Civilis triomphe pour la seconde fois. Les légionnaires romains, trahis, puis attaqués par leurs auxiliaires bataves, abandonnés aussi par les Ubiens et les Trévires, ne peuvent soutenir un choc aussi inégal ; cependant ils se retirent en bon ordre du champ de bataille et se renferment dans un de leurs camps nommé *Castra Vetera* (Santen, dans l'ancien duché de Clèves).


GERMAINS COMBATTANT.
(Colonne Trajane. 114 de J.-C.)

Bientôt un courrier, dépêché par Civilis, atteint huit cohortes de Bataves et de Caninéfates qui étaient en marche pour se rendre à Rome sous les ordres de Vitellius. Ces vétérans, enflammés par le succès de leurs compatriotes et décidés à s'unir avec eux, forment des demandes exorbitantes pour avoir un prétexte de se révolter. Ils abandonnent enfin leur général et gagnent la basse Germanie. Le lieutenant de la 1re légion, qui campait à Bonn, avait résolu de fermer le passage aux révoltés ; mais les trois mille légionnaires, ainsi qu'un corps de Belges, placés sous ses ordres, furent écrasés et précipités dans les fossés du camp. Quoique Civilis se vît, après la jonction de ces vieilles cohortes, à la tête d'une armée en règle, il n'avoua pas encore ses projets ; songeant à la puissance romaine, il fit reconnaître Vespasien par toutes ses troupes et il invita les deux légions cantonnées dans Vetera Castra à suivre son exemple. On lui répond qu'on ne prenait pas conseil d'un traître ni d'un ennemi ; qu'ils avaient pour

empereur Vitellius; qu'ils lui conserveraient jusqu'au dernier soupir leur fidélité et leurs armes; qu'il convenait mal à un Batave, déserteur, de s'ériger en arbitre de la puissance romaine; qu'il n'avait à espérer de son crime qu'un juste châtiment. A cette réponse, Civilis, enflammé de colère, entraîne à la guerre non-seulement les Bataves, mais aussi les nations transrhénanes.

Tous ces peuples s'avancent vers le Vieux Camp. Civilis, avec l'élite de ses Bataves, marchait au centre de son armée; et, pour en rendre l'aspect plus effrayant, il avait couvert les deux rives du Rhin de troupes d'infanterie germaine. On voyait, d'un côté, les étendards des anciennes cohortes de Bataves et, tout près, les enseignes mêmes des barbares, ces simulacres d'animaux sauvages que chaque nation, au moment de commencer une guerre, allait prendre au fond de ses forêts. Les assiégeants espéraient beaucoup de la grandeur même du camp, construit pour deux légions et défendu à peine par cinq mille soldats romains. Cette faible armée résista héroïquement. Les Bataves commencèrent par décocher des traits qui s'attachèrent en pure perte aux tours et aux créneaux des murailles; puis ils escaladèrent le rempart, les uns sur des échelles, d'autres sur la tortue formée par leurs compagnons. Déjà quelques-uns atteignaient le faîte, lorsque les Romains, les heurtant du glaive et du bouclier, les précipitèrent en bas, où une grêle de pieux et de javelots acheva de les écraser. Désespérant enfin de forcer la place, les Bataves convertirent le siége en blocus, n'ignorant pas que le camp n'avait de vivres que pour peu de jours et qu'il contenait beaucoup de bouches inutiles.

Les légions romaines de la Gaule, livrées à la licence la plus effrénée, favorisaient par leur insubordination les succès de Civilis. Mais lorsqu'ils connurent le sort de leurs camarades, les légionnaires contraignirent l'indolent Hordeonius à les conduire au camp de Bonn ; là, ils le déposèrent comme incapable et élurent pour leur général Dillius Vocula, lieutenant de la 18e légion. Ils joignirent à *Novesium* (Nuits, près de Dusseldorf) la 16e légion, dont le lieutenant, Herennius Gallus, fut associé à Vocula dans le commandement de l'armée. N'osant pas encore marcher à l'ennemi, tous deux vinrent camper dans un lieu nommé *Gelduba* (Gelb. Une partie de l'armée fut enfin conduite par Vocula sur le territoire des Gugernes, pour les punir d'avoir accepté l'alliance de Civilis ; l'autre partie restait avec Gallus. Celui-ci ayant été vaincu dans un combat qu'il livra aux Germains pour leur disputer un navire chargé de blé, ses soldats l'accusèrent de trahison et le mirent aux fers. Il ne sortit de prison qu'à l'arrivée de Vocula, qui punit de mort les auteurs de la sédition. Cependant l'armée de Civilis s'augmentait par l'arrivée des partisans qu'il avait recrutés au delà du Rhin. La Germanie tout entière lui avait livré sa principale noblesse en otage pour sûreté de la confédération. Civilis ordonna, suivant la proximité de chaque peuple, aux uns, de tomber sur les Ubiens et sur les Trévires, aux autres, de passer la Meuse et d'assaillir les Ménapiens, les Morins, et toute cette frontière de la Gaule. La nation qui eut le plus à souffrir de ces ravages fut celle des Ubiens : les Germains ne pouvaient leur pardonner d'avoir abjuré leur patrie pour prendre un nom romain

(*Colonia Agrippina*[1]). Ces expéditions ayant réussi, Civilis ramena ses soldats contre Vetera Castra; mais les légionnaires, persévérant dans leur héroïsme, lassèrent de nouveau l'impétuosité des barbares.

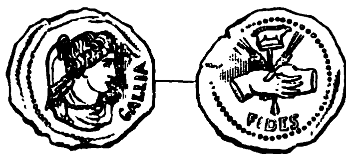
Tandis que Civilis continuait le blocus de cette place, il vit arriver dans son camp le Trévire *Montanus,* chef d'une cohorte. Les Romains le lui envoyaient pour lui ordonner de déposer les armes et de ne plus couvrir du masque d'un allié les desseins d'un ennemi : s'il avait eu en vue de servir Vespasien, le but était atteint, puisque, depuis la défaite des Vitelliens à Crémone, les légionnaires et les auxiliaires de la Gaule avaient prêté serment au légitime empereur. Civilis semble d'abord embarrassé; mais, en observant Montanus, il lui trouve un caractère ardent et fait pour les entreprises hasardeuses : il n'hésite pas à s'ouvrir à lui. Montanus, ébranlé, fit aux Romains un rapport infidèle sur sa mission et ne tarda pas à se déclarer pour le libérateur de la Germanie.

Civilis, gardant une partie de ses troupes devant Vetera Castra, envoie contre Dillius Vocula ses vieilles cohortes de Bataves et l'élite des Germains. Ce détachement surprend le camp de Vocula et l'aurait entièrement détruit sans l'arrivée inopinée de plusieurs cohortes de Gascons, qui se rangèrent du côté des Romains au moment même où ces derniers tombaient sous le glaive des Bataves. Vocula eut, d'ailleurs, si peu de confiance dans sa victoire qu'il perdit plusieurs jours avant de marcher contre Civilis. Celui-ci cherchait à surprendre les assiégés de Vetera, en leur faisant croire que les siens avaient eu la victoire; les Bataves promenaient en triomphe autour du camp les enseignes et les drapeaux enlevés aux légions, ainsi que les prisonniers. L'un de ceux-ci ayant eu l'âme assez grande pour oser élever la voix et déclarer la vérité, les Bataves le percèrent aussitôt de mille coups. Au surplus, l'incendie qui dévorait les villages annonçait assez l'approche d'une armée victorieuse : c'était celle de Vocula, qui vint planter ses drapeaux devant Vetera. Les soldats demandent aussitôt le combat et, sans même se donner la peine de se ranger en bataille, ils commencent l'attaque. Les assiégés sortent en même temps de toutes les portes de Vetera pour envelopper les Bataves. Ceux-ci résistaient vaillamment et auraient pu triompher, lorsque, leur chef ayant été renversé de cheval, on répandit le bruit qu'il était mort; ses soldats consternés prirent la fuite. Mais à peine Civilis était-il rétabli de sa chute, qu'il revint mettre le siége devant Vetera.

Vocula, à cause de la disette des vivres, se dirigeait vers Novesium en amenant avec lui mille hommes d'élite, choisis parmi les assiégés; c'étaient des soldats indomptables et ulcérés contre leurs généraux. Tout le long de la route, ils protestaient avec fureur qu'ils n'endureraient plus ni la famine ni la trahison des lieutenants. Arrivés à Novesium, ils massacrent Hordeonius; le même sort était réservé à Vocula si, déguisé en esclave, il n'eût profité de l'obscurité de la nuit pour se sauver. Cependant les légions se repentent bientôt de leurs excès, reprennent Vocula pour général et marchent au secours de Mayence,

[1] *Colonia Agrippina* (aujourd'hui Cologne), du nom d'Agrippine, femme de l'empereur Claude.

assiégée par une armée de Cattes, d'Usipiens et de Mattiaques. Mais ils ne tardèrent pas à méconnaître de nouveau tous leurs devoirs. En voyant les Romains affaiblis par leurs dissensions civiles et les succès de Civilis, les Trévires et les Gaulois, jusque-là fidèles aux Césars, se décidèrent aussi à combattre pour leur indépendance; leurs chefs, parmi lesquels on distingue *Classicus,* réussissent à gagner les soldats et les centurions de Vocula. Ce général héroïque est égorgé, et les légions ont la lâcheté de prêter serment à *l'empire des Gaules.*



MÉDAILLE FRAPPÉE EN L'HONNEUR DE LA RÉSURRECTION DE LA GAULE.

Classicus envoie ensuite sommer Vetera de se rendre, faisant aux assiégés les plus terribles menaces. Ils étaient cruellement partagés entre le devoir et la famine, entre l'honneur et l'opprobre. Pendant le temps que dura leur indécision, les aliments de toute espèce achevèrent de leur manquer. Ayant consommé les bêtes de somme et les chevaux, ils se rejetèrent sur les animaux les plus dégoûtants. Enfin, réduits à manger des branches, des racines d'arbres et de l'herbe qu'ils arrachaient d'entre les pierres, ils furent un mémorable exemple de malheur et de constance, jusqu'à ce qu'ils ternissent tant d'héroïsme et de gloire, en députant vers Civilis pour demander la vie. Avant de les entendre, on exigea qu'ils jurassent obéissance à l'empire des Gaules. De plus, on se réserva le pillage du camp et on leur donna des gardes qui leur retinrent argent, valets, bagages, et qui, après les avoir ainsi dépouillés, les escortèrent à leur sortie. A cinq milles environ, pendant qu'ils marchaient sans précaution, ils sont attaqués brusquement par les Germains. Les plus braves se firent tuer sur place, beaucoup périrent dans la fuite, les autres regagnèrent le camp; mais les Germains y mirent le feu après l'avoir pillé, et tous ceux qui avaient survécu au combat furent la proie des flammes.

Dans le pays des Bructères vivait alors une femme qui exerçait une domination étendue parce qu'on la croyait douée du don de prophétie; retirée au haut d'une tour et se dérobant à tous les regards pour augmenter la vénération dont elle était l'objet, Velléda était, avec Civilis, l'arbitre de cette guerre. Son crédit s'accrut encore parce qu'elle avait prédit les succès des Germains et la ruine des légions. Quant à Civilis, voyant la ruine des légions consommée, il se fit couper cette longue chevelure blonde que, depuis le commencement de la guerre contre les Romains, il avait laissée croître. Du reste, il ne voulut se soumettre, ni lui ni aucun de ses Bataves, à prêter serment à l'empire des Gaules.

Cependant les Gaulois, au lieu de fermer leur pays aux Romains, les laissèrent pénétrer par les gorges des Alpes Rhétiennes. Dès ce moment, tout changea de face : les légions qui avaient trahi leurs serments coururent se ranger sous leurs premières enseignes; les peuples, sous leurs premiers maîtres. Civilis seul osa continuer la lutte, après la défaite des Trévires; il marcha droit aux Romains campés aux portes de Trèves; mais, après avoir mis d'abord le désordre chez les ennemis, il fut lui-même repoussé. Ayant levé de nouvelles troupes en Germanie, il vint camper à Vetera, où le souvenir de ses premiers

succès pouvait ranimer le courage de ses soldats. Le nouveau général romain, Cérialis, l'y suivit avec une armée également accrue par l'arrivée de nouveaux renforts. Les deux chefs brûlaient d'en venir aux mains. Mais il y avait entre eux une plaine naturellement marécageuse, rendue presque impraticable par les eaux du Rhin, que Civilis avait fait refluer dans cet endroit, en jetant une digue en travers du fleuve. Les Romains, se voyant provoqués par les Bataves, engagèrent l'action; mais, chargés d'armes pesantes et peu accoutumés à combattre dans l'eau, ils disparaissaient dans les gouffres des marais. Ils prirent leur revanche le lendemain; conduits par un transfuge sur un terrain solide, leurs cavaliers tombèrent à l'improviste sur l'arrière-garde de Civilis; les légions ayant en même temps redoublé leurs efforts contre la tête de l'ennemi, il fut enfin vaincu et forcé de se retirer précipitamment vers le Rhin. Quoiqu'il eût reçu des secours des Chauques, Civilis, après avoir mis pour la seconde fois le feu à Vetera, se retira dans l'île des Bataves, où les Romains ne pouvaient alors le poursuivre faute de ponts et de bateaux. Pour augmenter ses moyens de défense, il détruisit la digue que Drusus avait construite sur la rive gauche du Rhin. Alors le fleuve, ne trouvant plus l'obstacle qui l'arrêtait, se renversa du côté des Gaules et ne laissa plus, entre l'île des Bataves et la Germanie, qu'un canal si étroit que les deux rives semblaient confondues. La fin de cette guerre fut signalée par l'attaque audacieuse, mais stérile, que Civilis dirigea contre quatre camps romains, sur la situation desquels les savants ne sont pas d'accord. Cérialis, désespérant de vaincre cet ennemi aussi redoutable après ses défaites qu'après ses victoires, essaya par des négociations secrètes de désorganiser la ligue dont il était le chef. Civilis s'était alors retiré au delà du Rhin, et Cérialis occupait l'île. Tandis qu'il faisait offrir la paix aux Bataves et à Civilis sa grâce, le général romain exhortait Velléda et ses parents à saisir l'occasion de mériter l'amitié de Rome : il représenta qu'on avait taillé en pièces les Trévires, repris Cologne, enlevé aux Bataves leur patrie; que les Germains n'avaient gagné, à l'alliance de Civilis, que la perte de leurs proches, le massacre ou la fuite de leurs soldats. On mêlait les promesses aux menaces. Les Germains une fois ébranlés, les Bataves commencèrent aussi à se dire qu'il ne fallait pas consommer leur ruine et qu'il était impossible à une seule nation de briser les fers du monde entier. Civilis, informé du succès qu'obtiennent les adroites et perfides négociations des Romains, indigné peut-être aussi contre cette aristocratie qui voulait avec Rome une réconciliation dont sa tête eût été le prix, affligé enfin de l'inconstance de ce peuple pour lequel il avait versé son sang et dépensé tant d'efforts, Civilis, découragé mais non vaincu, résolut de déjouer les manéges de ses ennemis; il demanda une entrevue à Cérialis : elle eut lieu sur le pont de la *Nabalia* (l'Yssel) que l'on avait coupé par le milieu (vers 71).

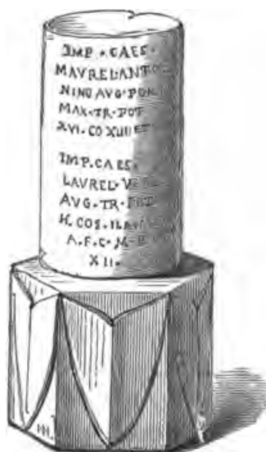
La fin du cinquième livre des *Histoires* de Tacite étant malheureusement perdue, on ignore la teneur du traité qui fut conclu entre les Romains et les Bataves[1]; on ne peut non plus que former des conjectures sur les dernières

[1] Le dramatique épisode que nous venons d'esquisser d'après Tacite a été retracé par ce grand écrivain dans les livres IV et V de ses *Histoires*.

années de la vie de Civilis. Il semble toutefois hors de doute que les Bataves rentrèrent dans la possession de tous leurs priviléges, puisque Tacite, dans sa *Description de la Germanie*, les dépeint comme un peuple libre. « Il leur reste, » dit-il, « une marque honorable de leur antique alliance avec les Romains, car ils ne sont ni avilis par nos tributs, ni foulés par nos publicains; mais, libres de toute charge et d'impôts, et gardés seulement pour les combats, ils sont comme des armes d'attaque et de défense que nous réservons pour la guerre. »

Les Bataves reprirent le titre d'*amis* et de *frères* du peuple romain, pour lequel ils continuèrent à sacrifier l'élite de leur jeunesse. Leurs cohortes, commandées par les plus nobles de la nation, suivirent Agricola dans la Grande-Bretagne (77) et eurent une grande part aux victoires qu'il remporta sur les Calédoniens [1]. L'empereur Adrien employa aussi leur excellente cavalerie dans son expédition en Orient (135). Il fit élever un mausolée en l'honneur d'un habile archer batave qui, après avoir lancé une flèche dans les airs, en décochait une autre qui fendait la première en deux. Un monument plus utile, attribué également à l'empereur Adrien, fut le *forum* qu'il fit bâtir à l'endroit qui devint plus tard le village de Voorburg, près de la Haye [2]. A Rome, les cohortes bataves formaient l'élite de ces prétoriens, gardiens des Césars et les véritables maîtres de l'Empire. Septime-Sévère (193) avait tant de considération pour les soldats bataves, qu'il autorisa leurs officiers à porter un cep de vigne, distinction jusqu'alors réservée aux centurions des légions romaines. Jusqu'à la fin du VIe siècle, les Bataves servirent comme corps francs dans la garde du palais.

[1] Année 79 de J.-C. — Tacite, *Vie de Cn. Julius Agricola*, c 36.
[2] Le *Forum Adriani* subsista jusque vers l'année 856.



COLONNE MILLIAIRE,
découverte à Munster.



ALARIC DEVANT ROME (410).

CHAPITRE IV.

ÉTABLISSEMENT DES FRANCS EN BELGIQUE. FIN DE LA DOMINATION ROMAINE.



La Gaule avait été divisée par les Romains en provinces, et les provinces furent subdivisées en cités. On appelait cité, *civitas,* toute l'étendue de pays qu'un peuple habitait. Chaque cité avait sa ville capitale et était partagée en plusieurs cantons.

Vers la fin du IVe siècle, la *Belgique* [1] fut divisée en quatre provinces : la première et la seconde Belgique ; la première et la seconde Germanique.

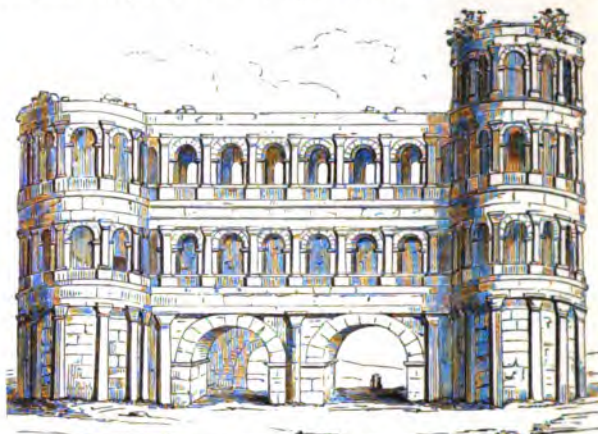
La première Belgique comprenait la partie méridionale et orientale du Luxembourg et presque toute l'ancienne Lorraine. Elle avait pour métropole Trèves (*Augusta Trevirorum*) dont la fondation était attribuée à

[1] Cette dénomination s'applique ici à l'une des grandes divisions de la Gaule Transalpine et non point seulement au territoire que nous habitons.

l'empereur Auguste. Cette ville fut considérée plus tard comme la Rome des Gaules. Les débris de plusieurs monuments attestent encore aujourd'hui son ancienne importance ; telles sont les ruines de la *Porta Nigra*, de l'amphithéâtre, des thermes.



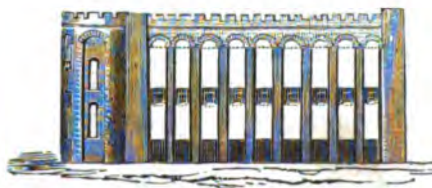
MAUSOLÉE DES SECUNDINI, A IGEL (IIIe siècle).

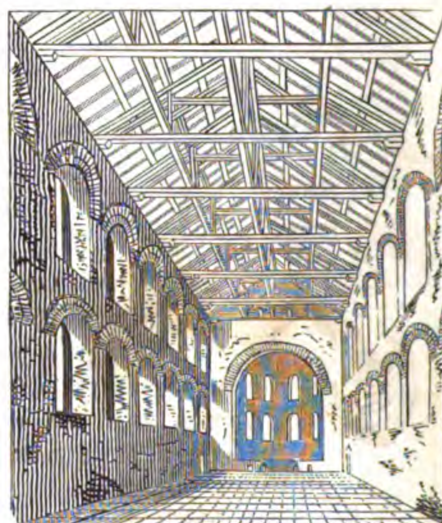


PORTE ROMAINE, dite *Porta Nigra*, à Trèves (IVe siècle).

On y remarque, en outre, la basilique romaine et, dans le voisinage de la ville, l'obélisque qui indiquait la sépulture de la famille des Secundini (l'*Igelstein*).

La seconde Belgique, ayant pour métropole Reims, renfermait douze cités, parmi lesquelles se trouvait





BASILIQUE PROFANE, A TRÈVES (IVe siècle).

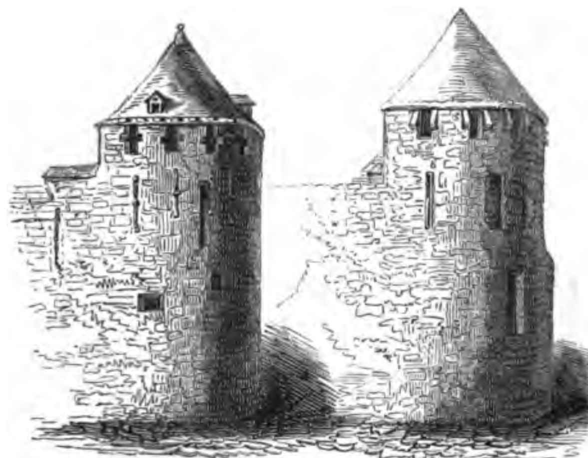
Tournai : à cette province se rattachaient presque toute la Flandre, l'Artois et le Hainaut, avec la partie du Brabant située entre le Demer, le Rupel et l'Escaut.

La première Germanique avait pour métropole Mayence.

La seconde Germanique, dont la métropole était Cologne, renfermait les

deux grandes cités de Cologne et de Tongres. Celle-ci comprenait le pays de Liége, avec la partie occidentale et septentrionale du Luxembourg, le Limbourg, l'ancien duché de Juliers et une grande partie des provinces actuelles de Namur, de Brabant et d'Anvers.

Ces quatre provinces furent, sous les successeurs de Dioclétien, gouvernées par des ducs, qui avaient sous leurs ordres les commandants des différentes légions stationnées dans leurs départements respectifs.



TOURS DE L'ENCEINTE ROMAINE, A TOURNAI (fin du IIIe siècle).

La plus grande partie de la Belgique actuelle conserva un aspect inculte pendant les sept premiers siècles de notre ère. Tongres et Tournai furent les seules villes que fondèrent les Romains sur notre territoire ; les autres établissements créés par eux consistaient dans les forts établis le long de la Meuse et qui ne résistèrent pas aux invasions du IIIe siècle, ainsi que dans un petit nombre de stations de poste placées à de grandes distances les unes des autres, sur les voies militaires qui aboutissaient à la frontière du Rhin. Ces routes laissaient à l'écart les provinces actuelles de Brabant, d'Anvers et des deux Flandres, couvertes, comme du temps de César, de forêts entrecoupées de bruyères et de marécages. La civilisation romaine, triomphante des nations Gauloises, n'avait pas pénétré chez les rudes tribus de la partie septentrionale de la Belgique ; sans commerce avec les peuples limitrophes, elles vivaient de chasse ou se livraient à la piraterie.

De même que les Toxandres et les Nerviens, on vit aussi les Bataves rester fidèles aux dieux, aux institutions et aux mœurs de la Germanie. Ni les Bataves ni les Caninéfates ne bâtirent aucune ville pendant le temps de leur alliance avec les Romains; et, quoique ceux-ci eussent des établissements assez nombreux dans l'île du Rhin, aucun ne s'éleva au rang de cité. Il faut toutefois signaler *Neomagus* (Nimègue), forteresse bâtie à la tête des deux routes romaines de la Batavie et commandant les deux bras du Rhin. A l'autre

extrémité de l'île se trouvait *Lugdunum*, qui existait déjà au IIe siècle de l'ère vulgaire ; l'emplacement qu'occupait cette forteresse ne peut cependant être indiqué d'une manière certaine, bien que Leyde s'intitule *Lugdunum Batavorum*. Il faut encore citer *Trajectum* (Utrecht), dont la fondation remonte au IVe siècle : le nom de ce fort indique qu'on y traversait le fleuve sur un pont au moyen de bateaux. Dans la Frise ancienne, les Romains n'élevèrent qu'un





STATUE DE LA DÉESSE NEHALENNIA. (IIIe siècle.) FIGURE DE CHASSEUR.
Bas-reliefs découverts dans l'île de Walcheren.

seul établissement, le château de *Flevum*, construit par Drusus à l'embouchure de l'Ysel [1]. En résumé, la partie de la seconde Belgique où se fixèrent les Francs Saliens était encore au commencement du Ve siècle, suivant des témoignages irrécusables, à peu près telle qu'à l'époque des expéditions de César. Aucune ville n'y avait été bâtie par les Romains ; ils avaient seulement occupé quelques points du littoral et deux têtes de pont qui protégeaient les passages de la Meuse et du Rhin, aux lieux où s'élevèrent depuis Utrecht (*Trajectus, ad Rhenum*) et Maestricht (*Trajectus ad Mosam*). Dans tout le reste de ces

[1] Schayes, *les Pays-Bas*, etc., t. II, *passim*. — Les *tumuli* ou tombeaux, formés de tertres artificiels couverts de gazon, sont des monuments essentiellement germaniques. Les fouilles pratiquées sur différents points du pays prouvent que ces tombeaux datent du IIIe ou du IVe siècle de l'ère vulgaire. Ce serait encore une preuve, suivant M. Schayes, que, sous la domination romaine, les mœurs et les usages nationaux restèrent en vigueur dans une grande partie de la Belgique. « Les *tumuli* existent en très-grand nombre, » ajoute-t-il, « notamment dans la Campine, la Flandre, le Limbourg et la province de Liége. Ceux de la Campine n'ont généralement que deux à trois pieds de hauteur et renferment une ou plusieurs urnes plus ou moins grandes, de terre noirâtre, faites la plupart à la main et non pas au tour, et remplies d'ossements humains calcinés par le feu. Dans les provinces de Liége, de Limbourg, de Brabant, etc., ils atteignent souvent une hauteur de quarante à cinquante pieds. Ces tombelles renferment ordinairement une chambre sepulcrale, formée de grandes pierres non taillées et réunies sans ciment, et dans laquelle sont déposés avec le squelette, la tête tournée vers l'orient, plusieurs vases de différentes dimensions, des armes, des agrafes, des bracelets, des colliers de perles, etc. Souvent la base de la tombelle est entourée d'un cordon de pierres brutes. Parmi nos *tumuli* les plus remarquables, on peut citer ceux groupés au nombre de trois, à peu de distance de la porte de Saint-Trond à Tirlemont, et le groupe de cinq grands *tumuli* à Omal, village de la province de Liége, à une lieue de Waremme. » Des explorations plus récentes dans les *tumuli* de la Hesbaye (Fresin et Walsbetz) ont mis au jour des objets d'origine romaine. Le tumulus de nos contrées conserve néanmoins son caractère germanique.

contrées, situées entre le Wahal, la Meuse et l'Escaut, il n'y avait que des bourgades dispersées au milieu des forêts et des marécages. La population y était très-faible, mais elle avait conservé ce caractère énergique qui y avait rendu les guerres de la première invasion romaine plus meurtrières que partout ailleurs [1].

Le christianisme, appelé à régénérer l'ancien monde, avait été attesté en Belgique, comme dans les autres provinces de l'Empire romain, par la foi invincible d'intrépides missionnaires et le dévouement héroïque des martyrs. Saint Piat mourut pour le Christ à Seclin vers 299. Saint Victoric et saint Fuscien, qui avaient fait de Thérouanne le siége de leur mission, furent décapités à Amiens par ordre de Rictius Varus, préfet de la seconde Belgique. Après la conversion de Constantin le Grand, le christianisme sortit triomphant des persécutions. Des évêchés furent établis dans les villes les plus importantes de la Gaule. Saint Servais fonda, vers la fin du IVe siècle, le siége épiscopal de Tongres, qui fut longtemps le seul existant sur le territoire de la Belgique actuelle ; car le premier évêque de Tournai, saint Éleuthère, ne prit possession de son siége que vers 488. Le Ve siècle réservait d'ailleurs une nouvelle épreuve au christianisme, lors de la destruction de l'Empire romain par les nations barbares. Le torrent qui traversa la Gaule septentrionale, en renversant les villes et en ravageant les campagnes, eut bientôt arraché du sol belge les faibles racines de la foi nouvelle. La seconde Belgique et la seconde Germanique redevinrent presque entièrement païennes, et si les peuples de quelques cantons n'abdiquèrent pas le nom de chrétiens, ils retournèrent, comme leurs voisins, aux mœurs rudes et aux farouches instincts de la barbarie [2].

Le monde romain tombait de décrépitude quand les peuples du Nord s'avancèrent vers l'Occident. Des extrémités de la Scandinavie jusqu'aux frontières de la Chine, des nations toujours nouvelles, selon les expressions d'un illustre écrivain, arrivaient se pressant, se renversant, et marquant leur passage par de sanglants débris. Des hordes tartares (les Huns) refoulent devant elles les Slaves, les Goths, les Alemans, les Germains, tous les peuples de la mer Noire, de la Baltique, du Danube, du Rhin, et les précipitent, comme des torrents, sur la Gaule et les autres provinces de l'Empire romain. Cette marche irrésistible des barbares vers l'Occident fut un spectacle unique dans les fastes de l'univers. Rome vit d'abord successivement, et ensuite tout à la fois, dans le cœur de son empire, de petits hommes maigres et basanés, ou des espèces de géants aux yeux verts, à la chevelure blonde lavée dans de l'eau de chaux, frottée de beurre aigre ou de cendres de frêne ; les uns nus, ornés de colliers, d'anneaux de fer, de bracelets d'or ; les autres couverts de peaux, de sayons, de larges braies, de tuniques étroites et bigarrées ; ceux-ci la tête chargée de casques faits en forme de gueule ouverte ; ceux-là le menton et l'occiput rasés ou portant de longues barbes et des moustaches [3].

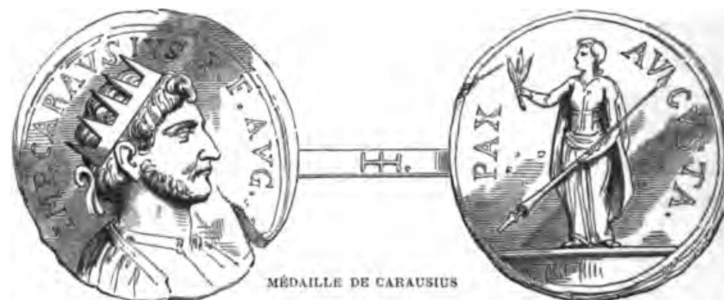
[1] J. de Pétigny, *Études sur l'époque mérovingienne*, I, *passim*.

[2] Les progrès et les vicissitudes du christianisme en Belgique ont été clairement indiqués par M. Alph. Paillard de Saint-Aiglan, dans un mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles, t. XVI de la collection.

[3] Chateaubriand, *Études historiques*, II.

Les Francs apparurent d'abord comme l'avant-garde des destructeurs de l'Empire.

Jusqu'au milieu du IIIe siècle, les Germains proprement dits, répandus entre le Weser et le Rhin, avaient soutenu presque seuls la lutte de la race tudesque contre les armées romaines. L'empereur Maximien ayant ravagé une partie de leur pays vers l'année 236, cet événement contribua peut-être à déterminer leur réunion en confédération sous le nom de Francs, *Frànken,* c'est-à-dire fiers et belliqueux. Cette confédération embrassait toutes les tribus germaniques qui habitaient entre le Mein et la forêt Hercynienne, au sud, le Weser, à l'est, et le cours inférieur du Rhin, à l'occident. Les nations désignées par Tacite sous les noms de Bructères, de Tenchtères, de Chamaves, de Cattes et d'Angrivariens s'y trouvaient comprises. Les confédérés étaient séparés de la mer du Nord par les Frisons, qui bordaient la côte depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle du Weser, et qui se maintinrent indépendants jusqu'au règne de Charlemagne. Toute la nation des Cattes se répandit pendant le IIIe siècle sur les bords de l'Yssel et du Rhin inférieur : c'est là, depuis l'Yssel jusqu'au Mein, que fut le siége de la *Francia,* c'est-à-dire le véritable emplacement de la confédération franque [1].



MÉDAILLE DE CARAUSIUS

Le Ménapien Carausius, qui se fit proclamer empereur dans l'île de Bretagne et sut étendre son autorité sur le nord de la Gaule, introduisit, vers 28, les Francs de l'Yssel dans la Batavie. Constance Chlore, après avoir triomphé du successeur de Carausius dans la Grande-Bretagne, tourna ses armes contre ses alliés du continent; mais, quoiqu'il eût fait un grand earnage des Francs de la Batavie, il n'obtint d'autre résultat de ses victoires que de forcer ces barbares à reconnaître la suprématie de l'Empire comme *lètes* ou colons militaires. Tous ceux qui voulurent se soumettre furent établis en cette qualité dans la province de la Germanie inférieure, entre le Rhin et la Meuse. Le nord de la Belgique devint dès lors un refuge pour les Francs de la Batavie et pour ceux des bouches du Rhin et de l'Escaut : ils y trouvaient des alliés, des guerriers d'origine germanique comme eux. Les historiens ont constaté qu'à travers les vicissitudes que subirent ces bandes transrhénanes, souvent

[1] J. de Pétigny, *Études sur l'époque mérovingienne,* II. — C'est à cet excellent ouvrage que nous nous référons pour les indications relatives aux établissements successifs des Francs.

détruites dans leurs courses ou chassées de leurs premiers établissements, le nombre des petits chefs et des petites tribus franques alla croissant dans la Belgique et sur la rive gauche du Rhin. Souvent aussi les guerriers d'outre-Rhin se voyaient appelés sous les drapeaux des prétendants à l'Empire et obtenaient ensuite, pour prix de leur assistance, des terres où ils s'établissaient ; d'un autre côté, les prisonniers de guerre étaient transférés, comme colons, sur l'un ou l'autre point de la Gaule; d'autres Germains, se passant de toute concession, s'arrêtaient d'eux-mêmes dans quelque district désert et devenaient les véritables maîtres du sol, quoiqu'ils reconnussent encore la suprématie insignifiante des empereurs. Ces colonies de *lètes* et de *fédérés* exercèrent une influence désastreuse sur les destinées de Rome et déterminèrent la dissolution de l'Empire. En 355, les Francs *Ripuaires*, c'est-à-dire habitants de la rive du Rhin, occupaient Cologne et Coblence, tandis que les Francs *Saliens*, venus de l'Yssel (*Isala*), possédaient l'île des Bataves, la Taxandrie et une partie du territoire des Nerviens. Quant à la Ménapie, c'était un point de débarquement pour les pirates venus de la Scandinavie, pour les Saxons, qui ne craignaient point de s'aventurer jusqu'au rivage de l'Espagne et de pénétrer même dans la Méditerranée. Le long des côtes de l'Océan s'étendit bientôt une ligne continue de peuplades saxonnes, composées de prisonniers transplantés par les Romains et de colonies germaniques auxquelles on avait abandonné cette plage, qui prit le nom de *Littus Saxonicum*. Ces peuplades étaient plongées dans une profonde barbarie ; on raconte même que les pirates de la Flandre sacrifiaient à leurs idoles la dixième partie des prisonniers qu'ils faisaient dans leurs courses.

Dans les dernières années du IV[e] siècle, les invasions des barbares devinrent plus menaçantes. Les Huns pressant les Alains, les Alains pressant les Vandales, les Vandales pressant les Francs des bords du Rhin, une multitude considérable de ces derniers vint grossir par des émigrations successives les colonies germaniques, depuis longtemps établies dans les Pays-Bas. A la fin de l'an 406, les hordes réunies des Vandales, des Suèves et des Alains, traversant le Rhin sur la glace, entre Mayence et Worms, pénétrèrent dans la Gaule Belgique. Reims, Amiens, Arras, Tournai, Spire et Strasbourg tombèrent en leur pouvoir et furent saccagés. Les envahisseurs évitèrent toutefois les cantonnements des *lètes francs* de la Belgique et se dirigèrent vers le midi. Après avoir ravagé pendant trois ans cette partie de la Gaule, ils franchirent les Pyrénées. Alors, tandis que les provinces ibériennes sont tirées au sort, les Goths, commandés par Alaric, marchent contre la ville éternelle, et, le 24 août 410 de J.-C., Rome ouvre ses portes aux barbares [1].

[1] Théodose I[er], mort en 395, avait partagé définitivement l'Empire romain en empire d'Orient et en empire d'Occident. La prise de Rome par Alaric, en 410, ne renversa pas instantanément l'empire d'Occident, dont le siége avait été transféré à Ravenne. Il survécut même à la seconde dévastation de Rome par les Vandales en 455. Mais sa chute fut irrévocable lorsque Odoacre, chef des Hérules et des Thuringiens, se fut fait proclamer *roi d'Italie*, le 23 août 475. Alors l'État de Byzance hérita du titre d'*Empire romain*, et les empereurs d'Orient, maîtres d'ailleurs d'une certaine partie du territoire italien, revendiquèrent la suprématie qui avait appartenu aux empereurs d'Occident.

Les Francs colonisés dans la Belgique profitèrent des catastrophes qui accablaient l'Empire pour reculer leurs limites, que les concessions impériales arrêtaient à l'Escaut et à la forêt des Ardennes. Tandis que les Francs Ripuaires enlevaient aux Romains la Germanie inférieure, les Saliens, établis dans la Taxandrie, achevaient l'affranchissement du nord de la Gaule. Le chef le plus influent des tribus saliennes était Clodion, qui résidait dans la forteresse de *Dispargum* [1]. Vers 430, Clodion pénètre à l'improviste dans la forêt Charbonnière et arrive devant Bavai, où aboutissait la voie militaire qui passait à Gembloux. Ayant sans doute éprouvé quelque résistance, il renverse les murailles de Bavai et de Famars; puis, se dirigeant vers Tournai, il franchit l'Escaut à Escautpont. La garnison romaine, qui était sortie de la place, est taillée en pièces. Les Francs entrent dans Tournai, marchent ensuite sur Cambrai et étendent leurs conquêtes jusqu'à la Somme.

[1] Les uns placent cette forteresse à Diest; les autres, à Duysbourg, entre Louvain et Bruxelles, ou à Heinsberg, dans l'ancien pays de Tongres.



FRAGMENT D'UN TEMPLE ROMAIN DÉCOUVERT A BAVAI.



HISTOIRE DE BELGIQUE

LIVRE

II.



PASSAGE DES PYRÉNÉES (636).



MISSIONNAIRE CHRÉTIEN.

LIVRE DEUXIÈME.

DOMINATION ET CONQUÊTES DES FRANCS.



CHAPITRE PREMIER.

LES ROIS MÉROVINGIENS.



Au milieu de la dissolution graduelle de l'Empire romain, les Francs, introduits dans la préfecture de la Gaule, non comme ennemis, mais comme fédérés, se préparaient à substituer leur propre domination à celle de Rome. Il nous importe surtout de constater les progrès de la tribu salienne, qui avait quitté ses cantonnements de la Taxandrie sous la conduite de Clodion.

Cette brusque attaque fut bientôt réprimée par le fameux Aétius, maître des milices impériales dans la Gaule. Après divers combats qui se livrèrent dans les plaines de l'Artois, Clodion et ses guerriers furent obligés de se soumettre à l'Empire et de reconnaître la suze-

raineté de Valentinien III. Aétius les laissa toutefois en possession de tous les territoires qui leur avaient été cédés antérieurement, et même de celui que Clodion avait gagné en s'étendant jusqu'à Cambrai (431) [1]. Mais, pour garantie du traité, le chef salien dut livrer en otage au commandant des troupes impériales un de ses proches parents, son fils peut-être, nommé Mérovée. Celui-ci passa quelque temps dans la capitale de l'Empire ; puis Aétius le renvoya chez ses compatriotes, après l'avoir comblé de présents et lui avoir décerné les titres d'ami et d'allié du peuple romain. Depuis la pacification de 431, les Francs, subjugués par l'épée et l'énergie d'Aétius, défendaient la domination romaine contre tous les rebelles ou les envahisseurs de la Gaule; à la fameuse bataille de Mauriac, où succombèrent plus de cent mille Huns, Mérovée [2] commandait les Francs qui combattaient dans les rangs des adversaires d'Attila.

Cependant Aétius, vainqueur d'Attila et pacificateur de la Gaule, donnait de l'ombrage à la cour impériale. En 454, Valentinien fit assassiner l'héroïque capitaine qui avait deux fois sauvé l'Empire et arraché l'Europe au fer des Tartares. Mais, quatre mois après cet attentat, Valentinien lui-même tomba sous les coups de deux officiers barbares qui vengèrent dans son sang le meurtre de leur général. Les Francs surtout avaient appris avec indignation la mort violente d'Aétius ; aussi coururent-ils immédiatement aux armes et firent-ils des irruptions dans les parties de la Belgique qui appartenaient encore aux Romains [3]. Mais lorsque Ecdicius Avitus, qu'ils connaissaient comme un ancien compagnon d'armes, se présenta à eux en qualité de maître des milices du nouvel empereur Maxime, ils consentirent à rentrer dans leurs limites. L'avénement de Majorien, qui coïncida avec la mort de Mérovée (457) et l'avénement de son fils Childéric, détermina même une sorte de réaction chez les Francs. Ils enlevèrent le commandement à Childéric, qui fut forcé de se réfugier dans la Thuringe, et se soumirent complétement à Égidius, le nouveau maître des milices des Gaules. La rébellion d'Égidius contre l'empereur Sévère fit cesser l'exil du chef mérovingien ; il vint à Rome, implora le secours de Ricimer, maître des milices de l'Empire, et celui-ci le renvoya dans la Gaule avec l'appui du pouvoir impérial. Le retour de Childéric détermina un soulèvement général des Francs depuis la Somme jusqu'au Rhin ; et leur ancien général, Égidius, fut vaincu par eux en voulant reprendre la ville de Trèves que les Ripuaires avaient occupée (464). Au nord de la Gaule, la domination romaine se trouva alors resserrée dans la partie méridionale des deux Belgiques (Lorraine, Champagne et Picardie). Childéric resta néanmoins l'allié, le lieutenant de Ricimer : revêtu de la dignité de maître des milices, seul commandant des armées impériales dans le nord de la Gaule, il était chargé de protéger cette partie de l'Empire contre des invasions nouvelles. C'est en cette qualité de

[1] Tous les historiens modernes ont assigné la date de 445 à la marche de Clodion vers Cambrai et à la campagne d'Aétius contre les Francs. Le savant auteur des *Études sur l'époque mérovingienne* a démontré que cette date était erronée et en contradiction avec les monuments contemporains. Le témoignage d'Idacius est formel à cet égard.

[2] Il avait succédé à Clodion vers 446.

[3] Pétigny, *Études sur l'époque mérovingienne*, II.



BATAILLE DE TOLBIAC (496).



commandant des armées impériales qu'il pénétra en 471 jusqu'au cœur de la Germanie pour retenir les Alemans dans leur pays.

A l'époque de la mort de Julius Népos, avant-dernier empereur d'Occident (475), les Francs étaient maîtres de la Germanie inférieure et de la partie des deux Belgiques située au nord de la Somme et de la forêt des Ardennes. Les Ripuaires occupaient le territoire correspondant à la Prusse rhénane de nos jours, la cité de Cologne dans la seconde Germanique, la cité de Trèves dans la première Belgique. Ils étaient séparés des Saliens par la *cité* de Tongres, que les Huns avaient naguère réduite en cendres [1]. Les Saliens étaient divisés en trois tribus. L'une avait son siége dans l'ancienne cité gauloise de Thérouanne et obéissait à un chef nommé Cararic; la seconde, gouvernée par Ragnachaire, possédait les cités de Cambrai et d'Arras. Ces deux tribus formaient des détachements qui s'étaient répandus dans les nouvelles possessions acquises pendant le cours du v[e] siècle; le corps même de la nation avait pour capitale Tournai. C'était la résidence habituelle de Childéric, et ce fut là qu'il mourut en 481 [2].



OBJETS TROUVÉS DANS LA TOMBE DE CHILDÉRIC (481).

La tribu de Tournai occupait le territoire correspondant au royaume actuel de Belgique (la province de Liége exceptée) et à la Flandre française; la Batavie

[1] « Tout prouve, » dit M. Schayes, « que la ville la plus ancienne de la Belgique périt dans la grande catastrophe de l'an 450. Après un siége long et meurtrier, Tongres fut prise par Attila; toute la population fut passée au fil de l'épée, et la ville, détruite de fond en comble, n'offrit plus qu'un monceau de décombres. »

[2] En 1653, le tombeau de Childéric fut découvert à Tournai, dans les environs du cimetière de l'église de Saint-Brice. *Bulletin de la Société historique de Tournai*, t. II, p. 95. Les divers objets trouvés dans le tombeau du roi franc, et conservés aujourd'hui au Musée des Souverains à Paris, ont été décrits avec une sagacité remarquable par M. l'abbé Cochet. On remarque l'épée, la francisque et le javelot de Childéric, des abeilles en or et des monnaies aux effigies des empereurs.

se rattachait également à sa domination. Les trois rois des Saliens [1] se disaient issus de *Merowig* (héros de la mer), dont on faisait remonter au IIIe siècle l'existence demi fabuleuse ou légendaire. Clovis, fils et successeur de Childéric Ier, exerçait toutefois une sorte de suprématie sur les autres rois mérovingiens ; il devait cette supériorité à la dignité romaine de *maître des milices* qu'il avait héritée de son père. Le roi de Tournai était donc en même temps chef héréditaire d'une tribu germanique établie dans la Gaule et possesseur d'un bénéfice militaire relevant de l'Empire; en cette dernière qualité, sa *province* embrassait tout le nord de la Gaule, depuis la Loire jusqu'au Rhin. Après la chute définitive de l'empire d'Occident, le bénéfice militaire de Clovis pouvait se changer en souveraineté réelle ; aussi, en prenant les armes pour la première fois, se proposait-il d'abattre Siagrius, fils d'Égidius, qui prétendait lui disputer le titre de maître des milices. Soissons, Beauvais, Senlis, dans la seconde Belgique ; Paris, Troyes, Sens, Auxerre, Chartres, Orléans, dans la Sénonaise, avaient embrassé le parti de Siagrius. Clovis ayant proposé à ses guerriers de s'emparer de Soissons, ils se déclarèrent prêts à le suivre; Ragnachaire, roi de Cambrai, vint aussi se ranger avec ses soldats sous l'étendard du chef des Saliens. Cependant l'armée franque comptait tout au plus quatre mille guerriers ; mais ils ne redoutaient pas les Romains ou les Gaulois dégénérés [2]. Au milieu des siens, le roi marchait à pied ; les soldats tenaient dans la main droite la redoutable framée ou une pique à deux crochets; leurs cheveux d'un blond roux, relevés sur le sommet du front, retombaient par derrière en queue de cheval ; leur visage était entièrement rasé, à l'exception de deux longues moustaches qui encadraient leur bouche ; pardessus leurs casaques bigarrées, ils portaient une saie de couleur verte ; une large ceinture retenait leur épée. Le comte Siagrius, vaincu, se sauva à Toulouse, où il se mit sous la protection d'Alaric, roi des Visigoths. Mais, Clovis ayant menacé ce prince de porter le fer et le feu dans ses États s'il n'abandonnait le fugitif, Alaric, effrayé, livra son hôte. Clovis le fit égorger (486) et, par ce meurtre, s'assura la possession du centre de la Gaule. Il poursuivit ensuite, jusque dans leur propre pays, les Thuringiens [3] qui avaient envahi le territoire national des Saliens.

Quoique païen, Clovis entretenait des relations affectueuses avec les évêques et surtout avec saint Remi, archevêque de Reims. Ce fut d'après leurs conseils qu'il épousa une princesse chrétienne, Clotilde, nièce de Gondebald, roi des Burgondes (Bourguignons). Une victoire, que l'on considéra comme miraculeuse, détermina enfin la conversion du chef des Saliens. En 496, les Alemans

[1] Il résulte du texte de Grégoire de Tours que, lors de leur établissement dans la Gaule, les Francs se donnèrent autant de rois chevelus qu'ils possédaient de cantons ou cités. « *Et primum quidem littora Rheni amnis incoluisse : dehinc transacto Rheno, Thoringiam transmeasse : ibique juxta pagos vel civitates, reges crinitos super se creavisse, de prima, et, ut ita dicam, nobiliori suorum familia.* » Lib. II.

[2] La nation des Francs était fort peu nombreuse : Clovis, à la bataille de Tolbiac, avait autour de lui quatre mille soldats, et on ne suppose pas qu'au plus fort de sa fortune il ait réuni plus de quinze mille guerriers. Du reste, les supputations les plus élevées portent, au ve siècle, la population des Gaules à dix-sept millions d'habitants, tandis que d'autres ne l'élèvent pas au delà de trois à quatre millions.

[3] Les Thuringiens avaient fondé une puissante monarchie qui s'étendait des bords de l'Elbe et de l'Unstrut à ceux du Necker.

étaient venus fondre sur les Francs Ripuaires qui défendaient le passage du Rhin à Cologne. Sigebert, chef des tribus franques du Rhin, ayant appelé Clovis à son secours, celui-ci se mit en marche avec ses guerriers et livra bataille aux agresseurs dans la plaine de Tolbiac (Zulpich), à quatre lieues en deçà du fleuve [1]. La fortune se prononçait pour les Alemans lorsque le roi franc, au désespoir, invoqua, dit-on, le Dieu de Clotilde et promit, s'il était vainqueur, d'entrer publiquement dans le sein de l'Église. Les Saliens étant retournés immédiatement à la charge, le roi des Alemans succombe ; ses troupes fléchissent, quittent le champ de bataille et sont poursuivies par les Francs jusqu'au pied des Alpes Rhétiennes. Clovis se trouva maître alors de la Germanie supérieure (l'Alsace) et de l'ancien territoire des champs Décumates qui, plus tard, dans l'empire d'Allemagne, forma le cercle de Souabe (aujourd'hui le grand-duché de Bade et le royaume de Wurtemberg). Il en composa, sous le nom de duché d'Allemanie, un gouvernement particulier qui subsista pendant toute la durée de la dynastie mérovingienne.

Clovis accomplit le vœu qu'il avait fait sur le champ de bataille de Tolbiac. Le jour de Noël 496, il descendit dans le baptistère de Reims avec trois mille de ses guerriers. Les rues étaient décorées de tapisseries, des voiles de diverses couleurs s'étendaient d'un toit à l'autre, le pavé était jonché de fleurs, et des parfums brûlaient en abondance. Saint Remi, en répandant l'eau lustrale sur le front du roi franc, prononça ces paroles qui annonçaient une grande révolution : *Baisse la tête, doux Sicambre; adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré* [3].

Protecteur de la Gaule catholique et orthodoxe, Clovis tourna ses armes victorieuses contre les rois ariens. Les Bourguignons se joignirent à lui pour renverser la monarchie des Visigoths, dont le roi Alaric succomba dans les plaines de Vouillé; mais la nation fut sauvée par l'intervention du puissant Théodoric, chef des Goths et maître de l'Italie. Quoique Clovis eût acquis dans cette guerre la Novempopulanie et les deux Aquitaines, ses expéditions au delà de la Loire et dans la partie méridionale du royaume des Bourguignons n'eurent pas des résultats durables. Dans le nord et dans l'est de la Gaule, au contraire, sa domination devint réelle. Le gouvernement impérial, transféré à Constantinople, légalisa lui-même cette domination, en transmettant (508) au roi de Tournai les insignes de *patrice*, de *consul* et d'*auguste*.

Les autres rois des Francs ne pouvaient plus être considérés comme les égaux de Clovis. Quelques-uns avaient combattu à ses côtés, mais aucun n'avait montré les talents d'un grand général. Cependant Clovis, les regardant toujours comme ses rivaux, adopta une politique qui se ressentait des mœurs féroces de son siècle : il résolut de se défaire d'eux par la trahison et par le meurtre. Il tua de sa propre main deux de ces rois ; les autres furent également

[1] Les Bollandistes et d'autres écrivains ont placé ce champ de bataille en Alsace.

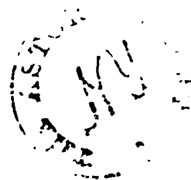
[2] Pétigny, *Études sur l'époque mérovingienne*, II.

[3] Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*. Des écrivains tournaisiens ont attribué à Clovis et à saint Éleuthère la fondation de l'imposante basilique de Notre-Dame à Tournai. Ce ne sont là, toutefois, que des conjectures.



CLOVIS.

D'après des manuscrits allemands.



lité, percevait quelques revenus royaux et présidait les assemblées partielles des Francs, ainsi que les plaids où se rendait la justice. Dans les campagnes, enfin, le peuple était esclave comme avant la conquête; il travaillait pour le propriétaire, franc ou romain, sur le patrimoine duquel il se trouvait placé [1].

Clovis mourut à Paris le 27 novembre 511, après avoir accompli sa quarante-cinquième année. Il fut enseveli dans l'église des Saints Apôtres, qu'il avait fondée de concert avec la reine Clotilde. Il avait en tout régné trente ans.

Ses quatre fils, selon l'usage national, se partagèrent son empire. Chacun d'eux resta à la tête d'une des lignes militaires que les campements des Francs avaient formées en Gaule; dans la réalité, ce ne fut pas la terre qu'ils se partagèrent, mais l'armée [2]. Théodoric Ier résida à Metz; Clotaire Ier, à Soissons; Childebert Ier, à Paris; Clodomir, à Orléans. La *Belgique* fut partagée entre Théodoric Ier et Clotaire : Théodoric eut la partie comprise entre le Rhin et l'Escaut; Clotaire, celle que bornaient l'Escaut et l'Océan. De là proviennent les dénominations fameuses d'Austrasie (*Oster-rike*) et de Neustrie (*Neoster-rike*), par lesquelles on désigna les pays qu'habitaient les Francs orientaux et les Francs occidentaux. Les fils de Clovis poursuivirent les conquêtes de leur père. Théodoric envahit le royaume des Thuringiens; Childebert et Clotaire passèrent les Pyrénées et s'avancèrent jusqu'à Saragosse; tous les trois unirent enfin leurs forces pour subjuguer la Bourgogne.

Après la mort de ses frères, Clotaire Ier, meurtrier de ses neveux, régna seul sur les Francs jusqu'en 561.

Alors s'opéra le second partage de la monarchie entre les quatre fils de ce prince.

Sigebert Ier, dont Metz était la résidence principale, obtint l'Austrasie, à laquelle furent annexés les quatre royaumes d'outre-Rhin: la Franconie ou France germanique, l'Allemanie ou Souabe, la Bavière et la Thuringe.

La Neustrie échut à Chilpéric Ier, qui prit le nom de roi de Soissons.

Gontran eut la Bourgogne et, pour capitale, Châlons-sur-Saône.

Charibert, le quatrième, réunit Paris et l'Aquitaine; mais, comme il mourut prématurément, ses trois frères se partagèrent cette dernière province.

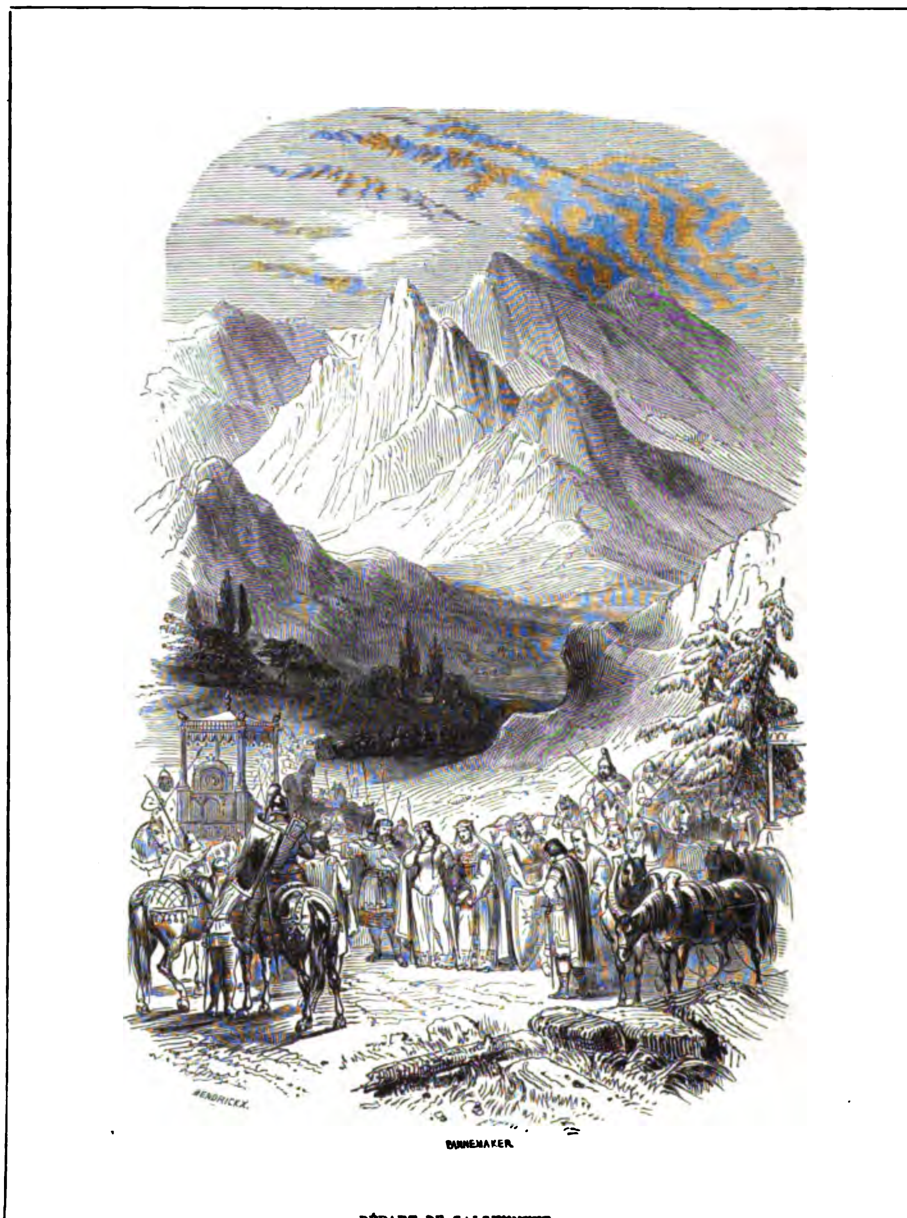
On entre ici dans une époque lugubre, dominée par la longue et terrible rivalité de deux femmes, Brunehaut et Frédégonde. Brunehaut était la fille puînée d'Athanagilde, roi des Visigoths : Frédégonde, originaire de Montdidier, servait dans le palais de Soissons, lorsqu'elle parvint à supplanter la reine Audevère, femme de Chilpéric.

Le roi d'Austrasie (Sigebert Ier) ayant épousé Brunehaut, Chilpéric, pour ne

[1] Sismondi, *Hist. de la chute de l'Empire romain.* — « Deux faits généraux, dit un autre historien, » caractérisent l'époque de Grégoire de Tours : 1° La population de la Gaule se compose de *peuples*, romains, francs, bourguignons, visigoths, vivant séparément, sans aucun lien entre eux que ceux d'une domination commune. Chacun de ces peuples a ses lois, son langage, ses mœurs, son costume particulier. Ils sont juxtaposés, mais non liés ensemble. Il n'y avait pas alors de nation, de société, mais seulement les éléments d'une nation, d'une société. 2° Ce qui domine au milieu de cette masse incohérente d'hommes, c'est une barbarie atroce, qui fait de la violence la raison dernière de tout; partout des passions brutales, partout le meurtre, l'adultère, la rapine, l'ivrognerie et, pour tout couronner, l'esclavage.

[2] Michelet, *Hist. de France*, I. — Gérard, *Histoire des Francs d'Austrasie*, I.

pas se laisser éclipser par son jeune frère, rechercha aussi une alliance avec la maison royale des Goths et demanda la main de Galswinthe, sœur aînée de



DÉPART DE GALSWINTHE.

Brunehaut. Comme si elle avait eu le pressentiment du sort qui l'attendait, Galswinthe s'arracha en pleurant des bras de sa mère et prit, malgré elle, le chemin de l'Austrasie. Frédégonde, qui avait été contrainte d'abandonner le palais de Soissons, ressaisit bientôt son empire sur Chilpéric : un matin, l'infor-

tunée Galswinthe fut trouvée étranglée dans son lit. Chilpéric, après avoir feint de la pleurer, épousa sa concubine (565). Mais déjà Brunehaut avait juré de venger sa sœur; elle appela à son aide Gontran, roi des Burgondes, et Chilpéric ne conserva ses États qu'après avoir renoncé au douaire (*morgengab*) de Galswinthe (Bordeaux, Limoges, Cahors, etc.). La lutte recommença bientôt entre les rois d'Austrasie et de Neustrie. Sigebert, s'avançant avec les bandes qu'il avait appelées d'outre-Rhin, oblige Chilpéric à se réfugier à Tournai, tandis que Brunehaut vient s'établir à Paris. C'en était fait de Frédégonde et de Chilpéric, qui ne pouvaient tarder à tomber au pouvoir des bandes qui assiégeaient Tournai. Sigebert s'était fait proclamer roi de Neustrie à Vitry-sur-Scarpe; il savourait son triomphe, lorsqu'il fut poignardé par deux jeunes gens que Frédégonde avait fascinés (575). Toutefois Chilpéric ne réussit pas non plus à réunir les deux royaumes (Austrasie et Neustrie). Brunehaut, d'abord prisonnière, trouva le moyen de sauver son fils Childebert, à peine âgé de cinq ans : un serviteur fidèle le conduisit à Metz, où il fut proclamé roi. Ce fut l'aristocratie austrasienne qui gouverna en son nom; elle refusa même d'abandonner la tutelle du jeune roi à Brunehaut quand celle-ci, après de nombreuses vicissitudes, parvint à rejoindre son fils. En 584, Chilpéric Ier est également assassiné : les uns accusent de ce meurtre Brunehaut, qui avait voulu venger Sigebert, tandis que d'autres l'attribuent à Frédégonde elle-même, dont les déportements avaient été divulgués. La terrible reine de Neustrie, après avoir fait disparaître Audevère et sa lignée, voulait assurer le trône au seul fils qui lui restât, Clotaire II, alors âgé de quatre mois. Mais, sans la nouvelle intervention de Gontran, roi des Burgondes, les Austrasiens auraient alors subjugué la Neustrie et infligé à Frédégonde le supplice qu'elle méritait. Clotaire II conserva la Neustrie. En 587, un traité définitif fut conclu entre Childebert II, roi d'Austrasie, et la reine Brunehaut, d'une part; Gontran, roi de Bourgogne et d'Orléans, de l'autre [1]. En 593, le vieux Gontran descend paisiblement dans la tombe. Mais tout autre fut la destinée de Childebert II : il était à peine âgé de vingt-cinq ans lorsque, en 596, il mourut empoisonné. Trois princes mineurs possèdent alors l'empire franc, ou plutôt Frédégonde et Brunehaut se disputent de nouveau la domination : Frédégonde est, en Neustrie, tutrice de Clotaire II; Brunehaut gouverne l'Austrasie et la Bourgogne [2], comme tutrice aussi des enfants de Childebert II, c'est-à-dire de ses petits-fils, Théodebert II et Théodoric II. La haine croissante des deux rivales produit de nouvelles calamités. Frédégonde est d'abord victorieuse; mais la mort la surprend au milieu de son triomphe (597). Brunehaut croyait le moment arrivé d'écraser le rejeton de celle qui avait été son irréconciliable ennemie : elle est arrêtée dans ses projets par les leudes d'Austrasie. Tout le reste de sa vie se consume dans cette lutte contre l'aristocratie austrasienne, qui a profité du déchirement de l'empire pour accroître son importance et ses prérogatives. Appuyée par le

[1] *Table chronologique des Chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, par A. Wauters, I, p. 33.
[2] A la mort de Gontran, la Bourgogne avait été reunie à l'Austrasie.

roi Théodebert II, celle-ci triomphe enfin : Brunehaut est enlevée de son palais, et déposée, seule, à pied, sans argent, sur les frontières de la Bourgogne (598). Réfugiée dans ce royaume, elle ne songe plus dès lors qu'à se venger de l'Austrasie et de Théodebert II. Elle allume la guerre entre les rois d'Austrasie et de Bourgogne. Théodebert, tombé au pouvoir des Burgondes, est mis à mort, et son jeune. fils même n'est pas épargné : un soldat brise contre une pierre la tête de cet enfant (612). Théodoric, maître de l'Austrasie, se proposait de détrôner aussi Clotaire II, lorsqu'il mourut à Metz, empoisonné, dit-on. Les grands d'Austrasie, préférant Clotaire II à l'altière Brunehaut, appellent eux-mêmes les Neustriens. La reine octogénaire se retire, avec ses arrière-petits-enfants (les fils de Théodoric II), dans une villa, près du lac de Neuchâtel; elle y est arrêtée, ramenée dans le camp de Clotaire, mise à la torture, attachée



SUPPLICE DE BRUNEHAUT (613).

enfin à la queue d'un cheval indompté (613). Avec le souvenir de cet épouvantable supplice, il reste de Brunehaut les chaussées et les tours qui portent encore son nom (*chaussées Brunehaut* et *tours Brunehaut*). Clotaire II, qui avait également fait égorger les fils de Théodoric, est proclamé seul roi des Francs. Dagobert Ier, son fils aîné, lui succéda; mais, de son vivant même, il avait détruit l'œuvre de Clotaire en plaçant Sigebert II, son fils aîné, sur le trône d'Austrasie, et en réservant la Neustrie pour son second fils (Clovis II).

En résumé, le territoire conquis par les Francs fut partagé cinq fois sous

les rois mérovingiens[1]. Ces divers partages produisirent quatre royaumes, ceux d'*Austrasie*, de *Neustrie*, de *Bourgogne* et d'*Aquitaine*. La division du pays au nord de la Loire en *Oster-rike* et *Neoster-rike* fut la seule durable ou la seule qui se reproduisit d'une manière fixe. Le royaume d'Aquitaine n'eut qu'un rôle secondaire, et le nouveau royaume de Bourgogne se rattacha tantôt à l'Austrasie, tantôt à la Neustrie. Les pays situés entre la Loire et la Meuse appartenaient à la Neustrie; l'Austrasie (dans la Gaule) comprenait ceux qui s'étendaient de la Meuse au Rhin[2]. On a dit avec raison que le pays formant la région orientale (Austrasie) était, sinon habité entièrement, du moins dominé par une tribu distincte de celle qui dominait à l'ouest et au sud. En effet, les Francs Ripuaires, établis entre le Rhin et la Meuse, ne se confondaient point avec les Francs Saliens, qui avaient fixé le siége de leur domination entre la Meuse et la Loire. A mesure que les Francs Saliens s'avancèrent vers le sud-ouest, les Francs Ripuaires, incessamment grossis par de nouveaux émigrés de la Germanie, se répandirent à l'ouest, pour occuper le pays situé entre le Rhin et la Meuse, jusqu'à la forêt des Ardennes. Les premiers devinrent, ou à peu près, les Francs de Neustrie; les derniers, les Francs d'Austrasie. La population et les mœurs teutoniques continuèrent à dominer dans l'Austrasie. tandis qu'en Neustrie les Francs, moins nombreux et plus éloignés de leur ancienne patrie, s'assimilèrent, pour ainsi dire, les mœurs des vaincus, des Gallo-Romains. C'est pourquoi l'Austrasie reçut plus tard la dénomination de *France teutonique;* la Neustrie, celle de *France romaine*. La prédominance appartint d'abord à la tribu conquérante des Saliens, au royaume de Neustrie. Avant le complet anéantissement de l'autorité royale par les maires du palais, la monarchie franque fut réunie quatre fois sous le sceptre des rois de Neustrie. Cependant les Austrasiens essayèrent de former à leur tour la tête de la confédération. Pour réussir, ils voulurent posséder des rois particuliers; de là, l'empressement avec lequel les leudes de l'Oster se groupaient autour des fils des rois envoyés parmi eux et leur décernaient une royauté effective, soit du consentement, soit contre le gré de leur père. Après de longues guerres civiles, l'Austrasie triompha; la suprématie passa des Saliens aux Ripuaires; la royauté, des Mérovingiens aux Carlovingiens[3].

La signification des événements resterait obscure si l'on négligeait l'examen des institutions apportées ou conservées par les Francs dans la Gaule. Ces insti-

[1] En 511, sous Clovis Ier; en 561, après Clotaire Ier; en 628, après Clotaire II; en 638, après Dagobert Ier; en 656, après Clovis II.

[2] Les bornes de l'Austrasie et de la Neustrie furent déterminées en 638, lorsque Dagobert Ier partagea la monarchie entre ses deux fils, Sigebert II, qui eut l'Austrasie, et Clovis II, qui fut roi de Neustrie. — L'Austrasie comprenait : la première Germanie avec les deux grandes cites de Mayence et de Strasbourg ; la seconde Germanie, avec les cités de Cologne, de Tongres et de Maestricht; la première Belgique, contenant la ville de Metz, capitale de l'Austrasie et séjour des rois, enfin, une grande partie de la seconde Belgique, renfermant les villes de Châlons-sur-Marne, Reims, Laon et Cambrai avec leurs diocèses. — La Neustrie avait pour limites l'Austrasie à l'orient, la Loire au midi, l'Océan au couchant et au nord; elle comprenait dans la *Belgique* les diocèses de Soissons, Beauvais, Noyon, Amiens, Arras, Thérouanne et Tournai. On doit encore y ajouter Rouen, le Vexin et le pays de Caux. *Description de la Gaule-Belgique*, par Wastelain, chap. II.

[3] Tel est le sens des judicieuses considérations émises par M. Guyot dans ses *Essais*, et par M. Augustin Thierry dans ses *Lettres sur l'Histoire de France*. — Les Francs Saliens étaient régis par la loi *Salique*, mise en latin en 511; elle différait en plusieurs points de la loi des Ripuaires, rédigée entre 511 et 534, modifiée entre 628 et 638.

tutions n'éclairent pas seulement l'histoire des Mérovingiens et des Carlovingiens, elles contiennent aussi les fondements du régime féodal.

Parvenues dans les provinces romaines, les nations germaniques s'étaient attachées au sol de la conquête en s'attribuant une partie des propriétés. Les Bourguignons, les Visigoths, les Lombards prirent les deux tiers des terres : non pas les deux tiers de toutes les propriétés du pays, mais les deux tiers de la propriété territoriale dans chaque lieu où s'établissait un barbare un peu considérable. L'histoire des Francs n'indique pas formellement un partage semblable, elle laisse entendre que le butin se tirait au sort entre les guerriers. Ces lots primitifs de la conquête étaient réputés *terres saliques;* elles ne pouvaient être transmises aux femmes, pas plus que la couronne. Le propriétaire d'un alleu ou terre libre ne relevait de personne; mais il était soumis aux charges suivantes : 1° il devait se rendre à l'assemblée générale de la nation quand elle était convoquée par le roi, et il ne pouvait y venir sans apporter à celui-ci quelque présent; 2° il était obligé de fournir au roi des moyens d'existence nécessaires, lorsque ce dernier était dans les environs de sa propriété; 3° il devait le service militaire. Les Mérovingiens trouvèrent établie dans la Gaule la coutume romaine des concessions de territoire à titre bénéficiaire : ils continuèrent à la mettre en pratique. Les nouveaux détenteurs (auxquels on donna plus tard le nom de *vassaux*) devinrent les leudes du roi; pour les distinguer des autres Francs, on leur donna le nom d'*antrustions* (*qui sunt in truste regis*). Dans l'origine, ces bénéfices ne formaient que des concessions temporaires et toujours révocables; mais ceux qui en étaient dotés tendirent bientôt à les transformer en propriétés [1]. En résumé, la société franque se composait de nobles, d'hommes libres, de serfs et d'affranchis. Les nobles étaient les officiers et les conseillers des rois. Les hommes libres (devenus les *barons* de l'époque féodale) prenaient part aux délibérations publiques de la nation; ils étaient les chefs de ceux qu'ils menaient sous leurs bannières; ils possédaient le droit de guerre privée et celui de défendre les personnes placées sous leur protection (*manburgium*); enfin, sous le nom de *rachimburgi,* ils rendaient la justice dans leurs cantons. Les hommes non libres étaient ou *serfs* ou *affranchis*. Les serfs étaient incapables d'acquérir la propriété : on les employait comme domestiques, comme ouvriers ou comme fermiers; les serfs du roi se nommaient *fiscalins*, de *fiscus*, nom que portaient les biens royaux. Les affranchis (*libertini*) différaient des serfs en ce qu'ils étaient capables d'acquérir la propriété, à l'exception toutefois des biens allodiaux, et ils différaient des hommes libres en ce qu'ils ne pouvaient comparaître personnellement devant la justice : ils devaient s'y faire représenter par des patrons.

Pour les Romains, les rois francs étaient les successeurs des empereurs. Les Mérovingiens exerçaient donc sur les vaincus une autorité absolue. Pour les

[1] En réalité, les terres étaient de deux espèces : les alleux, c'est-à-dire les terres libres de toute suzeraineté et les terres reçues d'un supérieur à titre de récompense, de bienfait, et qui obligeaient envers lui à certaines charges, à certains services. Ce dernier état de la propriété territoriale porta, du ve au ixe siècle, le nom de *beneficium*. A partir de cette époque, il prit généralement le nom de *feodum, feudum, fief*.

Il faut se souvenir que, pendant les sept premiers siècles de l'ère vulgaire, la civilisation resta à peu près stationnaire dans nos contrées. Un ciel voilé par d'éternels brouillards; des bois immenses, entrecoupés de marais et peuplés d'animaux sauvages, tels que l'ours, l'élan, l'aurochs; quelques petites villes ou bourgades, à de grandes distances les unes des autres, dans ces vastes solitudes [1] : voilà le tableau que continuait à offrir la contrée qui est devenue une des plus riches de l'Europe. Deux fois par jour les flots de la mer couvraient les plaines basses de la Flandre et s'avançaient jusque dans le centre même du pays [2]. L'Ardenne se prolongeait, sous le nom de forêt Charbonnière, depuis la frontière septentrionale de la province actuelle de Hainaut jusqu'à la limite septentrionale du Brabant. Des bois couvraient aussi le territoire renfermé entre l'Escaut, le Wahal, la Meuse et le Demer. Les bruyères de la Taxandrie formaient le domaine d'une population barbare, qui vivait de chasse et plus souvent de brigandages. L'aspect général était moins sauvage dans la Hasbanie, où quelques chefs francs avaient fondé des établissements, et aux environs des villes romaines de Tongres et de Tournai. Dans l'ancien pays des Éburons, les rois mérovingiens considérèrent comme leur domaine particulier le *pagus Luviensis,* gau des forêts ou de Liége. Au milieu de ces contrées boisées, ils établirent quelques grandes fermes qui devinrent les palais royaux de Herstal, de Jupille, de Theux et de Chèvremont.

Les comtes et les vicomtes, les centeniers et les dizeniers tenaient, à certaines époques, des assemblées (*placita minora*) pour délibérer sur les affaires qui

[1] Nous faisons connaître ci-dessous les endroits des Pays-Bas et du pays de Liége qui pouvaient passer pour villes avant le VIIe siècle.

Artois. — Arras, ville épiscopale avant le VIe siècle; Orchies; Thérouanne, siége d'un évêché dès le commencement du Ve siècle.

Hainaut, Cambrésis, province de Namur. — Bavai, ancienne capitale des Nerviens, et Famars, ancienne résidence du préfet des *lètes*, ou troupes nerviennes à la solde des Romains. « Cette dernière ville, » dit M. Dewez, « s'éleva tellement, sous les rois de la première race, sur les ruines de Bavai, qu'au VIe siècle, le territoire qui dans la suite fut appelé Hainaut en avait pris son nom, *pagus Fanomartensis*. Ce pays ne perdit cette dénomination qu'au Xe siecle, qu'il fut appelé Hainaut, de la rivière de Haine, qui le traverse. » Il faut encore mentionner Cambrai, qui succéda à Bavai comme chef-lieu des Nerviens, et Namur, cité par l'Anonyme de Ravenne au VIIe siècle.

Flandre. — Tournai, Cassel, Courtrai, Bruges et Gand.

Brabant. — Gembloux; Landen, capitale de la Hasbanie au VIIe siècle; Diest, Maestricht, Anvers.

Pays de Liége. — Tongres, Huy, Dinant.

Limbourg. — Cortenbach et Tuddert.

Luxembourg. — Ivoix (Carignan ou Ipsch), Arlon et Nassogne.

Gueldre. — Nimegue, Kessel, Malburg, Batenbourg.

Utrecht. — Wyk-te-Duurstede.

Hollande. — Leyde et Vlaardingen.

Zélande. — Dombourg.

[2] On a recueilli à cet égard des détails très-précis. « La ville de Saint-Omer, aujourd'hui distante de huit lieues de la mer, était encore au moyen âge une ville maritime sise au bord d'un golfe de dix lieues d'étendue. L'ancienne ville de Thérouanne, actuellement à plus de douze lieues de l'Océan, est désignée comme ville bâtie près de la mer, dans un diplôme donné par Louis VII, roi de France, en 1166; Bruges fut un port de mer jusqu'au XIIe siècle, et son territoire ne consistait alors presque en entier qu'en vastes et stériles marécages. Le port de cette ville cessa d'exister dans le courant de ce siècle et fut remplacé par celui d'Ardenbourg, ville dont l'Océan baignait alors les remparts. Ardenbourg ne conserva pas longtemps ses avantages; son port, par suite de la retraite de la mer, se combla comme celui de Bruges et fut remplacé dès le XIVe siècle par celui de l'Écluse, qui alors devint l'entrepôt général de la Flandre et le lieu où abordaient tous les navires venant du midi ou du nord de l'Europe, Depuis longtemps, le célèbre port de l'Écluse lui-même a cessé d'exister. La petite ville de Damme, aujourd'hui séparée de la mer par une distance de trois lieues, possédait, au XIIIe siècle, un port maritime tellement spacieux, qu'il donna abri à toute la flotte de Philippe-Auguste, forte de plus 1,600 voiles. A cette époque, Axel, Dixmude et Loo-Christy étaient, comme Ardenbourg, Saint-Omer et Thérouanne, des villes sises au bord de la mer. Telle était aussi, il y a peu de siècles, la petite ville de Furnes, aujourd'hui à deux lieues de la côte. » Schayes, *les Pays-Bas*, etc., p. 104.

intéressaient le district et rendre la justice. La procédure était publique; un jury composé de cinq, sept, douze *rachimburgi,* portait le jugement, et le comte faisait exécuter la sentence. Les moyens de défense de l'accusé étaient : 1° les preuves écrites; 2° les témoins; 3° les conjurateurs qui affirmaient sous serment son innocence; 4° les épreuves judiciaires. Celles-ci consistaient dans le jugement de Dieu par le feu, l'eau ou la croix, et dans le combat judiciaire. Tous les citoyens devaient répondre au ban du roi lorsqu'ils étaient convoqués pour une guerre nationale.

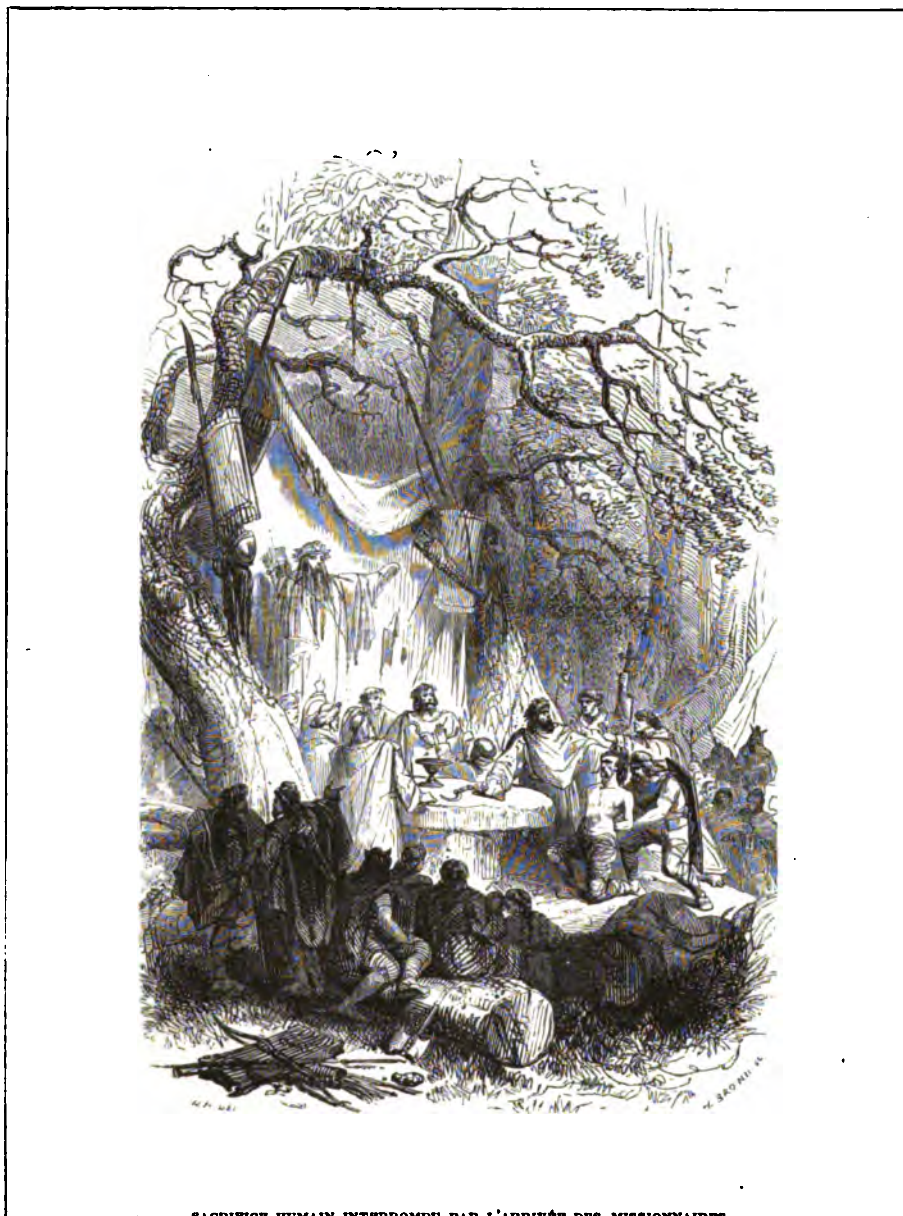
Depuis la conversion de Clovis, l'Église exista dans la monarchie franque avec les droits et les priviléges qu'elle avait obtenus sous le gouvernement romain; elle jouit d'une complète indépendance quant à son organisation intérieure, à ses dogmes et à sa discipline. Non-seulement le clergé forma un ordre distinct, mais, sous les Mérovingiens, il acquit aussi des propriétés foncières en grand nombre. L'élection des évêques appartenait au peuple et au clergé, bien que l'autorité royale tendît à restreindre ce droit. Quand un évêque était mort, le peuple du diocèse élisait son successeur et l'acte d'élection était porté au roi. Si celui-ci n'avait pas de raisons pour rejeter le choix, il approuvait l'élection et adressait au métropolitain un mandement (*indiculus*), lequel fixait le jour du sacre.



SAINT MONULFE (560).

Les peuples de la Belgique étaient encore voués, pendant le VIe siècle, aux superstitions germaniques. Il fallut des efforts persévérants pour rallumer dans ces contrées le flambeau éteint par les invasions qui avaient entraîné la chute de l'Empire romain; il fallut les vertus héroïques des missionnaires dont nous allons rappeler les travaux, il fallut le sang de

nouveaux martyrs et l'ascendant de la maison carlovingienne, qui eut son berceau dans la Hasbagne et sur les bords de la Meuse. Les premiers rayons



SACRIFICE HUMAIN INTERROMPU PAR L'ARRIVÉE DES MISSIONNAIRES.

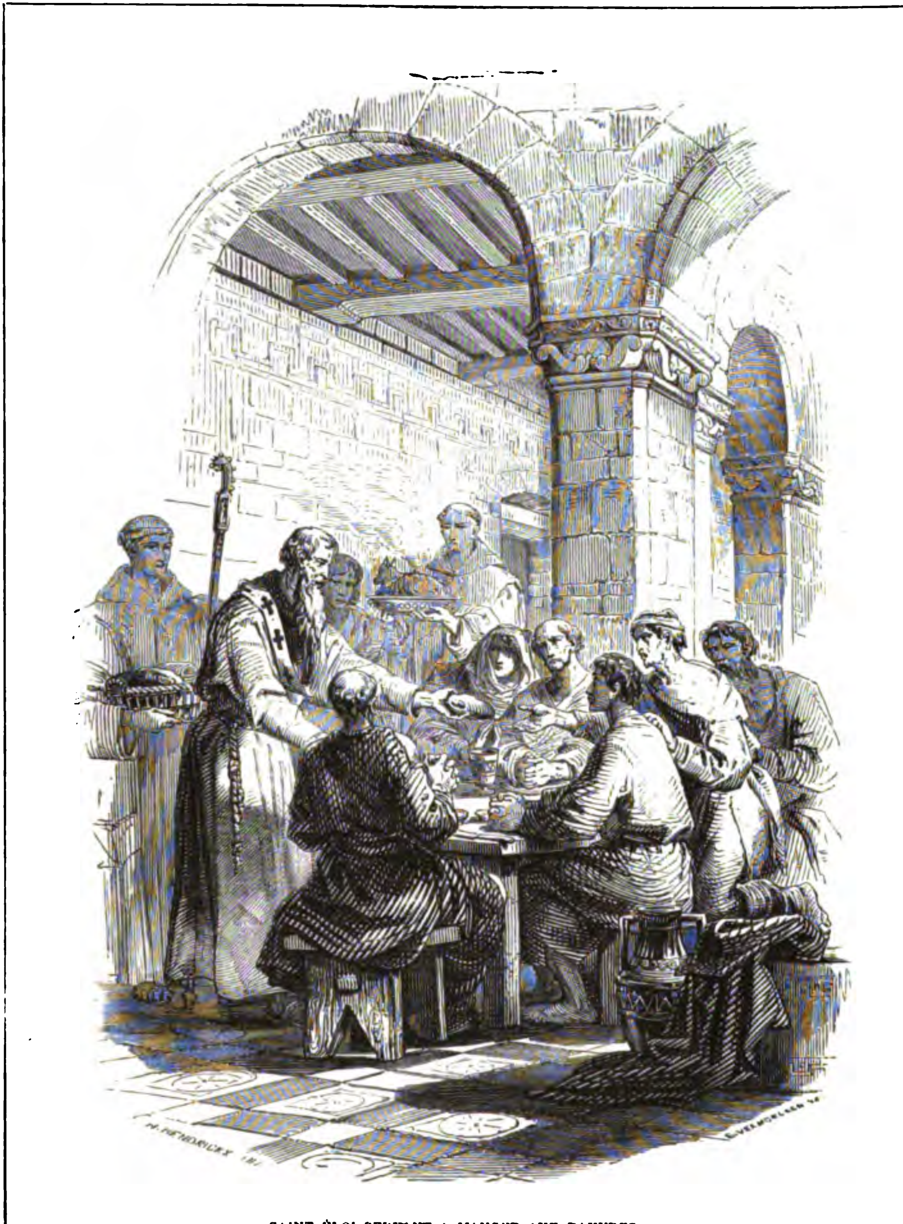
de lumière jaillirent de l'ancien évêché romain de Tongres. Vacant depuis la dévastation de la seconde Germanie par les Huns, il avait été rétabli en 511 et transféré à Maestricht, où s'étaient réfugiés les fidèles échappés au fer des barbares. Les commencements de cette restauration sont obscurs; les diptyques

se bornent à mentionner les noms des nouveaux évêques et se taisent sur leur vie; il paraît certain néanmoins que, voisins des palais de Jupille et de Herstal, ils acquirent une grande influence auprès des chefs mérovingiens et obtinrent de vastes concessions de terres [1] : dans la seconde moitié du VIe siècle, l'évêque Monulfe bâtit une chapelle dans le vallon de la *Legia,* marquant ainsi la place où devait s'élever la grande cité épiscopale de Liége. Les travaux de l'Église de Maestricht furent plus actifs, plus décisifs pendant le VIIe siècle. Saint Amand devint l'apôtre des Flandres; saint Remacle porta la foi et la civilisation dans les forêts de l'Ardenne, où il fonda les abbayes de Malmédy et de Stavelot. Théodart, successeur de Remacle, ayant voulu défendre les biens de son église contre les leudes, fut assassiné pendant qu'il traversait la forêt de Biwalt, près de Spire. En apprenant la mort de leur évêque, les chrétiens de Maestricht, réunis en assemblée, prièrent le roi d'Austrasie de conférer l'épiscopat à Lambert, fils d'un comte de Wintershoven et l'un des principaux disciples de Théodart. Non-seulement Lambert continua l'œuvre de ses prédécesseurs dans les forêts des bords de la Meuse, mais il osa le premier affronter les barbares de la Taxandrie. Laissons parler le plus ancien biographe du vaillant missionnaire : « La Taxandrie, remplie d'immenses marais, isolée et sans communications avec les peuples voisins, renfermait une population agreste et sauvage dont un culte superstitieux et l'aspect désolé du pays contribuaient à rendre les mœurs plus farouches et plus barbares encore. L'apôtre Lambert eut le courage de pénétrer dans cette région inhospitalière; et comme les Taxandres n'habitaient point des villes, mais vivaient dans des villages et des endroits écartés, il se dirigea sans crainte vers les lieux consacrés où les habitants avaient coutume de se réunir pour se livrer aux pratiques de leur culte idolâtre. »

Avant d'être élevé sur le siége épiscopal de Maestricht, saint Amand avait porté la lumière évangélique sur les rives de l'Escaut. Tandis qu'il se trouvait dans l'ancien pays des Nerviens, où il érigea les monastères de Marchienne et d'Elnone, il fut informé qu'il y avait, au delà de l'Escaut, un pays connu sous le nom de *Gand*. Baudemond, disciple du missionnaire, nous apprend que les habitants de ces lieux oubliaient Dieu pour adorer des arbres et fabriquer des idoles, et que leur férocité ou la situation de la contrée avaient détourné tous les prêtres d'y aller prêcher. Saint Amand entreprit, vers l'an 630, d'y annoncer la parole divine. Quoique le roi d'Austrasie l'eût pris sous sa protection spéciale, le missionnaire rencontra les plus grands obstacles. Plus d'une fois il fut maltraité par les habitants de Gand, repoussé avec outrage par les femmes et les cultivateurs des champs, et même précipité dans l'Escaut. Abandonné de ses compagnons, il persévéra néanmoins dans sa prédication et il finit par triompher. Un grand nombre d'habitants embrassèrent le christianisme. Saint Amand éleva sur le mont Blandin, comme monument de son apostolat, un double monastère en l'honneur de saint Pierre.

[1] *Histoire de l'ancien pays de Liége*, par M. L. Polain, t. Ier. — Gérard, *Histoire des Francs d'Austrasie, passim.*

Le trésorier du roi Dagobert, Eligius (saint Éloi), d'une famille gallo-romaine, ayant été appelé à l'évêché de Noyon, résolut de convertir les nations encore



SAINT ÉLOI SERVANT A MANGER AUX PAUVRES.

païennes qui appartenaient à ce vaste diocèse. Le premier, vers l'an 646, il descendit des sources de l'Escaut jusqu'à son embouchure, semant sur la route la parole évangélique. Son biographe raconte que les Flamands, les Anversois, les Frisons, les Suèves et tous les peuples barbares qui habitaient les bords de

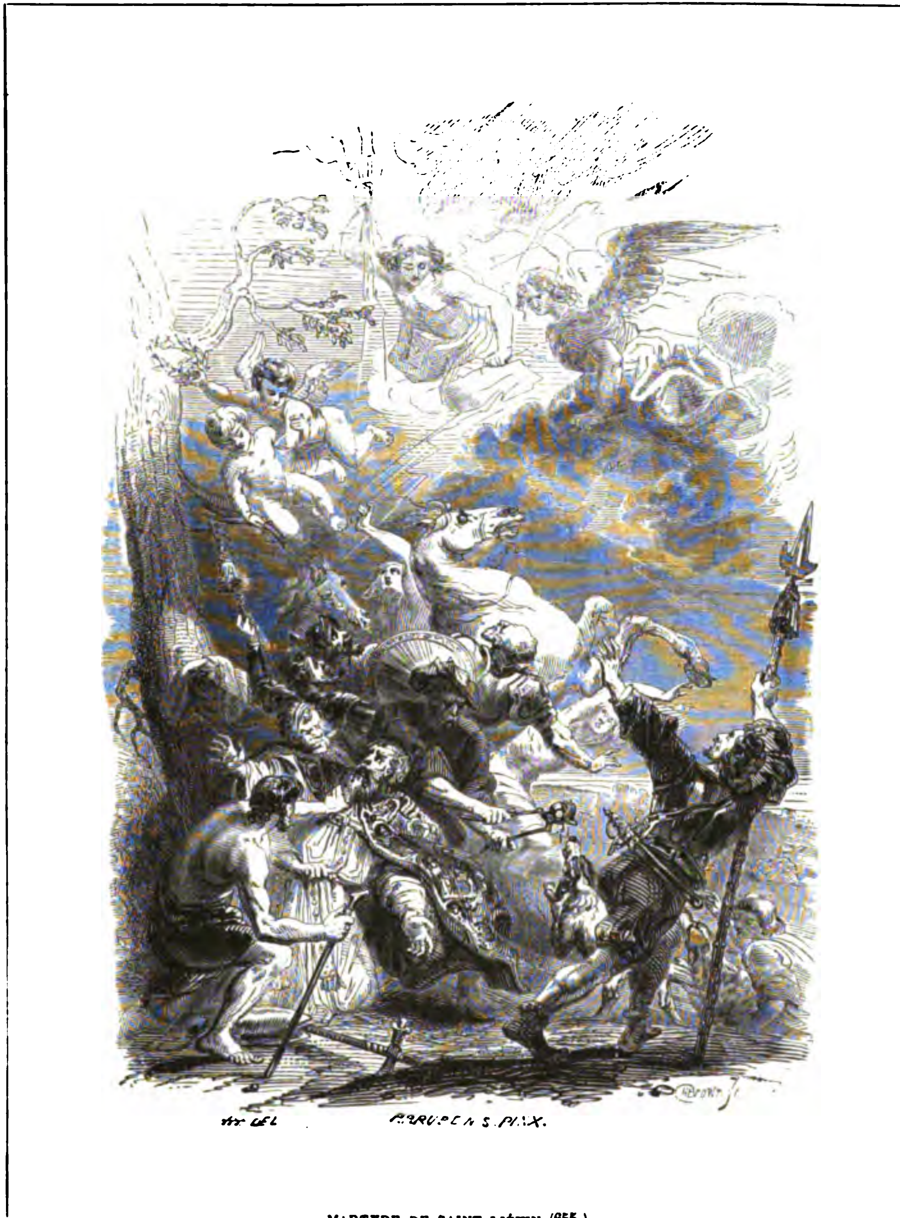
la mer, relégués dans des contrées où personne n'avait jamais tracé le sillon de la prédication, le reçurent d'abord avec haine et mépris, mais que bientôt la plus grande partie de ces peuplades, délaissant leurs idoles, reconnurent le vrai Dieu et embrassèrent le christianisme. Les discours de saint Éloi ont été conservés : on y trouve un tableau intéressant des mœurs et des coutumes des habitants des bords de l'Escaut au VIIe siècle.

L'apôtre du Christ exhortait ses néophytes à renoncer aux coutumes sacriléges des païens, à ne plus honorer les devins, ni les sorciers, ni les enchanteurs; à cesser d'ajouter foi aux augures et à ne plus attacher d'importance au chant des oiseaux. « Qu'aucun chrétien, » ajoutait-il, « ne considère quel jour de la semaine il sort de sa maison, ni quel jour il y rentre, car Dieu a créé tous les jours. Que personne ne se guide sur la lune pour entreprendre quelque travail. Qu'aux calendes de janvier, personne ne se déguise en vieille femme ou en jeune cerf, choses criminelles et ridicules, n'apprête des repas pendant la nuit, ne cherche des étrennes ou de longs banquets. Qu'aucun chrétien ne croie aux *runes,* ni ne se guide par leurs caractères magiques, car ce sont les œuvres du démon. Qu'à la fête de saint Jean ou autres solennités des saints, personne n'honore le solstice ni ne se livre à des danses, à des courses, à des jeux coupables ou à des chœurs diaboliques. Que personne ne reconnaisse ni n'invoque la puissance du démon, ni Neptune, ni Pluton, ni Diane, ni Minerve, ni les génies. Que personne, hors des fêtes sacrées, n'honore le jour de Jupiter en cessant tous les travaux, ni au mois de mai, ni en aucun autre temps; que personne ne célèbre la fête des Chenilles, ni celle des Souris, ni aucune autre fête, si ce n'est celle du jour du Seigneur. Qu'aucun chrétien n'allume des lampes, ni ne prononce des vœux dans les temples, au bord des fontaines, au pied de certains arbres, dans les forêts ou dans les carrefours; que personne ne suspende des amulettes au cou de l'homme ou des animaux; que personne ne fasse des lustrations, ni ne compose des charmes avec des herbes, ni ne fasse passer ses troupeaux par un arbre creux ou à travers une excavation dans le sol pour les consacrer aux démons. Que les femmes ne se parent point de colliers d'ambre, et qu'en tissant ou teignant la toile, elles n'invoquent ni Minerve, ni aucune autre divinité funeste. Ne croyez ni au destin, ni à la fortune, ni à aucune influence qui aurait présidé à votre naissance. Ne placez point de simulacres de pieds à l'embranchement des chemins. Ne poussez point de cris lorsque la lune s'obscurcit. Ne craignez point de commencer quelque ouvrage au temps de la nouvelle lune. N'appelez point le soleil et la lune vos dieux, et ne jurez point par eux. N'adorez ni le ciel, ni la terre, ni les étoiles, ni aucune chose créée. Si le ciel est élevé, si la terre est vaste, si les étoiles sont brillantes, combien plus grand et plus éclatant est Celui qui les a fait sortir du néant[1]! »

Parmi les apôtres anglo-saxons qui traversèrent la mer pour travailler à la conversion des peuples germaniques, un des plus illustres fut Liebwin (saint Liévin). Il vint, vers l'an 654, exercer son zèle dans le Brabant ou *pagus Brac-*

[1] *Vita S. Eligii, auctore S. Audoeno.* — *Histoire de Flandre,* par M. Kervyn de Lettenhove, I.

bantensis ; après avoir converti aux lois du Christ un grand nombre d'habitants, il trouva le martyre au bourg d'Essche (655).



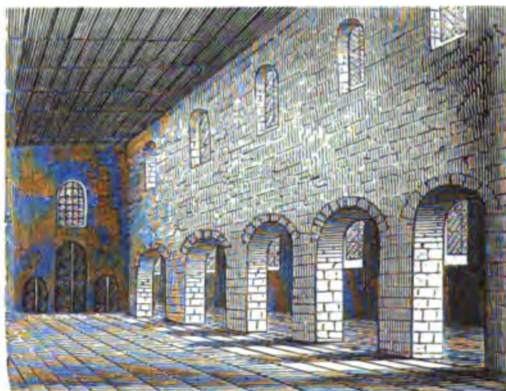
MARTYRE DE SAINT LIÉVIN (655.)

La conversion et la civilisation des peuples de la Belgique s'achevèrent dans le cours de ce siècle par le zèle infatigable des missionnaires, la fondation des abbayes et l'élévation de la famille carlovingienne, qui, en s'emparant de la Frise et de la Germanie, devait assurer le triomphe du christianisme. Les

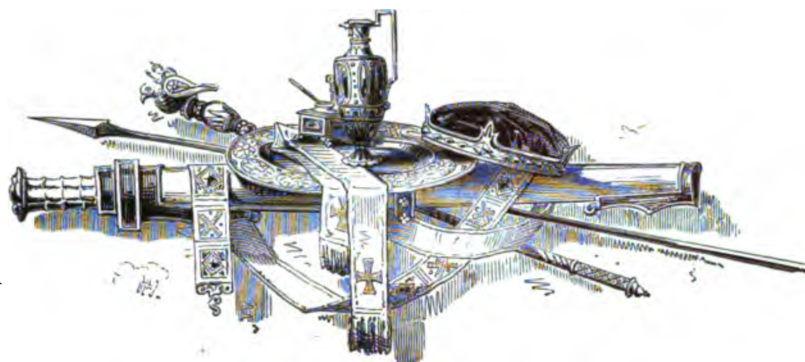
pieuses retraites, fondées à cette époque au milieu des bruyères et des forêts de la Belgique, devinrent le centre de la culture du pays et le berceau de quelques-unes de ses villes [1]. On voyait les cités naissantes se grouper autour des monastères, d'où la civilisation était sortie. Les abbayes, suivant la remarque des historiens [2], étendaient sur tous la protection sans limites dont les couvraient elles-mêmes les privilèges royaux et le respect religieux des peuples. Elles firent participer les habitants qui les entouraient aux franchises dont les avaient comblées les Mérovingiens : exemption des droits de passage sur les routes romaines entretenues par les monarques francs; exemption des droits de péage pour leurs barques; exemption des mêmes droits dans les ports de l'empire pour leurs vaisseaux; exemption de la jurisdiction des magistrats inférieurs du fisc pour leurs hommes; exemption de service militaire et d'impôts. En outre, des foires, établies sur le territoire de quelques établissements religieux, et où la sûreté promise aux personnes et aux marchandises attirait les marchands étrangers, apportèrent dans les villes les ressources et même le luxe d'une civilisation plus avancée.

[1] Sainte Iduberge, femme de Peppin de Landen, fonda au milieu des bois l'abbaye de Nivelles, où elle prit le voile avec sa fille sainte Gertrude; sainte Begge, aïeule de Charles Martel, fut la fondatrice du monastère d'Andenne; en 651, saint Ghislain élève un autre monastère dans un endroit appelé *Ursigondus*, et il engage sainte Waudru à établir également un monastère dans le lieu nommé *Castrilocus* (Mons); Magloire, l'époux de Waudru, bâtit un monastère à Soignies; vers 650, saint Trond fonde les monastères de *Sarcinium* et d'Eeckhout, dont le dernier se trouvait dans la partie de la forêt de Thourout qui couvrait l'emplacement de Bruges et des environs de cette ville; vers 750, saint Rombaut érige une chapelle au centre de terres vagues et couvertes de ronces, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la cathédrale de Malines, etc. — « Si l'on excepte peut-être un pan de mur qui a pu appartenir à l'église cathédrale de Tournai, reconstruite par saint Éleuthère, et quelques faibles débris de l'église Notre-Dame, bâtie par saint Monulfe, à Maestricht, il ne subsiste plus le moindre vestige, » dit un savant archéologue, « des édifices élevés en Belgique sous la domination des rois francs de la race mérovingienne. »

[2] Voir, dans le tome XVIe des *Mémoires couronnés de l'Académie de Bruxelles*, un travail intéressant de M. Alph. Paillard de Saint-Aiglan, sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au IXe, ont introduits dans l'état social de la Belgique.



ÉGLISE ROMANE PRIMORDIALE.
(VIIe-VIIIe siècle.)



CHAPITRE II.

LES MAIRES DU PALAIS.



Il faut décrire maintenant la décadence et la chute des Mérovingiens.

Les successeurs de Clovis ne surent point consolider l'empire dont il était le fondateur. Quoique l'ancienne confédération des tribus franques subsistât encore, les diverses provinces du nord restèrent comme abandonnées à elles-mêmes; la Belgique, après avoir été le berceau des Mérovingiens, sembla délaissée par ces princes, qui s'étaient fixés dans le centre de la Gaule. Déjà on voyait poindre dans notre pays l'organisation féodale : chaque province (*pagus* ou *gau*) était, comme nous l'avons dit, gouvernée par un chef, revêtu du titre de comte; et ces vassaux du souverain étaient eux-mêmes entourés de guerriers subalternes auxquels ils confiaient quelque part de leurs vastes domaines.

L'absence d'unité fut une des causes déterminantes de la ruine de la monarchie mérovingienne. En vertu de la loi salique, cet empire était sans cesse partagé comme un bien de famille : système désastreux, parce qu'il associait les populations aux haines héréditaires des chefs. Les petits royaumes ayant disparu successivement, l'empire ne forma plus que deux grandes divisions : la partie orientale reçut le nom d'Austrasie; la partie occidentale, celui de Neustrie[1]. Les descendants de Clovis étaient loin, d'ailleurs, d'exercer une autorité absolue; ils dépendaient entièrement de leurs leudes, qui, pour les surveiller, leur adjoignaient un officier dont l'élection appartenait à la nation comme celle du roi. Cet officier, inamovible, comme nous l'avons dit, choisi parmi les hommes les plus riches et les plus puissants, portait le titre de *maire du palais*; il était investi du commandement des armées et associé au gouvernement du royaume. Mais deux pouvoirs suprêmes et indépendants ne sauraient coexister longtemps : il faut que l'un absorbe l'autre. Quand les Mérovingiens n'eurent plus la force de tenir l'épée de Clovis, ils trouvèrent à côté d'eux une famille assez puissante pour leur enlever la couronne et raffermir la domination des Francs.

Ce fut encore de la Belgique que sortit cette race de vaillants hommes, qui étaient destinés à recueillir l'héritage des Mérovingiens dégénérés[2]. Vers 620, les Frisons, campés sur le territoire des Bataves, avaient profité des discordes des Francs pour attaquer les provinces austrasiennes. Les populations qui voulurent résister à cette invasion ne virent à leur tête qu'un simple chef de la Hasbagne, Peppin de Landen[3]; mais celui-ci, qui avait conservé toute l'énergie de la race germanique, sut refouler les hordes frisonnes au delà de la Meuse et du Rhin. Peppin n'avait d'autre désir que de terminer paisiblement sa carrière dans sa villa de Landen, lorsque les leudes l'imposèrent comme maire du palais à Clotaire II, qui régnait sur toute la France depuis la mort de la fameuse Brunehaut. Ce monarque ayant ensuite cédé l'Austrasie à son fils Dagobert Ier, nul n'osa disputer à Peppin de Landen la tutelle du jeune prince (622). On rapporte que le petit-fils de Frédégonde se livrait à toute la fougue de ses passions; non content de trois femmes légitimes, il avait encore, disent les chroniques, une foule de maîtresses. Chrétien austère, le seigneur de Landen ne craignit point de flétrir hautement les débauches du monarque; il l'arracha à sa vie oisive et en fit sinon un grand roi, du moins un administrateur plus habile que la plupart des Mérovingiens. Au reste, Dagobert ne cessa d'honorer ce rude conseiller; car, sur son lit de mort, il lui confia les desti-

[1] Il n'était pas possible de faire entrer dans notre cadre l'histoire complète des Mérovingiens : nous renvoyons le lecteur aux *Récits* de M. Augustin Thierry.

[2] Pour toute cette seconde période des annales des Francs, il importe de consulter la savante *Histoire des Carolingiens*, par Warnkœnig et Gérard.

[3] Peppin de Landen, comme l'indique son surnom, était né dans la contrée qui fut nommée plus tard la *Hesbaye* et dont la plus grande partie formait ses domaines. « *Landen*, ancien château et résidence ordinaire de Peppin, maire du palais de Dagobert Ier : c'est d'où lui est venu le surnom de Landen. » Wastelain, p. 211. Après ses victoires sur les bandes frisonnes, Peppin fut considéré, dit un historien moderne, comme le maître presque indépendant du territoire qui s'étendait depuis les bouches de la Meuse jusqu'au canton (*gau*) de la Haine.

nées de son fils Sigebert, qui devait recueillir la couronne d'Austrasie. Mais Peppin de Landen mourut un an après l'avénement de ce faible rejeton de Clovis (639).

Il fut remplacé par son fils Grimoald dans la charge de maire du palais d'Austrasie. Plus ambitieux que le vieux Peppin, Grimoald ne se servit de son influence que pour préparer la chute de la dynastie mérovingienne; il gouverna pendant dix années sous le nom de Sigebert II, et lorsque ce fantôme de roi eut disparu (656), il essaya de transmettre le trône à son propre fils. L'héritier de Sigebert était un enfant de trois ans; on lui coupa les cheveux, l'évêque de Poitiers le conduisit dans un monastère d'Irlande, et l'on répandit le bruit de sa mort. Mais cette élévation subite de la famille de Landen éveilla la jalousie des leudes; les Austrasiens tendirent des embûches à leur maire et le livrèrent avec son fils à Clovis II, roi de Neustrie, qui les fit égorger dans une prison de Paris (656).

Malgré ce double meurtre, la race de Peppin de Landen ne s'éteignit pas. Une des filles du chef hasbanais, sainte Begge, avait épousé Anségise, héritier de saint Arnould, duc austrasien, et ensuite évêque de Metz. De ce mariage était né, à Herstal, un autre Peppin; celui-ci, plus heureux que son oncle Grimoald, devait annihiler la race de Clovis et préparer les règnes mémorables de Charles Martel, de Peppin le Bref et de Charlemagne.

Clovis II était mort, laissant trois fils en bas âge : Clotaire III, Childéric II et Thierry III. Le premier fut proclamé roi de Neustrie et mis sous la tutelle d'Ébroïn, maire du palais. Cet enfant ayant bientôt disparu, Ébroïn voulut soumettre à Thierry III le royaume entier des Francs. Mais les leudes d'Austrasie se soulevèrent et forcèrent Ébroïn à leur donner pour roi Childéric II. Les Bourguignons, dirigés par Léger, évêque d'Autun et ami de la maison d'Herstal, ne tardent pas à renforcer le parti des Austrasiens. Ébroïn demeure impuissant devant cette redoutable coalition : on l'enferme au monastère de Luxeuil, et Thierry lui-même, après avoir été rasé, passe de son palais dans une cellule de l'abbaye de Saint-Denis. L'évêque d'Autun ne profita guère de la révolution dont il était le chef : tombé dans la défaveur du roi neustrien, il alla rejoindre Ébroïn dans son cloître. Childéric, débarrassé d'un importun surveillant, entreprit de lutter ouvertement contre les leudes; dans un accès de fureur, il fit même battre de verges l'un d'entre eux, nommé Bodilo. La vengeance des grands ne se fit pas attendre : à quelques jours de là, le roi fut assassiné dans la forêt de Luconie [2], et les meurtriers n'épargnèrent ni sa femme alors enceinte, ni son fils enfant (673).



MONNAIE DE CHILDÉRIC II (656-673.)

Une horrible confusion suivit cette catastrophe. Ébroïn et saint Léger sortent

[1] On présume que Herstal ou Héristal faisait partie des domaines de Peppin de Landen.

[2] La forêt de Livry.

de Luxeuil. Thierry III, qui avait brisé en même temps les portes de l'abbaye de Saint-Denis, remonte sur le trône ensanglanté de Neustrie; il rend à Ébroïn la charge de maire du palais, et l'orgueilleux ministre, pour assurer son triomphe, s'empare de l'évêque d'Autun, le fait dégrader, aveugler, tuer. L'Austrasie, refusant toutefois de se soumettre à Ébroïn, avait rappelé d'Irlande Dagobert II. Mais les leudes semblent enfin humiliés de ne voir au dessus d'eux que de jeunes hommes débauchés et sans énergie; ils parlent de proscrire la race de Clovis; Peppin de Herstal se met à la tête des mécontents, et l'infortuné Dagobert II meurt poignardé dans la forêt de Woivre, entre Stenay et Montmédy (679).

Le descendant du maire de Dagobert Ier s'était associé un autre chef, du nom de Martin; tous deux reçurent le titre nouveau de ducs d'Austrasie. Cependant Ébroïn avait fait marcher les fidèles Neustriens contre les révoltés; il leur livra bataille à Lafaux, entre Laon et Soissons, et les battit (680). L'année suivante, il attira Martin à une conférence, où il le fit assassiner; mais il ne put atteindre son complice, qui s'était réfugié dans ses domaines héréditaires, au milieu des vassaux de sa famille. Ébroïn tomba enfin lui-même sous les coups d'un noble franc qu'il voulait dépouiller de ses bénéfices. Une foule de seigneurs neustriens étant venus alors grossir le parti du duc d'Austrasie, celui-ci sortit de sa retraite, attaqua ses adversaires à Testry [1], les mit en déroute et s'empara de Thierry III (687). Peppin laissa la vie au monarque vaincu, mais il se réserva tout le pouvoir; il eut soin aussi de transporter le siége réel du gouvernement en Austrasie, afin de hâter la chute, désormais inévitable, de l'ancienne dynastie. Quittant les bords de la Seine et de la Loire, Peppin fixa sa résidence tour à tour à Cologne et à Herstal.

Il ne faudrait pas croire cependant que Peppin eût recueilli intact l'héritage des anciens rois : la victoire de Testry, œuvre des grands, éveilla des ambitions insatiables et menaça l'empire d'une dissolution complète. Tous ceux qui avaient secondé Peppin voulurent régner avec lui. Les provinces méridionales, Aquitaine et Bourgogne, se détachèrent de la monarchie et furent même désignées comme *pays romains;* les nations du nord (Frisons, Saxons, Suèves, Bavarois) se soulevèrent aussi contre les Francs. Mais le duc d'Austrasie, pour affermir son autorité, surmonta tous les obstacles, défia tous les dangers; pendant vingt ans, il ne cessa de combattre et d'organiser, écrasant les Suèves, repoussant les Frisons au delà du vieux Rhin [2], comprimant les tentatives des leudes, rétablissant enfin les assemblées nationales [3].

Il n'est pas hors de propos de donner ici une description succincte de la Frise barbare et païenne, dont la conquête fut comme le prélude de la soumission de la Germanie tout entière.

Le déplacement des tribus germaniques qui s'étaient fixées dans l'empire romain avait laissé inoccupés de vastes territoires où vinrent s'établir d'autres

[1] Testry en Vermandois, entre Saint-Quentin et Péronne.

[2] Voir ci-dessus, liv. Ier, chap. III.

[3] *Gestes des rois francs.* — Aug. Thierry. — Chateaubriand. — Michelet. — Gérard, etc.

peuples, rangés derrière les premiers jusqu'aux confins de la Scandinavie. C'est ainsi que les Saxons, venus des bords de l'Elbe et de l'Eider, pénétrèrent sur le territoire abandonné par les Francs et s'avancèrent en conquérants de l'Elbe au Weser, du Weser à l'Ems et de l'Ems jusqu'au Rhin. Ils ne subjuguèrent pas les Frisons, mais ils les dominèrent. Établis sur les fleuves de la Frise et de la Batavie, ils tirèrent parti de cette situation pour multiplier leurs courses maritimes; sans cesse ces hardis pirates bravaient les flots dans leurs rapides cyules, frêles bateaux en osier recouverts de peaux. Enfin, au v[e] siècle, une partie des Saxons de la Frise se réunit aux Angles du Jutland pour conquérir l'île de Bretagne. Une réaction éclate alors dans la Batavie contre les pirates de l'Eider, et le peu de Frisons qui avaient conservé leur ancien nom le font bientôt revivre avec plus d'éclat. Au VI[e] siècle, le territoire compris entre l'Escaut et le Weser reprend le nom de *Frise*. Après avoir recouvré leur indépendance, les Frisons continuèrent cependant à faire partie de la ligue saxonne : l'esprit de conservation forçait les deux peuples à s'unir contre la puissante nation des Francs qui allait dominer depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées.

La Frise proprement dite avait été rattachée pendant trop peu de temps à l'empire romain pour qu'elle eût subi l'influence de la civilisation du peuple-roi. Elle conserva jusqu'au VII[e] siècle le culte et la rudesse des nations germaniques. On retrouvait en Frise beaucoup de coutumes saxonnes; néanmoins la constitution politique des deux peuples différait en plusieurs points : les Frisons avaient adopté le gouvernement royal; les Saxons ne choisissaient un chef que pendant la guerre.

De même que les Saxons, les Frisons sacrifiaient à leurs dieux des victimes humaines, choisies parmi les criminels, les sacriléges et, de préférence, parmi les enfants nouveau-nés [1]. La divinité suprême des Frisons était *Stavo* (synonyme de *Thor*) : on l'adorait avec sa femme *Fhoste* dans l'île sacrée de Fositeland. Après Fhoste, les divinités les plus révérées étaient la déesse *Meda* ou *Medea*, dont le temple s'élevait sur l'emplacement de la ville de Medenblik; le dieu *Kow* et *Zoller*, dieu de la mort. La nation frisonne était divisée politiquement en nobles, en plébéiens, en serfs (*leiten*) et en esclaves. D'après les compositions fixées pour les meurtres, on pouvait apprécier l'importance de ces diverses classes. Un plébéien, meurtrier d'un noble, était condamné à une amende double de celle qui était imposée à un noble, meurtrier d'un plébéien. En outre, si le plébéien voulait se justifier de l'accusation par le serment, il fallait que dix-sept témoins jurassent avec lui; si c'était un serf qui réclamait le serment, on exigeait trente témoins; si c'était un noble, onze témoins de sa qualité suffisaient. En prêtant le serment, on s'arrachait avec la main gauche une touffe de cheveux du même côté de la tête et l'on touchait ces cheveux de deux doigts de la main droite; quelquefois, en prononçant les paroles sacramentelles, l'accusé

[1] Une loi permettait aux parents de vendre ou de mettre à mort leurs enfants avant qu'ils eussent approché du sein maternel.

ou le témoin mettait la main sur son épée ou prenait le pan de sa robe. Un homme venait-il en justice en accuser un autre d'homicide, il le tenait par le pan de son habit et affirmait par serment la vérité de sa déposition. Il était obligé ensuite de combattre en champ clos l'accusé : si celui-ci succombait, son plus proche héritier payait l'amende au vainqueur [1]. La loi frisonne punissait le vol plus sévèrement que l'homicide. Le vol d'un cheval ou d'un bœuf, la violation d'un domicile étaient considérés comme des crimes capitaux qui entraînaient la peine de mort. Le parricide était traité avec plus d'indulgence que le voleur : il ne subissait que la perte de l'héritage paternel. Le fratricide ne payait qu'une simple indemnité aux plus proches parents de sa victime; enfin, l'époux d'une femme adultère avait le choix de la mettre à mort ou de la chasser à coups de fouet. Les criminels subissaient le dernier supplice, le visage tourné vers le septentrion, et un prêtre était chargé de l'exécution.

Les Frisons s'assemblaient annuellement dans un vaste champ, sous des chênes séculaires, pour statuer sur leurs affaires et décréter leurs lois. Ce champ, appelé *Opstal-boom,* était situé non loin de la ville actuelle d'Aurick, dans l'Oost-Frise [2]. Il est hors de doute que la *ghilde* existait dans les bois et les marais de la Frise, comme au bord des torrents de la Scandinavie. « Ceux qui se réunissaient aux époques solennelles pour sacrifier ensemble terminaient la cérémonie par un festin religieux. Assis autour du feu et de la chaudière du sacrifice, ils buvaient à la ronde et vidaient successivement trois cornes remplies de bière, l'une pour les dieux, l'autre pour les braves du vieux temps, la troisième pour les parents et les amis dont les tombes, marquées par des monticules de gazon, se voyaient çà et là dans la plaine : on appelait celle-ci la coupe de l'amitié. Le nom d'amitié, *minne,* se donnait aussi quelquefois à la réunion de ceux qui offraient en commun le sacrifice et, d'ordinaire, cette réunion était appelée *ghilde,* c'est-à-dire *banquet à frais communs,* mot qui signifiait aussi association ou confrérie, parce que tous les cosacrifiants promettaient, par serment, de se défendre l'un l'autre et de s'entr'aider comme des frères [3]. »

On ne pourrait que difficilement indiquer les progrès que les arts utiles avaient faits chez cette nation disséminée entre le Weser, le Rhin et l'Escaut. Il paraît cependant que les Frisons possédaient quelques villes commerçantes; on signalait encore plus tard la haute antiquité de Stavern, ancienne capitale du pays [4]. On présume aussi que les Frisons se livraient dès lors à la fabrication de ces étoffes qui étaient si estimées à la cour des Carlovingiens. La plus grande partie du peuple restait toutefois plongée dans la

[1] Les armes nationales des Frisons étaient de grands coutelas et des cletsies ou hallebardes.

[2] *Les Pays-Bas durant la domination romaine,* II. On a recherché quel était l'idiome des anciens Frisons. « Suivant le philologue hollandais Ypey, » dit M. Schayes, « l'idiome des anciens Frisons était un dialecte teuto-anglo-saxon. Il différait de ceux des Bataves et des Belges en ce que les premiers parlaient le teuto-catte (le hessois) et les seconds un dialecte westphalien. De ces différents idiomes serait provenu le néerlandais de nos jours. »

[3] A Thierry, *Considérations sur l'histoire de France,* chap. v.

[4] « Pour cause de laquelle antiquité, » dit Le Petit, « cette ville a obtenu des rois de Danemark telle prérogative qu'au sortir de la Sonte (Sund), pour naviguer en Oost-lande ou pour en retourner, ses navires ont droit de première yssue, par dessus toutes les autres villes de la Société hanséatique. » *Grande chronique de Hollande et de Zélande,* I.

barbarie : la piraterie attirait irrésistiblement ces hommes énergiques, pour lesquels la culture de la terre n'avait aucun attrait; ils vivaient des produits de la chasse et de la pêche, et s'ils voulaient s'enrichir, ils allaient dévaster les côtes voisines de leur pays.

Lorsque Clovis Ier, voulant s'assurer la paisible possession de la Gaule, s'avança contre les Allemans, ceux-ci trouvèrent de courageux auxiliaires dans les peuples des ligues saxonne et frisonne. Cependant la fortune se déclara pour les Francs Saliens à Zulpich; les Allemans virent tomber sur le champ de bataille leur roi et leurs plus braves guerriers; Clovis se trouva maître de la Germanie supérieure. Les armes victorieuses du conquérant de la Gaule ne purent néanmoins atteindre les alliés des Allemans; la Frise proprement dite conserva son indépendance jusqu'en 692. Mais d'autres parties du territoire batave furent rattachées à l'Austrasie; formée des pays situés entre le Rhin, la Meuse et la Moselle, elle comprenait la Zélande, ainsi qu'une partie de la Gueldre et de la Hollande.

Le territoire batave reçut les premières semences de la civilisation chrétienne dans le cours du VIIe siècle. Il est hors de doute que saint Éloi convertit les Zélandais. Quant aux Frisons, ils ne renoncèrent pas encore à leurs faux dieux. Ce fut de l'île de Bretagne que sortirent les premiers apôtres de cette nation indomptable. En 677, Wilfrid, évêque d'York, persécuté par le roi northumbrien Edfrid, résolut de porter ses plaintes à Rome. Les vents poussèrent son vaisseau sur les côtes de la Frise. Le maire du palais, Ébroïn, excité par Edfrid, tenta d'arracher le prélat de sa retraite pour le faire mourir. Mais Adgille, roi des Frisons, ne céda ni à ses prières, ni à ses menaces. Loin de violer l'hospitalité, il brûla avec dédain la lettre qu'on lui avait envoyée, et permit à Wilfrid et à ses compagnons de prêcher librement leur religion. Après leur départ, d'autres missionnaires anglo-saxons voulurent reprendre leurs travaux; mais autant Adgille avait témoigné de bienveillance aux disciples du Christ, autant son successeur Radboc leur montrait de haine. Peppin de Herstal ouvrit enfin par ses victoires un chemin aux missionnaires. En 692, il soumit la Frise cis-Rhénane [1] et plaça aussitôt le pays conquis sous la juridiction spirituelle du northumbrien Willibrord, sorti du monastère de Colm-Hill en Irlande. En 697, les Frisons s'étant insurgés contre la domination franque et chrétienne, Peppin étouffa bientôt cette révolte; la victoire qu'il remporta près du fort de Dorestad [2] abattit les païens et fit tomber au pouvoir des Francs la ville ou citadelle d'Utrecht, chef-lieu de la Frise cis-Rhénane. Willibrord, qui avait obtenu du pape le pallium et substitué à son nom saxon le nom allégorique de *Clemens*, consacra quarante années à la conversion de la Frise cis-Rhénane. Il fut le fondateur de l'archevêché d'Utrecht; du monastère d'Epternach, destiné à recevoir les étrangers qui se dévouaient à la conversion des Frisons; des abbayes de Susteren, près de la Meuse, dans

[1] Tout le pays le long de la côte jusqu'à *Schaltheim*, près d'Anvers, à l'embouchure de l'Escaut, était compris sous le nom commun de Frise.

[2] Wyk-te-Duurstede, sur le Rhin. On croit que c'est le *vicus Batavorum* de Tacite.

le pays de Juliers, et de Werden, sur la Roer, non loin du Rhin; enfin d'un grand nombre d'églises [1]. Ce missionnaire infatigable abattit les arbres sacrés des Frisons, enleva leurs idoles, brisa lui-même la statue de Wodan dans l'île de Walcheren et pénétra, non sans de grands périls, jusque dans l'île sacrée de Fositeland.

Tandis que Peppin de Herstal, « ceint de vigueur », gouvernait l'empire des Francs et l'agrandissait, les descendants de Clovis coulaient des jours paisibles et oisifs dans la ferme ou villa de Maumaques, sur les bords de l'Oise, entre Compiègne et Noyon; ils ne sortaient de leur retraite que sur l'ordre du maire du palais, c'est-à-dire quand il avait besoin de leur nom pour sanctionner les capitulaires adoptés par les assemblées nationales. Le *fainéant* (c'est l'épithète donnée aux derniers princes de la dynastie mérovingienne) se contentait de porter le nom de roi, d'avoir les cheveux flottants et la barbe longue, de s'asseoir sur le trône et de n'être que l'image du monarque. Il recevait les ambassadeurs et leur faisait, comme de sa pleine puissance, les réponses qui lui étaient enseignées ou plutôt imposées. A l'exception du vain nom de roi et d'une pension alimentaire mal assurée, dont le maire du palais fixait le chiffre selon son bon plaisir, il ne possédait en propre que la villa de Maumaques d'un fort modique revenu : c'était là qu'il tenait sa cour, composée d'un très-petit nombre de domestiques chargés des services les plus indispensables et soumis à ses ordres. S'il avait quelque excursion à faire, il voyageait sur un chariot traîné par des bœufs et qu'un bouvier conduisait.

De tristes pressentiments affligèrent Peppin, arrivé au terme de sa glorieuse carrière : déjà malade et infirme, il vit son fils Grimoald périr sous les poignards de quelques leudes, jaloux de la haute fortune de la maison de Herstal et secrètement alliés avec Radbod, roi des Frisons. Le vainqueur de Testry eut la satisfaction de venger son fils; mais lorsqu'il s'éteignit à Jupille, le 16 décembre 714, il laissait le royaume aux mains d'une femme et d'un enfant.

Il avait désigné pour son successeur dans la mairie son petit-fils Théodoald; la tutelle de ce débile héritier était confiée à son aïeule, chargée aussi de gouverner au nom d'un autre enfant, le roi Dagobert III. Mais les Neustriens ne voulurent pas reconnaître la régence de Plectrude; ils se séparèrent de l'Austrasie et appelèrent à leur aide les bandes de la Frise et de la Saxe. Dans ce péril extrême, la Providence suscita Charles Martel [2] pour sauver l'empire des Francs.

On rapporte qu'Alpaïde, mère de Charles, avait fait tuer saint Lambert, l'apôtre de la Taxandrie, parce que celui-ci exprimait publiquement son mépris pour la concubine de Peppin. Aussi le duc d'Austrasie, lorsqu'il voulut se réconcilier avec l'Église, avait-il méconnu et repoussé son fils illégitime. Après la mort de son époux, Plectrude s'était également montrée impitoyable pour le

[1] On bâtit des églises ou des chapelles à Vlaardingen, Petten, Duurstede, Ryswick, Hagestein, Zandwyk, etc. — On attribue à sainte Gertrude, fille de Peppin de Landen, la fondation d'une autre chapelle, autour de laquelle se forma la ville de *Gertrudenberg*.

[2] On suppose que Charles Martel vit le jour à Theux (marquisat de Franchimont), vers 691.

se contente plus, cette fois, de livrer bataille à ces tribus indomptables, il leur impose un duc franc et détruit leur nationalité, en les forçant d'abandonner leurs dieux païens pour la religion du Christ. Temples, idoles, bois sacrés, tout tomba sous la hache des Francs; et la West-Frise, qui touchait à la Flandre, fut réunie à leur empire. Cette expédition terminée, Charles Martel retourne dans le Midi. En 737, il ravage la Septimanie, défendue par les Sarrasins, et l'année suivante, après avoir comprimé les Saxons insurgés, il achève la conquête de la Provence. L'Europe fut alors pacifiée depuis le Weser et le Danube jusqu'aux Pyrénées.

Cependant de graves événements agitaient la péninsule italique. Vers l'année 720, l'exarchat de Ravenne, qui comprenait le domaine de saint Pierre, s'était soustrait à l'obéissance de Léon l'Iconoclaste, empereur d'Orient. Les Lombards s'avancèrent pour recueillir les possessions des empereurs grecs, et dressèrent leurs tentes sous les murailles mêmes de Rome. Désespéré, Grégoire III résolut, en 740, d'appeler à son aide le duc d'Austrasie. Si les Francs passaient les Alpes, le souverain pontife s'engageait à proclamer leur chef consul de Rome et empereur d'Occident.

Charles Martel eût certainement marché au Capitole et placé sur sa tête la couronne des Césars; mais le pape et le guerrier, tous deux moururent avant d'avoir pu accomplir leurs glorieux desseins (741) [1]. Il était réservé à Charlemagne de réaliser le plan de Grégoire III.

Lorsque le vainqueur des Arabes descendit dans la tombe, il ne prévoyait pas sans doute que son empire subirait de nouvelles et terribles vicissitudes. Charles avait cependant jeté lui-même des semences de discorde dans le royaume, en partageant ses États entre ses deux fils du premier lit, Carloman et Peppin [2], et en déshéritant Grifon, qu'il avait eu de son mariage avec Zwanehilde, fille de Théodon II, duc des Bavarois. A peine Charles eût-il fermé les yeux, que l'empire fut attaqué, au nord, par les Bavarois soulevés en faveur de Grifon; au midi, par les Aquitains, qui voulaient reconquérir leur indépendance perdue. Jamais peut-être la maison de Herstal ne s'était trouvée dans un plus grand danger; mais Carloman et Peppin, dont la prudence égalait la valeur, oubliant leurs rivalités, marchent ensemble contre les envahisseurs et sauvent l'héritage des Carlovingiens [3].

Dès lors, Carloman put régner en paix sur l'Austrasie et la Germanie (Thuringe et Souabe). C'était un prince digne de sa fortune, administrateur habile, guerrier redoutable. Le premier, il osa renier ouvertement la race mérovingienne. Dans un concile tenu près de Binche, en Hainaut, il se donna le titre de *duc et prince des Francs*. Toutefois, après un règne de six ans, Carloman, dont l'esprit avait été troublé par des terreurs religieuses, prit tout à coup le

[1] Charles Martel mourut à Kiersy-sur-Oise, près de Compiègne, le 21 octobre 741.

[2] Ils étaient nés dans la villa de Jupille (*Jopila*), qui, selon les expressions des *Annales de Metz*, était située sur la Meuse (*villa publica, quæ sita est super fluvium Mosam*).

[3] Zwanehilde vaincue, fut enfermée, dit-on, au couvent de Chelles et Grifon à *Novum Castellum* (Chèvremont ou Châteauneuf, sur l'Amblève).

parti de renoncer au trône, pour se retirer au monastère de Socrate, près de Rome (747).

Peppin avait eu pour sa part la Neustrie, avec la Bourgogne et la Provence. Moins audacieux que son frère ou, pour être plus exact, obligé de ménager encore les susceptibilités et les vœux des grands de la Neustrie, il laissa, après un interrègne de cinq années, introniser un dernier rejeton de la race royale. On suppose que les Francs neustriens tirèrent du couvent un jeune clerc et que celui-ci fut élevé sur le pavois, en 743, sous le nom de Childéric III. Mais lorsque, après la retraite de Carloman, Peppin fut resté seul maître de l'empire, il prononça enfin la déchéance irrévocable des descendants de Clovis.



DÉBRIS DE COLONNES DÉCOUVERTES A MAESTRICHT (VII[e]-VIII[e] siècle).



CHAPITRE III.

LES CARLOVINGIENS.



Peppin le Bref fait monter sur le trône la dynastie carlovingienne. Il y avait près de cent ans que les descendants dégénérés de Clovis conservaient une vaine ombre d'autorité : Peppin résolut de prendre pour lui-même le titre de roi, mais de l'aveu du chef de l'Église et avec le consentement de l'assemblée nationale des Francs. Le pape Zacharie, ayant été consulté, répondit qu'il valait mieux que celui-là fût roi qui exerçait réellement la puissance royale.

En 752, le couvent de Saint-Omer reçoit dans ses murs le dernier descendant de Clovis, et Peppin, élevé sur le bouclier, suivant la coutume germanique, est proclamé le chef légitime des Francs. Il se rend ensuite dans l'église de Soissons, où le vénérable Boniface, évêque de Mayence, lui confère l'onction sacrée. Deux ans après, le pape Zacharie,

fuyant Rome menacée par les Lombards, sanctionne l'élévation de Peppin en le sacrant de nouveau, dans l'abbaye de Saint-Denis, avec sa femme Bertrade et ses deux fils, Carloman et Charles. Les Francs jurent, sous peine d'excommunication, qu'ils n'éliront jamais de roi *issu des reins d'un autre homme.*

Cette intervention de la nation est un des caractères distinctifs de la révolution qui amena la chute de la première race et l'élévation de la seconde. Les assemblées nationales, tombées en désuétude sous les Mérovingiens, redeviennent fréquentes et prennent part au gouvernement de l'État. Il faut que Peppin consulte et ménage les guerriers, les grands propriétaires, les évêques qui ont favorisé son avénement.

Nul, cependant, n'aurait osé lui disputer la couronne. Ceux mêmes qui avaient d'abord plaisanté sur sa petite taille ne tardèrent pas à reconnaître qu'il les surpassait tous en courage et en vigueur. Assistant un jour, au milieu de ses leudes, à un combat de bêtes féroces, il demanda lequel d'entre eux oserait descendre dans l'arène et attaquer un lion furieux qui venait de terrasser un taureau. Tous hésitaient ou tremblaient; seul, Peppin le Bref s'élança l'épée à la main et tua le lion.



MONNAIE DE PEPPIN LE BREF (752-768).

Tel était le premier roi de la dynastie carlovingienne. Quelle activité il montre ensuite dans ses guerres! quelle persistance! La Saxe, la basse Frise, la Bretagne et l'Aquitaine avaient couru aux armes en même temps pour renverser cette maison de Herstal, sous laquelle la nation franque devait devenir la première de l'Europe. Le nouveau chef de cette nation abat les Saxons et leur envoie des missionnaires [1], envahit la Bretagne, arrache la Septimanie aux Sarrasins d'Espagne, passe deux fois les Alpes pour défendre le pape contre les Lombards, et couronne l'œuvre de sa maison en triomphant des Mérovingiens d'Aquitaine, après une guerre acharnée de huit ans.

Peppin le Bref mourut à Saint-Denis, le 24 septembre 768. Il aurait été le prince le plus illustre de sa race s'il n'avait eu pour successeur Charlemagne. Ébloui par la gloire de l'empereur, un moine du XIIIe siècle, chargé de faire l'épitaphe du premier roi carlovingien, n'inscrivit sur son tombeau que ces quatre mots : *Peppin, père de Charlemagne.*

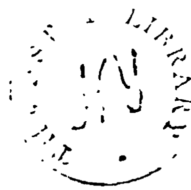
Le nom de ce dernier est resplendissant. Il caractérise la seconde race des rois francs et domine le moyen âge; il est comme le symbole des temps héroïques de la société moderne. Charlemagne posa les bases de cette société : il la créa par ses guerres, il la consolida par ses institutions. On peut dire qu'il eut pour

[1] Peppin le Bref soumit les habitants de la basse Frise, ligués avec les Saxons, et les obligea de combattre sous les drapeaux des Francs contre leurs anciens alliés. L'œuvre de Willibrord était alors continuée par un de ses anciens compagnons, le bénédictin Winfrid, plus connu sous le nom romain de saint Boniface. C'est à lui que la Germanie dut son assimilation à la société chrétienne; nommé archevêque de Mayence, il dirigea pendant trente-six ans les travaux de ces intrépides missionnaires qui enseignèrent les peuples barbares depuis les Alpes du Tyrol jusqu'à l'extrémité de la Hesse. — Voir les *Mémoires historiques* de M. Mignet.



CHARLEMAGNE.

Costumes dessinés d'après le monument exécuté par ordre du pape Leon III et d'autres monuments de la même époque.



mission de propager, par le glaive et la science, l'Évangile et la civilisation : par le glaive, chez les barbares de la Germanie, encore indomptés et païens ; par la restauration des études et la réforme des lois, chez les peuples dégénérés sous la triste domination des derniers Mérovingiens.

Six localités différentes se disputent le berceau de Charlemagne : Salzbourg, Ingelheim, Herstal, Liége, Aix-la-Chapelle et Jupille. Le moine de Saint-Gall, qui écrivait vers 884 les *faits et gestes de Charles le Grand,* semble indiquer Aix-la-Chapelle; mais Éginhard, qui fut le secrétaire intime du héros, déclare qu'on n'a rien pu savoir de sa naissance et de son enfance, et qu'on tenterait de vains efforts pour en connaître les détails. Les traditions populaires suppléent heureusement au silence des chroniqueurs : elles attestent que Charlemagne appartient au pays qui avait été le berceau de sa famille [1].

Quelques jours avant sa mort, Peppin le Bref avait partagé entre ses deux fils, Charles et Carloman, le royaume des Francs, qu'il avait agrandi par l'adjonction de l'Allemanie (la Souabe) et des régions méridionales de l'ancienne Gaule. Charles, l'aîné, eut dans son lot la plus grande partie de l'Austrasie [2]. Il se montre, en effet, le véritable chef des Austrasiens, des Belges : il ne se plaît que dans le voisinage des Ardennes, sur les bords du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, de la Moselle. En 769, il célèbre les fêtes de Pâques dans le bourg de Liége, où s'élevait déjà une basilique dédiée à saint Lambert. Mais il avait surtout une sorte de prédilection pour la villa carlovingienne de Herstal, et, avant d'avoir ceint la couronne impériale, c'était là qu'il allait ordinairement passer l'hiver [3].

Charlemagne n'avait pas tardé à devenir seul maître de la monarchie. Carloman étant mort en 771, après avoir régné trois ans à peine, eut pour héritier son frère, et non les deux fils qu'il laissait. Ceux-ci furent dépouillés de l'héritage paternel par un vote souverain de l'assemblée nationale des Francs.

Il fallait un chef assez puissant pour défendre l'Europe occidentale contre la double invasion dont elle était menacée : l'invasion musulmane au midi, l'invasion germaine et slave au nord. Charles transporta la guerre sur le territoire des peuples qui voulaient envahir le sien. De l'an 769 à l'an 813, il entreprit cinquante-trois grandes expéditions militaires. Au nord, elles furent pour la plupart dirigées contre les Saxons, les Huns ou Avares, les Bavarois, les Slaves; au midi, contre les Lombards, les Arabes d'Espagne, les Sarrasins.

[1] Cette question a été naguère vivement controversée et a donné lieu à des travaux intéressants. On peut lire, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XXIII, les notices où MM. Polain et Arendt voudraient attribuer à la Neustrie le lieu de naissance de Charlemagne. Du reste, cette opinion a été chaleureusement combattue par M. Ferd. Henaux et par M. Kervyn de Lettenhove, partisans l'un et l'autre des traditions liégeoises. Dans l'hypothèse même indiquée par M. Polain, il n'est pas question d'ailleurs de faire de Charlemagne un héros neustrien. « Si le hasard l'a fait naître sur les bords de l'Oise ou de la Seine » dit ce savant, « le vieux domaine de ses ancêtres, le foyer de ses pères était aux rives de la Meuse. »

On est plus près de s'accorder quant à la date de la naissance de Charlemagne. Cette date est le 2 avril 742, d'après des documents contemporains et dignes de foi.

[2] Voir, sur ce partage, *Histoire des Carlovingiens*, t. Ier, p. 279.

[3] *Annales* d'Éginhard, *passim*.

Après trente-trois ans d'une guerre acharnée, les Saxons acceptèrent les lois du christianisme et se soumirent au vainqueur [1]; les Avares furent dispersés; l'ancienne Germanie, devenue sujette ou tributaire, contenue par les armées et fécondée par les missionnaires du grand chef des Francs, se rattacha définitivement à la civilisation occidentale; tout, enfin, plia devant lui. Du Danube à l'Océan, de la Baltique à la Méditerranée, les peuples reconnurent sa suprématie.


PASSAGE DES ALPES (773).

Mais Charlemagne eut le regret de ne pouvoir exterminer les pirates de la Scandinavie, qui, après la défaite des peuples germaniques, parurent, comme leurs vengeurs sur les côtes de l'Empire. En voyant d'un port de la Gaule Narbonnaise leurs rapides snekkars ou bateaux-serpents, il conçut de tristes pressentiments : « Je m'afflige « profondément, » dit-il à ses leudes, « que, moi vivant, ils « aient osé appro- « cher de ce rivage, « et je suis tourmenté « d'une violente dou- « leur quand je pré- « vois de quels maux « ils écraseront mes « neveux et leurs peuples. » Il s'empressa de pourvoir à la défense des provinces littorales. Boulogne et Gand étaient les arsenaux et les chantiers de sa marine; là furent construites et équipées des flottilles de bateaux garde-côtes, qui allèrent stationner à l'entrée de tous les fleuves de la Germanie et de la France.

Les premières attaques des Danois ou Normands de la Scandinavie coïncidèrent avec la restauration de l'empire d'Occident. Cette restauration fut le résultat de l'étroite alliance qui existait, depuis Grégoire III et Charles Martel, entre Rome et les Carlovingiens, et qui avait encore été resserrée par le pape

[1] Ceux qui habitaient au delà de l'Elbe furent toutefois exceptés du traité de pacification conclu en 803 dans la diète de Salz On dispersa ces derniers défenseurs de l'indépendance saxonne dans les cantons déserts de l'Helvétie et de la Belgique.

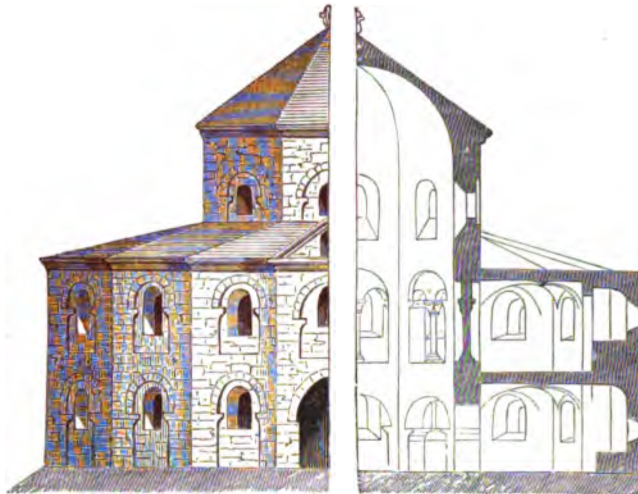
entières qu'ils administraient comme de grandes fermes. Mais dans les provinces situées sur les deux bords du Rhin, qui aujourd'hui même conservent l'usage de la langue allemande, la race teutonique dominait seule. Là on voyait peu d'esclaves, et par conséquent peu de grands propriétaires; on y trouvait des leudes qui cultivaient leurs propres alleux, et des feudataires qui s'étaient engagés envers leurs seigneurs au service militaire et qui, pour pouvoir l'accomplir, demeuraient armés. Dans ces provinces, dont Aix-la-Chapelle était la métropole [1], résidait tout le nerf de la nation franque : c'était avec ce seul peuple teutonique que Charlemagne retenait sous sa domination le reste de l'empire [2].

Le pouvoir impérial s'exerçait par deux classes d'agents, les uns locaux et permanents, les autres envoyés temporairement par le souverain. Dans la première classe étaient compris : 1° les ducs, comtes, vicaires des comtes, centeniers, échevins (*scabini*), tous les magistrats résidents, nommés par l'empereur lui-même ou par ses délégués, et chargés d'agir en son nom pour lever des forces, rendre la justice, maintenir l'ordre, percevoir les tributs; 2° les bénéficiers ou vassaux de l'empereur, qui tenaient de lui, soit héréditairement, soit à vie, des terres, des domaines, dans l'étendue desquels ils exerçaient, tant en leur nom propre qu'en celui de l'empereur, une certaine juridiction et presque tous les droits de la souveraineté. Au-dessus des agents locaux et résidents, magistrats ou bénéficiers, étaient les *missi dominici*, envoyés temporaires, chargés d'inspecter l'état des provinces, autorisés à pénétrer dans l'intérieur des domaines concédés comme dans les terres libres, investis du droit de réformer certains abus et appelés à rendre compte de tout à leur maître. Les *missi* étaient ordinairement au nombre de deux par province, choisis entre les évêques et les abbés, les comtes et les ducs. Quant au gouvernement central, il s'exerçait simultanément par l'empereur et par les assemblées nationales. Sous le règne de Charlemagne, celles-ci furent en effet fréquentes et actives. Chaque année il se tenait deux assemblées : dans l'une et l'autre, et pour qu'elles ne parussent pas convoquées sans motifs, on soumettait à l'examen et à la délibération des grands, et en vertu des ordres de l'empereur, les articles de loi nommés *capitula*, qu'il avait lui-même rédigés et dont la nécessité lui avait été manifestée dans l'intervalle des réunions. Après avoir reçu ces communications, les grands en délibéraient pendant un, deux ou trois jours, selon l'importance des affaires. Des messagers du palais recevaient leurs questions et leur rapportaient les réponses, et aucun étranger n'approchait du lieu de leur réunion jusqu'à ce que le résultat de leurs délibérations pût être mis sous les yeux du prince, qui alors adoptait une résolution à laquelle tous obéissaient. Les choses se passaient ainsi pour un, deux capitulaires, ou un plus grand nombre, jusqu'à ce que toutes les nécessités du temps eussent été

[1] Jusqu'à la fin du IXe siècle, le canton d'Aix forma un district du *pays* de Liége. Indépendamment des palais ou forteresses de Landen, Chèvremont, Herstal et Jupille, les Carlovingiens possédaient encore, dans les provinces belges, les palais royaux de Theux, Meerssen, Fouron, Neufchâteau, sur l'Amblève, et Elsloo, sur la rive droite de la Meuse, à deux lieues au-dessous de Maestricht.

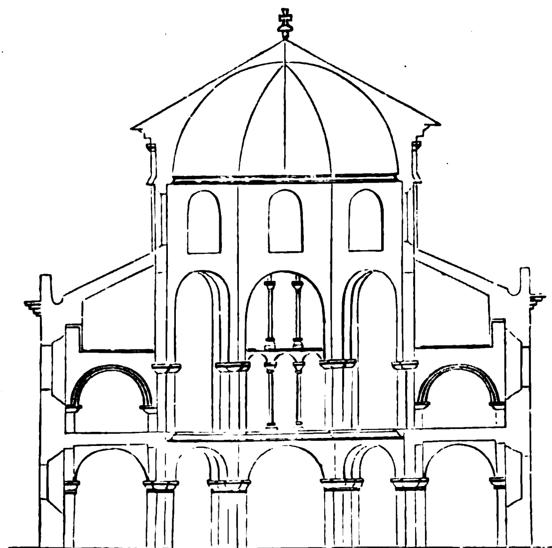
[2] Sismondi, *Histoire de la chute de l'Empire romain*. — Gérard et Warnkœnig, *Histoire des Carolingiens*, *passim*.

réglées [1]. Le *plaid* ou *assemblée* était le centre du monde carlovingien : on y statuait non-seulement sur les détails d'administration, mais on y recevait les ambassadeurs étrangers, on y traitait de la guerre et de la paix. Ce fut surtout après la soumission de la Saxe que le vainqueur de tant de peuples, mettant à profit quelques années de calme, put s'occuper de la consolidation de son empire.



ÉGLISE DE NIMÈGUE.

Les Francs étaient régis auparavant, dans une foule de lieux, par deux lois très-différentes, la loi *ripuaire* et la loi *salique;* d'un autre côté, les anciens sujets de Rome avaient gardé les débris de leur législation : Charlemagne eut la gloire de remplir les lacunes que présentaient ces lois diverses, de les corriger, de les coordonner; à ce nouveau code il donna pour base les préceptes de l'Évangile et il l'appropria aux mœurs de ses peuples.



ÉGLISE D'AIX-LA-CHAPELLE.

En même temps qu'il consacrait sa puissance à fonder une législation, l'empereur des Francs favorisait sans relâche le développement intellectuel. Du VIe au VIIIe siècle, des sermons et des légendes sont presque les seuls monuments littéraires que l'on rencontre : sous le règne de Charlemagne, on voit reparaître tout à coup des écrits philosophiques, historiques, philologiques et critiques. Le chef de l'Empire avait d'abord eu le dessein de faire prédominer dans tous ses États la langue germanique, celle des conquérants : il ordonna,

[1] Voir le traité intitulé *de Ordine palatu*, cité dans l'*Histoire de la civilisation en France*, de M. Guizot, 20e leçon. — Nous avons amplement profité des lumineuses considérations du célèbre professeur.

rapporte son biographe, de recueillir les anciens poëmes qui célébraient les actions et les guerres des rois; il commença aussi une grammaire de la langue nationale. Mais il s'aperçut bientôt que l'idiome des vaincus, c'est-à-dire la langue de l'Église et de la science, servirait plus efficacement la civilisation qu'il voulait relever : ce fut alors qu'il s'imposa à lui-même et qu'il imposa à ses peuples l'éducation romaine et byzantine. Pour combattre la barbarie, réhabiliter l'étude des lettres et propager l'instruction, il s'entoura continuellement des savants les plus illustres, étrangers ou nationaux ; il voulut que les églises épiscopales et les monastères, disséminés sur tous les points de l'empire, redevinssent des foyers de lumière. En outre, il favorisa l'érection d'édifices religieux, tels que les basiliques d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, dont l'architecture rappelait les constructions lombardes et byzantines. Il enjoignit aux moines



CHARLEMAGNE VISITANT UNE ÉCOLE.

d'instruire ceux qui auraient le désir d'apprendre; il prescrivit l'établissement d'écoles élémentaires, et il ne dédaignait pas de les inspecter lui-même, pour s'assurer que ses ordonnances étaient exécutées. Une de ses créations les plus remarquables fut l'école ambulatoire qui le suivait partout où il se transportait. On l'appela l'*Académie palatine,* en souvenir d'une institution semblable qui existait à la cour des empereurs latins [1].

Quoique la cour du restaurateur de l'empire d'Occident rappelât par son organisation officielle celle des derniers empereurs romains, il avait, quant à sa personne, conservé toutes les habitudes germaniques. Étudions sa physionomie, ses habitudes, ses mœurs dans les relations contemporaines : « Charles était gros, robuste et d'une taille élevée, mais bien proportionnée, et qui n'excédait

[1] On trouvera, dans l'ouvrage spécial que nous avons consacré à *Charlemagne,* des détails qui ne peuvent entrer dans le cadre de cette histoire. Voir *Bibliothèque nationale,* série historique.

pas en hauteur sept fois la longueur de son pied. Il avait le sommet de la tête rond, les yeux grands et vifs, le nez un peu long, les cheveux beaux, la physionomie ouverte et gaie; qu'il fût assis ou debout, toute sa personne commandait le respect et respirait la dignité. Le costume ordinaire de l'empereur était celui de ses pères, l'habit des Francs; il portait une tunique serrée avec une ceinture de soie; et l'hiver, un justaucorps de peau de loutre lui garantissait la poitrine et les épaules contre le froid; il ne quittait jamais son épée, dont la poignée et le baudrier étaient d'or ou d'argent. Il méprisait les habits étrangers, quelque riches qu'ils fussent, et ne souffrait pas qu'on l'en revêtit. Deux fois seulement, dans les séjours qu'il fit à Rome, il consentit à prendre la longue tunique, la chlamyde et la chaussure romaine. Il était sobre dans le boire et le manger. Pendant ses repas, il se faisait réciter ou lire, et de préférence les histoires et les chroniques des temps passés : les ouvrages de saint Augustin, et particulièrement *la Cité de Dieu,* lui plaisaient beaucoup. La nuit, il interrompait plusieurs fois son sommeil et se relevait même souvent. Quand il se chaussait et s'habillait, il recevait ses amis; et si le préfet du palais lui rendait compte de quelque procès sur lequel on ne pouvait prononcer sans son ordre, il faisait entrer aussitôt les parties, prenait connaissance de l'affaire et rendait sa sentence comme s'il eût siégé sur un tribunal. Ce n'étaient pas les procès seulement, mais aussi les ordres à donner à ses ministres, que le prince expédiait dans ce moment. Ne se bornant pas à sa langue maternelle, il apprit si bien le latin qu'il s'en servait comme de sa propre langue; quant au grec, il le comprenait. Passionné pour les arts libéraux, il comblait d'honneurs ceux qui les cultivaient. Il consacra beaucoup de temps et de travail à l'étude de la rhétorique, de la dialectique et surtout de l'astronomie; il essaya même d'écrire, et avait habituellement sous le chevet de son lit des tablettes et des exemples, pour s'exercer à former des lettres quand il trouvait quelques moments de loisir; mais il réussit peu dans cette étude, commencée trop tard. Il se piquait de bien chanter au lutrin et censurait les clercs qui s'acquittaient mal de cet office. Il trouvait encore du temps pour observer ceux qui entraient ou qui sortaient de la demeure impériale : des jalousies avaient été pratiquées à cet effet dans les galeries élevées du palais d'Aix-la-Chapelle [1]. »

Le but des prodigieux travaux de Charlemagne, le but de ses conquêtes et de sa législation, c'était d'établir l'unité de la monarchie. Il dut néanmoins se conformer aux usages des Francs en arrêtant, de son vivant même, le partage de l'empire entre ses trois fils. Le capitulaire, approuvé dans le champ de mai de Thionville en 806, assignait à Louis toute l'Aquitaine et la Gascogne, les populations depuis la Loire jusqu'à l'Elbe; à Peppin, l'Italie, la Bavière et une partie de l'Allemanie; à Charles, l'aîné, l'Austrasie, la Neustrie, la Saxe, la Thuringe, la Frise. Mais la Providence renversa le premier projet de l'empereur : Peppin mourut en 810 et Charles l'année suivante. Forcé de recourir à une nouvelle combinaison, Charlemagne résolut d'associer à l'empire le seul fils

[1] Éginhard, qui a le mieux fait connaître le grand empereur des Francs, devint abbé du monastère de Saint-Bavon, à Gand et mourut en 839.

qui lui restât, Louis, roi d'Aquitaine. En 813, dans une assemblée générale tenue au palais d'Aix-la-Chapelle, ce prince fut reconnu héritier du titre impérial et de tout le royaume, à l'exception de l'Italie, qui fut réservée pour Bernard, fils de Peppin. Le monarque, déjà vieux, se hâta de faire couronner son fils, car il sentait que sa fin approchait. Le couronnement de Louis le Pieux eut lieu dans la chapelle d'Aix. Charles ordonna à son successeur de soulever de ses propres mains la couronne d'or qu'il avait déposée sur le maître-autel, et de placer cette couronne sur sa tête, en mémoire des conseils qu'il venait de lui donner [1].

Peu de temps après, il fut saisi par la fièvre au sortir du bain, et il se coucha pour ne plus se relever. Il expira le 28 janvier 814, à la troisième heure



MORT DE CHARLEMAGNE (814).

du jour, dans la soixante et douzième année de sa vie et la quarante-septième de son règne. Il fut enterré dans l'église de Notre-Dame d'Aix, le jour même de sa mort. On l'ensevelit dans le tombeau qu'il s'était fait édifier à l'avance comme pour s'habituer aux ténèbres, mais là il semblait encore commander aux vivants. Dans son caveau funéraire, on le voyait assis sur un fauteuil de pierre, revêtu des ornements impériaux, la couronne sur la tête, tenant son épée d'une main et son sceptre de l'autre; sur ses genoux était posé le livre des Évangiles et son bouclier se trouvait à ses pieds.

Pour conserver l'œuvre du premier empereur franc, il aurait fallu un autre

[1] Thegan, *Gesta Ludovici Pii*, dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par M. Guizot.

Charlemagne. Sous le faible Louis, le sceptre carlovingien est brisé : les peuples, forcément réunis, se séparent et reconquièrent leur nationalité ; les liens qui rattachent le midi de l'Europe au nord sont rompus : le vaste empire se dissout. L'Austrasien Louis, devenu roi d'Aquitaine, avait oublié son origine sous le ciel du Midi : il était devenu un clerc instruit et pieux ; mais vainement eût-on cherché en lui les qualités dominantes de sa race, l'énergie du soldat et la ténacité du politique.

Non-seulement il partage entre ses leudes, à titre de possession perpétuelle, les domaines royaux qu'il tient de son aïeul et de son bisaïeul; mais encore, se sentant trop faible pour porter le poids de plusieurs couronnes, il donne à deux de ses fils, avec le titre de roi, deux provinces frontières à gouverner et à défendre : à Louis, la Bavière ; à Peppin, l'Aquitaine. L'aîné, Lothaire, devait être empereur, avec la royauté d'Italie. Enfin, quand Louis le Débonnaire eut un fils de Judith, sa seconde femme, il donna à cet enfant, nommé Charles, le titre de roi d'Allemanie. Cette dernière concession, quoique ne changeant rien aux possessions des autres princes, les indisposa, et ils conspirèrent la perte de leur père. Dans les états tenus à Aix-la-Chapelle, au printemps de l'an 830, l'empereur avait convoqué l'armée des Francs, pour porter la guerre en Bretagne. Cette expédition, où les soldats n'espéraient gagner aucun butin, et où ils savaient qu'ils éprouveraient tous les inconvénients des mauvaises routes et de la misère, était envisagée par eux avec une extrême répugnance. Les princes profitèrent de ce mécontentement pour entraîner à la révolte les armées avec lesquelles ils marchaient au rendez-vous général. Peppin, roi d'Aquitaine, et Louis, roi de Bavière, avaient réuni leurs troupes à Verberie : leur père, se voyant abandonné par la plupart de ses soldats, prit le parti d'amener lui-même à Compiègne, à trois lieues de distance, ceux qui lui étaient restés, et d'entrer en négociation. Mais ses fils se montrèrent impitoyables ; ils emmenèrent l'empereur avec eux, et Lothaire imagina de le dégrader en lui imposant une pénitence publique si humiliante qu'il ne s'en pût jamais relever [1]. L'héritier de Charlemagne fut livré au tribunal des évêques et conduit dans l'église de Saint-Médard de Soissons, après avoir été dépouillé de son baudrier militaire et revêtu d'un cilice. Agenouillé devant un autel, il dut s'avouer coupable d'avoir exposé l'État aux meurtres, pillages et sacriléges, en excitant la guerre civile par des divisions arbitraires de l'empire.

Tandis que ces querelles impies agitaient le centre de l'Europe, les Sarrasins infestaient le midi et les pirates scandinaves, revenus à la charge, insultaient toutes les côtes de la Germanie, de la France et de la Grande-Bretagne. Ces corsaires du Nord étaient appelés *Danois* ou *Normands*, selon qu'ils venaient de la mer Baltique ou de la côte de Norvége. Ils descendaient de la même race primitive que les Francs, ils parlaient même un langage intelligible pour ce peuple ; mais ce signe d'une antique fraternité ne préservait de leurs incursions hostiles ni la Bretagne saxonne, ni la Gaule franque, ni même le territoire

[1] *Lettres sur l'histoire de France*, par Aug. Thierry.

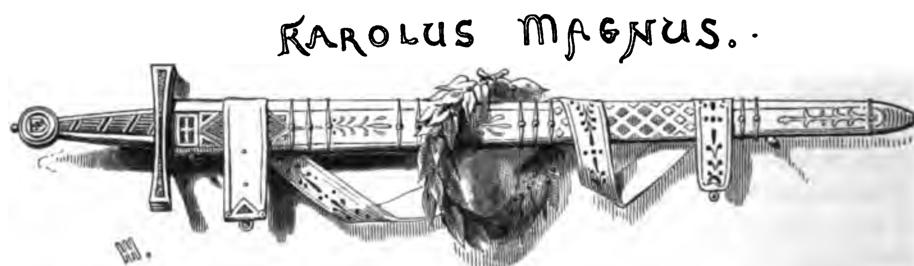
d'outre-Rhin, exclusivement habité par des nations germaniques. La conversion des Teutons méridionaux à la foi chrétienne avait rompu tout lien de fraternité entre eux et les Teutons septentrionaux. Au IXe siècle, l'homme du Nord se glorifiait encore du titre de fils d'Odin ; il traitait de bâtards et d'apostats les Germains enfants de l'Église, ne les distinguant point des populations vaincues dont ils avaient adopté le culte : Francs ou Gaulois, Lombards ou Latins, tous étaient également odieux pour celui qui était demeuré fidèle aux anciennes divinités de la Germanie. Une sorte de fanatisme religieux et patriotique s'alliait ainsi, dans l'âme des Scandinaves, à la fougue déréglée de leur caractère et à une soif de gain insatiable. Ils versaient avec plaisir le sang des prêtres, aimaient surtout à piller les églises, et faisaient coucher leurs chevaux dans les chapelles des palais. Les pirates danois cheminaient gaiement sur *la route des cygnes,* comme disent leurs vieilles poésies nationales. Tantôt ils côtoyaient la terre et guettaient leur ennemi dans les détroits, les baies et les petits mouillages : ce qui leur fit donner le nom de *Vikings* ou *Enfants des anses*. Tantôt ils se lançaient à sa poursuite à travers l'Océan [1]. En 834, les pirates du Nord, remontant le Rhin, vinrent piller la riche cité de Dorestad (Duurstede) et brûler une partie de ses édifices. Pendant les deux années suivantes, le cor d'ivoire des Scandinaves ne cessa de retentir sur les côtes. Ils ravagèrent, en 836, le littoral de la Flandre et de la Frise, brûlèrent Anvers et détruisirent Witlam. En 837, ils firent une descente dans l'île de Walcheren ; remontant ensuite vers Dorestad, ils vinrent de nouveau rançonner les habitants de cette ville. L'empereur Louis se rendit enfin à Nimègue pour s'opposer à ces ravages; mais dès qu'ils furent avertis de son approche, les Scandinaves se hâtèrent de se rembarquer. Des comtes et des abbés, connus pour leur vaillance, furent chargés de la défense du littoral, et des ordres furent donnés pour équiper une flotte qui devait croiser sur les côtes de Frise. L'empereur revint à Nimègue au printemps de 838, afin d'intimider ces audacieux corsaires ; ils s'étaient néanmoins préparés pour une nouvelle expédition, mais une tempête dispersa leur flotte. Ils reparurent bientôt à l'embouchure de l'Escaut, et se fixèrent dans l'île de Walcheren : de là ils se répandirent sur tout le territoire belge ; ils saccagèrent les bourgades de Courtrai et de Gand, la cité romaine de Tournai, se jetèrent sur les cantons voisins, incendièrent Thérouanne et s'emparèrent de Louvain. Ces *rois de mer* inspirèrent au peuple une telle épouvante, que l'on récita, longtemps après leurs dernières incursions, cette prière, ajoutée aux litanies : « De la rage des Normands, délivrez-nous, Seigneur ! »

Après la mort de Peppin, roi d'Aquitaine, un nouveau partage de l'empire fut arrêté à Worms, en 839, par l'empereur Louis, alors réconcilié avec son fils Lothaire. On fit deux parts égales, qui eurent pour limites communes la Meuse, le Jura et le Rhône. Lothaire choisit les provinces orientales, laissant à Charles les royaumes de Neustrie et d'Aquitaine. Quant à Louis le Germanique, il fut réduit à la Bavière. L'acte de Worms, qui annulait la nationalité de

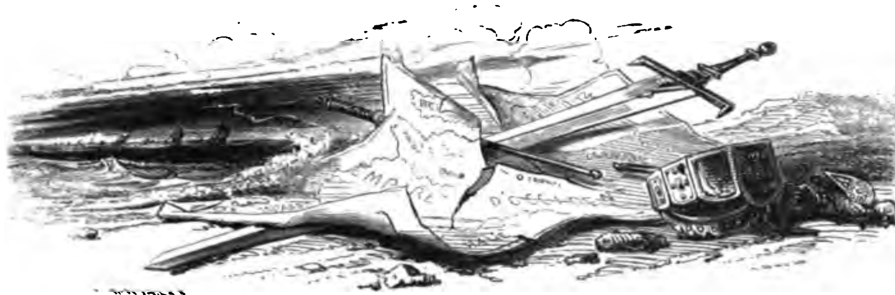
[1] Ces détails sont extraits de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, liv. Ier. — Voir aussi Depping, *Expéditons maritimes des Normands*.

plusieurs peuples, fit éclater un soulèvement plus formidable que les précédents. D'un côté, les Aquitains réclamèrent un roi national et reconnurent en conséquence un des fils de Peppin; de l'autre, Louis le Germanique invita les Thuringiens et les Saxons à se joindre aux Bavarois, afin de réunir sous les mêmes lois toutes les nations diverses de la famille teutonique. L'empereur était occupé à soumettre les Aquitains lorsqu'il apprit que Louis le Germanique avait envahi la Souabe. Il traversa en toute hâte la Gaule pour défendre le Rhin; son apparition inattendue dissipa les rebelles, mais ce dernier effort épuisa ses forces.

Le 20 juin 840, il mourut à Ingelheim, accusant son fils Louis de l'avoir conduit au tombeau et gémissant, dit son biographe, *parce qu'il avait prévu l'avenir*. Il fut enseveli dans la basilique de Saint-Arnoul, à Metz; il avait vécu soixante-quatre ans et, depuis la mort de Charlemagne, avait porté la couronne impériale vingt-six ans et quatre mois. Avec ce prince généreux, mais faible, disparut l'unité de l'empire carlovingien.



ÉPÉE DE CHARLEMAGNE.



CHAPITRE IV.

DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE CARLOVINGIEN.



En apprenant la mort de son père, Lothaire, qui était retourné en Italie, envoya aussitôt des messagers dans toutes les provinces soumises aux Francs, pour annoncer qu'il allait venir prendre possession de l'empire. D'une part, il promettait de conserver à chacun les honneurs et bénéfices qu'avait accordés Louis le Débonnaire, et d'autre part, il prononçait la peine de mort contre ceux qui refuseraient de venir à sa rencontre. Tandis qu'il entrait en Allemagne dans l'espoir de s'attacher Louis le Germanique, dont l'attitude était suspecte, il dépêchait d'autres agents à Charles pour endormir sa défiance, car il promettait de le traiter en *filleul*, tout en appuyant sourdement le fils de Peppin. N'ayant pu réussir par ses menaces à effrayer le roi de Germanie, Lothaire se dirigea vers la Neustrie. Les habitants des pays situés au-dessous des Ardennes se déclarèrent pour Charles; mais ceux qui demeu-

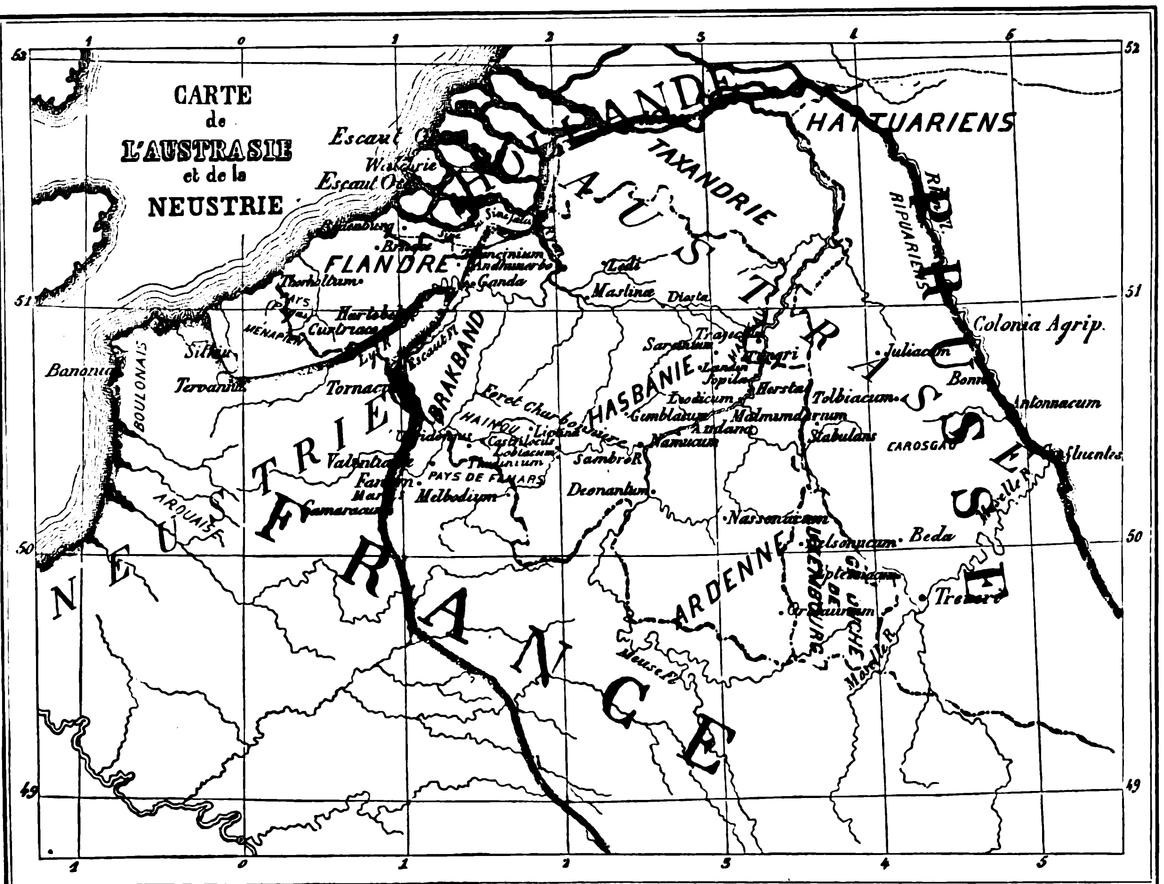
raient au delà de la forêt accoururent vers Lothaire [1]. Les deux frères se rencontrèrent à Orléans; au lieu d'en venir aux mains, l'aîné, qui était plutôt rusé que brave, eut recours à la voie des négociations. Abandonnant les intérêts de Peppin II, il céda à Charles l'Aquitaine, la Septimanie, la Provence et dix comtés entre la Loire et la Seine, à condition qu'il s'en contenterait jusqu'au 7 mai suivant, époque à laquelle ils devaient avoir à Attigny une entrevue pour régler d'un commun accord leurs intérêts.

Dans l'intervalle, Lothaire reparut en Allemagne, mit cette fois le désordre parmi les partisans de Louis et le contraignit à se réfugier en Bavière. Après avoir laissé sur le Rhin Adhelbert, comte de Metz, pour empêcher Louis de se rendre auprès de Charles, il se dirigea vers le palais d'Attigny, où il avait donné rendez-vous à son jeune frère. Celui-ci, ne se fiant pas à ses protestations, arriva au lieu du rendez-vous à la tête d'une armée, disposé, si Lothaire manquait à ses serments, à s'assurer par la force de la partie de l'empire que son père lui avait donnée. Cependant Louis avait repoussé les troupes impériales qui défendaient le Rhin, et il venait au secours de Charles. Après leur jonction, ils députèrent vers l'empereur des messagers pour le conjurer de rendre la paix à ses frères et de laisser à chacun ce qui lui appartenait légitimement. Lothaire, plus éloigné que jamais de renoncer à ses prétentions, s'avança au-devant de Peppin II, qui lui amenait les Aquitains. Charles et Louis s'étant mis à la poursuite de l'empereur, les deux armées vinrent enfin camper en face l'une de l'autre à Fontenailles ou Fontenay, près d'Auxerre. Une dernière offre fut faite à Lothaire : ses frères lui proposèrent de diviser toute la *France* en portions égales et de lui laisser choisir celle qu'il préférerait. Il tergiversa jusqu'à ce que Peppin II fût arrivé avec ses troupes; alors, prenant un ton impérieux, il manda à ses frères qu'une autorité supérieure lui avait donné le titre d'empereur et qu'il les sommait de réfléchir à la grandeur dont il avait besoin



LOTHAIRE Ier (817-855).
D'après un manuscrit de la grande Bibliothèque de Paris.
(*Evangelia, IV*, sæcul. nono, p. Loth. imp.)

[1] Nous suivons ici Nichard, *Histoire des dissensions des fils de Louis le Débonnaire*, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*.



----- Limites actuelles.

PARTAGE DE LA BELGIQUE ENTRE THÉODORIC ET CLOTAIRE.

DOMINATION DES FRANCS.

Les deux plus anciens chefs des tribus franques dont l'histoire ait gardé le souvenir sont d'abord ce Clodion qui, vers l'an 430 de notre ère, s'avança du fond de la Taxandrie (Campine) jusqu'aux bords de la Somme ; puis son fils Mérovée, dont le nom a donné naissance à la dynastie *mérovingienne*. Mais le véritable fondateur de cette dynastie fut

Clovis Ier (481 à 511), petit-fils de ce même Mérovée.

Après la victoire qu'il remporta sur les Allemands à Tolbiac, Clovis se convertit au christianisme avec trois mille de ses guerriers (496). Lorsqu'il mourut, son empire fut partagé entre ses quatre fils

L'ancienne Belgique échut à Théodoric et à Clotaire.

Théodoric eut la partie comprise entre le Rhin et l'Escaut ; Clotaire, celle que bornaient l'Escaut et l'Océan.

De là, ces dénominations d'Austrasie (*Oster-rike*) et de Neustrie (*Neoster-rike*), données aux pays qu'habitaient les Francs orientaux et les Francs occidentaux.

Le territoire actuel de la Belgique appartenait ainsi à l'Austrasie, à l'exception de la Flandre, qui se rattachait à la Neustrie.

—

RÈGNE

des *rois fainéants* et des *maires du palais*.

Pendant la première moitié du VIIe siècle, la royauté s'était effacée peu à peu. Les héritiers de Clovis, regardés par le peuple comme des *fainéants*, se virent bientôt annihilés par les *maires du palais*, dont la charge devint héréditaire, sous Dagobert Ier d'Austrasie (623), dans la personne de

Pepin de Landen, dit *le Vieux*, noble Franc de la Hesbaye. Son fils Grimoald prit même le titre de duc des Francs. Son petit-fils.

Pepin d'Heristal ou d'Herstal, dit *le Gros*, duc d'Austrasie en 678, fut chargé, quelques années après, du gouvernement de la Neustrie (687-714).

Charles Martel, fils naturel de Pepin d'Heristal, régna, pendant près de vingt-cinq ans (418-741), sur toute la France. C'est à lui que la dynastie *carloringienne* doit son nom. Cette dynastie ne commence pourtant dans l'histoire qu'avec

Pepin le Bref (741 à 768). Celui-ci avait partagé ses États entre ses deux fils : *Karle* (Charles) et *Carloman* ; mais, ce dernier étant mort en 771, tout l'empire fut placé sous le sceptre de son frère, surnommé bientôt

Charlemagne (*Carolus Magnus*).



pour remplir convenablement une charge si haute. Cette réponse altière fut le signal du combat. Le 25 juin 841, les deux armées en vinrent aux mains et décidèrent du sort de l'Occident : Lothaire fut défait. Les peuples du Rhin et de l'Elbe joints à ceux de la Seine et de la Loire, c'est-à-dire les Francs germains et les Francs gaulois, conquirent leur indépendance par la victoire qu'ils remportèrent sur les partisans de l'empereur, les *Romains* de l'Italie, de la Narbonnaise et de l'Aquitaine [1]. Après la bataille, tous les évêques se réunirent en concile; il fut déclaré dans cette assemblée qu'on avait combattu pour la seule justice, que le jugement de Dieu l'avait prouvé manifestement, et qu'ainsi quiconque avait pris part à l'affaire, soit par conseils, soit par actes, était exempt de tout reproche.

Lothaire, maître encore d'Aix-la-Chapelle, résolut de réclamer l'appui des plus anciens adversaires de l'empire plutôt que de s'humilier devant ses frères. Ce fut aux Saxons et aux Normands qu'ils s'adressa : il promit aux premiers de leur rendre le culte et les lois de leurs ancêtres, concessions qui provoquèrent une sanglante anarchie au delà du Rhin; quant aux seconds, il les admit dans le sein de l'empire, leur donna en fief l'île de Walcheren avec les terres voisines, et leur permit, s'il faut en croire un contemporain, de piller le reste du peuple du Christ. Parvenu à réunir des forces assez imposantes, il chassa Charles le Chauve des bords de la Meuse, où celui-ci s'était avancé, et le poursuivit jusqu'à la Seine; mais le roi de Germanie étant de nouveau accouru au secours de son frère, les deux princes se réunirent à Strasbourg et y resserrèrent leur alliance. Ils essayèrent, dit un écrivain moderne, d'y intéresser les peuples en leur parlant, non la langue de l'Église, seule en usage jusque-là dans les traités et les conciles, mais le langage populaire usité en Gaule et en Germanie. Les deux princes se garantirent leur indépendance par un serment prononcé en langue tudesque par le roi de Neustrie (Charles), et en langue romane par le roi de Germanie (Louis) : chacun d'eux promit de ne pas traiter avec Lothaire au détriment de son allié. Les soldats des deux armées jurèrent à leur tour, les uns en langue tudesque, les autres en langue romane, de ne pas prêter le secours de leurs armes à celui des deux frères qui violerait son serment (15 février 842). Charles et Louis, s'étant ensuite dirigés vers Worms, envoyèrent des ambassadeurs à Lothaire pour lui porter de nouvelles et dernières paroles de paix : il refusa de les entendre. Alors les deux princes alliés marchèrent sur Coblentz, passèrent la Moselle et ne s'arrêtèrent qu'à Aix-la-Chapelle. L'empereur, abandonné de presque tous ses partisans, s'était réfugié en grande hâte derrière le Rhin. Il manifestait toutefois l'intention de continuer la lutte, car il venait d'ordonner des levées dans les provinces riveraines du Rhin; mais la lassitude des peuples le contraignit à déposer les armes et à reconnaître que l'unité, établie par Charlemagne, ne pouvait être maintenue.

[1] « Si les conquêtes de Clovis et de ses fils, » dit un écrivain moderne, « n'avaient pu opérer une réunion réelle entre les Gaulois celtes et les Gaulois aquitains, descendants de deux races qui différaient de mœurs et de langage, combien l'accord devait-il être plus difficile entre les conquérants austrasiens et les peuples de la Bretagne, de l'Espagne, de la Saxe, de la Bavière et de l'Italie! combien plus avec les tributaires de l'Oder, de la Theiss et du Vulturne! »

De l'avis des évêques qui avaient naguère prononcé la déposition de Lothaire, les rois de Neustrie et de Germanie acceptèrent les propositions conciliantes de leur frère. Les trois fils de Louis le Débonnaire, accompagnés chacun d'un nombre égal de seigneurs, eurent une entrevue près de Mâcon, dans une île de la Saône, et jurèrent mutuellement qu'à dater de ce jour ils vivraient entre eux dans une paix perpétuelle. Il fut convenu ensuite que leurs *fidèles* se réuniraient et diviseraient l'empire en trois parts, indépendamment de la Lombardie, de la Bavière et de l'Aquitaine, reconnues pour bases des trois lots qui devaient être faits. Au mois d'octobre (842), les commissaires, au nombre de cent dix, se rendirent à Coblentz et procédèrent au partage. Cette longue et difficile opération étant terminée, les trois princes se réunirent de nouveau à Verdun (843) pour entendre le rapport de leurs délégués et sanctionner leurs conventions.

L'empire des Francs, à la mort de Louis le Débonnaire, s'étendait du Llobregat, en Espagne, jusqu'à l'embouchure de l'Elbe; de l'Océan jusqu'à Bénévent, en Italie, et jusqu'aux frontières extérieures de la Pannonie. Le traité conclu à Verdun assigna au roi Charles toute la partie de la Gaule située à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône, avec le nord de l'Espagne jusqu'à l'Èbre; au roi Louis toute la Germanie transrhénane, avec les trois cités de Worms, de Spire et de Mayence : enfin, à l'empereur Lothaire, l'Italie et toute la partie orientale de la Gaule comprise, au sud, entre le Rhône et les Alpes, au nord, entre le Rhin et la Meuse et entre la Meuse et l'Escaut, jusqu'à l'embouchure de ces fleuves [1].

Le traité de Verdun fut l'acte le plus important de la grande révolution d'où sortirent les États indépendants qui constituèrent définitivement la société européenne. Suivant la remarque d'un historien moderne, les habitants des anciennes provinces de l'empire, quoique séparés par une triple division, continuèrent longtemps encore de prendre également le nom de Francs; mais peu à peu les dénominations locales servirent à distinguer les populations qui, par le mélange intime des vainqueurs et des vaincus devenaient chaque jour plus homogènes. Ainsi, les Lombards ne rougirent plus d'être pris pour *Italiens;* les Gaulois adoptèrent, en l'altérant, le nom de leurs conquérants et s'appelèrent *Français;* enfin, les divers peuples germaniques reçurent le nom d'*Allemands,* qui n'appartenait d'abord qu'aux tribus de la Souabe [2].

Le traité de Verdun avait terminé la querelle des grandes races forcément réunies, mais non celle des peuples. Aux luttes générales allaient succéder les luttes partielles des diverses nations comprises dans les limites de chaque royaume, et divisées d'intérêts, de langue et de traditions.

1 « Cette longue bande de territoire, comprenant quatre populations et quatre langues différentes formait une division entièrement factice et de nature à ne pouvoir se perpétuer; tandis que les deux autres divisions, fondées sur la distinction réelle des races et des existences nationales, devaient se prononcer de plus en plus. Il est probable que c'est alors que s'introduisirent dans la langue les dénominations de *nouvelle France*, pour désigner le royaume dé Karle (Charles le Chauve), et d'*ancienne France*, pour désigner celui de Lodewig (Louis le Germanique). Quant au royaume de Lother (Lothaire), trop morcelé pour prendre le titre d'aucune ancienne division politique, on le désigna simplement par le nom de famille de ses chefs. Ce nom resta dans la suite attaché à une partie des provinces septentrionales de l'ancienne Gaule, qu'on appelait en langue tudesque *Lotheringhe rike;* royaume des enfants de Lother, et en latin *Lotharingia*, dont nous avons fait Lorraine. » *Lettres sur l'histoire de France*, par Aug. Thierry.

2 *Histoire générale du moyen âge*, par Desmichels, t. II.





TROUVÈRES EXCITANT LE PEUPLE A PRENDRE PART A LA CROISADE.



COURONNE ET SCEPTRE DE CHARLES LE CHAUVE (IXe siècle).

LIVRE TROISIÈME.

RÉGIME FÉODAL.

CHAPITRE PREMIER.

LA LOTHARINGIE ET LA FLANDRE.



Un des plus célèbres historiens de notre temps a parfaitement apprécié le caractère de la révolution sociale qui suivit le règne de Louis le Débonnaire :

« Dans l'enfance de la civilisation, au milieu de l'ignorance et de la barbarie, en l'absence de ces vastes et fréquentes relations qui unissent les hommes par la communauté des idées et la réciprocité des intérêts, l'unité des grands États est impossible. Elle peut être momentanément l'œuvre de la force ou le fruit de l'ascendant d'un homme supérieur; mais ni la force ni l'ascendant d'un

homme supérieur ne sont des puissances à qui appartient la durée; et nul état social ne peut être permanent s'il n'a ses racines et ses causes dans la société même, dans les rapports physiques et moraux des hommes dont elle est formée. Or, il y a, dans le cours de la civilisation, des époques où la société est incapable de s'élever à l'unité nationale, où elle ne possède ni les lumières, ni les intérêts, ni les principes d'action qui font, d'une multitude éparse sur un vaste territoire, un seul peuple uni sous les mêmes lois, vivant de la même vie et animé de la même impulsion. Quand l'existence des hommes ne s'étend guère hors de l'étroit espace où ils naissent et meurent, quand l'absence du commerce, de l'industrie, du mouvement d'esprit, la nullité ou la rareté des communications matérielles resserrent leur pensée dans un horizon à peu près aussi borné que celui qu'embrasse leur vue, comment une grande société pourrait-elle subsister? Quelles idées, quelles relations, quels intérêts en seraient le lien et l'aliment? La seule société qui soit possible alors est une société étroite, locale, comme l'esprit et la vie de ses membres. Et si, par quelque puissant accident, par quelque cause passagère, une société plus vaste est un moment formée, on la voit bientôt se dissoudre; et à sa place naissent une multitude de petites sociétés faites à la mesure du degré de développement des hommes, et qui bientôt produisent, chacune dans ses limites, un gouvernement de même dimension [1]. »

Tel est, en effet, après la mort de Charlemagne, le phénomène qui commence à se développer dans l'Europe occidentale, qui se continue sous le règne des fils de Louis le Débonnaire, et dont le dernier terme est l'établissement de la féodalité. Le caractère de cette révolution, on l'a dit, c'est le démembrement du peuple et du pouvoir en une multitude de petits peuples et de petits souverains; c'est le manque d'union nationale, l'absence de tout gouvernement central. Les diverses parties de l'empire franc, jusque-là confondues dans une obscure et vague unité, se débrouillent, pour ainsi dire, et s'isolent chacune sous une dynastie féodale. Il faut douc que l'histoire obéisse à ce mouvement pour constater la naissance des nouveaux États sur tous les points où ils s'élèvent [2].

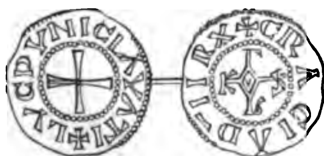
LA LOTHARINGIE. — L'empereur Lothaire Ier mourut dans l'abbaye de Pruim, le 28 septembre 855, après avoir partagé ses États entre ses trois fils : Charles, le cadet, reçut les provinces situées entre le Rhône et les Alpes, et qu'on désigna dès lors par le nom de *royaume de Provence;* Louis II, l'aîné, devait joindre l'Italie au titre d'empereur; enfin Lothaire II obtint la partie septentrionale, c'est-à-dire le *Lotharreich,* qui s'étendait entre l'Escaut et le Rhin, de la mer du Nord aux sources de la Meuse et de la Moselle. Ces trois frères moururent successivement sans laisser d'enfants mâles légitimes, Charles en 863, Lothaire II en 869, Louis II en 875. Lothaire II et Louis II, ayant survécu au roi de Provence, s'étaient partagé ses États, et le Rhône avait été

[1] Guizot, *Essai sur l'histoire de France,* t. I.

[2] Le mémorable traité de Verdun de 843 avait été complété par les conventions conclues à Meerssen en 847 et 851. Le capitulaire de Meerssen du mois de février 847 porte que les rois Lothaire, Louis et Charles s'engagent à maintenir la paix entre eux et à combattre de concert leurs ennemis communs. Le second traité, conclu en 851, entre Lothaire, Louis et Charles, prononce l'oubli de tous les différends qui avaient existé entre eux et le rétablissement de leur alliance antérieure. *Tableau chronologique des diplômes imprimés,* etc., I, pp. 220 et 223.

assigné comme limite aux deux lots. A la mort de Lothaire II, l'empereur Louis II devait rester possesseur de toute la succession paternelle. Mais il rencontra un compétiteur dans sa propre famille : ce fut son oncle Charles le Chauve. Espérant que le roi de Neustrie saurait mieux les défendre contre les Normands que le roi d'Italie, séparé d'eux par les Alpes, les évêques lotharingiens proclamèrent à Metz Charles le Chauve héritier légitime de Lothaire II. Toutefois, Charles le Chauve fut obligé de partager le territoire lotharingien avec son frère Louis le Germanique. Un traité fut conclu (juillet 870) dans un endroit aujourd'hui inconnu, situé entre Meerssen et Maestricht [1]. Ce traité attribua à Louis la plus grande partie de la Gueldre, la partie droite du *Masgau* ou *Maesland,* qui s'étendait sur les deux bords de la Meuse, depuis Visé jusqu'à Bois-le-Duc; la partie du pays de Liége qui longe la rive droite de ce fleuve, en remontant depuis Visé jusqu'à Liége, puis le territoire d'Aix-la-Chapelle, la partie des Ardennes sur la rive droite de l'Ourthe, et Bitbourg, dans le Luxembourg, Charles obtint la Campine, la Hesbaye, le Brabant, le Hainaut, le Cambrésis, le comté de Namur; la partie gauche du *Masgau*, de Visé à Liége ; la partie des Ardennes sur la gauche de l'Ourthe, et Arlon, dans le Luxembourg [2].

Louis le Germanique, mort à Francfort en 876, laissa également trois fils qui se partagèrent ses États : les Bavarois, avec les Marches orientales ou autrichiennes, échurent à Carloman, qui devait faire valoir les droits de son père sur l'Italie; Charles, surnommé le *Gros*, se trouvait, par la possession de la Souabe (Helvétie et Alsace), à portée de réclamer la portion que sa famille pouvait prétendre sur la Bourgogne et la Lorraine mosellane; enfin, les Saxons donnèrent leur nom au royaume de Louis qui comprit, en outre, les Thuringiens, ainsi que les Austrasiens de la Franconie et de la basse Lorraine. Cependant Charles le Chauve voulut profiter de l'avénement de ses neveux pour reculer jusqu'au Rhin les limites de la Neustrie. Mais la victoire remportée par les Saxons à Meyenfeld (876) enleva aux Français la rive gauche du fleuve qui, depuis cette époque, servit de frontière entre la Gaule et la Germanie. Un an après cette défaite, le 6 octobre 877, Charles le Chauve mourut au pied du mont Cenis, laissant l'Italie à son neveu Carloman et la Neustrie au pouvoir des seigneurs laïques et ecclésiastiques. En effet, l'édit de Kiersi-sur-Oise du 14 juin 877, si bien nommé la grande charte de la féodalité, avait bouleversé toute l'administration établie par Charlemagne : les représentants du roi dans les provinces furent déclarés indépendants et inamovibles; les fils des comtes eurent droit à la survivance de la dignité de leurs pères ; bref, la Neustrie se trouva dès lors divisée en autant de souverainetés indépendantes qu'il y avait


MONNAIE DE CHARLES LE CHAUVE (840-877).

[1] Cet endroit est désigné dans les anciens monuments historiques par ces mots : *in procuspide super fluvium Mosam.*

[2] Pour rendre cette division intelligible, nous avons adopté les dénominations modernes des provinces et des localités. Du reste, nous renvoyons le lecteur au *Mémoire sur l'histoire du duché de Lotharingie*, par M. Marcotty (Introduction). Voir aussi *Table chronologique des diplômes imprimés*, etc., p. 278.

de *lieutenances du roi*, et les hommes libres se virent complétement à la merci des grands propriétaires [1].

Louis le Bègue, successeur de Charles le Chauve, était un prince maladif et faible d'esprit. Il ne fut couronné (8 décembre 877) qu'après avoir amnistié et rétabli dans tous leurs priviléges les grands qui avaient pris les armes contre lui. N'osant se mesurer avec son cousin, le roi de Saxe, Louis le Bègue confirma le traité de 870 par un nouvel acte signé le 1er novembre 878 à Fouron, résidence royale entre Maestricht et Aix-la-Chapelle. Ce prince porta deux ans la couronne neustrienne, sous la tutelle d'une aristocratie toute-puissante. Ses deux fils, Louis III et Carloman, ne montèrent sur le trône (879) qu'après avoir augmenté encore les prérogatives des seigneurs ecclésiastiques. D'un autre côté, ils se virent obligés d'acheter la paix en abandonnant au roi de Saxe, leur belliqueux cousin, ce qu'il possédait à l'est de l'Escaut et de la Moselle. Le traité conclu à Gondreville, sur la Moselle, au mois de juin 880, rattacha à l'Allemagne la partie de la Lotharingie qui avait été réunie à la France après la mort de Lothaire Ier.

Louis III, qui régnait sur la Neustrie, mourut en 882; Carloman, qui avait obtenu d'abord l'Aquitaine, suivit son frère dans la tombe en 884. Ni l'un ni l'autre ne laissèrent d'enfants. La race carlovingienne finissait, comme avait fini la première race, par l'abaissement des caractères, la débauche, l'épuisement. Il ne restait de la postérité de Charles de Chauve qu'un prince encore dans la première enfance : Charles, surnommé le Simple, était issu d'un second mariage de Louis le Bègue, déclaré nul par le pape Jean VIII. Proscrit dès le berceau, il se vit exclu de la royauté par les grands qui, en décernant la couronne neustrienne au souverain des Allemands, espérèrent trouver en celui-ci un défenseur contre les pirates du Nord.

Second fils de Louis le Germanique, Charles, surnommé le Gros, avait hérité, comme unique descendant *légitime* de Charlemagne, des droits de toutes les branches de sa maison. L'Italie l'avait reconnu en 880, et le pape lui avait décerné la couronne impériale ; l'année suivante, il fut mis en possession de la Saxe et, en 884, appelé au trône de Neustrie. Pour la dernière fois, l'empire carlovingien, avant de s'écrouler pour toujours, semblait se reconstituer. Un prince énergique comme son fondateur aurait pu sans doute en retarder encore la chute; mais Charles le Gros ne se distinguait que par son intempérance et sa lâcheté. Bientôt cet indigne descendant des héros carlovingiens devint, dans toutes les parties de l'empire, un objet de mépris ou de pitié. Les grands, fatigués de son imbécillité, le déposèrent dans une diète tenue à Tewer sur le Rhin ; et, descendu du trône, il termina sa triste existence (le 12 janvier 888) au château d'Indinga, en Souabe. La déposition de Charles le Gros





MONNAIE DE CHARLES LE GROS (876-888).

[1] Desmichels, *Histoire générale du moyen âge*, t. II.

compléta la grande dissolution politique proclamée par le traité de Verdun : les Francs tudesques et les Francs neustriens seront définitivement séparés. Les Allemands prennent pour roi Arnoul de Carinthie, fils illégitime de Carloman ; les Français, Eudes, duc de France et comte de Paris.

La Lotharingie reconnut aussi Arnoul de Carinthie. Ce fut cet intrépide souverain qui préserva désormais le territoire belge des dévastations périodiques des Normands; il extermina les pirates, après avoir emporté d'assaut leur camp sur la Dyle (892). Pour veiller plus sûrement à la défense de ses immenses États, Arnoul s'associa son fils naturel Zwentibold, à qui il donna la Lotharingie avec le titre de roi. Intelligent, ambitieux et intrépide, Zwentibold essaya de défendre l'autorité souveraine contre des vassaux déjà assez puissants pour aspirer à l'indépendance; vaincu par ceux-ci [1], après quatre ans de guerres civiles, il fut obligé de rendre la Lotharingie à Louis l'Enfant, fils légitime et successeur d'Arnoul de Carinthie. Il voulut ensuite ressaisir la couronne, mais cette tentative lui coûta la vie (900). Lorsque Louis l'Enfant l'eut suivi dans la tombe sans laisser de postérité mâle (911), les Allemands décernèrent la couronne de Germanie à Conrad, duc de Franconie; mais les seigneurs lotharingiens lui refusèrent obéissance : ils voulaient demeurer fidèles à la famille carlovingienne, dont la Belgique avait été le berceau.

Parmi les maisons seigneuriales de cette contrée, on distinguait celle qu'avait fondée Gislebert, comte de Mansuarie ou des Mansuaires, qui appartenait à la famille carlovingienne par son mariage avec Ermengarde, fille de l'empereur Lothaire (846). Régnier au Long Col, fils d'Ermengarde, était supérieur aux autres vassaux lotharingiens, autant par sa naissance que par ses vastes domaines, qui s'étendaient le long du Demer, de la Meuse et de la Sambre. Comte de Mansuarie et duc de Hasbanie ou de Hasbagne [2], il avait été le chef de la ligue féodale qui avait arraché à Zwentibold la couronne de Lotharingie. Après la mort de Louis l'Enfant, les seigneurs de ce pays, dirigés encore par Régnier, tournèrent les yeux vers le dernier rejeton de la race de Charlemagne: c'était Charles III, dit le Simple, fils de Louis le Bègue. En élevant au trône Eudes, comte de Paris, les seigneurs français n'avaient pas voulu déserter la cause du prince légitime, mais seulement se donner pour chef, pendant l'enfance

[1] La Lotharingie suivait, comme les autres parties de l'Europe occidentale, cette impulsion qui entraînait alors la société vers le morcellement du pouvoir, vers la féodalité. « Encouragés par l'inactivité des successeurs de Charlemagne, les grands vassaux avaient rompu de fait le lien de la suzeraineté. Le noyau de leurs domaines primitifs s'était considérablement agrandi, et ils en avaient converti la simple possession en propriété irrévocable. Chaque vassal se trouvait donc propriétaire d'un territoire plus ou moins étendu qui formait une espèce de principauté. Le nombre de ces feudataires était illimité : il y en avait presque autant que de châteaux. Leur importance n'était pas la même, ni leur indépendance tout à fait égale; mais ceux qui, dans leurs rapports avec le suzerain ou d'autres feudataires, subissaient encore une certaine dépendance, tâchaient de s'en affranchir. » *Mémoire sur le duché de Lotharingie*, par M. Marcotty, chap. Ier.

[2] « Le comté des Mansuaires, *Mansuariorum* et *Mansuariensis*, est un enclavement de la Taxandrie. Une charte de Robert comte de Hasbanie, donnée en 746 pour l'abbaye de Saint-Trond, y place Schaffen et Marholt ou Meerhout. Ces deux villages, au nord de Diest, désignent la situation de ce comté. — L'acte le plus ancien où il soit parlé de la Hasbanie est la donation qu'un seigneur nommé Robert fit en 746 au monastère de Saint-Trond ou Trudon de plusieurs terres situées dans cette contrée dont il était comte ou gouverneur. Ce pays a retenu son nom (*la Hesbaye*); mais il était autrefois d'une plus grande étendue, puisque au IXe siècle il était divisé en quatre comtés, comme le porte l'acte de partage du royaume de Lothaire à l'an 870. Ils n'y sont pas nommés; mais on découvre par d'autres monuments que vers ce temps-là Louvain, *Moilla*, Brugeron et *Nastenaco* avaient le titre de comté. » *Description de la Gaule Belgique*, par Wastelain, in-4°, p. 206 et 230.

de Charles, un homme de guerre capable de repousser les Normands qui désolaient la Gaule. Eudes régnait depuis 888, tandis que la veuve de Louis le Bègue habitait l'Angleterre avec son fils. Parvenu à sa quinzième année, Charles exprimait amèrement à ses amis ses regrets d'avoir perdu le trône : deux seigneurs alliés à la maison carlovingienne, Herbert, comte de Vermandois, et Peppin, comte de Senlis, travaillèrent avec Foulques, archevêque de Reims, à préparer la restauration du fils de Louis le Bègue. Charles est enfin rappelé d'Angleterre par les partisans de sa famille et sacré dans la basilique de Saint-Remi, à Reims, le 28 janvier 893. Eudes, après avoir vaincu les seigneurs qui s'étaient tournés contre lui, consentit en 896 à céder une partie de la Gaule à Charles. Le 1er janvier 898, il mourut à la Fère, sur l'Oise, et Charles demeura roi sans partage. Il fut reconnu par tous les grands ; le plus puissant d'entre eux, Robert, frère d'Eudes, consentit à lui rendre le service militaire et fut créé duc de la Neustrie ou de ce qu'on appela depuis *la France*. Les seigneurs lotharingiens imitèrent les seigneurs français après la mort de Louis l'Enfant : ils firent l'accueil le plus cordial au descendant de Charlemagne [1]. Les fiers vassaux de la Lotharingie espéraient, d'ailleurs, augmenter leur puissance sous la faible autorité de Charles le Simple, tandis que la redoutable épée de Conrad aurait pu contenir leur ambition. Charles fut obligé de ratifier l'hérédité des fiefs, des dignités et des titres ; et de même qu'il avait nommé duc de Neustrie le plus puissant des seigneurs français, de même il nomma duc bénéficiaire de Lotharingie Régnier de Hasbagne, le plus puissant des seigneurs belges.

Régnier jouit pendant quatre ans de la vice-royauté qui lui avait été conférée, montrant dans son administration de la sagesse et de la fermeté. Lorsqu'il mourut, en 916, dans son palais de Marsen (Meerssen), le roi de France voulut assister aux funérailles de son illustre vassal. En présence des seigneurs qui l'avaient accompagné, il nomma duc bénéficiaire de Lotharingie Gislebert, fils aîné de Régnier Ier, dont l'autre fils, Régnier II, devint comte de Hainaut [2]. Autant l'administration du premier duc de Lotharingie avait été paisible, autant celle de Gislebert fut orageuse. Profitant de la faiblesse de Charles le Simple, Gislebert résolut de secouer son autorité et de créer pour lui-même, entre l'Escaut et le Rhin, un royaume indépendant : ce fut le but vers lequel tendirent tous ses efforts, toutes ses intrigues, toutes ses guerres. Il commença par distribuer la plus grande partie de ses biens aux seigneurs qu'il voulait gagner : aux plus considérables il donnait libéralement des terres et de superbes maisons; il se conciliait les petits par de fortes sommes d'or et d'argent. Mais il négligea de les faire engager par serment à détrôner Charles ; de sorte, dit Richer, qu'il s'en vit

[1] Chronique du moine Richer (édition de M. J. Guadet, publiée par la Société de l'Histoire de France), liv. Ier. Le manuscrit autographe de l'ouvrage de Richer (*Richeri historiarum libri quatuor*) fut découvert, en 1833, dans la bibliothèque publique de Bamberg en Franconie par M. G. H. Pertz, le savant éditeur des *Monumenta Germaniæ historica*; il fut inséré dans cette collection, puis réimprimé et traduit par M. J. Guadet pour la collection, également précieuse, de la Société de l'Histoire de France. Richer, élève du celèbre Gerbert (Sylvestre II), entra vers 969 dans le monastère de Saint-Remi, à Reims : on présume que ce fut de 995 à 998 qu'il écrivit son livre, comprenant l'histoire entière du xe siècle depuis l'an 888 jusqu'en 995.

[2] Mémoire sur les comtes de Hainaut de la première race par S. P. Ernst, de l'abbaye de Rolduc, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. IX, p. 392 et suivantes.

abandonné aussi facilement qu'il se les était attachés. Lorsque le roi de France parut dans le duché avec des troupes neustriennes, ni Gislebert ni ses partisans n'osèrent lui résister en pleine campagne; ils se renfermèrent dans leurs forteresses et dans leurs villes. Le roi s'empressa d'envoyer des messagers à chacun de ceux qui avaient abandonné sa cause, leur faisant dire qu'il leur conférerait, par un acte solennel, tout ce qui leur avait été donné par Gislebert en terres et en maisons, et qu'il se chargerait de leur défense si ce même Gislebert voulait leur reprendre les bénéfices qu'il leur avait concédés (921). Ces propositions furent agréées. Les seigneurs que le duc de Lotharingie avait entraînés de son côté revinrent au roi sous la foi du serment et marchèrent avec lui contre Gislebert, qui s'était renfermé avec un petit nombre d'hommes dans la place de Geule, sur la rive droite de la Meuse. Gislebert, passant le fleuve, se retira auprès de Henri de Saxe, élu roi de Germanie en 919. Henri sollicita du roi de France le rappel du prince lotharingien et son pardon, sous la condition que les concessions de bénéfices faites par Charles seraient maintenues, et qu'il rendrait seulement à Gislebert les biens dont les possesseurs étaient morts pendant la durée de son exil. En 922, Gislebert recouvra Maestricht, Jupille, Herstal, Meerssen, Littoy, Chèvremont, propriétés autrefois royales qui avaient été cédées à Régnier de Hasbagne par Charles le Simple.

Après être rentré dans tous ses domaines par la violence ou la ruse, Gislebert recommença à comploter contre l'autorité souveraine plus audacieusement que jamais. Les seigneurs français s'étaient éloignés de Charles le Simple depuis qu'ils avaient vu croître l'affection toute particulière du roi pour un certain Haganon qu'il avait tiré de l'obscurité. La jalousie engendra le mécontentement : une conspiration se forma contre la liberté du monarque, qui, obligé d'abandonner le palais de Soissons, se retira à Tongres pour y vivre en simple particulier. Ce fut dans ces circonstances que Gislebert passa en Neustrie, afin d'amener Robert, frère d'Eudes, à dépouiller Charles de la dignité royale. Tous deux s'y engagèrent par serment. Au temps fixé pour l'exécution de ce complot et pendant le séjour du roi à Tongres, Robert se rendit dans la ville de Soissons. Là vinrent le joindre Gislebert et un grand nombre de ses adhérents; sans attendre les délibérations, le prince lotharingien allait criant de tous côtés que Robert devait être mis sur le trône : il fut effectivement élu, le 29 juin 922, par la volonté de tous les personnages présents et conduit ensuite à Reims, où il reçut le titre de roi dans la basilique de Saint-Remi. Se voyant abandonné de toute la Gaule, si l'on en excepte un très-petit nombre de Belges, Charles se plaignait souvent de son infortune, dit le chroniqueur, aux principaux d'entre ses vassaux qui lui étaient restés fidèles; il rappelait qu'il avait le droit de compter sur l'appui de ceux qu'il aimait par-dessus tout, chez lesquels il avait le plus souvent résidé et à qui il n'avait jamais fait de mal. Bientôt les Belges qui n'avaient pas déserté sa cause vinrent au nombre de dix mille se ranger autour de lui : il traversa le Condroz, la Hesbaye, la résidence royale d'Attigny, en Champagne, et s'avança vers Soissons, où Robert avait réuni ses forces, con-

sistant en vingt mille hommes. Un combat s'engagea le 15 juin 923 ; Robert, percé de sept coups de lance, resta sur le champ de bataille ; mais la victoire appartint à son parti. Tandis que Charles rentrait en Belgique [1], les seigneurs français décernaient la couronne à Raoul de Bourgogne, beau-frère de Robert. Peu de temps après, Charles consentit à suivre au château de Saint-Quentin le comte Herbert de Vermandois, qui avait feint de vouloir prendre sa défense ; mais, dès le lendemain, le roi, tombé dans un piége, se trouva au pouvoir de son vassal. Il fut transféré dans une tour du château de Péronne. En apprenant la captivité de son époux, la reine Edgive se réfugia auprès de son frère, le roi des Anglo-Saxons, avec son fils encore enfant : circonstance qui valut plus tard à celui-ci le surnom d'*Outre-mer*.

Les Belges [2] prirent différents partis : les uns auraient voulu ramener Charles le Simple parmi eux ; les autres s'attachèrent au roi Raoul, sans cependant lui vouer une fidélité absolue. Gislebert, frustré dans l'espoir d'obtenir de Raoul la souveraineté indépendante de la Lotharingie, abandonna son parti et rechercha l'appui de Henri de Saxe ; en 925, tous les Lotharingiens, dit un chroniqueur [3], se donnèrent au roi de Germanie. Mais Gislebert ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'avait fait que changer de suzerain : Henri de Saxe n'était pas plus disposé que Raoul à ériger la Lotharingie en État indépendant. Déjà l'audacieux feudataire avait recommencé ses complots, lorsque Henri se l'attacha en lui donnant sa fille Gerberge en mariage et en le confirmant dans la dignité de duc bénéficiaire.

Raoul de Bourgogne et Henri de Saxe moururent tous les deux en 936. Charles le Simple, captif jusqu'à son dernier jour, les avait précédés dans la tombe dès 929. Après les funérailles de Raoul de Bourgogne, les grands de la Gaule s'étaient divisés et avaient porté leurs vœux de divers côtés : ceux de l'ancienne Celtique et les Aquitains voulaient décerner la couronne à Hugues le Grand, comte de Paris [4] ; les Belges, c'est-à-dire les habitants d'entre Rhin et Marne, inclinaient pour Louis d'Outre-mer, fils de Charles le Simple. Pressé, dit-on, par les menaces du duc de Normandie (Guillaume Ier, fils du Scandinave Roll ou Rollon), Hugues recommanda lui-même le prince légitime aux seigneurs réunis : Louis, rappelé de l'exil, fut sacré à Laon, le 19 juin 936, à l'âge de seize ans. Un mois après, Othon Ier, surnommé *le Lion*, remplaça sur le trône de Germanie son père Henri Ier, fondateur de la maison de Saxe.

Gislebert reprit alors ses ambitieux projets, espérant les réaliser au milieu des guerres civiles qui troublaient l'Allemagne. Il se joignit à Henri, frère cadet d'Othon, à Éberhard, duc de Franconie, et à d'autres feudataires allemands, qui voulaient détrôner Othon ; il ouvrit la Lotharingie aux révoltés, et ceux-ci lui promirent le titre de roi, s'il réussissait. Mais déjà Othon s'avançait vers la

[1] Le savant éditeur de la *Chronique de Richer*, publiée par la Société de l'Histoire de France, a clairement démontré que Charles le Simple ne céda jamais la souveraineté de la Lotharingie au roi de Germanie.

[2] Les historiens du xe siècle donnent ce nom aux habitants d'entre Rhin et Marne.

[3] Flodoard, *ad. ann.* 925. — Voir, sur le règne de Charles le Simple, une savante étude de M. A. Borgnet dans les *Mémoires de l'Académie de Belgique*, t. XVIII.

[4] Le comté de Paris portait aussi le nom de duché de France.

Belgique : les ducs révoltés marchèrent à sa rencontre et essuyèrent une défaite complète près de Bierzein ou Bierthen. Alors les Lotharingiens, craignant les vengeances du roi de Germanie, se placèrent sous la protection de Louis d'Outre-mer. Celui-ci accepta les offres des vassaux lotharingiens et reçut l'hommage de Gislebert et des principaux seigneurs, pendant que le roi de Germanie s'était mis à la poursuite de son frère, refugié en Saxe (939). Othon n'était pas disposé à souffrir cette défection : il repassa le Rhin, entra dans la Lotharingie et, après avoir brûlé les châteaux de plusieurs autres feudataires, il vint mettre le siége devant Chèvremont ; Gislebert, qui s'y était réfugié, se sauva heureusement avant que les portes de la forteresse eussent été ouvertes aux Allemands par la trahison du châtelain [1]. Louis d'Outre-mer n'était pas en mesure de disputer la Lotharingie au roi Othon, qui avait eu soin, d'ailleurs, de paralyser les intentions du roi de France en faisant alliance avec les plus puissants de ses vassaux, Hugues le Grand, comte de Paris, et Herbert, comte de Vermandois. Othon était rentré en Germanie, chargé d'un riche butin, lorsque le duc Gislebert, décidé à venger son injure, parcourut la Belgique entière et rassembla tous les hommes valides, ne laissant dans leurs foyers que les vieillards qui n'étaient plus en état de porter les armes. Après avoir formé son armée, il traversa le Rhin et livra le pays aux flammes, rasant tout jusqu'au sol. Déjà l'armée se disposait à repasser le fleuve, lorsque Othon envoya des troupes à sa poursuite. Les Belges se défendirent et combattirent les Germains sur les bords mêmes du Rhin. La victoire étant restée à ces derniers, le duc Gislebert se précipita à cheval au milieu des flots qui l'engloutirent (939) [2].

A la nouvelle de cet événement, Louis d'Outre-mer se rendit en Belgique pour y épouser Gerberge, veuve du dernier duc et sœur d'Othon. Il espérait sans doute acquérir par ce mariage la souveraineté définitive du pays : ses vœux furent déçus. Le roi de Germanie, après avoir triomphé de la coalition organisée contre lui, n'eut qu'à se montrer à son tour dans la Lotharingie pour y rétablir son autorité. Il conféra la dignité ducale au comte de Verdun, Othon, et mit sous sa tutelle le jeune Henri, fils de Gislebert, appelé à lui succéder. Le comte de Verdun ramena la paix dans les provinces lotharingiennes ; son administration fut malheureusement trop courte : il mourut en 944 et, comme le fils de Gislebert l'avait précédé dans la tombe, l'autorité ducale fut conférée par le roi de Germanie à Conrad, duc de Franconie. Les Belges ne virent pas avec satisfaction l'avénement de Conrad : ils auraient voulu un prince indigène, et leurs vœux désignaient Régnier III, comte de Hainaut et neveu de Gislebert [3]. Conrad sut toutefois, par son énergie et par ses armes, étouffer l'opposition violente qui s'était manifestée contre lui. Il avait, d'ailleurs, l'appui du roi Othon I[er], dont il était devenu le gendre. Mais bientôt il montra qu'il ne se contenterait pas du rôle de vassal : comme Gislebert, il aurait voulu conquérir l'indépendance de la Lorraine. S'étant associé à la révolte de Liudolf,

[1] *Mémoires sur le duché de Lotharingie*, chap. I[er], § II.

[2] Richer, liv. II.

[3] Régnier II, comte de Hainaut, était mort en 932. — *Histoire du Hainaut*, par Hossart, I, p. 119.

fils aîné d'Othon, il fut attaqué et vaincu par son compétiteur, Régnier de Hainaut (953). Alors, exaspéré, il alla au fond de la Germanie chercher les hordes hongroises, qui traversèrent le Rhin, dévastèrent le territoire de Cologne, passèrent la Meuse, arrivèrent jusqu'à la forêt Charbonnière et mirent tout à feu et à sang. Elles ravagèrent ensuite le Cambrésis, s'avancèrent sur les bords de l'Escaut, où s'arrêtèrent leurs chariots; puis, après quelques semaines de repos, elles levèrent leur camp et sortirent de la Lorraine pour se ruer sur la Bavière. Othon le Lion les arrêta en Westphalie et les extermina. Pour expier ses fautes,



INVASION DES HONGROIS (954).

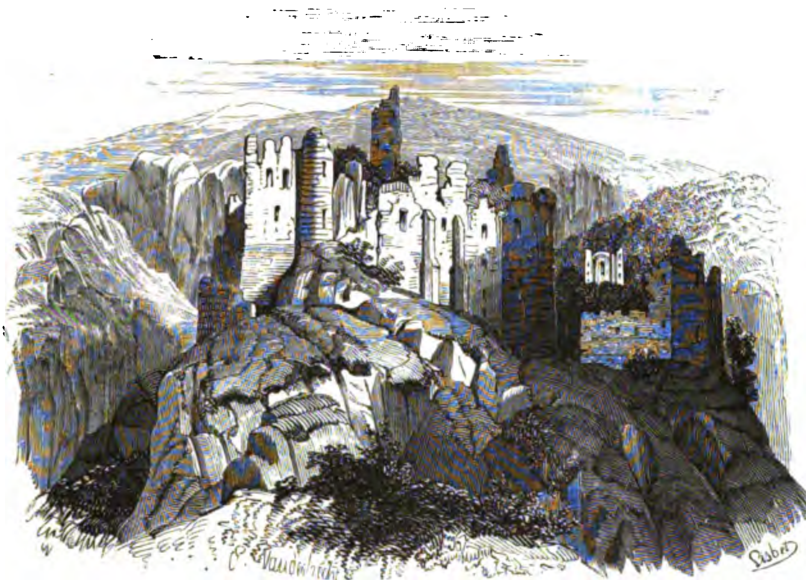
Conrad combattit avec acharnement les bandes auxquelles il avait naguère livré la Belgique. « Avant la bataille, » rapporte un chroniqueur contemporain, « Il s'était prosterné et avait prié le Seigneur d'accorder au roi la victoire et à lui la mort de la main des barbares auxquels il s'était joint, espérant que par là il en serait séparé dans l'éternité. » Cette prière fut exaucée (954).

Pendant que le roi Othon détruisait les Hongrois, il avait confié la garde de la Belgique à Régnier de Hainaut [1]. Ce feudataire abusa de son autorité. Il envahit audacieusement les maisons et les domaines royaux que la reine Gerberge, femme de Louis d'Outre-mer, possédait dans la Lotharingie et qu'elle tenait de Gislebert, son premier mari. Pour contenir les seigneurs lotharingiens, Othon résolut de confier le gouvernement à son frère Brunon, archevêque de Cologne, administrateur ferme, actif, intelligent. Régnier, ayant refusé de reconnaître l'autorité du prélat, fut arrêté et envoyé en exil au delà du Rhin ; ses fiefs furent confisqués et le Hainaut passa sous la suzeraineté d'un nouveau seigneur, nommé Ricaire (957) [2].

[1] Richer, liv. III.

[2] Richer nous a laissé un tableau curieux de cette époque : c'est l'épisode dans lequel il raconte comment la reine Gerberge

Déjà la tyrannie féodale pesait de tout son poids sur l'Occident. Les propriétaires du sol avaient choisi les lieux les plus escarpés et les plus sauvages pour y construire, selon les accidents du terrain, des bâtiments lourds, massifs et sombres; ils s'étaient réfugiés dans ces forteresses et ils y vivaient dans un isolement presque complet, protégés contre les agressions de leurs voisins par des palissades infranchissables et des fossés d'une effrayante profondeur. Ainsi furent élevés dans les provinces belges, sur des montagnes entourées de pré-



RUINES DE MONTAIGLE.

rentra en possession des domaines qui lui avaient été enlevés par Régnier de Hainaut. « La reine, » dit-il, « concerta avec les siens les moyens de rentrer dans ses domaines et dans ses maisons royales. Mon père parut propre à conduire cette affaire, et on le sollicita fortement de s'en charger : ce qu'il fit en effet. Mon père envoya donc vers la place de Mons, appartenant à Régnier, et où se trouvaient sa femme et ses deux jeunes fils, quelques hommes dévoués qu'il avait lui-même initiés au métier des armes, les chargeant d'examiner adroitement l'état des lieux et ce qui s'y faisait, de prendre note du nombre des soldats, des sorties des serviteurs, de la vigilance des sentinelles. Deux de ces hommes partent, vêtus comme de pauvres gens; ils arrivent jusqu'à la porte de la place. On construisait alors à Mons de beaux édifices : les ouvriers employés au transport des pierres et du ciment sortaient fréquemment par la porte et rentraient en présence du conducteur des travaux. Les envoyés arrivent et s'offrent à porter des pierres; on les met à l'œuvre et on leur donne des hottes; ils transportent donc du ciment et des pierres, et reçoivent la paye de chaque jour. Deux fois, avec les tailleurs de pierres et les maçons, ils mangèrent devant la femme de Régnier, examinant tout d'un œil curieux : ils notent soigneusement la chambre à coucher de la dame, le cabinet des enfants, l'entrée et la sortie des serviteurs, le temps assigné à chaque chose et l'endroit de la place le plus favorable à un coup de main. Au bout de quatre jours, le dimanche arriva; ils reçurent la paye et quittèrent le travail. Ils s'en retournèrent donc, après avoir tout exploré, et vinrent tout raconter à mon père. Celui-ci conçut une grande espérance; et, d'accord avec la reine, il marcha sur Mons avec deux cohortes (onze à douze cents soldats), que guidaient les deux hommes ci-dessus mentionnés. Il entra de nuit dans la place, s'empara des portes et de toutes les issues et y plaça des gardes, pour que personne ne pût s'évader. Lui-même court à la chambre à coucher de la dame, s'y précipite et s'empare de la mère et des deux enfants, pendant que d'autres s'occupaient d'emporter les meubles; il s'empara aussi des soldats et brûla la ville. La place consumée, il revint vers la reine Gerberge, emmenant la femme et les enfants de Régnier, ainsi que les soldats qu'il avait pris. Régnier fut informé du fait, et, dans une aussi grave extrémité, il ne balança pas de prier Brunon, frère de Gerberge, d'indiquer sans retard, dans le lieu qu'il plairait à la reine, une entrevue où il pût reprendre sa femme et ses enfants et rendre à la reine ses maisons et ses terres. La conférence eut lieu au temps convenu : la reine reçut ses domaines du tyran, et celui-ci ramena avec lui sa femme, ses enfants et ses troupes. »

cipices, les châteaux de Luxembourg, de la Roche, de Beaumont, de Montaigle, de Limbourg et de Rochefort, dont les derniers vestiges sont encore imposants [1]. Au pied du château gémissait, dans de chétives demeures, la population serve, condamnée à cultiver les domaines du maître. Rien ne défendait cette misérable population : non-seulement le seigneur taxait, *taillait* à son gré les colons, mais encore toute juridiction lui appartenait sur eux; il avait le droit de punir aussi bien que le droit de grâce.

« Tout ce que les individus nés dans le servage acquéraient, tout ce qui leur avenait par héritage, pouvait être saisi par le seigneur; eux-mêmes pouvaient être cédés par lui à un étranger, indépendamment de la terre. Ils étaient obligés, par leur tenure, à ce qu'on appelait des services de *vilain;* ces services étaient ignobles par leur nature, et d'une étendue indéterminée : c'était d'abattre du bois, de charrier du fumier et de réparer les routes pour l'avantage du seigneur, qui paraît avoir joui d'un droit également illimité sur leur labeur et sur ses fruits. Qu'elle était dure cette condition des serfs! La loi de Flandre portait, même au XII[e] siècle, que quiconque épousait une vilaine devenait lui-même vilain après avoir vécu un an avec elle [2]. »

Les châtelains, pour augmenter leurs richesses, se faisaient ou soldats ou bandits. Tandis que les seigneurs des plaines allaient mettre au pillage le pays d'alentour, ceux qui avaient leurs repaires sur les bords des fleuves rançonnaient sans pitié les marchands et les voyageurs. Ce brigandage, devenu général, entravait le développement de la prospérité publique; aussi les princes doués d'un caractère ferme et entreprenant employèrent-ils tous leurs efforts à le détruire.

C'est ainsi que le principal soin de Brunon fut de réprimer les déprédations que les possesseurs de fiefs exerçaient sur les populations urbaines et sur les malheureux paysans attachés à la glèbe; il s'opposa même à la construction de nouveaux châteaux forts. Pour surveiller plus activement les possesseurs de fiefs et achever la pacification du pays, il divisa, en 959, la Lotharingie en deux districts militaires : un duc fut placé à la tête de chacune de ces provinces. La première, renfermant la partie méridionale de la Lotharingie, prit le nom de *haute Lotharingie, Lotharingie supérieure*, et aussi *Mosellane*, parce qu'elle était traversée par la Moselle : elle fut confiée à Frédéric, comte de Bar. L'autre province, formée des districts compris entre la mer du Nord, l'Escaut,

[1] Pour donner une idée de ces donjons, nous citerons la description de la ville de Limbourg, ancien chef-lieu du duché de ce nom. Elle était divisée en ville haute *(Limbourg)* et en ville basse *(Dolhain)*. « La ville haute est située au sommet d'un rocher d'environ trois cents pieds de hauteur, escarpé de tous côtés, excepté au midi, où s'ouvre une grande plaine. La rivière de Vesdre baigne le pied du roc, à l'est, au nord et à l'ouest. A la gauche du chemin qui conduit à la ville basse (Dolhain), sur une élévation un peu moindre que celle de la ville haute, se trouvait, dans un emplacement de deux cents verges environ, le château des anciens ducs (détruit en 1675). Les bastions en étaient de pierre de taille. L'intérieur des murs, qui, comme ceux des remparts, avaient sept à huit pieds d'épaisseur, était rempli de moellons bloqués, sur lesquels on avait fondu de la chaux sans mélange de sable. Un puits, qui descendait jusqu'au niveau de la rivière, fournissait l'eau par une galerie souterraine qui conduisait du château à l'église. La situation du château sur la croupe d'une tres-roide montagne, entourée de précipices affreux de tous les côtés, excepté au midi, où il touchait à la ville, rendait presque impossible l'emploi des mines ou des brèches aux murailles. » Ernst, *Histoire de Limbourg*, I.

[2] Hallam, *Histoire de l'Europe au moyen-âge*, t. I. — Voir aussi, sur le caractère de la féodalité, les cours historiques de M. Guizot.

le Chiers, la Moselle et le Rhin, reçut la dénomination de *basse Lotharingie, Lotharingie inférieure*, et plus tard *duché de Lothier :* l'administration de ce second duché fut confiée à Godefroid, comte de Verdun ou d'Ardenne[1]. Brunon se réserva l'administration supérieure des deux provinces et prit le titre d'*archiduc* ou de *grand-duc*.

Le gouvernement du vaillant et sage archevêque, placé par l'Église au nombre des saints, eut pour but de protéger les faibles contre les puissants, de neutraliser la force brutale par la justice et l'intelligence. Opposant à l'esprit belliqueux des seigneurs l'influence pacifique de l'Église, il favorisa l'établissement des principautés ecclésiastiques indépendantes et fut le protecteur du siége épiscopal le plus ancien de la Belgique.

L'église de Tongres avait eu sa part des dépouilles de l'empire carlovingien : les successeurs de Charlemagne lui avaient concédé des monastères, des fermes royales, des villes, des districts entiers; Arcée, Madières, les abbayes de Lobbes et de Fosses, Theux et ses vastes forêts étaient devenus la propriété des *évêques de Liége,* qualification qu'ils commençaient à adopter de préférence à celle d'*évêques de Tongres* ou de *Maestricht*. Le vallon de la Légie était devenu la résidence habituelle de ces prélats; des terrains étendus y avaient été défrichés, des chaussées et des ponts construits; enfin le voisinage des grandes fermes royales avait attiré une foule d'artisans dans cette riche et pittoresque contrée. Quoique, par leur voisinage du Rhin, les évêques de Liége fussent les alliés naturels des rois de Germanie contre les derniers rois carlovingiens de la France, l'élément gallo-romain finit cependant par dominer insensiblement dans le langage des populations de cette partie de la Belgique. Les habitants des hautes terres se servirent peu à peu d'une langue nouvelle (le *roman* ou le *wallon*), mélange de celtique, de latin et de tudesque; mais ceux des basses terres conservèrent, presque dans sa pureté primitive, l'ancien idiome teutonique. Brunon avait fait placer sur le siége épiscopal de Liége son ancien maître, Rather, qui s'efforça de réformer les mœurs barbares et relâchées du clergé; ses successeurs, Baudri et Éveracre, établirent dans les collégiales et les abbayes de leur diocèse un grand nombre d'écoles publiques qui augmentèrent bientôt l'influence exercée par l'Église. Le célèbre Notger (971 à 1008) affranchit l'autorité épiscopale et fit trembler les barons jusqu'alors tout-puissants dans leurs châteaux forts. En 979, il s'empara par stratagème de Chèvremont, qui passait pour la forteresse la plus considérable de la Lotharingie et la plus forte de l'Europe. Bâtie sous les rois mérovingiens et peut-être avant, elle couronnait la cime d'une montagne élevée presque à pic au-dessus de la Vesdre, et faisait planer une terreur profonde sur toute la contrée. La destruction de cet antique donjon porta un coup terrible et décisif

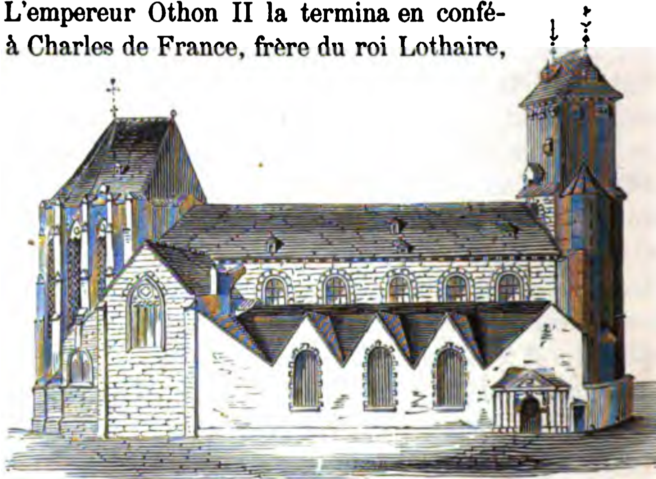
[1] La haute Lorraine renfermait l'Alsace, l'évêché de Trèves, la Lorraine proprement dite et le Luxembourg; la basse Lorraine (*duché de Lothier*) comprenait l'archevêché de Cologne, les duchés de Limbourg, de Juliers et de Gueldre, une partie de l'évêché de Liége, le Brabant, le Hainaut, le comté de Namur, et cette partie du Cambrésis et de la Flandre située en deçà de l'Escaut.

à la féodalité dans le pays de Liége et affermit le pouvoir temporel des évêques. Voulant reconnaître l'immense service que Notger lui avait rendu, l'empereur Othon II confirma toutes les donations faites à l'église de Liége par les rois ses prédécesseurs; il y ajouta les droits d'entrée et de vente qui se percevaient à la foire de Visé, ainsi que les revenus du fisc royal à Maestricht [1]. Dès lors, on put considérer le pays de Liége comme une principauté indépendante, relevant uniquement des rois ou empereurs de Germanie.



ÉGLISE DE SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE, A LIÉGE (981-982).

L'archiduc de la Lotharingie, Brunon, avait cessé de vivre le 11 octobre 965. Godefroid, gouverneur de la basse Lorraine, l'avait précédé dans la tombe et n'avait pas eu de successeur. L'empereur Othon Ier administra directement cette province, et jusqu'à la fin de son règne (973), elle jouit de la paix. Mais dès que la mort de ce grand prince fut connue, la Lotharingie inférieure retomba dans toutes les calamités d'une guerre civile. Les fils de Régnier de Hainaut, Régnier III et Lambert, qui s'étaient réfugiés en France après le châtiment infligé à leur père, s'efforcèrent de recouvrer, les armes à la main, l'héritage de Gislebert. La lutte se prolongea jusqu'en 977. L'empereur Othon II la termina en conférant la dignité ducale à Charles de France, frère du roi Lothaire, fils et successeur de Louis d'Outre-mer [2]. Comme Lothaire et Charles étaient brouillés, l'empereur espérait que celui-ci s'opposerait aux agressions des Français. D'un autre côté, il confirma la réintégration de Régnier et de Lambert dans les domaines possédés par leur père, légitimant ainsi l'hérédité des fiefs. Charles le Carlovingien établit sa résidence dans la bourgade de Bruxelles et y bâtit un château entre les deux bras de la



ÉGLISE DE SAINT-DENIS, A LIÉGE (937).

[1] *Histoire de l'ancien pays de Liége*, par M. L. Polain, t. I, p. 119 à 150.

[2] Louis d'Outre-mer était mort le 9 septembre 954. Le moine Richer raconte en ces termes l'avénement de son fils : « Lorsque les funérailles furent achevées, la reine Gerberge envoya des députés à ses frères, c'est-à-dire au roi Othon Ier et à Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lorraine. Elle en envoya de même à Hugues, duc des Gaules; elle demandait, par ces députés, que Lothaire, son fils, fût mis en possession du trône paternel. Gagnés par Othon, tous les princes de Belgique et quelques grands de Germanie arrivèrent, conduits par le duc Brunon; Hugues, duc des Gaules, ne manqua pas de se rendre à cet appel; les



NOTGER.

ÉPISODE DU CHATEAU DE CHÈVREMONT.



Senne, dans la petite île où existait déjà une chapelle dédiée à saint Géry[1]. Cependant le nouveau duc ne montra pas contre les Français, qui dépassaient sans cesse les frontières de la Lotharingie, cette bravoure que le souverain de l'Allemagne attendait de lui : il voulait sans doute ménager ceux qui pouvaient un jour le porter au trône. La mort de son frère Lothaire et celle de son neveu Louis V lui fournirent enfin l'occasion de faire valoir ses droits.

Le roi Lothaire s'était efforcé d'arracher la Belgique à Othon II et de reculer jusqu'au Rhin les limites de son royaume. Tandis que l'empereur séjournait au palais d'Aix, Lothaire entra à l'improviste avec vingt mille hommes sur les terres de l'Empire. Othon, surpris par cette brusque attaque, fut obligé de s'éloigner, abandonnant aux Français le palais et les ornements impériaux (978). Le palais fut envahi, les tables royales furent renversées, les provisions de vivres pillées par les valets de l'armée, les insignes de la souveraineté tirés de leurs armoires et enlevés ; enfin, l'aigle de bronze que Charlemagne avait placé au sommet du palais d'Aix, les ailes déployées, fut tourné vers le sud-est : les Germains l'avaient dirigé vers l'ouest, exprimant par là que les Français pourraient quelque jour fuir devant leur cavalerie. Mais Lothaire ne retira pas d'autre fruit de son expédition; il dut ramener ses troupes sans avoir obtenu ni otage ni trêve. Bientôt l'empereur réunit en Belgique une armée de trente mille hommes et marcha sur Paris [2]. Pendant trois jours, les Germains et les Lotharingiens campèrent sur les hauteurs de Montmartre ; Othon, satisfait d'avoir ravagé une partie de la Gaule, regagna sa frontière lorsqu'il eut appris que l'armée française se rassemblait et pouvait lui couper la retraite. Cependant les Germains furent battus au passage de l'Aisne, et ne purent regagner la Belgique qu'à la faveur d'une trêve. Craignant l'ambition de Hugues

princes de Bourgogne et d'Aquitaine, ainsi que ceux de Gothie, firent aussi partie de cette assemblée. De leur côté, des évêques vinrent de différentes contrées dans la ville de Reims, et tous ensemble se réunirent près de la reine Gerberge, animés des mêmes sentiments, exprimant le même avis, c'est-à-dire que Lothaire devait succéder à son père défunt. Lothaire, âgé de douze ans, fut donc, du consentement de tous, avec l'appui de son oncle Brunon et aux acclamations des princes de différentes nations, sacré roi par Artaud, archevêque de Reims, dans la basilique de Saint-Remi, où son père reposait avec plusieurs autres rois. Après la solennité, Lothaire, conduit par sa mère et par les princes, se rendit dans la ville de Laon, qui depuis longtemps était la residence royale. Le duc Hugues le mena ensuite en Neustrie ; et le roi et sa mère furent honorablement reçus par lui à Paris, à Orléans, à Chartres, à Tours, à Blois et dans plusieurs autres villes et places de la province. »

[1] D'après les auteurs de la nouvelle *Histoire de Bruxelles*, on aurait cherché à tort dans l'île de la Senne, qui était presque entièrement occupée par le manoir du *comte*, le berceau de la capitale actuelle de la Belgique. Ce fut, disent-ils, sur le mont Saint-Michel que s'élevèrent les premières habitations de cette ville ; elles devinrent bientôt une rue ou chaussée s'étendant depuis le pont placé à l'extrémité de la dernière des îles formées par la Senne (le *pont du Marché aux Poissons*) jusqu'au sommet de la colline appelée de temps immémorial le *mont Saint-Michel* ; sur cette colline se trouvait déjà au x[e] siècle la chapelle principale de la bourgade. Suivant M. Schayes, la population se serait accrue rapidement pendant ce siècle et la moitié du siècle suivant. « Dès l'année 1041, » dit-il, « on recula considérablement l'enceinte. Des murs solidement construits en pierre de taille, défendus par un grand nombre de tours et percés de sept portes, formaient cette nouvelle circonvallation qui avait en étendue la moitié de l'enceinte actuelle. Le nombre des habitants ayant encore augmenté considérablement pendant le XIII[e] et le XIV[e] siècle, lorsque Bruxelles fut devenue la résidence permanente des ducs de Brabant et qu'un grand nombre d'ouvriers tisserands et drapiers, la plupart wallons, vinrent peupler le faubourg de Hal (aujourd'hui le quartier de Notre-Dame de la Chapelle), on se détermina à renfermer tous les faubourgs dans une nouvelle enceinte, qui est celle de la ville actuelle. Cet ouvrage commencé en 1357, ne fut achevé qu'en 1369 ou 1379. »

[2] Les armées du x[e] siècle, dit l'éditeur de Richer, n'avaient aucune permanence ; on les formait avec peine ; elles se débandaient après chaque expédition, et il fallait les recomposer de nouveau à la première occasion : ce qui fait qu'on se trouvait souvent pris à l'improviste, sans avoir aucune force à opposer à une agression spontanée. — Les armes offensives étaient l'épée, la pique, les flèches, le javelot ou la lance, la ronde, l'arbalète, les armes défensives, le bouclier et la cuirasse.

Capet, comte de l'Ile-de-France et d'Anjou [1], Lothaire crut plus sage de se réconcilier avec Othon que de continuer les hostilités et de déterminer peut-être une alliance entre son puissant vassal et l'empereur. La réconciliation des deux princes eut lieu à l'insu de Hugues Capet. Ils se rencontrèrent dans un lieu appelé la Marlée ; s'étant donné la main, ils s'embrassèrent très-amicalement et, sans la moindre discussion, scellèrent leur amitié d'un serment réciproque (980). Le gage de la réconciliation fut la cession définitive à l'empereur de la partie de la Belgique qui avait été l'objet du litige, c'est-à-dire la Lotharingie [2].

Toutefois, en 983, Lothaire, profitant de la minorité d'Othon III [3], rompit subitement la paix qu'il avait conclue avec l'Empire et envahit derechef la Lorraine. Déjà il s'était emparé de Verdun, lorsque la mort vint arrêter ses projets (986). Louis V, son fils, passa comme une ombre sur le trône ; à peine avait-il ceint le diadème qu'il descendit dans la tombe (987).

Charles, frère de Lothaire, accourt aussitôt pour réclamer la royauté ; mais ses sollicitations sont repoussées par Adalbéron, métropolitain de Reims, soutien avoué des prétentions de Hugues Capet. Les grands de la Gaule s'étant réunis à Senlis, l'archevêque de Reims reproche à Charles de tenir la basse Lorraine en fief de l'Empire et de s'être mésallié en se choisissant une épouse parmi des vassaux. Hugues Capet, proclamé roi des Français, est couronné à Noyon le 1er juin 987, et, quelques mois après, il associe au trône son fils Robert. En apprenant l'élection du comte de Paris, Charles lève des troupes en Lotharingie et marche sur Laon, dont il s'empare par stratagème. Deux fois Hugues Capet vient bloquer la ville avec des cavaliers d'entre Marne et Garonne, deux fois il est repoussé. Après la mort de l'archevêque Adalbéron (990), un fils naturel de Lothaire, nommé Arnoul, avait été élevé sur le siége épiscopal de Reims du consentement du nouveau roi, auquel il avait promis fidélité. Voulant maintenir la prééminence de la famille à laquelle il appartenait, Arnoul ouvre les portes de Reims au duc de Lotharingie. Cependant Hugues Capet se montre sous les murs de cette ville pour offrir la bataille au légitime héritier de Louis V ; mais bientôt il hésite et recule, ne se dissimulant pas, dit un chroniqueur contemporain, qu'il avait agi criminellement contre tout droit en dépouillant Charles du trône de ses pères. Ce n'était pas sur un champ de bataille que devait succomber l'infortuné descendant de Charlemagne, c'était dans le palais même où il s'attendait à recevoir la couronne.



MONNAIE DE HUGUES CAPET (987-996).

[1] Hugues Capet était fils de Hugues, surnommé le Grand, l'Abbé, ou le Blanc, mort en 956, et de Hatwin ou Hatwide, sœur de la reine Gerberge et de l'empereur Othon Ier.

[2] Richer, livre III.

[3] Othon Ier, Roi des Germains, avait renouvelé l'empire d'Occident en 962 en se faisant, à l'exemple de Charlemagne, couronner, par le pape, empereur des Romains. Othon Ier régna jusqu'en 937; Othon II, de 973 à 983, et Othon III, qui n'avait que trois ans à la mort de son père, de 983 à 1002.

L'auteur de la chute définitive des Carlovingiens fut un autre Adalbéron, évêque de Laon. Charles, retourné dans cette ville avec Arnoul, avait permis à l'évêque Adalbéron, qui d'abord s'était sauvé, de reprendre son siége épiscopal. Ce fut le 30 mars ou le 2 avril 991 que l'évêque de Laon accomplit la trahison qu'il méditait. Voici le récit du moine Richer : « Lorsque Adalbéron connut parfaitement les habitudes de Charles et des siens, et qu'il fut sûr de n'être soupçonné de personne, il machina diverses ruses pour rentrer en possession de la ville et pour livrer au roi (Hugues Capet) Charles captif. Il avait souvent avec celui-ci des entretiens dans lesquels il lui faisait les plus grandes protestations de dévouement; il offrit même de se lier, s'il le fallait, par un serment solennel. Il employa tant d'astuce et d'adresse, qu'il jeta un voile épais sur sa dissimulation, au point qu'un soir, dans un souper où il se montrait très-gai, Charles, qui tenait une coupe d'or où il avait fait tremper dans du vin du pain coupé en morceaux, la lui présenta après y avoir bien réfléchi, et lui dit: « Puisque, d'après les décrets des Pères, vous avez sanctifié aujourd'hui des rameaux verts; puisque vous avez consacré le peuple par vos saintes bénédictions, que vous nous avez offert à nous-même l'eucharistie; comme le jour de la passion de notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ approche, je vous offre, méprisant les propos de ceux qui nient qu'on doive se fier à vous, ce vase convenable à votre dignité, avec le vin et le pain en morceaux. Buvez ce qu'il contient en signe de fidélité à ma personne; mais s'il n'est pas dans vos résolutions de garder votre foi, abstenez-vous, de crainte de rappeler l'horrible personnage du traître Judas. « Adalbéron répondit : « Je recevrai la coupe, et je boirai volontiers ce qu'elle contient ! » Charles reprit aussitôt : « Vous devez ajouter : « Et je garderai fidélité. » Adalbéron but et ajouta : « Et je garderai fidélité; qu'autrement je périsse avec Judas! » Il proféra encore devant les convives plusieurs autres imprécations semblables. La nuit approchait qui devait voir les larmes et la trahison. On se disposa à aller prendre du repos et à dormir pendant la matinée. Adalbéron, qui nourrissait son projet, enleva du chevet de Charles et d'Arnoul, pendant qu'ils dormaient, leurs épées et leurs armes, et les cacha dans des lieux secrets ; puis, appelant l'huissier, qui ignorait son stratagème, il lui ordonna de courir chercher quelqu'un des siens, promettant de garder la porte pendant ce temps. L'huissier sorti, Adalbéron se plaça lui-même à l'entrée de la salle, tenant son épée sous son vêtement. Bientôt, aidé des siens, complices de son crime, il fit entrer tout son monde. Charles et Arnoul reposaient, alourdis par le sommeil du matin. Lorsque, en se réveillant, ils aperçoivent leurs ennemis réunis en troupe autour d'eux, ils sautent du lit et cherchent à se saisir de leurs armes, qu'ils ne trouvent pas. Ils se demandent ce que cela signifie ; mais Adalbéron leur dit : « Vous m'avez récemment enlevé cette place et m'avez forcé de m'en exiler ; maintenant, nous vous chassons à notre tour, mais d'une autre manière ; car je suis resté mon maître, tandis que vous, vous passerez au pouvoir d'autrui. » Charles répondit : « O évêque, je me demande avec étonnement si tu te souviens de notre souper ! Est-ce que le respect pour la Divinité ne t'arrêtera pas ? N'est-ce donc rien que la force du ser-

ment ? n'est-ce rien que l'imprécation que tu prononças hier ? » En disant cela, il se précipite sur l'évêque : les soldats armés enchaînent sa furie, le poussent sur son lit et l'y retiennent ; ils s'emparent aussi d'Arnoul, et confinent les deux prisonniers dans la même tour qu'ils ferment avec des clous, des serrures et des barres de bois, et où ils placent des gardes. Les cris des femmes et des enfants, les gémissements des serviteurs épouvantent et réveillent les citoyens dans toute la ville. Tous les partisans de Charles se hâtent de s'enfuir, ce qu'ils ne peuvent même exécuter que difficilement, car à peine étaient-ils sortis qu'Adalbéron ordonna de s'assurer à l'instant de toute la ville, afin de saisir tous ceux qu'il regardait comme opposés à son parti. On les chercha inutilement. Un fils de Charles, âgé de deux ans, de même nom que son père, fut le seul auquel on laissa la liberté. Adalbéron envoie promptement des députés au roi (Hugues Capet), qui était alors à Senlis, pour l'informer que la ville naguère perdue venait d'être reconquise, que Charles était pris avec sa femme et ses enfants, ainsi qu'Arnoul (archevêque de Reims), qui s'était trouvé parmi les ennemis ; il lui mande d'accourir à l'instant, de rassembler son armée sans retard, et d'envoyer des députés à tous ceux de ses voisins auxquels il a confiance, afin qu'ils viennent au plus tôt ; de se hâter enfin d'arriver, n'eût-il même que peu de monde. Hugues Capet emmena avec lui tous ceux qu'il put réunir, et se rendit à Laon. Il prit possession de la ville, où il fut reçu comme il convenait à sa dignité royale. Le lendemain il fit venir les citoyens et leur demanda la foi qui lui était due. Comme ceux-ci avaient passé sous une autre autorité par la prise de la ville, ils promirent fidélité et se lièrent au roi par serment. Hugues Capet ayant assuré la place contre toute entreprise, s'en retourna à Senlis avec ses prisonniers. Il appela ensuite les siens et leur demanda conseil. Quelques-uns pensaient qu'on devait recevoir de Charles ses fils et ses filles comme otages, et lui demander de prêter serment et fidélité au roi, de jurer qu'il ne revendiquerait jamais le royaume de France, et même de faire un testament qui en exclurait ses enfants : cela fait, ils pensaient que Charles devait être mis en liberté. D'autres étaient d'avis qu'un homme si illustre et d'une race si ancienne ne devait pas être relâché tout de suite, mais devait être retenu par le roi aussi longtemps qu'il se montrerait des gens dévoués aux intérêts du captif ; qu'il fallait voir si ses partisans, par leur nombre, par leurs noms et par leur chef, méritaient d'être appelés adversaires du roi des Français, ou s'ils n'avaient que peu d'importance. Si, en effet, ils étaient faibles et en petit nombre, on conseillait de retenir le prisonnier ; étaient-ils, au contraire, nombreux et puissants, il convenait de céder aux circonstances et de le relâcher. Hugues confine donc dans une prison Charles, avec sa femme Adélaïde, son fils Louis et ses deux filles, appelées l'une Gerberge, l'autre Adélaïde, ainsi que son neveu Arnoul[1]. »

L'infortuné Charles, enfermé dans la tour d'Orléans avec sa femme, y mourut la même année. La Belgique, après avoir été le berceau des Carlovingiens, fut

[1] Richer, livre III.

aussi leur dernier asile. Après la mort de Charles, Othon, son fils [1], lui succéda dans le duché de basse Lotharingie. Il n'entreprit pas de venger son père ou de ressaisir le trône usurpé par Hugues Capet. Il termina obscurément ses jours sans laisser d'enfants (1005). Les historiens se bornent à rappeler qu'il se trouvait auprès de l'empereur Othon III, lorsque ce prince mourut à Paterno, en Italie, et qu'il faisait partie du convoi qui traversa l'Allemagne pour se rendre à Aix-la-Chapelle. Ainsi s'éteignit la grande race immortalisée par Charlemagne.

LE COMTÉ DE FLANDRE. — Lors du partage de l'empire carlovingien entre les fils de Louis le Débonnaire, l'ancien territoire des Morins et des Ménapiens avait été cédé à Charles le Chauve, à qui était dévolue la plus grande partie de la France actuelle. L'Escaut, depuis sa source jusqu'à son embouchure, formait la ligne de séparation entre le royaume de Lothaire et celui de Charles.



PLAN PRIMITIF DE BRUGES (X[e] siècle).

A. Le château du comte (voir, pour les détails, le plan qui suit). — B. Le bourg ou le quartier fortifié, adjacent au château et environné de toutes parts des eaux de la Reye. — C. L'ancien pont sur la Reye et les chemins qui venaient y aboutir. — D. Le couvent et l'église de Saint-Boniface, dont la fondation est attribuée à ce saint lui-même, et que remplaça, depuis, l'église de Notre-Dame. — E. L'église du Saint-Sauveur, autrefois de Notre-Dame, consacrée par saint Éloi, vers l'an 650. — F. La chapelle de Saint-Amand. — G. Un bois de chênes où saint Trond fonda l'ancienne abbaye d'Eeckhout. — H. Le vivier des comtes, donné en 1130 à la nouvelle abbaye d'Eeckhout. — I. Marais. — K. Cours d'eau regardé comme ayant servi de limite à la ville dès le neuvième siècle. — L. Le sablon, plaine située aux portes de l'ancienne ville et où se trouve aujourd'hui le chemin de fer.

Sous les règnes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, des officiers royaux, appelés *forestiers*, exerçaient une juridiction spéciale sur les habitants du littoral; leur résidence habituelle était Harlebeke. Ils paraissent avoir été aussi les représentants (*missi*) des souverains carlovingiens pour l'évêché de Noyon [2] et pour les évêchés d'Amiens et de Thérouanne. L'existence d'un comte Ingelram est attestée par un capitulaire de 844. A la même époque, Baudouin Bras de Fer, fils d'Ingelram, est signalé comme défenseur des côtes de Flandre et vainqueur des Normands [3]. Baudouin osa enlever la fille de Charles le Chauve, la belle Judith, veuve du prince anglais Ethelwulf; il l'emmena dans la forteresse d'Harlebeke et l'épousa (862), sans s'inquiéter des menaces du roi. En effet, le pape Nicolas I[er] intercéda auprès de Charles en faveur de Baudouin, qu'il lui recommanda comme un intrépide défenseur de la chrétienté contre les Normands et comme un chef qu'il serait dangereux de pousser à la défection. Le roi fut contraint de par-

[1] Othon était issu d'un premier mariage de Charles avec Bonne, fille d'un comte nommé Riouin. Les deux fils de Charles, dont fait mention Richer, paraissent avoir fini obscurément leur vie en Allemagne. Quant à ses filles, l'une Gerberge, fut mariée à Lambert, *comte de Louvain*; l'autre épousa Albert I[er], *comte de Namur*. — La plupart des historiens donnent le nom d'Agnès à la seconde femme de Charles et prétendent qu'elle était fille d'Héribert II, *comte de Vermandois*.

[2] L'évêque de Noyon étendait alors sa juridiction sur le diocèse de Tournai et sur l'évêché de Cambrai, dans lequel était compris le diocèse d'Arras.

[3] *Histoire des Flandres et de ses institutions civiles et politiques* jusqu'à l'année 1805, par L. A. Warnkœnig, traduite de l'allemand, avec corrections et additions de l'auteur, par A E. Gheldolf, tome I[er], p 141.

donner; il donna même à son gendre, comme apanage, un marquisat fort étendu [1]. Ce grand fief avait pour limite, au sud, le territoire qui forma plus tard le comté de Boulogne, et il confinait, de l'autre côté, à l'Escaut. Le nom de *Flandre* jusque-là ne désignait que la ville et les environs de Bruges; il s'étendit dès lors à tous les districts soumis aux comtes.

Lorsque Charles le Chauve eut décrété que tous les fiefs de son royaume seraient héréditaires (877), la Flandre devint la propriété de Baudouin Ier [2]. Celui-ci mourut en 879, laissant un fils appelé comme lui, et qu'on surnomma le Chauve, en mémoire de son aïeul maternel.



PLAN DU VIEUX BOURG DE BRUGES.

A. L'enclos du Bourg ou la forteresse. — 1. La salle de la justice seigneuriale. — 2. Le logis du châtelain, attenant à la salle. — 3. La chapelle de Saint-Basile. — 4. La maison des otages. — 5. Le palais des comtes, précédé de sa *Love*. — 6. L'église de Saint-Donat. — 7. L'habitation des chanoines. — 8. La maison du prévôt. — B. Le Mallobergium (place Maubert) ou le lieu des jugements en plein air. — C. L'église de Sainte-Walburge. — D. La chapelle de Saint-Jean. — E. Le pont du château. — F. Le pont de Saint-Pierre. — G. Le pont de l'Est. — Il y avait aussi des poternes qui n'ont pu être représentées ici.

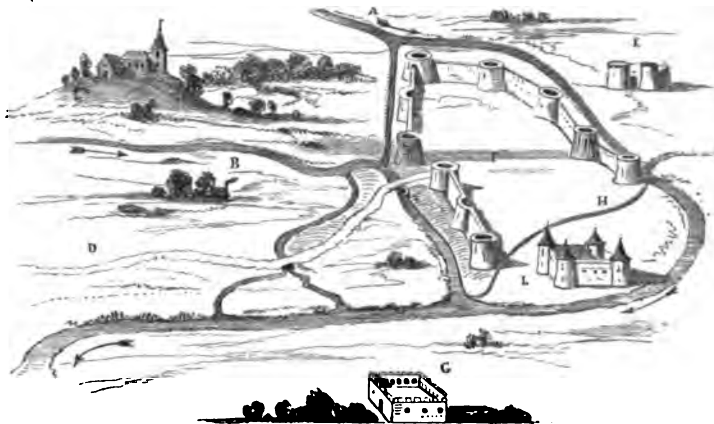
Les Normands avaient recommencé leurs incursions. A l'exemple de son père, Baudouin II les combattit avec succès; et, voulant élever des barrières contre les attaques incessantes de ces hordes barbares, il entoura de murailles Bruges, Gand, Courtrai, Ypres et Bergues, couvrit tout le pays de châteaux-forts et le divisa en châtellenies, c'est-à-dire en districts militaires. De son mariage avec Elstrude, fille d'Alfred le Grand, roi des Anglo-Saxons, il eut deux fils, Arnoul et Adolphe, entre lesquels il partagea ses possessions (918) : l'aîné conserva le marquisat; le cadet obtint le pagus des Morins, comprenant Thérouanne et Boulogne. Adolphe étant mort sans postérité (943), ces territoires retournèrent à la Flandre [3].

[1] Le titre de marquis (*marchio*) signifie proprement « comte des frontières ».

[2] L'hérédité de ce fief ne fut plus contestée. La Flandre, dit M. Warnkœnig, fut le comté héréditaire le plus ancien de la monarchie franque.

[3] Warnkœnig, I, p. 148.

Arnoul se montra fidèle aux derniers rois carlovingiens de la France. Mais, tandis qu'il soutenait Louis d'Outre-mer, Othon I[er], roi de Germanie, prit le parti de Hugues le Grand et envahit la Flandre. Le roi de Germanie occupa en 941 une partie du pays située au delà de l'Escaut, depuis Gand jusqu'à Bouchaute. Pour conserver ce territoire, il éleva, près de l'abbaye de Saint-Bavon, un château fort à partir duquel il fit creuser un fossé ou canal, qui débouchait dans le Hont, près de Biervliet. Un seigneur saxon, nommé Wichman, fut créé comte de Gand; sa juridiction s'étendit sur le pays de Waes, les districts de Hulst, d'Axel, de Bouchaute et d'Assenede (appelés depuis les *Quatre-Métiers*), les pays de Termonde, de Bornhem et d'Alost: c'est le territoire connu sous le nom de *Flandre impériale.* En fait, cependant, l'empereur Othon, lorsqu'il fit construire le Château-Neuf sur le domaine de Saint-Bavon, de l'autre côté de l'Escaut, n'empiéta point sur le territoire du royaume de France; il voulut seulement empêcher un feudataire de la France, avec lequel il était en guerre, d'empiéter sur les terres de l'Empire. La fosse Othonienne ou le canal d'Othon, suivant le cours primitif de l'Escaut, avait la destination que les monuments du moyen âge assignent à ce fleuve : c'est-à-dire qu'il formait, depuis sa source jusqu'à son embouchure, la ligne de démarcation entre le royaume de France et l'Empire [1]. Lorsque Arnoul eut fait sa paix avec le roi de Germanie, celui-ci céda le nouveau château de Gand au comte flamand (949).



PLAN DE GAND AU X[e] SIÈCLE.

A. La Lys. — B. L'Escaut. — C. La colline appelée le mont Blandin, où s'élevait un ancien temple de Mercure, abattu, vers l'an 630, pour faire place à l'abbaye de Saint-Pierre. — D. Le chemin exhaussé (*Dam*) qui conduisait à la ville, et qui n'est que le prolongement de la voie militaire (*Rosch Heereweg*). — E. Fossé romain fermant la ville de l'empereur et regardé par quelques écrivains comme un embranchement naturel de l'Escaut. — F. *Heerehem*, la ville militaire plus tard le port de Gand. — G. L'abbaye de Saint-Bavon, construite au VII[e] siècle dans le quartier appelé *Ganda* ou *Gandavum*, et dont l'étendue est ignorée. — H. Le vieux lit de la Lys, approfondi au X[e] siècle et nommé le Fossé d'Othon. — I. Prolongement de ce fossé vers la mer, servant de limite entre la France et l'Empire et suivant un ancien canal naturel. — K. Château bâti par les comtes de Flandre, et formant le chef-lieu de la châtellenie de Gand. — L. Emplacement supposé du château de l'empereur Othon, au nord du quartier dit du Vieux-port.

[1] Nous avons indiqué l'opinion soutenue par M. David dans ses recherches sur le cours primitif de l'Escaut (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI). — Il est constant, suivant cet historien, que le cours de l'Escaut, de Gand à Termonde, n'est pas son cours primitif, et qu'anciennement le fleuve, au-dessous comme au-dessus de Gand, continuait à couler du midi au nord; mais on en est réduit à former de simples conjectures sur l'époque où l'Escaut a pris sa nouvelle direction. « Toutefois on peut, » continue-t-il, « poser en fait qu'au VI[e] siècle, alors que le fleuve servit de ligne de démarcation entre l'Austrasie et la Neustrie, il suivait encore son ancien cours. On peut affirmer, en second lieu, qu'au temps de Charlemagne et jusqu'à la fin du IX[e] siècle, le lit primitif existait encore et était navigable; mais il n'en résulte point qu'à cette époque la rivière ne se fût pas déjà ouvert un lit secondaire, qui soit devenu bientôt après le principal, entraînant les masses d'eau vers Termonde et abandonnant l'ancien lit à l'action envasante de la mer. En 843, le traité de Verdun, en désignant le fleuve comme limite entre la France occidentale

La réconciliation de l'empereur Othon Ier et du comte de Flandre avait été scellée, quelque temps auparavant, par le meurtre de Guillaume Longue-Épée, fils et successeur de Rollon, fondateur du duché de Normandie. Louis d'Outre-mer, s'étant soustrait à la tutelle de Hugues le Grand, avait besoin d'un appui, et l'avait trouvé dans la fidélité du nouveau duc des Normands. Othon, étant venu visiter Louis d'Outre-mer, s'efforça de rétablir l'influence de Hugues le Grand. Il fut décidé qu'une conférence aurait lieu dans le domaine royal d'Attigny ; au jour fixé, les deux rois s'y trouvèrent et y furent rejoints par les gouverneurs des provinces de France, Herbert, comte de Vermandois, Hugues, comte de Paris, Arnoul, comte de Flandre ou, plutôt *duc des Morins*, suivant les chroniqueurs, enfin Guillaume, duc de Normandie. Il y avait, entre les deux derniers, rivalité de puissance et haine de famille [1]. Le moine Richer a laissé un tableau animé de la conférence d'Attigny, bientôt suivie de l'assassinat de Guillaume. « Le roi Louis se renferma dans le conclave avec le roi Othon et les princes, et soit à dessein, soit par hasard (on l'ignore), le duc Guillaume seul n'y fut point admis. Il attendit très-longtemps en dehors ; mais, voyant qu'on ne l'appelait pas, il en conçut de l'humeur. Enfin, la colère le gagnant, comme il était emporté et prompt à la main, il enfonce les portes et les referme avec fureur. Étant donc entré, il jette les yeux sur le lit où Othon occupait le côté le plus élevé, celui du chevet, et le roi l'extrémité la plus basse ; devant eux, Hugues et Arnoul, placés sur deux siéges, attendaient que les délibérations s'ouvrissent. Guillaume, indigné de l'injure faite au roi : « Est-ce que je dois, » dit-il, « rester étranger à ce qui se traite ici ? Me suis-je donc jamais souillé de quelque « trahison ? » Et, s'approchant avec colère : « Roi, » dit-il à Louis, « lève-toi un instant. » Le roi se lève, Guillaume s'asseoit lui-même, et dit qu'il est indécent que le roi paraisse dans une place inférieure, et que qui que ce soit s'élève au-dessus de lui ; qu'il faut, par conséquent, qu'Othon quitte sa place et que le roi Louis la prenne. Othon se leva, confus de honte, et céda sa place au roi. Louis et Guillaume se trouvèrent alors assis, le roi dans le haut et Guillaume plus bas. Othon, debout, appuyé sur un bâton, dissimule l'effet de l'outrage qu'il a reçu, et se hâte de mettre fin à l'affaire entamée. Les résolutions prises, le roi Louis se leva et sortit avec ses conseillers. Othon, paraissant oublier entièrement l'outrage que lui avait fait Guillaume, chercha tous les moyens possibles de rester en bonne intelligence avec lui, couvrant de paroles diversement colorées le crime qu'il méditait. Toutes choses achevées, le roi Louis s'en revint chez lui avec le duc. Alors Othon, tenant conseil avec Hugues et Arnoul, se plaignit vivement à eux de l'injure qu'il avait subie. Ses amis, disait-il, devaient

(royaume de Charles le Chauve) et la France mitoyenne (royaume de Lothaire), a eu en vue l'Escaut primitif, tel qu'il avait servi de tout temps de frontière, et qui aura sans doute gardé son nom aussi longtemps que son ancien lit ne fut pas entièrement comblé par les sables. Enfin il est permis de croire que, sous le règne de l'empereur Othon Ier, les traces de l'ancien Escaut n'étaient pas totalement perdues, mais que déjà son lit, de Gand à Biervliet, tendait à se fermer et à faire disparaître la ligne de démarcation entre le royaume et l'Empire : ligne qu'il a voulu rétablir par le creusement du canal auquel il a donné son nom ». Cette opinion a été combattue par M. Renard, dans son *Histoire militaire de la Belgique*, 2e étude, appendice.

[1] « La Flandre et la Normandie étaient limitrophes à cette époque : le territoire au sud de la Canche et la ville de Montreuil étaient disputés entre les deux pays. Guillaume de Normandie avait coopéré en 943 à la mort de Raoul, oncle d'Arnoul et comte de Cambrai. » Warnkœnig, I, p. 150.

d'autant plus fortement repousser une aussi grande insolence, qu'elle pouvait plus facilement arriver jusqu'à eux, car celui qui n'avait pas épargné un roi les épargnerait bien moins encore. Ce discours fit naître une grande animosité et excita contre Guillaume la haine des amis d'Othon, qui déjà étaient secrètement jaloux du duc. Le roi Othon s'en retourna chez lui. Hugues et Arnoul délibérèrent entre eux sur la conduite qu'ils devaient tenir à l'égard de Guillaume; ils pensaient qu'en le tuant, ils rendraient faciles tous leurs projets, et qu'ils amèneraient plus aisément le roi à faire leur volonté lorsque aurait péri le seul homme qui, par son appui, l'empêchait de plier. Ils se décidèrent enfin pour le meurtre. Ils firent venir des gens pour consommer le crime. Il fut convenu avec les conjurés qu'Arnoul enverrait des messagers au duc pour lui exposer l'urgente nécessité de prochaines conférences, lui demandant de fixer l'époque de la réunion et un lieu près de la Somme, où, sortant de ses États, il voudrait bien se réunir à eux. Les envoyés d'Arnoul demandent donc à Guillaume et obtiennent qu'une conférence ait lieu. On en fixe l'ouverture à trente jours ; elle se tiendra dans le territoire d'Amiens, près de la Somme, dans l'île de Péquigny. Les choses convenues, les envoyés s'en revinrent. Au temps fixé (16 décembre 943), Arnoul et Guillaume se rendirent au lieu dit, l'un par terre, l'autre par mer. Ils se firent de grandes protestations d'amitié, se promirent respectivement de se garder fidélité, et, après s'être entretenus quelque temps, ils se séparèrent. Arnoul, feignant de s'en retourner, s'éloigna quelque peu ; Guillaume retourna à sa flotte. Entré dans sa barque, le duc se mettait déjà en mer, lorsqu'il fut rappelé à grands cris par les conjurés ; il retourna sa proue et rama vers le rivage, pour leur demander ce qu'ils voulaient. Ils répondirent qu'ils lui apportaient une chose précieuse, que leur maître avait oublié de lui offrir. Guillaume pousse sa barque au rivage et reçoit les conjurés près de lui ; mais aussitôt ils tirent leurs épées et le tuent [1] ; ils blessent également deux jeunes gens désarmés, qui étaient avec le duc, ainsi que le pilote ; puis ils sortent de la barque et se réfugient près de leur maître, complice de leur crime. Ceux qui naviguaient déjà sur la mer retournent au rivage, qu'ils venaient de quitter, et y trouvent leur maître mort, les deux jeunes gens et le pilote blessés ; ils prennent le corps de Guillaume et l'emportent en gémissant, afin de lui rendre les tristes devoirs de la sépulture [2]. »

En 958, Arnoul Ier, surchargé d'ans, associa au gouvernement de ses États son fils Baudouin III. Celui-ci jeta les fondements de la prospérité future de la Flandre. Durant son règne trop court, il s'attacha surtout à encourager les progrès du commerce qui, à cette époque, se faisait encore par la voie de l'échange : on donnait une oie pour deux poules, deux oies pour un jeune porc ou un agneau déjà fort, trois petits agneaux pour un mouton, trois veaux pour un bœuf [3]. Baudouin protégea également la fabrication du drap : il ne se borna

[1] D'après la chronique de Saint-Bertin, le meurtrier fut un nommé Blason, dit le Court, chancelier d'Arnoul, comte de Flandre.

[2] Richer, livre II. Nous avons abrégé son récit.

[3] Pendant une grande partie du moyen âge, l'élévation des prix, qui rendait l'argent plus rare, fut compensée par l'usage des

point à augmenter le nombre des tisserands et des foulons de la ville de Gand, il établit des foires et des marchés à Bruges, à Turcoing, à Courtrai et à Mont-Cassel. Après la mort de ce sage administrateur (961), le vieux comte Arnoul fit reconnaître par les grands temporels et spirituels du comté son petit-fils, Arnoul le Jeune, comme son héritier, et termina enfin, en 964, sa longue et sanglante carrière.

Pendant la minorité d'Arnoul II, le roi Lothaire, voulant abatttre l'un des plus puissants vassaux de la couronne de France, conquit le pays des Morins et l'Artois. Mais Arnoul II, parvenu à l'âge viril, obtint la restitution d'une partie des districts qui lui avaient été enlevés et, pour la partie restante, se fit prêter hommage par les comtes de Boulogne, de Guines et de Saint-Pol. Arnoul le Jeune mourut en 988. Il eut pour successeur son fils Baudouin IV, qui devait régner pendant un demi-siècle.

échanges, qui le rendait moins nécessaire. On peut consulter sur ce sujet l'excellent *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, par M. C. Leber. Nous empruntons à cette curieuse monographie les détails suivants : « Les transactions entre producteurs, les ventes et les payements par échange étaient admis dans les foires, dans les marchés et principalement dans les campagnes, où les produits de diverses natures, disponibles en différentes mains, devenaient la monnaie l'un de l'autre. On donnait trois pigeons ou deux poules pour une oie, deux oies pour un porc, trois agneaux pour un mouton, trois veaux pour une vache ; on échangeait une mesure de froment pour une plus forte mesure d'orge ou de seigle ; on stipulait la dot d'une héritière en domaines et en bétail ; enfin, c'était encore le temps où, à défaut d'autre monnaie, une princesse payait un livre de prières richement orné, avec un troupeau de moutons et quelques setiers de grains. »



FRAGMENT DU CLOITRE DE SAINT-BAVON, A GAND (Xe-XIe siècle).



RICHILDE DE HAINAUT, PRISONNIÈRE DE BAUDOUIN V, COMTE DE FLANDRE (1052).

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENTS FÉODAUX.

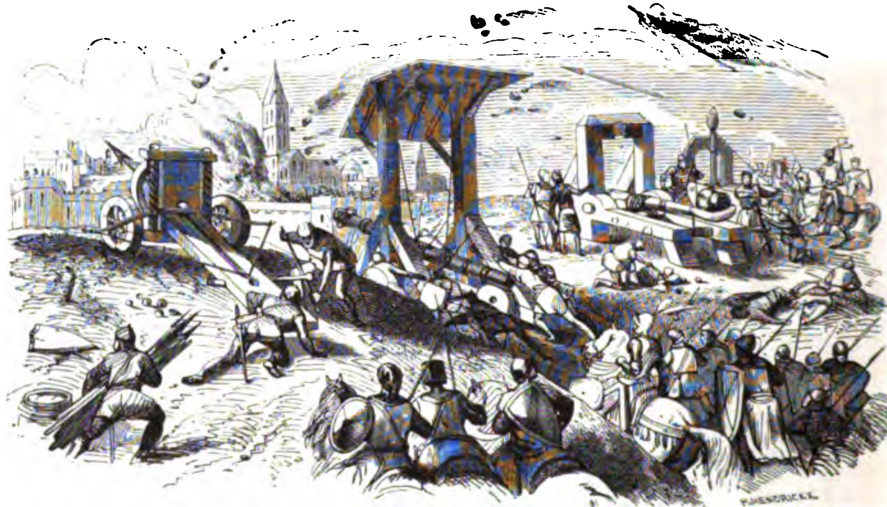


près la mort du dernier prince carlovingien, l'empereur Henri II avait confié le gouvernement de la Lotharingie inférieure à la famille des comtes d'Ardenne, dont les anciens domaines s'étendaient aux bords de l'Ourthe et de la Sure. Godefroid d'Ardenne, sur lequel s'était fixé, en 1005, le choix de l'empereur, était moins puissant par ses biens personnels que par les vastes possessions de sa famille [1] : son héritage se bornait au patrimoine de ses ancêtres : mais Gothelon, son frère, gouvernait la *marche* d'Anvers, et Herman, son autre frère, le comté d'Eenham, situé entre l'Escaut et la Dendre, ainsi que la partie impériale du comté de Valenciennes. Ce ne fut point sans combats que Godefroid d'Ardenne put

[1] Il était fils de Godefroid, surnommé *le Captif* et *le Vieux*, comte en Ardenne et comte de Verdun, qui avait pour père le comte Gozlin, fils de Wigeric, comte du palais du royaume de Lorraine. Ernst, *Hist. du Limbourg*, I.

prendre possession de la basse Lorraine. Quoique ce duché fut considéré comme *bénéficiaire*, c'est-à-dire comme étant concédé à titre de faveur par les empereurs d'Allemagne, Lambert, comte de Louvain [1], et Albert II, comte de Namur [2], revendiquèrent, les armes à la main, cette succession, s'appuyant, l'un sur les titres de sa femme, l'autre sur les droits de sa mère, toutes deux sœurs d'Othon le Carlovingien. Ils entraînèrent dans leur parti Régnier V, de Hainaut, et Baudouin IV, comte de Flandre.

Baudouin IV convoqua immédiatement ses vassaux, passa l'Escaut et s'empara du comte de Valenciennes. C'était s'attirer le courroux de l'empereur et du roi de France, auxquels ce territoire appartenait par moitié. Bientôt Henri II, suivi d'une armée allemande, le roi Robert Ier, avec une armée



SIÉGE DE VALENCIENNES (1006).

française, et le duc Richard de Normandie, à la tête de ses hommes d'armes, vinrent mettre le siége devant Valenciennes. Le comte de Flandre défendit sa conquête avec tant d'opiniâtreté qu'il contraignit les trois princes à une retraite honteuse (1006). Cet échec ne rebute point l'empereur ; il lève une nouvelle armée (1007), fond sur Gand et emporte le château. Alors Baudouin, faisant acte de prudente soumission, alla demander la paix à Henri II dans le palais d'Aix-la-Chapelle. Cet acte de soumission apaisa

[1] On regarde communément Lambert, deuxième fils de Régnier III, comte de Hainaut, comme le premier comte de Louvain. Tandis que son frère aîné succédait à Régnier III dans le Hainaut (voir ci-dessus, p. 121 et 125, note 1), Lambert hérita de la Mansuarie et des autres possessions que la maison de Hainaut avait dans la Hesbaye. Il épousa Gerberge, fille de Charles de France, et ce mariage lui valut probablement le titre de comte de Louvain. On assure aussi que Gerberge après la mort de son frère Othon (voir ci-dessus, p. 125, note 1), hérita d'une partie des alleux de sa famille, qui se composaient des villages de Bruxelles, de Vilvorde et de Tervueren avec quelques terres du pays d'Assche et une partie de la forêt de Soignes. Ces domaines passèrent ainsi dans la maison de Louvain, dont les princes prirent quelquefois le titre de *comte de Bruxelles*.

[2] Il existait déjà, sur l'emplacement de Namur, en 689, un château appelé *Namurcum castrum*, qui donna son nom au comté. Celui-ci fut formé d'une partie de l'ancien *pagus Lommensis* ; et, dans sa constitution définitive, il comprit, indépendamment du chef-lieu, les villes de Bouvignes, Charlemont, Walcourt, Fleurus et Charleroi.

postérité (1023). Bientôt la maison impériale de Saxe s'éteignit en Allemagne : Henri II, à qui sa femme n'avait pas donné d'enfant, mourut le 12 juillet 1024. Il avait épousé une fille de Sigefroi, premier comte de Luxembourg. Devenue veuve, Cunégonde se retira dans l'abbaye de Kauffingen ; elle y reçut le voile de la main de l'évêque de Paderborn, tandis que Conrad de Souabe, duc de Franconie, était élevé au trône par les suffrages des seigneurs temporels et ecclésiastiques de l'Empire réunis dans une île du Rhin, entre Mayence et Worms. Cependant Gothelon ne s'empressa point de reconnaître le nouvel empereur qui, du reste, ne s'attacha les feudataires lotharingiens qu'après leur avoir fait des concessions. Pour sa part, Gothelon reçut, en 1034, le gouvernement de la haute Lorraine. Il administra habilement les deux duchés et mourut en 1043, après avoir obtenu le surnom de Grand.

Il avait résolu de laisser à Godefroid III, l'aîné de ses fils, le duché de Mosellane ou de haute Lorraine, et à Gothelon II, le second, la Lotharingie inférieure. Cet arrangement, ratifié par l'empereur, mécontenta Godefroid III, surnommé le Courageux ; il était indigné d'avoir pour collègue son frère, que les contemporains appellent l'Indolent; mais l'indécision des autres seigneurs le contraignit bientôt d'aller implorer la clémence de Henri III, surnommé le Noir, qui avait succédé à Conrad de Souabe. L'empereur dépouilla Godefroid de son fief et l'enferma dans la forteresse de Gibenkenstein ; il ne fut relâché l'année suivante et rétabli dans la haute Lorraine qu'après avoir remis son fils au chef de l'Empire comme garant de sa fidélité. Grâce à cette précaution, Frédéric de Luxembourg put, après la mort de Gothelon (1046), se faire reconnaître comme duc de la Lotharingie inférieure [1].

Cette époque est féconde en calamités. Trois années de stérilité avaient produit une famine épouvantable qui désolait non-seulement la Belgique, mais l'Allemagne et la France (1045). Les habitants de certaines contrées arrêtaient les voyageurs, qui fuyaient devant le fléau ; ils les massacraient, les dépeçaient et dévoraient ces horribles débris. Afin d'assouvir leur faim, les uns attiraient les enfants dans les lieux écartés en leur montrant une pomme ou un œuf, et égorgeaient sans pitié ces innocentes créatures; d'autres, à la faveur des ombres de la nuit, se glissaient daus les cimetières et déterraient les cadavres pour en dévorer les restes infects [2]. On signala le dévouement de Wason, évêque de Liége, et d'Albert, abbé de Gembloux, qui, pour soulager la misère publique, distribuèrent gratuitement à leurs malheureux serfs les provisions de grains qu'ils avaient amassées. Plusieurs autres dignitaires de l'Église, plusieurs châtelains même, s'empressèrent de suivre cet exemple.

A la famine succéda la guerre. L'enfant remis en otage à l'empereur Henri III étant mort, Godefroid III résolut de tenter une seconde fois le sort des armes. Il se ligua avec Thierry IV, comte de Frise (Hollande), et avec le comte de Flandre Baudouin V, surnommé de Lille, parce qu'il résidait ordinairement

[1] Marcotty, *Histoire du duché de Lotharingie*, chap. III, § III.

[2] Chronique de Rodolphe Glaber, moine de Cluny.

dans cette ville. Baudouin, après avoir passé l'Escaut, envahit le comté d'Eenham, rasa la forteresse qui le défendait, et fit construire sur ses ruines une abbaye de bénédictins ; puis il alla se renfermer dans Arras, où il attendit sans crainte l'armée de l'empereur. En effet, les Allemands, n'ayant pu forcer les nombreux retranchements qui défendaient le territoire (du côté d'Arques), furent contraints de se retirer (1047). Baudouin et Godefroid poursuivirent Henri III jusqu'à Nimègue, où ils livrèrent aux flammes le palais bâti par Charlemagne. Tandis que Baudouin rentrait dans ses États, Godefroid s'avança dans la Mosellane, dont l'empereur venait de lui enlever l'administration pour



SCÈNE DE FAMINE (1045).

la donner à Albert d'Alsace. Les habitants de Verdun ayant refusé de le recevoir, il mit le feu à la ville et à l'antique cathédrale ; il marcha ensuite contre son compétiteur, et lui livra un combat dans lequel ce dernier perdit la vie (1048). Loin de rendre le duché de Mosellane au vassal rebelle, l'empereur y appela Gérard d'Alsace, neveu d'Albert. En même temps les vassaux de la Lotharingie, restés fidèles à Henri III, se préparaient à châtier le comte de Hollande. Les évêques de Liége et de Metz se joignirent à l'archevêque de Cologne et à l'évêque d'Utrecht, franchirent les rivières sur la glace et attaquèrent, près de Dordrecht, Thierry IV, qui périt dans ce combat (1048). Godefroid, qui venait rejoindre son allié, fut expulsé du pays ; il retourna auprès du comte de Flandre et tenta avec lui une nouvelle attaque contre la Lotharingie inférieure. L'Église lança ses foudres contre eux. Alors Godefroid se soumit ; mais ce ne fut qu'après avoir vu son comté ravagé par une armée d'Allemands [1], que

[1] Marcotty, chap. III, § IV.

Baudouin imita l'exemple de son allié; encore espérait-il prendre bientôt sa revanche (1049).

Richilde, héritière de Régnier V de Hainaut, perdit en 1051 son mari, Herman de Saxe, fils de Rodolphe de Thuringe et de Gertrude de Flandre. Toujours jaloux d'agrandir ses domaines, Baudouin V se proposait de réunir le Hainaut à la Flandre, en faisant offrir à la princesse la main de son fils aîné. Sans attendre son acquiescement, il entra dans le Hainaut avec ses soldats, et vint assiéger Mons. Richilde désirait secrètement ce mariage; mais elle craignait d'irriter l'empereur qui ne pouvait être disposé à favoriser un vassal de la France. Usant d'artifice, elle laissa simuler une agression, à la suite de laquelle le comte de Flandre s'empara de la ville. Le mariage de Baudouin VI, surnommé de Mons, avec l'héritière de Hainaut, fut célébré dans le camp. Henri III ne se contenta point de provoquer une sentence d'excommunication contre les époux, dont la proche parenté exigeait une dispense [1]; il assembla les forces de l'Empire et vint attaquer de nouveau la Flandre (1053). Accablé par un ennemi supérieur, à la veille peut-être de succomber dans cette lutte inégale, Baudouin retrouva son ancien allié, Godefroid le Courageux. Après sa soumission, ce dernier était parti pour l'Italie, et, tandis qu'il se trouvait comme simple vassal sous la bannière de l'Empire, il rencontra en Lombardie sa cousine Béatrice de haute Lorraine. Veuve de Boniface, marquis de Montferrat, peut-être avait-elle connu, peut-être avait-elle aimé son parent dans des jours plus prospères; quoi qu'il en soit, elle consentit à lui donner sa main. Cette alliance porta ombrage à Henri III; Godefroid fut forcé de quitter l'Italie et de revenir en Lorraine. Les deux princes alliés surent tenir en échec leur redoutable adversaire. L'issue de la guerre menaçait même de tourner au désavantage de Henri III, lorsque la mort vint l'enlever (1056). L'impératrice Agnès reçut le gouvernement de l'Empire pendant la minorité de son fils (Henri IV). Or, le pape Victor II détermina la régente à offrir à Baudouin et à Godefroid des conditions équitables. Dans un synode tenu à Cologne, on arrêta définitivement les articles de la paix. Baudouin V fut laissé en possession héréditaire de la *Flandre impériale*, c'est-à-dire de la partie du Brabant située entre l'Escaut et la Dendre, avec les *Quatre-Métiers* [2] et le comté d'Alost. Quant à Godefroid, on lui assura la dignité ducale dans la basse Lorraine, Frédéric de Luxembourg étant déjà vieux et n'ayant point d'enfant.

La renommée du comte de Flandre devait encore grandir. En 1060, Henri Ier, roi de France, étant sur son lit de mort, lui confia la tutelle de son fils (Philippe Ier) et la régence du royaume. Pendant sept années qu'il remplit ces difficiles fonctions, Baudouin V montra une haute probité et une grande énergie; il sut maintenir l'ordre, réprimer la révolte du duché de Guienne, et repousser des provinces méridionales les Sarrasins d'Espagne.

[1] Richilde et Baudouin, dit de Mons, étaient parents au troisième degré. « Outre qu'ils descendaient l'un et l'autre, par les femmes, de Hugues Capet (Richilde, par sa grand-mère Hedwige, sœur du roi Robert; Baudouin VI, par sa mère Adèle, surnommée la comtesse-reine et fille du même roi), — Herman, le premier mari de Richilde, et Baudouin, le second, étaient issus l'un en ligne féminine, l'autre en ligne masculine, de Baudouin IV. » — *Histoire du comté de Hainaut*, par M. de Reiffenberg, I.

[2] Voir ci-dessus, p. 127.

Quelque temps auparavant (1056), il avait donné sa fille Mathilde au duc de Normandie, fils bâtard de ce Robert que son caractère violent faisait surnommer Robert le Diable. Guillaume de Normandie ayant publié en 1066 son ban de guerre contre la Grande-Bretagne, Baudouin employa son influence pour faire réussir l'aventureuse entreprise de son gendre. Comme régent, à la vérité, il dut refuser au conquérant l'appui ostensible de la France; mais, comme comte de Flandre, il mit à sa disposition ses vaisseaux et ses soldats. C'est ainsi que les Belges prirent part à la défaite de Harold (1066) et à la conquête de l'Angleterre par les Normands; beaucoup de Brabançons et de Flamands s'établirent même dans le pays, en qualité de feudataires[1].

Baudouin V, chargé d'ans et de gloire, s'éteignit en 1067.

Godefroid le Courageux, son fidèle allié, le suivit de près dans la tombe. Après la diète de Cologne, il était retourné en Italie avec Béatrice, où il attendit la survivance de Frédéric de Luxembourg. Celui-ci étant mort en 1065, Godefroid vint prendre possession du duché de basse Lorraine, mais son règne ne fut pas de longue durée. Un chroniqueur de cette époque nous a laissé de curieux détails sur la fin de son orageuse carrière : « Le duc Godefroid, étant tombé malade en Italie, se fit ramener à Bouillon. Sentant que la mort approchait, il dépêcha vers l'abbé de Saint-Hubert et le pria de venir le visiter. Introduit auprès de lui et voyant ainsi abattu cet homme naguère investi d'une si grande puissance, l'abbé ne put s'empêcher de lever les yeux au ciel et de s'écrier : « Seigneur, vous avez profondément humilié le superbe! — Rien n'est plus vrai, » lui répondit le duc avec componction. Puis, éclatant en sanglots, ce ne fut qu'à grand'peine qu'il put parler et se confesser dans la prévision de sa mort prochaine. Après avoir accompli ce pieux devoir, il se fit apporter son épée, en présence de son fils Godefroid; poussant un profond soupir, il la remit aux mains de l'abbé, et lui dit en pleurant et avec une grande humilité, qu'au jugement dernier, il invoquerait son témoignage de ce renoncement à la milice séculière. Il est plus facile d'imaginer que de dire les larmes que le spectacle d'une si grande douleur fit couler des yeux de tous les assistants. En effet, quel cœur n'eût pas été attendri, quel esprit n'eût pas été frappé du repentir humble et sincère de ce seigneur si renommé, qui avait été patrice de Rome, préfet d'Ancône, marquis de Pise, maître de la Toscane et de l'Italie, comte de Verdun, duc de Lotharingie et, pendant de nombreuses années, l'adversaire redoutable de l'empereur lui-même[2]? » Le duc se fit ensuite transporter à Verdun, où il mourut le 20 décembre 1070.

Baudouin VI ou de Mons venait de gouverner pendant trois ans la Flandre, réunie pour la première fois au Hainaut. Ce fut une période de calme et de pros-

[1] Gilbert de Gand obtint le domaine de Folkingham, qu'on nomma depuis la baronnie de Gand, et d'autres domaines dans quatorze comtés : de ses petits-fils, l'un fut comte de Lincoln et l'autre chancelier de l'Angleterre sous le roi Étienne. Un autre chevalier, Raoul de Tournai épousa Alice, nièce de Guillaume le Conquérant, dont le domaine de Wilchamstobe forma la dot. Drogon de Beveren occupa l'île d'Holderness; Gherbod fut comte de Chester; Gauthier, comte de Northumberland; Robert de Commines, comte de Dunelm. Arnould et Geoffroi d'Ardres possédèrent d'autres seigneuries. – Voir *Hist. de Flandre*, par M. Kervyn de Lettenhove, I, liv. III.

[2] *Cantatorium* de Saint-Hubert, § XXXIII (édition de M. de Robaulx de Soumoy).

périté : pendant toute la durée de son règne, Baudouin, surnommé aussi le Bon par ses peuples, ne prit pas une seule fois les armes. Au dire des chroniqueurs, on le voyait parcourir la Flandre, un faucon ou un épervier sur le poing ; il avait ordonné à ses baillis de porter une verge blanche, longue et droite, en signe de justice et de clémence ; il n'était permis à personne de sortir armé : le laboureur pouvait, sans crainte des voleurs, dormir les portes ouvertes et abandonner dans les champs le soc de sa charrue. Ce fut ce souverain pacifique qui signa la charte de Grammont, le plus ancien monument écrit du droit civil et criminel de la Flandre.

En l'année 1068, Baudouin avait acheté, sur les bords de la Dendre, la villa d'un baron nommé Gérard ; il voulut l'élever au rang de ville ; mais, considérant qu'elle n'offrirait aucun attrait à ceux qui se proposeraient de l'habiter *s'ils n'y trouvaient l'importante garantie de la liberté*, il réunit les barons de la Flandre, du Hainaut et du Brabant (car *Gérard-Mont* était situé sur les marches de ces trois provinces), et, après les avoir consultés, il constitua les droits de la ville, que ces barons firent serment de maintenir à perpétuité [1].

Deux ans après (1070), Baudouin le Bon, atteint d'une maladie mortelle, convoqua, dans la ville d'Audenarde, les principaux seigneurs des deux comtés de Flandre et de Hainaut, pour leur recommander ses fils encore mineurs, et assurer la paix du pays en partageant ses États de la manière suivante : Arnoul, l'aîné de ses fils, devait hériter du comté de Flandre sous la tutelle de son oncle Robert, dont l'apanage consistait dans la Flandre impériale et les îles zélandaises ; le cadet, nommé Baudouin, recevait le comté du Hainaut sous la tutelle de sa mère.

Ce partage, qui ne satisfaisait point l'ambition de Richilde, fut une source de nouvelles guerres.

Le comte Robert, dont l'humeur aventureuse fut célèbre dans ce siècle, était alors retenu de l'autre côté de la Meuse. Après plusieurs expéditions tentées sur les côtes d'Espagne et de Frise, il avait fini par épouser, dans ce dernier pays, Gertrude de Saxe, veuve du comte Florent Ier. Ce mariage, célébré vers l'an 1063, lui avait valu la régence du comté de Hollande, qui formait la partie méridionale de la Frise, et la tutelle des jeunes enfants de son prédécesseur. Il lui fallut défendre les domaines de ses pupilles, d'une part contre les Frisons

[1] Voici l'analyse de cette charte célèbre : « Toute personne, de quelque condition qu'elle soit, qui aura acheté un héritage dans la ville de Gérard-Mont sera libre, à la condition d'observer ces lois selon le jugement des échevins : — Elle pourra quitter la ville si bon lui semble, mais après avoir satisfait à ses dettes et obligations. — Aucun n'est forcé de recourir au duel judiciaire ou de se soumettre aux épreuves de l'eau et du feu. — Un laïque en discussion avec un laïque pour une dette, une convention, un héritage, ne doit pas être cité devant le doyen ou l'évêque, s'il désire subir le jugement des échevins ; mais pour ce qui concerne le droit ecclésiastique, comme la foi, le mariage, ou autres matières semblables, il en doit répondre devant l'Église. — Si quelqu'un se trouve sans héritier, il a le droit de donner sa fortune en aumônes, soit aux églises, soit aux pauvres. — Si un enfant légitime vient à mourir aussitôt après sa naissance, sa succession appartiendra au survivant du père ou de la mère. — Si les fils ou les filles reçoivent de l'argent ou des biens de leurs parents, quand l'un des parents viendra à mourir, ils remettront en commun ce qu'ils auront reçu pour partager ensuite. — Si quelqu'un ne veut pas payer ce qu'il doit à un bourgeois, et que la chose ait été notifiée aux échevins, le débiteur sera, par l'aide et le pouvoir du comte, forcé de satisfaire à son obligation. — Si quelqu'un tue, ou brise les membres, hors le cas de légitime défense, il perdra tête pour tête, membre pour membre. — Celui qui blessera, terrassera, prendra quelqu'un aux cheveux, payera au comte soixante sols ; s'il recommence, il payera six livres. — Celui qui dira des injures aux échevins ou à quelque serviteur du comte dans la ville, payera soixante sols au comte ; s'il récidive, il payera six livres. » — *Histoire des comtes de Flandre*, par M. Ed. Le Glay, tome I, chap. IV.

[illegible] Robert. Après s'être [illegible] de [illegible] cette province aux soldats du Hainaut, [illegible] [illegible] et acheté au poids de l'or l'alliance de [illegible] [illegible] venait enfin de se donner un autre protecteur, [illegible] [illegible] secondes noces Guillaume d'Osbern, [illegible] [illegible] avait [illegible] la frontière de Normandie sur le [illegible] [illegible] princesse régnait donc; [illegible] pour la terre [illegible] le peuple d'insultes, en [illegible] dans le sang [illegible] [illegible] et fait trancher la tête aux [illegible] d'Ypres, qui [illegible] [illegible] contre elle [illegible] sa domination. [illegible] [illegible] les [illegible] des villes et des villages de [illegible] [illegible] le comte Robert pour l'engager à revenir [illegible] où il était attendu comme un libérateur. Celui-ci, que ses [illegible] [illegible] fait surnommer le Frison, [illegible] [illegible] Bernard de S[illegible], et [illegible] sa patrie [illegible] [illegible] toutes les [illegible] de Richilde, la [illegible]



RÍCHILDE.

Costumes tirés du portail de la cathédrale de Chartres.

du Nord, peuple guerrier et indomptable, de l'autre contre l'évêque d'Utrecht, qui prétendait recouvrer les biens de son église, confisqués par les deux derniers comtes de Hollande. Robert repoussa les Frisons et chassa l'évêque d'Utrecht. Alors celui-ci alla se mettre sous la protection du duc de basse Lorraine, lui cédant tous ses droits sur les contrées en litige. Le prince qui gouvernait à cette époque la Lotharingie inférieure était Godefroid IV, surnommé le Bossu. Quoique faible et contrefait, il avait l'ardeur bouillante, l'intrépidité de son père, Godefroid le Courageux. Il accepta l'offre du prélat, assembla ses vassaux et ses hommes d'armes, entra en Hollande, vainquit son ennemi et le contraignit à chercher un refuge auprès de Bernard de Saxe, son beau-père.



BATAILLE DE CASSEL (1071).

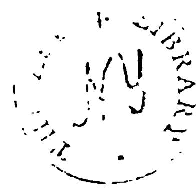
Tout se tournait contre Robert. Après s'être emparée de la régence de la Flandre, Richilde avait livré cette province aux soldats du Hainaut, confisqué l'apanage de son beau-frère et acheté au poids de l'or l'alliance de Philippe Ier, roi de France; elle venait enfin de se donner un autre protecteur, tout aussi redoutable, en épousant en troisièmes noces Guillaume d'Osbern, illustre parmi les guerriers qui avaient planté la bannière de Normandie sur le rivage de Pevensey. La fière princesse régnait donc ; mais c'était par la terreur, c'était en accablant le peuple d'impôts, en étouffant dans le sang la moindre opposition, en faisant trancher la tête aux députés d'Ypres, qui lui représentaient que la justice était contre elle et contre sa domination. Ce joug tyrannique lassa la patience des villes et des villages de langue flamande : une députation alla trouver le comte Robert pour l'engager à revenir dans la Flandre, où il était attendu comme un libérateur. Celui-ci, que ses premiers exploits avaient fait surnommer le Frison, leva aussitôt des soldats dans les États de Bernard de Saxe, et prit le chemin de sa patrie, ici prenant à sa solde ceux qu'avait mécontentés le despotisme de Richilde, là se faisant suivre par





RÍCHILDE.

Costumes tirés du portail de la cathédrale de Chartres.



les milices des villes. De son côté, Richilde n'était pas restée inactive : elle avait armé toute la noblesse du Hainaut, levé des hommes d'armes dans la Flandre gallicane, qui lui restait fidèle, et appelé à son secours les forces de la France. Robert, loin de se décourager, alla camper sur la montagne de Cassel et attendit, dans cette position avantageuse, les troupes du roi Philippe Ier et de la comtesse qui s'avançaient à marches forcées. La lutte se prolongea pendant quarante-huit heures (22 et 23 février 1071). Le premier jour, les Flamands eurent l'avantage, et Richilde, qui combattait dans les rangs de sa noblesse, tomba au pouvoir des vainqueurs; mais, comme Robert poursuivait Philippe Ier jusqu'aux portes de Saint-Omer, il fut séparé de ses compagnons, entouré et fait prisonnier à son tour. Les deux captifs ayant été échangés, la bataille recommença le lendemain. Osbern, l'époux de Richilde, et Arnoul, son fils aîné, succombèrent dans la mêlée, et ce double trépas assura enfin le triomphe de Robert, qui fut proclamé comte de Flandre. Mais Richilde n'avait pas encore perdu courage : abandonnée par le roi de France, que sa défaite avait rendu plus prudent, elle acheta le secours de Théoduin, évêque de Liége, en lui engageant le comté de Hainaut[1]; puis elle leva une nouvelle armée, dont son fils Baudouin prit le commandement. Le duc de basse Lorraine, les comtes de Louvain et de Namur, lui fournirent également des secours; mais tous ces préparatifs furent infructueux. Décidé à terminer cette longue querelle par un coup décisif, Robert vint assaillir, dans les environs de Mons, au-dessus de l'abbaye de Saint-Denis, son faible adversaire, et lui fit essuyer une si sanglante défaite que le champ de bataille fut depuis appelé



TOUR DE L'ANCIENNE ÉGLISE D'HARLEBEKE,
reconstruite par ordre de Robert le Frison (1072).

[1] « Après la défaite de Philippe, roi de France, » dit le *Cantatorium* de Saint-Hubert, « la comtesse Richilde se rendit auprès du seigneur Théoduin, évêque de Liége, et offrit de lui engager le château de Mons et les droits y attachés. Cet acte fut une cause de grande affliction pour les églises de l'évêché; la nôtre, entre autres, fut presque entièrement spoliée. La comtesse espérait qu'à l'aide des forces de l'évêque de Liége, elle viendrait à bout de Robert; mais elle n'y put réussir; elle finit par vendre le château de Mons avec ses dépendances et le tint en fief. » Par suite de l'acte que la comtesse Richilde avait conclu à Fosses en avril 1071, ses successeurs restèrent feudataires de l'évêque de Liége jusqu'en 1390.

la Haie des morts. Une troisième victoire, remportée par les Flamands à Denain, consolida le triomphe de Robert et acheva la ruine de Richilde et du parti wallon. Baudouin dut se contenter d'une indemnité en argent et laisser à son oncle les États que celui-ci avait conquis[1] (1076).

Le Hainaut et la Flandre se trouvèrent ainsi de nouveau séparés jusqu'au siècle suivant.

Robert, devenu paisible possesseur de la Flandre, s'occupa des moyens de



ASSEMBLÉE SOLENNELLE TENUE A AUDENARDE (1030).

reconquérir la Hollande, dont le duc de basse Lorraine lui avait arraché la possession. Godefroid était alors au fond de l'Allemagne, où il avait suivi l'empereur Henri IV contre les Saxons révoltés; il se hâta de revenir avec l'armée lorraine, dès qu'il eut appris que le comte de Flandre rassemblait la flotte que lui avait envoyée Guillaume le Conquérant, son beau-frère. Un meurtre arrêta brusquement les préparatifs de cette nouvelle guerre. Un jour que Godefroid s'était écarté de sa suite, il fut assassiné à coups de fourche par un ancien serviteur du comte Florent Ier (1076). Quelques écrivains soupçonnent Robert d'avoir ordonné cet assassinat : la vérité est qu'il en profita pour rétablir en Hollande le jeune Thierry, héritier des derniers souverains. Parvenu à un âge déjà avancé, le vainqueur de Cassel, après avoir associé son

[1] Richilde vaincue se retira dans l'abbaye de Messines, où elle mourut en 1086. Elle avait eu de son premier mari, Herman de Saxe, deux enfants, Roger et Gertrude : le premier fut évêque de Châlons, et Gertrude entra dans un monastère. *Chronique de Hainaut*, publiée par M. A. Lacroix, chap. 1er.

fils Robert II au gouvernement de la Flandre, entreprit le pèlerinage de la terre sainte avec les principaux seigneurs du comté. Il ne revint de la Palestine qu'en 1091 et mourut le 12 octobre de l'année suivante au château de Wynendaele, qui fut longtemps la résidence des comtes. La dépouille mortelle de Robert fut transportée à Cassel, non loin de ce champ de bataille où il avait conquis le comté de Flandre et sauvé la nationalité flamande [1].

Pour mettre un terme aux guerres privées, Baudouin V avait convoqué en 1030 à Audenarde une assemblée des grands du pays, qui avaient juré, sur les principales reliques de la Flandre, le maintien de la concorde pour l'avenir. Cette trêve de Dieu, observée pendant la douce administration de Baudouin VI, fut violemment rompue à la suite des dissensions civiles qui portèrent Robert le Frison sur le trône. Les mœurs reprirent un caractère barbare; on rapporte que dans le district de Bruges les *compositions* pour meurtres, payées par les coupables aux parents des victimes, pendant une année seulement, s'élevèrent à dix mille marcs d'argent [2].

Dans les autres provinces belges, la mort de Godefroid le Bossu avait aussi détruit les garanties du repos public; des incendies, des meurtres, des dévastations désolèrent la Lotharingie et l'évêché de Liége. Cependant, Henri de Verdun, prince d'un caractère pacifique, avait succédé sur le siége épiscopal de Liége à l'ambitieux allié de Richilde de Hainaut. Il conjura les principaux seigneurs, sur les terres desquels s'étendait sa juridiction, d'aviser avec lui aux moyens de mettre un terme aux guerres privées et aux souffrances du peuple. D'après ces instances, Albert III, comte de Namur, Godefroid de Bouillon, Conrad, comte de Luxembourg, Henri, comte de Limbourg, Arnoul, comte de Looz, Henri, comte de Louvain, et d'autres seigneurs se réunirent à Liége et commencèrent par proclamer une *loi de paix*. Elle enjoignait à tous les habitants du diocèse, ainsi qu'à ceux des fiefs des seigneurs associés, de ne point porter d'armes depuis l'aurore du vendredi jusqu'à celle du lundi de chaque semaine; elle en prohibait aussi l'usage pendant tout l'espace de temps compris entre l'Avent et l'Épiphanie, de même qu'entre la Septuagésime et l'octave de la Pentecôte, époques auxquelles les guerres privées éclataient ordinairement avec le plus de violence. Ces mêmes seigneurs résolurent ensuite d'ériger un *tribunal de paix* pour connaître spécialement, sous la présidence de l'évêque, des délits contraires à la paix publique. Institué en 1081, ce tribunal siégeait les samedis dans l'église de Notre-Dame aux Fonts, à Liége. L'évêque était averti par les *maîtres de la cité* (bourgmestres), qui faisaient retentir fortement un anneau d'airain scellé dans la porte rouge du palais épiscopal. Revêtu de ses habits pontificaux, il prenait place dans le chœur de l'église, ayant à côté de lui le *mayeur* armé et quelques vassaux. Tous les barons du diocèse, brabançons, hennuyers, namurois, limbourgeois ou liégeois, étaient de

[1] Le Musée royal d'antiquités, de Bruxelles, possède le fac-simile d'un fragment de la pierre funéraire qui recouvrait, à Cassel, les restes du célèbre prince belge. Elle avait été brisée en 1793. Le fragment dont nous parlons fut découvert en 1840; il bouchait l'entree d'un égout. Indépendamment de la date, on distingue encore une partie de la tunique, une portion du bouclier attaché au bras gauche, et les jambes et les pieds appuyés sur un lion.

[2] Warnkœnig, I, p. 163.

droit juges de paix, de sorte qu'il y en avait toujours un nombre suffisant à la séance. Le mayeur s'adressait d'abord à la multitude qui se pressait dans les nefs du temple : « Bourgeois de Liége et autres habitants du diocèse ! » s'écriait-il, « s'il y a quelqu'un parmi vous qui veuille en appeler au tribunal de paix, il peut le faire tout haut et sans crainte. » Les juges écoutaient tour à tour chacun des plaignants, et ceux-ci étaient nombreux, car le tribunal connaissait des causes de rapt, de violence, de vol public, d'incendie, de contravention à la trêve et de destruction d'arbres fruitiers. La partie adverse était ensuite sommée par le *mayeur* de comparaître : si le prévenu se présentait et déclarait se soumettre à la décision des barons, deux hommes de fief étaient chargés d'aller faire une enquête sur le théâtre même du crime. Le tribunal étendait sa juridiction sur tous les habitants du diocèse, à l'exception des ecclésiastiques et des princes qui avaient concouru à établir cette institution. Les accusés qui, cités sept fois, ne comparaissaient point ou ne légitimaient pas leur absence par des motifs valables, étaient, au son de la cloche de l'église de Notre-Dame, déclarés infâmes, excommuniés et bannis. Un absent ne pouvait faire citer personne devant ce tribunal; mais il était permis au clergé, aux femmes ainsi qu'aux adolescents, d'y porter leurs plaintes par des fondés de pouvoirs. Quand des causes avaient été instruites, l'évêque tenait le lendemain (le dimanche) une séance dans son palais pour les examiner : la sentence était prononcée devant la porte de l'édifice. Il était toujours facultatif à l'accusé de réclamer le jugement de Dieu, c'est-à-dire le combat judiciaire. Le duel avait lieu avant l'expiration de six semaines; les deux champions, revêtus d'une armure peinte en rouge, devaient se battre dans un champ de vingt pieds carrés : celui qui terrassait son adversaire était réputé innocent; et, en le réhabilitant, on croyait se rendre l'interprète du jugement de Dieu [1].

Godefroid de Bouillon, que l'on a vu figurer parmi les fondateurs du *tribunal de paix,* était le neveu du dernier duc de la Lotharingie inférieure. Issu du mariage d'Ida d'Ardenne avec Eustache de Boulogne, il avait vu le jour au centre de la Belgique, dans les murs du château de Baisy, sur la Dyle [2]. Godefroid le Bossu, étant sans postérité [3], aurait voulu laisser sa haute

[1] Voir, sur le *tribunal de paix* et le *tribunal de l'anneau du palais*, les *Recherches sur la ci-devant principauté de Liége*, par M. de Villenfagne, I, p. 372. Mais il n'est pas tout à fait d'accord avec l'historien du Limbourg, le savant Ernst, ni avec M. Polain, dans son *Histoire de l'ancien pays de Liége*. — Le *tribunal de paix* eut une existence de plusieurs siècles; son action toutefois se restreignit quand la principauté de Liége vit diminuer sa puissance. « Toute l'autorité de ce tribunal sur les sujets limbourgeois et brabançons, » dit l'historien du Limbourg, « devait cesser en vertu du privilége que l'empereur Charles IV leur accorda par la *Bulle d'Or* en date du 25 juillet 1349, de n'être point cités ni jugés par quelque étranger, soit évêque, soit tout autre : ce que le monarque explique plus particulièrement, par rapport au tribunal en question, dans un autre diplôme de même date. Mais les évêques de Liége persistèrent à exercer un droit qui flattait leur amour-propre. Charles le Téméraire fit cesser, en 1468, la juridiction du tribunal de paix sur les duchés de Brabant et de Limbourg, après avoir ruiné de fond en comble la ville de Liége. »

[2] Des écrivains français ont réclamé pour Boulogne la gloire d'avoir vu naître Godefroid. Cette prétention contre laquelle protestent d'ailleurs des témoignages imposants, a été approfondie par M. de Ram dans une savante *Notice sur le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. II, p. 148 et suiv.). L'auteur résume son opinion en ces termes : « Les traditions et des autorités alléguées jusqu'ici en faveur de Boulogne sont loin d'être décisives ; elles n'ont, selon nous, ni infirmé ni ébranlé en aucune manière l'ancienne tradition brabançonne qui place le berceau de Godefroid à Baisy, dans le château dont, au dernier siècle, on montrait encore les vestiges près de l'église du village. »

[3] Il vivait séparé de sa femme, Mathilde, fille et héritière de Boniface, comte de Modène, et de Béatrice, marquise de Toscane.

dignité à l'enfant qu'il avait adopté. Mais l'empereur Henri IV n'eut pas égard à ce vœu ; il conféra à son fils Conrad le titre de duc de Lotharingie. Le neveu et l'héritier de Godefroid n'avait alors que dix-sept ans ; son patrimoine même fut convoité par d'ambitieux voisins (1076). L'évêque de Verdun s'empara de cette ville, antique apanage de la maison d'Ardenne, tandis qu'Albert de Namur, qui s'était ligué avec lui, réclamait le duché de Bouillon du chef de sa mère Régelinde, sœur de Godefroid le Courageux, et venait attaquer cette forteresse, où Ida s'était réfugiée avec son fils. Mais celui-ci, qui porta depuis lors le nom de Godefroid de Bouillon, était doué d'une rare bravoure : non-seulement il repoussa les assaillants, mais il força le comte de Namur à se désister de son entreprise. La seigneurie de Bouillon lui resta, ainsi que le marquisat d'Anvers, que l'empereur venait de lui conférer par une espèce de dédommagement [1].



SCEAU DE GODEFROID DE BOUILLON.
Hauteur : 95 millim. — Largeur : 90 millim.

Godefroid était un jeune prince plein de distinction : il ne s'était pas borné, comme la plupart des seigneurs de cette époque, à se rendre habile dans tous les exercices de chevalerie, il avait étudié aussi les lettres ; à la connaissance parfaite de la langue latine, il joignait celle de la langue romane et de l'idiome teutonique. Quoiqu'il ne fût pas très-grand de taille, ses membres étaient vigoureux ; il avait la poitrine large et forte ; sa barbe et ses cheveux légèrement roux donnaient à sa physionomie une expression remarquable.

Bientôt l'occasion se présenta pour lui de déployer sur une scène plus vaste ce courage et cette loyauté qui devaient lui acquérir une célébrité universelle. Le fameux Hildebrand, ancien moine de Cluny, portait alors la tiare sous le nom de Grégoire VII ; il avait lancé une sentence de déposition contre Henri IV, qui ne voulait pas renoncer aux investitures ecclésiastiques; il avait attisé la révolte des Saxons et fait décerner la couronne impériale à Rodolphe, duc de Souabe. Henri IV se hâta de convoquer ses vassaux, et, fidèles à leur suzerain, la plupart de ceux-ci, parmi lesquels on remarquait le duc de Bouillon, arrivèrent au lieu du rendez-vous, en traînant à leur suite des milliers de combattants. L'empereur, qui s'était avancé dans la Saxe, rencontre l'armée ennemie à Volksheim. Au moment d'en venir aux mains, il appelle autour de lui tous les seigneurs et leur demande lequel d'entre eux est le plus digne de porter l'étendard du saint-empire : tous désignent Godefroid. Le signal de la bataille est donné. Le duc de Bouillon, marchant avec son aigle en avant de l'empereur, se précipite dans les rangs ennemis, parvient jusqu'à Rodolphe

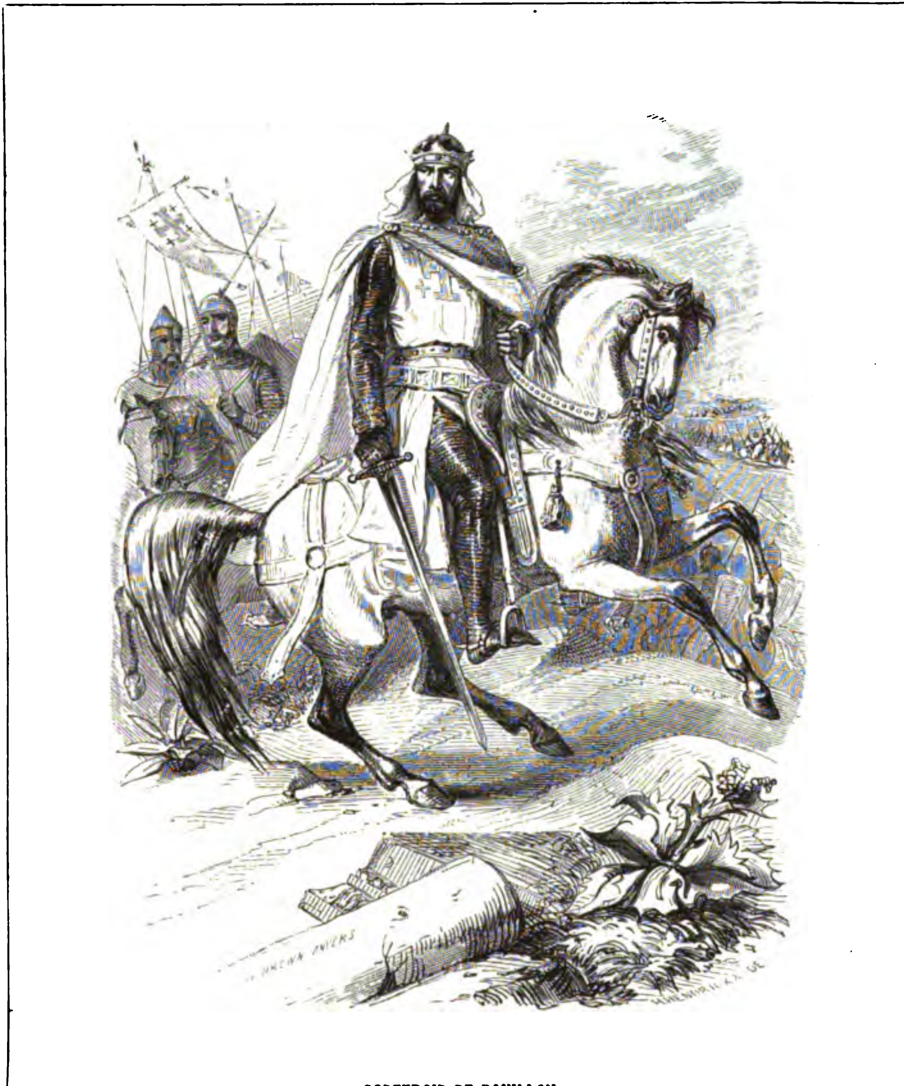
[1] Une profonde obscurité enveloppe le premier âge de l'histoire d'Anvers, après l'incendie de la *cité* par les Normands en 836. Cette *cité* formait une île d'environ mille pas de circonférence, baignée de tous côtés par l'Escaut. Lorsqu'elle se fut lentement reconstituée, les souverains de la Lotharingie ordonnèrent sans doute la construction de la célèbre forteresse connue sous le nom de *Bury* pour defendre cette *marche* ou frontière contre de nouvelles attaques. Au commencement du XIe siècle, le duc de basse Lorraine reçut le titre de marquis (*marchio*) ou gardien de cette marche du saint-empire. — La marche ou marquisat d'Anvers formait la limite N.-O. de l'empire renouvelé par Othon Ier.

et lui enfonce dans le cœur le fer de son drapeau (1080). Henri IV, voulant accabler le pontife, passe ensuite en Italie et met le siége devant Rome : là, ce fut encore Godefroid qui s'élança le premier sur les murailles. L'empereur ne fut pas ingrat; il appela son fils Conrad en Italie et rendit au héros de Volksheim le rang qu'avaient occupé ses ancêtres (1089). Cependant ce pieux soldat regardait comme un malheur d'avoir violé la ville éternelle et chassé le pape : une fièvre lente vint accroître sa mélancolie. Il fit le vœu, s'il guérissait, d'aller à Jérusalem, non en simple pèlerin, mais en défenseur des saints lieux.

Avant de dire comment l'Occident se leva contre l'Asie mahométane, il faut signaler l'influence qu'exerça la chevalerie sur le moyen âge et particulièrement sur les croisades. Protéger la religion du Christ, inspirer et entretenir l'honneur : tel fut le but de cette institution, qui eut pour résultat de remplacer, par un romanesque esprit de galanterie, une déplorable rudesse de mœurs. Généralement on place la création de la chevalerie à l'époque de la première croisade. Toutefois quelques écrivains lui assignent une date fort antérieure [1] : ils la font naître du mélange des nations arabes et des peuples septentrionaux, lorsque les deux grandes invasions du Nord et du Midi se heurtèrent sur les rivages de la Sicile, de l'Italie, de l'Espagne, de la Provence, et dans le centre de la Gaule, c'est-à-dire de l'an 700 à l'an 753. Quoi qu'il en soit, vers le milieu du XIe siècle, on doit regarder les mœurs et les opinions d'une grande partie de l'Europe comme entièrement chevaleresques. La noblesse châtelaine s'était considérablement accrue; la construction des châteaux n'était plus aussi grossière : au lieu de simples palissades, on élevait alors de solides murailles flanquées de tours. L'art de forger des armes défensives avait fait également des progrès : le guerrier était tout entier revêtu de fer ou de bronze, ses jointures en étaient couvertes, et son armure, en conservant aux muscles leur souplesse, ne laissait plus d'entrée au fer ennemi; mais moins il avait de crainte à concevoir pour lui-même, plus il était hors d'atteinte, plus il devait éprouver de pitié pour ceux que la faiblesse de leur âge ou de leur sexe rendait incapables de se défendre; car ces malheureux ne trouvaient aucune protection dans une société encore désorganisée. La noblesse était devenue la seule force publique; la consécration de ses armes à la défense des opprimés semble donc avoir été l'idée fondamentale de la chevalerie. Pour être reçu chevalier, dans l'origine, il fallait être noble de père et de mère, et âgé de vingt et un ans. Si un gentilhomme qui n'était pas de *parage* se faisait armer chevalier, on lui arrachait les éperons dorés. Un écuyer aspirait-il à entrer dans l'ordre, il était d'abord dépouillé de ses vêtements, et mis au bain, symbole de purification. Au sortir du bain, on le revêtait d'une tunique blanche, symbole de pureté; d'une robe rouge, symbole du sang qu'il était tenu de répandre pour le service de la foi; d'un justaucorps noir, symbole de la mort

[1] Ces détails sur la chevalerie sont empruntés aux *Études historiques* de M. de Chateaubriand et au savant ouvrage de Hallam, *l'Europe au moyen âge*.

qui l'attendait. Après la communion et la messe du Saint-Esprit, le seigneur se levait, allait à lui et lui donnait l'*accolade,* trois coups de son épée sur l'épaule ou sur la nuque, en disant : Au nom de Dieu, de saint Michel, de saint Georges, je te fais chevalier. Sois preux, hardi et loyal. » Le récipien-

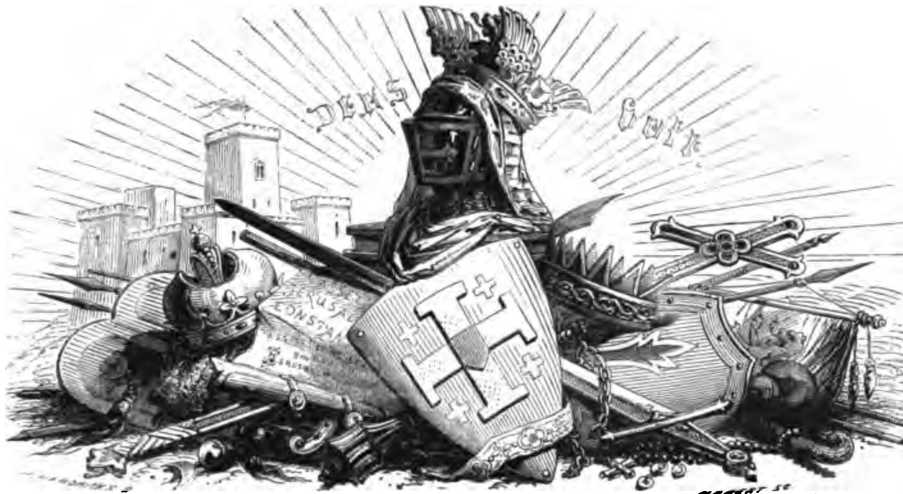


GODEFROID DE BOUILLON.

daire jurait de craindre, révérer et servir Dieu; de combattre pour la foi de toutes ses forces, et de mourir plutôt de mille morts que de renoncer jamais au christianisme; de défendre le prince et la patrie; de soutenir les droits des plus faibles, comme des veuves, des orphelins et des demoiselles, etc. Les chevaliers mettaient une girouette à leur donjon : cette girouette était en pointe comme les pennons pour les simples chevaliers, carrée comme les

bannières pour les chevaliers bannerets; les uns et les autres avaient seuls le droit de porter la lance, le haubert, la double cotte de mailles et la cotte d'armes. On les reconnaissait de loin à leur armure : les barrières des lices, les ponts des châteaux s'abaissaient aussitôt. La dégradation du chevalier félon était affreuse : on le faisait monter sur un échafaud ; on y brisait à ses pieds les pièces de son armure ; son écu, le blason effacé, était attaché à la queue d'une cavale, monture dérogeante. Après avoir récité les vigiles funèbres, le clergé prononçait les malédictions du psaume 108. Trois fois on demandait le nom du dégradé, trois fois le héraut d'armes répondait qu'il ignorait ce nom et n'avait devant lui qu'une foi-mentie. On répandait alors sur la tête du patient un bassin d'eau chaude, on le tirait en bas de l'échafaud par une corde; il était mis sur une civière, transporté à l'église, couvert d'un drap mortuaire, et les prêtres psalmodiaient sur lui les prières des morts. Pendant plusieurs siècles, la délivrance de la terre sainte ne cessa d'être l'objet des vœux d'une noblesse brave et superstitieuse, et tout chevalier était censé prendre, au moment de sa réception, l'engagement de combattre pour cette cause selon qu'il en aurait l'occasion. Mais, en attendant, son premier devoir, le devoir de toute sa vie, était de défendre la loi de Dieu contre les infidèles. Aussi, à l'église, pendant la lecture de l'Évangile, tout chevalier tenait-il la pointe de son épée devant lui, comme pour attester qu'il était prêt à défendre le livre saint. Ce sentiment religieux fut une des causes déterminantes de la croisade.





CHAPITRE III.

LA PREMIÈRE CROISADE.



L'Orient s'était laissé séduire par une religion nouvelle. Vers le commencement du VIIe siècle, parut tout à coup à la Mecque un pauvre conducteur de chameaux : cet homme, doué d'une imagination brillante et d'un caractère énergique, se fit passer pour une nouvelle incarnation, proclamant que « c'était à lui que Dieu avait réservé de faire refleurir son véritable culte sur la terre. » Mahomet, fils d'Abdallah, de la tribu des Koréischites, avait une connaissance profonde des populations arabes, de leurs besoins, de leurs goûts, de leurs penchants. Il savait qu'elles étaient surtout amoureuses du merveilleux et des plaisirs. Il leur dit : « Combattez au nom d'Allah : les trésors et les femmes des infidèles sont à vous, et l'univers vous appartient! » Le prophète fut écouté, suivi par une foule innombrable, et proclamé chef des

croyants dans les trois Arabies. Ses farouches successeurs continuèrent l'œuvre de la guerre et de l'apostolat : le mahométisme se propagea rapidement. Bientôt les Sarrasins menacèrent l'Europe; ils envahirent d'abord la Syrie et l'Égypte, s'avancèrent le long de l'Afrique, d'orient en occident, jusqu'au détroit de Gades (Gibraltar), passèrent ce détroit, inondèrent l'Espagne, franchirent les Pyrénées et ne s'arrêtèrent que sur le champ de bataille de Poitiers [1]. Repoussés par les bataillons francs, les infidèles se retranchèrent dans le califat de Cordoue, dans cette Cordoue aux palais de marbre, d'où ils correspondaient avec le Caire, Bagdad, la Perse, la Palestine, tombés également au pouvoir du Croissant.

Or, le monde chrétien avait toujours porté ses regards vers les lieux qui avaient été témoins du supplice de l'homme-Dieu : dès les premiers temps, les disciples de l'Évangile allaient porter leurs prières au tombeau du Christ. L'invasion musulmane n'arrêta point les pèlerinages; ils devinrent plus fréquents encore, lorsqu'ils furent imposés aux fidèles comme pénitences canoniques, comme moyens d'expiation. Ce fut surtout à partir de l'an 1000 que se manifesta la plus vive ardeur pour les voyages de la Terre-Sainte [2]. Tout pécheur qui allait à Jérusalem était considéré comme un personnage sacré : son départ et son retour étaient célébrés par des cérémonies religieuses; le bienfait de l'hospitalité ne lui manquait en aucun pays. On rapporte que, à l'époque des fêtes de Pâques, la foule était grande dans les murs de Jérusalem, parce qu'elle aimait, dit-on, à voir le feu miraculeux descendre sur les lampes du saint sépulcre. Les mahométans, maîtres de la ville, tolérèrent pendant quelque temps, encouragèrent même une dévotion qui leur était lucrative; mais ils suspendaient ce privilége toutes les fois que leur rapacité cédait au mépris dans lequel ils confondaient tous ceux qui ne partageaient pas leur croyance. Vers le milieu du XIe siècle, au moment où un redoublement de ferveur avait plus que jamais grossi la multitude des pieux voyageurs, une révolution s'opéra tout à coup dans le gouvernement de la Palestine, envahie par les Turcs Seldjoucides. Ces barbares, descendus du Nord, massacrèrent les chrétiens, interdirent les cérémonies de la religion et changèrent les églises en étables. Quand le récit de ces outrages se fut répandu en Europe, il y excita un profond sentiment d'indignation. Cependant les Turcs continuaient leur invasion; Constantinople vit apparaître jusqu'au Bosphore les cavaliers musulmans. Dans cette extrémité, les Grecs implorèrent le secours des princes latins : les ambassadeurs d'Alexis Comnène firent sonner bien haut les richesses de l'Orient, les empires, les royaumes qu'on pouvait y conquérir; ils allèrent jusqu'à vanter la beauté des femmes et des filles, semblant les promettre aux Occidentaux. Le tombeau du Christ au pouvoir des infidèles, les merveilles de l'Orient : en fallait-il davantage pour émouvoir l'esprit aventureux des seigneurs féodaux? L'Europe entière s'ébranla.

[1] Chateaubriand, *Études historiques*, t. III.

[2] Les événements indiqués ou résumés dans ce chapitre ont été recueillis, pour la plupart, dans les ouvrages que MM. Michaud et Poujoulat ont consacrés à l'histoire des croisades.

Ce fut un simple cénobite qui donna le signal de la grande guerre de l'Occident contre l'Orient. Pierre l'Ermite, d'origine liégeoise, tour à tour soldat et anachorète, avait accompli, comme tant d'autres, le pèlerinage de Jérusalem : l'aspect de la cité consacrée par le martyre du Christ avait enflammé son imagination. Revenu de la Palestine, il raconta aux peuples d'Europe les horribles persécutions que subissaient les chrétiens d'Orient et les exhorta à aller délivrer le tombeau du Sauveur du monde. Monté sur un âne, un crucifix à la main, les pieds nus, la tête découverte, vêtu d'un manteau de bure qui lui descendait jusqu'aux talons, il s'en allait de ville en ville, de province en province, s'arrêtant sur les chemins et dans les rues, pour appeler la multitude aux armes. Entraîné par l'orateur populaire, le pape Urbain II se décide à prêcher lui-même la croisade, d'abord à Plaisance, puis à Clermont en Auvergne (1095). Quatre cents évêques ou abbés mitrés étaient réunis au concile de Clermont. Le pontife haranguait dans la place publique : « Quelle « voix humaine, » disait-il, « pourra jamais raconter les persécutions et les « tourments que souffrent les chrétiens?... Malheur à nous, mes enfants et « mes frères, qui avons vécu dans des jours de calamité! Sommes-nous donc « venus dans ce siècle pour voir la désolation de la chrétienté et pour rester « en paix lorsqu'elle est livrée entre les mains de ses oppresseurs?... Guerriers « qui m'écoutez, vous qui cherchez sans cesse de vains prétextes de guerre, « réjouissez-vous, car voici une guerre légitime; vous qui fûtes si souvent la « terreur de vos concitoyens et qui vendez pour un vil salaire vos bras aux « fureurs d'autrui, armés du glaive des Machabées, allez défendre la *maison « d'Israël...* » Mille cris de *Diex li volt!* (*Dieu le veut!*) accueillirent la sainte provocation du chef de l'Église. Barons, évêques, chevaliers, manants, tous attachèrent aussitôt la croix à leur épaule; les étoffes, les vêtements rouges furent mis en pièces et, comme les étoffes ne suffisaient pas, les plus courageux s'imprimèrent le signe de délivrance avec un fer brûlant. Ces intrépides chevaliers, ces malheureux serfs, se précipitèrent dans les croisades comme dans une nouvelle existence, plus large, plus variée, qui tantôt rappelait l'ancienne liberté de la barbarie, tantôt ouvrait les perspectives d'un vaste avenir [1].

Pour achever d'enflammer le cœur des fidèles, le pape Urbain visita plusieurs provinces de France et de Belgique; la foule des chrétiens le suivait; l'enthousiasme devenait général. Le concile de Clermont s'était tenu au mois de novembre 1095; c'est au mois d'août de l'année suivante qu'avait été fixé le départ des pèlerins. On passa l'hiver à s'occuper des préparatifs du voyage. Les pasteurs de tous les diocèses passaient leurs journées à bénir des croix, des armes et des drapeaux. Les grands privilèges accordés aux croisés, se mêlant à l'exaltation religieuse, centuplaient le nombre des guerriers : tous les péchés étaient remis; l'Église prenait sous sa protection les soldats du Christ, leurs familles et leurs biens; les pèlerins étaient affranchis d'impôts

[1] Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe.*

et à l'abri des poursuites de leurs créanciers pendant la durée de la guerre; enfin, ils avaient l'assurance d'une félicité éternelle. C'était, en vérité, un spectacle prodigieux : une pieuse ardeur s'étendait partout. On voyait débarquer, dans les ports de la Gaule, des barbares dont personne ne comprenait la langue, mais qui, plaçant leurs doigts en forme de croix, faisaient signe qu'ils voulaient aller à la défense de la foi chrétienne.

Lorsque vint le printemps de l'année 1096, un besoin subit de se mettre en route se manifesta sur tous les points de l'Occident. Des masses considérables s'ébranlèrent; les chemins étaient couverts de troupes; partout retentissaient tour à tour le cri de *Dieu le veut!* le bruit des clairons et des trompettes, le chant des hymnes et des psaumes. Couvert d'un froc, des sandales aux pieds, et monté sur l'âne avec lequel il avait parcouru l'Europe, Pierre l'Ermite était le véritable chef de cette première armée, qui se composait de plus de cent mille serfs et manants. Une avant-garde, de huit cavaliers seulement, était commandée par un brave et pauvre chevalier, qu'on appelait Gauthier sans Avoir. Plus de cinquante mille Allemands imitèrent les Français et partirent, sous la conduite d'un comte Émicon et d'un prêtre du Palatinat, nommé Gotschalk. Tous ensemble descendirent la vallée du Danube, livrés à tous les excès de la licence, à toutes les fureurs du fanatisme, et faisant, dans plusieurs villes d'Allemagne, un épouvantable massacre des juifs. Ils arrivèrent ainsi, farouches, couverts de sang, dans l'empire grec. Ces bandes féroces y firent horreur; on les chassa comme des bêtes fauves. Ceux qui restaient furent embarqués, et on les transporta au delà du Bosphore, les abandonnant aux flèches des Turcs.

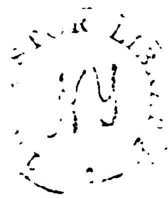
Cependant le temps est venu où les grandes armées régulières, formées des princes et des chevaliers, vont montrer à l'Orient des combattants plus redoutables que les bandes indisciplinées de Pierre l'Ermite. L'ange de l'Asie, comme dit le poëte, superbe et invincible où son rival n'est point, commence à trembler; car le véritable chef de la croisade, l'héroïque Godefroid de Bouillon, a donné le signal du départ. Dès que la guerre sainte eut été prêchée au concile de Clermont, il avait vendu son château de Bouillon à l'évêque de Liége, engagé quelques autres domaines et consacré le prix de son patrimoine à équiper des soldats [1]. Après avoir rassemblé quatre-vingt mille fantassins et dix mille cavaliers, levés en Belgique et sur les bords du Rhin, Godefroid se mit

[1] Nous puisons les détails suivants dans le *Cantatorium* de l'abbaye de Saint-Hubert; c'est un contemporain qui parle et qui fait sentir sa rancune contre Otbert, l'ami de l'empereur Henri IV : « A cette époque, les exhortations du pape Urbain avaient excité les efforts des peuples chrétiens de tout l'Occident vers un même but : c'était de partir en armes pour Jérusalem, d'en chasser les *Mèdes* et les *Perses* qui l'avaient subjuguée, de conquérir enfin cette terre de promission pour s'y établir. Non-seulement les gens du peuple de tout âge, mais encore les seigneurs voulaient prendre part à cette expédition. Ils quittaient volontairement leurs femmes, leurs enfants, renonçaient à leurs dignités, abandonnaient ou vendaient leurs biens, et jetaient ainsi le certain pour courir après l'incertain. Le duc Godefroid résolut aussi de partir et, afin de pourvoir aux frais du voyage, il offrit de vendre son château de Bouillon à Otbert (évêque de Liége). Ida, mère du duc, vint à Bouillon pour régler cette affaire... La comtesse Ida, pour le salut de l'âme de son père, Godefroid le Barbu, de son frère et de son fils là présent, donna à l'abbaye de Saint-Hubert l'église de Baisy, située dans le Brabant, non loin de Nivelles, et qui lui appartenait en propre. Elle fit dresser de cette donation un acte solennel, signé par des témoins capables... Otbert, toujours avide de s'élever, désirait vivement posséder le château de Bouillon, et il l'acheta au duc pour quinze cents livres d'argent ; afin de se procurer cette somme, il fit dépouiller les maisons religieuses de son évêché, et ce fut encore une occasion de manifester sa haine contre l'abbaye de Saint-Hubert ; ses agents enlevèrent la table d'or du maître-autel et brisèrent trois croix également d'or, ornées de pierres précieuses. Peu de temps après, le duc se mit en route pour Jérusalem et nous envoya, au moment de son départ, un jeu d'échecs en cristal. Il emmena avec lui un grand nombre de seigneurs et de religieux... »



GODEFROID DE BOUILLON.

Costumes tirés de l'*Évangéliaire de Stavelot* (XI[e] siècle).
Manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne.



en marche le 10 août de l'an 1096, et traversa paisiblement ces mêmes pays de Hongrie et de Bulgarie qui avaient été les tombeaux de tant d'autres chrétiens. En septembre s'ébranlèrent les armées française et flamande : les Français tournèrent la Grèce, sous la conduite de Hugues le Grand, frère du roi Philippe Ier, de Robert Courte-Heuse, fils de Guillaume le Conquérant, et d'Étienne, comte de Blois, dont les châteaux, disait-on, étaient aussi nombreux que les jours de l'année; les Flamands, commandés par leur comte Robert II, héritier des domaines et de la vaillance de Robert le Frison, passèrent à Durazzo, et de là en Asie [1]. En octobre, les Méridionaux, sous l'évêque Adhémar, chef spirituel de la croisade, et sous Raymond, comte de Saint-Gilles et de Toulouse, s'acheminèrent par la Lombardie, le Frioul et la Dalmatie. Bohémond, prince de Tarente, et l'illustre Tancrède, avec les chevaliers normands et italiens, prirent leur route, comme Godefroid, par les déserts de la Bulgarie. Le rendez-vous de ces masses était à Constantinople.

Cette magnifique ville, aux dômes d'azur, aux palais de marbre, était une grande tentation pour les rudes Occidentaux. Aussi l'empereur Alexis tremblait-il sur son trône et, sans Godefroid, qui ne voulait point qu'on oubliât les serments de la croisade, les bannières latines auraient flotté dès lors sur les murs de Byzance. Telle fut, d'ailleurs, l'habileté du souverain grec, qu'il obtint l'hommage passager de tous les princes latins, excepté pourtant de Tancrède, resté seul insensible aux séductions de la cour impériale. Mais, en dépit de cette soumission, Alexis ne fut complétement rassuré que lorsque tous les soldats de l'Occident eurent passé le Bosphore.

Pendant les premiers jours du printemps de l'année 1097, l'armée chrétienne continua son pèlerinage, qui devait être marqué par des batailles sanglantes et par de terribles calamités. Les guerriers de la croix, alors au nombre de sept cent mille, entrèrent dans la Bithynie. De longues traînées d'ossements leur apprirent ce qu'étaient devenus les serfs conduits par Gauthier sans Avoir et l'ermite Pierre. Quatre mille ouvriers, armés de pioches et de pelles, s'occupaient d'aplanir les chemins; des croix de fer ou de bois, plantées de distance en distance, marquaient la route que devait suivre l'armée latine. Cependant, à l'approche des croisés, le sultan Kilidj-Arslan (l'Épée du lion) avait appelé de toutes parts ses sujets et ses alliés à la défense de l'islamisme; il avait eu soin de rassembler une armée et de fortifier la ville de Nicée, sur laquelle allaient tomber les premiers coups des chrétiens. Cette ville, capitale de la Bithynie et siége de l'empire de Roum, était bâtie aux bords du lac Ascanius; trois cent soixante et dix tours de brique ou de pierre protégeaient la double enceinte de ses murailles, sur lesquelles on aurait pu faire rouler un char. Le sultan de Roum, à la tête de cent mille cavaliers, couvrait les montagnes voisines. Les croisés balayèrent cette multitude et cernèrent la ville. Mais

[1] Parmi les Belges qui prirent part à la première croisade, on remarquait : Eustache de Boulogne et Baudouin, frères de Godefroid de Bouillon; son cousin Baudouin du Bourg; Baudouin II, comte de Hainaut; Jean de Namur; Philippe, vicomte d'Ypres; Warner, comte de Grez; Henri et Godefroid d'Assche; Arnold d'Audenarde; Théodore de Dixmude; Érembault et Thémar de Bruges; Rodolphe d'Alost; Gauthier de Nivelles; Siger de Courtrai; Gontran de Bruxelles; Siger, Steppon et Gislebert de Gand; Ludolphe, Évard et Guillaume de Tournai. Ces chefs conduisaient avec eux une foule d'autres chevaliers.

Nicée brava tous leurs efforts; des assauts meurtriers se renouvelaient chaque jour, et chaque jour les chrétiens rentraient sous leurs tentes, après



CAMP DE CROISÉS EN ORIENT.

avoir essuyé des pertes considérables. Enfin les assiégés, aux abois, traitèrent secrètement avec Alexis : un matin, les Francs virent flotter sur la cité le drapeau de l'empereur grec, et il leur fut signifié, du haut des murs, qu'ils eussent à respecter une ville impériale.

Les défenseurs du Christ s'enfoncèrent alors dans l'Asie Mineure; ils y souffrirent des maux inouïs, car les vivres étaient rares et l'eau manquait absolument. « En une seule halte, cinq cents personnes moururent de soif, » dit le chroniqueur Albert d'Aix. « Les chiens de chasse des seigneurs, que l'on conduisait en laisse, expirèrent sur la route, et les faucons moururent sur le poing de ceux qui les portaient. Des femmes accouchèrent de douleur; elles restaient toutes nues sur la plaine, sans souci de leurs enfants nouveau-nés. » Et tandis que les croisés voyageaient ainsi, malades, exténués, il leur fallait sans cesse repousser les attaques des escadrons turcs qui, du haut des montagnes, se précipitaient comme des torrents. A quelques lieues de Dorylée (*Eski-Cheher*), l'empereur de Roum ayant présenté la bataille aux compagnons de Godefroid et de Tancrède, son armée fut anéantie. Les Turcs songèrent alors à ravager les pays qu'ils ne pouvaient plus défendre; le pillage et l'incendie dévastèrent une partie de la Cappadoce, l'Isaurie, la Phrygie, par où l'armée chrétienne devait passer. Aussi sa marche, depuis la vallée de Gorgoni jusqu'à Antiochette, capitale de la Pisidie, ne fut-elle qu'un long désastre. Antiochette ayant ouvert ses portes, les croisés trouvèrent enfin des vivres et des pâturages. Pendant leur séjour autour de cette ville, Godefroid donna une preuve éclatante de sa bravoure : on le vit, pour sauver un de ses compagnons d'armes, attaquer seul un ours furieux. Lui-même faillit périr sous les griffes du monstre et resta longtemps malade de ses blessures. Du reste, les historiens de la croisade se sont plu à citer des traits de sa force et de son adresse : ses flèches perçaient cuirasse et boucliers; d'un coup de sa pesante épée de Lorraine, il fendait un cavalier de la tête à la selle, et d'un revers, faisait voler la tête d'un bœuf ou d'un chameau.

La discorde, se glissant dans le camp des Latins, aggrava leurs maux. Deux troupes avaient été envoyées en avant dans la Lycaonie : l'une, formée de cavaliers italiens, était placée sous les ordres de Tancrède; l'autre se composait de guerriers brabançons, commandés par Baudouin de Lorraine. Italiens et Brabançons se disputèrent, l'épée à la main, la ville de Tarse, où leurs chefs revendiquaient l'un et l'autre l'honneur d'avoir pénétré le premier. On parvint à apaiser Tancrède, mais Baudouin ne voulut rien écouter : il abandonna le camp de son frère et, suivi de corsaires flamands, naguère la terreur de la Méditerranée, et de mille guerriers qu'il était parvenu à détourner du chemin de la croisade, il alla fonder, en Mésopotamie, la principauté d'Édesse, qui devint bientôt un des boulevards de la Palestine franque.

La grande armée des chrétiens avait traversé les pays d'Iconium et d'Erekli; franchissant ensuite le Taurus, elle avait emporté l'ancienne Chalcis et s'était ouvert un passage sur le pont de l'Oronte, quoique les têtes de ce pont fussent défendues par deux tours revêtues de fer. Encore quatre heures de marche, et la capitale syrienne, l'imprenable Antioche, allait s'offrir à l'armée des Francs. Les guerriers chrétiens côtoyèrent la mer Blanche et prirent le chemin nommé par les chroniqueurs *Route royale :* c'était alors, comme de nos jours, une plaine sans arbres. La grande Antioche, la *cité de Dieu*

(Théopolis), apparut bientôt dans le lointain. Elle avait cent trente tours et sur ses murailles, de trois lieues de circuit, on aurait pu compter vingt-quatre mille créneaux. Un émir turcoman, nommé Baghisian, qui avait obtenu la souveraineté de la ville, s'y était enfermé avec sept mille hommes de cavalerie et vingt mille fantassins. Du reste, la cité contenait une multitude de Sarrasins qui, effrayés de l'approche des Occidentaux, y avaient cherché un abri pour eux, leurs familles et leurs trésors. On était au milieu d'octobre 1097; malgré l'approche de l'hiver, le siége fut décidé. Après plusieurs mois de souffrances incroyables, les bannières latines flottèrent enfin sur les murailles; les clairons sonnèrent le triomphe des chrétiens, qui, se ruant dans la ville, se livrèrent à des actes déplorables de débauche et de pillage. Ils y trouvèrent une abondance funeste après tant de privations. L'épidémie les moissonna en foule; dans l'espace de trente jours, au rapport des contemporains, elle enleva cinquante mille victimes. Peu à peu les vivres prodigués s'épuisèrent, et les guerriers chrétiens se trouvaient réduits de nouveau à la famine, quand le sultan de Mossoul, avec une armée formidable de Turcs, vint les assiéger dans leur conquête. Les chefs voulurent combattre; mais tel était l'excès d'abattement des soldats que, pour les faire sortir des maisons où ils se tenaient blottis, il fallut y mettre le feu. Au milieu des misères de toute espèce qui les accablent, les princes jurent de ne jamais se séparer; Tancrède déclare qu'il ne renoncera point à l'espoir de conquérir Jérusalem tant qu'il lui restera soixante lances.

Le 28 juin 1098, les croisés sortent d'Antioche en chantant le psaume : « Que le Seigneur se lève! que ses ennemis soient dispersés! » Ils se précipitent ensuite avec une incroyable ardeur sur les innombrables bataillons du sultan de Mossoul, et remportent une des plus étonnantes victoires dont fassent mention les annales du monde. Jamais, dit-on, la bravoure humaine n'avait produit rien de pareil; s'il faut en croire les historiens, cent mille musulmans tombèrent dans la vallée qui sépare Antioche des montagnes Noires, sur les deux rives de l'Oronte et sur le chemin d'Alep.

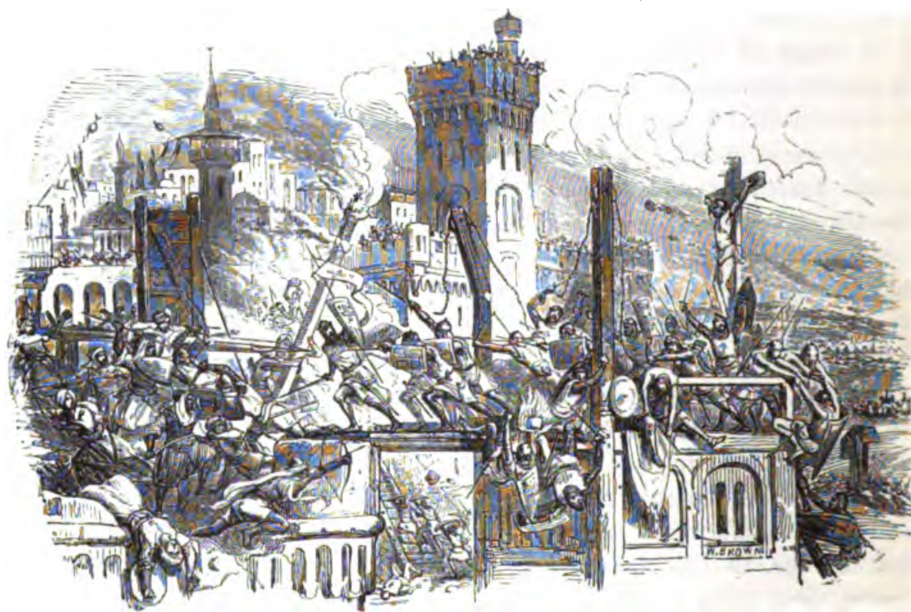
Au mois de mars 1099, les soldats de la croix se dirigent enfin vers Jérusalem. Ils traversent les terres de Béryte, de Tyr et de Sidon, le riche pays de Phénicie, les montagnes du Carmel; ils laissent derrière eux Jaffa et Ramla, et arrivent sur les hauteurs d'Emmaüs, d'où l'on découvre la cité sainte. Les cris : *Jérusalem! Jérusalem!* retentissent dans les airs; les cavaliers mettent pied à terre, et l'armée entière s'approche pieds nus des murailles sacrées. Les chrétiens s'avançaient en chantant ces belliqueuses paroles d'Isaïe : « *Jérusalem, lève les yeux et vois le libérateur qui vient briser tes fers.* » Que de périls il avait fallu affronter, que de sang il avait fallu répandre, avant de parvenir à cette dernière station du glorieux pèlerinage! De neuf cent mille qu'ils étaient partis d'Europe, ils étaient là cinquante mille seulement : les ossements des autres pourrissaient dans les marais de la Hongrie ou blanchissaient dans les plaines de l'Asie Mineure.

Jérusalem, cité mystérieuse, présentait, à cette époque, la même étendue, la

même forme, le même aspect que de nos jours. Le pâle olivier, le figuier aux feuilles noircies, le sauvage térébinthe, formaient la rare végétation du sol; partout une nature austère, morne et muette; alors comme aujourd'hui, ce désert « semblait respirer encore la grandeur de Jéhovah et les épouvantements de la mort [1]. » Une multitude de musulmans des bords du Jourdain, de la mer Morte et de diverses contrées voisines, était accourue dans la capitale de la Judée pour y chercher un abri ou pour contribuer à sa défense. Les Fatimites d'Égypte, qui venaient de l'enlever aux Turcs, la défendaient au nombre de quarante mille hommes. Les imans parcouraient les rues, ranimant par leurs paroles le courage des défenseurs de l'islamisme et promettant la victoire au nom du prophète. Un terrain plat, couvert d'oliviers, s'étend vers le côté septentrional de Jérusalem : c'est autour de la ville le seul endroit qui puisse se prêter à un campement. Godefroid de Bouillon, Robert de Normandie et le comte de Flandre dressèrent leurs tentes au nord-nord-est; le point nord-ouest fut occupé par Tancrède; au midi était le camp de Raymond de Toulouse, dont les tentes couvraient la montagne de Sion. Fanatisés par les prédications d'un solitaire du mont des Olives, les croisés livrèrent un premier assaut; mais ils furent repoussés avec perte : des échelles et des machines de guerre leur manquaient. Tandis que les chefs de l'armée cherchaient à se procurer le bois nécessaire à la construction des engins de siége, les soldats commençaient à souffrir des ardeurs de l'été : l'ennemi avait comblé ou empoisonné les citernes; pas une goutte d'eau n'était restée dans le lit poudreux du Cédron, et la fontaine de Siloé, coulant par intervalles, ne pouvait suffire à la multitude des pèlerins. Au-dessus de leur tête, flamboyait un ciel de feu; autour d'eux, s'étendait un sol desséché ou s'élevaient des roches brûlantes. Une flotte génoise, entrée au port de Joppé avec des provisions de toute espèce, vint heureusement les distraire de leurs sombres pensées; l'arrivée d'un grand nombre d'ingénieurs et de charpentiers, pisans ou génois, ranima leur courage. Le bois ayant été fourni par une forêt de cyprès, de sapins et de chênes, découverte du côté de Naplouse, tous les bras s'employèrent aussitôt à la construction de béliers, de catapultes et de galeries couvertes. Parmi les machines de guerre, on remarquait trois énormes tours d'une structure nouvelle et munies de roues; chacune de ces tours avait trois étages : le premier, destiné aux ouvriers qui en dirigeaient le mouvement; le second et le troisième, réservés aux soldats. Ces trois forteresses s'élevaient plus haut que les créneaux de la ville assiégée. On avait adapté au sommet une espèce de

[1] « ... Nous continuâmes à nous enfoncer dans un désert où des figuiers sauvages clair-semés étalaient au vent du midi leurs feuilles noircies. La terre, qui jusqu'alors avait conservé quelque verdure, se dépouilla; les flancs des montagnes s'élargirent et prirent à la fois un air plus grand et plus stérile. Bientôt toute végétation cessa : les mousses mêmes disparurent. L'amphithéatre des montagnes se teignit d'une couleur rouge et ardente. Nous gravîmes pendant une heure ces régions attristées, pour atteindre un col élevé que nous voyions devant nous. Parvenus à ce passage, nous cheminâmes pendant une autre heure, sur un plateau nu, semé de pierres roulantes. Tout à coup, à l'extrémité de ce plateau, j'aperçus une ligne de murs gothiques flanqués de tours carrées, et derrière lesquelles s'élevaient quelques pointes d'édifices. Au pied de ces murs paraissait un camp de cavalerie turque, dans toute la pompe orientale. Le guide s'écria : *El-Cods!* la Sainte (Jérusalem). Et il s'enfuit au grand galop... Je restai les yeux fixés sur Jérusalem, mesurant la hauteur de ses murs, recevant à la fois tous les souvenirs de l'histoire... Quand je vivrais mille ans, jamais je n'oublierai ce désert qui semble respirer encore la grandeur de Jéhovah et les épouvantements de la mort. » (Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

pont-levis qu'on pouvait abattre sur les remparts, afin de pénétrer dans la place. Les croisés, après avoir fait une procession solennelle autour de la ville, l'attaquèrent de nouveau. Les trois forteresses roulantes, conduites l'une par Godefroid à l'orient, l'autre par Tancrède au nord-ouest, la troisième par Raymond de Toulouse au midi, s'avancèrent vers les murailles à travers les flots des assaillants. Les chrétiens combattaient avec une invincible énergie. Godefroid se signalait entre tous par son adresse et sa bravoure; près de lui, dit un chroniqueur, étaient ses frères, Eustache et Baudouin, comme deux lions à côté d'un autre lion. Deux magiciennes qui, debout sur les remparts, conjuraient les éléments et évoquaient les puissances de l'enfer, tombèrent sous les traits des chrétiens. Ce fut le signal de la victoire. Le



PRISE DE JÉRUSALEM (1099).

vendredi 15 juillet 1099, à trois heures, à l'heure et au jour mêmes de la Passion, le héros belge s'approche des murs au milieu d'une épouvantable décharge de dards, de pierres, de feu grégeois; le pont-levis de sa tour s'abaisse : Ludolphe de Tournai saute le premier sur le rempart; Guicher le suit; Godefroid s'élance le troisième, l'épée à la main, et tous les chevaliers se précipitent sur les pas de leur chef. De leur côté, Tancrède, Robert de Flandre, Robert de Normandie et Raymond de Toulouse ne tardent point à se jeter aussi dans la place avec les braves qui les entourent.

Quel spectacle alors! Les vainqueurs croyaient, en chaque infidèle qu'ils rencontraient, frapper un des bourreaux du Christ. Le massacre dura une semaine. Soixante et dix mille musulmans furent immolés; sous le portique de la mosquée d'Omar, dit un témoin oculaire, le sang s'élevait jusqu'aux genoux et



SIÉGE D'ARZUF.

jusqu'au frein des chevaux. Quand il ne resta plus aucune victime à égorger, on vit ces mêmes hommes, naguère si féroces, aller avec larmes et gémissements, en se frappant la poitrine, se prosterner devant le saint sépulcre!... Disons à l'honneur de Godefroid qu'après la victoire, il s'était abstenu du carnage. Tandis que les autres croisés renouvelaient dans la mosquée d'Omar les scènes déplorables qui souillèrent la conquête de Titus, le duc de Lotharingie avait déposé ses armes et, suivi de trois serviteurs, était allé s'agenouiller devant le tombeau du Sauveur, dans le temple fondé par le zèle de sainte Hélène.

Les Latins, maîtres de Jérusalem, songèrent d'abord à nommer un roi pour conserver leur conquête. Le conseil des chefs s'assembla. Parmi les capitaines appelés à régner sur la ville sainte, on distinguait d'abord les deux princes belges, Godefroid de Bouillon et le comte de Flandre; venaient ensuite Robert de Normandie, Raymond de Toulouse et Tancrède. Robert de Flandre aspirait à retourner en Europe et se contentait du titre de « fils de saint Georges. » Le duc de Normandie avait toujours montré plus de bravoure que d'ambition. Tancrède ne recherchait que la gloire des armes et mettait le titre de chevalier au-dessus de celui de roi. Quant à Raymond de Toulouse, il s'était aliéné, par son opiniâtre fierté, l'affection des pèlerins. La couronne fut donc offerte au duc de basse Lorraine : le héros se résigna, mais il ne voulut accepter d'autre titre que celui « d'avoué et baron du Saint-Sépulcre. »

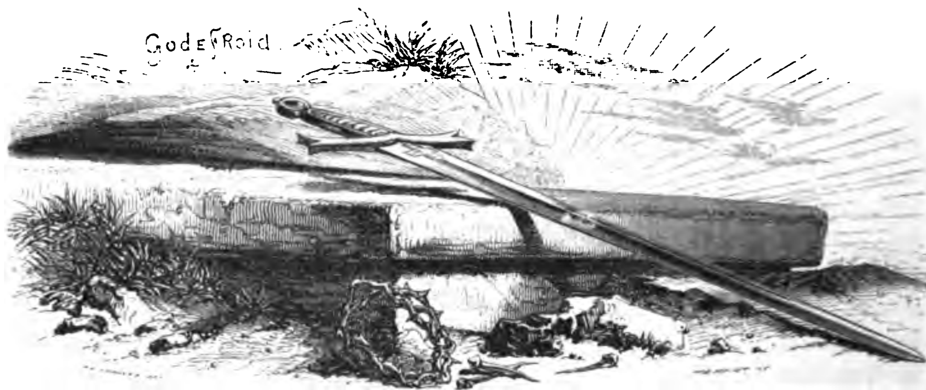
Les chefs de la croisade ne tardèrent pas à se séparer. Leur départ raviva l'esprit hostile que les populations sarrasines n'avaient cessé de nourrir contre les chrétiens. La ville d'Arzuf, située sur les bords de la mer, à quelque distance de Jaffa, refusa de payer le tribut qui lui avait été imposé après la bataille d'Ascalon : Godefroid se vit obligé de faire le siége de cette place [1]. Quoiqu'il fût resté seul en Palestine avec trois cents chevaliers et la valeureuse épée de Tancrède, il parvint à battre les Arabes dans plusieurs rencontres et à agrandir peu à peu le cercle de sa conquête. Le royaume de Jérusalem s'étendit bientôt, du couchant au levant, depuis la mer Méditerranée jusqu'au désert de l'Arabie, et, du midi au nord, depuis le fort de Darum jusqu'à la rivière qui coule entre Béryte et Biblos. On vit alors une petite Europe asiatique faite à l'image de la grande. La féodalité s'y organisa; des baronnies, des comtés, des marquisats s'établirent. L'ordre hiérarchique et tout le détail de la justice féodale furent réglés par Godefroid et ses pairs dans le célèbre *Livre des assises et des bons usages du royaume de Jérusalem.*

Malheureusement pour la chrétienté, le duc de basse Lorraine n'occupa qu'un an le trône de David : il mourut le 18 juillet de l'an 1100, en recommandant aux compagnons de ses victoires l'honneur de la croix et les intérêts du

[1] L'un des plus vaillants chevaliers croisés, Gérard d'Avesnes se trouvait alors retenu dans cette ville. « Le capitaine d'Arzuf, voyant que les efforts des assiégeants ne ralentissaient pas, conçut l'idée d'attacher Gérard d'Avesnes à un mât très-élevé, qu'il fit planter sur la partie des murailles le plus exposée aux coups des chrétiens. Il espérait que Godefroid reculerait devant l'idée de sacrifier un de ses plus braves et plus fidèles compagnons. Mais le héros belge n'était pas homme à céder à une affection personnelle, quand il s'agissait de faire triompher la cause de Dieu et celle du saint sépulcre. » A. Van Hasselt, *les Belges aux croisades*, I.

royaume. Les restes du héros furent déposés au pied du Calvaire, dans l'église de la Résurrection.

Pierre l'Ermite, promoteur de la croisade, revint d'Orient et fonda, vers l'an 1102, l'abbaye de Neuf-Moustier, près de Huy. Il y mourut en 1115. « Le huitième des ides de juillet, est décédé dom Pierre, de pieuse mémoire, vénérable prêtre et ermite, qui mérita d'être le premier élu du Seigneur pour prêcher la sainte croix. De retour au pays natal, après la conquête de la terre sainte, il satisfit à la demande de plusieurs hommes nobles et non nobles, en fondant cette église en l'honneur du saint sépulcre et de saint Jean-Baptiste. Il y choisit le lieu de sa sépulture. » Telle est l'annotation contemporaine consignée dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Neuf-Moustier.



ÉPÉE DE GODEFROID DE BOUILLON.



PRISE DE LA FORTERESSE DE GRIMBERGHE (1159).

CHAPITRE IV.

LA LOTHARINGIE APRÈS LA PREMIÈRE CROISADE. — INDÉPENDANCE DES PRINCIPAUX FEUDATAIRES.



Les croisades ouvrirent une ère nouvelle pour la société européenne; elles hâtèrent la transformation du sol, des institutions et des mœurs, graduellement préparée déjà par le défrichement des terres, la fondation des abbayes et la naissance des villes.

Les rois francs, voulant récompenser ceux de leurs leudes qui avaient contribué à la conquête des Gaules, leur avaient donné à chacun, pour être possédée à titre de *bénéfice*, une partie des vastes domaines dont ils étaient devenus maîtres. La plupart de ces domaines consistaient en terres incultes et couvertes de bois. Les bénéficiers construisirent des manoirs au centre de leurs nouvelles possessions, et travaillèrent à rendre productifs leurs champs déserts. Ils firent un appel aux cultivateurs et leur concédèrent *en fief* des portions de

ces terres; à titre de redevance, ils leur imposèrent soit la dîme des productions du sol livré nouvellement à la charrue, soit la prestation de quelques services personnels. Par ce moyen, on vit peu à peu dans nos contrées les habitations rurales se multiplier, les bruyères, les bois et les marécages faire place à des campagnes chargées de riches moissons. D'autres mesures contribuèrent à faciliter et à activer le défrichement : ce fut ainsi que, par un capitulaire de 813, Charlemagne prescrivit de distribuer des portions des forêts domaniales aux cultivateurs qui viendraient s'y établir; et, jusqu'au XIIIe siècle, divers princes belges publièrent de nombreuses ordonnances ayant pour but de réduire en culture les terres vagues de leurs domaines.

Mais si le système féodal exerça une grande influence sur la prospérité de l'agriculture, il contribua encore plus efficacement peut-être à l'origine et à la formation des villages et des villes. On a vu que les seigneurs francs, qui obtinrent de la libéralité des souverains des portions de domaines à titre de bénéfices, se construisaient une demeure au centre de leurs terres. L'ensemble du domaine avec ses fermes porta la dénomination de *villa,* d'où est dérivée celle de *village*. Dans l'avant-cour de la villa habitaient les ouvriers attachés au manoir; beaucoup d'hommes libres venaient aussi s'y fixer, du consentement du propriétaire, pour y pratiquer leurs métiers ou se livrer au commerce. Déjà les habitations de tous ces ouvriers formaient comme le noyau d'une petite *ville*. Or, au IXe siècle, lorsque les invasions des Normands et, plus tard, lorsque les luttes entre les seigneurs féodaux ne laissèrent aucune sûreté aux paysans, dispersés et isolés dans les campagnes, ces derniers vinrent en foule se réfugier sous les murs des châteaux. Cette nouvelle population, réunie à celle qui y habitait antérieurement, forma des bourgades considérables que les seigneurs entourèrent de murs. Enfin un certain nombre de villes et de villages de la Belgique sont particulièrement redevables de leur accroissement à la protection et à l'asile qu'ils accordaient à tout serf qui se réfugiait sur leurs terres.

Les invasions des Normands, en dépeuplant les campagnes, contribuèrent aussi à la naissance de beaucoup de cités, tant en Allemagne et en France que dans les Pays-Bas. Un édit de Charles le Chauve, de 864, ordonne que tous ceux qui ne pourront servir de leur personne contre les barbares seront requis de travailler à l'érection de nouvelles enceintes, à la construction des ponts et au desséchement des marais. Parmi les localités de la Belgique qui doivent leur existence ou leur agrandissement aux invasions normandes, on distingue Bruges, Ypres, Louvain, Alost, Harlebeke et Thourout.

La conversion des Belges du nord au christianisme, commencée vers le milieu du VIIe siècle, fut continuée par les courageux missionnaires qui appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît. En même temps qu'ils éclairaient les peuplades encore païennes, ces missionnaires leur inspiraient l'amour du travail et leur donnaient l'exemple en défrichant, de leurs propres mains, les terres qui dépendaient de leurs monastères. Plus tard, du Xe au XIIIe siècle, une foule d'habitants des campagnes, pour se soustraire à la tyrannie féodale, cherchèrent un

asile sur les terres des abbayes et des églises. Ces fugitifs formèrent des bourgs que les abbés entourèrent de murs et changèrent en villes, pendant l'époque des invasions normandes ou lorsqu'ils devinrent eux-mêmes de puissants seigneurs par les riches donations qu'ils devaient à la piété des souverains et des fidèles. Plus de vingt-cinq villes en Belgique doivent leur origine ou au moins leur existence municipale à la fondation d'églises ou de monastères : on signale, entre autres, Gand, Malines, Lierre, Liége, Huy, Saint-Trond, Mons, Saint-Ghislain, Leuze, Fontaine-l'Évêque, Nivelles, Renaix, Andenne, Furnes, Saint-Nicolas, Poperinghe, Florennes, Ciney, etc. L'érection d'une simple chapelle suffisait souvent pour que de vastes espaces déserts se couvrissent en peu de temps d'habitations [1].

Les croisades rapprochèrent le serf du baron; elles ébranlèrent le système féodal et préparèrent l'affranchissement des classes inférieures, en déplaçant la propriété et conséquemment la puissance. Afin de favoriser ces expéditions lointaines, les lois ecclésiastiques et les lois civiles permirent aux nobles d'aliéner leurs domaines, et un grand nombre d'entre eux usèrent de cette faculté; en outre, le besoin d'argent les obligeait à faire des concessions à leurs vassaux. Quoique l'origine des communes belges remonte bien au delà du XII[e] siècle, leur accroissement s'accomplit simultanément avec le mouvement qui entraînait les peuples vers l'Orient. Les priviléges octroyés aux villes eurent pour résultat d'y faire affluer les artisans, qui naguère s'étaient réfugiés autour du manoir seigneurial.



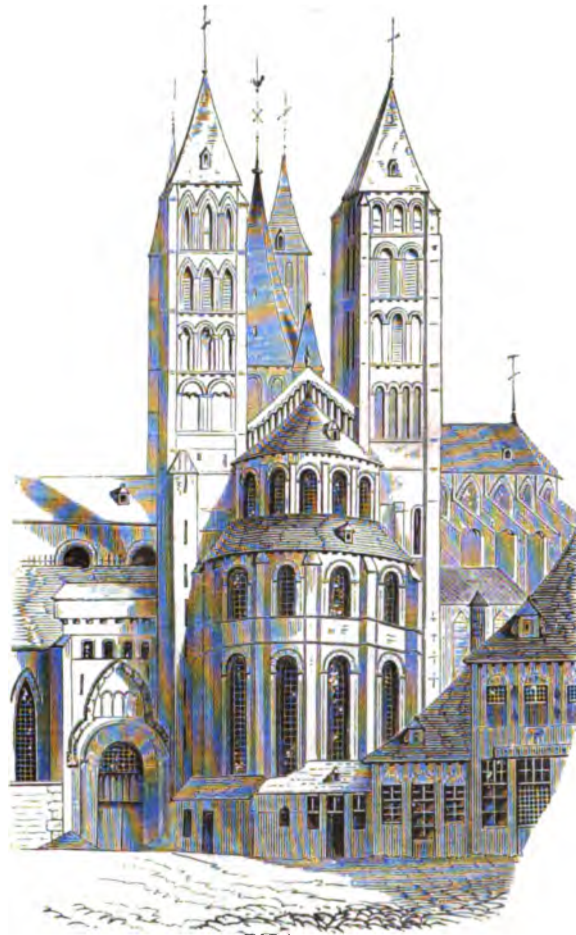
ÉGLISE DE SAINT-SERVAIS A MAESTRICHT (X[e]-XI[e] siècle).

Les monuments religieux déjà élevés dans les provinces belges à l'époque des premières croisades, attestaient par leur nombre, et souvent aussi par la majesté de leur architecture, la foi des populations et le progrès des arts. Les cathédrales de Maestricht, de Tournai et de Liége pouvaient être signalées parmi les plus belles églises de l'Occident. Mais on s'occupait encore fort peu de la construction d'édifices publics autres que ceux destinés au culte. Les magistrats siégeaient dans des maisons privées, souvent

[1] Voici l'indication des principales abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, avec la date de leur fondation dans les provinces lotharingiennes : *Brabant :* Afflighem, vers 1083; Forêt, 1090; Cortenbergh, avant 1105; Vliorbeek, 1125; Gembloux, 922. *Hainaut.* Saint-Denis, 1076; Ghislenghien, 1126; Saint-Ghislain, vers 637; Alne, vers 638; Lobbes, qui appartient aussi à une époque reculée. *Namur :* Saint-Gérard ou Brogne, vers 913. *Luxembourg :* Munster, vers 1083, et les antiques abbayes de Saint-Hubert et d'Epternach. *Liége :* Stavelot, dont on rapporte la fondation au VII[e] siècle; Saint Trond, vers 657; Saint-Laurent et Saint-Jacques à Liége, la première en 1034 et la seconde en 1014.

même en plein air ou sous un simple hangar. Quant aux ducs ou comtes souverains des provinces, ils résidaient dans des forteresses.

Les ducs bénéficiaires de basse Lorraine étaient les personnages les plus importants de la Belgique; sans avoir le rang d'électeur, ils exerçaient une haute influence sur les destinées du saint-empire; ils se mêlaient aux querelles des pontifes et des Césars; parfois même ils se révoltaient contre leur puissant suzerain et défendaient, à la pointe de l'épée, leur titre et leurs domaines. Mais ces révoltes n'étaient pas fréquentes : quand le suzerain était vaillant et loyal, il n'avait pas de plus ferme soutien que le duc de basse Lorraine : au premier cri d'alarme, celui-ci accourait en Germanie. De son côté, l'Empereur était intéressé à protéger ce grand feudataire et, grâce à cette assistance réciproque, grâce aussi au prestige qui s'attachait au trône impérial, le représentant des Césars sut conserver pendant longtemps une supériorité réelle sur les autres princes belges, sur les comtes de Louvain, de Namur, de Hainaut, de Luxembourg. Mais, pendant le cours du XII[e] siècle, cette suzeraineté fut d'abord contestée, puis annulée par les comtes[1].



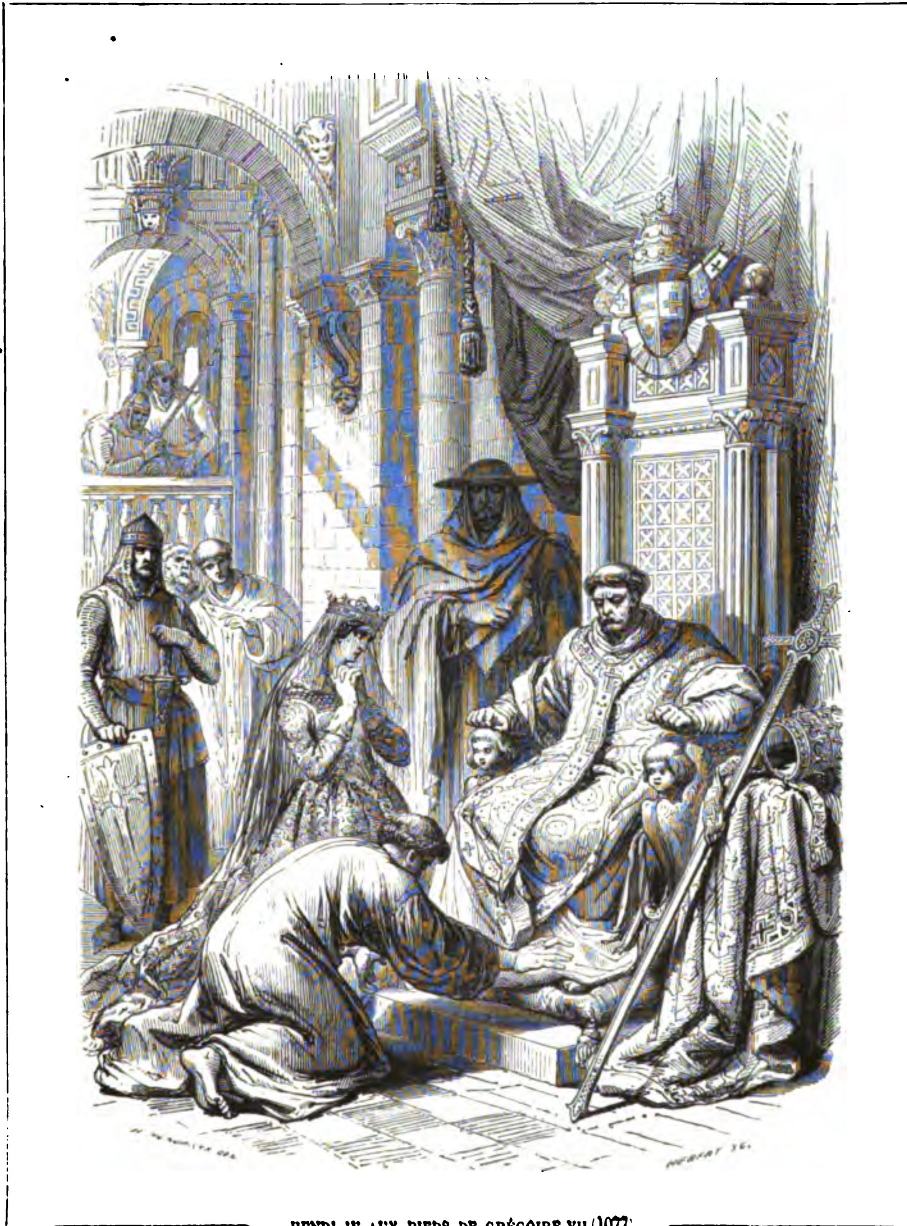
NOTRE-DAME DE TOURNAI (1030-1213).

Godefroid de Bouillon eut pour successeur sur le trône de Jérusalem son frère Baudouin, prince d'Édesse; l'autre frère du héros, Eustache, comte de Boulogne, était vassal du comte de Flandre et arrière-vassal du roi de France. L'empereur Henri IV conféra le duché de basse Lotharingie et le marquisat d'Anvers au petit-fils de Frédéric de Luxembourg, Henri, comte de Limbourg. Ce comté tirait son nom d'un château fort bâti, vers le milieu du XI[e] siècle, sur la rive gauche de la rivière de Vesdre, entre Liége et Aix-la-Chapelle[2]. Guer-

[1] Au XI[e] siècle, l'hérédité des fiefs commence à faire des progrès dans l'Empire germanique, et surtout dans la basse Lorraine : alors apparaissent la plupart des comtes propriétaires et seigneurs particuliers; au XII[e] siècle, non contents de l'hérédité, ils aspirent à l'indépendance. Depuis l'établissement de l'hérédité des fiefs, les comtes cessèrent de porter le nom du canton (*gau* ou *pagus*) qu'ils administraient, pour prendre celui d'un de leurs châteaux. Ernst, *Hist. du Limbourg*, I.

[2] Voir ci-dessus, p. 118.

rier ambitieux et intrépide, le nouveau lieutenant de l'Empereur prit une part active dans la grande querelle des investitures qui troublait l'Occident.



HENRI IV AUX PIEDS DE GRÉGOIRE VII (1077).

La lutte alors engagée entre le pontificat et l'Empire offrait au monde un spectacle singulièrement dramatique : d'un côté, l'Église avait pour chef l'inflexible Grégoire VII; de l'autre, l'Empire était représenté par le fougueux Henri IV. L'Empereur eut d'abord le dessus, il s'empara de Rome et chassa le

pape ; mais bientôt il fut accablé sous les foudres de l'Église, renié par la plupart de ses vassaux comme l'ennemi du saint-siége, et finalement abandonné par son fils aîné, auquel les princes révoltés conférèrent la dignité impériale. Obligé de fuir devant lui, Henri IV demanda un asile à ses fidèles Belges. Il s'était rendu comme un simple particulier et nu-pieds, malgré la rigueur du froid, au palais d'Aix-la-Chapelle : Otbert, évêque de Liége, l'y alla chercher au mois de février 1106 et le conduisit dans sa ville épiscopale [1]. Il avait été chapelain de l'Empereur déchu, qui l'avait investi de l'évêché de Liége, et la reconnaissance lui faisait braver l'anathème fulminé contre Henri IV par Grégoire VII et par ses successeurs, Urbain II et Pascal II. Les bourgeois, approuvant la démarche faite par leur évêque, se portèrent en foule au-devant du souverain fugitif et lui promirent de ne jamais l'abandonner. Ils tinrent parole; lorsque l'usurpateur Henri V les eut sommés de chasser son père de leur ville, ils ne se laissèrent pas intimider par ses menaces. A la vérité, les principaux seigneurs lotharingiens, et à leur tête Henri de Limbourg, étaient accourus à Liége pour défendre le *véritable empereur*. Bientôt Henri V marcha contre cette ville; mais, en apprenant que son avant-garde avait été détruite au pont de Visé, il reprit la route de l'Allemagne. La mort du vieil Empereur termina cette guerre (7 août 1106). La plupart des seigneurs de la Lotharingie se soumirent alors à son fils. Toutefois Henri V ne pardonna point aux Liégeois la réception qu'ils avaient faite à l'ennemi de Rome et les honneurs funèbres qu'ils lui avaient rendus. Il vint camper avec ses soldats sous les murs de la ville, et les habitants, pour se préserver d'un sac, furent obligés d'exhumer la dépouille mortelle de l'infortuné vieillard que l'évêque avait déposée dans les caveaux de l'église Saint-Lambert. Henri V la fit porter à Spire, où elle resta cinq ans sans sépulture, sous prétexte que l'excommunication n'avait pas été levée.

Après la mort de Henri IV, le duc de Lotharingie seul avait refusé de faire sa soumission au nouvel Empereur. Celui-ci vint l'assiéger dans la forteresse de Limbourg, l'obligea à se rendre, l'envoya prisonnier au château de Durbuy, d'où il le fit transférer à Hildesheim, le dépouilla enfin du gouvernement de la basse Lorraine, dont il investit Godefroid, comte de Louvain et de Bruxelles et possesseur du pays qui s'étendait de la Nèthe à l'Escaut. Une ancienne chronique rapporte à quelle occasion le fondateur de la maison de Brabant reçut le surnom de *Barbu*.

Un jour de Noël, le comte Henri, père de Godefroid, était assis à table, dans la vaste salle du château de Louvain, avec ses chevaliers, accoutumés à partager son repas dans les grandes solennités de l'Église. Au milieu des plaisirs du festin, il devint pensif. Le jeune Godefroid, s'en étant aperçu, lui dit : « Père, pourquoi cet air soucieux, dans le moment où vos meilleurs amis vous entourent? Il ne convient pas de leur faire sentir votre mélancolie : vous devez être gai comme eux. — « Vous avez raison, » répondit le comte, « mais, quand je me

[1] *Chronique de Saint-Hubert*, § CXXIX.

représente les grands biens dont mes ancêtres ont été dépouillés et dont nous sommes privés injustement, ah! mon fils, est-il possible que je ne sois pas triste? Je suis descendu d'une race illustre [1], et je n'ai point mon patrimoine! — Cessez vos plaintes, seigneur : ce patrimoine me reviendra; tout ce que nos ancêtres ont possédé, je le regagnerai, je le reprendrai, si Dieu me donne vie. — Taisez-vous, mon fils : pour parler avec tant de hardiesse, vous êtes trop jeune et avez trop peu de barbe au menton. » Ces paroles piquèrent l'amour-propre du jeune homme; il répondit : « Père et seigneur, entendez-moi! je vous le jure par le seigneur Dieu, qui est au ciel, et par la foi que je vous dois : la barbe que je porte ne sera point rasée que je n'aie reconquis tout ce que le duc Charles a perdu. — S'il en est ainsi, mon fils, vous la porterez longtemps encore, cette barbe! » Tous les seigneurs avaient accueilli en souriant les paroles du jeune Godefroid, qui cependant sut les réaliser plus tard [2].

D'un caractère énergique et d'une grande vaillance, il fit respecter par tous ses ambitieux voisins le titre et les domaines qu'il venait d'obtenir; il fallut toutefois de longues et sanglantes guerres pour ruiner les espérances des comtes de Limbourg. Le prisonnier de Henri V avait brisé ses fers, repris les armes, convoqué ses partisans, et s'était rendu maître d'Aix-la-Chapelle. Mais Godefroid attaqua si vivement cette ville, qu'elle retomba en son pouvoir; son adversaire prit la fuite, laissant prisonniers sa femme et presque tous les seigneurs de son parti (1107). Godefroid renvoya la princesse à son époux et rendit la liberté aux captifs, n'exigeant d'eux que le serment de ne plus combattre contre lui. Henri, rentré en possession de son château et de son comté de Limbourg, oublia bientôt sa promesse; alors Godefroid, irrité, lui enleva une partie de ses possessions sur la rive droite de la Meuse, et notamment le château de Dalhem. Henri de Limbourg termina sa carrière en 1119, léguant ses prétentions à Walleran II, son fils.

De nouveaux orages ne tardèrent pas à se former. Henri V, étant mort sans laisser de fils, la ligne masculine des empereurs de la maison de Franconie se trouva éteinte. Les princes de l'Empire se partagèrent entre Conrad de Souabe ou de Hohenstaufen, neveu de Henri V, et Lothaire, duc de Saxe. Celui-ci était porté par les feudataires les plus puissants : à peine eut-il été élu qu'il témoigna son ressentiment à Godefroid de Brabant, resté fidèle à la maison de Franconie. L'ayant dépouillé de la basse Lorraine et du marquisat d'Anvers, il en investit le comte de Limbourg (1128) et provoqua par cet acte un nouveau conflit dans les provinces lotharingiennes, qui se divisèrent en deux camps, comme les autres parties de l'Empire. A la mort de Lothaire (1137), Conrad de Souabe, auquel Walleran II avait fait sa soumission, hésita à se prononcer entre les deux compétiteurs, qui transmirent leurs droits ou leurs prétentions à leurs enfants. Enfin, Godefroid II s'étant allié à la maison de Hohenstaufen, l'Empereur lui conféra en 1140 l'investiture de la basse Lorraine. D'un caractère audacieux, Henri II, successeur de Waleran, refusa de se

[1] Il descendait, comme on sait, de la maison carlovingienne. Voir ci-dessus, p. 132, note 1.

[2] *Les Gestes des ducs de Brabant*, par Jean De Klerk, d'Anvers, publiés par M. Willems, I.

soumettre à cette décision. Une nombreuse armée avait été réunie sous ses ordres dans les environs de Saint-Trond : Godefroid II marcha à sa rencontre et, après s'être emparé de cette ville, s'achemina vers Aix-la-Chapelle, capitale de la basse Lorraine ; il obligea les habitants à lui prêter serment et à se joindre à ses troupes. La mort l'arrêta au milieu de son triomphe.

Il laissait pour unique héritier un enfant au berceau : le patrimoine de Godefroid le Barbu ne pouvait être sauvé que par l'union, la vaillance, la fidélité des hommes libres des villes et des principaux feudataires. Quelques-uns de ces derniers, dans une assemblée tenue à Louvain, confièrent la tutelle du prince à quatre chevaliers illustres, les barons de Diest, de Bierbeke, de Wesemaele et de Wemmel (1142). C'était une tâche pénible et dangereuse, car le jeune âge de Godefroid III avait redoublé l'audace de quelques-uns de ces ambitieux châtelains naguère domptés par son aïeul : ils n'aspiraient plus seulement à l'indépendance, ils voulaient renverser la maison de Brabant et se partager ses dépouilles. Les Berthold, avoués de Malines [1], et les châtelains de Grimberghe étaient les chefs de cette conjuration. Ils convoquèrent leurs vassaux, firent alliance avec une foule de seigneurs étrangers, surprirent la forteresse de Vilvorde, menacèrent Bruxelles et portèrent la mort et l'incendie dans les campagnes voisines. Une bataille décisive fut enfin livrée sur le territoire de Ransbeek, au hameau qui porte aujourd'hui le nom de Trois-Fontaines (1143). Au moment d'en venir aux mains, un chevalier brabançon enleva des bras de la duchesse le jeune Godefroid, et, pour l'exposer aux yeux de l'armée, suspendit aux branches d'un saule le berceau qui contenait l'enfant. Après une terrible mêlée, la victoire resta aux défenseurs du bon droit. On avait combattu pendant trois jours entiers. Tels sont les faits rapportés par une ancienne tradition, dont l'authenticité est toutefois loin d'être établie. Il paraît plus certain que Godefroid III ne réussit que beaucoup plus tard (1159) à terrasser les Berthold et à réduire en cendres la citadelle de Grimberghe. Quelques années auparavant, il avait fait sa paix avec le comte de Limbourg, en épousant Marguerite, fille de son compétiteur. Par cette alliance, la querelle des maisons rivales fut apaisée : les deux souverains gardèrent le titre de duc, l'un en Brabant, l'autre dans le Limbourg (1155).

Godefroid III, après avoir triomphé de ses ennemis et pacifié ses États, voulut exercer l'ancienne suprématie des ducs lotharingiens sur les provinces voisines. D'abord il se fit rendre hommage par les comtes de Gueldre, pour leurs domaines situés en deçà du Rhin. Puis il éleva les mêmes prétentions sur le comté de Namur : cette province, à laquelle venaient d'être annexées les seigneuries de la Roche et de Durbuy, était gouvernée depuis 1139 par Henri l'Aveugle, également comte de Luxembourg depuis 1136 [2]. D'un courage que le danger n'arrêtait point et qui lui avait valu son surnom, ce prince passa sa vie à rechercher les aventures guerrières. Dès le début de son règne, il aida

[1] Cette ville appartenait alors aux évêques de Liége ; mais comme elle était séparée du reste de leurs États, elle obéissait de ait à ses avoués héréditaires.

[2] La mort de son cousin germain, Conrad II, lui avait valu le comté de Luxembourg.

puissamment Albéron II, évêque de Liége, à reconquérir le château de Bouillon (septembre 1141), dont Renaud, comte de Bar, s'était emparé. Plus tard, après diverses autres entreprises qui furent malheureuses pour lui, il alla porter la guerre dans l'évêché de Liége, afin d'obtenir le remboursement d'une somme de cinquante livres, qu'il avait, disait-il, prêtée à Albéron, lors du siége de Bouillon. Henri de Leyen occupait à cette époque le siége épiscopal; doué d'une grande énergie, il ne s'effraya point des menaces de Henri l'Aveugle : il appela tout son peuple autour de la châsse de saint Lambert et marcha à la rencontre de son adversaire, dont il dispersa la chevalerie dans la plaine d'Andenne (1152). Une seconde campagne, entreprise en 1155, ne fut pas plus heureuse. Ces revers découragèrent enfin Henri l'Aveugle; il déposa les armes et, pendant plusieurs années, s'appliqua à poser les bases des libertés namuroises. Mais, lorsque Godefroid de Brabant eut mis en avant ses prétentions sur le comté de Namur, il répondit avec fierté aux menaces du duc, rassembla ses milices et demanda du secours à son beau-frère, Baudouin IV, comte de Hainaut, auquel il venait, faute d'héritier direct, d'assurer sa succession. Baudouin lui envoya huit cents chevaliers. Après plusieurs escarmouches, les deux armées se rencontrèrent au village de Carnières, sur les limites du Hainaut et du Brabant.



SIÉGE DE BOUILLON (1141).

La mêlée fut sanglante et la victoire longtemps indécise; mais le duc prit enfin la fuite, laissant, dit-on, plus de deux mille hommes sur le champ de bataille (1170). Le vainqueur le suivit jusqu'aux portes de Bruxelles : menacé dans cette ville, Godefroid demanda la paix. Cependant il ne renonçait point encore à ses projets de domination; mais, trop faible désormais pour les réaliser par lui-même, il entra en négociations avec son beau-frère Henri III, duc de Limbourg. Des historiens prétendent que les deux maisons ducales se réservèrent la suprématie, l'une à l'est, l'autre à l'ouest de la Meuse. Quoi qu'il en soit, Henri III tenta de s'emparer du comté de Luxembourg, de même que Godefroid avait essayé de conquérir celui de Namur. Il envahit cette province et en chassa Henri l'Aveugle. Mais alors Baudouin V, le nouveau souverain du Hainaut, accourut au secours de son oncle et poursuivit Henri de Limbourg jusqu'à la forteresse d'Arlon, dont il forma le siége. Au bout de quelques jours, celui-ci, souffrant de la famine, fut forcé de traiter avec le vainqueur. Baudouin se borna à réclamer le payement des dommages causés par les troupes limbourgeoises dans les comtés de Namur et de Luxembourg; il laissa même à son adversaire le marquisat d'Arlon, à condition qu'il prêterait, pour cette terre enclavée dans le Luxembourg, le serment de foi et hommage au comte de Namur (1172). Ces succès affranchirent définitivement les comtes lotharingiens de la suzeraineté que voulaient encore s'arroger les ducs : les premiers jouirent dès lors d'une indépendance complète à certains égards; les seconds ne furent plus que souverains du Brabant et du Limbourg.



CROONENBURG TOREN, A ANVERS (1145).



ORIGINE DU BLASON DE FLANDRE (XIIe siècle).

CHAPITRE V.

LA FLANDRE APRÈS LA PREMIÈRE CROISADE.



Tandis que la Lotharingie, toujours soumise nominalement à la suzeraineté des empereurs d'Allemagne, se morcelait en États indépendants, la Flandre, considérée comme un des grands fiefs de la couronne de France, éclipsait déjà toutes les autres possessions des descendants de Hugues Capet. Il importe d'étudier avec plus d'attention l'organisation de ce pays qui allait s'élever à un si haut degré de prospérité et de puissance.

La suzeraineté territoriale était double : la Flandre *sous la couronne* relevait du roi de France; la Flandre *sous l'Empire* était dans la mouvance de l'empereur d'Allemagne. La Flandre *sous la couronne* se divisait en deux parties : l'une, *flamingante*, comprenait les châtellenies de Gand, d'Audenarde, de Courtrai, d'Ypres, de Bailleul, de Cassel, de Bourbourg, de Bergues

et de Furnes, ainsi que le Franc de Bruges; l'autre, *gallicane* ou *romane*, embrassait les châtellenies de Lille, de Douai et d'Orchies. Dans la *Flandre impériale*, on trouvait le comté d'Alost, le pays de Waes, les Quatre-Métiers ou districts de Hulst, d'Axel, de Bouchoute et d'Assenede, enfin les cinq îles de Zélande situées à l'occident de l'ancien Escaut. Au XIII[e] siècle, les comtes de Flandre acquirent en outre, dans le territoire lotharingien, la propriété de la seigneurie de Termonde, du château de Bornhem, de la ville de Grammont et de celle de Ninove. Ces acquisitions furent comprises, avec les fiefs de la Flandre impériale, sous la dénomination de *Flandre seigneuriale;* mais on les distinguait par la désignation de *Flandre allodiale*, parce que les seigneuries enlevées à la Lotharingie étaient possédées en franc alleu [1].

Au XII[e] siècle, la suzeraineté de la France n'imposait aux souverains de la Flandre que les obligations de la vassalité ordinaire; ils devaient au roi fidélité, assistance dans son conseil et secours à la guerre. Le service militaire ne durait que quarante jours : ce temps écoulé, les comtes pouvaient retourner dans leur pays. Mais en 1196, après l'avénement de Baudouin de Constantinople, Philippe-Auguste parvint à remplacer cette vassalité simple par l'hommage lige [2].

Nous croyons devoir donner ici quelques détails sur le cérémonial usité lorsque le comte de Flandre venait se mettre à la disposition du suzerain.

Quand le roi, entouré des pairs de France, avait pris place sur son trône, le comte s'avançait vers lui la tête nue, et pliait un genou, si le monarque le permettait. Celui-ci, toujours assis, mettait alors ses mains entre celles du comte, et le chancelier, ou un autre personnage désigné à cet effet, prononçait les paroles suivantes : « Vous devenez homme lige du roi, votre souverain seigneur, à raison de la pairie et du comté de Flandre, et de tout ce que vous tenez de la couronne de France; et lui promettez foi, hommage et service contre tous jusqu'à la mort inclusivement, sauf au roi ses droits en autres choses, et ceux d'autrui en toutes? » Le comte répondait : « Oui, sire, je le promets. » Ce disant, il se levait et baisait le roi à la joue. Le comte ne donnait rien pour relief; mais les hérauts et sergents à manche du roi enlevaient à leur profit la robe dont il était revêtu, son chapeau et son bonnet, sa bourse et son épée [3]. Après avoir rendu cet hommage à son suzerain, il pouvait, comme un des douze pairs, prendre place à côté des ducs de Normandie, de Bourgogne et de Guienne, des comtes de Champagne et de Toulouse, de l'archevêque duc de Reims, des évêques ducs de Laon et de Langres, et des évêques comtes de Beauvais, de Châlons et de Noyon. Les principales prérogatives des douze pairs de France [4] consistaient : 1° dans le titre *par la grâce de Dieu;* 2° dans celui

[1] Wieland, *Antiquités de Flandre*, chap. XV.

[2] L'hommage lige créait des obligations plus étroites à l'égard du supérieur. Baudouin fit hommage au roi pour le comté de Flandre, mais avec cette réserve qu'il ne pourrait le suivre s'il marchait contre l'Empereur d'Allemagne ou contre l'évêque de Tournai.

[3] Wieland, *Antiquités de Flandre*, chap. XVI.

[4] Les feudistes diffèrent d'opinion sur le temps précis où le nombre des *pairs* fut réduit à *douze* chez les Français. Les uns attribuent à saint Louis l'établissement des *douze* pairs; d'autres rapportent cette réduction à *douze* au temps qui s'est écoulé sous le règne de Philippe-Auguste, depuis 1204 jusqu'en 1216.

de *Palatin*; 3° dans le pouvoir de faire des lois; 4° dans celui de faire la guerre; 5° dans le pouvoir judiciaire; 6° dans le droit de battre monnaie.

Les souverains de la Flandre, exerçant le pouvoir législatif, avaient le droit de créer des communes, d'accorder des priviléges et libertés aux églises, villes, contrées, marchands étrangers et autres, aussi bien que le roi dans ses domaines propres : ainsi les rois de France ne pouvaient faire publier aucune ordonnance ni lever aucune taxe en Flandre.

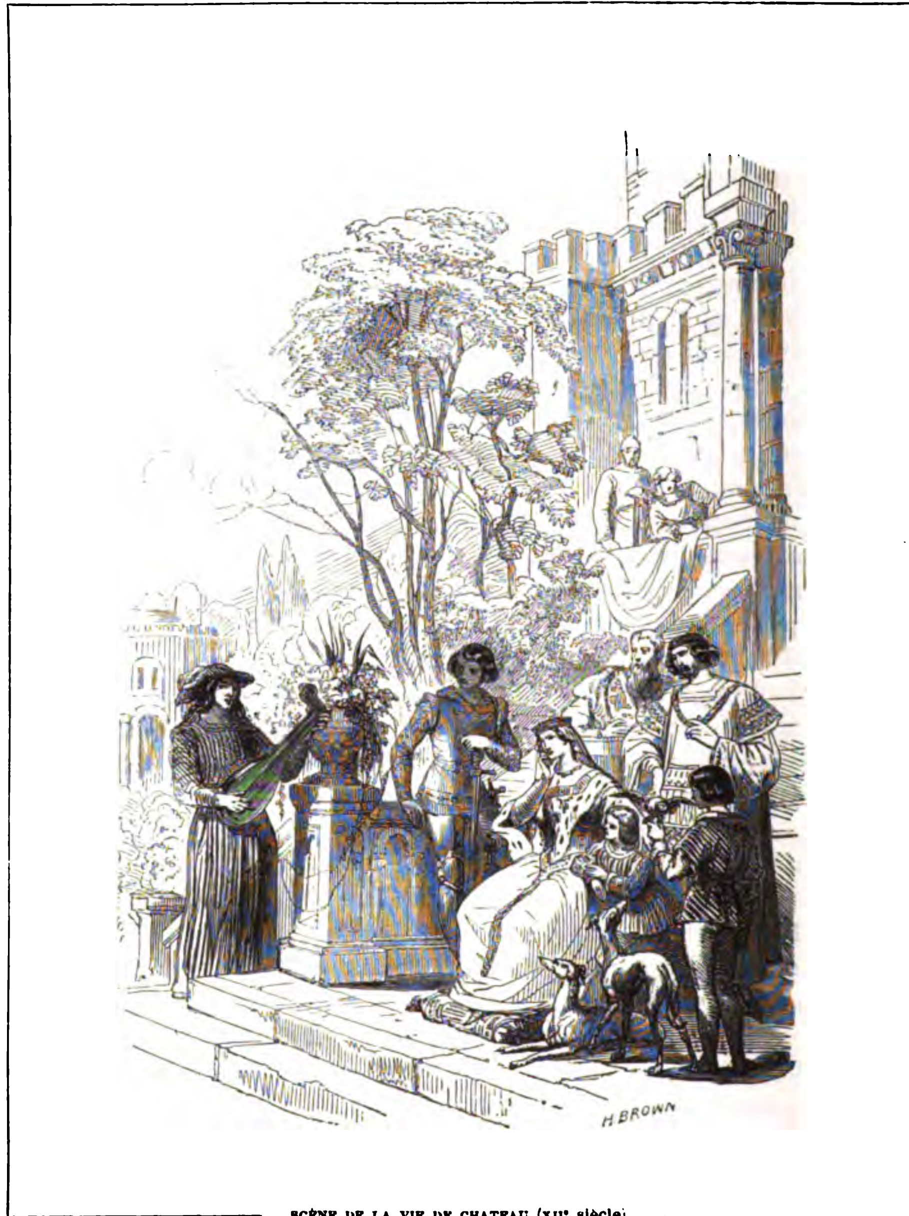
Comme seigneur territorial de la *Flandre impériale*, le comte était aussi compté au nombre des grands vassaux de l'Empire. Pour obtenir l'investiture des seigneuries comprises dans cette partie de la Flandre, il devait comparaître devant l'Empereur assis sur son trône. Un des chanceliers disait : « Vous « devenez homme lige et prince du saint-empire à cause de votre seigneurie « de Flandre et de tout ce que vous tenez de l'Empire : vous promettez d'être « bon et loyal à la sacrée majesté et de la servir contre tous? » Le comte répondait : « Oui, sire, je le promets ainsi. » Il faut remarquer que, d'autre part, les îles de Zélande (Walcheren, Borselen, Nord-Beveland, Zuid-Beveland et Wolfersdyck) étaient tenues par les comtes de Hollande en fief relevant du comte de Flandre.

La cour de Flandre était calquée sur celle de France : on y trouvait, comme à Paris, de grands dignitaires de l'hôtel, des barons et des pairs. Le premier dans l'ordre hiérarchique était le chancelier, qui cumulait avec cet office la dignité de prévôt du chapitre de l'église Saint-Donat de Bruges. Il était chargé de garder et de porter le sceau du comte partout où celui-ci se rendait; il prélevait ses émoluments sur le scel des chartes, ainsi que sur les baux à cens des terres appartenant au domaine du prince. Après le chancelier venaient le connétable, le chambellan, le boutillier ou échanson, le sénéchal ou grand maître de l'hôtel. On trouvait encore deux maréchaux héréditaires : ils étaient proprement les conseillers du souverain et, en cette qualité, siégeaient dans ses *cours plénières* et dans sa cour *des barons*.

Au XIIe siècle, les châtellenies avaient remplacé les anciennes divisions territoriales. Pour quelques-uns de ces anciens cantons, ce n'était qu'un changement de nom, mais d'autres virent leurs limites resserrées ou étendues. Les villages du plat-pays dépendaient soit du comte, soit d'un seigneur particulier. Si le chef-lieu de l'arrondissement consistait en un château, le ressort de ce château était appelé *châtellenie*, et le juge administrateur *châtelain*; si le chef-lieu ne consistait pas en un château, on appelait le ressort *land* et *ambacht*, *bailliage* ou *burg*, et le juge administrateur *bailli* et *ambachter* ou *ambachtsheer* [1]. Là où il y avait un château appartenant au comte, on trouvait un châtelain qui exerçait aussi sa juridiction sur tout le district dépendant de la forteresse. Dans leurs districts respectifs, les châtelains avaient le comman-

[1] Rapsaet, *Histoire des états généraux et provinciaux des Gaules*, chap. III. — Telle est, suivant cet auteur, la signification des *châtellenies* de Gand, de Bruges, de Courtrai, d'Audenarde, de Furnes, de Lille, d'Ypres, etc.; du pays (*land*) de Termonde, d'Alost, etc.; de l'*ambacht* (office ou métier) d'Assenede, d'Axel, de Hulst, de Bouchoute; des *bailliages* d'Orchies, de Bapaume, de Tournaisis, etc. Au surplus, les châtelains portaient simultanément, en beaucoup d'endroits, le nom de *vicomtes*; car ils représentaient le souverain, non-seulement sous le rapport militaire mais encore sous celui de la juridiction.

dement militaire de tous les hommes astreints au service et convoqués pour l'arrière-ban; ils avaient donc sous leurs ordres non-seulement les vassaux



SCÈNE DE LA VIE DE CHATEAU (XII[e] siècle).

et les chevaliers qui n'étaient pas hauts barons, mais encore les milices des villes, dont l'importance était déjà grande.

La société féodale avait adopté une organisation essentiellement militaire. En Flandre, tout noble adulte, de haute ou de basse noblesse, y compris le

comte lui-même, avait soin de se faire recevoir au nombre des chevaliers. Mais ces preux reconnaissaient également une hiérarchie; ils se distinguaient en deux classes, celle des *bannerets* et celle des simples chevaliers ou *bacheliers* : les premiers portaient au haut de leur lance une bannière carrée, pour marquer qu'ils avaient à leur suite et sous leur commandement un certain nombre de gens d'armes; les seconds, servant uniquement de leurs personnes (avec leurs sergents), avaient un rang moins noble, moins élevé, et portaient pour enseigne un pennon prolongé en deux cornettes ou pointes.

En général, les grands vassaux de Flandre avaient le titre de *barons;* néanmoins, on trouvait dans l'Artois des seigneurs qui s'intitulaient comtes, de même que le souverain. Ces puissants feudataires étaient les comtes de Boulogne, de Guines, de Saint-Pol, d'Hesdin et de Lens, et les sires de Béthune, avoués d'Arras. En première ligne, on remarquait encore les quatre *pairs* ou *bers* de Flandre, savoir : les seigneurs de Pamele, près d'Audenarde, et de Boulare, près de Grammont (tous deux dans la Flandre impériale); et, dans les domaines du comte, les sires de Cisoing en Puelle, et d'Eyne ou Haines, près d'Audenarde [1]. Immédiatement après ces nobles barons, on pouvait ranger les abbés des monastères et les prévôts des chapitres.

Cinq évêques se partageaient la direction spirituelle du pays : celui de Tournai avait dans son ressort le pays de Waes et l'ancienne Ménapie, séparée en 1146 de l'évêché de Noyon [2]; celui de Thérouanne exerçait sa juridiction sur les Morins, celui d'Arras sur l'Artois et celui de Cambrai sur la plus grande partie de la Flandre impériale : ces quatre prélats étaient suffragants de l'archevêque de Reims. Quant au diocèse d'Utrecht, dépendant de l'archevêché de Cologne, il comprenait, avec la Zélande, les frontières septentrionales de la Flandre, le long du Hont, les Quatre-Métiers, ainsi que la ville de Biervliet. Les comtes ne pouvaient exercer légalement aucune influence sur l'élection des évêques : trois de ces derniers, en leur qualité de seigneurs temporels, étaient soumis aux rois de France; les deux autres, qui occupaient les siéges de Cambrai et d'Utrecht, étaient princes d'Allemagne.


CHAPELLE SAINT-MACAIRE (1067-1179).
Cloître de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand.

De même que dans les autres contrées de l'Occident, les principaux monastères de la Flandre avaient adopté la règle de saint Benoît. On distinguait parmi ces grandes abbayes celle de Saint-Bavon à Gand, le célèbre monastère de Saint-Bertin dans la ville de Saint-Omer, et l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Il y

[1] Warnkœnig, tom. II, chap. III.

[2] Lors des invasions normandes, les habitants de Tournai, pour échapper aux barbares, se réfugièrent à Noyon. La cité

avait aussi plusieurs abbayes de femmes du même ordre; les principales se trouvaient à Messines, à Ghistelles et dans les environs de Bapaume (Avesnes-les-Dames). Dans le Tournaisis, on remarquait l'abbaye de Saint-Amand et l'abbaye de Saint-Martin à Tournai. Par suite des immunités ecclésiastiques, les chefs des grandes abbayes devinrent des seigneurs fonciers jouissant de tous les droits territoriaux et marchant de pair avec presque tous les autres possesseurs de seigneuries.

Les comtes de Flandre, qui avaient hérité des traditions de la monarchie carlovingienne, tenaient, comme les rois de France, leurs cours plénières, composées de barons dont les terres relevaient *immédiatement* du comte [1]. Pendant le XIVe siècle, ou antérieurement, les comtes instituèrent la *chambre légale* [2], chargée de juger les questions qui concernaient ces fiefs, ainsi que les recours à la personne du souverain. La cour suprême siégeait également pour les affaires d'administration générale du pays; dans ce cas, les échevins des communes y envoyaient leurs députés. De même que le comte, chaque seigneur avait la souveraineté dans ses terres, en y comprenant la juridiction contentieuse et le pouvoir militaire. Mais ces seigneurs avaient tous, comme vassaux, des devoirs à remplir; ils pouvaient, de ce chef, être traduits devant une des cours féodales qui se tenaient dans certains chefs-lieux où le comte avait sa résidence. Dans la Flandre flamingante, ces cours particulières étaient au nombre de treize; dans la Flandre romane on en comptait trois, la *Salle de Lille*, le *Château de Douai* et la *Cour d'Orchies*; enfin la seigneurie de Flandre en contint quatre, le *Perron d'Alost*, la *Maison de Termonde*, le *Château de Beveren* et la *Cour de Waes* [3]. Le comte ne pouvait, à cause de la grande étendue du comté et de la fréquence des guerres, rendre toujours la justice en personne; aussi avait-il des représentants. Ces délégués étaient les châtelains, les baillis et les écoutètes. Les châtelains représentaient ordinairement le comte dans les cours féodales; les baillis et les écoutètes, dans les seigneuries foncières; ils exerçaient leur juridiction sur les *sujets fonciers*, soit hommes libres, soit tributaires des églises, soit serfs de corps. Avant l'érection des *échevinages* ou tribunaux locaux et permanents, voici de quelle manière la justice s'administrait : le bailli ou sergent du seigneur annonçait d'abord qu'à tel jour, à telle heure, dans telle tour, sous tel arbre, sous tel portail, etc., il tiendrait sa *vierschare*, où il serait fait droit à tous ceux d'un tel canton; puis il *chevauchait* dans son ressort avec ses hommes pour rendre la justice aux endroits indiqués; la place que les juges occupaient en plein air

romaine fut ravagée. Après le départ des barbares, les habitants qui avaient cherché un asile à Noyon rebâtirent les murs habités par leurs pères et partagèrent entre les familles de la nouvelle colonie les anciens domaines de l'église de Tournai. Le progrès de la nouvelle cité fut si rapide, qu'en 1113 le pape Pascal II crut devoir rendre à Tournai son évêque particulier. Il paraît, du reste, certain que, pendant le XIe siècle et une partie du XIIe, la ville de Tournai, quoique l'autorité y fût partagée entre l'évêque et un châtelain, reconnaissait la souveraineté des comtes de Flandre. Voir Reiffenberg, *Histoire du Hainaut*, et Chotin, *Histoire de Tournai*.

[1] Rapsaet, *Hist. des états généraux*, etc., chap. V.

[2] Cette chambre ne connaissait pas seulement des matières féodales, mais aussi des infractions à la *paix du pays*. Deux fois par an, cette paix était publiée dans la chambre sous le nom de *heerlick vreede*. — Wieland, *Antiquités de Flandre*, chap. XX.

[3] Warnkœnig, tom. II, chap. II.

était entourée d'une corde, dans l'enceinte de laquelle il n'y avait que les parties plaidantes qui pussent entrer avec leur *taelman* ou défenseur [1]. Du reste, les comtes ou leurs représentants étaient loin de pouvoir exercer leur juridiction d'une manière arbitraire : ils se dirigeaient d'après certains principes du droit, qui étaient également reconnus par eux et par la classe des personnes justiciables. Ces cours ambulantes furent ensuite remplacées par des échevinages, qui offraient encore plus de garantie contre le despotisme féodal.

Au XIIe siècle, on trouvait dans les villes de Flandre six classes d'habitants : 1° les grands propriétaires, dont les terres ou seigneuries étaient enclavées dans le territoire de la ville; ils étaient *hommes héritables*, demeuraient dans des châteaux forts et formaient la haute noblesse; 2° les possesseurs de fiefs importants; 3° les bourgeois, originairement libres, soit qu'ils fussent héritables et propriétaires exclusifs de leurs habitations, soit qu'ils fussent assujettis à un cens seigneurial; 4° les tributaires, soumis à la capitation, qui, libres d'ailleurs, étaient seulement assujettis à payer le cens personnel au profit d'une église ou d'une abbaye, pour la protection dont ils jouissaient; 5° les bourgeois, hôtes ou manants (*laeten*) des seigneurs urbains; 6° les serfs, pour la plupart ouvriers ou domestiques [2].

Dès le Xe siècle, les hommes libres des villes étaient indépendants de toute autre juridiction que celle du comte et des échevins placés immédiatement sous lui. Ces échevins, au nombre de treize, étaient nommés à vie, et chaque fois choisis par le comte lui-même au sein des familles les plus considérables. Leur tribunal était présidé par lui ou, en son absence, par le châtelain. Au XIIe siècle, le bailli devint le représentant permanent du comte pour les bourgeois libres; l'écoutète ou *amman* fut créé pour la communauté non libre, c'est-à-dire pour les manants ou sujets fonciers. Mais ceux-ci ne voulurent pas se contenter de la juridiction échevinale, qui était entièrement dévouée aux intérêts de la bourgeoisie supérieure : ils instituèrent, pour défendre leurs droits particuliers, une magistrature composée de *jurés* ou *consaux*. Ces magistrats furent d'abord traités avec dédain comme représentant la classe infime; il fallut bien cependant que les comtes leur accordassent une existence légale, quand les *conjurations* et les *fraternités* des bourgeois restèrent victorieuses.

Les villes de Flandre profitèrent, avec leurs rivales d'Italie, des nouvelles relations que les croisades ouvraient en Occident et en Orient; elles créèrent le commerce en grand, le commerce maritime, qui plus tard devait tant rehausser l'éclat des communes. Dès le XIIe siècle, la Flandre était le centre du commerce avec le nord-ouest de l'Europe; ses foires attiraient les marchands de l'Allemagne et de la France; les produits de ses manufactures étaient exportés en Angleterre et sur les bords du Rhin; elle fondait des colonies entre le Weser et l'Oder [3]; elle entretenait aussi des relations avec l'Italie et l'Espagne; enfin, elle envoyait des flottes dans la Méditerranée et jusque dans le Bosphore.

[1] Rapsaet, *Hist. des états généraux*, etc., chap. V.

[2] Warnkœnig, t. II, chap. VI.

[3] Dès les premières années du XIIe siècle, de nombreux émigrés, Flamands pour la plupart, se portent vers les embouchures

La principale branche de l'industrie des Flamands était sans contredit la fabrication des étoffes de laine; elle avait fait des progrès rapides, grâce à la fertilité du pays, aux facilités de sa navigation intérieure, à l'activité des habitants, à la protection intelligente des comtes. L'Escaut et la Lys, qui se réunissent à Gand, facilitaient les communications de la partie orientale de la Flandre; l'Yperlée, depuis Ypres, par Dixmude, jusqu'à Nieuport, reliait la première de ces villes à la mer; les habitants communiquaient aussi avec le Rhin et la Meuse par les embouchures de ces deux fleuves. Mais on ne se contentait pas de ces voies navigables, données par la nature : on creusait des canaux, et, en 1180, on ouvrit, au fond de la baie du Zwin, ce port de Damme que les chroniqueurs contemporains vantent comme un des plus beaux et des plus vastes du monde entier. Bientôt la laine indigène ne put suffire à l'alimentation des nombreuses manufactures de drap et il fallut en tirer de l'Angleterre. De leur côté, les Anglais eurent recours aux Flamands pour apprendre la fabrication des étoffes : déjà, sous le règne de Henri Ier, en 1111, des tisserands de Flandre s'établissent aux environs de Newton, dans le comté de Pembroke; sous le règne de Henri II, d'autres émigrés fondèrent une nouvelle colonie à Wonsted, village du comté de Norfolk, et leur industrie se répandit jusqu'à Norwich.

Après avoir contribué à placer la terre sainte sous la domination chrétienne, Robert de Jérusalem était retourné dans ses États. Il trouva l'héritage de ses pères menacé par l'empereur d'Allemagne et par le comte Baudouin III de Hainaut. Mais il sut les prévenir tous deux. Ayant rassemblé ses vassaux et ses hommes d'armes, il tint continuellement en échec l'armée impériale, enleva Tournai au comte de Hainaut, entra dans le Cambrésis et finit par s'assurer, pour le reste de ses jours, cette dernière conquête (1102-1108). Vers 1111, la guerre éclata entre l'Angleterre et la France. Vassal de Louis le Gros, Robert de Flandre avait rejoint la bannière de son suzerain. Au siége de la ville de Meaux, les Français voulant forcer le passage d'un pont, ce pont s'écroula sous les pas des combattants et le comte se noya (1111).

Il eut pour successeur son fils Baudouin VII, justicier inflexible, que la voix publique devait surnommer Baudouin *à la Hache*.

Le premier acte du nouveau prince fut le renouvellement de la *paix de Flandre*. Ayant convoqué à cet effet les principaux châtelains dans la ville d'Arras, le prévôt de Saint-Donat, chancelier du comte, leur donna connaissance de quelques dispositions nouvelles. Dans ce code d'une législation encore barbare, le meurtre était puni de la peine du talion, tête pour tête, membre pour membre; si l'on était dans le cas de légitime défense, on devait le prouver ou par le duel judiciaire ou par l'épreuve de l'eau et du fer ardent; les voleurs et les incendiaires étaient punis de la peine de mort. Afin de donner plus de

du Weser et de l'Oder, et des colonies belges s'établissent dans le Holstein, le Brandebourg, la Saxe, le Mecklembourg, etc. Voir, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XXII, une notice de M. Arendt sur les colonies flamandes établies, au XIIe siècle, dans le nord de l'Allemagne. Ce sujet intéressant a été complétement développé par M. E. de Borchgrave dans une savante monographie : *Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le* XIIe *et le* XIIIe *siècles* (*Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXII).

force à ces décrets, le comte, tirant son épée du fourreau, jura par le Dieu vivant que la paix publique serait observée et qu'il punirait de sa propre main quiconque oserait l'enfreindre. Il tint religieusement son serment. Par ses ordres, dix chevaliers qui avaient détroussé des marchands de Bruges furent pendus en sa présence dans son château de Winendale, et un autre gentilhomme, le châtelain d'Oostcamp, convaincu d'avoir enlevé deux vaches à une pauvre villageoise, fut jeté, à Bruges, dans une chaudière d'eau bouillante [1]. Ces exemples terribles répandirent un effroi salutaire dans la contrée : le peuple commença à respirer, grâce à la hache comtale.



SUPPLICE DU CHATELAIN D'OOSTCAMP.

Vers cette époque, Henri Ier, roi d'Angleterre, s'étant brouillé avec son frère Robert, duc de Normandie, le vainquit dans une bataille livrée près de Mortain (1106), le dépouilla de son héritage, l'emmena au château de Cardiff, sur la côte méridionale du pays de Galles, lui creva les yeux et abrégea ses jours [2]. Ce crime demandait vengeance. Louis le Gros, roi des Français, s'empressa d'adopter le jeune Guillaume, fils de Robert, et le fit élever dans son hôtel; puis, au nom de l'orphelin, il forma une ligue dans laquelle entrèrent les Flamands et les Angevins. Le roi Henri, attaqué sur tous les points de sa frontière de Normandie, perdit nombre de villes et de châteaux. Baudouin à la Hache se signala dans cette expédition par sa bravoure, par son audace, par son héroïque fierté. A la tête de cinq cents chevaliers, il se dirigea sur Rouen,

[1] P. d'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. Ier.
[2] A. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, liv. VIII

où se trouvait le monarque anglais, et lui fit offrir le combat en champ clos. Sur le refus de Henri, il s'avança lui-même au pied des murs et, poussant son cheval jusqu'à la porte de la ville, il y planta sa lance en signe de défi. Il traversa ensuite la province jusqu'au château d'Eu, que ses hommes d'armes assiégèrent; mais là un coup de flèche l'atteignit à la tète. Cette blessure s'étant envenimée, il reprit le chemin de ses États et mourut à Roulers, à l'âge de vingt-sept ans, le 17 juin 1119, ne laissant point de postérité.

A sa cour avait grandi Charles, fils de Knut IV, roi des Danois, et d'Adèle, sœur de Robert de Jérusalem. Un événement tragique avait amené dans la Flandre ce descendant des anciens *rois de mer*. Vers l'année 1085, Knut s'était posé comme défenseur des Anglo-Saxons opprimés par les Normands, et il avait tenté d'arracher la Grande-Bretagne à Guillaume le Bâtard. Pour exécuter ce projet, il fit alliance avec Olaf-Kyr, roi de Norwége; puis il rassembla de nombreux vaisseaux. Malheureusement cette flotte fut retenue dans le port plus longtemps que le chef des Danois ne l'avait prévu, et, durant ce retard, des émissaires de Guillaume corrompirent plusieurs des conseillers et des capitaines de son adversaire. Les intrigues de ces traîtres firent encore ajourner le départ des navires. Alors les troupes, se lassant d'un campement inutile, tinrent des conciliabules et manifestèrent la résolution de se débander, si l'on tardait plus longtemps à mettre à la voile. Knut ayant voulu user de rigueur pour rétablir la discipline, les soldats se soulevèrent et le massacrèrent [1]. Cependant l'enfant désigné comme l'héritier du trône fut soustrait à leur rage et conduit par sa mère à la cour des comtes de Flandre. Il y devint le favori de Baudouin à la Hache. Mais, à la mort de ce dernier, il rencontra un compétiteur redoutable dans Guillaume, burgrave d'Ypres et seigneur de Loo, bâtard de Philippe, second fils de Robert le Frison. Guillaume d'Ypres était appuyé par Clémence de Bourgogne qui, devenue veuve du comte Robert de Jérusalem, avait épousé le duc de basse Lorraine. Cette femme hautaine, sœur du pape Calixte II, se plaisait à éveiller l'ambition du jeune burgrave, à qui elle avait donné sa nièce en mariage, avec la forteresse de l'Écluse pour dot. Elle appela à son aide les comtes de Hainaut, de Boulogne, de Saint-Pol et d'Hesdin. Mais Charles de Danemark eut bientôt dissous cette coalition; il vainquit les confédérés, s'empara de Guillaume et enleva à la veuve de Robert de Jérusalem une partie des fiefs qui lui avaient été assignés pour douaire. Le burgrave d'Ypres ne sortit de prison qu'après avoir renoncé solennellement à toutes prétentions.

Devenu tranquille possesseur de la Flandre, le fils de Knut employa tous ses efforts à assurer le bonheur de sa nouvelle patrie; pieux, juste, d'un accès facile pour les opprimés, il était impitoyable à l'égard des grands vassaux qui ne voulaient pas observer la paix du pays. Aussi la renommée de Charles le Bon s'étendit-elle au loin; d'autres nations disputèrent à la Flandre ce sage administrateur : les barons de Jérusalem lui décernèrent la couronne de

[1] A. Thierry, *op. cit.*, livre VI.

Godefroid de Bouillon et, après la mort de Henri V, les princes d'Allemagne chargèrent le comte de Namur de lui offrir le trône impérial. Mais il refusa ces nouvelles grandeurs.

Une trahison infâme fut le prix de son désintéressement. Si Charles était adoré des pauvres serfs qu'il protégeait contre les vexations des grands vassaux, plusieurs de ces derniers, contenus dans l'obéissance, n'attendaient qu'une occasion pour s'affranchir d'un joug qui leur paraissait humiliant. Elle parut s'offrir pendant le rigoureux hiver de 1125 à 1126, alors qu'une famine cruelle désolait la Flandre. Plusieurs riches bourgeois, spéculant sur la misère publique, avaient emmagasiné une grande quantité de céréales. Le comte fit ouvrir de force les greniers de ces accapareurs et distribuer gratuitement leurs provisions aux pauvres. Dans son zèle, il ne voulut pas même épargner la puissante famille des châtelains de Bruges, dont le chef était alors Bertulphe, prévôt de Saint-Donat et chancelier du comté. Déjà Charles, dans une autre circonstance, s'était prononcé contre cet homme plein d'orgueil : comme on publiait que sa race était d'origine ignominieuse[1], il avait imposé à une nièce du prévôt l'obligation de prouver, par l'attestation de douze témoins assermentés, qu'elle et les siens étaient de condition libre. Accablés sous un double affront, Bertulphe et ses proches jurèrent de se venger de leur maître. Avec l'appui du burgrave d'Ypres, ils employèrent leur influence à se créer une faction; ils parvinrent à réunir un grand nombre de vassaux mécontents, et la mort du comte fut résolue.

Le jour des Cendres de l'année 1126, à l'heure des matines, Charles se rendit à l'église de Saint-Donat. Quelques chevaliers qui l'escortaient, se dispersèrent dans les oratoires; quant à lui, il alla s'agenouiller devant l'autel de Sainte-Marie, placé dans une galerie élevée communiquant avec le château. A peine avait-il commencé le *Pater* qu'une pauvre mendiante vint lui demander la charité; toujours compatissant, il lui donna un denier. Cependant, les chanoines, continuant l'office du jour, entonnent le psaume onzième; au moment où ils arrivent au verset : *Cor mundum crea in me, Deus,* Bouchard, neveu du prévôt Bertulphe, apparaît dans la galerie, une épée nue à la main. La femme à qui Charles a fait l'aumône s'écrie : « Sire comte, prenez garde! » Il tourne la tête du côté de Bouchard; au même instant, celui-ci lui assène un coup qui fait jaillir la cervelle sur les dalles de la chapelle : les autres conjurés accourent, mutilent le cadavre, le jettent dans la nef de l'église, massacrent la suite du comte et répandent la consternation dans toute la ville, en attaquant avec leurs partisans les demeures de leurs adversaires[2].

Telle fut la stupeur des Brugeois qu'ils n'osèrent ni poursuivre les meurtriers, ni donner une sépulture à ce prince qu'ils avaient tant aimé. D'autre part, Guillaume d'Ypres avait fait complimenter les conjurés et leur avait promis un prompt secours.

[1] Elle descendait d'Erembald, homme d'extraction servile, qui, après avoir tué le châtelain de Bruges, son maître, épousa sa veuve, avec laquelle il avait entretenu un commerce adultère.

[2] *Corpus chronicorum Flandriæ,* tome II.

Seul parmi tous les lâches qui tremblaient autour de lui, Gervais Van Praet, chambellan de Charles de Danemark, voulut venger son maître et fit un appel



ASSASSINAT DE CHARLES LE BON (1126).

au pays pour punir les auteurs de ce crime odieux. Bertulphe et ses complices, n'ignorant pas qu'on les poursuivrait bientôt, se renfermèrent dans le *Burg* ou *Burcht*, vaste forteresse qui contenait l'église Saint-Donat et le palais

comtal [1]. Mais ils ne purent échapper au châtiment qu'ils méritaient. De toutes les parties de la Flandre accouraient à Bruges les châtelains restés fidèles, ainsi que les bourgeois des principales villes avec leurs échevins; Louis VI, roi des Français, et la comtesse de Hollande vinrent les y rejoindre avec leurs hommes d'armes. Quand le château eut été emporté d'assaut et que l'église même qui y était contiguë, fut tombée au pouvoir de leurs ennemis, les plus intrépides des conjurés ne perdirent pas encore tout espoir; ils se réfugièrent dans la tour de Saint-Donat et, pendant plusieurs jours, y soutinrent un nouveau siége. Les hommes d'armes du roi de France pénétrèrent enfin dans ce dernier asile de la révolte, et le plus grand nombre des rebelles est précipité du haut du clocher. Le prévôt Bertulphe avait cherché un refuge auprès de Guillaume d'Ypres. Mais déjà celui-ci avait appris le triomphe obtenu par les vengeurs de Charles de Danemark : lui-même fit attacher le prévôt au gibet pour qu'on ne l'accusât pas d'avoir été son complice. Les vainqueurs aussi se montrèrent sans pitié. Une instruction fut dirigée, tant par la juridiction des barons que par celle des échevins, pour rechercher dans toute la Flandre ceux qui avaient participé à l'assassinat de Charles le Bon : plus de cent cinquante d'entre eux subirent le dernier supplice; d'autres, plus nombreux encore, s'expatrièrent. Afin de conserver le souvenir de ce crime et de sa punition, les maisons que les conjurés possédaient dans la ville de Bruges furent réduites en cendres et l'emplacement qu'elles occupaient dut à perpétuité servir de place publique.

Tandis qu'on assiégeait encore le *Burg*, il se présenta une foule de compétiteurs, avides de recueillir l'héritage du dernier comte de Flandre. Dans le nombre on remarquait : Guillaume d'Ypres; Pétronille de Saxe, veuve du comte Florent de Hollande, au nom de son fils Didier; Baudouin, comte de Hainaut, qui s'était déjà mis en possession d'Audenarde; Arnoul le Danois, fils d'une sœur de Charles le Bon; Henri Ier, roi d'Angleterre; Guillaume Cliton, comme petit-fils de Mathilde de Flandre, femme du conquérant de la Grande-Bretagne; enfin Thierry, fils de Thiederich, landgrave d'Alsace, et de Gertrude de Flandre, princesse intrépide qui avait accompagné à la terre sainte son frère, Robert de Jérusalem. Les anciens chroniqueurs désignent ce dernier comme le *seigneur et héritier naturel de la terre*. Mais telle n'était point l'opinion du roi des Français. Il commença par mettre hors de cause les prétendants qui n'avaient que des droits incertains, et ceux qui paraissaient indignes de recueillir la couronne honorée par le martyre de Charles de Danemark. Parmi ces derniers se trouvait Guillaume d'Ypres, banni de la Flandre comme complice du crime horrible dont s'était souillé le châtelain de Bruges. Enfin, lorsque les véritables compétiteurs, Guillaume Cliton ou de Normandie et Thierry d'Alsace, se trouvèrent seuls en présence, Louis VI ne dissimula point qu'il verrait avec plaisir l'élection du prince normand. Il espérait que Guillaume Cliton, uni par de nouveaux liens à la France, la servirait mieux dans la lutte qu'elle soutenait contre les Normands d'Angleterre. Quoique suze-

[1] Voir le plan, p. 186.

rain de la Flandre, il ne pouvait toutefois imposer de force un nouveau seigneur aux populations : il lui fallait le concours des principaux feûdataires et l'assentiment des hommes libres des villes. Dès le 20 mars 1127, le roi des Français se rendit à Arras, après avoir convoqué dans cette ville les barons de Flandre. Thierry d'Alsace leur avait écrit pour leur rappeler ses droits; mais, éloigné du pays, il ne pouvait lutter contre le protecteur de Guillaume de Normandie. Déjà Louis VI, pour gagner les principaux seigneurs, leur avait donné les terres et manoirs des conjurés. Tandis que les châtelains délibéraient avec lui, les bourgeois de Bruges se réunirent de leur côté le dimanche des Rameaux, 26 mars, dans un champ situé près du faubourg; ils avaient convoqué ceux des autres villes, et beaucoup avaient répondu à cet appel. Les représentants de toutes ces villes et bourgades jurèrent mutuellement d'élire le plus digne, c'est-à-dire celui qui saurait vaillamment défendre le comté contre les agressions de ses ennemis et maintenir la paix du pays. Le 30 mars, les nobles qui avaient siégé à l'assemblée d'Arras rentrèrent à Bruges au son des cloches : le peuple apprit de leur bouche l'élection de Guillaume de Normandie. Il lui était ordonné, de par le suzerain, de recevoir le nouveau comte qui, pour sa bienvenue, ferait remise des tonlieux [1] et du cens territorial. Les Brugeois répondirent qu'ils ne pouvaient rien décider avant de s'être concertés avec les autres villes. Le 31 mars, les bourgeois des villes confédérées se réunirent de nouveau et arrêtèrent que vingt-quatre des plus notables ou des plus anciens iraient, avec vingt chevaliers, jusqu'à Ravenschot, à la rencontre des ambassadeurs de Louis VI pour entrer en conférence et se joindre aux députés de Gand. Mais, sur ces entrefaites, le roi s'était rendu à Lille, où il avait fait reconnaître le nouveau comte; puis il avait poussé jusqu'à Deynze. Le samedi saint, les députés des villes s'abouchèrent à Bruges avec les princes et résolurent enfin, mais à leur *très-grand regret,* de se soumettre à Guillaume de Normandie. Quand les bourgeoisies eurent ainsi ratifié le choix du roi de France, celui-ci et son protégé partirent pour Bruges, où ils firent leur entrée le 5 avril vers le soir. Le lendemain, les princes jurèrent sur les reliques de respecter les antiques priviléges de l'Église et de ne pas enfreindre la convention faite avec les bourgeois et par laquelle ces derniers étaient exemptés du tonlieu et du cens des habitations. Puis les chevaliers de Flandre et les


TOUR DE L'ÉGLISE DU SAINT-SAUVEUR, A BRUGES (1127).

[1] Les tonlieux formaient les revenus ordinaires de la couronne, mais les grands vassaux avaient obligé le suzerain à leur donner en fief ses tonlieux.

représentants des villes jurèrent à leur tour fidélité au comte, lui firent hommage et lui promirent assistance, comme ils avaient fait à ses prédécesseurs.

Bien que Louis VI eût en quelque sorte imposé Guillaume de Normandie à la Flandre, il est certain néanmoins qu'il mit tout en œuvre pour obtenir, en faveur de ce prétendant, les suffrages des hommes libres. De ce fait il résulte que l'élection de Guillaume eût été nulle, si elle n'avait été sanctionnée aussi bien par les bourgeois que par les barons. Au reste, Louis se plaisait à reconnaître que son protégé ne pouvait se passer de l'appui des uns et des autres; lui-même conseilla au nouveau comte de ménager les nobles et de rechercher la faveur populaire. Guillaume céda donc aux avis de son suzerain lorsqu'il accorda, le 14 avril 1127, à la ville de Saint-Omer une véritable charte de commune. Dans cet acte, qui fut confirmé par le roi de France, il s'engagea à maintenir et à protéger la *conjuration* formée par les habitants de Saint-Omer : nul ne doit suivre les bannières du comte, à moins que les ennemis n'envahissent la Flandre; les bourgeois jouiront, en outre, d'un échevinage libre. La petite ville de Thielt, située dans la châtellenie de Courtrai, reçut aussi de Guillaume ses premiers privilèges, calqués sur ceux d'Harlebeke.

Mais le prince normand se fatigua bientôt d'un rôle qui cadrait mal avec ses habitudes : nourri dans les idées féodales, hautain et fier, il devait mépriser ces bourgeoisies flamandes, qui voulaient prendre rang à côté des barons et des chevaliers. Son administration dégénéra en une véritable tyrannie : de nouveaux impôts furent créés; une main de fer pesait aussi bien sur les hommes libres que sur les serfs; enfin la Flandre devint la proie des soldats étrangers. Guillaume, après avoir violé les lois et les coutumes nationales, blessa aussi les préjugés religieux en rappelant les juifs, chassés par son prédécesseur. L'orage ne se fit pas attendre. Dès le mois d'août 1127, les bourgeois de Lille s'insurgèrent, parce que le comte avait voulu faire saisir un serf de cette ville par ses soldats normands. Guillaume s'étant présenté devant les portes, elles restèrent fermées et les mécontents lui firent connaître qu'ils n'entendaient pas subir plus longtemps son joug[1]. Le 3 février 1128, les gens de Saint-Omer se soulèvent à leur tour : ils accusaient leur seigneur de partialité en faveur de leur châtelain et de rapacité intolérable. Les barons eux-mêmes, suivant l'impulsion populaire, se déclarent publiquement contre lui. Deux des principaux personnages de la Flandre impériale, Daniel de Termonde et Iwan d'Alost, excitent les Gantois contre leur châtelain, qui s'était rendu coupable des injustices les plus criantes. Celui-ci va chercher le comte et le conduit à Gand, dans l'espoir de se réconcilier par son entremise avec les bourgeois. Daniel et Iwan le suivent, convoquent les habitants, se mettent à leur tête et vont exposer à Guillaume les doléances du peuple. « Que votre « cour, » lui dit Iwan, « soit tenue à Ypres, si vous le voulez, et que là, au centre « de votre comté, se réunissent les seigneurs des deux partis et nos pairs, ainsi « que les plus sages d'entre le clergé et le peuple; qu'on s'assemble en paix, sans « armes, avec tranquillité et réflexion, sans dol ni mauvaise intention, et qu'ils

[1] P. d'Oudegherst, chap. LXXI.

« décident. » Le comte voulut se venger de cette loyale opposition. Au jour indiqué pour la réunion à Ypres, il avait rempli cette ville de troupes; mais Iwan et Daniel, qui s'étaient avancés jusqu'à Roulers, lui dépêchèrent des envoyés, pour se plaindre de cette violation des conventions et lui signifier, en leur nom et en celui des Gantois, que, le voyant préparé à combattre ses sujets, ils ne balançaient pas à lui retirer l'hommage qu'ils avaient jusqu'alors inviolablement gardé. Un grand nombre de prélats, de barons et de châtelains suivirent l'exemple d'Iwan et de Daniel; puis tous ces mécontents, appuyés par le roi d'Angleterre, résolurent d'appeler en Flandre Thierry d'Alsace pour l'opposer à Guillaume. Les émissaires des révoltés partirent secrètement de Lille et n'eurent pas de peine à convaincre Thierry qu'il serait accueilli avec enthousiasme par les populations.

Le petit-fils de Robert le Frison était plein d'ambition et de courage : il osa passer les frontières de la Flandre, accompagné seulement de trois chevaliers[1]; mais bientôt les habitants de toutes les villes insurgées vinrent grossir son cortége. Après avoir traversé Gand, le 11 mars 1128, il fut salué comte à Bruges le 29 du même mois; le 31, il fit serment sur la châsse de Saint-Donat, de respecter la faculté accordée aux seigneurs, ses vassaux, et au peuple, de modifier et d'améliorer leur droit, les formes des jugements, les usages et coutumes du pays, pour l'avantage et la prospérité de la chose publique. Daniel de Termonde et Iwan d'Alost, les chefs de la révolte, se portèrent garants de Thierry. Les Gantois et, après eux, les Brugeois prêtèrent serment de fidélité et rendirent hommage au nouveau souverain. Guillaume trouvait encore un appui auprès du roi de France. Celui-ci avait convoqué à Arras, pour le 15 avril, huit députés de chaque ville et de chaque châtellenie de la Flandre, qui devaient s'y expliquer devant les barons de France sur leurs dissensions avec le prince normand. Mais personne ne comparut : les notables de Bruges écrivirent même à Louis VI pour lui dénier tout droit de participation à l'élection et à l'élévation du comte de Flandre. Le 6 mai, le roi tint, à Arras, un nouveau conseil : il s'agissait de décider contre lequel des deux prétendants il emploierait sa puissance. Comme on devait s'y attendre, la décision fut contraire à Thierry d'Alsace : en même temps que le monarque assemblait ses hommes d'armes, l'évêque de Tournai mit la Flandre en interdit et excommunia ceux qui, sans jugement, avaient déposé Guillaume. Mais si ce prince était soutenu par Louis VI, d'un autre côté son compétiteur avait pour lui la protection du roi d'Angleterre. C'était d'après les suggestions de ce dernier que le comte de Champagne avait prêté ses troupes à Thierry et qu'il l'aidait à se maintenir dans Lille, où il réunissait ses partisans. La guerre était imminente; néanmoins plusieurs démarches furent encore faites auprès du prétendant pour qu'il renonçât à sa tentative. Sur la requête de Guillaume de Normandie, Thierry fut cité devant le tribunal de l'évêque d'Arras; il refusa d'obtempérer à cette sommation; aussitôt le prélat jeta l'interdit sur Lille. De son côté, Louis VI ordonna au nouveau comte de sortir de la Flandre et de se retirer dans son fief : Thierry n'obéit pas davantage. Cette obstination ayant exaspéré

[1] *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II.

Louis VI et Guillaume le Normand, ils vinrent camper devant Lille. Les chevaliers de France tentèrent plusieurs attaques contre le château; mais ils furent bravement repoussés par les compagnons de Thierry. Le sixième jour du siége, le bruit se répandit dans le camp français que le roi d'Angleterre s'était avancé jusqu'à Épernay sur la Marne : cette diversion inattendue contraignit Louis VI à lever ses tentes pour marcher à la rencontre de ce nouvel adversaire.

Après le départ du roi de France, Thierry d'Alsace sortit de Lille et se mit à la poursuite de son rival, qui se dirigeait avec ses partisans vers la Flandre flamingante. Deux batailles furent livrées, l'une près de Thielt, l'autre à Oostcamp; chaque fois l'avantage resta au Normand. Ne pouvant plus tenir la campagne, Thierry se retira dans la forteresse d'Alost; mais son adversaire le suivit avec son armée triomphante augmentée de quatre cents chevaliers, conduits par le duc de Lotharingie. Vers la fin du mois de juillet, Guillaume se présente devant les portes de la ville. Il ordonne aux assiégés de le recevoir comme leur légitime seigneur, leur promettant, du reste, un bon traitement et leur faisant dire qu'il ne voulait que la personne de son rival. On ne lui fit aucune réponse; mais un arbalétrier, visant le Normand, lui décocha un vireton dans l'épaule droite : la gangrène se mit dans la plaie et, cinq jours après, le blessé mourut (1128). Les chevaliers de son parti transportèrent sa dépouille mortelle au monastère de Saint-Bertin, où ils l'ensevelirent.


MORT DE GUILLAUME LE NORMAND (1128).

Alors Thierry d'Alsace entra librement en possession de la Flandre, et la validité de son élection fut reconnue par le roi de France lui-même. Évitant les fautes de son prédécesseur, il mit tout en œuvre pour conserver sa popularité : aux nobles, il concéda de nouveaux fiefs; aux bourgeois, de nouveaux priviléges; dans chaque ville de ses domaines, des tribunaux particuliers furent établis; enfin, par le renouvellement de la paix du pays, il rendit presque impossibles les scènes de brigandage et de spoliation [1].

[1] Voici quelles étaient alors les principales dispositions de cette espèce de code pénal : « Que tous ceux qui n'auront point observé cette paix soient hors de la communion de la sainte Église. — Que les homicides soient punis du dernier supplice, les blessures par le talion, la confiscation des biens ou le duel judiciaire. — Que les brigands et les voleurs de nuit soient tués par tout le voisinage, quelque part qu'on les découvre. — Que celui qui aura refusé de les poursuivre de nuit soit puni d'une amende de soixante sols, etc. »

Vers 1134, Guillaume de Loo, vicomte d'Ypres, prétendit lui disputer l'héritage de Charles le Bon. Ayant équipé un grand nombre de navires, il s'empara de Damme, d'où il conduisit ses bandes dans les environs, saccageant les monastères. Mais Damme ayant été reprise, il se retira en Angleterre avec ses compagnies franches et devint le défenseur le plus intrépide du roi Étienne de Blois, qui le créa comte de Kent [1]. Vers le même temps, Thierry d'Alsace s'était rendu dans la terre sainte avec une troupe de chevaliers d'élite pour combattre sous l'étendard de la croix. Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem, le récompensa en l'unissant à sa fille Sibylle.



RUINES DE L'ABBAYE D'ORVAL (1070-1793).

La prise d'Édesse, par Zengui, sultan de Mossoul, provoqua la deuxième croisade. Le jour des Rameaux de l'année 1147, un nombre considérable de seigneurs, de chevaliers, de prélats, d'hommes de toutes les conditions, couvrait le penchant d'une colline, près de la ville de Vézelay, en Bourgogne. Louis VII, roi de France, entouré de ses principaux feudataires, prit place sur une tribune, au milieu d'un peuple immense. A ses côtés, on remarquait l'illustre fondateur de Clairvaux. Celui-ci, saint Bernard, prit la parole et, cherchant ses inspirations dans le souvenir des malheurs d'Édesse, il conjura les assistants d'apaiser le courroux du ciel, non plus par des gémissements et des larmes, mais par les travaux de la guerre. Louis VII, le comte de Flandre et un grand nombre d'autres vassaux prirent la croix [2]. Après avoir parcouru ensuite les

[1] Après la mort d'Étienne, en 1155, le roi Henri II, voulant se rendre populaire auprès de la race anglo-normande, expulsa les Flamands. Il confisqua les terres qu'ils avaient reçues en solde et démolit leurs châteaux forts. Le nouveau comte de Kent ne fut pas épargné. On n'eut pitié ni de son âge ni de la cécité dont il était affligé. Il fut obligé de sortir de l'Angleterre. Il repassa en Flandre et se réconcilia avec Thierry d'Alsace, lui donnant en otage son propre fils. Retiré dans son château de Loo, il y mourut en 1163. — *Notice sur Guillaume d'Ypres ou de Loo et les compagnies franches du Brabant et de la Flandre*, par J.-J. Desmet, dans les nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. XV.

[2] *Voir*, sur la seconde croisade, les ouvrages de Michaud et de Poujoulat auxquels nous nous référons.

bords du Rhin, le nouveau Pierre l'Ermite rentra en France par la Belgique et prêcha la guerre sainte à Valenciennes, à Binche, à Mons, à Liége et à Cambrai [1]. Un moine flamand, nommé Arnould, souleva les populations en Lorraine et en Flandre. A sa voix, une armée d'hommes de tous les rangs, commandée par le comte d'Arschot, s'embarqua pour l'Asie, sans attendre les bataillons des princes. Cette flotte, composée de plus de cent voiles, ayant été jetée sur les côtes de Portugal, les Belges s'unirent à des croisés anglais, exterminèrent les Mores dans Lisbonne et donnèrent un royaume à Alphonse Ier (1147) [2].

Les légions de l'Occident avaient pris enfin la route de la terre sainte. Quoiqu'on ne trouvât point dans cette nouvelle croisade le prodigieux entraînement qui avait signalé la première, on peut évaluer néanmoins à deux cent mille hommes les deux corps d'armée qui descendirent le Danube sous l'empereur Conrad et le roi Louis VII. Dans l'armée de France marchaient les comtes de Flandre, de Savoie, de Montferrat, de Toulouse, de Blois, de Nevers; les évêques de Toul et de Metz; les seigneurs de Bourbon, de Trazegnies, de Montaigu, de Lusignan, de Coucy et une foule d'autres. Déplorable fut l'issue de cette expédition. Trahi par les Grecs, Conrad vit périr ses soldats dans les montagnes de la Cappadoce; une partie de l'armée française fut également détruite sur le rivage de Satalie, dans le golfe de Chypre. Louis VII toutefois parvint à gagner la Palestine, et il y fut rejoint par l'Empereur (1148). Non-seulement ils ne se signalèrent par aucun exploit important, mais encore la rivalité des chefs leur fit manquer le siége de Damas, qu'ils avaient entrepris. Ils retournèrent honteusement en Europe. Quant à Thierry d'Alsace, il avait dû supporter le principal poids de la guerre. Les chrétiens, après avoir traversé les horribles escarpements du mont Cadmus, regardaient Satalie comme le terme de leurs souffrances. Vain espoir! les Grecs, qui occupaient la ville, ne voulurent fournir des vaisseaux qu'à ceux qui pouvaient payer; le reste fut abandonné sous la garde du comte de Flandre. Mais que peut la bravoure contre la trahison? Les Grecs livrèrent les malheureux croisés au cimeterre des musulmans. Thierry n'échappa que par miracle à cette boucherie : il gagna Jérusalem, où régnait alors Baudouin III, dont il avait épousé la sœur, et pendant un an il combattit les infidèles, cherchant à venger le massacre de ses soldats.

[1] La relation contemporaine de ce voyage démontre, dit M. de Reiffenberg, que la démarcation des langues romane et teutonique en Belgique était la même alors qu'aujourd'hui. Voir cette relation dans l'introduction à *la Chronique* de P. Mouskes. I, p. CXXIX.

L'ordre de Cîteaux, fondé par saint Bernard en 1113, donna naissance à de nouvelles abbayes dans les provinces belges. On distingue l'abbaye de Villers inaugurée par saint Bernard lui-même; la Cambre (près de Bruxelles), 1201; l'abbaye de Saint-Bernard, près d'Anvers, 1233; l'abbaye des Dunes, près de Furnes, XIe siècle; l'abbaye de Clairmarais, entre Saint-Omer et Cassel, 1140; l'abbaye d'Orval, 1131, Claire-Fontaine, 1216; Val-Benoît à Liége, 1214, etc. — L'ordre de Prémontre, institué par saint Norbert en 1120, eut des succursales plus nombreuses encore. L'abbaye de Floreffe, fondée en 1121, devint la pépinière des autres monastères du même ordre créés dans les Pays-Bas au XIIe siècle : Heylissem, Grimberghe, Parc-lez-Louvain, Everbode, Tongerloo, Postel, Leffe (près de Dinant), Saints-Cyprien et Corneille (Ninove), Beaurepart (Liége), etc.

[2] La fertilité du pays et la douceur de la température invitèrent une partie des croisés belges à s'établir dans ces contrées. Alphonse leur accorda toutes sortes d'immunités et de priviléges. Ce sont ces croisés qui jetèrent les premiers fondements d'Almaida, de Villa-Verde (de la couleur de leurs croix vertes), d'Arada, d'Azembaya, de Castaneda et de quelques autres places. — Reiffenberg, *Coup d'œil sur les relations qui ont existé entre la Belgique et le Portugal*, dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. XIV.

Baudouin IV, comte de Hainaut, avait profité de son éloignement pour attaquer la Flandre. Tandis que la comtesse Sibylle, régente du pays, se trouvait en danger de mort, il avait fait alliance avec le comte de Namur et réclamé les secours de l'évêque de Liége, son suzerain. Rassemblant ensuite de grandes forces, il était venu menacer la frontière, mettant tout à feu et à sang. Mais sur ces entrefaites, Thierry d'Alsace débarque en Flandre, réunit ses chevaliers et ses milices, marche contre les agresseurs et remporte une victoire complète entre Douai et Bouchain (1150).

En 1157, laissant le gouvernement de ses États à Philippe [1], l'aîné de ses fils, il alla rejoindre, avec sa femme Sibylle, les bannières du roi de Jérusalem.

Philippe, dont le règne devait être fécond en glorieux résultats, se montra dès cette époque administrateur intelligent et brave guerrier : il fit respecter l'autorité comtale à l'intérieur et sut se rendre redoutable à ses voisins. Des expéditions maritimes, conduites avec habileté, affranchirent les navigateurs flamands des tributs que Florent III exigeait d'eux à son tonlieu de Geervliet. Philippe s'empara ensuite du pays de Waes, qui appartenait à ce comte de Hollande, et, par sentence de ses barons, le déclara réuni à ses propres domaines. En 1165, vainqueur de Florent III dans une bataille livrée en Zélande, il le fit prisonnier avec quatre cents de ses chevaliers. Conduit à Bruges, le captif resta enfermé à Saint-Donat jusqu'à ce qu'il se fût reconnu vassal de Philippe pour les îles zélandaises et qu'il eût accordé de grands avantages aux marchands de Flandre qui trafiquaient au delà de la Meuse. Ce traité de paix fut signé le 27 février 1168.

Dans l'intervalle, le vieux Thierry était revenu de son troisième voyage en Palestine; témoin de la mâle énergie déployée par son fils, il jugea inutile de reprendre les rênes du gouvernement. Il alla se reposer des fatigues de la guerre sainte au monastère de Waten et, comme un grand nombre de chevaliers de cette époque, il mourut en ermite, après avoir vécu en héros (1168). La comtesse Sibylle d'Anjou, sa femme, était restée à Jérusalem, où elle avait embrassé la vie religieuse dans l'hôpital de Saint-Jean.

Le règne de Philippe d'Alsace s'ouvrit sous d'heureux auspices. Le jeune Baudouin, héritier du comte de Hainaut, épousa Marguerite, sœur du comte de Flandre. Le mariage fut célébré dans la ville du Quesnoy, au mois d'avril 1169, en présence des plus illustres représentants de la noblesse des deux comtés. Cet événement amenait la réconciliation de deux maisons dont la rivalité avait produit tant de maux. Philippe et Baudouin s'obligèrent à se secourir mutuellement contre toute espèce d'ennemis, excepté le roi de France, seigneur lige du comte de Flandre, et l'évêque de Liége, seigneur lige du comte de Hainaut. Quelque temps après (1174), le fief d'Alost passa sous la souveraineté immédiate de la Flandre, par le décès du dernier comte (Thierry d'Alost), neveu de Philippe.

[1] Ce prince venait d'épouser Elisabeth, héritière du comté de Vermandois. Les noces avaient été célébrées dans la ville de Beauvais au mois de septembre 1156.

A la dignité de seigneur d'Alost était joint le titre d'avoué de Cambrai, d'où le comte tira de grands revenus à titre de *gavenne* [1].

Les guerres de Normandie, où jadis s'étaient signalés Robert de Jérusalem et Baudouin à la Hache, devaient également rehausser l'éclat des armes de Philippe d'Alsace. Depuis quelques années, la rupture était complète entre la Flandre et Henri II, duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre. Au lieu de ménager les chevaliers flamands, anciens défenseurs de la cause royale sous Étienne, Henri II les avait ignominieusement dépouillés et chassés de ses États. Philippe n'attendait qu'une occasion pour venger cet outrage : elle s'offrit bientôt. Durant la vie du célèbre Thomas Becket, Henri II, n'ayant pu déterminer le pape à lui enlever son titre de primat, attaché au siége de Cantorbéry, résolut d'abolir la primatie elle-même, et dans cette vue il fit couronner son fils aîné par l'archevêque d'York. Cette démarche eut des suites graves. Les courtisans ne tardèrent pas à se partager entre le père et le fils, tous les deux couronnés; les grands vassaux et les puissances voisines prirent également parti pour l'un ou pour l'autre. En 1173, le jeune Henri fut reconnu comme seul roi de la Grande-Bretagne, dans une assemblée générale de tous les barons et évêques du royaume de France. Le roi Louis VII et, après lui, tous les seigneurs jurèrent, la main sur l'Évangile, d'aider le fils, de tout leur pouvoir, à conquérir les États de son père. Pour conserver la bienveillance de ses alliés, Henri le Jeune leur fit des donations de terres tant dans l'île de Bretagne que sur le continent; au comte de Flandre, entre autres, il donna toute la province de Kent, naguère possédée par Guillaume de Loo, ainsi que les châteaux de Douvres et de Rochester. Quelques semaines après leur déclaration de guerre, le roi de France et Henri le Jeune d'un côté, et, de l'autre, les comtes de Flandre et de Bretagne, assaillirent les frontières de Normandie. Attaqué ainsi sur plusieurs points, Henri II n'avait, de troupes dans lesquelles il eût pleinement confiance, qu'un grand corps de mercenaires tirés des provinces lorraines et qu'on appelait indistinctement *Brabançons*, *Cotereaux* ou *Routiers*. Le monarque anglais porta à vingt mille hommes le nombre de ces piquiers, se mit à leur tête, battit les uns après les autres ses barons révoltés et força le roi de France à lever le siége de Rouen (1174). Louis VII, rebuté par cet échec, conseilla au fils rebelle de se réconcilier avec son père, et le contraignit à le suivre au lieu assigné pour les conférences de paix. Entre Trie et Gisors, dans une vaste plaine, se trouvait un grand orme dont les branches retombaient jusqu'à terre, et près duquel se tenaient, de temps immémorial, les congrès diplomatiques entre les ducs de Normandie et les rois de France : Henri le Jeune et ses partisans firent leur soumission dans cet endroit. Philippe d'Alsace, qui vint après eux, se montra le plus intraitable. Pour obtenir la restitution des villes

[1] En 1189, Philippe d'Alsace fut, en sa qualité de comte d'Alost, reçu par l'évêque, le prévôt, le doyen et le chapitre de Cambrai, pour gardien et défenseur perpétuel de l'église de cette cité. Le chapitre céda à Philippe, pour lui et ses successeurs, comtes d'Alost, à perpétuité, le gavenne du Cambrésis, c'est-à-dire qu'il acheta sa protection. Dans le Cambrésis, le gavenne consistait en une certaine quantité de grains que le gardien de l'église était autorisé à percevoir sur les charrues et les manouvriers de l'évêché : chaque charrue était tributaire de deux muids de froment et d'un demi-muid d'avoine; le manouvrier, qui n'avait point de terre à cultiver, devait un *mencault* de froment et un *mencault* d'avoine.

et des forteresses qu'il avait conquises, Henri II fut obligé de racheter par une rente de mille marcs la promesse d'investiture du comté de Kent souscrite par son héritier [1].

De retour dans ses États, le comte déposa pendant quelques mois sa vaillante épée pour s'occuper de l'organisation civile de la Flandre. Après s'être illustré comme guerrier, il se signala comme législateur et mérita la gratitude de son peuple pour la générosité avec laquelle il étendit les libertés des villes flamandes. Mais le repos s'accommodait mal avec les goûts belliqueux de Philippe d'Alsace. En 1177, il prit la croix dans l'église de Saint-Pierre à Gand et se rendit à la terre sainte avec l'élite de ses chevaliers. Les princes chrétiens qui gouvernaient alors l'Orient n'étaient plus les héroïques compagnons de Godefroid et de Tancrède : abâtardis par la mollesse, jaloux les uns des autres, ils accueillirent avec défiance le nouveau croisé. Cependant celui-ci voulut signaler par quelque beau fait d'armes son séjour sur les rives du Jourdain : suivant la tradition, il attaqua, près du mont Sinaï, un chef musulman d'une taille gigantesque et, l'ayant terrassé, lui enleva son bouclier qui portait un lion de sable sur champ d'or. Ce trophée devint dès lors l'écu de Flandre; mais, pour lui ôter son origine païenne, le comte ajouta au lion une croix fixée à son cou par une chaîne de fer.

[1] A. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, livre x, *passim*.

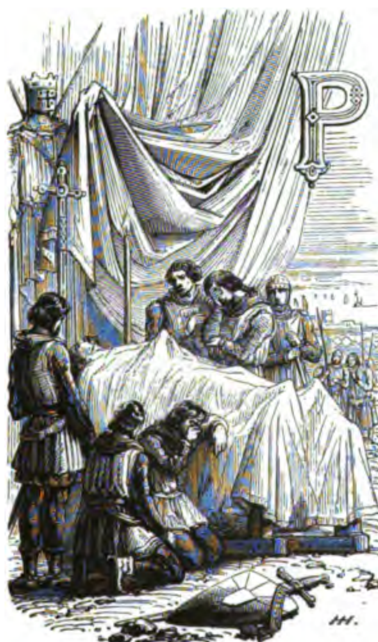


PHILIPPE D'ALSACE TUE DE SA MAIN UN CHEF MUSULMAN (1177-1178).



CHAPITRE VI.

PHILIPPE D'ALSACE ET PHILIPPE-AUGUSTE. — LA FLANDRE ET LE MARQUISAT DE NAMUR RÉUNIS AU HAINAUT.



Pendant l'absence du comte Philippe d'Alsace, des discussions s'étaient élevées entre les marchands de Flandre et ceux de Cologne. Depuis longtemps les premiers commerçaient librement sur le Rhin; mais les autres, animés par la jalousie, prétendirent que les Flamands n'avaient pas le droit de remonter le fleuve au delà de Cologne, et firent si bien que leurs concurrents invoquèrent en vain les privilèges qu'ils avaient obtenus récemment de l'Empereur. On apprit, sur ces entrefaites, que Philippe d'Alsace, de retour de la terre sainte, devait passer par Cologne. Les marchands de Flandre s'empressèrent de se rendre au-devant de leur souverain et lui exposèrent leurs griefs. Philippe conclut avec l'archevêque de Cologne une transaction qui leur permit

de vendre librement leurs produits dans cette ville et d'y acheter les vins, les bois et les autres denrées que jusqu'à cette époque ceux de Cologne avaient coutume de leur apporter. Il fut stipulé, en outre, que désormais on ne pourrait obliger les marchands de Flandre à se purger par le combat judiciaire, excepté dans le cas d'homicide (1178) [1].

L'année suivante (1er novembre 1179), Philippe d'Alsace assista à Reims au sacre du fils unique de Louis VII, Philippe-Auguste, dont il était le parrain. Il remplissait dans cette cérémonie les fonctions de connétable : l'honneur de porter l'épée lui avait été réservé. Louis VII, sentant approcher sa fin, plaça ensuite son héritier, qui ne comptait alors que quinze ans, sous la tutelle de son fidèle et puissant feudataire. Cette faveur déplut beaucoup à la reine, Adèle de Champagne, qui avait employé tout son crédit pour faire déférer la tutelle à son frère. L'irritation de la maison de Champagne s'accrut lorsque, au retour du sacre de Reims, elle apprit que, par une charte authentique, le jeune prince s'était engagé à épouser Isabelle, fille de Baudouin V, comte de Hainaut [2], et nièce du comte de Flandre.

Philippe d'Alsace acheta chèrement cette alliance avec les Capétiens; il donna pour dot à sa nièce la partie orientale de la Flandre qui fut appelée depuis *comté d'Artois* et qui renfermait les villes de Saint-Omer, d'Aire et d'Hesdin, ne se réservant que l'usufruit de ce territoire. De son côté, Louis VII concéda au comte de Flandre la propriété du comté de Vermandois que ce dernier administrait au nom de sa femme. Malgré une vive opposition, le mariage de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainaut fut célébré le 28 avril 1180 à l'abbaye d'Arouaise et, le 29 mai suivant, Isabelle fut couronnée à Saint-Denis. Investi, à la mort de Louis VII, des fonctions de régent de France, Philippe d'Alsace se mit immédiatement en hostilité avec la maison de Champagne, en refusant de céder à la veuve du roi les villes et châteaux qui formaient son douaire. La reine mère, ainsi que les comtes ses frères, se retirèrent dans la Normandie, fief d'Angleterre, et demandèrent secours à Henri II contre la prétendue usurpation de Philippe d'Alsace. Le monarque anglais espéra de conquérir à son profit l'autorité dont le comte de Flandre s'était emparé : il y réussit. Un traité conclu à Fretteval entre Philippe-Auguste et Henri II eut en effet pour conséquence de rétablir Adèle de Champagne dans ses droits et de dépouiller de la régence le comte de Flandre, qui, plein d'un juste dépit, abandonna le palais du roi de France et se rendit à Arras, où il se déclara le défenseur de la noblesse contre la domination menaçante des nouveaux conseillers de la couronne.

La plupart des vassaux du royaume se réunirent bientôt, sous la bannière de Flandre, aux alliés et aux feudataires de Philippe d'Alsace (1181). Sous cette bannière déjà glorieuse, Baudouin V de Hainaut et le plus puissant de ses che-

[1] Oudegherst, *Annales de Flandre*, chap. LXXXI.

[2] Baudouin IV, surnommé le *Bâtisseur*, était mort au château de Mons, le 8 novembre 1171, des suites d'une chute qu'il avait faite deux ans auparavant en montrant à quelques seigneurs le nouveau palais de Valenciennes, nommé *la Salle-le-Comte*. Il s'était principalement appliqué à fortifier son comté par des constructions militaires. Des travaux utiles sous ce rapport avaient été exécutés à Mons, Ath, Braine-le-Comte, Valenciennes, le Quesnoy Berlaimont, Bouchain, Renaix et Binche.

valiers, Jacques d'Avesnes, se trouvèrent avec Eudes, duc de Bourgogne, les comtes de Sancerre et de Saint-Pol, Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, etc. Non content de commander à la fleur de la chevalerie, Philippe d'Alsace fit un appel à ses communes : vingt mille hommes, couverts de leurs boucliers, arrivèrent de Gand; plusieurs milliers de bourgeois armés sortirent ensuite de Lille, de Bruges et d'Arras; Gravelines, Saint-Omer, Hesdin et Douai se levèrent pour la même cause. Philippe-Auguste ne pouvait opposer à cette ligue qu'un petit nombre de ses barons restés fidèles; mais Henri II vint à son secours, comme feudataire pour l'Aquitaine et la Normandie : il envoya au roi de France ses trois fils, avec les barons des fiefs d'Angleterre et dix mille routiers ou *Brabançons*. Cependant Philippe d'Alsace, à l'aspect de l'ardeur qui animait les villes libres de ses États, n'avait pu dissimuler sa joie : « Il n'y aura rien de fait, » s'écriait-il, « si je ne plante mon gonfanon sur le petit pont de Paris, et ma bannière dans la rue de la Calandre. » Ayant passé la frontière avec ses chevaliers et les milices communales, il répandit la désolation dans tout le nord, de Senlis jusqu'à Louvres (en Parisis); ni les châteaux ni les monastères même n'étaient épargnés. Les chevaliers de France, conduits par leur jeune suzerain, s'étant avancés pour repousser les Flamands, les deux armées se joignirent sur la route d'Amiens, devant le château de Boves : on s'attendait à une grande bataille, mais les oncles du roi eurent la prudence de conclure une trêve [1].

La mort de la comtesse de Flandre ralluma la guerre (1182). Élisabeth de Vermandois avait apporté à son époux Saint-Quentin, Péronne et la contrée adjacente : nonobstant la cession souscrite par Louis VII, Philippe-Auguste réclama cet héritage en vertu de son droit de suzerain. De son côté, Philippe d'Alsace ne voulut pas s'en dessaisir, et ces prétentions opposées rendirent la paix impossible. Les autres princes belges se trouvèrent engagés dans la querelle, si bien que les maisons de Flandre et de Hainaut, à peine réconciliées, recommencèrent leurs sanglantes luttes.

Baudouin V, de Hainaut, n'avait pas hésité à s'armer contre son royal gendre pour soutenir son beau-frère, Philippe d'Alsace, dès que celui-ci l'eût requis d'exécuter leur pacte d'alliance. Il l'avait, en conséquence, rejoint avec deux cent vingt chevaliers et cent sergents à cheval. Mais pendant son absence, Godefroid III, duc de Brabant, le vaincu de Carnières [2], fit occuper une forteresse qui appartenait à celui dont il était resté l'implacable adversaire. Baudouin, pour se venger, prit Tubise, château possédé par le duc de Brabant dans le Hainaut. Philippe d'Alsace essaya de prévenir la lutte qui allait s'engager; craignant d'être privé de l'assistance de son beau-frère, il déclara qu'il se joindrait à celui de ses voisins qui serait attaqué par l'autre, et, le comte de Hainaut ayant commencé les hostilités, il envoya, fidèle à sa promesse, un renfort de trois cents chevaliers au prince brabançon. Avec ce secours, Godefroid fit essuyer aux Hennuyers un rude échec à Lembecq : Baudouin fut réduit à demander un armistice. L'appui

[1] Oudegherst, *Annales de Flandre*, chap. LXXXIII. Philippe Mouskes, *Chronique rimée*, t. II.

[2] Voir ci-dessus, chap. IV.

donné par Philippe d'Alsace au duc de Brabant était, sinon justifié, du moins motivé par des soupçons sur la fidélité de Baudouin V. D'un autre côté, pour détacher son beau-père de la coalition formée contre lui, Philippe-Auguste avait relégué Isabelle de Hainaut au monastère de Cysoing et menaçait de la répudier. Le comte, touché des malheurs de sa fille, se rapprocha de son gendre et se fit comprendre au nombre de ses alliés dans la seconde trêve qui venait d'être conclue avec la Flandre. Cependant Philippe d'Alsace ne s'était pas borné à prêter appui à Godefroid de Bouillon ; veuf sans enfants d'Élisabeth de Vermandois, il résolut de frustrer Baudouin V de son héritage en contractant une nouvelle union avec Mathilde, fille d'Alphonse Henriquez, premier roi de Portugal [1] : il assigna pour douaire à sa nouvelle épouse dix-neuf de ses villes, ainsi que le pays de Waes. Poussé à bout par cette conduite hostile, Baudouin conclut une alliance solennelle avec Philippe-Auguste dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, où se trouvèrent réunis, au nombre de cent quarante, les plus illustres chevaliers du Hainaut. Alors Philippe d'Alsace ne garda plus aucune mesure : il leva des troupes, gagna quelques conseillers du roi de France, afin d'empêcher ce prince de porter secours à son beau-père, et débaucha même le plus puissant des hommes liges de Baudouin [2]. En effet, dès l'ouverture de la campagne, Jacques d'Avesnes, qui s'était fait admettre quelques jours auparavant au baiser du comte de Hainaut et de sa famille, jeta le masque et remit aux Flamands ses châteaux d'Avesnes, de Landrecies et de Leuze ; il poussa même la témérité jusqu'à envoyer un cartel à son suzerain. Celui-ci ne perdit pas courage, quoiqu'il fût assailli en même temps par les troupes de la Flandre et du Brabant et par celles de Philippe, archevêque de Cologne, fils de Gossuin, seigneur de Fauquemont. Après avoir laissé des garnisons dans ses villes et châteaux et mis ses trois fils en sûreté à Thuin, il s'était enfermé, avec un certain nombre d'arbalétriers, dans le château de Mons, décidé à s'y défendre jusqu'à l'extrémité, lui et sa femme, malade des suites de couches. Il avait avec lui cent quarante chevaliers. « Courage, beaux sires, » leur disait-il, « nos ennemis seront bientôt forcés par la saison de se retirer, et ils ne pourront emporter nos terres. » C'est ce qui arriva. Privés de vivres par les rigueurs de l'hiver, l'archevêque de Cologne, le duc de Brabant et le comte de Flandre abandonnèrent successivement le Hainaut.

Au retour du printemps (1185), la trêve qui avait été conclue précédemment entre le roi de France et le comte de Flandre fut brusquement rompue par la faute du châtelain de Péronne : l'armée française et l'armée flamande vinrent camper en face l'une de l'autre à Bonneville-sur-Somme. Philippe d'Alsace reconnut alors le tort qu'il s'était fait en se brouillant avec Baudouin, car il se voyait obligé de partager ses forces pour se défendre et contre le roi de France et contre le comte de Hainaut. Ce dernier, après avoir pillé et brûlé cent dix

[1] Meyer, ad. ann. 1183. — Dans le trajet de Portugal en Flandre, Mathilde avait été surprise, non loin de la côte de Normandie, par des pirates qui lui enlevèrent ses bagues et ses joyaux, mais sans lui faire aucun mal. Cependant Philippe d'Alsace, informé de cette action, envoya une flotte pour donner la chasse aux corsaires, qui furent pris et pendus sans miséricorde, au nombre de quatre-vingt.

[2] *Histoire générale du Hainaut*, par Delewarde, prévôt de l'oratoire du pays wallon (Mons, 1718), t. III, liv. VII.

villages qui appartenaient à Jacques d'Avesnes, était arrivé devant Boussu, sur la Haine, dans le dessein de pénétrer en Flandre par Grammont, lorsque Philippe-Auguste le manda à Bonneville pour entrer en négociations. La paix y fut conclue à l'avantage du roi de France : Amiens et soixante-quatre châteaux, détachés du Vermandois par Philippe d'Alsace, furent réunis au domaine de la couronne; Jacques d'Avesnes se reconnut homme lige, comme auparavant, du comte de Hainaut.

Éclairé par l'expérience, Baudouin V mit à profit, pour améliorer la défense de ses États, la paix qui venait d'être conclue : il exhaussa les murailles de Mons, élargit les fossés, reconstruisit le donjon appelé vulgairement *la Tour Auberon,* répara les remparts de Binche, les châteaux et les tours de Braine-la Wilhote, de Bouchain et de Raismes, entoura Beaumont de murs et construisit autour d'Ath une seconde enceinte [1].

Après avoir célébré pompeusement à Bruges son mariage avec Mathilde de Portugal, Philippe d'Alsace, accompagné d'un grand nombre de ses chevaliers, se rendit à Pavie pour assister aux noces de Henri VI, roi des Romains, avec la fille de Roger, roi de Sicile. Il revint par la France, où Philippe-Auguste le reçut honorablement, et cette entrevue cimenta la réconciliation conclue l'année précédente à Bonneville.

Le comte de Flandre n'hésita point à accompagner son suzerain en Normandie lorsque celui-ci eut fait publier le ban féodal contre Henri II, qui lui disputait le territoire de Gisors et du Vexin. Toutefois, grâce à l'intervention du prince flamand, les deux rois convinrent de terminer pacifiquement leurs différends dans des conférences qui se tinrent près du grand orme, entre Trie et Gisors. Ce fut dans ce parlement que se rendit Guillaume, archevêque de Tyr, afin d'engager les princes à oublier leurs querelles et à se souvenir de Jérusalem, tombée au pouvoir de Salah-Eddin (1187). Une troisième croisade fut résolue : on jura de reconquérir la cité sainte et de venger la mort du roi Lusignan, qui avait glorieusement succombé avec ses barons à la bataille de Tibériade. Henri II, Philippe-Auguste, Richard, duc de Guienne, Philippe d'Alsace, Hugues, duc de Bourgogne, tous les princes et chevaliers réunis sous l'orme de Gisors s'empressèrent de prendre le signe du pèlerinage. Les croix furent de couleurs différentes, selon les nations : elles étaient de *gueules* (rouge) pour la chevalerie de France, d'*hermine* (blanc) pour celle d'Angleterre et de *sinople* (vert) pour celle de Flandre [2].

Partout des prédicateurs et des missionnaires s'efforçaient de soulever encore une fois l'Occident contre l'islamisme. Henri, évêque d'Albano, vint à Mons prêcher la guerre sainte, et donna la croix à un grand nombre de seigneurs belges, tels que Waleran de Luxembourg, Jacques d'Avesnes, Othon de Trazegnies et le comte de Limbourg. Comme l'argent manquait, les rois et les évêques décidèrent que tous ceux qui s'abstiendraient de prendre part à la croisade payeraient la dixième partie de leurs revenus et de la valeur de leurs meubles. Cet

[1] Reiffenberg, *Histoire du comté de Hainaut*, tome II, *passim*.
[2] Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste*, chap. VI.

impôt prit le nom de *dîme saladine*, comme pour déterminer le belliqueux emploi qu'on en voulait faire. Le refus d'acquitter cette dette sacrée était puni de l'excommunication. Mais les produits de la dîme ne suffisant point, on se souvint que les juifs possédaient de grandes richesses : Philippe-Auguste les fit arrêter dans leurs synagogues et les força de verser cinq mille marcs d'argent dans son trésor; en Angleterre, les malheureux israélites furent non-seulement dépouillés de leurs biens, mais encore livrés aux fureurs d'une multitude fanatique [1].

Philippe d'Alsace s'était empressé d'équiper vingt-sept navires, destinés à la conquête de la terre sainte. Le célèbre Jacques d'Avesnes, qui, bien qu'homme lige du comte de Hainaut, s'était rangé sous la bannière du comte de Flandre, fut nommé capitaine général de cette expédition [2]. Il était accompagné d'Hellin, sénéchal de Flandre et seigneur de Lillers, qui commandait à sept mille de ses compatriotes. Une grande flotte de Danois, de Frisons et de Hollandais le suivait. Ces navires faisaient voile pour la Sicile, lorsqu'une tempête les força à chercher un abri dans le port de Lisbonne. Le roi de Portugal, Sanche Ier (fils du grand Alphonse Henriquez), voulant mettre à profit la venue de ces hôtes, les engagea à faire le siége de Silvès, occupé par les Mores. Cette ville, située dans les Algarves, était plus forte, mieux bâtie et dix fois plus riche que Lisbonne [3]. Les étrangers remirent à la voile, appuyés de quarante galères portugaises. Le roi partit avec l'armée de terre, dont il donna le commandement au comte Mundez de Souza; elle avait pour auxiliaires des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean, des chevaliers de Calatrava et des Templiers. Arrivés devant Silvès, les Portugais ne prenaient part ni aux travaux du siége ni aux combats; ils se bornaient à plaisanter les croisés flamands sur l'inutilité de leurs efforts : ceux-ci, étant néanmoins parvenus à forcer la basse ville, donnèrent aussitôt l'assaut à la ville haute; mais ils furent repoussés avec perte. Les Mores se défendaient avec héroïsme; la faim et la soif purent seules les obliger à se rendre. La capitulation portait qu'ils se retireraient chacun avec un seul vêtement, que les croisés auraient les biens mobiliers et le roi de Portugal la ville. Cette convention ne fut pas observée : la plupart des croisés résolurent de venger les cruautés que Salah-Eddin avait exercées sur les chrétiens lors du sac de Jérusalem. En conséquence, à peine entrés dans la place, ils en massacrèrent les habitants; après quoi, elle fut remise en la possession du roi de Portugal. Un prêtre flamand devint évêque de Silvès et plusieurs de ses compatriotes restèrent avec lui. Après avoir encore détruit Cadix, où les Sarrasins affluaient trois fois par an afin d'échanger les produits de l'Afrique et de l'Espagne, les croisés passèrent le détroit de Gibraltar et revinrent à Marseille, d'où ils cinglèrent vers l'Orient pour y rejoindre les armées des princes.

Les Allemands, commandés par le célèbre Frédéric Barberousse, vainqueur

[1] Michaud, *Histoire des Croisades*, liv. VII et VIII.

[2] Oudegherst, chap. LXXXVII. — Meyer, ad. ann. 1188.

[3] Reiffenberg, *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tome XIV. — Michaud, *Histoire des Croisades*, tome IV. Éclaircissements.

dans quarante batailles, étaient partis les premiers par la route de terre (1189). Leur expédition fut malheureuse, car l'Empereur n'alla pas plus loin que le Cydnus : ayant voulu, comme Alexandre le Grand, se baigner dans les eaux de ce fleuve, il y trouva la mort (juin 1190).

Philippe-Auguste, roi de France, et Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre[1], dont le voyage avait été retardé par de nouvelles querelles, suivaient la route de mer; s'étant brouillés en Sicile, ils firent voile chacun de leur côté vers Saint-Jean d'Acre (Ptolémaïs), rendez-vous des armées européennes.

Depuis deux ans, cette ville résistait à tous les efforts des chrétiens : l'arrivée des deux rois changea la face des choses. Aussitôt leur réunion opérée (1191), le siége avança rapidement ; la brèche fut ouverte en peu de jours et la garnison, composée de cinq mille hommes, demanda à capituler. La croix était encore une fois triomphante; mais que de sang n'avait pas coûté cette nouvelle victoire ! Le fer musulman, la famine, les maladies contagieuses avaient moissonné par milliers les soldats chrétiens; des chefs illustres, Philippe d'Alsace, le duc de Souabe, étaient morts de misère; les cadavres de six archevêques, de douze évêques, de quarante-cinq comtes et de cinq cents barons couvraient la plaine. Terrible fut la vengeance du vainqueur : Salah-Eddin ayant refusé de racheter les prisonniers, Richard les fit tous égorger entre les deux camps. Jusqu'en Asie, cependant, les haines nationales étaient restées toutes puissantes; les chefs surtout étaient divisés. Le jour de la prise d'Acre, le roi d'Angleterre, trouvant la bannière du duc d'Autriche arborée sur les murs à côté de la sienne, la fit aussitôt enlever, déchirer et jeter dans une fosse remplie d'ordures[2]. Il avait également voué une haine implacable à Philippe-Auguste. Une tradition rapporte qu'il avait fait jurer sa mort par quelques chefs de l'armée et par plusieurs barons. Philippe d'Alsace lui-même était entré dans cette conjuration ; mais lorsqu'il fut tombé malade, il fit appeler son filleul et lui découvrit le dessein perfide du déloyal Richard; les mains jointes, il lui demanda pardon, le conjurant de partir bien vite, car on pouvait lui faire présenter un breuvage mortel[3]. Il est certain qu'après la prise d'Acre, Philippe-Auguste, atteint lui-même de la contagion et perdant les ongles et les cheveux, accusa son rival de l'avoir empoisonné. Sous ce prétexte, il abandonna la croisade pour retourner en Europe.

Richard cependant ne désespéra point de reconquérir la cité sainte. Cent mille soldats lui restaient encore ; il fit lever à ces vaillantes légions le camp d'Acre, traversa le Bélus, côtoya le golfe de Caïpha et entra bientôt en vainqueur dans Césarée. Mais au delà de cette ville, de grands périls attendaient les croisés. Salah-Eddin avait juré de venger la perte de Ptolémaïs et le massacre des captifs musulmans. Deux cent mille infidèles se réunirent sur les

[1] Le roi Henri II, mort à Chinon, le 16 juillet 1189, avait eu pour successeur son fils Richard, duc de Guienne.

[2] Michaud, *Histoire des Croisades*, liv. VIII.

[3] Mouskes, *Chronique rimée*, t. II, v. 19626-19665. — Philippe d'Alsace mourut devant Ptolémaïs le 1er juin 1191. Ses hommes l'ensevelirent près des murs de la cité, dans une chapelle dédiée à Saint-Nicolas, où furent enterrés plus de cinquante comtes, évêques ou ducs. Plus tard, Marguerite de Portugal fit recueillir les restes de son époux pour les déposer à l'abbaye de Clairvaux, en Bourgogne

montagnes et dans la plaine; ils occupèrent les bords de la rivière Leddar pour fermer le passage aux Européens. A l'aspect des bannières ennemies, le roi d'Angleterre se prépara au combat : les bataillons se partagèrent en cinq corps, et les guerriers reçurent l'ordre de ne point quitter leurs rangs et de rester immobiles. Tout à coup, vers la troisième heure du jour, l'arrière-garde des croisés fut attaquée par une multitude de Sarrasins, descendus des montagnes. Quelques chevaliers, ne pouvant supporter longtemps la honte de rester sans combattre, se précipitent sur les infidèles sans attendre le signal du roi; leur exemple entraîne les divers corps d'armée et la bataille s'engage avec un effroyable acharnement. Les drapeaux jaunes du sultan d'Égypte prennent enfin la fuite devant les bannières du roi Richard. Toutefois, les musulmans ne se reconnaissent pas pour vaincus; ralliés par le valeureux Salah-Eddin, ils reviennent une seconde fois à la charge; repoussés de nouveau, ils attendent le moment où les chrétiens victorieux se remettent en marche vers Arsur pour fondre sur l'arrière-garde avec le courage du désespoir. Richard accourt, suivi seulement de quinze chevaliers, et répétant à haute voix le cri de guerre : *Dieu, secourez le saint sépulcre !* L'armée sarrasine ne peut résister au Cœur de Lion ; vaincue trois fois, elle eût été détruite, si la forêt d'Arsur n'en avait recueilli les débris et dérobé la retraite précipitée. Plus de huit mille soldats musulmans et trente-deux émirs avaient succombé dans la bataille. Les croisés ne perdirent que mille de leurs guerriers; mais ce fut avec une profonde douleur qu'ils reconnurent parmi les morts le plus brave chevalier du Hainaut, Jacques d'Avesnes. On le trouva, couvert de blessures, entouré de ses compagnons et de ses parents tués à ses côtés. Il fut enseveli à Arsur, dans l'église de la Vierge, au milieu du deuil général. Ce héros, qui combattait encore après avoir eu un bras et une jambe coupés, s'était écrié en expirant : « O Richard, venge ma mort! » Mais les croisés, au lieu de poursuivre leurs ennemis vaincus, perdirent leur temps à relever les bourgades et les châteaux renversés par le sultan. Lorsqu'ils s'approchèrent enfin de Jérusalem (1192), le roi d'Angleterre manqua l'occasion de prendre la ville en refusant de promettre la vie à la garnison. Un chevalier lui ayant montré à l'horizon le sépulcre du Christ, Richard se mit à pleurer et, ramenant sa cotte d'armes devant ses yeux : « Beau sire Dieu, » dit-il, « ne souffre point que je voie ta sainte cité, puisque je n'ai pas su la défendre. » En effet, Jérusalem était définitivement perdue [1].

Pendant le siége de Ptolémaïs, Gislebert, secrétaire de Baudouin V, avait été chargé par ce dernier d'une mission en Italie. Après avoir passé le mont Cenis, il apprit la mort de Philippe d'Alsace et le retour prochain du roi de France qui avait envoyé en avant deux de ses officiers, afin de se saisir de la Flandre, sous divers prétextes, entre autres pour défaut d'héritier mâle. Gislebert expédia immédiatement à son maître un courrier, qui fit tant de diligence que cette importante nouvelle lui arriva huit jours avant qu'elle se répandît en France : Baudouin se hâta d'entrer en Flandre avec de bonnes troupes, emme-

[1] Michaud, *Histoire des Croisades*, liv. VIII.

nant avec lui la comtesse Marguerite, sa femme, heritière légitime et naturelle de Philippe d'Alsace. Les villes de Bruges, de Courtrai, d'Ypres, de Grammont, le pays d'Alost et celui de Waes accueillirent favorablement les nouveaux seigneurs. Gand resta au pouvoir de Mathilde de Portugal, soutenue par le châtelain et les bourgeois. En revanche, les villes qui formaient la dot d'Isabelle de Hainaut, femme de Philippe-Auguste, se montraient également disposées à reconnaître Baudouin V. Le roi de France et le comte de Hainaut consentirent enfin à laisser décider la question de succession par les évêques de Reims et d'Arras et par les abbés d'Anchin et de Cambron : ceux-ci assignèrent à Louis, fils de Philippe-Auguste, pour la dot de sa mère, toutes les parties du territoire qui forma le *comté d'Artois,* avec les mouvances de Boulogne, de Saint-Pol, de Lillers et de Guines; Marguerite et Baudouin conservèrent le reste de la Flandre, à l'exception des pays laissés en usufruit à Mathilde, lesquels comprenaient toute la partie wallonne et la portion la plus grande de la Flandre occidentale (Furnes, Bergues, Bourbourg, Cassel, Bailleul, Lille, Cysoing et Douai). Baudouin désintéressa le châtelain de Gand en lui assignant un fief de cent livres de terre, et il s'attacha les bourgeois en confirmant les libertés contenues dans la charte que leur avait octroyée, en 1191, la douairière Mathilde [1].

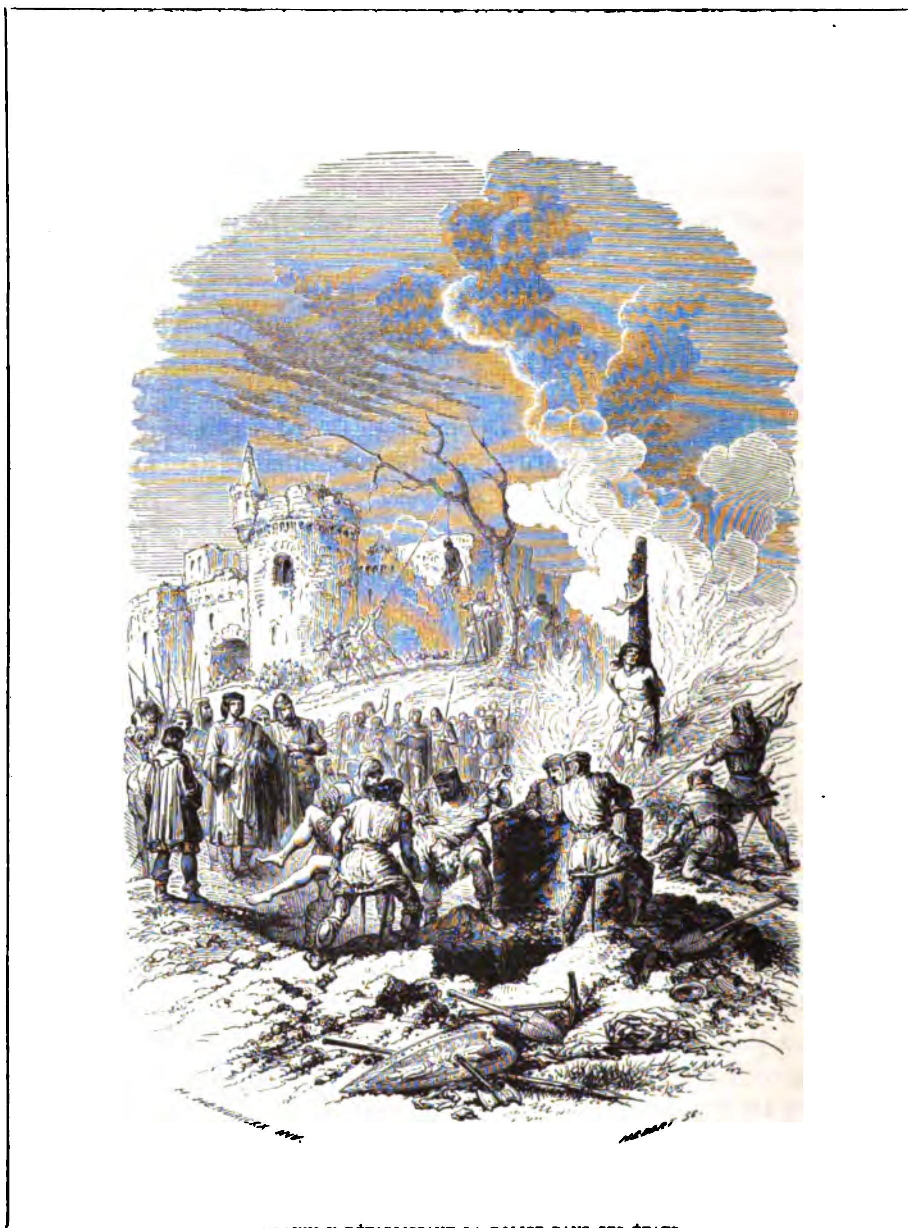
Malgré le morcellement de l'antique comté de Flandre, résultat des dispositions imprudentes de Philippe d'Alsace, Baudouin V se trouvait alors le souverain le plus puissant de la Belgique : il était comte de Hainaut de son chef, comte de Flandre du chef de sa femme et marquis de Namur par l'imprévoyance de Henri l'Aveugle [2].

Ce dernier prince, n'ayant pas eu d'enfant de son mariage avec Laurette d'Alsace, avait, par un acte dressé à Heppignies en 1163, institué pour héritiers de tous ses biens et de ses comtés de Namur, Luxembourg, la Roche et Durbuy, sa sœur Alix, Baudouin IV de Hainaut, mari de cette dernière, et leur fils, connu plus tard sous le nom de Baudouin V; il se réservait la jouissance de ses domaines, s'engageant à n'en distraire aucune partie et à en assurer, après sa mort, la propriété aux donataires : du reste, il ordonnait à tous ses vassaux de prêter hommage à son neveu. Vers 1170, Henri, quoique déjà très-avancé en âge, épousa en secondes noces Agnès de Nassau. Mais cet événement ne changea rien aux dispositions qu'il avait prises précédemment, car il ne tarda point à se séparer de sa jeune femme. Un nouvel acte, conclu à Gerpinnes le 1er avril 1184, confirma la cession de 1163; Henri transporta derechef à la maison de Hainaut les alleux et les serfs qu'il possédait dans les comtés de Namur, de la Roche, de Durbuy et de Luxembourg, et cette fois il institua son héritier par la tradition symbolique du *gazon* et du *rameau*. Cette cession fut ratifiée par l'empereur Frédéric Ier. Mais un événement inattendu allait changer complétement la face

[1] Oudegherst, *Annales de Flandre*, chap. LXXXVI; Warnkœnig, *Histoire de Flandre*, chap. III; Reiffenberg, *Histoire du comté de Hainaut*, II.

[2] Le sceau équestre, adopté dès lors par Baudouin, le représentait l'épée à la main, le heaume fermé, et au cou l'écu blasonné de Hainaut ancien. La légende était ainsi conçue : *Balduinus comes Flandrie et Hainoie ;* sur le contre-scel, où il figurait tenant une bannière au lieu d'une épée, on lisait : *Marchio Namurci.*

des affaires. En 1187, Henri s'étant réconcilié avec sa femme, devint père d'une fille, nommée Ermesinde. Nulle clause de retour n'ayant été insérée dans les



BAUDOUIN V RÉTABLISSANT LA POLICE DANS SES ÉTATS.

actes de donation de 1163 et 1184 : il chercha les moyens de réparer sa faute et d'assurer à sa fille l'héritage dont son imprévoyance l'avait frustrée; il s'empressa donc de se donner un allié en fiançant Ermesinde au comte de Cham-

pagne. Baudouin, de son côté, eut recours au chef de l'Empire. Ses mandataires réussirent dans leurs démarches : l'Empereur leur répondit qu'après la mort du comte de Namur et de Luxembourg, il appartenait à la majesté impériale de disposer de ses fiefs, qu'il ne les accorderait à personne qu'au comte de Hainaut, et qu'il ne permettrait point qu'un prince français vînt s'établir au cœur de la Lotharingie. Quoique Henri eût déjà fait inaugurer le comte de Champagne comme son héritier présomptif, il se soumit à la décision impériale deux fois réitérée (1187). Au cimetière de Notre-Dame de Namur, en présence des barons et des bourgeois, il jura sur l'Évangile qu'il ne troublerait plus son neveu dans son droit, et lui remit l'administration du comté. Mais la sévère justice de Baudouin V indisposa bientôt contre lui plusieurs vassaux qui ne vivaient que de violences et de rapines. L'oncle et le neveu se brouillèrent de nouveau (1188). Pour maintenir ses droits, le comte de Hainaut réunit ses troupes et vint investir Namur; la ville et le château tombèrent en son pouvoir. Quoiqu'il se fût borné à demander la ratification du traité conclu l'année précédente, la guerre ne tarda pas à se rallumer : le comte de Namur, manquant à ses engagements, avait fait mettre des garnisons champenoises à Durbuy et à Bouvignes, et, de plus, il s'était allié avec le duc de Brabant. Pressé de toutes parts, Baudouin négociait encore auprès du chef de l'Empire. Au mois de décembre 1188, il se rendit à Worms et fit hommage, comme marquis de Namur et vassal de l'Empire, au roi des Romains, qui se transporta successivement à Liége et à Maestricht, dans le désir d'amener le duc de Brabant à une transaction. De son côté, Philippe-Auguste interposa aussi sa médiation pour contenter le comte de Champagne. Un traité, conclu à Pontoise, assura le comté de Namur à Baudouin; la Roche et Durbuy furent laissés à son compétiteur; quant au comté de Luxembourg, il fut décidé que l'Empereur pourrait en disposer à son gré. La noblesse et la bourgeoisie de Namur prêtèrent serment au comte de Hainaut dans la plaine de la grande Herbatte (28 décembre 1189). Bientôt Henri fut obligé d'assurer de nouveau à son neveu, indépendamment du comté de Namur, les châteaux de Durbuy et de la Roche. L'Empereur, de son côté, disposa du Luxembourg en faveur de son frère Othon. Alors le comte de Champagne, frustré de ses espérances, renonça à Ermesinde et accompagna Philippe-Auguste en Syrie [1].

Baudouin V, ayant hérité du comté de Flandre, excita contre lui la jalousie des autres princes belges. Henri Ier, duc de Brabant depuis 1199, s'était déjà acquis une haute renommée de vaillance [2]. Il résolut de faire valoir sur la Flandre impériale les prétentions de sa femme, Mathilde de Boulogne, nièce de Philippe d'Alsace. Encouragé par quelques feudataires puissants, à la tête desquels se faisait remarquer Thierry de Beveren, châtelain de Dixmude, il se rendit maître d'Alost et repoussa Baudouin qui, de son côté, avait envahi le Brabant et assiégeait Nivelles. Henri de Namur, qui nourrissait contre son neveu une haine

[1] J. Borgnet, *Histoire du comté de Namur, passim.* — *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg*, I, *passim.*

[2] Voir, ci-après, chap. X.

implacable, résolut de l'attaquer à son tour. Après le départ du comte de Champagne, il avait fiancé Ermesinde à Thibaut Ier, comte de Bar; celui-ci essaya de surprendre Namur, fut repoussé avec perte et retourna à Luxembourg, auprès de son beau-père. Tous deux alors formèrent une ligue dans laquelle entrèrent les ducs de Brabant et de Limbourg, les comtes de Hollande, de Vianden, de Juliers, de Dasbourg et de Moha. Les confédérés marchèrent sur le comté de Namur (1194). Baudouin se rendit secrètement dans le Hainaut et résolut de prévenir ses adversaires. Il avait conclu avec le duc de Brabant une trêve qui devait expirer le 15 août; il attaqua les confédérés le 30 juillet, avant qu'ils eussent fait leur jonction avec les troupes brabançonnes et hollandaises. Le combat s'engagea sous les murs du château de Neuville, au bord de la Méhaigne. Baudouin commandait à cent soixante chevaliers, deux cents cavaliers et dix mille hommes de pied : il triompha d'un nombre double d'ennemis; le duc de Limbourg fut fait prisonnier avec cent huit chevaliers; les autres chefs prirent la fuite.



SCEAU ET CONTRE-SCEL DE BAUDOUIN V.



La victoire de Neuville-sur-Méhaigne eut des résultats importants : elle détruisit les dernières espérances de Henri l'Aveugle, garantit à Baudouin la possession du comté de Namur avec les seigneuries de la Roche et de Durbuy, et lui procura une alliance offensive et défensive avec le duc de Brabant, qui renonçait à ses prétentions sur la Flandre impériale, à condition que le comte lui devrait hommage pour le pays d'Alost. Telles furent les principales dispositions d'un traité conclu, le 20 août, entre Lembecq et Hal. Ce traité fut garanti, du côté du duc de Brabant, par les villes d'Anvers, de Bruxelles, de Louvain, de Nivelles, de Gembloux, de Tirlemont et de Jodoigne; et, du côté du comte de Flandre et de Hainaut, par les villes de Binche, du Quesnoy, de Valenciennes, de Mons, de Grammont, d'Audenarde, de Courtrai, d'Ypres, de Bruges et d'Alost.

Quelque temps après la bataille de Neuville, Baudouin V perdit sa femme, Marguerite d'Alsace, et avec elle le comté de Flandre, qui passa à l'aîné de ses fils (Baudouin VI). Comme sa santé s'altérait, il disposa sans retard du reste de son héritage : se réservant l'usufruit de ses États paternels, il installa son fils puîné (Philippe le Noble) dans le marquisat de Namur, en stipulant que cette province serait un fief du Hainaut et un arrière-fief de l'Empire. Pour soutenir ses guerres continuelles, il avait été obligé d'écraser ses vassaux du Hainaut de charges très-lourdes; par son testament, il supprima certains droits onéreux. On a remarqué que les guerres de Baudouin V, tout en exigeant de grands sacri-

fices de la part des Hennuyers, n'avaient pas été défavorables à la civilisation du pays : elles avaient augmenté le nombre des propriétaires de terres, la nécessité de récompenser ceux qui prêtaient leurs services au prince ayant fait créer une multitude de fiefs et tiré quantité d'individus de leur condition servile. Ce n'est pas que Baudouin V, aussi médiocre administrateur que brave chevalier, fût favorable à l'extension des libertés populaires. De l'avis de ses nobles, il avait décidé que nul ne jouirait du droit de bourgeoisie que s'il demeurait sur les lieux auxquels ce droit était attaché. Il résultat de cette restriction et de plusieurs autres que la féodalité, déjà fortement ébranlée dans presque toutes les autres provinces, resta dominante dans la contrée que l'on nommait à bon droit un pays de chevalerie.

Baudouin V mourut à Mons, à la fin de l'année 1195. Henri de Namur, surnommé l'Aveugle, termina l'année suivante son orageuse carrière; il s'éteignit à Epternach, presque centenaire, ne pouvant se pardonner d'avoir frustré l'enfant de sa vieillesse de la plus belle part de son héritage.



FONTS BAPTISMAUX DE ZILLEBEKE (Flandre occidentale).





CHAPITRE VII.

AFFRANCHISSEMENT, ORGANISATION ET PROGRÈS DES COMMUNES BELGES PENDANT LE XIIe ET LE XIIIe SIÈCLE.



La municipalité romaine n'avait point péri avec l'empire d'Occident : ou la retrouvait encore dans les cités de la Gaule méridionale pendant le IXe, le Xe et le XIe siècle. Mais en Belgique, comme dans les autres parties de la Gaule septentrionale, son influence se fit à peine sentir : ici, les privilèges communaux tiraient leur origine de l'ancienne liberté germanique combinée avec la *gilde* ou association fraternelle de la Scandinavie.

Sous l'empire des institutions germaniques, maintenues par Charlemagne, les villes étaient soumises au pouvoir des comtes et régies comme de simples cantons. Or, les hommes libres des cantons avaient le droit de s'adjoindre aux comtes pour prononcer des jugements en matière criminelle et des arrêts dans les affaires d'intérêt civil et local.

Voulant régler l'exercice de ce droit, qui était devenu onéreux, Charlemagne régularisa en 803 l'institution des *scabini* (échevins) : ils devaient être choisis par les comtes et se trouver au nombre de sept au moins pour porter un arrêt. Après le triomphe de la féodalité, l'échevinage devint, en général, dans les campagnes, un simple office à la disposition des seigneurs [1]. Dans les localités importantes par leur population et par leur richesse, cette magistrature cantonale resta le patrimoine des principales familles, qui conservèrent et étendirent leur antique juridiction : ces familles privilégiées prirent dans nos cités (notamment à Bruxelles et à Louvain) le nom générique de *lignages*. Toutefois, les lignages se composaient non-seulement des familles privilégiées qui conservaient le nom des premiers élus, mais encore de toutes celles qui leur étaient alliées par mariage ou par adoption. Cette bourgeoisie patricienne, propriétaire et dont le privilége se transmettait par hérédité, fut un premier pas vers la commune.

La commune véritable, titre de gloire de la Belgique, fut constituée pendant le XIIe et le XIIIe siècle par l'alliance des artisans, organisés en *gildes* ou fraternités, avec la bourgeoisie proprement dite.

Il y a donc deux périodes dans l'histoire des communes [2] : pendant la première, on vit grandir une seule classe, la bourgeoisie proprement dite, tandis que dans le cours de la seconde, une partie du pouvoir et des priviléges devint la conquête du peuple. Les classes inférieures ne voulurent plus se contenter de la juridiction échevinale, émanation de la bourgeoisie privilégiée. Elles instituèrent, pour défendre leurs droits particuliers, une magistrature composée de *jurés* ou *consaux :* il y en avait treize à Bruges et à Bruxelles, trente à Louvain, trente-deux à Tournai, quarante à Liége, etc. Dans les villes de langue allemande ou flamande, les deux chefs des jurés, choisis par eux tous les ans, prirent le titre de maîtres des bourgeois ou de la cité (*burger meister*).

La juridiction échevinale, qui appartient à la première période, offrit des garanties civiles ; dans la seconde époque (XIIIe, XIVe et XVe siècles), la juridiction des métiers, combinés avec la juridiction échevinale, consacra des droits politiques.

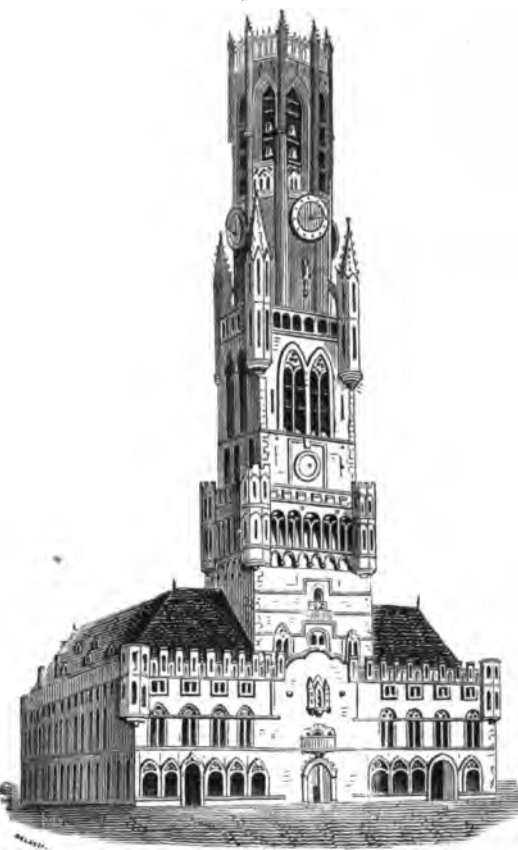
Au nord comme au centre de la Gaule, la renaissance des villes fut provoquée par la *commune jurée,* imitation de la gilde scandinave. Toutefois les cités du nord de la France n'obtinrent des franchises municipales qu'après une lutte acharnée contre leurs suzerains ; l'établissement de *nouvelles lois* fut signalé par de curieuses révolutions à Cambrai, Noyon, Beauvais, Laon, Amiens, Soissons et Reims [3].

[1] Dans les villages, les échevins administraient au nom des seigneurs, mais non pas de la *loi*. Il faut toutefois remarquer que la plupart des villages obtinrent graduellement de leurs seigneurs l'abolition de la servitude, ainsi que d'autres avantages plus ou moins grands.

[2] Moke, *Mœurs des Belges*, chap. XIV.

[3] Elles ont été décrites par M. A. Thierry, dans ses *Lettres sur l'Histoire de France* (XV-XX). Suivant la remarque de cet historien, c'est bien à tort qu'on attribue à Louis le Gros et à son successeur la fondation des communes françaises. Louis VI s'était opposé à ce que les villes de la couronne se constituassent en communes. Louis VII suivit la même politique ; à son passage à Orléans, il réprima, par de sanglantes exécutions, des efforts qu'il regardait comme séditieux. On a vu que, en ce qui concerne l'origine des communes belges, nous adoptons l'opinon émise par M. A. Thierry dans ses *Considérations sur l'Histoire de France*. Il faut consulter aussi, dans les *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, t. XIX, le savant travail de M. Klipffel, intitulé : *Un épisode de l'histoire du régime municipal dans les villes romanes de l'empire germanique*.

En Belgique, l'émancipation communale fut moins dramatique, quoique plus féconde dans ses résultats. Dès le XI[e] siècle, les chartes de *franchise*, de *liberté*, d'*immunité*, d'*amitié*, de *bourgage* et autres semblables, avaient frayé le chemin aux chartes de *commune* ou *poorteryen*, aux *villes à lois* ou *gildœ* [1]. En général, les cités de la Flandre n'eurent pas besoin de courir aux armes pour se donner un échevinage libre et les autres priviléges attachés à la commune. Poperinghe seule donna le spectacle d'une véritable insurrection : ce fut par la force qu'elle obtint ses franchises de l'abbé de Saint-Bertin (1147). Loin de suivre l'exemple des empereurs d'Allemagne et des rois de France, les comtes de Flandre favorisèrent l'émancipation communale ; non-seulement ils surent respecter les droits acquis de leurs sujets, mais, de plus, ils accordèrent spontanément des franchises aux villes qui en étaient encore privées. En Flandre, les lois de chaque cité, octroyées ou confirmées par le comte, étaient nommées *keuren* [2].


BEFFROI ET HALLE DE BRUGES (1281-1364).

Plusieurs droits précieux et caractéristiques se rattachaient à la commune. Les habitants, immatriculés dans les registres de la ville privilégiée, étaient autorisés à former une *confédération* ; et tous s'engageaient par serment à défendre leurs propres intérêts, ainsi que ceux du prince. Les communiers possédaient un collége d'échevins avec juridiction, une caisse commune et une maison de ville, nommée dans plusieurs localités *maison de paix ;* en outre, ils pouvaient se servir d'un sceau particulier et posséder un beffroi, haute tour qui renfermait un bourdon sonore. Le beffroi de Gand, élevé en 1183 sur l'emplacement d'une vieille tour de bois brûlée en 1176, ne fut terminé qu'en 1339 ;

[1] Rapsaet, *Histoire des états généraux*, etc., chap. III.

[2] On se tromperait néanmoins en considérant ces *keuren* comme étant toutes des chartes de communes, ou des chartes d'institution de communes. « La *keure*, dit M. Warnkœnig, « procédait en même temps du seigneur territorial et des habitants : ainsi, celle qui formait la foi fondamentale d'une ville était l'ouvrage commun du comte et des échevins qui la représentaient. Dans les premiers temps, elle était ordinairement octroyée par le seigneur, et acceptée tacitement ou même sous serment par tous les bourgeois... Mais, à l'instar du comte, les échevins et conseillers des villes formèrent aussi des *keuren* pour leurs subordonnés de sorte que ce nom s'étendit bientôt à toute ordonnance de police, à tout arrêté municipal. »

celui de Tournai fut commencé en 1190, celui de Bruges en 1291 ; celui de Bruxelles se trouvait en tête de la nef de l'église de Saint-Nicolas, et l'on en faisait remonter la fondation au commencement du XIIIe siècle [1]. C'était au son de la cloche du beffroi que l'on appelait les habitants en assemblée délibérante. On y statuait sur toutes les affaires qui sortaient des bornes de l'administration ; on y entendait aussi les comptes de la ville. Quant aux cités qui ne possédaient pas un beffroi, elles ne pouvaient convoquer le peuple que par *hui et cri*, ou au son du cor et de la trompette. Les villes jouissaient encore de certains priviléges financiers : au nombre de ceux-ci, il faut distinguer le droit de marché, soit d'un simple marché hebdomadaire, qui se tenait à un jour fixe de la semaine, soit de foires ou marchés annuels, qui duraient pendant une ou plusieurs semaines et servaient de point de réunion aux marchands étrangers : ces foires se tenaient ordinairement dans de vastes bâtiments appelés *gild-hallen*. Dès le XIIe siècle, les bourgeois de la plupart des communes furent déclarés exempts du combat judiciaire et des épreuves du feu [2].

En échange de ces priviléges, certaines charges pesaient sur les bourgeoisies ; mais la plupart de ces obligations se rapprochaient de ce qui se pratique de nos jours : telles étaient les impositions connues sous le nom de *tailles* ou d'accises, le service militaire, etc. Quant aux redevances qui tiraient leur origine de l'ancien état de servitude, elles avaient été supprimées, pour la plupart, en faveur des communautés municipales : les prestations humiliantes (comme le droit de morte-main ou de meilleur cathel [3]) étaient devenues le lot des manants.

Les comtes de Flandre, par politique, tolérèrent, favorisèrent et sanctionnèrent les lois communales dérivant de la gilde. Toujours obligés de surveiller ou de combattre la suzeraineté française, ils avaient besoin de ménager non-seulement les grands propriétaires des villes, mais aussi la classe industrielle, dont l'importance augmentait chaque jour. Les concessions octroyées par Philippe d'Alsace l'ont fait surnommer à juste titre le législateur de la Flandre. Il abolit en plusieurs lieux la *mainmorte* et l'odieux droit de *half-have* [4]; il affranchit aussi les populations encore serves d'Alost et de Courtrai.

Les cités qui ne possédaient aucune garantie contre les empiétements du pouvoir reçurent des *keuren* ou statuts ; celles qui jouissaient déjà de quelques priviléges en obtinrent de nouveaux. Orchies, Damme, Biervliet, Dunkerque,

[1] Cette tour s'écroula en 1714.

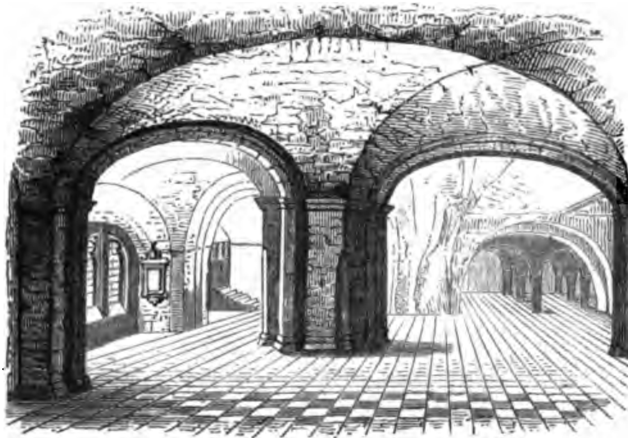
[2] Il ne faut pas confondre les villes de *commune* avec celles qui jouissaient seulement d'une juridiction municipale. « Les villes de *commune* réunissaient divers priviléges : en payant des redevances fixes, elles étaient affranchies de ces droits arbitraires et odieux que quelques seigneurs se croyaient autorisés à en exiger à volonté ; elles étaient régies par les coutumes qui y avaient été de tout temps observées, ou par celles que les habitants déclaraient vouloir adopter ; leurs habitants étaient ordinairement désignés sous le nom de *bourgeois* ; les affaires publiques étaient confiées à des magistrats élus par eux et tirés de leurs corps. » *Institutions des communes dans la Belgique, pendant les* XIIe *et* XIIIe *siècles*, par De Bast (Gand, 1819).

[3] Le meilleur *catheil*, *cathel* ou *catheu* était le meuble le plus précieux, que l'usage, fondé sur la servitude, accordait au seigneur après la mort de chacun de ses vassaux.

[4] La *mainmorte*, entendue dans le sens du moyen âge, était l'état de vassaux attachés, à perpétuité, à la glèbe, et privés de la faculté de disposer de leurs biens. *Half-have* était un droit spécial de servitude qui accordait au comte de Flandre, à la mort de chaque serf du sexe masculin, trois deniers et la moitié de tous ses biens meubles. Pour une femme serve, ce droit n'était que d'un denier. Les nobles mêmes et les hommes libres étaient assujettis à cette exaction : à leur mort, on payait deux marcs de Flandre au comte, qui, en outre, s'attribuait la moitié de leurs propriétés.

Nieuport, Hulst et la châtellenie de Bruges, nommée depuis lors *le Franc*, furent élevées successivement au rang de municipes. Les priviléges dont jouissaient des villes plus anciennes, telles que Gand, Bruges, Saint-Omer, Audenarde, Grammont, furent ou confirmés ou étendus. La ville d'Aire devint une commune modèle : la charte de l'Amitié (*Lex amicitiæ*), octroyée par Philippe d'Alsace, en 1188, institua une véritable communauté évangélique. Cette charte statuait qu'il y aurait dans la confédération appelée *l'Amitié*, douze juges choisis, qui devaient s'obliger, par serment, à ne point faire de distinction entre un pauvre et un riche, entre un noble et un vilain, entre un parent et un étranger. Tous les confédérés promettaient de s'entr'aider comme des frères, en ce qui serait utile et honnête : si l'un commettait contre l'autre quelque délit en paroles ou en actions, celui qui aurait été lésé ne prendrait point vengeance par lui-même ou par les siens [1], mais il porterait plainte et le coupable réparerait le délit selon l'arbitrage des douze juges élus ; si celui qui avait fait le tort, ou si celui qui l'avait reçu, averti par trois fois, refusait de se soumettre à cet arbitrage, il serait écarté de la confédération.

L'affranchissement des villes et des bourgs de la Flandre continua pendant le XIIIe siècle. En 1281, Bruges reçut du comte Gui de Dampierre une nouvelle *keure*. Jeanne, comtesse de Flandre, avait donné, en 1218, aux bourgeois de la ville de Seclin les mêmes lois, priviléges et coutumes qui étaient en usage à Lille, en 1240; elle octroya des lois et coutumes à la châtellenie de Bourbourg et à la terre de Bergues Saint-Winoc; à la même époque, la châtellenie de Furnes, le pays de Waes, les quatre offices ou métiers (Assenede, Bouchaute, Axel et Hulst) obtinrent aussi leurs coutumes et franchises. Alost avait passé à l'état de commune en 1281, Douai en 1286, Valenciennes en 1291, Messines en 1293, Bailleul en 1295, l'Écluse en 1328, Roulers en 1377.



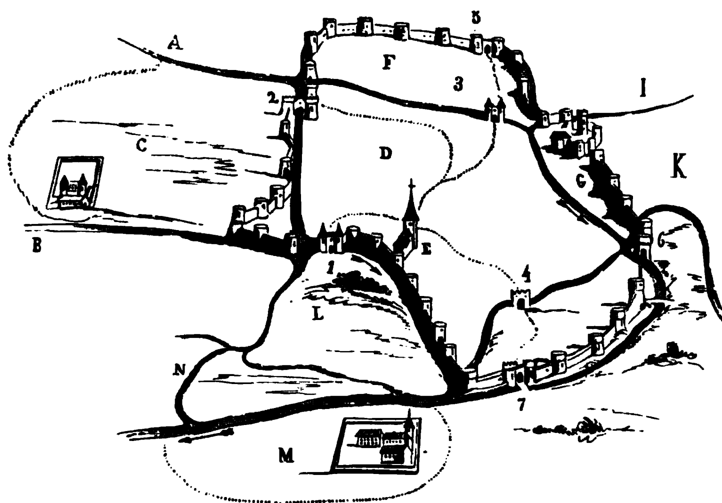
CRYPTE DE L'ÉGLISE DE SAINT-BAVON (XIIIe siècle).

Mais l'organisation de la commune de Gand mérite une mention particulière.

Vers 631, saint Amand avait fondé, non loin du confluent de l'Escaut et de la Lys, deux monastères : l'un sur une colline appelée *Blandinium*, l'autre dans une forteresse déjà célèbre sous le nom de *Gant* ou *Gand*. La capitale de la Flandre doit son origine à ces deux couvents, du mont Blandin (Saint-Pierre) et de Gand

[1] On sait que les mœurs et les coutumes de cette époque permettaient à chacun de poursuivre ouvertement sa vengeance. Quelques jours de la semaine étaient seulement exceptés, et ce temps de répit s'appelait trêve de Dieu (*treuga Dei, pax Dei*).

(Saint-Bavon). La ville proprement dite (*portus, oppidum*) n'occupait au XIIe siècle que l'île formée par les deux rivières. Il existait trois *villæ* distinctes du *portus* : la première dépendante du monastère du mont Blandin, fut appelée plus tard la ville de Saint-Bavon ; la seconde, qui relevait du monastère de Saint-Pierre, prit le nom de *Sinte-Pieters-dorp* ; enfin la troisième, qui reçut la dénomination de Vieux-Bourg, s'éleva dans l'enceinte du *Castellum novum* (château fort des comtes). Le nom de Gand, d'abord attribué exclusivement à la *villa sancti Bavonis*, passa ensuite à la ville proprement dite, où déjà l'on trouvait au XIIIe siècle plusieurs églises paroissiales : celle de Saint-Jean (remplacée plus tard par la cathédrale de Saint-Bavon), celle du Christ ou du Saint-Sauveur, celle de Saint-Jacques et celle de Saint-Nicolas, au Marché-aux-Grains, fondée vers 1100. En 1194, la ville, qui venait de s'étendre sur la rive gauche de la Lys, fut fortifiée par Philippe d'Alsace ; dans le siècle suivant, elle s'accrut par suite des incorporations successives de vastes territoires et des communes indépendantes, contiguës à la ville primitive. Ces communautés, autrefois distinctes, furent soumises à la juridiction de la commune principale. Il faut cependant remarquer que les possessions des monastères de Saint-Pierre et de Saint-Bavon demeurèrent constamment séparées et indépendantes de la ville, et qu'elles eurent leurs échevinages particuliers; mais, à cause de leur position, une nécessité mutuelle les fit également comprendre dans la ligne des fortifications. Deux abbayes et un château fort attirèrent les étrangers ; deux rivières navigables, tant en amont qu'en aval, mirent les habitants en communication avec la mer et avec l'intérieur. Dès 933, la tannerie était en activité à Gand, et vers 960, lorsque le comte Baudouin III eut transféré en Flandre des tisserands et des foulons, la prospérité de ces deux métiers y devint bientôt la base de la richesse publique : au XIIIe siècle, on y comptait quarante



PLAN DE GAND AU XIIIe SIÈCLE.

A. La Lys. — B. L'Escaut. — C. L'abbaye et la ville de Saint-Pierre. — D. Le port ou la ville communale. — E. L'église de Saint-Jean, devant laquelle les XIII rendaient la justice. — F. Le quartier de Saint-Michel. — G. Le Vieux-Bourg. — H. Le nouveau port. — I. La Lieve. — K. Terrains achetés par la commune en 1299. — L. Quartier appelé le *Faubourg*, le quartier d'outre-l'Escaut et la ville de Brabant. Il fut fortifié en 1290. — M. L'abbaye et la ville de Saint-Bavon. — 1. La porte de Brabant; 2. La porte de France ou la porte aux tours (*Ketel-poort*); 3 et 5. L'ancienne et la nouvelle porte de Thourout; 4. L'ancienne porte du château; 6. La porte grise; 7. La porte de Saint-Bavon.

Les deux ponts marqués sur la Lys sont ceux de la Minne.

mille fileurs et tisserands en laine. Les métiers des poissonniers, des francs-bateliers, des bouchers et des brasseurs étaient également considérables.

Une des causes de l'accroissement de Gand fut un règlement de 1202 qui, en empêchant les bourgeois d'acquérir librement des biens immeubles hors de l'enceinte de la ville, les obligeait en quelque sorte d'employer leur argent dans les fabriques et le commerce. Il y avait plusieurs halles, où les divers métiers exposaient leurs marchandises en vente, et dans lesquelles ils avaient une juridiction spéciale, consistant en une sorte de police du marché, exercée par les doyens et les jurés du corps. Le commerce extérieur se faisait surtout avec l'Allemagne et avec l'Angleterre. En 1164, Philippe d'Alsace avait obtenu, de l'empereur Frédéric Barberousse, une pleine liberté pour les Flamands d'aller et de venir par tout le territoire de l'Empire. Entre la Flandre et l'Allemagne, et

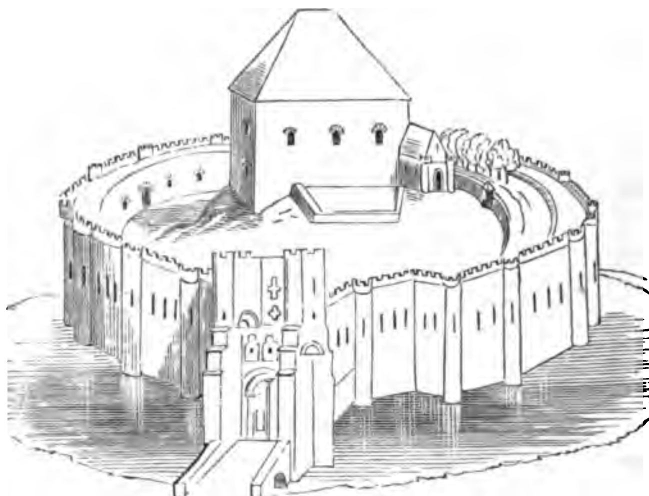


RUINES DE L'ÉGLISE DE DAMME (XIII[e] siècle).

principalement entre Gand et Cologne, il existait deux routes commerciales, l'une par terre et l'autre par eau : la première se dirigeait par Bruxelles vers Maestricht, Fauquemont, Herzogenrode et Juliers; la communication par eau avait lieu par l'Escaut, en descendant vers Anvers, et ensuite par la Meuse et le Rhin. Pour abréger la distance qui les séparait de la mer, les Gantois entreprirent, en 1251, la construction du canal appelé *de Lieve* qu'ils menèrent directement jusqu'à Damme, principal port de l'Europe occidentale au XIII[e] siècle. C'est par cette ville, aujourd'hui complétement déchue, mais si florissante alors, qu'affluaient les trésors destinés au commerce d'échange. Nul doute que les alliances de famille, qui se nouèrent dès le IX[e] siècle entre les rois anglo-saxons et les comtes de Flandre, n'aient eu pour effet de favoriser aussi les rapports de commerce entre leurs sujets respectifs. Ces relations furent encore étendues par

les rois normands qui, dans leurs guerres contre la France, s'appuyèrent constamment sur les héroïques populations flamandes.

En 1178, Philippe d'Alsace avait donné aux Gantois de nouvelles chartes qui confirmaient, sauf certaines restrictions, leurs privilèges antérieurs. Ces restrictions ne se retrouvèrent plus dans la charte octroyée par Mathilde de Portugal en 1192 et ratifiée par Baudouin de Hainaut. En étudiant l'organisation de la commune de Gand à la fin du XIIe siècle, il faut distinguer les privilèges des habitants et le régime municipal : les premiers étaient très-étendus, le second était essentiellement aristocratique. Indiquons d'abord les droits principaux, franchises et privilèges dont jouirent les bourgeois (*poorters*), après la confirmation de la charte de 1192. Le citoyen de Gand, pas plus que celui de Bruges, d'Ypres ou d'Audenarde, ne pouvait être condamné à plus de soixante livres d'amende, de quelque délit qu'il se fût rendu coupable, à moins qu'il ne fût légalement convaincu, par les échevins, de viol, de brigandage, de faux ou d'homicide, auxquels cas il encourait la peine de mort. — Il avait le privilége de traverser le château sans déposer son glaive, pourvu qu'il n'y séjournât pas ou ne s'y promenât point par désœuvrement. — Nul ne pouvait s'arroger quelque pouvoir sur la personne d'autrui, à moins que celle-ci ne fût constituée otage dans le cas d'inimitié privée, ou qu'elle ne fût en état de vasselage. — Les Gantois ne devaient à leur prince aucun service hors des limites du pays, si ce n'était par bateaux. — Ils avaient la liberté de fortifier leur ville de murs, de fossés et d'autres ouvrages, comme aussi leurs maisons particulières. — Ils pouvaient disposer librement de leurs propriétés. — Ils jouissaient de la liberté d'enseignement, garantie à ceux qui avaient la volonté, la capacité et les moyens de tenir des écoles dans la ville. — Ils possédaient aussi le privilége de choisir leurs curés.



ENCEINTE DU CHATEAU DES COMTES, A GAND (fin du XIIe siècle).

Le régime municipal était fondé sur l'institution primordiale de treize échevins auxquels toutes les affaires de la cité devaient être soumises. Ils tenaient les plaids auprès de l'église de Saint-Jean, ou bien entre la chapelle de Sainte-Pharaïlde et le *bourg* du comte s'ils étaient convoqués par lui pour traiter de quelque affaire importante. Pris dans les familles les plus puissantes, ils ne pouvaient être destitués que pour faux jugement; en cas de décès ou de démission de l'un d'eux, ses collègues en nommaient un autre et le présentaient au comte qui

confirmait leur élection. En 1212, Ferrand de Portugal établit le renouvellement annuel des échevins, lesquels devaient être désignés par quatre prud'hommes que le seigneur choisissait de bonne foi dans chacune des quatre paroisses de Gand. Ce régime subsista jusqu'en 1228. Par leur charte du mois d'avril de cette année, Ferrand et Jeanne (de Constantinople) récompensèrent les familles riches de Gand des secours généreux qu'elles avaient fournis pour la rançon du comte, tombé au pouvoir de Philippe-Auguste après la bataille de Bouvines [1]; ils introduisirent une nouvelle organisation, par laquelle les échevins furent établis à vie et tout à la fois assujettis à une mutation annuelle. Telle est l'origine du célèbre collége des *Trente-neuf*, qui subsistait encore alors même que le renouvellement annuel des échevins eut été presque généralement consacré [2].

Dans les anciennes provinces lorraines, où la civilisation n'avait point fait autant de progrès, le régime municipal s'établit plus lentement : la plupart des villes du Hainaut, du Brabant et du comté de Namur ne furent érigées en communes que dans la première moitié du XIIIe siècle.

Bien que les libertés de la ville de Namur aient été confirmées en 1213, il est hors de doute cependant que, dès le XIIe siècle, Namur était une terre libre, où tout serf cherchant un refuge contre les exactions de son seigneur, acquérait de plein droit l'affranchissement [3]. En 1235, Louvain et Bruxelles reçurent leurs chartes d'affranchissement. Le duc de Brabant Henri Ier s'interdit l'arbitraire dans ces villes en soumettant les habitants au jugement de leurs échevins; il statua que tous les ans, huit jours avant la fête de saint Jean-Baptiste, les bourgeois de Bruxelles choisiraient treize jurés et sept échevins, dont l'élection serait soumise à l'approbation du souverain; en même temps, il s'engageait à maintenir les priviléges des bourgeois et à ne rien faire contre eux sans jugement et sentence des échevins; s'il agissait autrement, il promettait de réparer sa faute également par le conseil des échevins et des jurés [4]. En 1247, Henri II

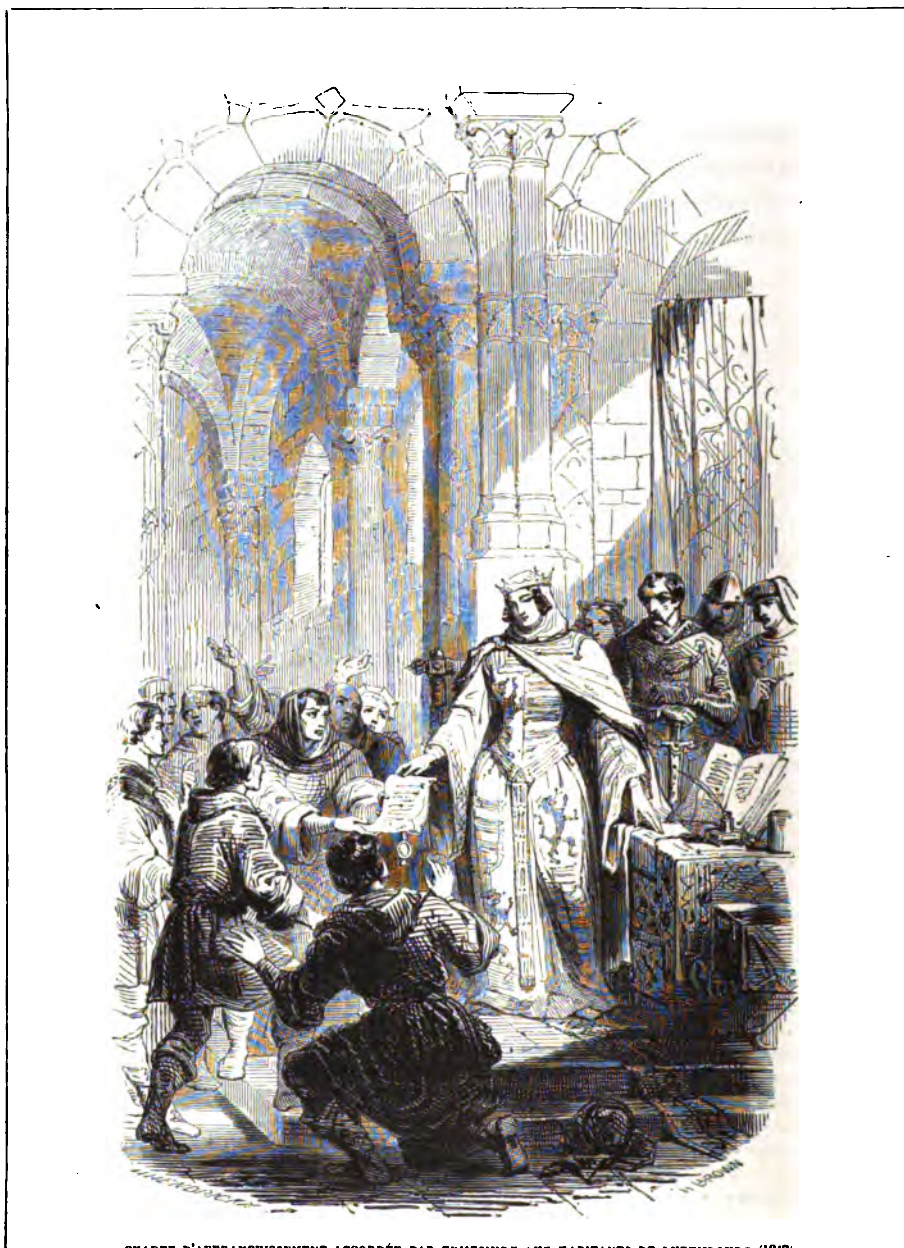
[1] Voir ci-après, chap. VIII.

[2] Voici en quoi consistait le collége des *Trente-neuf* institué à Gand en 1228. Les échevins en fonctions devaient procéder, sous serment, à l'élection libre de cinq échevins ou bourgeois qu'ils jugeraient offrir le plus de garanties dans l'intérêt des princes et de la ville : ces candidats ne pouvaient être parents plus rapprochés qu'au quatrième degré. Les cinq prud'hommes élus s'adjoignaient ensuite, avec les mêmes formalités et sous les mêmes conditions, trente-quatre collègues, de façon cependant que parmi les trente-neuf ne pouvaient figurer en même temps ni le père avec le fils, ni le frère avec le frère. Les échevins existants en 1228 devaient, lors de la première institution du nouveau corps, répartir à la majorité des voix, les trente-neuf nouveaux élus en trois sections de treize membres chacune : les treize premiers avaient le titre et remplissaient les fonctions d'échevins, la seconde section était composée de conseillers; les treize derniers, sous le nom de *vagues* (*vacui*), restaient sans fonctions. Il se faisait un roulement annuel entre ces diverses sections; ainsi les échevins de l'an 1229, devenus *vagues* en 1230, étaient remplacés par les conseillers de la première année, tandis que les membres de la troisième section étaient appelés à remplir les fonctions de conseillers pour 1230. Ces mutations devaient se renouveler d'année en année, le jour de l'Assomption. Un des trente-neuf venait-il à mourir ou renonçait-il à son droit de bourgeoisie, ses collègues étaient tenus de le remplacer de la manière prescrite pour la première élection. Le bailli du comte ou son délégué était chargé de recevoir le serment des nouveaux élus; s'il demeurait absent ou ne se faisait pas convenablement représenter, il pouvait être remplacé par les échevins en fonctions. Cette organisation subsista sans aucun changement jusqu'à l'année 1275, bien que, durant cette période, le renouvellement annuel des colléges d'échevins par le prince ou ses commissaires eût été introduit dans presque toutes les autres villes de la Flandre. Voir Warnkœnig, *Histoire de la Flandre et de ses institutions*, t. III, *passim*.

[3] J. Borgnet, *Hist. du comté de Namur*, p. 46.

[4] *Luyster van Brabant*, p. 43. — Voici la date de quelques autres chartes communales : Tirlemont reçut ses titres d'affranchissement en 1168, Vilvorde en 1192, Léau en 1213, Hasselt en 1232, Diest en 1228, Saint-Trond en 1288, Luxembourg en 1243, Anvers et Turnhout avant 1261, Lessines et Aerschot en 1283, Malines en 1308, Binche en 1287, Maubeuge en 1293.

supprima l'odieuse *mainmorte* dans le duché de Brabant; elle avait été également abolie par Philippe, comte de Namur, en 1212, mais seulement en faveur de ses vassaux nobles.



CHARTE D'AFFRANCHISSEMENT ACCORDÉE PAR ERMESINDE AUX HABITANTS DE LUXEMBOURG (1243).

Baudouin VI, comte de Hainaut, s'occupa plutôt de régulariser la féodalité dans cette province que d'étendre les droits politiques des habitants. Au mois de juillet 1200, en présence de ses barons réunis dans la salle du château de Mons,

il promulgua deux grandes chartes : l'une, sous le nom de *Paix*, était une espèce de code criminel; l'autre statuait sur la manière de transmettre les fiefs. Celle-ci consacrait le droit d'aînesse et stipulait que nul serf ne pouvait disposer de son alleu en aucune manière, ni constituer un fief, si ce n'était du consentement du seigneur de qui relèverait ce fief. L'autre ordonnance contenait ce qui suit : « Les individus qui ne seront ni chevaliers, ni fils de chevaliers, subiront la peine du talion, mort pour mort, membre pour membre. — Les fils de chevaliers qui ne seront pas eux-mêmes chevaliers à l'âge de vingt-cinq ans seront traités comme vilains. — Celui qui aura tué un agresseur à son corps défendant devra jouir d'une paix entière de la part du seigneur et des amis du défunt. — Si quelqu'un gardant ses forêts, ses bois, ses eaux, ses prés, par lui-même ou par son sergent, demande des gages à celui qui lui a causé des dommages, et qu'après avoir essuyé un refus il retrouve le délinquant sur sa propriété et le tue dans une rixe ou guerre privée, il ne sera ni puni ni soumis à aucune amende. — Si l'homicide est fugitif, ses parents et ses amis doivent l'abandonner formellement et le renier pour jouir de la paix ; s'ils s'y refusent, ils seront traités comme l'homicide fugitif jusqu'à l'accomplissement de ce devoir. — Si quelqu'un porte couteau à pointe, à moins qu'il ne soit chasseur, cuisinier, boucher ou voyageur étranger, il payera soixante sous d'amende à celui qui exerce la justice dans l'endroit où il sera appréhendé. S'il est insolvable, on lui coupera une oreille. » Le servage subsista dans la ville de Mons jusqu'en 1295 [1].



PONT ROMAN A TOURNAI (fin du XII[e] siècle).



MAISON ROMANE A TOURNAI (XII[e]-XIII[e] siècle).

En 1187, Philippe-Auguste avait réussi à se faire reconnaître souverain dans Tournai, soit par la connivence de Baudouin V, son beau-père, soit par un mouvement spontané des habitants, fatigués de la double juridiction des châtelains et des évêques. Peut-être le monarque français acheta-t-il la soumission ou la défection des Tournaisiens en confirmant et en étendant leurs privilèges. Le diplôme donné par le roi en 1187, mais expédié seulement en 1211, régularisa le régime pénal, administratif et financier de la cité; il restreignit le pouvoir du châtelain pour augmenter l'autorité de la magistrature communale. Citons quelques dispositions de cette charte importante : « Tout homme libre, de quelque religion qu'il soit, pourra venir s'établir dans la commune. Il jouira de

[1] Hossart, I, p. 364. — De Boussu, *Hist. de la ville de Mons*, p. 77.

tous les droits et priviléges attachés au titre de bourgeois, pourvu qu'il observe les lois et les coutumes de la cité. — Si le châtelain, l'évêque ou leurs sujets, se mettent violemment en possession des effets mobiliers de quelque bourgeois, le prévôt les fera citer à comparaître devant son tribunal. S'ils font défaut, le prévôt fera suspendre les droits et saisir les émoluments qu'ils tiennent de la commune, jusqu'à ce qu'ils aient donné une réparation suffisante. — Il y aura pour la commune de Tournai trente jurés, dont deux seront prévôts. Chaque année, à la fête de sainte Lucie, il sera procédé à l'élection de nouveaux inspecteurs, prévôts, jurés et échevins. — La commune de Tournai aura une cloche, dans la cité, en un lieu convenable, pour convoquer les bourgeois quand les affaires de la ville le requerront. — Tout ce qui précède a été accordé à condition que toutes les fois que nous manderons à notre service les troupes des communes, la ville de Tournai nous enverra trois cents hommes d'infanterie bien armés, si elle en est requise par nous ou nos successeurs les rois de France [1]. » En vertu de cette charte, Tournai se gouverna en ville libre jusqu'à l'époque où Louis XI y établit une garnison française.

La principauté ecclésiastique de Liége avait été consolidée par le célèbre Notger. Elle devait, disait-on, Notger au Christ et tout le reste à Notger. Les habitants, en effet, ne formèrent une nation réellement distincte que depuis le mémorable épiscopat de cet illustre administrateur [2].

Favorisée par les empereurs d'Allemagne, Liége devint, au commencement du XIe siècle, la capitale d'un territoire qui comprenait les abbayes de Saint-Hubert, de Lobbes, de Brogne, de Gembloux, le comté de Huy, les villes de Dinant, Ciney, Tongres, Maestricht et Malines. L'évêque Théoduin acquit la suzeraineté du Hainaut, et l'évêque Otbert acheta la forteresse de Bouillon; l'Église de Liége obtint encore, vers la même époque, la possession du comté de Brugeron. Les successeurs d'Otbert suivirent la politique de l'inébranlable ami d'Henri IV; intervenant activement dans la querelle des investitures et repoussant les réformes de Grégoire VII, ils continuèrent à défendre les empereurs contre le souverain pontificat. Sans avoir égard à la nature spirituelle de leur mission, ils s'attachèrent principalement à fournir des combattants aux chefs de l'Empire: le chapitre de Saint-Lambert se composa de fils de comtes et de seigneurs, inféodés à la cathédrale plutôt comme chevaliers que comme clercs. Bientôt une corruption effrayante se glissa parmi ce clergé; l'usure, l'impudicité, une foule de vices régnèrent impunément dans la cité épiscopale. La simonie était devenue générale : l'évêque Raoul de Zeringhen faisait mettre les prébendes à l'encan sur l'étal du boucher Udelin, son confident; tous les clercs se mariaient. Quand saint Bernard vint à Liége, en 1147, il flétrit énergiquement, dans l'église de Saint-Lambert, leur luxe et leur dépravation. Jamais on n'avait vu pareil

[1] Chotin, *Histoire de Tournai*, I.

[2] Villenfagne, *Recherches, etc.*, I, p. 66. — Élu évêque en 972, Notger occupa pendant trente-six ans le siége épiscopal de Liége; il mourut, suivant l'opinion émise par M. E. Gachet (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVII), le 25 mars 1007, avant Pâques.

scandale. Sous Albéron de Namur, qui occupait le siége épiscopal en 1145, on imagina, pour égayer les cérémonies trop graves des fêtes de Pâques et de la Pentecôte, de créer une *reine des concubines* : revêtue d'habits somptueux, un diadème sur la tête, cette courtisane se plaçait sur un trône dressé dans les rues, d'autres disent dans l'église même ; puis, autour de cette *reine*, les clercs, comme les autres fidèles, chantaient tout le jour au son des tambours et des instruments de musique. Parfois les évêques de Liége étaient aussi de valeureux capitaines ; suivant les expressions du pape Célestin III, ils quittaient volontiers le gouvernement pacifique de leurs ouailles pour le champ de la guerre, la mitre pour le casque, le bâton pastoral pour la lance, la chasuble pour la cuirasse, l'anneau pour le glaive. Ce fut comme chevalier que Henri de Leyen accompagna deux fois en Italie Frédéric Ier pour soutenir les droits de cet Empereur contre la cour de Rome [1].



TOUR DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX, A LIÉGE (1150 A 1200).

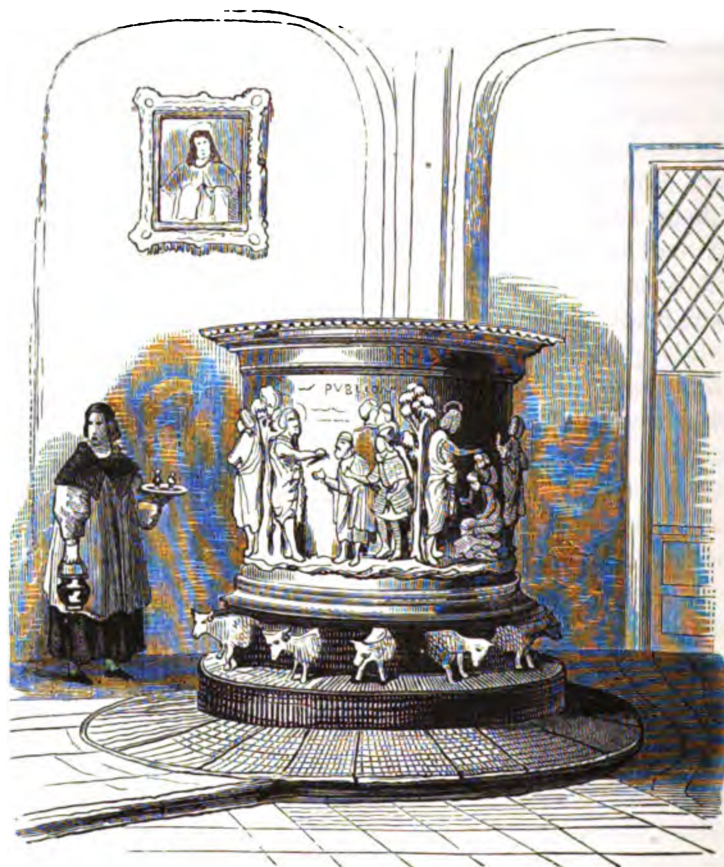
Après la mort de l'antipape Victor IV, l'Empereur offrit la chaire de saint Pierre à l'évêque de Liége ; celui-ci la refusa, mais il voulut bien se charger du gouvernement du Milanais. L'évêque Raoul de Zeringhen étant mort à Fribourg à son retour de la croisade, où il avait suivi Frédéric Barberousse [2], la plus grande partie du clergé avait désigné pour son successeur Albert de Louvain, frère du duc de Brabant Henri Ier. Mais quelques chanoines s'opiniâtrèrent à choisir un autre candidat, et l'empereur Henri VI, prétendant que cette contestation lui donnait le droit d'élire lui-même un évêque, nomma Lothaire de Hostad, frère d'un de ses favoris [3]. Albert de Louvain eut recours au saint-siége, qui confirma son élection. Alors des officiers de l'Empereur assassinèrent lâchement le malheureux prélat près de la ville de Reims, où il s'était rendu pour recevoir la consécration pontificale (1192). Le duc de Brabant, à qui l'on remit la robe ensanglantée de son frère, s'unit avec son oncle maternel, Henri III de Limbourg, et avec la plupart des autres seigneurs de la basse Lorraine et du bas Rhin. Cette ligue puissante se proposait de détrôner Henri VI et d'élever le prince brabançon à la dignité impériale. Les ducs de Limbourg et de Brabant, entrés les premiers en campagne, ravagèrent les domaines du comte de Hostad, frère de Lothaire ; ils prirent et rasèrent tous ses châteaux, à l'exception d'un seul, celui d'Are, près de Bonn, qui passait pour

[1] Conf. de Gerlache, *Histoire de Liége* ; Polain, *Histoire de l'ancien pays de Liége*, I ; Villenfagne, *Recherches*, I ; et F. Henaux, *Histoire du pays de Liége*, *passim*.

[2] Voir ci-dessus, p. 199.

[3] C'était le chapitre de Saint-Lambert qui nommait l'évêque : l'élu devait ensuite obtenir du pape l'investiture par l'anneau et la crosse, et de l'Empereur des régales, au moyen du sceptre.

inexpugnable. L'Empereur, effrayé, eut une entrevue à Coblentz avec les princes de la famille d'Albert et parvint à les apaiser. Il fit jurer, en son nom et sur son âme, qu'il n'avait ni voulu ni ordonné le meurtre de l'évêque de Liége, dont les assassins furent bannis du territoire de l'Empire. Lothaire de Hostad, qui s'était rendu à Rome pour implorer du pape son pardon, fut obligé de renoncer à ses prétentions et à tous ses bénéfices, sauf une prébende dans le chapitre de Coblentz. L'année suivante, il fit un second voyage à Rome, où il mourut [1].



FONTS BAPTISMAUX DE L'ÉGLISE SAINT-BARTHÉLEMY, A LIÉGE (1112).

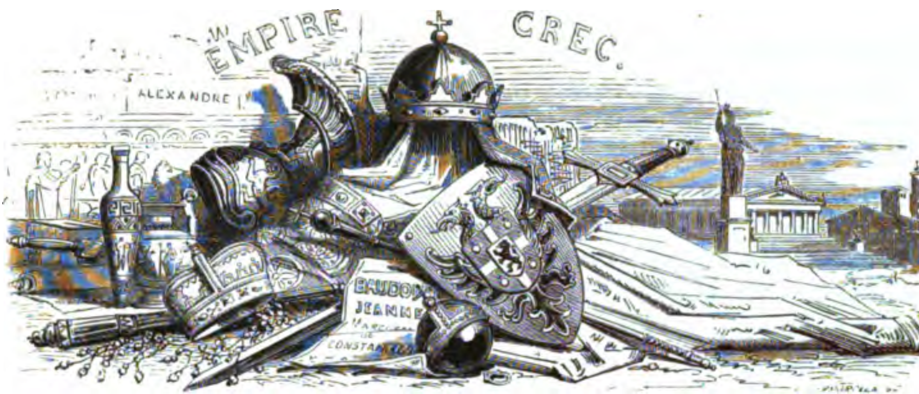
Albert de Cuyck avait été choisi, par la majorité du chapitre de Saint-Lambert, comme successeur d'Albert de Louvain. Quelques chanoines lui ayant opposé un compétiteur, il dut dépenser beaucoup pour les frais de son élection et pour un voyage à Rome, où il alla se soumettre au jugement du pape. Désireux de rétablir ses affaires, il vendit au plus offrant les emplois civils et les bénéfices ecclésiastiques; il est vraisemblable qu'il se fit également payer la fameuse charte de 1198, par laquelle il confirmait solennellement les principales garanties

[1] J. David, *Geschiedenis van St-Albertus van Leuven*, p. 130.

dont la bourgeoisie de Liége se trouvait déjà en possession. Il reconnaissait un fait accompli lorsqu'il constatait, à côté de la noblesse et du clergé, l'existence d'un troisième ordre qui s'était élevé par l'industrie et le commerce. Liége était, dès cette époque, renommée pour les armes et les draps qu'elle fabriquait; Dinant fournissait les autres pays de ces ustensiles de cuivre appelés de son nom *dinanderies;* enfin, sur tous les points du territoire, l'exploitation des mines de fer, de houille et de plomb avait acquis de grands développements. Déjà l'odieux droit de mainmorte avait été supprimé en faveur des vassaux de l'Église de Liége. Albert de Cuyck consentit à l'affranchissement définitif de la bourgeoisie : la charte de 1198 proclame que les bourgeois de Liége ne sont justiciables que des échevins, leurs juges naturels, et qu'ils ne peuvent être appelés devant aucune autre juridiction exceptionnelle; elle garantit la liberté individuelle, car, pour arrêter un bourgeois, il faut un jugement préalable des échevins ; elle garantit aussi l'inviolabilité du domicile, car elle défend au mayeur et aux échevins d'entrer dans une maison de la cité ou de la banlieue, même pour y rechercher et appréhender un voleur, si ce n'est du gré de celui qui l'habite ; elle défend la confiscation des biens, même en cas de condamnation à mort ; elle exempte les bourgeois de tailles, de logement de soldats et de services militaires : ils ne sont obligés de suivre leur évêque à la guerre que pour la défense du territoire envahi, et seulement quinze jours après qu'il aura mis en mouvement tous ses hommes de fief. Si l'évêque prévoit que la guerre durera plus de quinze jours, il en informe les bourgeois de la cité et les engage à se tenir prêts. Après l'expiration de la quinzaine, l'avoué de Hesbaye [1] se rend à Liége, accompagné de quarante chevaliers, à l'effet d'y recevoir l'étendard de Saint-Lambert et de prêter serment de bien le garder.

Tels furent les fondements de la constitution liégeoise. La bourgeoisie parut satisfaite des conditions qui lui avaient été octroyées ; du moins, l'histoire ne constate alors ni émeutes ni rébellions tendant à donner une extension immédiate à la charte de 1198. L'élément populaire ne se fit place dans l'organisation de la cité que beaucoup plus tard, après que les Liégeois se furent insurgés contre l'exécrable tyrannie de l'évêque de Gueldre.

[1] Il y avait deux avoués : celui de la *cité*, dont la mission principale était de faire observer les anciennes coutumes et de veiller à la bonne administration de la justice; et celui de *Hesbaye*, qui conduisait à la guerre les gens de pied des villes. Chacun de ces offices était héréditaire. — Toutes les proclamations se faisaient à Liége au pied d'une colonne de bronze surmontée d'une pomme de pin : c'était le *Perron*, symbole de la liberté liégeoise. La maison des échevins, appelée le *Destroit*, se trouvait en face du perron. — Les chefs des échevins étaient appelés à Liége *maîtres à temps ;* au nombre de deux, ils étaient alors nommés annuellement par les échevins et choisis dans leur collége.



CHAPITRE VIII.

BAUDOUIN ET JEANNE DE CONSTANTINOPLE. — LES D'AVESNES ET LES DAMPIERRE.



Le prince qui succéda au vainqueur de Neuville sur le double trône de Hainaut et de Flandre est célèbre dans les fastes du monde sous le nom de Baudouin de Constantinople[1]. Il commença par s'acquitter de ses obligations féodales : il se rendit d'abord à Huy, où il releva son comté de Hainaut de l'évêque de Liége; il alla ensuite à Compiègne et y prêta, comme comte de Flandre, le serment de vasselage entre les mains de Philippe-Auguste; enfin il reconnut à Metz, devant l'empereur Henri VI, la mouvance de l'Empire pour la Flandre impériale et pour le comté de Namur. Ce n'était toutefois qu'avec la plus grande répugnance que le nouveau souverain de la Flandre avait reconnu la suzeraineté française : Philippe-Auguste vainquit ses scrupules en lui promet-

[1] Il était né à Valenciennes au mois de juillet 1171. Dans la liste chronologique des comtes de Hainaut, il est le sixième du nom de Baudouin, et le neuvième dans la liste chronologique des comtes de Flandre.

tant le château de Mortagne avec le Tournaisis. La duplicité du roi, qui ne se pressait point de tenir sa parole, raviva l'irritation que les barons et les communes de Flandre ressentaient contre lui depuis qu'il s'était emparé des parties artésiennes du comté. Baudouin, trompé par son suzerain, se ligua avec Richard, roi d'Angleterre, et, après avoir fait déclarer nulle par les principaux seigneurs de la Flandre la cession de l'Artois, il en réclama la restitution (1197) [1].

Tandis que Richard déployait sa bannière en Normandie, le comte, avec les milices du Hainaut et de la Flandre, reprit Douai et Péronne et vint mettre le siége devant Arras. Philippe-Auguste accourut avec toutes les forces de son royaume. Quoique le péril fût grand, Baudouin sut l'éviter; manœuvrant avec prudence, il feignit une retraite et attira les Français dans la contrée marécageuse qui s'étend à l'ouest d'Ypres : les écluses, les ponts furent rompus, et l'armée royale se trouva tout à coup enfermée dans une vaste inondation. Baudouin devint ainsi le maître de dicter des conditions à son suzerain. Mais à peine Philippe-Auguste les eut-il acceptées, qu'il fit déclarer par son conseil « que le roi de France n'était pas lié par une promesse accordée à un vassal rebelle. » Le comte de Flandre reprit les armes (1198) et ne consentit à traiter de nouveau que quand son frère Philippe le Noble, surpris aux environs d'Arras, eut été fait prisonnier. Des négociations entamées pour sa délivrance conduisirent peu à peu à la conclusion d'une paix. Le traité, signé à Péronne au commencement de l'an 1200, laissa au roi Arras, Lens, Bapaume, Hesdin et le pays environnant; de son côté, le prince flamand conserva Douai, Ardres, la Gorgue, Richebourg, Aire, Saint-Omer, l'avouerie de Béthune et l'hommage du comté de Guines. Telle fut l'issue de cette lutte, lutte inégale, car Baudouin avait résisté seul contre le roi de France, Richard, son allié, ayant trouvé la mort en assiégeant le château de Chaluz dans le Limousin (1198).

Après avoir rendu la paix à ses peuples, le comte de Flandre et de Hainaut s'occupa de leur civilisation. Prince lettré, il fit composer en langue française, et sous une forme abrégée, des histoires qui contenaient la généalogie de ses ancêtres et les événements principaux depuis la création du monde jusqu'au temps où il vivait : ces chroniques prirent de lui le nom d'*Histoires de Baudouin*. Il promulgua, comme nous l'avons déjà dit [2], la grande charte féodale et le code criminel de Hainaut; il voulut, en outre, que les plaids et les assemblées des vassaux de ce comté se tinssent dorénavant, non plus sous les chênes et dans la place du château de Hornu, mais dans la grande salle du château de Mons. Il rendit aussi une ordonnance sévère contre les prêteurs à intérêt : applicable à la Flandre et au Hainaut, elle refusait aux usuriers toute action à l'avenir. Enfin, il publia des tarifs d'octroi ou tonlieu pour Gand et pour Bruges, et accorda un marché à cette dernière ville [3]. Sans doute il aurait poursuivi les réformes dont il avait pris l'initiative si la Providence ne l'avait appelé sur un plus vaste théâtre : un duc de Lorraine avait porté

[1] Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, I. — Reiffenberg, *Histoire du comté de Hainaut*, II.

[2] Voir ci-dessus, p. 217.

[3] Delwarde, liv. IX; Warnkœnig, I, p. 213; Ed. Le Glay, I, p. 436.

la couronne des rois hébreux, un comte de Flandre devait ceindre celle de Constantin.

La mort du fameux Salah-Eddin avait jeté le trouble dans l'empire dont il était le fondateur : le moment était venu de reconquérir Jérusalem. Mais l'Occident semblait peu disposé à faire de nouveaux sacrifices pour la délivrance de la terre sainte. Le pape Célestin III, à la voix duquel étaient déjà partis pour l'Orient Richard, Philippe-Auguste et Frédéric Ier, entreprit néanmoins de réchauffer l'enthousiasme belliqueux des chrétiens. Dans un bref éloquent, il s'adressa à tous les fidèles et, leur annonçant la mort du sultan d'Égypte, il les pressa de prendre la croix et de s'armer. La France et l'Angleterre étant alors en lutte ouverte, le pontife porta toutes ses espérances vers l'Allemagne. Henri VI, qui occupait encore le trône impérial, avait plus d'ambition que de piété : il pensa que la croisade pourrait favoriser la conquête de la Sicile, peut-être même celle de la Grèce, qu'il méditait. Il accueillit donc avec distinction les légats de Rome et prêcha lui-même la guerre sainte dans la diète générale de Worms. L'éloquence du chef de l'Empire et des évêques qui parlèrent après lui échauffa tellement les esprits, que le peuple et les grands ne purent s'empêcher « de reconnaître là le doigt de Dieu. » L'élan était donné : tous les vassaux de l'Empereur, tous les princes d'Allemagne répondirent à l'appel du successeur de Charlemagne (1195). Henri Ier, duc de Brabant, entreprit alors pour la seconde fois le voyage de la Palestine. Mais beaucoup de chevaliers, au lieu de se rendre directement en Syrie, suivirent l'Empereur, qui leur avait persuadé que la Sicile était le véritable chemin de la Judée. Il en tira un puissant secours pour s'emparer de ce royaume, qui appartenait par héritage à sa femme Constance, mais dont les habitants, italiens, normands, arabes, étaient d'accord pour repousser les Allemands. Henri VI ne s'en rendit maître qu'en faisant couler des torrents de sang; du reste, il ne profita guère de son triomphe, car il expira bientôt après, empoisonné, dit-on. Sa mort (1197) n'arrêta point l'impulsion de la croisade : elle coïncidait d'ailleurs avec l'avénement d'Innocent III, pontife plein d'ardeur et de génie, qui sembla ranimer la chrétienté. Des légats envoyés par la cour de Rome promirent la rémission des péchés et la protection spéciale de l'Église à tous ceux qui prendraient les armes ou qui fourniraient à l'entretien et à l'équipement des milices du Christ.

Bientôt l'enthousiasme est au comble. Foulque, curé de Neuilly, apprend que les seigneurs du nord de la France viennent de proclamer un tournoi dans la Champagne; il accourt au château d'Écri-sur-Aisne, rendez-vous des chevaliers, et leur parle avec tant de véhémence que tous veulent à l'envi recevoir la croix de ses mains. La noblesse de Belgique montre le même zèle religieux. Le mercredi des cendres de l'année 1200, le comte Baudouin avait juré, dans l'église de Saint-Donat de Bruges, d'aller en Asie combattre les infidèles; Marie de Champagne, comtesse de Flandre, avait promis de l'accompagner. Cet exemple fut suivi par Henri, frère de Baudouin, par Conon ou Quènes de Béthune, dont on admirait également la prudence et la bravoure, par Jacques

d'Avesnes, fils du héros d'Assur, et par une foule d'autres chevaliers flamands et hennuyers [1]. Philippe, marquis de Namur, fut nommé régent de la Flandre et du Hainaut; il avait un conseil composé de Bouchard d'Avesnes, frère de Jacques, de Gérard, prévôt de Bruges et chancelier de Flandre, et de Baudouin, sire de Comines. Après avoir pourvu au gouvernement de ses États, Baudouin alla joindre à Compiègne les principaux chefs de l'expédition.



CROISÉS (d'après une ancienne peinture, découverte à Gand).

La route de terre étant dangereuse depuis que les Grecs massacraient les Latins, il fut résolu que l'armée de la croix se rendrait par mer en Orient et que des députés seraient envoyés à Venise, afin d'obtenir de la république les vaisseaux nécessaires pour le transport des hommes et des chevaux. Le doge Dandolo, alors âgé de plus de quatre-vingt-dix ans et privé de la vue, promit de fournir aux croisés le passage pour quatre mille cinq cents chevaliers et pour vingt mille hommes d'infanterie, ainsi que des provisions pour toute l'armée chrétienne pendant neuf mois; il proposa en outre, au nom de Venise, d'armer cinquante galères, à la condition qu'elle aurait la moitié des conquêtes qu'on allait faire. Les chevaliers et les barons s'engagèrent, de leur côté, à payer à la république la somme énorme de quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent. Ce traité, délibéré et consenti dans les conseils du doge et des patriciens, fut également approuvé par le peuple, assemblé dans l'église de Saint-Marc.



CROISÉS.
(D'après une ancienne peinture, découverte à Gand.)

Tous les obstacles étant aplanis, les croisés se mirent en route au printemps de l'année 1202. Le comte de Flandre, les comtes de Blois et de Saint-Pol, le chroniqueur Villehardouin, maréchal de Champagne, un grand nombre de chevaliers flamands et champenois, traversèrent les Alpes pour se rendre à

[1] Parmi les croisés de la Flandre et du Hainaut, il faut encore distinguer : Gilles de Trazegnies; Jean de Neale, châtelain de Bruges; Rasse de Gavre et son frère Roger; Regnier de Trit, qui devint duc de Philippopolis; Gautier de Lens; Nicolas et Gilles de Barbançon, etc.

es
de
s, car
veilles,
e émotion
ce à Chal-

pays; elle emportait la
dre le comte Baudouin à
ent en automne à Marseille.
otte de le rejoindre: ceux qui
nt droit vers la Syrie. Marie de

cédoine, puis à Scutari : ce fut là, dans le palais même des empereurs, que Nicolas Rossi, envoyé par l'usurpateur Alexis, vint saluer les barons et leur



LES CROISÉS DEVANT CONSTANTINOPLE (1203).

demander pourquoi ils avaient violé le territoire de l'empire. « La terre que nous foulons, » lui répondit Conon de Béthune, « appartient à l'empereur Isaac, injustement dépouillé ; elle appartient à ce jeune prince assis au milieu de nous : si votre maître veut réparer ses torts, dites-lui que nous solliciterons sa

grâce; sinon gardez-vous de revenir. » Après cette fière réponse, tous les chefs de la croisade montèrent à cheval et tinrent conseil dans la plaine où se trouve aujourd'hui le grand cimetière de Scutari : il fut arrêté que les pèlerins passeraient le détroit et descendraient sur la rive droite du Bosphore. En effet, le 6 juillet, les clairons donnent le signal et toute l'armée s'embarque pour traverser le canal. L'usurpateur Alexis, campé avec soixante et dix mille Grecs au bas de la colline des Figuiers ou de Péra, rentre dans la ville dès qu'il aperçoit les bannières latines. Bientôt les étendards de la croix flottent sur la tour de Galata et sur toute la plage occidentale du Bosphore; en même temps, la chaîne qui ferme l'entrée du havre ou de la Corne d'or est brisée, et les galères de Venise viennent jeter l'ancre dans le port de Constantinople.

Depuis que les Grecs avaient repoussé les Arabes, au VIIIe siècle, ils considéraient Byzance comme une ville imprenable. Cette opinion leur avait fait négliger tous les moyens de la rendre telle : à la flotte des Latins, à leur redoutable gendarmerie, à ces *hommes de fer,* accourus de l'Occident, elle ne pouvait opposer que ses fortes murailles, quelques bateaux pêcheurs, des auxiliaires de Pise et la garde varangienne, composée de Danois et de Saxons, réfugiés d'Angleterre. Le siége dura six jours. La ville fut attaquée à la fois par terre et par mer. Baudouin commandait l'avant-garde, parce qu'il avait sous ses ordres le plus grand nombre de vaillants hommes d'armes, archers ou arbalétriers. Les Vénitiens entretenaient, sans doute, des intelligences dans la place, car lorsque leurs vaisseaux eurent rompu la chaîne du port et se furent avancés jusqu'au pied des murs, l'étendard de Saint-Marc y apparut, planté par une main invisible, et le doge s'empara rapidement de vingt-trois tours.

L'usurpateur s'embarqua la nuit suivante avec ses trésors, pour aller chercher une retraite dans quelque coin de la côte d'Asie.

Le 18 juillet, les croisés entrèrent triomphants dans Constantinople. Déjà le vieil Isaac, tiré de sa prison, avait été conduit au palais des Blaquernes, où les chefs de l'expédition le trouvèrent assis sur un trône et environné d'une cour nombreuse. Après l'avoir salué, ils l'engagèrent à mettre à exécution le traité qu'ils avaient conclu avec son fils Alexis. Isaac n'avait rien à refuser à ses libérateurs : pour s'acquitter envers eux, il commença par faire fondre les images des saints et les vases sacrés; puis il ordonna au patriarche grec de monter dans la chaire de Sainte-Sophie et de déclarer en son nom, en celui des empereurs et de toute l'Église chrétienne d'Orient, qu'il reconnaissait « Innocent, troisième du nom, pour successeur de saint Pierre et comme le seul vicaire de Jésus-Christ sur la terre. » Mais cette cérémonie excita de grands murmures, et, dès ce moment, la séparation qui existait entre les Grecs et les Latins devint plus profonde qu'elle ne l'avait jamais été : plus on proclamait la réunion des deux Églises, plus les ressentiments nés du schisme et de la jalousie nationale devenaient implacables. Du reste, les farouches Occidentaux insultaient de mille manières le peuple et l'empereur lui-même qui était leur ouvrage. Un événement effroyable porta l'exaspération à son comble. Les croisés,

ayant découvert une synagogue, y mirent le feu; l'incendie gagna, s'étendit depuis le quartier voisin de la porte Dorée jusqu'aux rivages du golfe ou du port, et dévora la moitié de la cité impériale. Les habitants, restés sans asile, errants parmi les décombres, accusèrent de leur misère les guerriers latins et les deux empereurs que ces derniers avaient replacés sur le trône. La foule s'en prit d'abord au marbre et à l'airain; dans sa fureur superstitieuse, elle renversa une statue de Minerve qui décorait la place de Constantin : on attribuait à cette statue l'arrivée des Barbares, et la raison qu'on en donnait, c'est qu'elle avait les yeux et les bras tournés vers l'Occident. Mais cette vengeance ne pouvait assouvir une multitude déchaînée; le vieil Isaac et son fils sont précipités du trône et remplacés par Alexis Murzuphle, prince de la maison impériale. Celui-ci, homme d'énergie, leva de l'argent, arma des vaisseaux et essaya à deux reprises de brûler la flotte ennemie. Alors les évêques décidèrent qu'en prenant la capitale des schismatiques, pour la réduire définitivement sous la hiérarchie romaine, on gagnerait les mêmes indulgences que dans la guerre contre les Sarrasins.

Un second assaut fut donné à la ville au printemps de l'année 1204. Cette fois, toute l'armée se trouvait sur la flotte. Des ponts fixés au sommet des mâts portaient les hommes d'armes jusqu'au faîte des tours, où l'on se battait à coups de hache et d'épée. Enfin, après deux jours d'une lutte meurtrière, un des vassaux du comte Baudouin, André, sire de Jurbise, en Hainaut, descendit le premier sur les remparts et y planta le lion de Flandre. Constantinople retomba au pouvoir des croisés le 10 avril. Le capitaine général s'efforça de limiter les abus de la victoire; il défendit sous peine de mort le viol « des femmes mariées, des vierges et des religieuses; » mais les monuments, les temples, les palais furent abandonnés à la soldatesque. Les hommes de fer se ruèrent dans Byzance : les demeures des riches comme celles des pauvres furent livrées pendant plusieurs jours à leurs recherches brutales. Ils ne respectèrent ni la sainteté des temples, ni la paix des tombeaux : après avoir dispersé les ossements des empereurs, ils livrèrent au pillage la magnifique église de Sainte-Sophie : une prostituée chantait et dansait dans la chaire du patriarche, tandis que les vainqueurs jouaient aux dés sur des tables de marbre représentant les apôtres, et s'enivraient dans les coupes destinées au sacrifice de la messe. Les campagnes voisines du Bosphore n'offraient pas un spectacle moins déplorable : les villages, les maisons de plaisance, tout avait été dévasté; on voyait, autour de la cité impériale, errer, couverts de lambeaux, des sénateurs, des patriciens cherchant un misérable asile. Les Occidentaux se montrèrent impitoyables. Constantinople avait rassemblé dans son hippodrome des œuvres admirables : après la conquête des croisés, les statues où respirait le génie de l'antiquité furent transformées en monnaie de billon; les héros et les dieux du Nil, ceux de la vieille Grèce, de l'ancienne Rome, tombèrent sous le marteau des vainqueurs. Les Vénitiens furent les seuls qui ne dédaignèrent pas cette partie du butin : ils enlevèrent, comme un trophée de guerre, quatre chevaux de bronze, chef-d'œuvre animé sorti des mains de Lysippe; mais les Flamands

et les Champenois ne voulurent emporter que les reliques et les images des saints [1].



COURONNEMENT DE BAUDOUIN Ier, EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE (1204).

Ce fut au milieu d'une ville saccagée que les chefs de la croisade procédèrent à l'élection d'un empereur. Les suffrages se réunirent sur Baudouin. Il était

[1] Michaud, *Histoire des Croisades*, liv. x et xi; Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, chap. ix; Éd. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, I, p. 460.

nuit lorsque la décision des princes fut connue; toutefois l'évêque de Soissons convoqua aussitôt l'armée et, s'adressant aux soldats, leur dit : « *A cette heure où Jésus-Christ est né, nous avons nommé un empereur, et cet empereur est Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut.* » Élevé sur un bouclier, le prince belge fut porté triomphalement dans l'église de Sainte-Sophie, où, quelque temps après, le 16 mai, il fut couronné empereur de Byzance suivant le rit oriental. Pendant le service divin, il était assis sur un trône d'or; il reçut la pourpre des mains du légat du pape qui remplissait les fonctions du patriarche; deux chevaliers portaient devant lui le laticlave des consuls romains et l'épée impériale. Le chef du clergé, debout devant l'autel, prononça dans la langue grecque ces paroles : *Il est digne de régner*. Et tous les assistants répétèrent en chœur : *Il est digne, il est digne*.



SCEAU DE BAUDOUIN Ier, EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE.

Ce nom d'empereur avait paru nécessaire au gouvernement de Constantinople, mais l'unité d'un pouvoir despotique était loin d'entrer dans les principes et dans les intérêts des croisés; aussi mirent-ils l'empire grec en lambeaux : on en donna un quart seulement à Baudouin [1], trois huitièmes à la république de Venise, et le reste fut partagé entre les chefs. Or, il était difficile qu'une monarchie ainsi mutilée pût avoir une longue existence. Menacés tantôt par des vassaux aussi puissants qu'eux, tantôt par les peuplades de la rive asiatique, les empereurs latins furent moins méprisables, mais tout aussi malheureux que leurs prédécesseurs. Ils n'occupèrent le trône de Byzance que pendant un demi-siècle; au bout de ce temps, les Grecs se révoltèrent et transmirent la pourpre à Michel Paléologue.

On ne peut méconnaître cependant que l'établissement de l'empire latin, malgré son peu de durée, n'ait eu une grande influence sur les destinées ultérieures de quelques États d'Occident. Si Venise retira d'immenses avantages

[1] Dans le partage qui fut fait des terres conquises, le lot des Belges et des Français se composa de la Bithynie, de la Romanie ou Thrace, de Thessalonique, de toute l'ancienne Grèce, depuis les Thermopyles jusqu'au cap Sunium, et des plus grandes îles de l'Archipel (Chio, Lesbos, Rhodes, Chypre). Baudouin mit alors en tête de ses diplômes : « *Balduinus, Dei gratia fidelissimus in Christo imperator a Deo coronatus, Romanorum imperator et semper Augustus, Flandriæ et Hannoniæ comes.* »

matériels de la prise de Constantinople, cette conquête servit également à donner une forte impulsion au mouvement commercial de la Belgique. L'empire de Byzance étant devenu, pour ainsi dire, une colonie de la Flandre, une correspondance très-active dut s'établir entre la mère patrie et les possessions lointaines. Ces expéditions devinrent une école de marine pour les Belges, qu'elle mit en rapport avec les Portugais, les Vénitiens, les Arabes. En effet, on vit bientôt les flottes de Flandre faire le tour de l'Espagne pour franchir le détroit de Gibraltar, tandis que les républiques marchandes de l'Italie, ayant fondé le commerce maritime et cherchant partout des débouchés, considéraient Bruges comme l'entrepôt d'une grande partie de l'Europe.

Pendant que Baudouin campait sous les murs de Constantinople, une partie de la Flandre était devenue le théâtre d'une guerre civile. Mathilde de Portugal, veuve de Philippe d'Alsace, s'était remariée à Eudes III de Bourgogne. Or, sous prétexte de fournir des fonds à Baudouin pour la croisade, mais, en effet, pour soutenir son luxe et celui des personnages étrangers qui vivaient à sa cour, la princesse accablait de contributions intolérables les districts compris dans son douaire. Le peuple murmura d'abord, puis des murmures il en vint au refus. Afin d'inspirer la terreur aux récalcitrants, Mathilde en fit emprisonner quelques-uns au château de Furnes, entre autres un seigneur, nommé Blaeuvoet, aussi puissant par ses possessions que par ses alliances. Loin d'intimider les mécontents, ces rigueurs ne firent que les exaspérer. Héribert, seigneur de Wulveringhem, beau-frère de Blaeuvoet, rassemble aussitôt ses vassaux et ses alliés. Il court assiéger la régente, réfugiée dans Furnes, sous la garde de Sigebert Ingeryck, qui avait donné son nom aux *Ingrekins* : le palais comtal est détruit par les flammes, les prisonniers sont délivrés, et Mathilde elle-même n'échappe qu'avec peine à la fureur des insurgés. Cependant, les Ingrekins parviennent à repousser leurs adversaires jusque dans la ville de Bergues, où ils en font un si grand massacre que le peuple en garda longtemps le souvenir sous le nom de *lundi rouge*.

Ces troubles duraient encore lorsque des nouvelles étranges arrivèrent en Flandre. Le bruit se répandit que l'empereur de Byzance avait été défait dans une bataille livrée, sous les murs d'Andrinople, à Joannice, roi des Valaques et des Bulgares (15 avril 1205). Les uns disaient que le vainqueur avait fait traîner son prisonnier à Ternobe, ville de Bulgarie, et qu'après lui avoir infligé une douloureuse captivité, il lui avait fait couper les bras et les jambes et avait ordonné qu'on le jetât dans une vallée profonde, où son cadavre était devenu la proie des vautours. Les autres assuraient, au contraire, que Baudouin avait échappé à la mort et qu'on le verrait bientôt reparaître dans ses États [1].

En attendant que ce mystère fût éclairci, Philippe-Auguste réclama la garde noble des deux jeunes filles que Baudouin de Constantinople avait laissées en Flandre sous la tutelle de son frère, le marquis de Namur. Afin de gagner ce

[1] Lorsque l'armée, vaincue par les Bulgares, eut apporté à Byzance la nouvelle de la mort de Baudouin, Henri de Hainaut, son frère, qui était déjà régent, fut couronné empereur (20 août 1206).

dernier, le roi lui donna pour femme sa fille Marie, qu'il avait eue de l'infortunée Agnès de Méranie. Vers ce temps, les deux filles de Baudouin, Jeanne et



BAUDOUIN Ier A ANDRINOPLE (1205).

Marguerite, sont secrètement enlevées du château de Gand, où elles résidaient depuis le départ de leur père, et conduites à Paris (1205). En vain les seigneurs et les communes de Flandre firent-ils redemander les héritières du pays : le monarque resta d'abord sourd à leurs réclamations, et l'indignation natio-

nale ne put atteindre que le marquis de Namur; on lui enleva la régence de la Flandre et du Hainaut pour la remettre à Bouchard d'Avesnes. Philippe le Noble, poursuivi par le mépris public, mourut de désespoir (9 octobre 1212)[1].

En gardant près de lui l'héritière de la Flandre et du Hainaut, Philippe-Auguste ne se proposait point de s'emparer de ces deux États : son but était simplement d'empêcher le mariage de la comtesse avec un prince de la maison d'Angleterre. Il ne céda aux réclamations des Flamands qu'après que ceux-ci l'eurent menacé de se donner effectivement au monarque anglais. Les deux orphelines revinrent à Bruges et, pour rassurer le roi de France, la vieille Mathilde négocia le mariage de Jeanne avec son neveu Ferrand de Portugal. Toutefois Philippe-Auguste, avant de donner son adhésion à cette alliance, exigea de Ferrand la cession des places qu'avait reprises Baudouin de Constantinople (Aire et Saint-Omer). Les noces furent célébrées à Paris et suivies d'un acte inouï de déloyauté : lorsque les jeunes époux reprirent le chemin de la Flandre, le fils aîné du roi les attira dans son château de Péronne et les y retint prisonniers jusqu'à la reddition des villes d'Aire et de Saint-Omer (1211).

La Flandre s'agitait : on venait d'y apprendre le mariage de la comtesse avec un prince étranger, et toutes les animosités nationales s'étaient réveillées. Les barons voyaient avec déplaisir qu'on eût disposé, sans leur consentement, des deux places qui étaient les clefs du pays; le peuple murmurait, de son côté, qu'on lui fît payer les frais de noces célébrées à Paris. Ferrand fut reçu avec indignation : les Gantois lui fermèrent les portes de leur ville et le poursuivirent jusqu'à Courtrai. Cette réception fit comprendre au prince portugais qu'il devait changer de politique. Au lieu donc de s'appuyer sur la France, il s'appuiera sur l'Angleterre et sur l'Allemagne, et ce revirement de conduite occasionnera une guerre terrible.

Ferrand, qui s'était réconcilié avec les communes par des concessions importantes[2], attendait impatiemment une occasion de forcer la France à restituer les villes de l'Artois. Il crut les circonstances favorables lorsque Philippe-Auguste prépara, en 1213, sa grande expédition contre Jean sans Terre, roi d'Angleterre, qu'Innocent III venait d'excommunier. Philippe, prêt à passer la Manche, convoqua ses grands vassaux à Soissons et les somma de lui amener leurs troupes; Ferrand seul refusa d'assister son suzerain, s'il ne lui rendait d'abord les villes d'Aire et de Saint-Omer. Sur ces entrefaites, le roi Jean s'étant réconcilié avec le saint-siége, Philippe-Auguste tourne toutes ses forces contre son vassal rebelle. Il se jette brusquement sur la Flandre, où rien n'était prêt pour une guerre immédiate; il enlève tour à tour Cassel, Ypres, Bruges, tandis que sa flotte, forte de dix-sept cents voiles, vient mouiller dans le port de Damme. Il forme ensuite le siége de Gand, et Henri de Brabant, son gendre[3],

[1] Philippe étant mort sans postérité, ses domaines devaient revenir à son frère Henri, empereur de Constantinople. Suivant toute probabilité, celui-ci en fit la cession à sa sœur Yolande, femme de Pierre de Courtenay. J. Borgnet, *Histoire du comté de Namur*, p. 75.

[2] Voir ci-dessus, p. 215.

[3] Henri Ier avait épousé, en secondes noces, Marie de France, veuve de Philippe le Noble, marquis de Namur.

le rejoint devant cette. ville. Quoique Ferrand se fût assuré le secours des Anglais, il n'était pas encore en mesure de résister à l'invasion de son suzerain. Cependant un premier succès avait été obtenu ; une flotte, commandée par le comte de Salisbury, frère du roi Jean, avait quitté Douvres, s'était approchée de Damme et s'était emparée de plus de quatre cents barques françaises. Ferrand venait de rejoindre les troupes anglaises lorsqu'il fut attaqué par l'armée de France. Il fut obligé de se jeter dans une barque et de gagner la flotte, qui se dirigea vers l'île de Walcheren. Philippe-Auguste brûla ce qui restait de sa flotte, livra aux flammes la ville elle-même ainsi que les campagnes environnantes, prit des otages dans les cités conquises et rentra en France, poursuivi par les malédictions des populations flamandes. Dès que la grande armée royale se fut éloignée, Ferrand, accompagné des comtes de Salisbury et de Hollande, reparut en Flandre, rentra dans les cités principales de la partie flamingante, et s'empara même de Tournai. Plusieurs places et châteaux de la Flandre wallonne restaient encore au pouvoir des Français. Lille, la plus importante de ces villes, ayant ouvert ses portes au comte Ferrand, Philippe-Auguste revint sur ses pas et la détruisit de fond en comble.

Lorsque les approches de l'hiver eurent obligé les Français à rentrer dans leur pays, le comte de Flandre ne demeura pas inactif. Prenant parti pour les Liégeois contre le duc de Brabant, il contraignit celui-ci à faire cause commune avec lui contre Philippe-Auguste. Ferrand se rendit aussi en Angleterre et resserra son alliance avec le roi Jean. Renaud de Boulogne, dépouillé par Philippe-Auguste des cinq comtés qu'il possédait, travaillait, de son côté, à lui susciter des ennemis sur le continent. Bientôt une ligue redoutable menace la France. Jean, débarqué à la Rochelle, doit attaquer Philippe par le midi, tandis que l'empereur Othon IV et Ferrand tomberont sur lui du côté du nord. Le duc de Limbourg, le comte de Hollande, Henri de Brabant, Hugues de Boves, le plus célèbre des chefs de routiers, étaient entrés dans cette ligue. On prétend que les confédérés ne voulaient rien moins que le partage de la monarchie française : le comte de Flandre devait avoir Paris ; le comte de Boulogne, le Vermandois ; le roi d'Angleterre, les provinces d'outre-Loire ; l'Empereur, la Bourgogne et la Champagne.

Tandis que le roi Jean se jetait dans le Poitou, Othon IV rassemblait son armée à Valenciennes. Les confédérés comptaient, suivant des évaluations exagérées sans doute, cent cinquante mille soldats, mais seulement dix mille chevaux ; l'armée de France, qui campait à Péronne, était moins nombreuse de moitié, mais beaucoup plus forte en cavalerie. Après quelques manœuvres, les deux partis se trouvèrent en présence dans les environs de Tournai. C'était le dimanche, 27 juillet 1214. Philippe-Auguste, croyant que les ennemis respecteraient la solennité du jour, s'avança vers Bouvines, village au sud de Tournai, et fit passer la Marque à ses troupes sur un pont qui se trouvait entre le lieu appelé Sainghin et le village de Cysoing. Or, pendant que son armée défilait, Philippe, fatigué de la marche et du poids de ses armes, prenait quelque repos

à l'ombre d'un frêne, près d'une église bâtie en l'honneur de saint Pierre. Tout à coup des gens venus des derrières de l'armée annoncent que l'ennemi s'avance; que les arbalétriers et les sergents à pied et à cheval, qui sont au dernier rang, ne pourront soutenir l'attaque et se trouvent en grand péril. Le roi se lève aussitôt, entre dans l'Église et, après une courte prière, s'étant fait armer, il monte à cheval. Les trompettes sonnaient et les corps de bataille, qui avaient déjà passé le pont, retournaient en arrière; on réclamait à grands cris l'oriflamme de Saint-Denis, qui devait marcher en avant de tous les autres drapeaux. Le roi se place au front de bataille, de sorte qu'il n'y avait personne entre lui et les ennemis. Alors les confédérés se portèrent à droite du chemin où ils marchaient dans la direction de l'occident, et s'étendirent, au nord de l'armée française, sur la partie la plus élevée de la plaine, ayant ainsi devant les yeux les rayons du soleil, qui, ce jour-là, était chaud et ardent. Philippe-Auguste forma ses lignes directement au midi, vis-à-vis de celles de l'ennemi. Ainsi les deux armées se déployaient à droite et à gauche en égale dimension, et à peu de distance l'une de l'autre. Du côté des Français, le roi commandait le centre; le duc de Bourgogne, la droite; les comtes de Dreux et d'Auxerre, la gauche. Othon IV était de même placé au milieu de son armée; l'étendard impérial, représentant un aigle déchirant un dragon, était porté sur un char attelé de quatre chevaux. Autour de l'empereur se tenaient Gérard de Randerode, noble westphalien; Hellin de Wavrin, sénéchal de Flandre; Bouchard et Gui d'Avesnes. Renaud de Boulogne commandait la droite, composée des Anglais et des mercenaires; Ferrand conduisait la gauche, formée des vassaux de Hainaut et de Flandre, et d'un corps de Hollandais.

Au moment d'engager l'action, Philippe-Auguste adressa à ses barons un discours dans lequel il dépeignait l'Empereur comme un ennemi de l'Église. Quand il eut fini de parler, les chevaliers lui demandèrent sa bénédiction; élevant la main, il pria Dieu de les protéger tous et fit déployer l'oriflamme. Les charges de la brillante chevalerie de Flandre et de Hainaut ayant d'abord enfoncé les milices françaises, l'Empereur ordonna à quelques hommes déterminés de marcher droit contre Philippe-Auguste et de s'attacher à lui seul. Ces fantassins, armés de crochets, tirèrent le roi à terre; mais il fut bientôt remis à cheval par ses barons, qui se précipitèrent alors dans la mêlée. Les chevaliers belges furent écrasés par la noblesse de Champagne, et cet échec découvrit le centre de l'armée impériale; pris en flanc par la cavalerie du duc de Bourgogne, Othon IV ne put faire face des deux côtés. Les escadrons qui entouraient l'Empereur plièrent de toutes parts. Lui-même se vit attaqué par trois des plus redoutables chevaliers de l'armée de France : l'un avait saisi les rênes de son coursier, tandis que les deux autres le menaçaient à droite et à gauche; mais Hellin de Wavrin, sénéchal de Flandre, et Bernard de Hortsmar, brave chevalier allemand, accoururent à son secours et protégèrent sa retraite. Gui d'Avesnes lui donna généreusement sa monture [1]. Le comte Ferrand n'était pas

[1] P. Mouskes, *Chronique rimée*, t. II, v. 21703 et suiv.

plus heureux à l'aile gauche : enveloppé de toutes parts, foulé aux pieds des chevaux, il venait de se rendre à Huon de Maruel. A l'aile droite, les Anglais s'étaient mal défendus et la cavalerie mercenaire s'était débandée au premier choc. L'infanterie allemande et brabançonne, formée en triangle au centre, avait montré un héroïque courage; les routiers de Brabant, entre autres, au nombre de sept cents, ne voulurent pas se rendre et, d'après le témoignage des chroniqueurs, se firent tous tuer. Outre Ferrand et Renaud de Boulogne, les deux promoteurs de la coalition, trois autres comtes et vingt-cinq chevaliers bannerets tombèrent au pouvoir du vainqueur. Renaud, enfermé dans la forteresse de Péronne, y mourut dans les fers; le comte de Flandre fut emmené à Paris, enchaîné dans une espèce de litière trainée par des chevaux, puis confiné dans la tour du Louvre. Ainsi se dénoua la ligue formée contre le monarque français; elle eut pour résultats l'abaissement de l'aristocratie féodale, la défaite d'Othon IV et la prépondérance de Philippe-Auguste.

Toutefois celui-ci ne confisqua point la Flandre : Jeanne était souveraine naturelle du pays; Ferrand n'avait que le titre de mambour, et lui seul s'était rendu coupable de félonie. Mais, d'un autre côté, le roi ne se laissa point toucher par les instances de la malheureuse comtesse, qui était venue se jeter à ses genoux, le suppliant de lui rendre un époux que lui-même jadis lui avait donné. Jamais il ne voulut le relâcher : le malheureux Ferrand devait languir pendant douze ans dans sa prison.


LE COMTE FERRAND EN PRISON.

La fille de Baudouin, désespérant de fléchir l'obstination du vainqueur de Bouvines, consacra tous ses efforts à réparer les maux occasionnés par l'orgueil de Philippe-Auguste et par la témérité de Ferrand. Sous une administration habile et forte, la Flandre et le Hainaut oubliaient leurs derniers revers, lorsqu'un événement romanesque vint soumettre Jeanne à une nouvelle épreuve.

Vers l'an 1225, le bruit se répandit tout à coup qu'un certain ermite qui habitait la forêt de Glançon, entre Mortagne et Tournai, n'était autre que Baudouin de Constantinople, échappé des mains de Joannice. Une vague res-

semblance avec l'empereur donnait de la consistance à cette rumeur populaire. Quelques barons de la Flandre et du Hainaut résolurent de mettre à profit cette singulière aventure, car ils ne pouvaient pardonner à Jeanne les efforts qu'elle faisait pour affaiblir le pouvoir des châtelains et augmenter les privilèges du peuple. Ils firent cortège au *Pèlerin à la longue barbe*, à qui ils concilièrent la protection du duc de Brabant et du roi d'Angleterre. Jeanne, presque abandonnée, s'était réfugiée dans son château du Quesnoy. Une nuit, les partisans du faux Baudouin tentèrent de l'enlever; à peine eut-elle le temps de monter à cheval et de chercher un refuge à Mons. Cependant les habitants de Valenciennes jurent fidélité au prétendu comte, qui prodigue les largesses et déploie une grande magnificence, créant des chevaliers, instituant des fiefs, répandant l'or à profusion, envoyant enfin des ambassadeurs à l'étranger avec des lettres scellées des armes de l'empire latin. Partout on renie Jeanne, partout on publie les bans de Baudouin. Le Hainaut se déclare pour lui, puis la Flandre. Louis VIII [1] évoque cette grave affaire devant son tribunal. Revêtu de la pourpre impériale, l'ancien ermite se rend à Péronne, escorté de plus de cent chevaliers, accompagné des ducs de Brabant et de Limbourg. On assemble un parlement. Le roi adresse à Baudouin quelques questions auxquelles lui seul peut répondre; il lui demande, entre autres, s'il se souvient du lieu où il avait épousé Marie de Champagne : le pauvre ermite ne se souvenait de rien. Voyant qu'il allait être démasqué, il s'en retourna presque seul, pendant la nuit, à Valenciennes. De là il alla se cacher en Bourgogne; il avait repris son ancien état de ménestrel, et il parcourait le pays, où il était fort connu sous le nom de Bertrand de Rains [2], lorsqu'un chevalier, l'entendant deviser de ses singulières aventures à la table d'une hôtellerie, l'arrêta et le remit aux mains du roi Louis, qui l'envoya en Flandre en recommandant à la comtesse de lui faire faire son procès. Bertrand de Rains confessa son imposture devant le conseil des barons et les échevins des villes, en ajoutant qu'il n'avait pas pris l'initiative de ce crime, mais qu'il avait agi à l'instigation de plusieurs grands personnages. Il fut attaché au gibet devant les halles, à Lille. Le repos du pays dépendait de la mort de l'audacieux aventurier; quant à ses complices, volontaires ou involontaires, Jeanne leur pardonna par une charte d'amnistie adressée aux principales villes des deux comtés.

Ébranlé par les sollicitations persévérantes de la comtesse de Flandre, qui était forte de l'appui du souverain pontife, Louis VIII avait enfin consenti à traiter de la délivrance de Ferrand de Portugal. Un traité, passé à Melun le 10 avril 1225, contenait en substance que le roi ferait sortir Ferrand de prison le jour de Noël 1226, à condition que celui-ci lui payerait, avant sa sortie, vingt-cinq mille livres parisis, et lui remettrait, en outre, les villes de Lille, de Douai, de l'Écluse et leurs appartenances, pour garantie du payement d'une somme égale : ces villes seraient restituées à la comtesse de Flandre après le payement

[1] Philippe-Auguste était mort le 14 juillet 1223.

[2] Il était né dans ce village, situé à une lieue de Vitry-sur-Marne; son père se nommait Pierre Cordel, vassal de Clarembaut de Capes.

de la somme de cinquante mille livres, à l'exception de la forteresse de Douai, où une garnison française serait entretenue pendant dix ans aux frais de la Flandre; le comte et la comtesse s'engageaient à faire jurer sûreté et féauté au monarque par les barons, les communes et les villes des deux comtés; ils ne



JEANNE DE CONSTANTINOPLE (1205-1244).

pourraient lui faire la guerre à lui ni à ses enfants; si quelque chevalier refusait de jurer sûreté au roi, ils le chasseraient de sa terre; si c'était une ville, ils s'empareraient de ses biens; enfin, le comte et la comtesse devaient s'abstenir d'élever de nouvelles forteresses en Flandre en deçà de l'Escaut, sans l'agrément de leur suzerain.

Les barons et les communes refusèrent de sanctionner l'humiliation de la nationalité flamande; ils rejetèrent comme exorbitantes les prétentions de Louis VIII. Celui-ci mourut sur ces entrefaites. Alors Blanche de Castille, régente du royaume pendant la minorité de Louis IX, voulut bien se contenter d'une rançon de vingt-cinq mille livres. Ce nouveau traité ayant été accepté non-seulement par Jeanne, mais aussi par les barons et les villes, Ferrand sortit enfin de la tour du Louvre, le 6 janvier 1227. Fidèle au serment qu'il avait fait en quittant le donjon, il se montra dès lors loyal défenseur de la maison de France. Il descendit dans la tombe en 1233, sans laisser d'enfants. Comme Jeanne était encore en âge de pouvoir se remarier, la régente, fidèle à la politique de Philippe-Auguste, voulut diriger son choix. Elle engagea donc sa vassale à prendre pour époux Thomas, comte de Maurienne. C'était un prince des plus pauvres, mais allié par le sang à Blanche de Castille, qui, en le plaçant sur le trône de Flandre, se proposait un double but : elle voulait s'attacher un partisan fidèle et enrichir un membre de sa famille (1237). Les Flamands assurèrent à leur nouveau souverain une pension de six mille livres [1]. De son côté, le comte de Maurienne ne se montra pas ingrat; continuant l'œuvre libérale à laquelle s'était également associé Ferrand de Portugal, il octroya, de concert avec Jeanne, un grand nombre de nouvelles lois ou *keuren* aux communes et châtellenies de la Flandre.

En 1244, Jeanne se retira dans l'abbaye de Marquette, qu'elle avait fondée près de Lille : c'est là qu'elle mourut, revêtue de l'habit des filles de l'ordre de Cîteaux. Comme elle ne laissait pas d'enfants, Marguerite, sa sœur, prit immédiatement possession des deux comtés.

Sous la domination de cette princesse altière, la Flandre et le Hainaut furent le théâtre d'une effroyable guerre civile, qui amena la séparation des deux États.

On se rappelle qu'en partant pour la croisade, Baudouin IX avait adjoint à Philippe de Namur, comme tuteur de ses filles, Bouchard d'Avesnes, troisième fils de Jacques d'Avesnes, le plus vaillant des compagnons de Richard Cœur de Lion. Protégé par Philippe d'Alsace et par sa femme, Mathilde, qui le traitaient comme leur propre fils, Bouchard avait été successivement envoyé aux écoles de Bruges, de Paris et d'Orléans. On le destinait aux plus hautes dignités ecclésiastiques. A peine a-t-il quitté l'école d'Orléans qu'il est pourvu d'une prébende et d'un archidiaconat en l'église de Notre-Dame de Laon; peu après, il est nommé trésorier de l'église de Tournai. Puis un certain temps s'écoule, pendant lequel on le perd de vue. Quand il reparut à la cour des comtes de Flandre, il n'était pas revêtu de la robe noire des docteurs, mais de l'armure brillante des chevaliers, dont il fut bientôt le modèle par sa rare vaillance jointe à une sagesse précoce. Marguerite avait dix ans lorsque sa sœur épousa Ferrand de Portugal. Il fut alors décidé que la plus jeune des filles de Baudouin serait jusqu'à l'âge nubile laissée sous la tutelle de Bouchard d'Avesnes. Celui-ci s'éprit

[1] Cette pension équivaudrait aujourd'hui, selon l'évaluation d'un historien, à cinq cent mille francs environ.

de sa pupille, qu'il épousa, en 1212, dans la chapelle du château du Quesnoy, sans omettre aucune des formalités alors en usage pour valider le mariage. Dès la première année de son union, Marguerite mit au monde un fils qui reçut le nom de Jean d'Avesnes et, l'année suivante, elle en eut un second qui fut appelé Baudouin. Bouchard avait caché soigneusement le caractère sacré dont il avait été autrefois revêtu par l'évêque d'Orléans. Tout à coup (1214) ce secret fut dévoilé, et l'indignation publique éclata contre le diacre qui avait osé enfreindre les décrets de Grégoire VII sur les vœux ecclésiastiques. Marguerite, cependant, résista aux injonctions de sa sœur, qui lui ordonnait de se séparer d'un homme que l'Église allait condamner et maudire. En effet, une bulle d'Innocent III du 12 janvier 1215 excommunia *Bouchard l'apostat*. Enfermé dans le château d'Etrœungt, il voulut braver l'orage : Honorius III, successeur d'Innocent, fulmina une nouvelle bulle contre « cette tête de fer, ce front d'airain, qui ne s'est ému ni de la crainte de Dieu ni de la crainte des hommes, et n'a donné aucun signe de repentir. » L'amour de Marguerite consolait et soutenait le malheureux proscrit. Errant de province en province, toujours accompagné de sa femme, il fut enfin recueilli dans le château de Houffalise, où il séjourna pendant six ans. En 1219, une troisième bulle, plus violente que la précédente, vient foudroyer l'orgueilleux sous-diacre et frapper tous ceux, amis et proches, qui lui ont donné asile; Marguerite elle-même est menacée de l'excommunication, *si elle ne se sépare pas de son séducteur*. Cependant elle n'obéit que longtemps après aux commandements du souverain pontife; encore les motifs de ce revirement sont-ils restés inconnus. Vers 1225, non-seulement elle abandonna Bouchard l'excommunié, mais elle forma de nouveaux nœuds en épousant Guillaume de Dampierre, deuxième fils de Gui II de Dampierre et de Mathilde, héritière de Bourbon. L'infortuné Bouchard mourut obscurément au château d'Etrœungt en 1240 [1].

A la mort de sa sœur, Marguerite était déjà veuve de Guillaume de Dampierre, qui lui avait laissé trois fils et trois filles. Elle avait concentré toutes ses affections sur cette nouvelle famille, et la tendresse qu'elle témoignait autrefois aux enfants de Bouchard s'était changée en une haine violente. Lorsque cette princesse se rendit à Péronne pour faire hommage à Louis IX du comté de Flandre, elle s'était fait accompagner de l'aîné des enfants du second lit, nommé, ainsi que son père, Guillaume de Dampierre; elle voulait le faire admettre par le roi comme son seul et unique successeur. Jean et Baudouin d'Avesnes, déclarés illégitimes par le pape Grégoire IX, mais réhabilités par l'empereur Frédéric II, accoururent, de leur côté, à Péronne pour revendiquer leurs droits. Une querelle violente s'engagea en présence du roi : Guillaume de Dampierre osa traiter de bâtards les enfants de Bouchard d'Avesnes. Louis IX retint la cause et rendit un jugement arbitral au mois de juillet 1246.

Les conseillers du monarque n'avaient pas abandonné la politique de Philippe-

[1] C'est M. Éd. Le Glay qui, le premier, a éclairci l'histoire si mystérieuse et si intéressante du mariage de Bouchard d'Avesnes et de Marguerite de Constantinople. Il a puisé toutes les particularités de son récit dans les dépositions de l'enquête de 1249 sur la légitimité de l'union de Bouchard avec Marguerite. Ces pièces sont conservées aux archives de Lille.

Auguste; ils comprenaient parfaitement qu'il était de l'intérêt de la France de s'opposer à l'agrandissement des princes belges; aussi engagèrent-ils le monarque à séparer la Flandre du Hainaut pour affaiblir les deux provinces. La sentence royale fut rendue en ce sens : Louis IX décida qu'après la mort de Marguerite, l'aîné des d'Avesnes posséderait le comté de Hainaut,et l'aîné des Dampierre le comté de Flandre. Jean d'Avesnes, cependant, trouva ce jugement irrégulier en ce que le roi avait arbitrairement disposé de domaines qui ne relevaient point de la couronne de France. « Vous me donnez, » dit-il à son suzerain « le Hainaut qui ne relève pas de vous : il relève de l'évêque de Liége, et c'est un



LE COMTE GUILLAUME DE DAMPIERRE, FILS DE MARGUERITE, TUÉ DANS UN TOURNOI A TRAZEGNIES (1251).

arrière-fief de l'Empire. La Flandre dépend de vous, et vous ne me la donnez point. » Mais Louis IX fut inflexible.

Jean d'Avesnes adressa alors ses plaintes à un ennemi implacable de la maison de Flandre, le comte Guillaume de Hollande, son beau-frère, qui venait d'être proclamé roi des Romains, et ne demandait pas mieux que d'humilier Marguerite (1247). Il avait sommé tous les vassaux de l'Empire de lui rendre hommage dans un temps déterminé ; comme Marguerite et Baudouin de Courtenai, marquis de Namur, n'avaient pas obtempéré à cet ordre, il les déclara déchus, l'un du Namurois, l'autre de la Flandre impériale, et donna l'investiture de ces provinces à Jean d'Avesnes. Tous ceux qui soutenaient Rome contre l'empereur Frédéric II, compétiteur du prince hollandais, prirent le parti des d'Avesnes. Parmi les confédérés on remarquait surtout le duc de Brabant, l'évêque de

Liége, l'archevêque de Cologne, les comtes de Clèves, de Berg et de Luxembourg. De son côté, Marguerite réclama l'appui des vassaux de la France. Après plusieurs rencontres sans résultat, les Dampierre descendirent dans l'île de Walcheren à la tête d'une armée flamande; mais ils furent complétement battus (à West-Kapelle) par Florent de Hollande, frère du roi des Romains, et demeurèrent prisonniers de leur ennemi (1253) [1]. En même temps le Hainaut se déclarait ouvertement en faveur des d'Avesnes. Des officiers flamands, que la comtesse avait mis en garnison dans les places de cette province, pour la rançonner et l'humilier, furent massacrés par une troupe de conjurés que l'on appelait les *Ronds*, et l'on renvoya leurs femmes en Flandre, après leur avoir coupé le nez et les oreilles [2].

Exaspérée par ces offenses, altérée de vengeance, Marguerite s'adresse à Charles d'Anjou, frère de Louis IX. Afin de le déterminer à prendre son parti, elle offre de lui engager le Hainaut, pour tout le temps qu'elle aurait à vivre, comme remboursement des frais de la guerre. Le comte, ayant accepté cette donation (1255), fait appel à la chevalerie de tous les pays; on voit accourir sous sa bannière les ducs de Bourgogne et de Lorraine, les sires de Bourbon et d'Étampes, les comtes de Savoie, de Champagne, d'Auxerre, de Soissons, et une foule de barons et bannerets, français, normands, lorrains, poitevins. A la tête de cette troupe brillante et redoutable, Charles d'Anjou pénètre dans le Hainaut, surprend Maubeuge, Mons, Ath, le Quesnoi, refuse par galanterie d'attaquer la ville de Bouchain, où la femme de Jean d'Avesnes venait d'accoucher, et couronne cette rapide campagne par la prise de Valenciennes, qui lui avait opposé une vive résistance. Mais, pendant la marche triomphale du comte d'Anjou, Guillaume de Hollande et Jean d'Avesnes n'étaient point restés inactifs; ils avaient publié leurs bans de guerre et rassemblé aussi une nombreuse armée. Bientôt ils s'avancent jusqu'à Assche, d'où ils envoient leurs hérauts défier Charles d'Anjou: celui-ci, qui voyait se dissoudre peu à peu la confédération féodale réunie momentanément sous ses drapeaux, refuse la bataille et se replie vers la frontière de France, laissant le Hainaut plongé dans l'anarchie et Marguerite chargée des malédictions populaires. Dans leur juste ressentiment, les Hennuyers avaient donné à leur souveraine l'énergique surnom de *Noire Dame*.

Un événement inattendu vint améliorer la situation de Marguerite. Après le départ des Français, en 1256, Guillaume, étant retourné dans ses États, voulut soumettre l'indomptable West-Frise (Nord-Hollande). Il offrit à cette province de grands avantages, si elle consentait à reconnaître la suzeraineté de l'Empire. Les Frisons refusèrent et firent graver sur leur monnaie la devise : *Mieux vaut la liberté que de l'or*. Le roi des Romains eut aussitôt recours à la force :

[1] Les princes faits prisonniers par Florent de Hollande étaient Gui et Jean de Dampierre. Le premier était devenu héritier présomptif de la Flandre, après la mort de son frère Guillaume, tué dans un tournoi à Trazegnies en 1251.

[2] Ces conjurés étaient commandés par les fils d'un boucher de Chièvres, Gérard *le Rond*, qui avait été assassiné par les satellites de la comtesse de Flandre. Ils avaient pris pour insigne, afin de se faire reconnaître et de se distinguer entre eux, un O ou rond couronné, cousu sur le capuce ou sur la tunique que les gens du peuple portaient en ce temps-là. Leurs représailles étaient sinon justifiées, du moins motivées par la tyrannie que Marguerite faisait peser sur le Hainaut.

il pénétra dans la Frise avec une armée; mais s'étant engagé dans des marécages pendant l'hiver, la glace se rompit sons le poids de son cheval. Des paysans qui l'avaient aperçu, accoururent et le massacrèrent. Ce prince valeureux et magnanime n'avait que vingt-huit ans.

Jean d'Avesnes, privé de son redoutable allié, se montra plus traitable; à son tour, il réclama l'intervention de la France. Louis IX, choisi une seconde fois pour arbitre, écarta les prétentions de son frère, Charles d'Anjou [1], et sanctionna le partage qu'il avait fait des États de la comtesse entre ses enfants des deux lits. Les principales villes de la Flandre se rendirent, par leurs députés, caution de ce traité en faveur de Marguerite et de son héritier présomptif, le comte Gui de Dampierre; les villes du Hainaut intervinrent pour les d'Avesnes. Cependant la délivrance des princes faits prisonniers naguère à West-Kapelle ne put être obtenue qu'au prix de la cession de la Zélande. La portion de ce pays qui faisait partie du domaine des comtes de Flandre devait former la dot de Béatrix de Dampierre, dès lors fiancée à Florent, fils du roi Guillaume. Ainsi se termina, par la séparation du Hainaut et de la Flandre, une des guerres les plus sacrilèges dont fassent mention les annales du moyen âge.

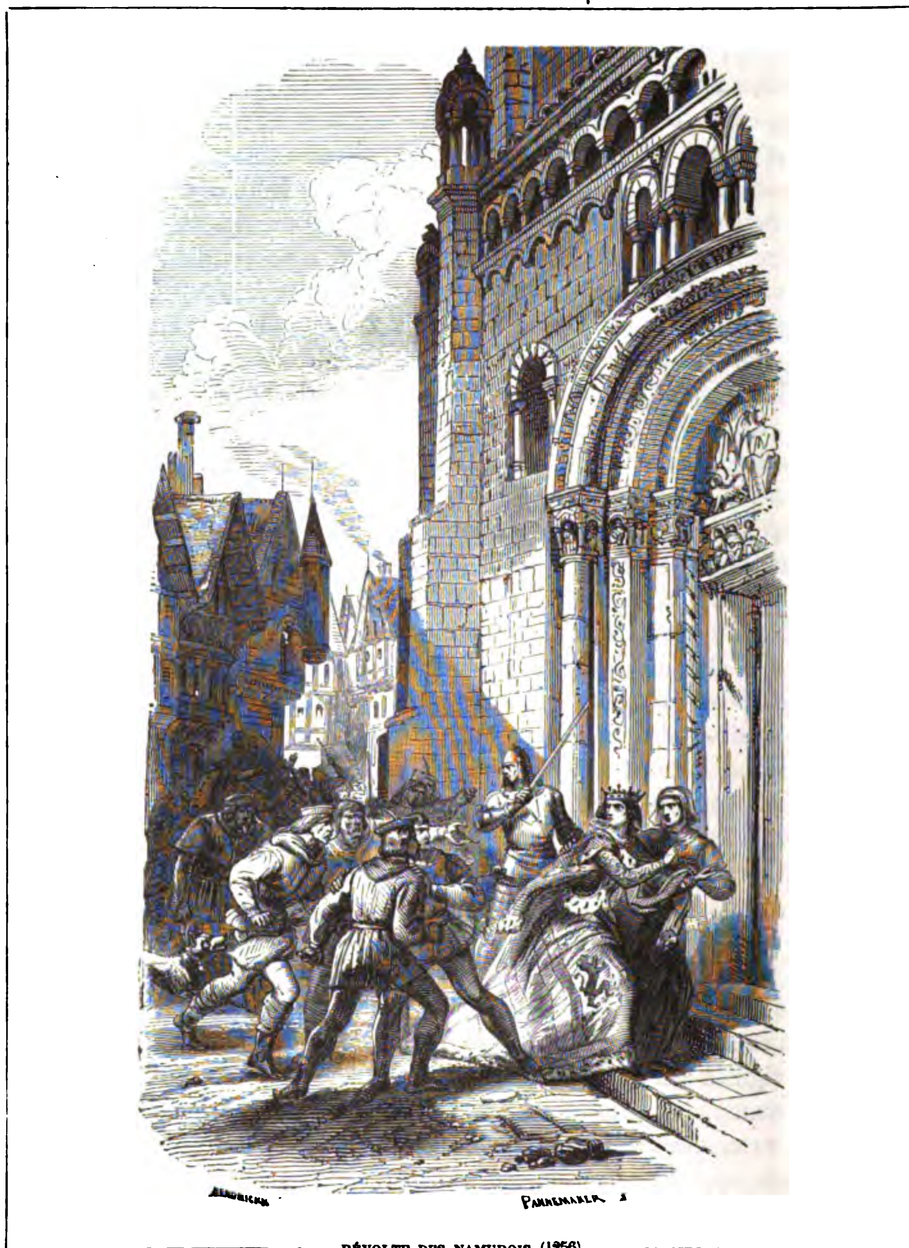
La domination de Marguerite, qui avait été si désastreuse pour le Hainaut, s'était montrée bienfaisante et progressive dans la Flandre. En 1252, année si lugubre pour les *Hennuyers,* tous les serfs demeurant en Flandre sous la juridiction propre de la comtesse furent déclarés affranchis. De 1257 à 1280, l'organisation intérieure de cette province reçut de nouvelles améliorations. La comtesse déchargea les communes d'humiliantes prestations, rendit les fonctions des échevins annuelles dans presque toutes les villes, décréta un système monétaire uniforme, érigea un grand nombre d'établissements de bienfaisance, favorisa le commerce et l'industrie par de nouveaux tarifs de tonlieux, ainsi que par la construction de plusieurs canaux, parmi lesquels il faut signaler celui de Gand à Damme.

Parvenue au terme de sa longue et orageuse carrière, Marguerite alors octogénaire, fit reconnaître, le 11 septembre 1279, Gui de Dampierre en qualité de comte de Flandre.

Ce prince rattachait à la Flandre le marquisat de Namur dont il avait acquis la possession. Philippe le Noble étant mort sans enfants en 1212, son héritage était passé à sa sœur Yolande, mariée à Pierre de Courtenai, comte de Dreux. Pierre, qui signala son administration en accordant à la ville de Bouvigne une charte de commune et en affranchissant aussi la Neuveville (nouveau quartier de Namur), promettait un règne honorable; mais en 1216, lorsque les barons latins l'eurent appelé au trône impérial de Constantinople avec Yolande, son épouse, le marquisat déclina dans les mains des quatre enfants de cette princesse, qui le possédèrent l'un après l'autre : le premier, Philippe, se signala en

[1] Ce prince, réservé à de plus hautes destinées, renonça, par acte du 12 septembre 1256, pour lui et sa postérité, au comté de Hainaut, et reçut comme dédommagement une forte somme payée par les villes de Flandre. *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou, frère de saint Louis*, par le comte Alexis de Saint-Priest, t. II, liv. IV.

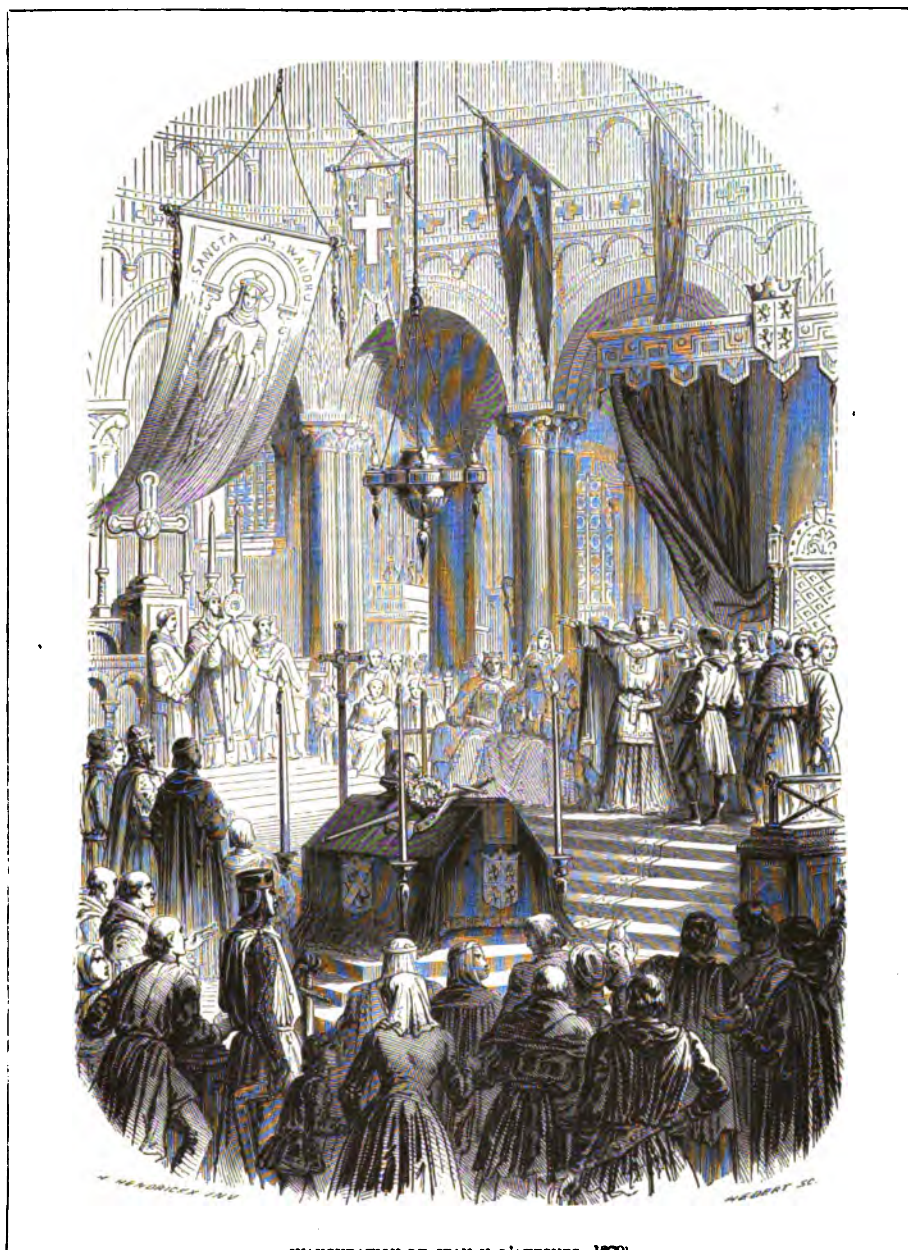
France dans la croisade contre les Albigeois; Henri mourut, encore enfant en 1229; Marguerite, qui vint après lui, s'efforça vainement d'assurer la posses-



RÉVOLTE DES NAMUROIS (1256).

sion du Namurois à son époux Henri de Vianden; enfin l'empereur Baudouin de Courtenai, étant venu en Europe pour solliciter du secours contre les Grecs (1237), revendiqua le comté injustement détenu par sa sœur, et épuisa

les ressources de ce pays pour porter secours à son empire mourant. Pendant qu'il fatiguait aussi de prières les princes chrétiens auprès desquels il se rendit



INAUGURATION DE JEAN II D'AVESNES (1279).

tour à tour, l'impératrice Marie de Brienne, son épouse, avait été chargée de l'administration du comté de Namur; mais les rigueurs de cette princesse indisposèrent les habitants, qui appelèrent Henri II, comte de Luxem-

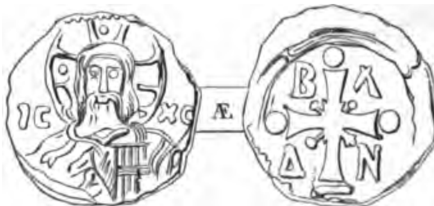
bourg [1]. Un an après que Constantinople fut retombée au pouvoir des Grecs, Baudouin de Courtenai se trouva trop heureux de pouvoir vendre son marquisat. Gui de Dampierre, qui l'acquit pour la somme de vingt mille livres parisis (1262) [2], se regarda dès lors comme légitime possesseur du territoire en litige (1264). Cependant pour confondre les prétentions de Henri de Luxembourg avec les droits de Gui de Dampierre, on décida que ce dernier, veuf de Mathilde de Béthune, épouserait la princesse Isabelle, seconde fille de son rival, laquelle lui apporterait en dot le comté de Namur.

Jean d'Avesnes, auquel devait échoir le comté de Hainaut, était mort en 1257. Le chagrin l'avait conduit prématurément dans la tombe; il ne pouvait supporter la pensée qu'on le considérait comme un bâtard; aussi portait-il sans cesse sur son écu et sur ses vêtements le lion de Flandre, pour montrer à tous qu'il était le fils aîné et le légitime héritier de Marguerite.

Le 12 mai 1279, Jean II d'Avesnes, petit-fils de cette princesse, fut solennellement reconnu comte de Hainaut, en l'église de Sainte-Waudru à Mons. Son aïeule mourut le 10 février de l'année suivante et fut enterrée à l'abbaye de Flines. A peine les obsèques eurent-elles été célébrées qu'il se rendit à la collégiale de Leuze, où son père gisait depuis vingt-deux ans. « Il le fit exhumer, » dit un historien, « et mettre, revêtu de tous les insignes de la souveraineté, dans une châsse magnifique. Emportant avec lui cette noble dépouille, Jean la présenta à toutes les villes du Hainaut, et voulut qu'on lui rendît le même hommage et les mêmes honneurs qu'on était habitué de rendre aux comtes et seigneurs du pays. A Mons, cette inauguration posthume fut des plus solennelles. Le prévôt, les échevins et les bourgeois, un cierge d'une main et une épée nue de l'autre, allèrent au-devant du prince mort et du prince vivant, remplissant l'air de mille cris de joie, proclamant le père et le fils comtes de Hainaut, sires légitimes de la terre. Le cortége se rendit à l'église de Sainte-Waudru, où l'on fit à Jean Ier de splendides obsèques, comme s'il ne fût trépassé que de la veille. Puis le jeune comte conduisit son père à Valenciennes pour le faire inhumer dans l'église des Dominicains. »

[1] Il était fils d'Ermesinde (voir ci-dessus, p. 204) qui, après un premier mariage avec le comte Thibaut de Bar, avait épousé, en 1214, Waleran III de Limbourg. Cette union, comme on le verra ci-après, fut la source d'une nouvelle famille de comtes luxembourgeois.

[2] Cette somme représenterait, suivant quelques historiens, plus de quatre cent mille francs, valeur actuelle. — En parlant du Namurois, on se sert très-souvent de la dénomination de *marquisat*, sous laquelle ce pays était connu, avant le xe siècle, comme province frontière de la Lotharingie. Les souverains héréditaires prirent ensuite le titre de *comte*.



MONNAIE DE BAUDOUIN II DE CONSTANTINOPLE.



CHAPITRE IX.

L'ÉVÊCHÉ DE LIÉGE AU XIIIe SIÈCLE.



Hugues de Pierrepont avait succédé à Albert de Cuyck sur le trône épiscopal de Liége [1]. En 1204, il obtint la cession de la seigneurie de Moha et de Waleffe, qui, située en Hesbaye, sur les frontières du Brabant et du pays de Liége, s'étendait jusqu'à Huy. Il fut stipulé que le propriétaire de cette seigneurie, Albert de Moha, continuerait à en jouir pendant le reste de sa vie et que, s'il venait à mourir sans laisser d'hoirs, elle appartiendrait à l'église de Liége, à l'exclusion de tout autre; que, dans le cas contraire, ses héritiers la relèveraient des évêques de cette ville et seraient tenus de leur prêter hommage. Albert de Moha mourut en 1212, laissant une

[1] Voir, ci-dessus, p. 220.

fille en bas âge nommée Gertrude, qui fut promise à Thibaut, fils de Frédéric, duc de la haute Lorraine. Celui-ci, agissant comme tuteur de la jeune comtesse, ratifia la convention de 1204, et l'église de Liége conserva ses droits de suzeraineté sur le comté de Moha.

Tous ces arrangements avaient vivement contrarié Henri Ier, duc de Brabant. Neveu d'Albert de Moha, il avait été d'abord désigné par celui-ci comme son successeur. Pour recouvrer l'héritage dont il se voyait frustré, il se déclara le partisan de l'empereur Othon IV, excommunié par le pape Innocent III, contre Frédéric II que Hugues de Pierrepont appuyait. Il obtint d'Othon l'autorisation de ramener par la force les Liégeois sous la domination du compétiteur de la maison de Souabe; mais, d'un autre côté, il s'engagea envers Philippe le Noble, comte de Namur, dont l'évêque avait invoqué la médiation, à borner son expédition militaire au siége des châteaux de Waleffe et de Moha, promettant d'épargner les autres parties du territoire liégeois. Tandis que Hugues, se fiant à cette promesse, dirigeait ses forces vers la seigneurie de Moha, le duc de Brabant marcha sur Liége à la tête de quinze à vingt mille hommes et y entra par surprise. Ayant gardé le souvenir des injures qui avaient allumé sa haine, il se montra sans pitié : pendant quatre jours la cité de saint Lambert fut abandonnée à la rage d'une soldatesque effrénée; maisons, églises, couvents, tout fut pillé ou détruit. Henri criait à ses soldats : « Prenez tout, car qui rien laissera sera pendu. » Les hommes d'armes du comte de Gueldre vinrent aider les Brabançons. Le duc convoqua enfin la bourgeoisie et lui fit prêter serment à l'empereur Othon; puis l'armée reprit le chemin de Louvain, précédée d'immenses chariots chargés de butin [1].

En apprenant la dévastation de sa cité épiscopale, Hugues de Pierrepont réunit un synode à Huy et excommunia le duc de Brabant, Othon de Gueldre et tous leurs adhérents. Le crucifix fut détaché des murs des églises et couché au milieu de la nef sur un tas d'épines; tous les dimanches, la sentence ecclésiastique devait être répétée. En même temps le prélat assemblait ses vassaux, faisait un appel à ses communes, réparait les murailles et les tours de Liége, et implorait l'intervention puissante du souverain pontife. Innocent III écrivit des lettres pour engager les seigneurs de France et de Lorraine à secourir l'évêque, et délia solennellement les bourgeois du serment qu'il avaient été forcés de prêter à l'empereur Othon. Le comte de Flandre, le comte de Looz et d'autres puissants seigneurs vinrent se joindre à l'armée liégeoise, qui envahit le Brabant pendant l'été de 1213; mais l'invasion de la Flandre par Philippe-Auguste priva trop tôt Hugues de Pierrepont de l'appui du comte Ferrand. Le duc de Brabant, après s'être engagé à faire amende honorable à l'église de Saint-Lambert, profite de la sécurité qu'il a su inspirer à ses adversaires; il s'empare de Tongres, où il met le feu, puis se rabat sur Liége, dans l'espoir de s'en rendre maître une seconde fois; mais en voyant les solides

[1] Voir, pour l'histoire de Liége à cette époque, les ouvrages déjà cités de Villenfagne, de F. Henaux, de Gerlache et Polain, *passim*. Il faut aussi consulter, comme la source principale, la *Chronique* de Jean d'Outremeuse, publiée par A. Borgnet (livre IIIe).

ouvrages de défense construits depuis l'année précédente, il s'éloigne et va camper entre Montenaeken et Houtain, dans une plaine nommée la *Warde de Steppes*. Hugues de Pierrepont n'était pas resté inactif; il avait requis l'assistance de ses vassaux et des bourgeoisies des bonnes villes. Huy, Dinant, Fosses, Thuin, Ciney avaient répondu à cet appel; aux gens des communes s'étaient réunis, sous l'étendard de saint Lambert, la plupart des chevaliers et des barons, obligés, par le serment féodal, à défendre leur suzerain. Les Liégeois attaquèrent les Brabançons, le 13 octobre, dans la plaine de Montenaeken et leur firent éprouver une défaite sanglante. Mettant à profit leur victoire, ils pénétrèrent le lendemain sur le territoire ennemi et y exercèrent de tristes représailles : Hannut, Jodoigne, Gembloux, Nivelles, Léau et Tirlemont furent ou brûlés ou saccagés. Pour comble d'infortune, le duc de Brabant, qui s'était renfermé dans Bruxelles, s'y vit assiégé par le comte de Flandre. L'intention de Ferrand était de profiter du répit que lui laissait Philippe-Auguste, dont l'armée venait d'évacuer la Flandre flamingante, et de la détresse d'Henri, pour contraindre ce dernier à abandonner le parti de la France et à se joindre à la coalition que dirigeait l'empereur Othon IV [1]. Henri dut prendre l'engagement de réunir ses forces à celles de Ferrand, à qui il donna ses deux fils en otage, comme garantie de sa promesse. Le comte de Flandre voulut alors réconcilier également Henri Ier avec l'évêque de Liége. La paix fut conclue le 2 février 1214, à des conditions bien dures pour le duc de Brabant. Il vint à Liége et, à genoux devant l'évêque, lui demanda pardon; il fut ensuite conduit dans l'église de Saint-Lambert, où le crucifix gisait toujours à terre sur un tas d'épines. Le prélat et le duc s'embrassèrent; puis celui-ci, ayant relevé l'image du Christ, la remit de ses propres mains à la place qu'elle occupait avant la sentence d'excommunication qui avait été fulminée contre lui. Hugues de Pierrepont resta possesseur définitif du comté de Moha, après la mort de la comtesse Gertrude, survenue en 1225; il acquit encore, en échange de Madières, la ville de Saint-Trond et ses dépendances, qui appartenaient à l'évêché de Metz (1227).

Les règnes de Jean d'Aps ou d'Ape, de Guillaume de Savoie et de Robert de Langres n'offrent point d'incidents remarquables. Il importe toutefois de signaler l'importance croissante des villes de l'évêché et leur opposition déjà déclarée contre la tyrannie féodale. Sous le règne de Jean d'Aps, les habitants des villes formèrent entre eux des *associations* et des *communautés,* jurant de s'aider les uns les autres, « en restant loyalement unis comme bons frères ». C'étaient les symptômes de la révolution qui éclata sous l'épiscopat de Henri de Gueldre.

L'élection de ce prince fut toute politique. Le pape Innocent IV, voulant renverser Frédéric II du trône impérial et y faire monter Guillaume, comte de Hollande, crut fortifier son parti en désignant pour évêque de Liége le jeune Henri de Gueldre, cousin de Guillaume (1297) [2]. Trop jeune pour recevoir

[1] Voir ci-dessus, p. 236.
[2] Il était fils de Gérard II, comte de Gueldre et de Marguerite de Brabant.

l'ordre de prêtrise, Henri obtint une dispense du souverain pontife; aussi ne l'appela-t-on d'abord que l'*élu de Liége*. Il était, au surplus, souverainement indigne de recevoir les ordres sacrés et surtout d'être élevé à la chaire épiscopale. Dur pour les pauvres gens des communes, dilapidateur des biens de l'Église, il faisait trafic des bénéfices, les donnant au plus offrant et souvent comme prix de quelque infamie. A peine était-il monté sur le trône, qu'un fait sans importance indisposa le mayeur[1] et les échevins de Liége contre le chapitre de Saint-Lambert. Le prélat étant intervenu dans la querelle, les nobles publièrent à leur tour qu'il voulait élever son autorité sur les ruines de leurs priviléges, et ils s'associèrent avec les gens des métiers pour contenir le pouvoir du prince. Un bourgeois, nommé Henri de Dinant, veut profiter de cette coalition pour amoindrir, au profit de la commune, non-seulement les prérogatives de l'évêque, mais encore celles de la noblesse. C'était un homme fort habile, d'une intelligence remarquable, et ayant sur le peuple un ascendant irrésistible[2]. Les échevins lui demandant conseil, il leur dit que les gens des métiers ayant à peu près autant à se plaindre de la noblesse que du clergé, il ne serait pas facile de les gagner, à moins qu'on ne leur donnât quelque haute marque de confiance, capable de flatter leur amour-propre : pourquoi, par exemple, ne pas permettre aux bourgeois de choisir une fois dans leur sein les deux *maîtres à temps*[3]? Il insinua ensuite que les artisans, habitués à respecter la noblesse, ne feraient sans doute pas usage du droit qu'on leur accorderait. Les échevins se laissèrent prendre au piége et consentirent à tout. Or, le jour des élections arrivé, le peuple élut d'une voix unanime Henri de Dinant et un autre plébéien, Jean le Germeau (1252). Les nouveaux maîtres ou bourgmestres, à peine installés, créèrent vingt compagnies bourgeoises de deux cents hommes chacune, dont ils nommèrent les capitaines, avec ordre exprès de n'obéir qu'à eux.

Sur ces entrefaites, arrivent à Liége des envoyés de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, afin d'engager l'élu, au nom de leur maître, à le soutenir dans sa lutte contre Marguerite de Flandre[4]. Henri de Gueldre mande sur-le-champ ses vassaux et requiert les échevins de rassembler les gens de pied et de faire tous les autres préparatifs nécessaires pour porter secours au comte de Hainaut, feudataire de l'église de Liége. Mais Henri de Dinant s'oppose à l'enrôlement des milices bourgeoises, alléguant que les Liégeois n'ont pas à intervenir dans les querelles particulières du prince; que, d'après les priviléges concédés par Albert de Cuyck, ils ne sont tenus que de défendre le territoire et les possessions de l'Église. Furieux de cette opposition, l'élu, accompagné des échevins et des membres du chapitre, abandonne la cité rebelle. Bientôt Saint-Trond, Huy et Dinant se soulèvent à leur tour; partout les échevins, c'est-à-dire les nobles, furent menacés et contraints de fuir. Cependant Henri de Gueldre, ayant appelé à son secours le duc de Brabant, les comtes de Juliers et de Looz, et

[1] Le grand mayeur de Liége, nommé par l'évêque, était chef des échevins.

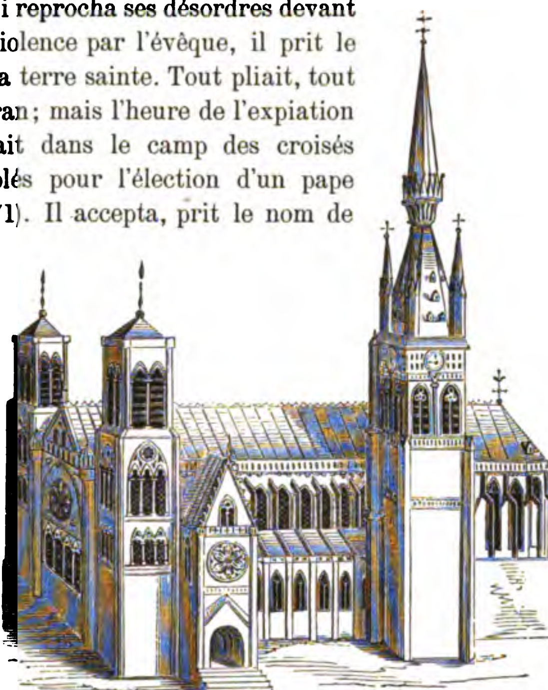
[2] Voir le portrait de ce tribun du XIII[e] siècle dans la *Chronique* de Jean d'Outremeuse, t. V, p. 303.

[3] Voir ci-dessus, p. 221, note.

[4] Voir ci-dessus, p. 241.

toute la noblesse de l'évêché, triompha des milices confédérées. En vertu de la convention signée au village de Bierset (1255), la milice liégeoise fut cassée, les confédérations des villes furent dissoutes et les chefs populaires condamnés à l'exil. Henri de Dinant rentra cependant à Liége l'année suivante, à la faveur d'une nouvelle sédition. Mais le parti des échevins ayant ressaisi la prépondérance, le tribun désespéra enfin du succès; il se retira en Flandre, où la comtesse Marguerite lui fit un accueil favorable.

Après la défaite du parti populaire, Henri de Gueldre, quoiqu'il eût été forcé par le souverain pontife de recevoir les ordres sacrés, se livra à toute la violence de ses passions. Un de ses archidiacres, appelé Thibaut, de l'illustre famille italienne des Visconti, lui reprocha ses désordres devant tout le chapitre. Frappé avec violence par l'évêque, il prit le chemin de l'exil et se rendit à la terre sainte. Tout pliait, tout tremblait devant l'exécrable tyran; mais l'heure de l'expiation approchait. Thibaut se trouvait dans le camp des croisés lorsque les cardinaux rassemblés pour l'élection d'un pape fixèrent leur choix sur lui (1271). Il accepta, prit le nom de Grégoire X, et l'un de ses premiers soins fut d'admonester l'évêque dont il avait vu les excès : Henri n'ayant témoigné que du dédain pour ses exhortations fut cité au concile de Lyon (1274); il y trouva les députés de la ville de Liége et ceux de Huy, de Dinant, de Tongres et de Saint-Trond, qui étaient venus pour déposer contre lui. Confondu par leurs accusations, il remit au pape sa crosse, son anneau et sa mitre, en lui demandant grâce. Grégoire X fut inébranlable : « Henri, » dit-il, « maintenant va à Dieu, sois seigneur terrien et retourne chez toi, abhorré comme un lépreux !... »



CATHÉDRALE DE SAINT-LAMBERT, A LIÉGE (1185-1267).

L'orgueilleux prélat se retira dans les domaines de sa maison, jurant de se venger sur son successeur. C'était Jean d'Enghien, qui avait occupé autrefois le siége de Tournai. Après quelques années d'un règne agité par une querelle féodale connue sous la dénomination de *guerre de la vache* [1], le nouvel évêque tomba dans un guet-apens. Henri de Gueldre ayant réclamé tout à coup une somme d'argent qu'il prétendait avoir prêtée à l'église de Liége, le prélat surpris demanda une explication; son prédécesseur lui fit dire qu'il l'attendait à

[1] On raconte qu'un bailli de l'évêque avait fait pendre, pour le vol d'une vache, un paysan de la seigneurie de Gosnes (sur la frontière de l'évêché et du comté de Namur). De là, une lutte violente entre les milices épiscopales et le seigneur de Gosnes ses proches et leurs adhérents.

Hougaerde. Jean d'Enghien s'étant rendu sans escorte suffisante à ce rendez-vous, Henri de Gueldre le fit arrêter par quelques-uns de ses soldats qui le lièrent sur un cheval et l'entraînèrent au galop jusqu'à l'abbaye d'Heylissem, où le pauvre évêque, qui avait beaucoup d'embonpoint, tomba mort d'épuisement (1282).

Les crimes dont s'était souillé Henri de Gueldre reçurent enfin leur châtiment (1285). Étant venu ravager le pays de Franchimont avec deux cents hommes d'armes, il fut rencontré par un chevalier liégeois, qui le cherchait depuis longtemps pour venger une offense faite à l'honneur de sa famille : Radus l'Ardenois poussa son cheval contre Henri et lui asséna un si terrible coup d'épée sur le heaume qu'il lui fendit la tête jusqu'aux dents.

Jean de Flandre, fils de Gui de Dampierre, avait succédé en 1282 à l'infortuné Jean d'Enghien. Quoique doué d'un caractère doux et conciliant, il voulut restreindre le droit que prétendaient avoir les échevins de Liége de taxer la ville sans son consentement et celui du peuple. Tous ses efforts furent vains; après avoir passé près de deux ans à Huy, où l'avait suivi son chapitre, il dut transiger avec le corps échevinal. La domination appartenait encore aux familles patriciennes; mais au-dessous d'elles grandissaient les artisans, qui devaient bientôt leur disputer le pouvoir.



ÉGLISE DE SAINT-LÉONARD, A LÉAU (1237 À 1300).



CHAPITRE X.

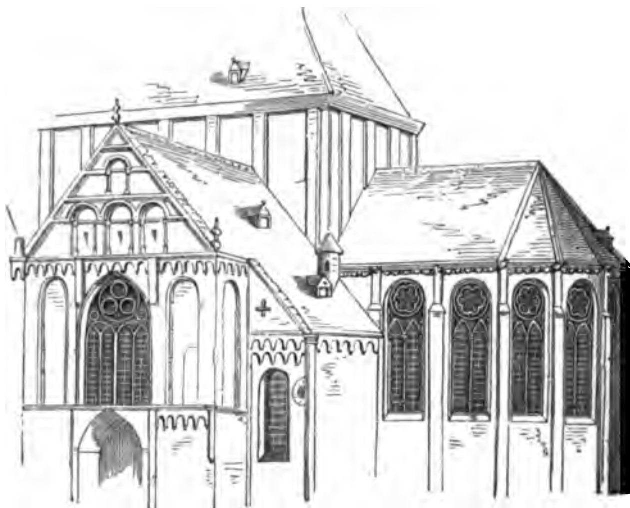
LE DUCHÉ DE BRABANT AU XIII[e] SIÈCLE.



L'État qui se constitua peu à peu sous le nom de duché de Brabant ne conserva aucune prédominance effective sur les autres provinces formées des démembrements successifs de la Lotharingie. Bien souvent, il est vrai, les comtes de Louvain, agissant comme lieutenants de l'Empereur, intervinrent dans les débats de ces provinces; mais en vain essayèrent-ils de faire respecter leur suprématie comme un pouvoir durable. L'autorité impériale, dont ils étaient les représentants dans les contrées en deçà du Rhin, s'affaiblissait, d'ailleurs, au milieu des querelles sanglantes des Guelfes et des Gibelins. Activement mêlés à ces luttes marquées par tant de péripéties, les descendants de Godefroid le Barbu, sollicités tantôt par les protégés des papes, tantôt par leurs adversaires, changèrent plus d'une fois de bannière et de suzerain. Ils profitaient des embarras du chef de l'Empire soit pour

agrandir leurs domaines par l'acquisition de nouveaux fiefs, soit pour soutenir des intérêts privés.

La longue et aventureuse carrière d'Henri Ier nous offre un exemple de ces nombreuses variations. Surnommé à si juste titre *le Guerroyeur*, il se montra hostile à la maison de Souabe, après avoir été l'un de ses défenseurs; on le vit tour à tour guelfe et gibelin, ennemi et allié du promoteur de la coalition qui menaça la France, partisan et adversaire de Philippe-Auguste. Échappé au massacre de Bouvines, il fit en sorte de ne pas être enveloppé dans la ruine d'Othon IV [1]; il se réconcilia avec l'empereur Frédéric II, fils de cet Henri VI qu'il avait autrefois voulu détrôner pour venger l'assassinat de son frère Albert de Louvain [2]; il fit le serment de vasselage à Frédéric et lui laissa son fils comme gage de son retour sous la bannière des Hohenstaufen. La funeste issue de la bataille de Bouvines semblait, d'ailleurs, avoir calmé son humeur belliqueuse. Il se plut à réparer les maux causés à ses peuples par tant d'expéditions désastreuses. Il s'efforça de ranimer le commerce, d'accroître la force et la prospérité des villes. Il ne se contenta point de les embellir, il étendit leurs privilèges : Vilvorde, Bruxelles, Louvain, la Hulpe et d'autres bourgades reçurent leurs chartes d'affranchissement de ce prince, qui, obéissant désormais à des sentiments pacifiques, ne dédaignait point de s'asseoir dans une grange pour entendre les plaintes de ses vassaux. Ce fut lui qui peupla les plaines encore incultes et presque désertes de la Campine en y établissant les colonies d'Oosterwyck, Arendonck, Herenthals, Turnhout et Hoogstraeten.



CHŒUR ET TRANSEPT DE L'ÉGLISE DE LA CHAPELLE, A BRUXELLES (VERS 1216).

Il venait d'assister, à Mayence, au mariage de l'empereur Frédéric II avec Isabelle, fille de Jean, roi d'Angleterre, lorsque, en retournant dans ses États, il tomba malade à Cologne; la mort l'y surprit le 5 septembre ou, selon d'autres, le 5 novembre 1235, à l'âge de soixante-dix-sept ans : il avait gouverné le duché de Brabant pendant un demi-siècle. Le premier, il fit graver sur son écu le lion belge comme emblème national [3]. On lui dut aussi la fondation, dans la

[1] Des historiens accusent Henri le Guerroyeur d'avoir lâchement trahi, à Bouvines, l'empereur Othon et le comte Ferrand. « Il se montra le dernier sur le champ de bataille, » dit M. Moke, « et donna bientôt l'exemple de la fuite. » Voir la notice que cet historien a consacrée à la bataille de Bouvines, dans la *Revue nationale de Belgique*, tome V.

[2] Voir ci-dessus, p. 219.

[3] Les armes du Brabant étaient de sable au lion d'or.

cathédrale de Cologne, de la chapelle des Trois Rois qu'il dota à perpétuité d'une rente annuelle de douze marcs, à condition qu'une messe y serait célébrée tous les jours pour le repos de son âme et de celles de tous les ducs de Brabant, ses successeurs [1].

Henri II, son fils, surnommé le Magnanime, fut à la fois un guerrier valeureux et un excellent administrateur. Après avoir fait la conquête du comté de Daelhem (dans une guerre contre l'archevêque de Cologne), il donna une nouvelle extension aux libertés publiques. Sur son lit de mort (1248), ce sage prince dicta un testament par lequel il supprimait dans son duché le droit de *mainmorte,* restreignait l'autorité arbitraire de ses baillis et laissait le pouvoir judiciaire aux échevins, sauf les cas d'incendie, d'homicide ou d'autres crimes énormes[2].

Henri III signala son avénement en prenant le parti de Guillaume de Hollande, son cousin, contre l'empereur Frédéric II qui, après avoir été protégé dans son enfance par le pape Innocent III, était devenu l'ennemi le plus redoutable des Guelfes. Le duc de Brabant aida Guillaume de Hollande à prendre Aix-la-Chapelle; il assista à son couronnement comme roi des Romains. A la mort de son parent, il se déclara pour Alphonse de Castille, dont il devint le vicaire dans tous les pays en deçà du Rhin. Dans l'intervalle, il avait, en sa qualité d'avoué de Saint-Trond, défendu les habitants de cette ville contre l'évêque de Liége, Henri de Gueldre, qui les accablait d'exactions. Ce même prélat lui engagea, pour la somme de quatre mille marcs, la ville de Malines : cet ancien fief de l'église de Liége fut ainsi rattaché au Brabant. Marchant sur les traces de son père et de son aïeul, Henri III affermit et étendit les libertés du pays. Son testament, daté de Louvain l'avant-veille de sa mort (le 26 février 1261), est un acte d'une haute importance. Pour le salut de son âme, et de l'avis d'hommes sages et pieux, le duc décrète ce qui suit : « Tous les hommes de la terre de Brabant seront désormais traités par droit et sentence. — Ils seront exempts d'impositions extraordinaires, excepté lorsqu'il faudra défendre la patrie, conserver les droits du prince, venger ses injures, rendre service aux empereurs des Romains ou rois des Allemands, ou bien lorsque le duc mariera l'un de ses enfants ou quand il conférera à son fils l'ordre de chevalerie. — Pour réparer les injures que le duc aurait commises, on prélèvera annuellement mille livres sur les produits de la forêt de Soignes, et autant sur les revenus de la terre de Brabant. — Aux églises et au clergé du Brabant seront restituées, parce qu'elles leur appartiennent de plein droit, les dîmes foncières (*decimæ novalium*). — Les juifs et les *Cawarsini* (marchands lombards, toscans et banquiers de Cahors) seront rigoureusement expulsés du territoire brabançon, à moins qu'ils ne se comportent comme les autres marchands et ne renoncent à l'usure [3]. »

[1] Notice de M. de Ram dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, nouvelle série, t. II.

[2] *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne*, par E. Poullet, *passim*, dans les *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXI.

[3] *Luyster van Brabant*, p. 46.

Les chartes d'affranchissement et les privilèges octroyés par Henri Ier et par ses successeurs attirèrent dans les villes brabançonnes une foule d'habitants dont la vie et les biens furent désormais placés sous l'égide des libertés communales. C'est vers cette époque que la plupart des cités du Brabant, comme celles des autres provinces, étendirent leurs vieilles enceintes en les entourant de murailles flanquées de tours; alors aussi furent jetés les fondements de quelques-unes de ces églises qui font encore l'admiration de la postérité. Il faut citer notamment l'imposante collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles, commencée en 1226. Cependant Louvain était la capitale des vastes domaines possédés par les ducs de Brabant [1] : c'était leur résidence principale et le lieu ordinaire de leur sépulture. Godefroid III, fondateur de Bois-le-Duc, et son fils Henri Ier y furent enterrés dans l'église de Saint-Pierre. Henri II avait désigné le lieu de son repos dans l'abbaye de Villers; quant à Henri III, il fut également inhumé à Louvain, dans l'église des Dominicains.



CHŒUR DE L'ÉGLISE DE SAINTE-GUDULE, À BRUXELLES (1226).

La succession de ce dernier donna lieu à de vifs débats. Il laissait trois fils en bas âge. L'aîné était contrefait et faible d'esprit; le second, au contraire, s'était fait remarquer de bonne heure, autant par sa mine chevaleresque que par son intelligence. Alix de Bourgogne, leur mère, et la plupart des barons décidèrent que le premier, nommé Henri comme son père, était impropre à devenir le chef de l'État, et résolurent d'obtenir son désistement en faveur du cadet. L'incapable Henri fit tout ce qu'on voulut. Le 23 mai 1267, ayant convoqué, au village de Cortenbergh, les seigneurs, les abbés et les représentants des villes du duché, Alix déposa la régence et Henri déclara solennellement qu'il cédait la succession paternelle à son frère Jean. Cependant plusieurs barons, ennemis de la régente, défendaient à main armée les droits de l'héritier légitime; pour terminer la lutte, la duchesse relégua son fils dépossédé dans un monastère de Dijon, en Bourgogne [2].

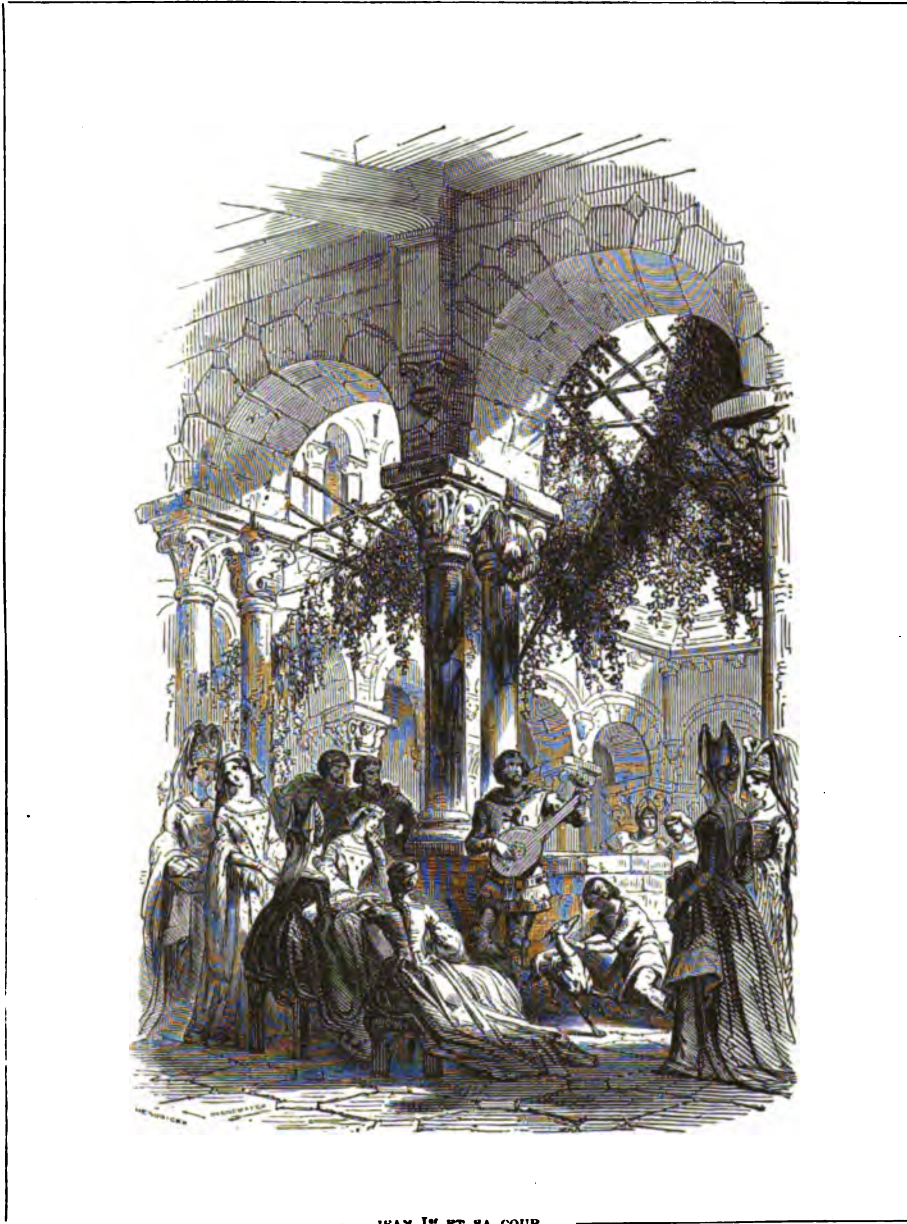
Le règne de Jean Ier semble une épopée chevaleresque [3]. Le jeune prince,

[1] On lit dans les *Cours de l'histoire de la Belgique*, par Dewez, I, p. 134 : « Les deux derniers ducs, Henri Ier et Henri II, se sont constamment donné le titre de ducs de Brabant; mais il n'était point gravé sur le sceau, qui ne portait d'autre légende que *sigillum Henrici ducis Lotharingiæ*, et le contre scel, *Marchionis*, comme marquis d'Anvers. Henri III y fit ajouter dans la circonférence le titre de duc de Brabant : *S. Henrici ducis Lotharingiæ et Brabantiæ*, et le contre-scel portait *ac Marchionis imperii*. La plus ancienne charte qui soit scellée de ce sceau est de l'an 1253; elle se trouve aux archives de Sainte-Gudule. »

[2] Par un diplôme du 16 août 1268, Richard, roi des Romains, confirma la cession du Brabant faite par Henri à son frère Jean. Celui-ci était né à Bruxelles, ainsi que son frère Godefroid; Henri, l'aîné, avait vu le jour à Louvain.

[3] Voir *Jean Ier et le Brabant sous le règne de ce prince*, par A. Wauters (*Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, t. XIII).

avide d'aventures, était toujours par monts et par vaux, courant les joutes et les passes d'armes, autant par respect pour les règles de la chevalerie, autant



JEAN Ier ET SA COUR.

pour protéger l'innocence que pour faire briller sa valeur. Pas un tournoi n'avait lieu en France ou en Allemagne sans qu'on y vît flotter sa bannière. Les premières années de son gouvernement, quoique paisibles, lui offrirent une occa-

sion éclatante de montrer toute son énergie. Marie de Brabant, sa sœur, avait épousé Philippe le Hardi, roi de France. Cette princesse joignait à une grande beauté un esprit vif et délicat; elle et son frère avaient hérité des inclinations de leur père pour la poésie; comme lui, tous deux composaient des chansons (pastourelles) et protégeaient les trouvères de leur temps. Marie jouissait d'une haute faveur à la cour de France, quand elle y devint tout à coup victime d'une lâche intrigue. Un favori du monarque, Pierre de la Brosse, l'accusa injustement d'avoir attenté aux jours de l'héritier de la couronne, issu d'un premier lit. A cette nouvelle, Jean part à cheval, suivi d'un seul écuyer; il pénètre, déguisé en cordelier, dans la prison où gémissait sa sœur, obtient la certitude de son innocence et se rend ensuite à la cour de Philippe, pour réclamer *le jugement de Dieu par les armes*. Il était temps, car la reine allait être brûlée à petit feu comme empoisonneuse. Un mercenaire, qui avait vendu son épée au lâche favori, osa descendre dans le champ clos : il fut vaincu par le duc (1277). Alors Marie de Brabant reprit sa place sur le trône, et Pierre de la Brosse, convaincu de calomnie, fut attaché au gibet.

Mais bientôt les tournois ne suffisent plus au bouillant courage du prince brabançon : il lui faut de véritables combats, des champs de bataille, de lointaines expéditions. L'occasion de faire briller sa valeur sur un plus vaste théâtre ne tarda pas à s'offrir : Jean Ier était destiné à rattacher le Limbourg au Brabant.

Les ducs de Limbourg avaient ordinairement dirigé leurs armes contre les archevêques de Cologne et les seigneurs des contrées rhénanes. En 1280, le dernier d'entre eux, Waleran IV, étant mort sans laisser de postérité mâle, deux compétiteurs se présentèrent pour recueillir sa succession : Adolphe de Berg la réclamait comme le plus proche parent du dernier duc; Renaud de Gueldre fondait ses prétentions sur son mariage avec Ermengarde, fille unique de Waleran IV. D'après le code féodal, le premier devait être considéré comme l'héritier légitime, vu que le mariage du comte de Gueldre avec Ermengarde avait été stérile, et que cette princesse avait suivi son père dans la tombe en 1282 [1]. Cependant Adolphe de Berg, s'effrayant de la puissance de son rival, surnommé Renaud le Belliqueux, offrit au duc de Brabant de lui céder tous ses droits sur le Limbourg, moyennant une somme d'argent. Jean I[er] accepta cette proposition; il se sentait, d'ailleurs, assez fort pour entreprendre sans crainte la guerre devant laquelle le comte de Berg avait reculé. Déjà maître d'Aix-la-Chapelle, où il exerçait les pouvoirs d'avoué, il venait encore de soumettre les seigneurs de Heusden et de Kessel, qui avaient voulu se soustraire à sa suzeraineté. En 1283, Renaud le Belliqueux, avec ses confédérés, parmi lesquels se trouvaient Siffroid, archevêque de Cologne, les comtes de Clèves, de Juliers, de Spanheim et de Nassau, s'avança vers la Gheule : le duc de Brabant ayant marché à sa rencontre avec l'évêque de Liége, les deux partis convinrent de s'en remettre à l'arbitrage des comtes de Flandre et de Hainaut. Deux ans après,

[1] Adolphe, comte de Berg, était petit-fils du duc Henri de Limbourg (mort en 1246), grand-père d'Ermengarde. — Dans le Limbourg, comme dans les autres provinces qui relevaient de l'Empire d'Allemagne, les collatéraux n'étaient point exclus de la succession des grands fiefs.

[illegible]

[illegible] Pierre de la Brosse [illegible] couronne [illegible] seul conseiller [illegible] pour [illegible] la reine [illegible] l'âge [illegible] Pierre de la Brosse [illegible]

[illegible] camps de bataille [illegible] dirigé [illegible] mémoires [illegible] successeur : Adolphe [illegible] dernier [illegible] mariage [illegible] premier [illegible] mariage du comte de Gueldre avec [illegible] suivi son père [illegible] de Berg, s'effrayant de la puissance de [illegible] duc de Brabant de lui [illegible] d'argent [illegible] fort pour entreprendre [illegible] de Berg [illegible] avec ses [illegible] les comtes de [illegible] de Liége, les deux [illegible] à l'[illegible]

[illegible]



JEAN I[er],

DUC DE LOTHARINGIE ET DE BRABANT.





BATAILLE DE WOERINGEN (1288.)



une nouvelle trêve fut conclue. Jean Ier en profita pour accompagner Philippe le Hardi, roi de France, dans une expédition contre Pierre III d'Aragon. Lorsqu'il revint dans ses États (1286), le comté de Berg avait été envahi par Siffroid. Les confédérés, vaincus et repoussés, résolurent d'attirer dans leur parti Henri IV, comte de Luxembourg, auquel Renaud avait également cédé ses prétentions sur le pays en litige (1288). Le prince luxembourgeois était non moins renommé par son courage que par sa puissance : il ne tarda point à déployer sa bannière et à se joindre aux ennemis de Jean Ier. Celui-ci était déjà sur le Rhin : pour venger la dévastation du comté de Berg, il était allé porter le ravage jusque dans l'archevêché de Cologne avec une des plus puissantes armées qu'eût encore fournies le Brabant [1].

Suivant les priviléges dont jouissaient déjà les habitants de ce duché, ils n'étaient point tenus de répondre à l'appel de leur souverain, s'il lui plaisait de faire la guerre en pays étranger; aussi, les nobles, les chevaliers et les bourgeois ayant consenti cette fois à lui prêter assistance, il dut déclarer solennellement que leur concours en cette occasion ne serait pas considéré comme un précédent pour l'avenir. L'assentiment de la nation obtenu, le duc fit publier le ban et l'arrière-ban (*heervaert*). L'appel se fit, suivant l'usage, au son de la cloche : ceux qui n'y répondaient pas devaient être punis de mort, perdre leurs bénéfices ou payer des amendes pécuniaires, selon la gravité des circonstances et les usages locaux. Pour le soutenir dans ses prétentions, le peuple brabançon donna à Jean Ier le vingtième de ses biens; la noblesse, servant de sa personne et de sa bourse, fut seule dispensée de cette prestation extraordinaire. La cavalerie se composait du contingent fourni par les fiefs, en proportion de l'importance du domaine de chaque seigneur; les villes de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, de Nivelles et de Tirlemont envoyèrent au lieu de réunion leurs confréries ou serments d'arbalétriers. Le duc avait aussi sa *maisnie* ou maison militaire, composée de gens de guerre qui subsistaient à ses propres dépens ou vivaient sur ses terres. L'arme défensive consistait pour le cavalier dans un bouclier rond, un peu bombé en dehors, et qui se distinguait de la targe du fantassin en ce que celle-ci était oblongue, échancrée par le haut et se terminant en pointe par le bas; les armes offensives étaient la hache d'armes, l'épée, la lance, la pique, le coutelas, l'arbalète, la masse d'armes avec ou sans pointes : les paysans combattaient armés de bâtons, de massues ou de piques [2].

Tandis que le duc de Brabant remontait le Rhin, les habitants de Cologne le conjurèrent de détruire le château de Woeringen, repaire de routiers et de brigands à la solde de l'archevêque. Jean Ier se rendit à leurs prières et vint bloquer la redoutable forteresse. Aussitôt Siffroid rassemble ses troupes, auxquelles il réunit toutes les forces des alliés qu'il compte en Germanie; aux confédérés d'en deçà du Rhin, il envoie une lettre circulaire pour les presser de lui prêter secours dans le plus bref délai. A la réception de cette lettre, tous accourent sans

[1] Notice de M. Voisin sur la bataille de Woeringen, insérée dans le *Messager des Sciences historiques*.

[2] *Chronique* de Van Heelu, publiée par M. Willems. Introduction, p. L à LIV.

retard; et telle était leur confiance, qu'ils traînaient à leur suite plusieurs chariots remplis de chaînes, destinées, croyaient-ils, aux guerriers brabançons.

Le 5 juin 1288, les armées se trouvaient en présence dans la bruyère de Woeringen, nommée le *Fuhlingerheyd,* à mi-chemin entre Cologne et Neuss. Quand les premiers rayons du soleil levant éclairèrent la plaine, l'archevêque se rendit dans l'abbaye de Brauweiler, y chanta une messe solennelle et, après le service divin, prononça l'excommunication du duc de Brabant et de ses alliés. Jean Ier implora également l'assistance du Dieu des combats, mais au lieu de maudire son ennemi, il tint à ses guerriers cet énergique discours : « C'est aujourd'hui « qu'il faut songer à la valeur de vos ancêtres : jamais ils n'ont fui pour abandonner leur prince. Soldats ! imitez-les, et la gloire sera votre partage. J'ai « bien à me louer de vous ; j'apprécie les services de tant de seigneurs, ainsi « que les vôtres ; mais un danger terrible nous menace aujourd'hui : il faut en « triompher ou mourir. Ne craignez rien, du reste. Dieu sait que j'ai voulu la « paix : Dieu nous aidera. Je vous devancerai tous, comme étant le mieux monté. « Vous veillerez seulement à ce que je ne sois pris ni par derrière, ni en flanc. « Pour ceux qui m'attaqueront en face, c'est mon affaire ; je saurai m'en défendre « à notre honneur. Si vous me voyez ou fuir ou me rendre, tuez-moi, je vous « l'ordonne ! » Les armées se rangèrent ensuite en bataille. Siffroid partagea la sienne en trois divisions : il se réserva le commandement du centre, composé des fantassins de la Westphalie, des mercenaires de Cologne, de Nassau, de Meurs, d'Ysembourg et de Salm ; l'aile droite, où se trouvaient les troupes de Fauquemont et de Spanheim, fut confiée à Renaud de Gueldre ; l'aile gauche, formée des milices limbourgeoises et des hommes du lignage de Schæfdriesche, était sous les ordres de Henri de Luxembourg. Les confédérés comptaient en tout plus de quarante mille combattants, dont la moitié au moins était des lansquenets.

Le duc Jean divisa également ses troupes en trois corps et, comme Siffroid, il se réserva le commandement du centre. Dans cette première division brillait la fleur de la noblesse; plus de quinze cents comtes, barons et chevaliers étaient réunis autour du duc; on y distinguait aussi ses cousins, Hugues et Gui de Châtillon, et l'amman de Bruxelles, qui portait la bannière de cette ville. L'aile droite était commandée par Arnould, comte de Looz, guerrier blanchi sous le harnois ; quant au troisième corps, il obéissait au comte de Berg, qui avait réuni la bourgeoisie de Cologne aux milices de son comté. Toute l'armée brabançonne montait à environ quinze mille combattants.

Pendant que les chefs se préparaient à la bataille, les frères de l'ordre Teutonique et d'autres religieux parcouraient en tous sens l'espace qui séparait les deux partis dans l'espoir d'amener une trêve : ce fut en vain. Vers six heures, Siffroid donne le signal. Aussitôt Jean Ier, se tournant vers les siens : « En avant ! » s'écrie-t-il ; « et honte à celui qui n'ose ! » Il ordonne à Rase de Grez d'arborer le grand étendard de Brabant[1] ; au même moment se déploient égale-

[1] Cet étendard se conservait en temps de paix dans l'abbaye d'Affighem ; le guidon héréditaire était le seigneur d'Assche, mais il se trouvait alors malade.

ment les bannières de tous les confédérés brabançons. Les trois divisions de l'armée ennemie, s'unissant à l'approche de Jean Ier, fondirent ensemble sur le corps qu'il conduisait. Une terrible mêlée s'engage; tous les efforts réunis des compagnons de Siffroid et de Renaud se portent sur le duc, que l'éclat de son armure distinguait des autres chefs. Avant le combat, Jean Ier avait confié sa personne à deux chevaliers d'un dévouement éprouvé; mais il n'avait permis à aucun de ses gens de mettre la main à son coursier ou de le devancer. Le comte de Luxembourg, l'ayant joint, se précipite sur lui : le cheval du héros est tué, sa bannière abattue; il va périr au milieu des bataillons qui l'entourent, lorsque Arnould de Hofstad, de Louvain, réussit à le remettre sur une autre monture et relève l'étendard de Brabant. Le comte de Luxembourg revient aussitôt à la charge; il jette sa lance et son épée, se dresse sur ses étriers, saisit son adversaire par le cou; mais, à l'instant où il va l'arracher de son destrier, Wauthier de Bisdomm, autre chevalier brabançon, apercevant le défaut de l'armure dont était revêtu l'agresseur, lui passe son épée au travers du corps. Siffroid se présente à son tour avec ses chevaliers allemands et n'est pas plus heureux. En ce moment arrivent les autres divisions de l'armée brabançonne. Ce secours décide la bataille : les paysans de Berg, prenant à revers les guerriers de l'archevêque, les mettent en pleine déroute et renversent sa bannière qui flottait sur un char, suivant l'usage de l'époque. Il était alors trois heures de l'après-midi. Six mille hommes avaient péri du côté des Allemands, deux mille du côté des Brabançons; plus de quatre mille chevaliers tués ou blessés jonchaient la bruyère [1]. Le nombre des prisonniers surpassait celui des vainqueurs : les hommes d'armes, les mercenaires, reçurent leur liberté sans rançon; les comtes, les barons et les chevaliers furent partagés entre les chefs; tous ces captifs de marque furent liés avec des cordes; Renaud de Gueldre et le fier Siffroid lui-même durent subir cette humiliation. Les vainqueurs fatigués, dit un témoin de cette journée, passèrent la nuit sur le théâtre de la lutte, couchés sur un lit de casques et de hauberts.

Cette grande victoire répandit une allégresse générale aussi bien sur les bords du Rhin qu'en Belgique. Les Brabançons décernèrent à leur duc le surnom de *Victorieux*, les habitants de Cologne, affranchis par la prise du château de Woeringen, des entraves mises à leur commerce, lui conférèrent le titre de *bourgeois de Cologne* et lui firent don d'un hôtel, nommé depuis *la cour de Brabant,* avec droit d'asile. Quant à Jean Ier, à l'antique cri de guerre de sa famille, *Louvain au riche duc!* il substitua une nouvelle devise, *Limbourg à qui l'a conquis!*

Mais la bataille de Woeringen n'avait pas mis fin à toutes les contestations relatives au Limbourg. Gui de Dampierre, comte de Flandre, beau-père et allié du comte de Gueldre, gardait les forteresses du duché, comme hypothèque des

[1] Ces chiffres ont été adoptés par des historiens estimés. Cependant la chronique de Van Heelu et une autre chronique de la fin du XIIIe siècle, insérée par M. Willems à la suite de la première, ne portent le nombre des morts, du côté des Luxembourgeois et des Allemands, qu'à onze cents hommes, et du côté des Brabançons, qu'à quarante hommes, parmi lesquels les principaux étaient Bertaut ou Berthoud, seigneur de Malines, et Arnould, seigneur de Zelem. Il y a, croyons-nous, de l'exagération des deux côtés.

sommes considérables qu'il avait prêtées à Renaud. Il avait nommé pour son lieutenant dans cette province le sire de Fauquemont, en lui confiant aussi le gouvernement du comté de Namur, afin de le mettre en état de soutenir la lutte. Lorsque Jean Ier vint investir le château de Fauquemont, le seigneur de ce lieu exerça des représailles dans le Brabant. Une suspension d'armes fut conclue aux derniers jours d'octobre 1288; mais, comme l'arbitre choisi (Guillaume, évêque de Cambrai) avait, pour complaire au comte de Flandre, outre-passé son mandat en ordonnant l'élargissement de Renaud de Gueldre, l'animosité des deux partis ne fit que s'accroître. Enfin le roi de France, nommé arbitre suprême, prononça, le 16 octobre 1289, en faveur de Jean Ier, une décision à laquelle les comtes de Gueldre et de Flandre se soumirent définitivement. Les droits du duc de Brabant furent également confirmés par le chef de l'Empire, dont il avait gagné l'affection sur le champ de bataille de Woeringen. L'empereur Adolphe, qui n'était alors que comte de Nassau, avait été pris, après avoir tué de sa main cinq des principaux chevaliers brabançons. On l'amena devant Jean Ier. « Qui êtes-vous, noble étranger, dont la valeur m'a causé tant de peine aujourd'hui? lui dit le duc. — « Je suis le comte de Nassau; mais vous qui m'avez fait prisonnier, quel nom est le vôtre? Je suis ce duc de Brabant que vous ne cessiez de poursuivre dans la mêlée. — Ah! » reprit le comte, « cette épée qui a tué cinq des vôtres n'aurait pas dû vous manquer. » Cette réponse plut tant au vainqueur, suivant la chronique contemporaine, qu'il rendit aussitôt la liberté au comte de Nassau sans exiger de rançon, et les deux princes furent désormais liés d'une étroite amitié.

En 1292, l'empereur Adolphe ne se borna point à confirmer Jean Ier dans la possession du Limbourg, il le nomma son lieutenant général dans les provinces entre Meuse et Rhin jusqu'à la mer. Le duc de Brabant s'était aussi réconcilié avec le pape Nicolas IV, lequel avait lancé des bulles fulminantes contre ceux qui avaient osé mettre la main sur un prince de l'Église. L'archevêque de Cologne, détenu par les comtes de Juliers et de Berg, avait été contraint de garder constamment, même au lit le heaume, le haubert, l'épée et toute la pesante armure qu'il portait en combattant à Woeringen : on voulait montrer par là que le captif était réellement un guerrier et non un prêtre. En effet, un légat du pape étant venu prier le duc de Brabant de mettre un terme aux tortures du prélat : « Me croyez-vous assez fou, » répondit Jean Ier, « pour causer le moindre mal à un serviteur de l'Église! Je ne l'ai jamais fait, et Dieu m'en préserve à l'avenir! Il est vrai que je fis des prisonniers dans la dernière bataille et que j'en garde un armé de pied en cap comme un chevalier; mais, je vous le demande, est-ce là ce qu'on appelle un prêtre? Je n'y vois rien de semblable. » L'intervention de l'envoyé du pape mit fin à l'étrange châtiment infligé au belliqueux archevêque de Cologne; la concorde et l'amitié se rétablirent entre les deux partis [1].

[1] Les conventions de paix et de réconciliation entre Siffroid, archevêque de Cologne, le comte de Berg et le duc de Brabant sont du 19 mai 1289. L'acte de paix et de réconciliation entre l'archevêque de Cologne et les habitants de cette ville est du 18 juin de la même année. — *Chronique* de Van Heelu, *Codex diplomaticus*, p. 484-495.

Pour sceller la paix, Jean donna sa fille Marguerite en mariage à Henri V de Luxembourg, celui-là même qui devint plus tard empereur d'Allemagne.

La conquête du Limbourg avait épuisé le trésor ducal. De retour dans ses États, le vainqueur se trouva si obéré qu'il demanda secours à ses bonnes villes. Il obtint, pour la seconde fois, le vingtième de la valeur de toutes les propriétés immeubles (1292). Cet impôt excessif fut consenti de plein gré; seulement on stipula qu'à l'avenir les princes brabançons se contenteraient des subsides ordinaires [1].

Le duc témoigna sa gratitude par des concessions importantes. A son avénement, les bourgeoisies des villes du Brabant nommaient périodiquement leurs échevins et leurs jurés; dans les villes néanmoins, le duc avait ses propres officiers, tels que l'*amman* à Bruxelles, l'*écoutète* à Anvers et à Bois-le-Duc, le *bailli* à Nivelles, le *mayeur* à Louvain, à Tirlemont, à Herenthals et à Léau : ces officiers, dont il avait la nomination, étaient ses représentants. Par les *landkeures* octroyées en 1292, il délégua aux habitants le choix des sous-mayeurs et des officiers nommés *vorsteren*, sous réserve que le prince conserverait le pouvoir de les révoquer. Ces mêmes chartes donnèrent de l'uniformité à l'administration de la justice, dont l'action se fit alors sentir dans les lieux où il n'y avait encore *ni loi ni jugement*. Un code pénal était en même temps promulgué pour corriger la férocité des mœurs. Il contenait les dispositions suivantes, qui donnent une idée juste de l'époque : — « Le meurtrier doit être puni de mort. — Celui qui aura violé une femme ou une fille, si le fait est affirmé par la victime, aura la tête tranchée avec une scie de bois. — La mort, le bannissement ou l'amende doivent atteindre, suivant la gravité du délit, ceux qui calomnient, injurient, frappent ou blessent autrui; qui violent le foyer domestique; qui coupent les arbres, arrachent les haies, ôtent les bornes, enlèvent les bestiaux, fournissent des torches pour incendier, dresser des embûches pour tuer, surprennent traîtreusement ou provoquent en duel. — Une simple amende sera prononcée contre le vilain qui frappera un autre vilain; mais si le vilain frappe de la main un chevalier, il perdra la main, suivant la volonté du seigneur, et s'il le frappe du pied, il perdra le pied. — Les habitants doivent s'abstenir de porter des armes défendues (piques, couteaux à pointe, miséricordes, massues, etc.); ceux qui sont en inimitié mortelle pourront être armés hors du temps réservé par les trêves. — Celui qui transgressera les trêves sera tiré en quatre quartiers, et le seigneur fera attacher ses membres aux quatre coins de sa terre. — La confiscation des biens est établie; mais si le condamné a femme et enfants, la moitié des biens leur appartient, l'autre moitié revient au seigneur. — Le duc retient dans sa juridiction propre « moines, nonnes, prêtres, lombards, juifs, » pour en faire à sa volonté. — Les étrangers qui viendront habiter le Brabant jouiront des mêmes droits et libertés qu'ils avaient dans leur pays, pourvu qu'ils

[1] En 1292, Jean I[er] délivra des diplômes, encore conservés dans les archives de Louvain, pour reconnaître « que c'est par *pure* « *grâce* que ceux qui ont seigneurie dans son duché, et gens sous eux, lui ont donné la vingtième partie de tous les biens de « ceux-ci, hormis les chevaliers, écuyers et gens étant de lignages de chevaliers. » *Collection de documents inédits* publiée par M. Gachard, t. III, p. 164.

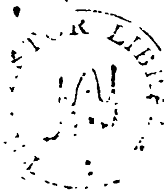
en justifient. — Le duc acceptera contre ses officiers le témoignage de leurs administrés; et il promet de les destituer, s'ils sont convaincus d'avoir failli à leurs devoirs. — Il promet aussi de ne nommer à aucune place de drossard, mayeur, bailli, amman ou échevin, pour argent donné ou prêté [1]. »

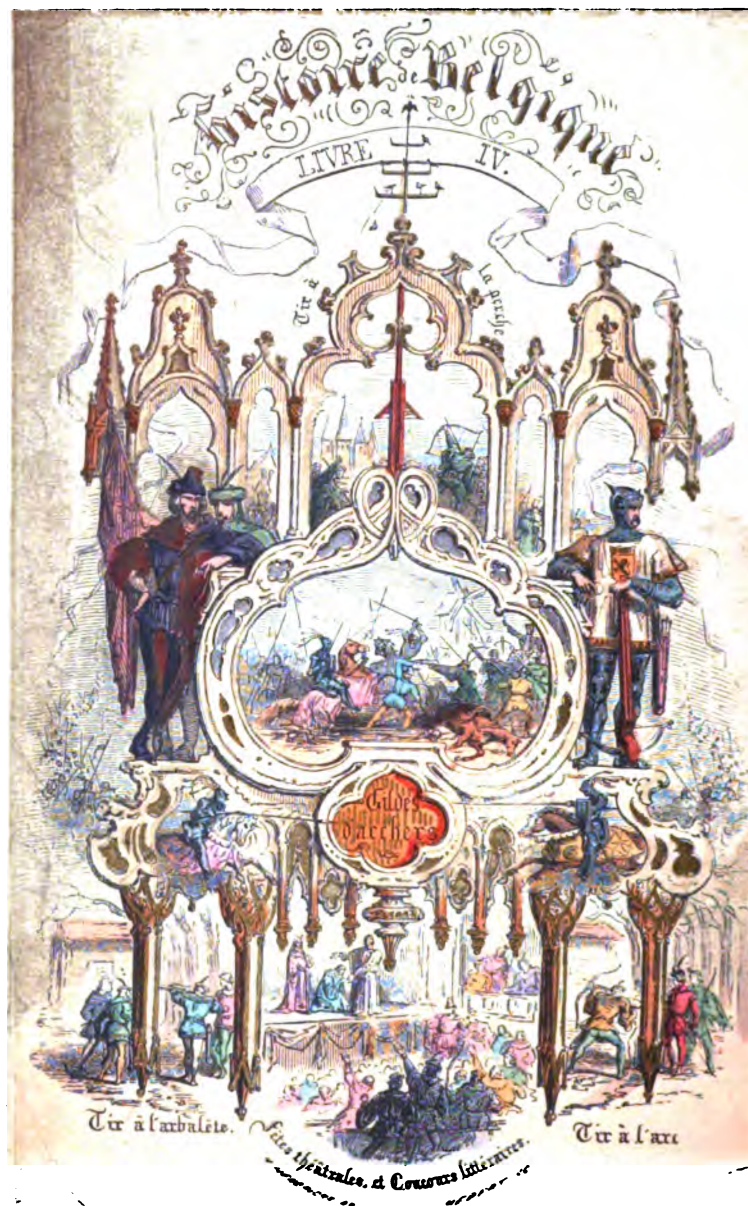
Ces dispositions prouvent que Jean Ier était aussi énergique administrateur que valeureux capitaine. « Quand il était en colère, » dit l'auteur des *Gestes des ducs de Brabant,* « son regard était terrible et personne n'osait l'approcher : on l'a vu briser avec ses dents un bâton qu'il tenait à la main; mais cela ne durait qu'un instant. Dans toutes les fêtes, dans tous les lieux qui attiraient sa présence, il prouva, par ses actions et par ses manières, qu'il était un digne rejeton du noble sang de Charlemagne. Les marchands étrangers pouvaient circuler librement dans son duché avec leur argent et leurs marchandises; même les personnes qui étaient venues de pays ennemis, ou qui lui avaient causé du mal, il ne les inquiétait pas. C'est ce qui fit que les Brabançons furent également bien reçus à l'étranger, où on les honora par respect pour un prince qui rendit son peuple à la fois libre et puissant. »

Jean le Victorieux, le triomphateur dans soixante et dix passes d'armes, ne pouvait laisser rouiller sa vaillante épée. En 1294, Henri, comte de Bar, qui venait d'épouser une fille du roi d'Angleterre, donna un grand tournoi à l'occasion de ses noces. Le duc de Brabant, accouru en Champagne, descendit dans la lice, où il fut atteint d'un coup de lance au bras droit. Cette blessure, mal pansée, devint mortelle, et il périt dans la vigueur de l'âge, le 3 mai 1294, les uns disent en France, les autres à Lierre, où il se serait fait conduire. Quoi qu'il en soit, son corps, transporté à Bruxelles, fut inhumé dans l'église des Récollets, au milieu du deuil général.

[1] *Chronique* de Van Heelu, *Codex diplomaticus*, p. 549. — Les *landkeures* n'étaient applicables que dans les domaines ducaux, à l'exclusion des franchises et des communes, ainsi que des territoires soumis aux grands vassaux les plus considérables. Voir *Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant*, par E. Poullet, *passim* (*Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXIII).







FÊTES DU MOYEN AGE.





LIVRE QUATRIÈME.

LES COMMUNES.

CHAPITRE PREMIER.

LA FLANDRE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE GUI DE DAMPIERRE JUSQU'A LA MORT DE LOUIS DE MALE.



Le XIV[e] siècle est une période mémorable dans les annales de la plupart des nations européennes, et surtout dans celles de la Belgique. Le caractère distinctif de cette époque, c'est la lutte acharnée entre l'élément féodal et l'élément communal. Une grande partie de l'Europe, là où dominent les communes, tend à une organisation républicaine. Ici l'élément féodal résiste et conserve sa prépondérance; ailleurs, il s'affaiblit ou succombe. Pendant que la féodalité continue à peser de tout son poids sur le midi de la Gaule, la tentative républicaine est triomphante, momentanément dans les communes de la Flandre et dans les cités d'Italie, définitivement dans les montagnes de la Suisse, dans les villes libres du Rhin et de la ligue hanséatique [1].

[1] Voir Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, 10[e] leçon.

On a vu que, dès le XIIe siècle, la Flandre avait atteint un haut degré de splendeur. Elle en était redevable à son organisation politique et à son industrieuse activité, non moins qu'à son admirable position géographique. D'un côté, elle touchait les frontières de la France et de l'empire germanique, tandis que, de l'autre, elle regardait l'Angleterre; aussi était-elle dès lors le centre du commerce avec le nord-ouest de l'Europe : ses marchands parcouraient les bords de la Tamise, comme ceux du Rhin et de l'Elbe. Une révolution maritime allait contribuer à consolider la prospérité des communes flamandes : ce fut le passage du détroit de Gibraltar par les marins de la Méditerranée, passage qui devint régulier vers la fin du XIIIe siècle et qui ajouta une route nouvelle à la route de terre. Mais, à une époque où la boussole était inconnue, les navigateurs du Midi n'osant pas s'aventurer dans les parages du Nord, ni les navigateurs du Nord dans les mers du Midi, la Flandre fut naturellement désignée, à cause de sa position, comme point intermédiaire entre la Baltique et la Méditerranée. Le commerce, qui avait affranchi les villes du midi de l'Europe, exerça la même influence dans les cités situées aux bords de la Baltique. A mesure que ces dernières entraient dans la révolution commerciale, elles se constituaient démocratiquement et se confédéraient. Un traité conclu entre Lubeck et Hambourg en 1210, et renouvelé en 1241, fut l'origine de la *Hanse teutonique;* en 1300, cette ligue, qui avait surtout pour but de créer des monopoles, se composait déjà de soixante villes fédérées depuis le bas Rhin jusqu'en Prusse et en Livonie. Cinquante ans plus tard, elle comptait, outre les soixante-quatre villes qui la composaient, quarante-quatre villes confédérées et vingt villes alliées en Angleterre, en Flandre, en France, en Espagne et en Italie, indépendamment des villes sujettes. Elle avait quatre grands comptoirs ou entrepôts établis à Bergen en Norwége, à Novogorod en Russie, à Londres et à Bruges. La position centrale de Bruges fit de cette ville le marché le plus riche et le plus fréquenté. Les Italiens y apportaient les épiceries de l'Inde et les produits des contrées méridionales; les Flamands y vendaient leurs toiles et leurs draps; les Hanséates amenaient en échange le poisson salé et toutes les denrées de l'extrémité septentrionale du continent. Bruges était devenu à la fois le magasin des laines d'Angleterre, le dépôt central des draps et des toiles de Flandre, l'étape des munitions de marine et des autres marchandises du Nord, enfin l'entrepôt de l'Italie, soit pour ses propres produits, soit pour ceux de l'Orient qu'elle y amenait. Des connaissances dont les autres peuples n'avaient pas même une idée étaient déjà familières aux communes flamandes : c'est ainsi que Bruges possédait dès 1310 une chambre d'assurances. Nous avons déjà signalé l'importance du port de Damme à cette époque : là mourut en 1300 le père des poëtes flamands, Jacques Van Maerlant, dont les ouvrages reflètent l'esprit libre et progressif de sa patrie.

Le commerce de la Flandre avec l'Angleterre se faisait par une association spéciale nommée *hanse de Londres;* dix-sept villes formaient cette ligue, qui trafiquait particulièrement dans les foires de la Champagne, très-célèbres au XIIIe et au XIVe siècle. Des négociants de Bruges et d'Ypres étaient à la tête de

la hanse flamande : la première de ces deux villes nommait le *hansgraef* (comte de la hanse) ; l'autre choisissait le *schilddrake* (l'écuyer). Cette corporation avait un caractère aristocratique; ni les artisans, ni les marchands en détail ne pouvaient y être admis. Encore florissante vers le milieu du XIVe siècle, elle déclina et se désorganisa vers 1426 [1].

La division du travail, par le concours des *gildes* ou corporations, était au moyen âge la base fondamentale de l'organisation industrielle dans les cités belges. Dès le XIIIe siècle, tous ceux qui s'adonnaient à la fabrication et au commerce des draps se trouvaient organisés en corps de métier. Ils étaient répartis en diverses classes; chacune d'elles avait ses priviléges et ses franchises propres : ainsi le droit de vente appartenait exclusivement aux *gildes de la laine et du drap*, composées de marchands d'une condition supérieure à celle des ouvriers ou des travailleurs. L'artisan n'était pourtant pas irrévocablement exclu de cette corporation supérieure ou de cette maîtresse gilde : s'il avait quelque aisance, il pouvait solliciter l'honneur d'y être admis; mais on exigeait qu'il s'écoulât un intervalle d'un an et un jour entre le *travail qui avait sali les mains*, et son admission parmi les confrères de la maîtresse gilde. En résumé, il existait de grands métiers et de petits métiers, les uns composés des bourgeois proprement dits, les autres des artisans [2]. Les premiers, formant dans



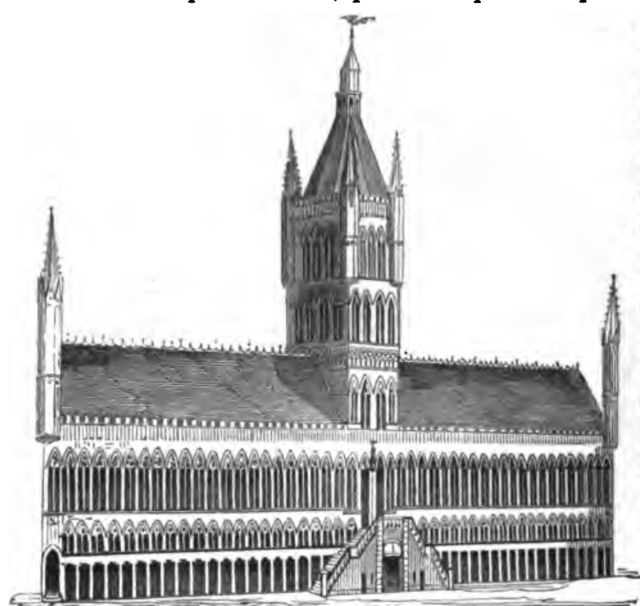
JACQUES VAN MAERLANT.

[1] Hallam, *Histoire de l'Europe au moyen âge*, t. IV ; Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, t. I et IV ; Altmeyer, *Histoire de la hanse teutonique*.

[2] Ainsi la commune de Bruges était divisée en neuf *membres*, qui comprenaient cinquante-deux *métiers*. Au premier membre se rattachaient les quatre grandes professions mercantiles ou *francs négoces* des marchands de draps de laine, des marchands de toile, des brasseurs et des merciers. Les gens de métier ou artisans, sans être comptés parmi les bourgeois, comme les marchands drapiers, jouissaient cependant, après une résidence d'un an et un jour, de tous les priviléges des bourgeois qui n'étaient pas incompatibles avec leur métier. Au surplus, les priviléges de chaque métier étaient soigneusement garantis, tant vis-à-vis des marchands ou bourgeois que vis-à-vis des autres corporations. Chaque métier était régi par ses élus ; il avait des armes pour la défense de la ville ou du pays ; enfin, il possédait une caisse commune destinée à pourvoir aux dépenses générales ainsi qu'aux besoins des membres nécessiteux, et jouissait aussi de diverses garanties relativement à l'administration de la ville et à la gestion de ses finances. Warnkœnig, t. IV, p. 94.

les communes une sorte de caste féodale, voulurent conserver l'autorité qui leur avait été concédée par le suzerain; les seconds, moins à plaindre assurément que les serfs des campagnes [1], s'efforcèrent de niveler les rangs ou tout au moins d'acquérir une part du pouvoir municipal. Ces divisions étaient dans la nature des choses; loin de porter une atteinte grave à la prospérité du pays, elles entretenaient et fortifiaient le sentiment patriotique : sans vouloir excuser les excès auxquels se portèrent parfois les petits métiers, on peut leur rendre cette justice qu'ils furent le boulevard de la nationalité et de l'indépendance de la Flandre.

Du XIII[e] au XV[e] siècle, Bruges compta cent mille habitants; et Gand, deux cent cinquante mille, parmi lesquels cinquante mille ouvriers travaillant aux étoffes de laine; Ypres et ses faubourgs contenaient une population de deux cent mille âmes, et les fabriques de drap y étaient au nombre de quatre mille [2]. Les halles d'Ypres et de Bruges attestaient la prospérité de ces communes : la première, commencée en 1201, ne fut entièrement terminée qu'en 1304; la seconde, dont les fondements furent jetés en 1284, était bâtie en retour d'équerre, avec un autre édifice appelé *halle à l'eau*, parce qu'il s'élevait sur un canal, où les bateaux venaient décharger leurs cargaisons sous des galeries couvertes [3].



FAÇADE DE LA HALLE D'YPRES (1201-1304).

Les richesses de la Flandre excitèrent la convoitise des rois étrangers; ses libertés, l'envie des populations voisines. Ainsi s'expliquent les attaques de Philippe le Bel et de ses successeurs, l'aversion de la noblesse française pour les communes flamandes, en même temps que les sympathies que leur cause rencontrait dans la bourgeoisie de Paris et des principales villes du royaume.

Dans ces grandes luttes, l'Angleterre devait être l'alliée naturelle de la Flandre, sous les rapports de la politique et du commerce. L'industrie natio-

[1] On a calculé que les simples compagnons (ouvriers drapiers) gagnaient, vers le milieu du XIV[e] siècle, un salaire de trois francs, en Flandre et dans le Brabant. Moke, *Mœurs des Belges*, II.

[2] En 1377, la population de Londres ne dépassait point 35,000 âmes; celle de Paris s'élevait à 120,000 habitants, en 1315. Toutes ces évaluations ne peuvent être qu'approximatives. Toutefois le nombre des habitants d'Ypres est formellement indiqué dans un document adressé en 1247 par les échevins au pape Innocent IV.

[3] Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. IV, p. 19 et 23.

nale des Flamands consistait dans le tissage des draps et de la toile. Or, par suite de la grande extension donnée à la fabrication, la laine indigène ne suffisait plus, et les tisserands étaient obligés d'avoir recours, pour leurs matières premières, à l'Angleterre, si riche en pâturages et en troupeaux de brebis. Les deux pays avaient donc besoin l'un de l'autre : la Flandre était un vaste débouché pour les laines anglaises, et l'Angleterre un immense marché pour les draps et les toiles de la Flandre. Vassaux des rois de France, les comtes flamands se trouvaient dans une position fausse : leur serment les obligeait à suivre la bannière de leur suzerain, tandis que leur intérêt leur commandait de



GUI DE DAMPIERRE.

ménager les rois d'Angleterre. Beaucoup de complications surgirent du serment de féauté qu'ils étaient tenus de prêter. Quant au peuple, il comprenait que la neutralité seule pouvait lui conserver le travail dont il subsistait; aussi applaudissait-il à ces sages paroles de Robert de Béthune : « La Flandre doit toujours se regarder comme un pays neutre, *libre et ouvert à toutes les nations.* »

Malgré l'état florissant du pays, ce fut sous de sinistres auspices que s'ouvrit le règne de Gui de Dampierre. Tout annonçait une lutte prochaine, violente, implacable : la France mettait en avant de nouveaux projets de conquête; le peuple éclatait en menaces contre les classes supérieures; les d'Avesnes s'agitaient.

Dès l'année de son avénement (1285), Philippe le Bel avait manifesté l'inten-

tion d'amoindrir le pouvoir du comte de Flandre. L'ignominieux traité de Melun, accepté par Marguerite, ne secondait que trop cet espoir : le roi et le parlement de Paris intervenaient, comme autorité suprême, dans les affaires intérieures d'un fief jusqu'alors presque indépendant. Jaloux du pouvoir exercé par la noblesse communale dans les grandes villes du comté, Gui de Dampierre avait successivement obligé les échevins de Bruges et les Trente-Neuf de Gand [1] à lui rendre compte de leur administration financière. Philippe le Hardi avait soutenu le comte de Flandre; Philippe le Bel, dans des vues qu'il dévoila bientôt, résolut de soutenir l'oligarchie communale. En 1293, Gui porta le dernier coup aux Trente-Neuf, en leur ôtant une partie de leurs prérogatives et en soumettant leur gestion au contrôle des habitants de la commune. Dès lors, la Flandre fut divisée en deux partis : d'un côté, se trouvaient les gens de métier, reconnaissants de la bienveillance que leur témoignait Gui de Dampierre; de l'autre, la noblesse communale, qu'il avait affaiblie, rançonnée et même décimée. C'est cette aristocratie irritée qui fournit les partisans de la France, auxquels le peuple donna le surnom de *Leliaerts* (gens du Lis).

Philippe le Bel commença par exiger du comte de Flandre l'observation rigoureuse du traité de Melun, le menacant, en cas de refus, de ne point accorder le renouvellement d'investiture et d'entrer à main armée dans le pays. Malgré l'opposition des communes et ses propres répugnances, le vassal dut se soumettre : le moment ne lui paraissait pas encore venu de résister.

Cependant, lorsque les chefs de l'Empire germanique eurent également revendiqué leurs droits de suzeraineté, Gui se montra plus audacieux. Il refusa hautement de leur faire hommage pour la Flandre impériale, sans s'émouvoir de plusieurs décrets de confiscation prononcés par Rodolphe de Habsbourg et, plus tard, par Adolphe de Nassau : Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, auquel ces décrets adjugeaient le territoire confisqué, n'était pas assez fort pour s'en rendre maître. Aussi l'affaire n'eut-elle d'autre suite que des négociations qui laissèrent les choses dans leur premier état. Mais l'animosité persévérante des maisons d'Avesnes et de Dampierre devait avoir bientôt des conséquences plus graves.

Édouard Ier, roi d'Angleterre, avait vu ses possessions du midi de la France menacées par Philippe le Bel : il chercha à diviser les forces de ce dernier, en lui suscitant des ennemis sur ses frontières du nord. Il chercha donc des alliés en Belgique : à Jean II, duc de Brabant, il donna sa fille Marguerite en mariage; au comte de Flandre, il envoya l'évêque de Durham pour négocier les fiançailles du prince de Galles avec la fille de Gui, nommée Philippine (1293). L'intérêt réel du pays et les conseils du duc de Brabant engagèrent le comte à accepter cette proposition. C'était jeter le gant à son suzerain. Philippe le Bel, menacé par une coalition, eut recours à la ruse pour mettre obstacle au rapprochement de ses deux adversaires. A sa demande, Gui et la comtesse son épouse vinrent le trouver à Corbie sur la Somme, avec Philippine sa filleule, qu'il avait témoigné le désir de revoir avant qu'elle partît pour l'Angleterre. Ils se rendirent sans

[1] Voir ci-dessus, p. 215, note 2.

défiance à cette invitation et furent d'abord bien accueillis; mais lorsque Gui fit ses adieux au roi, celui-ci, jetant sur son vassal des regards menaçants, s'écria : « Flamand, tu as contracté une alliance secrète avec notre ennemi; tu t'es rendu coupable de félonie; tu as forfait ton comté : toi et les tiens, je vous déclare mes prisonniers. » Le comte fut conduit avec sa fille à la tour du Louvre. Cependant, grâce à l'intervention du pape Boniface VIII, une décision des pairs de France rendit bientôt la liberté au comte; mais il avait dû jurer de maintenir la paix de Melun, de ne conclure aucun pacte avec les Anglais et de se soumettre à l'excommunication de l'Église, lui et ses sujets, dans le cas où il viendrait à manquer à sa parole; il laissait, en outre, en otage, sa fille Philippine, comme garantie de sa fidélité envers la France (1296).

Irrité de l'affront sanglant qu'il avait essuyé, Gui se rendit dans la ville de Grammont, où avaient été convoqués, pour le 26 décembre 1296, les alliés du roi d'Angleterre. L'empereur Adolphe de Nassau, l'archiduc Albert d'Autriche, le duc de Brabant, les comtes de Hollande, de Juliers et de Bar y conclurent, avec Édouard Ier, une alliance contre les Français. Lorsque Philippe le Bel en fut informé, il envoya en Flandre les chevaliers Simon, dit le Moyne, châtelain de Montreuil, et Jean le Borne, châtelain de Beauquesne, avec mission de sommer le comte de comparaître devant la cour du Châtelet de Paris, afin d'y entendre sa condamnation. Gui, qui se trouvait dans son château de Winendale, refusa d'obtempérer aux ordres de son suzerain. Alors les deux commissaires le déclarèrent prisonnier, au nom du roi, et se disposèrent à l'entraîner. A la vue de l'outrage fait à leur vieux père, Robert de Béthune et ses frères, mettant l'épée à la main, se seraient jetés sur les chevaliers français, si Gui ne se fût interposé. Il donna aux ambassadeurs une escorte pour leur sûreté et les fit reconduire jusqu'aux frontières de l'Artois.

Pour se concilier les Flamands, Édouard Ier transféra le dépôt des laines anglaises de Dordrecht à Bruges, et permit aux marchands de Flandre de vendre librement les produits de leur industrie dans toute l'Angleterre; par le traité signé à Ipswich (7 janvier 1297), il s'obligea aussi à fournir un subside de trois cent mille livres tournois noires, payable par cinquième chaque année, et, si le mariage de son fils avec Philippine ne pouvait s'accomplir, celle-ci devait être remplacée par sa sœur cadette. Aussitôt la conclusion de ce traité, deux prélats, les abbés de Gembloux et de Floreffe, furent envoyés à la cour de France. Ils déclarèrent au roi « qu'à cause de ses méchants procédés et perfidies, monseigneur Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, se déclarait comme délié, absous et libéré de tous liens, alliances et conventions, obéissances, services et redevances auxquels il pouvait être tenu envers lui. » Philippe voulut prévenir les dangers dont le menaçait la ligue de Grammont : dès le mois d'octobre 1295, il avait négocié une alliance avec Jean Baillol, roi d'Écosse; il en conclut une autre avec le comte de Hainaut. Les biens des partisans de Gui furent saisis en France, et les habitants de Tournai autorisés à courir sus aux Flamands; enfin le roi convoqua ses hommes d'armes et sa chevalerie, après avoir fait lancer un interdit sur toute la Flandre par l'archevêque de Reims et l'évêque de Senlis. De

son côté, le comte, après avoir cassé le célèbre collége des Trente-Neuf et neutralisé ainsi l'influence des gens du Lis, fit publier solennellement, dans le chœur de l'église de Sainte-Pharaïlde à Gand, son acte d'appel en cour de Rome.

Au printemps de l'année 1297, l'armée royale, forte de soixante et dix mille hommes, passa la frontière. Gui de Dampierre, déjà septuagénaire, ne pouvait plus conduire ses troupes au combat : il les confia à son fils aîné Robert de Béthune. La défection d'une partie de la noblesse flamande assura le triomphe des armes françaises à Bulscamp et entraîna la soumission de Bruges ; Lille tomba également au pouvoir de l'ennemi. Le roi d'Angleterre venait de débarquer à Damme, mais n'ayant avec lui qu'un petit nombre d'hommes d'armes, qui occupèrent Gand, où se trouvait le vieux comte. Quant à l'empereur Adolphe de Nassau, Philippe le Bel avait déterminé secrètement Albert d'Autriche à lui faire la guerre. Les agressions des Écossais obligèrent bientôt Édouard à signer un armistice avec le roi de France : il fut conclu en décembre 1297 et prolongé jusqu'à la fête des Rois de l'an 1300. Dans l'intervalle, Philippe le Bel réussit à négocier avec Édouard d'Angleterre un traité secret, par lequel ce dernier s'engageait à épouser Marguerite, princesse du sang royal de France. Toutefois Édouard faillit payer cher la violation de sa parole. Fâchés de retourner chez eux sans butin, ses soldats, qui avaient passé l'hiver à Gand, imaginèrent de mettre le feu aux quatre coins de la cité et de s'emparer, à la faveur du désordre, de toutes les richesses qu'elle renfermait. Ce projet fut effectivement tenté, mais sans succès. Aussitôt que les Gantois virent les flammes s'élever de divers côtés, ils tombèrent en masse sur les Anglais, tuèrent sept cents de leurs fantassins, et allaient massacrer le roi d'Angleterre et son fils, si les princes flamands ne se fussent jetés entre eux et le peuple irrité.

Philippe le Bel avait conclu avec Gui de Dampierre un compromis par lequel tous deux se soumettaient à l'arbitrage du souverain pontife. Boniface VIII devait condamner une politique qui semblait déjà le menacer lui-même. Aussi trancha-t-il, à l'avantage du comte, le différend qui existait entre le vassal et le suzerain ; il enjoignit au roi de France de relâcher la fille de Gui et de restituer les villes de Flandre qu'il occupait injustement. Cette sentence, expédiée en forme de bulle, fut présentée par l'évêque de Durham à Philippe le Bel devant les princes et les barons. Ceux-ci avaient peine à se contenir ; enfin ils éclatèrent. Robert d'Artois, s'apercevant de la sombre tristesse avec laquelle le monarque écoutait le jugement du pape, arracha la bulle des mains du légat et, la jetant au feu, s'écria : « Tel déshonneur n'aviendra jamais à un roi de France. »

Sans avoir donc aucun égard à la décision du saint-siége, Philippe le Bel annonça qu'à l'expiration de la trêve, il achèverait la conquête de la Flandre. En effet, cette époque arrivée, Charles de Valois, frère du roi, passa la frontière avec une nouvelle armée (1300). Gui essaya vainement de résister ; délaissé par tous ses alliés, il crut qu'il devait tâcher de se réconcilier avec son suzerain. Il se rendit, en conséquence, à Ardembourg ; là, Charles de Valois lui déclara qu'il n'y avait aucun espoir de s'entendre, à moins de remettre entre les mains du roi sa propre personne et les villes qui lui restaient : à cet effet, il lui fallait

partir sur-le-champ pour Paris, avec ses fils aînés et cinquante de ses principaux chevaliers; on lui assurait, d'ailleurs, que si, dans le courant de l'année, la paix n'était pas conclue, il pourrait revenir librement en Flandre avec ses compagnons. Gui se fia aveuglément à ces promesses trompeuses. Le comte de Valois désigna lui-même les barons qui devaient servir d'escorte à leur souverain, et il eut soin de les choisir parmi ceux qu'il savait n'être pas favorables aux Français [1]. L'accueil qu'ils reçurent à la cour de Paris fut dur et hautain; l'infortuné Gui se jeta en vain aux pieds du monarque, demandant pardon de tout le passé et invoquant la parole du comte de Valois : rien ne put le sauver. Philippe ne se regardait pas comme lié par un traité que son frère avait conclu sans son aveu, et tout ce que l'on put obtenir de lui fut qu'il accordât la vie à son vassal suppliant et à ses compagnons. On enferma Gui dans le donjon de Compiègne; Robert de Béthune au château de Chinon, et Guillaume, son frère, à celui d'Issoudun, dans le Berry; les barons furent également disséminés dans différentes forteresses du royaume. Le roi de France fit ensuite décider que le comte, son vassal, avait encouru la confiscation de son fief pour crime de félonie [2].

Dans les premiers jours de mai de l'année 1301, Philippe, accompagné de sa femme, Jeanne de Navarre, vint lui-même visiter la Flandre. Pour se concilier les sympathies populaires, il se montra affable et bienveillant, abolit à Gand les impôts sur la bière et l'hydromel, et sanctionna la suppression des Trente-Neuf [3]. Partout les partisans de la France accueillirent le roi avec enthousiasme et, pour célébrer dignement l'humiliation de leur pays, les riches *Leliaerts* déployèrent une magnificence inouïe. Dans une des fêtes brillantes qu'on donna à Philippe, lors de son passage à Bruges, Jeanne de Navarre, frappée d'étonnement à la vue de la beauté et des éblouissantes parures des dames de la ville, ne put s'empêcher de s'écrier : « Je me croyais seule reine ici, et j'en aperçois mille autres autour de moi! » Une seule partie de la population ne partageait point cette vive allégresse : c'était la classe ouvrière, qui gémissait sous l'autorité des familles patriciennes. Privé du comte, son protecteur naturel, entouré de soldats étrangers, en butte aux vexations des *Leliaerts,* le peuple commençait à sentir qu'il n'avait plus de patrie, et à craindre qu'on ne le traitât comme les serfs des provinces françaises. Ces sombres pensées donnaient aux artisans des grandes villes un aspect menaçant; tous les esprits fermentaient : une réaction était imminente.

Le despotisme du lieutenant général du roi précipita la catastrophe : oncle de

[1] Les défenseurs du comte et de l'indépendance nationale étaient désignés sous le nom de *Clauwaerts*, du mot *klauwen*, griffes, avec lesquelles le lion de Flandre semblait menacer les fleurs de lis.

[2] Jules Van Praet, *Histoire de la Flandre depuis le comte Gui de Dampierre jusqu'aux ducs de Bourgogne*, I. — Voisin, *Notice sur la bataille de Courtrai.* — Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, I. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, II. — Ed. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, II, *passim.*

[3] Ils furent remplacés par une nouvelle magistrature composée de treize échevins et de treize conseillers, élus annuellement par quatre commissaires du souverain et quatre électeurs de la commune. Les treize échevins, appelés *échevins de la Keure*, administraient la commune; les treize conseillers, appelés *échevins des parchons*, avaient dans leurs attributions le partage des successions. Ce règlement fut confirmé, en 1313, par le comte Robert de Béthune et resta en vigueur jusqu'en 1540, sauf quelques modifications qu'y apporta en 1476 Marie de Bourgogne. En 1540, après la révolte des Gantois, l'empereur Charles remplaça l'ordonnance de Philippe le Bel par la *concession caroline.*

l'impérieuse Jeanne de Navarre, Jacques de Châtillon suivait aveuglément les conseils du chancelier de France, Pierre Flotte, administrateur rapace, qui voulait, en effet, traiter les gens de métier comme des serfs rebelles. A Bruges, à Courtrai, à Lille, à Cassel, on élevait des citadelles aux dépens des communes, afin de les effrayer et de les contenir. Enfin, lorsque les échevins de Gand et de Bruges eurent décidé que le peuple payerait les frais de l'inauguration de Philippe le Bel, les partisans de l'indépendance nationale résolurent formellement de se soustraire à cet affront.

Le bailli du roi à Bruges avait fait arrêter Pierre Coninc, doyen des tisserands, et vingt-cinq capitaines de la bourgeoisie : le peuple brisa les portes de leur prison et s'insurgea contre les gens du Lis. Mais Châtillon, ayant reçu des renforts, reprit possession de la ville. Les bourgeois qui avaient fomenté la sédition furent bannis avec Pierre Coninc, leur chef. Le lieutenant de Philippe le Bel déclara ensuite la commune privée de ses privilèges.

Cependant tout annonçait une révolte formidable, et cette révolte était justifiée par le despotisme de Châtillon et la rapacité des officiers royaux, qui exigeaient des ouvriers de Bruges le quart de leur salaire journalier, et qui ruinaient le commerce et l'industrie. Des relations actives se nouèrent secrètement avec les fils du souverain captif [1]. Telle était déjà la force du parti national que, Coninc étant rentré à Bruges, les gens du Lis n'osèrent pas l'inquiéter. Il continua à diriger les adversaires de la domination étrangère, conjointement avec Jean Breidel, doyen du métier des bouchers. Tous deux avaient appelé dans le pays Guillaume de Juliers, prévôt d'Utrecht et petit-fils de Gui de Dampierre. Sa première entreprise fut d'aller brûler le château de Sysseele, dont le seigneur était partisan de la France; il attaqua ensuite le château de Male, le prit d'assaut et passa toute la garnison française au fil de l'épée. Ces premiers succès ranimèrent l'ardeur des *clauwaerts;* la plupart d'entre eux, Brugeois et Gantois, passèrent sous les drapeaux de Guillaume de Juliers. Cependant Châtillon avait rassemblé près de Courtrai un grand nombre de chevaliers et d'hommes d'armes du Hainaut, de la Picardie et de la Flandre gallicane. L'arrivée de ces troupes força Guillaume de Juliers à s'éloigner et les Brugeois à conclure un traité, par lequel ceux qui se croiraient coupables de rébellion devaient quitter la commune. Le gouverneur français promit, à cette condition, de rentrer dans leur ville en ami, accompagné seulement de trois cents cavaliers. Breidel et cinq mille bannis, en se retirant, le 17 mai 1302, vers les rives du Zwin, surprirent Damme et y brûlèrent les magasins de l'ennemi. Exaspéré par ce nouvel acte d'hostilité, Châtillon se présenta le lendemain aux portes de Bruges, non pas avec trois cents cavaliers, mais avec dix-sept cents et un corps nombreux de fantassins. Il avait le visage courroucé et proférait des menaces : on l'entendit s'écrier que la plupart des Brugeois ne tarderaient pas à être attachés au gibet. Les habitants commencèrent à concevoir de tristes soupçons; leur défiance fut à son comble lorsque le

[1] Gui de Dampierre, marié deux fois, était père de neuf fils et de huit filles. Pour l'énumération de cette nombreuse postérité, voir les *Annales du Hainaut*, par Fr. Vinchant, t. III, p. 6.

bruit se répandit que les Français avaient amené avec eux plusieurs chariots qui paraissaient contenir des tonneaux de vin, mais qui étaient remplis de cordes, avec lesquelles on devait, disait-on, garrotter à l'improviste les principaux bourgeois et les pendre à leurs fenêtres. Du reste, à peine les soldats étaient-ils entrés qu'ils avaient enfoncé les portes de différentes maisons de bannis, pillé ce qui s'y trouvait et tué ceux qui opposaient quelque résistance. Tout le monde croyait qu'une épouvantable boucherie était décidée et que les Français mettraient leur projet à exécution le lendemain. Déjà les Brugeois avaient appelé à leur aide leurs compatriotes exilés : Breidel et Coninc se hâtent d'accourir. Le 19 mai, un peu avant l'aube, d'effroyables clameurs retentissent dans les rues. Aux cris de « Flandre au lion! » sept mille *clauwaerts* escaladent les murailles et se précipitent dans la commune en appelant leurs concitoyens à la liberté. Après avoir posé des sentinelles aux entrées de la ville, les patriotes se réunissent sur le pont de Snackaerts pour convenir d'un signe de ralliement : les mots *schilt ende vriendt* servirent d'arrêt de mort aux matines brugeoises. Réveillés en sursaut, traqués dans les maisons, les soldats français se pressèrent bientôt aux portes de la ville; tous ceux qui ne prononçaient pas correctement le funèbre mot d'ordre étaient mis à mort. On égorgea ainsi vingt-quatre bannerets, quinze cents chevaliers et deux mille hommes d'armes. Châtillon, déguisé en moine, n'échappa au carnage qu'à la faveur du désordre et en se jetant dans les fossés de Bruges.

Lorsque la nouvelle de ce massacre parvint à Paris, il n'y eut qu'un cri de vengeance contre les Flamands. Philippe le Bel appela aux armes tous ses comtes et barons, convoqua les milices de l'Ile-de-France, de Champagne, de Normandie, de Poitou, de Picardie, et prit, en outre, à sa solde un grand nombre de gens de guerre du Brabant et du Hainaut. Le centre de réunion des Français était à Lille. Robert, comte d'Artois, fut mis à la tête de l'armée.

Afin de ne pas laisser aux Flamands le temps d'augmenter leurs forces, ce prince se mit en marche dès les premiers jours de juillet et vint camper à deux lieues de Courtrai : d'effroyables massacres, des torrents de flamme et de fumée avaient signalé son passage. Toute la partie méridionale du pays n'offrait, depuis Douai, que des ruines; plus une maison, un château, une église, pas même un arbre; les soldats portaient, au bout de leurs lances, des balais enflammés pour donner à entendre qu'ils nettoieraient de même le reste de la contrée. Gui, sire de Richebourg, un des fils du comte de Flandre, et Guillaume de Juliers attendaient l'ennemi dans la plaine de Groeninghe avec les gens des métiers, décidés à mourir pour l'indépendance et la liberté de leur patrie.

Le mercredi 11 juillet 1302, les deux armées se rencontrèrent. Toutes les villes de la Flandre flamingante avaient envoyé leur contingent : Pierre Coninc et Jean Breidel avaient amené les corporations de Bruges; Eustache Sporkin était venu avec les milices de Furnes et de tout le littoral; Baudouin de Papenrode, vicomte d'Alost, commandait les gens de cette châtellenie; Arnould d'Audenarde avait sous ses ordres ceux de sa seigneurie et les auxiliaires de la Flandre zélandaise; cinq cents hommes, habillés de rouge, et sept cents arbalé-

triers étaient accourus d'Ypres; enfin l'arrivée de six cents Namurois et d'autant de Gantois, qui avaient réussi à s'échapper de leur ville, encore au pouvoir des Leliaerts, redoublèrent la confiance des communiers. Ces divers corps, formant un total de vingt à trente mille combattants, ne présentaient point le spectacle d'une multitude indisciplinée : l'armée nationale se composait en grande partie des corporations et des confréries militaires; chacune d'elles avait son chef, et toutes étaient armées de lances, de longues épées ou de ces pesantes massues que les Flamands appelaient par ironie *bonjour* ou *goedendag* et dont ils allaient faire un si terrible usage [1]. Quoique plus de cinquante barons fussent retenus prisonniers dans les châteaux de Philippe le Bel, et que d'autres, appartenant au parti des Leliaerts, fussent entrés dans les rangs ennemis, un grand nombre de chevaliers et de nobles étaient néanmoins restés fidèles à l'étendard du lion de Flandre.

L'armée royale s'élevait à plus de cinquante mille hommes, français, provençaux, navarrais, espagnols, lombards; quelques jours auparavant, elle s'était encore renforcée et avait reçu dans ses rangs un grand nombre de chevaliers brabançons et hennuyers, les uns commandés par Godefroid de Brabant, frère du vainqueur de Woeringen, les autres par Jean d'Ostrevant, fils et héritier présomptif du comte de Hainaut [2]. Cette armée était une des plus formidables que jamais roi de France eût mises en campagne : elle renfermait toute la fleur de la noblesse et de la chevalerie de l'Europe chrétienne. On y comptait sept mille cinq cents chevaliers, dix mille archers et quarante mille sergents d'armes.

Les Flamands, remarquant la grande supériorité de la cavalerie ennemie, cherchèrent à paralyser son action. Ils choisirent pour champ de bataille la plaine de Groeninghe, située à l'est de la ville de Courtrai. En arrière coulait la Lys, qui ne permettait pas aux communiers de reculer; autour d'eux s'étendaient des prairies basses et marécageuses; à l'occident, ils étaient défendus par les fortifications de la ville; au front et à leur gauche, par le ruisseau dit de *Groeninghe*. Afin de rendre l'attaque encore plus difficile, les haies d'aunes et les bouquets de bois situés autour du camp furent abattus et amoncelés derrière les courants d'eau et les fossés qui coupaient la plaine. Un corps de douze cents hommes, composé des Yprois et des arbalétriers du comte, fut placé aux portes de la ville pour protéger les remparts et contenir la garnison française du château. Les chefs firent publier dans les rangs la défense de faire ni butin ni prisonniers, ajoutant que ceux qui agiraient autrement seraient, après la bataille, mis à mort sur place. Avant d'en venir aux mains, grand nombre de communiers se confessèrent à des moines, qui, par leurs exhortations, achevèrent d'enflammer tous les courages. Un prêtre apparaît sur les marches d'un autel et

[1] « Le manche, long et noueux, se composait d'une forte branche d'arbre, qui parfois n'était pas même dégrossie; mais à l'extrémité se fixait, au moyen d'un anneau, une tête de fer d'une grosseur assez considérable, terminée en pointe. La pesanteur de cette tête permettait d'employer l'arme en guise de massue, et quand le fantassin n'avait pas abattu son adversaire du premier coup, il essayait de le percer en relevant sa pique. » *Mémoire sur la bataille de Courtrai*, par Moke (t. XXVI des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*).

[2] Le comté d'Ostrevant était situé entre l'Escaut, la Scarpe et la Sensée; il avait pour capitale Bouchain.

élève le saint viatique au-dessus de l'armée agenouillée ; en ce moment suprême, les soldats prennent dans leurs mains un peu de terre et la portent pieusement à leurs lèvres, montrant ainsi qu'ils vont offrir leur sang pour la défense du sol natal. Quelques instants après, les princes parcourent toute la ligne et s'assurent que leurs ordres ont été fidèlement exécutés; l'étendard de saint Georges étant arboré, ils s'écrient : « Que les ennemis arrivent maintenant : Dieu nous prêtera le secours de son bras! » Descendus de leurs chevaux, ils saisissent chacun une massue et vont se placer à côté de leur bannière, au premier rang des gens des communes, avec qui ils sont résolus de vaincre ou de mourir.

Dans l'armée de France ne régnait point, au même degré, cet enthousiasme, qui souvent présage la victoire. Quelques vieux guerriers, appréciant la force de la position des Flamands, conseillaient à Robert d'Artois de leur couper les vivres et de les forcer ainsi à lever leur camp, plutôt que d'exposer dans ces marais la fleur de sa chevalerie. Mais le comte croyait n'avoir affaire qu'à une vile cohue de gens peu aguerris : il ne voulut rien entendre. Vers sept heures du matin, les Français s'approchent de leurs ennemis à deux traits d'arcs, jusqu'au bord d'un ruisseau très-fangeux, et Robert d'Artois donne le signal de l'attaque. Les premiers chevaliers, arrivant de la plaine, veulent franchir l'obstacle au galop; mais ils s'enfoncent dans la boue jusqu'aux arçons et sont percés par les flèches des archers. Après de nouvelles tentatives, également infructueuses, Robert rappela sa cavalerie pour lui faire reprendre ses rangs. Sur ces entrefaites les arbalétriers français entrèrent en ligne et trouvèrent moyen de passer dans un autre endroit. Ils lancèrent à leur tour sur les archers flamands une si grande quantité de flèches, qu'ils les forcèrent à se replier sur leurs corps de bataille; jetant ensuite leurs arbalètes et se couvrant de leurs boucliers, ils les attaquèrent avec impétuosité, le coutelas au poing, et se disposèrent à les poursuivre au delà du ruisseau de Groeninghe, qui formait le second et dernier retranchement de l'armée nationale. C'en était fait peut-être de l'indépendance de la Flandre, si ce succès remporté par des manants n'eût inspiré une furieuse jalousie aux chevaliers. Un d'entre eux crie au comte d'Artois : « Sire, ces « vilains feront tant, qu'ils remporteront l'honneur de la journée : s'ils mettent « ainsi fin à la guerre, qu'est donc venue faire ici la noblesse? » — « Eh bien, « attaquons, » répliqua Robert.

Lorsque les capitaines français eurent vu que l'armée flamande ne formait qu'une seule ligne étendue et profonde, ils réduisirent à trois corps la chevalerie, qui avait dû d'abord en former dix, et n'en laissèrent qu'un seul, pour servir de réserve, sous le commandement du comte de Saint-Pol. Les deux premiers s'ébranlent aussitôt, se précipitent à travers la masse de leurs propres fantassins, en foulent un grand nombre sous les pieds de leurs chevaux, et forcent le reste à leur laisser le champ libre et à se retirer dans un épouvantable désordre. Arrivés en face des communiers, ils essayent de franchir le second ruisseau : bon nombre de chevaliers s'abîment dans la boue et leurs corps amoncelés servent de ponts aux compagnons qui les suivent. Tout plia d'abord sous le choc impétueux de la vaillance française : Godefroid de Brabant renversa de sa propre

main Guillaume de Juliers; Gui de Richebourg, refoulé insensiblement avec son corps de bataille et une partie de son aile gauche, recula jusque contre les murs de l'abbaye de Groeninghe. Les milices de quelques villages, placées au centre, voulurent abandonner le terrain et ne furent ramenées à leur poste que par la bourgeoisie d'Ypres, qui tourna ses piques contre les fuyards. Guillaume de Juliers, s'étant relevé, appela la cavalerie au secours de sa bannière; les milices communales reformèrent leurs rangs et les piquiers chargèrent à leur tour les escadrons ennemis, qui, forcés de reculer, ne purent repasser le cours d'eau qu'ils avaient franchi dans leur premier élan. La plupart des coursiers s'abattirent, et toute cette brillante cavalerie, prise comme dans un piége, fut décimée en un moment : ses principaux chefs, Raoul de Nesle, Godefroid de Brabant, les comtes d'Eu et de Tancarville, tombèrent les uns après les autres, sans qu'il fût possible à leurs frères d'armes de les secourir. Rien ne pourrait donner une idée de cette effroyable mêlée. La force et la rapidité des coups étaient telles, que les lances et les massues se fendaient jusqu'à la poignée. Plusieurs des plus nobles princes et grands de France demandèrent, mais en vain, qu'on leur laissât la vie : enivrés de carnage, les gens des communes se montraient impitoyables. Guillaume de Juliers était harassé de fatigue et le sang lui ruisselait du nez : un de ses écuyers, voulant lui donner le temps de reprendre haleine, lui ôte sa cotte d'armes pour s'en revêtir, et s'élance au milieu des Français en s'écriant : « Voici encore Guillaume de Juliers! » On ne put jamais faire retirer du combat le porte-étendard de ce prince, Jean de Gand; cinq fois ce brave fut renversé à terre, cinq fois il se releva en agitant sa bannière. Robert d'Artois, témoin du massacre de sa noblesse, vint assaillir lui-même la droite des Flamands, avec plusieurs milliers de chevaux. Il était alors neuf heures du matin. Un chevalier champenois avertit le prince que le ruisseau était déjà rempli de morts en plusieurs endroits. Mais Robert méprisa ce fâcheux pronostic, donna de l'éperon à sa monture et s'élança sur l'autre bord : Gui de Richebourg a reconnu ses armoiries et sa bannière, il accourt à sa rencontre et le combat recommence. Les corporations de Gand et de Bruges abattent tout ce qui s'offre à leurs terribles masses d'armes. Cependant Robert pousse son cheval jusqu'auprès de l'étendard national du Lion noir que gardait Jean de Renesse; il saisit l'étendard de Flandre par la hampe et, malgré les coups de hache qui pleuvent sur lui, il en déchire un lambeau. Cet outrage est bientôt vengé : un frère lai de l'abbaye de Ter-Doest, Guillaume Vansaeftingen, porte au prince un coup si violent qu'il le renverse. Assailli de toutes parts et déjà couvert de blessures, Robert s'écrie qu'il est le comte d'Artois et demande s'il n'y a pas là un noble auquel il puisse rendre son épée. On lui répond en flamand qu'on n'entend point sa langue, et qu'au reste on ne fait pas de prisonniers : il est achevé. Au même moment, Jacques de Châtillon, Jean d'Ostrevant et près de cinquante autres seigneurs tombent sur des monceaux de cadavres.

Le corps de réserve de l'armée de France n'avait pas encore donné. Quelques-uns des chevaliers dont il se composait ne voulurent pas survivre à cette défaite et se précipitèrent en désespérés sur les vainqueurs; mais les autres, se jetant



BATAILLE DE GROENINGHE (1302). — MORT DE ROBERT D'ARTOIS.

en toute hâte le bouclier sur le dos, prirent la fuite à travers l'infanterie, qui se dispersa de tous côtés et porta au comble la confusion générale.

Sur ces entrefaites, les chefs flamands, voyant toutes les bannières françaises abattues, passèrent de l'autre côté des fossés, Gui de Richebourg avec l'aile gauche, Guillaume de Juliers avec la droite; ils enveloppèrent les débris de l'armée royale, et tous les détachements qu'ils trouvèrent encore debout furent exterminés. L'élite de la France avait péri dans cette sanglante journée; il n'y avait dans le royaume aucune famille de race qui n'eût à pleurer un père, un fils ou un frère : soixante-quinze chefs des plus grandes maisons, parmi lesquels Robert d'Artois et Jacques de Châtillon; mille simples chevaliers, trois mille nobles écuyers, le chancelier Pierre Flotte, vingt mille morts enfin couvraient le champ de bataille. Quant aux Flamands, ils n'eurent à regretter qu'une centaine de tués; mais le nombre de leurs blessés était considérable [1].

Les communes accueillirent avec une joie inexprimable la nouvelle de cette grande victoire : c'était plus qu'un glorieux fait d'armes, c'était l'affranchissement du pays. Le lendemain, Gand chassa les gens du Lis; bientôt les villes mêmes de la Flandre gallicane reconnurent, en qualité de régent du comté, Jean de Namur [2], dont le frère Gui fut élu capitaine de Bruges. Dans toutes les églises, on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces, et les vainqueurs suspendirent, comme trophée de guerre, à la voûte de Notre-Dame, à Courtrai, sept cents éperons dorés, dépouilles d'autant de chevaliers : c'est pourquoi la mémorable bataille de Groeninghe ou de Courtrai est également connue sous le nom de *journée des Éperons d'or*.

Cette terrible défaite avait plongé la France dans le deuil et la consternation. Jamais les descendants de Hugues Capet n'avaient essuyé un plus sanglant affront : non-seulement la fleur de la noblesse avait péri, mais, dans toutes les communes de Flandre, la bannière aux fleurs de lis avait été lacérée par le peuple et foulée aux pieds. Bientôt à la stupeur succéda un impérieux désir de vengeance. Philippe le Bel ayant convoqué les états généraux, à Paris, le surintendant des finances, Enguerrand de Marigny, exposa les motifs qui devaient engager le monarque à punir la révolte de la Flandre, et il exhorta vivement les trois états à le secourir dans cette nécessité publique, *où il s'agissait du fait de tous*. En conséquence, le ban et l'arrière-ban de toutes les provinces furent convoqués; le clergé dut payer le dixième et le vingtième denier; toutes les denrées vendues furent taxées; enfin le gouvernement altéra le titre des

[1] Nous avons puisé les principaux détails de ce récit dans la notice sur la bataille de Courtrai, publiée par MM. Voisin et Goethals, et dans le *Mémoire* déjà cité de M. Moke. Voir aussi un intéressant travail sur les *ghildes militaires* de la Flandre par A. Vandenpeereboom. — La chronique de *Jean de Dixmude* contient une liste des principaux seigneurs français qui furent enterrés dans l'abbaye de Groeninghe. On remarque, dans cette liste funèbre, les rois ou prétendants de Majorque et de Mélinde, le prince d'Aspremont, l'évêque de Beauvais, les comte d'Artois, de Champagne, de Soissons, de Nesle, de Clermont, de Troyes, de Ligny, de Bar, etc. Ceux-là obtinrent une sépulture honorable, mais d'autres, de moindre qualité, ne furent pas traités avec la même distinction : on les jetait, trois ou quatre cents à la fois, dans de grandes fosses. Deux tableaux provenant de l'ancienne abbaye de Groeninghe donnent aussi les noms de tous les Français enterrés dans ce monastère ; ils sont conservés aujourd'hui dans l'église de Saint-Michel à Courtrai.

[2] Jean de Namur était fils aîné du second lit de Gui de Dampierre, qui, en 1297, lui avait cédé le marquisat de Namur. Quinze jours après la bataille de Courtrai, il prit le gouvernement de la Flandre, en attendant la délivrance de son père et celle de l'héritier présomptif, Robert de Béthune.

monnaies. Six semaines après la bataille de Courtrai (septembre 1302), Philippe le Bel parut lui-même à Vitry sur la Scarpe, à la tête d'une nouvelle armée forte de quatre-vingt mille hommes. Les milices communales marchèrent aussitôt à sa rencontre. Informé, par ses espions, que, parmi les quarante-trois comtes qui l'accompagnaient, vingt-six avaient comploté de le livrer à l'ennemi, le roi, au lieu d'attendre les vainqueurs de Courtrai, rebroussa chemin. Il n'avait pas toutefois renoncé à la guerre. Rentré à Paris, il imposa l'obligation du service militaire à tous les habitants de son royaume qui possédaient vingt livres de revenu ou une valeur de cinquante livres en meubles : il s'agissait « d'écraser l'orgueilleuse rébellion des Flamands ». Quant à l'armée communale, elle avait tenté une attaque contre Tournai. Pour dégager cette place importante, Philippe le Bel accepta, vers la fin d'octobre, une suspension d'armes de huit mois. Pendant cette trêve, Gui de Dampierre fut autorisé à se rendre en Flandre pour y négocier la paix, sauf à se reconstituer prisonnier s'il échouait. Il échoua et, nouveau Régulus, revint dans la forteresse de Compiègne.

Les princes flamands n'avaient pas oublié que l'héritier du Hainaut figurait dans les rangs des Leliaerts à la bataille de Groeninghe; aussi attendaient-ils impatiemment l'occasion de se venger. Au mois d'avril 1303, ils marchèrent sur Lessines et enlevèrent à Jean II cette ville frontière, que sa position rendait importante. En même temps une autre partie des États des d'Avesnes avait été menacée. Les comtés de Hollande et de Zélande leur étaient échus par droit de succession depuis l'an 1299 [1]: mais leur autorité était encore chancelante dans ces provinces et surtout en Zélande, où dominaient les partisans du comte de Flandre, de qui ce fief relevait. Gui de Richebourg et Jean de Namur passèrent dans ce pays, réunirent les mécontents et assiégèrent Zierickzee. Le succès justifia d'abord cette entreprise. Guillaume d'Ostrevant, second fils de Jean II et devenu son héritier présomptif depuis la mort de son frère, s'était uni à l'évêque d'Utrecht [2], pour repousser l'invasion. Il fut complétement battu dans l'île de Schouwen, au mois de mars 1304. Les vainqueurs se jetèrent aussitôt sur la Hollande et plantèrent leurs bannières à Middelbourg, à Delft, à Leyde et à Utrecht, tandis que le duc de Brabant (Jean II), avec lequel ils avaient conclu un traité, menaçait Dordrecht et les bords de la Meuse. Philippe le Bel envoie au secours des d'Avesnes trente-six galères, sous le commandement du célèbre amiral génois Renier Grimaldi; en même temps il s'avance dans le Hainaut avec toutes ses forces, pour pénétrer de là dans la Flandre, Les flottes hollandaise et française combinées rencontrèrent les Flamands à Zierickzee le 10 août 1304, et détruisirent l'escadre de Gui de Richebourg, qui tomba lui-même au pouvoir des vainqueurs. Ce revers ne fit qu'accroître l'énergie populaire. Huit jours après, l'armée des communes offrit la bataille aux Français dans la plaine de Mons en Puelle, entre Lille et Douai. Philippe de Teano, autre fils

[1] Le comte de Hollande, Florent V, cousin germain de Jean II, avait été assassiné, et son fils unique venait de mourir aussi sans laisser de postérité.

[2] Gui de Hainaut, frère de Jean II.

de Gui de Dampierre[1], commandait les corporations. Les cavaliers ennemis, sans accepter le combat, cherchèrent à fatiguer les Flamands par des escarmouches et réussirent à enlever les chariots qui portaient les vivres et les bagages. Cet accident força les bataillons communaux à abandonner le terrain, et vers le soir la plupart se dirigèrent vers Lille. Les Brugeois seuls, et ceux qui marchaient sous leur bannière, voulurent continuer le combat; conduits par Guillaume de Juliers, ils envahirent le camp des Français et pénétrèrent jusqu'à la tente royale. Philippe venait de sauter en selle : il fut désarçonné, son cheval tué sous lui et l'oriflamme mise en pièces. La bataille semblait perdue pour les Français; déjà les fantassins jetaient leurs armes et fuyaient de tous côtés, lorsque les comtes de Valois et d'Évreux, frères du roi, firent un effort désespéré; ralliant leurs chevaliers, ils les lancèrent sur les gens des communes, qui avaient rompu leurs lignes, croyant la victoire certaine. Repoussées, décimées, les corporations firent néanmoins leur retraite en bon ordre. Neuf mille Français avaient succombé; les Flamands laissèrent quatorze mille morts, d'autres disent vingt mille, parmi lesquels l'héroïque Guillaume de Juliers[2].

Philippe le Bel, après avoir augmenté ses forces, vint assiéger Lille, où le comte de Teano s'était enfermé avec les bataillons mutilés de Mons en Puelle. L'arrivée des troupes royales intimida la bourgeoisie, qui promit de se rendre si elle n'était pas secourue avant le 1er octobre. Mais, deux jours avant le terme fixé, une nouvelle armée communale se présenta devant les murs de la ville : Jean de Namur la conduisait. Le monarque, auquel il avait envoyé un défi, s'empressa d'aller reconnaître les avant-postes ennemis et, frappé du nombre des tentes, il recula devant une seconde bataille. « On dirait, » s'écria-t-il, « qu'il pleut des Flamands! » En effet, ils avaient abandonné les ateliers et les champs; au nombre de deux cent mille, disent avec quelque exagération des historiens, ils s'étaient réunis dans la plaine glorieuse de Groeninghe, décidés à ne rentrer dans leurs foyers qu'avec la paix ou la victoire. Philippe, n'osant affronter leur désespoir, envoya immédiatement quelques seigneurs auprès des chefs pour négocier de la paix.

Huit commissaires se réunirent et proposèrent de rendre à Gui de Dampierre la Flandre aussi libre qu'elle était avant la réunion à la France; de le relâcher, lui et ses fils; de décréter une amnistie générale; d'imposer aux gens de Flandre une rançon de huit cent mille livres parisis; de laisser provisoirement la ville de Lille entre les mains du roi; enfin, de prolonger la cessation des hostilités jusqu'à la fête de Pâques 1305. Il était stipulé, en outre, que cette convention serait convertie en traité par les commissaires des deux parties contractantes, réunis en *conférence*, avant l'expiration de la trêve. Mais lorsque les milices communales, après avoir accepté ces préliminaires de paix, se furent séparées pour rentrer dans leurs foyers, Philippe le Bel entreprit d'obtenir, par la ruse,

[1] Philippe était comte de Teano dans le royaume de Naples, où il avait accompagné Charles d'Anjou. Il était revenu en Flandre pour aider ses frères et avait reçu le commandement comme l'aîné de ceux qui étaient libres.

[2] Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, publié dans le *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie* (1867).

l'intrigue et la corruption, ce qu'il n'avait pu arracher par la force. Les commissaires flamands, séduits peut-être par son or, arrêtèrent, le 16 janvier 1305, des conditions en opposition avec ce qui avait été d'abord proposé. Ce nouvel arrangement ne satisfit pas encore le roi, et la trêve fut prolongée jusqu'au 24 juin, pour lui donner le temps de consommer son œuvre d'iniquité. Tel fut, en effet, le nom que les Flamands donnèrent à bon droit au traité d'Athies-sur-Orge, signé le 5 juin. Philippe stipulait une amende de quatre cent mille livres, outre une rente annuelle de deux cent mille livres; pour caution il devait garder les châteaux de Lille, de Douai, de Béthune, de Cassel et de Courtrai; il réclamait le châtiment de trois mille personnes de Bruges et de son territoire, qu'il pourrait punir par *voyages* ou *pèlerinages;* il imposait la démolition à perpétuité des fortifications des principales villes de Flandre; enfin, il exigeait que tous les habitants de ce pays, nobles ou non nobles, depuis l'âge de quatorze ans, vinssent à Amiens prêter le serment d'observer le traité, serment qui serait renouvelé tous les cinq ans et à perpétuité.

Robert de Béthune, dont l'âme avait été affaiblie par une longue captivité, consentit à signer un traité qui devait lui ouvrir les portes de sa prison. Après avoir juré féauté au roi, il revint dans son comté, apportant, dans un cercueil de plomb, les dépouilles de Gui de Dampierre, mort, au mois de mars 1305, dans le donjon de Pontoise, où il avait été transféré. Des murmures, des protestations accueillirent en Flandre les iniques conditions stipulées à Athies; le parti populaire, qui seul avait voulu la dernière guerre, se montrait disposé à reprendre les armes plutôt que de livrer le pays au bon plaisir du vaincu de Courtrai. Robert de Béthune ne put triompher de l'obstination des communes. De son côté, Philippe le Bel, à qui l'argent manquait pour recommencer les hostilités, traînait les négociations en longueur, content d'avoir, pour garantie de la fidélité de Robert de Béthune, la possession temporaire des villes de Lille, de Douai et d'Orchies : il tenait encore, comme gage supplémentaire, le comté de Réthel, que Louis, fils aîné de Robert de Béthune, avait acquis par son mariage [1].

Le 24 novembre 1314, Philippe le Bel mourut dans le palais de Fontainebleau : il avait été assigné à comparaître devant Dieu, cette année même, par le grand maître du Temple, Jacques Molay.

Louis le Hutin voulut signaler son avénement en combattant les Flamands, toujours traités de rebelles à la cour de France. Pour réunir une armée, il décréta des *tailles* extraordinaires et rendit aux serfs leur liberté. Il se mit en route pour la Flandre le 14 juillet 1315; les pluies le surprirent dès son entrée dans le pays; bientôt, ne pouvant plus avancer, les envahisseurs brûlèrent leurs tentes et retournèrent sur leurs pas. Pendant cinq ans encore, des hostilités sans résultat interrompirent ainsi les négociations de la paix. Les Français occupaient, dans l'intervalle, les villes de Lille, de Douai et d'Orchies, qui leur avaient été remises provisoirement.

[1] *Nouvelles Archives historiques*, II. — Ed. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, II, *passim*.

Philippe le Long, successeur de Louis le Hutin, voulut enfin réconcilier la Flandre et la France. Un traité définitif fut signé le 5 mai 1320; il supprimait les conditions humiliantes de la convention d'Athies-sur-Orge, mais assurait au monarque la possession définitive des trois principales villes de la Flandre wallonne. En outre, Louis de Nevers [1], petit-fils de Robert de Béthune, épousa la fille du roi, sous la condition qu'il hériterait de son grand-père. Cette paix fut ratifiée par les communes flamandes.

Robert de Béthune mourut le 19 septembre 1322, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et fut enseveli à Ypres, dans l'église de Saint-Martin, contemporaine des Halles.

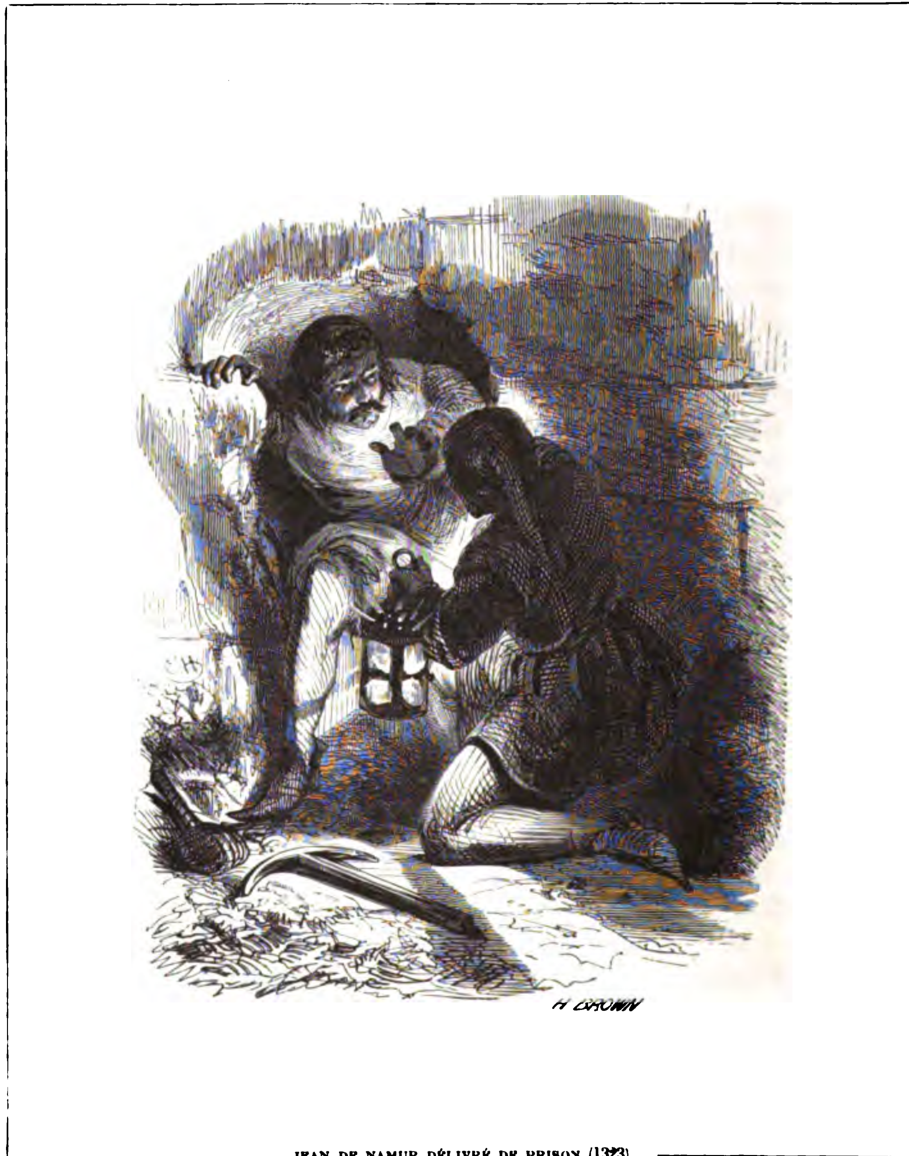
Louis de Nevers ou, comme on l'appelle plus souvent, Louis de Crécy, monta sur le trône. Ce jeune prince, élevé en France, ne connaissait ni les besoins ni les tendances de la Flandre. Un de ses premiers actes fit renaître les troubles. Voulant récompenser les services que lui avait rendus son grand-oncle, il lui donna le bailliage de l'Écluse, qui était pour la ville de Bruges une sorte d'avant-port : Jean de Namur se hâta d'y établir un marché désastreux pour le commerce des Brugeois et contraire à leurs priviléges. Lésés dans leurs intérêts, ceux-ci demandent avec énergie que l'acte de donation soit révoqué. Jean de Namur ayant répondu qu'il perdrait la vie plutôt que de se dessaisir de sa souveraineté, les milices communales obligent le comte de Flandre à se mettre à leur tête et vont saccager le château de l'Écluse. Le prince namurois, emmené captif à Bruges, aurait été déchiré par le peuple, sans les prières de son neveu, et ne dut, quelque temps après, sa délivrance qu'à la générosité d'un bourgeois, nommé Jean van Doorne, dont la maison était contiguë à la prison dite *'s Gravensteen*.

Cette sédition fut suivie de deux autres : Louis de Nevers transigea avec la puissante commune et retourna dans son comté de Réthel. Cependant une guerre ouverte avait éclaté entre les nobles et les gens de métiers : les grands, retirés dans leurs manoirs, soutenaient le parti du comte; les petits bourgeois, dès lors dominants dans les communes de la West-Flandre, étaient favorisés par Robert de Cassel, qui aspirait à la souveraineté. Bientôt tout le pays, jusqu'à Dunkerque, tomba au pouvoir de l'armée populaire, dont les principaux chefs étaient Nicolas Zannekin, Siger Janssone et Lambert Boonen. Le pillage et l'incendie des châteaux attestaient l'irritation des vainqueurs.

Louis de Nevers était revenu en Flandre pour mettre un terme à ces dissensions. Soutenu par les milices de Gand, il obtint d'abord quelques avantages; mais s'étant porté sur Courtrai avec quatre cents chevaliers, pour s'assurer de cette ville, il ne tarda pas à y être investi par un corps de cinq mille Brugeois, résolus à venger cinq de leurs compatriotes que le comte avait fait pendre. Afin de favoriser la sortie de sa faible escorte, il fit mettre le feu aux faubourgs. Malheureusement l'incendie franchit les murs de la ville. A la vue des flammes

[1] Robert de Béthune avait épousé Yolande, héritière du comte de Nevers. Il eut d'elle : 1° Louis Ier, qui fut marié avec la comtesse de Réthel et qui mourut en 1322, deux mois avant son père; et 2° Robert de Cassel. Louis de Nevers ou de Crécy était fils du premier.

qui dévoraient leurs maisons, les habitants, armés de maillets et de massues, se jetèrent sur la suite de Louis de Nevers et massacrèrent, sous ses yeux, la plupart des chevaliers dont elle se composait. Lui-même, conduit à Bruges, fut enfermé dans la tour de la Halle, sous la garde des corporations (22 juin 1325).



JEAN DE NAMUR DÉLIVRÉ DE PRISON (1323).

Lorsque la nouvelle de ces événements parvint à la cour de France, ce ne fut qu'un cri d'indignation : sur l'invitation du roi, un légat du saint-siége lança l'interdit sur la Flandre, à l'exception des villes de Gand et d'Audenarde, qui avaient transmis la régence à Jean de Namur. De leur côté, les communes rebelles

redoublèrent d'audace : au comte namurois elles opposèrent Robert de Cassel. Pendant plusieurs mois, le pays fut livré aux plus effroyables désordres : cet état de choses dura jusqu'à ce que, les partisans de Louis de Nevers ayant eu le dessus dans un combat livré près d'Assenede, les Brugeois consentirent à relâcher leur prince. Toutefois, avant de se voir libre, il fallut qu'il jurât de pardonner les outrages qu'on lui avait fait subir et de confirmer les priviléges des villes insurgées. Mais, à peine sorti de prison, il n'eut rien de plus pressé que de se rendre auprès de Charles le Bel pour lui demander justice et protection. Déjà une nouvelle expédition se préparait contre les rebelles, quand ceux-ci envoyèrent des députés à Paris pour supplier le roi de ménager leur réconciliation avec le comte (1326). La paix fut conclue à Arques aux conditions suivantes : « Les habitants d'Ypres, de Courtrai, de Bruges et du Franc fonderont un couvent de chartreux dans les faubourgs de Courtrai, en l'honneur de Dieu et pour les âmes des trépassés; trois cents personnes de Bruges et de Courtrai iront en pèlerinage : cent, à Saint-Jacques en Galice ; cent, à Saint-Gilles en Provence ; et cent, à Notre-Dame de Roquemadour, en Aquitaine. Louis de Nevers sera rétabli dans son comté; enfin les communes rebelles s'engageront à payer une amende de cent mille livres tournois et à destituer les gouverneurs ou magistrats nommés pendant la rébellion. »

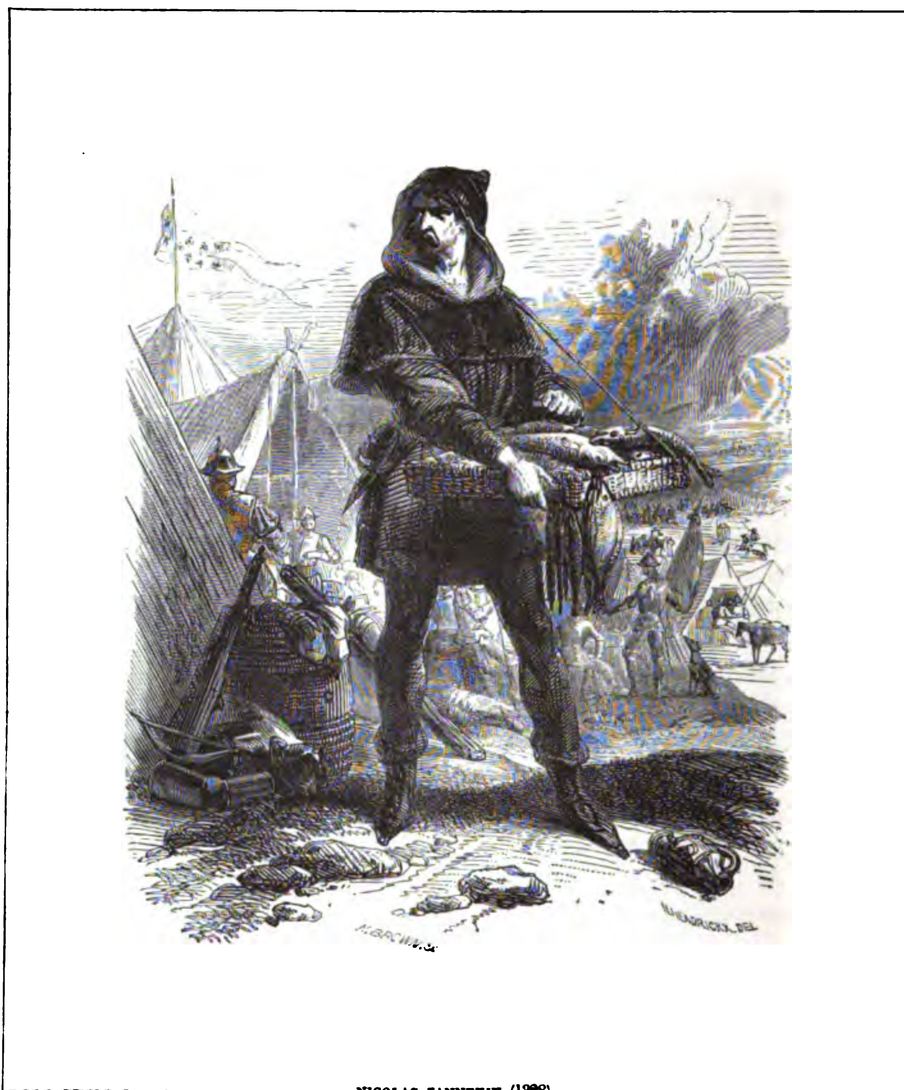
Une sorte de malédiction semblait peser sur la famille du destructeur des Templiers : en quatorze ans, les trois fils de Philippe le Bel disparurent l'un après l'autre, sans laisser de postérité ; Charles IV, décédé à Vincennes au commencement de 1328, termine tristement la période de la dynastie capétienne. Conformément à la loi salique [1], le fils aîné de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, monte sur le trône de France.

Ce fut le signal d'une nouvelle insurrection dans les communes flamandes. Philippe VI fut traité de *roi trouvé;* les chefs populaires revinrent au pouvoir, toute la West-Flandre se constitua en une sorte de démocratie, si bien que l'imprudent ou malheureux Louis de Nevers dut recourir pour la seconde fois à la protection de la France. Jaloux de donner à sa royauté encore contestée la sanction de quelque brillant fait d'armes, Philippe se laissa entraîner sans peine à une expédition contre ces riches et fiers bourgeois qui semblaient braver sa puissance. En vain, pour le détourner de ce projet, la plupart de ses barons alléguaient les embarras d'un règne à peine commencé ; sans écouter leurs murmures, il s'était rangé à l'avis du connétable Gauthier de Châtillon. Celui-ci, vieillard plus que sexagénaire, avait dit : « Le temps est toujours favorable à celui qui a bon cœur à la bataille, » — « Qui m'aime me suive ! » s'était écrié le roi, et la guerre avait été résolue. Après avoir été prendre l'oriflamme à l'abbaye de Saint-Denis, Philippe partit pour la frontière de Flandre, où le rejoignirent bientôt toute la chevalerie française, celle du Hainaut et des bords du Rhin.

A la tête de ces nombreux escadrons, il vint se poster au pied de la montagne

[1] Elle était exprimée dans cet axiome : *Lilia non nent* (les lis ne filent pas).

de Cassel, sur les hauteurs de laquelle Nicolas Zannekin [1] se tenait retranché avec seize mille piquiers, gens de métiers ou paysans. Pour montrer que cette position, d'où ils dominaient une grande étendue de pays, était inattaquable, les Flamands avaient élevé, au milieu de leur campement, un grand coq de toile



NICOLAS ZANNEKIN (1328).

peinte, avec une inscription insultante pour le monarque ennemi. Mais à la vue des flammes qui signalaient l'expédition des maréchaux de France et de Navarre, détachés dans le pays de Bruges, ils perdirent bientôt patience. Zannekin, ayant pris le costume d'un marchand de poisson, s'en alla d'abord examiner à loisir le

[1] Il était originaire de Lampernisse, village qui appartient aujourd'hui à l'arrondissement de Dixmude, dans la Flandre occidentale.

camp français; puis, le lendemain soir, 23 août 1328, les milices communales descendirent silencieusement et, renversant tous les obstacles, se dirigèrent vers le pavillon du roi. Aussitôt retentit le cri de guerre : *Montjoie Saint-Denis!* Tandis que quelques hommes d'armes, rangés autour de la tente, soutenaient le premier choc des communiers, Philippe de Valois revêtait à la hâte son armure et les chevaliers accouraient en foule autour de l'oriflamme. Cernés de toutes parts, les Flamands firent des efforts désespérés; mais, succombant sous le nombre, ils périrent pour la plupart avec leur chef Zannekin.

Louis de Nevers, qui ne devait la victoire qu'aux armes de son suzerain, ne garda aucune mesure dans sa vengeance. Il parcourut les communes rebelles, les frappant d'amendes exorbitantes, déchirant les priviléges et livrant aux bourreaux ceux qui avaient trempé dans la révolte. Cette sanglante réaction, quoique conseillée par le monarque français lui-même, sembla pourtant l'affliger. « Comte, » dit-il à son vassal au moment de le quitter, « je suis venu ici à votre « requête, et peut-être parce que vous avez négligé de faire bonne justice. Or, « sachez que je ne suis pas venu sans grande dépense et labeur de moi et des « miens. Je vous rends, par pure libéralité et sans dépens, votre terre pacifiée et « soumise au devoir; mais gardez de me faire revenir pour défaut de justice, « car cette fois je retournerais pour mon compte, et non pour le vôtre. »

Maintenant la scène va s'agrandir : l'Europe presque tout entière descend dans l'arène. C'est avec l'avénement de la maison de Valois que commence entre l'Angleterre et la France une lutte qui doit se prolonger pendant cinq siècles. Non-seulement la Flandre devint le principal théâtre de ce terrible débat, mais encore son intervention fut recherchée par les deux partis.

En se posant comme l'héritier des derniers Capétiens, Philippe VI l'avait emporté facilement sur Jeanne d'Évreux, fille de Louis le Hutin, et sur la princesse Blanche, dont la veuve de Charles le Bel accoucha deux mois après la mort de son mari. Bientôt il trouva un autre compétiteur, plus dangereux, sinon par ses droits, du moins par sa puissance : c'était Édouard III, roi d'Angleterre, qui revendiquait la couronne de France, du chef de sa mère Isabelle, sœur de Charles IV. « Si la loi salique exclut les femmes, » disait-il, « c'est qu'elle les juge incapables de régner. Mais cette raison d'incapacité n'est point valable contre leurs fils, héritiers de tous leurs droits. » Les douze pairs de France ayant rèpoussé à l'unanimité ces prétentions, le monarque anglais prit la résolution d'en appeler aux armes; mais, avant tout, il jugea prudent de se ménager des alliés au delà du détroit. L'appui des communes flamandes lui était surtout indispensable. Il commença d'abord par les effrayer en prenant des mesures qui mettaient en péril leur principale industrie. Comme la laine d'Angleterre était presque seule employée pour la confection des draps de Flandre, il en défendit la sortie sous les peines les plus graves. Les ateliers de Bruges, de Gand et d'Ypres durent se fermer, et une partie de la population resta sans pain.

Louis de Nevers voulait, de son côté, remplir fidèlement ses obligations de vassal de la France; loin d'écouter les vœux de ses sujets, il s'efforça de les détacher du parti d'Édouard, et il y réussit pour un moment. En 1335, des

députés de Gand et d'autres villes se rendirent à Avignon auprès du souverain pontife, entre les mains duquel ils jurèrent fidélité à Philippe de Valois; s'ils manquaient à ce serment, ils devaient encourir l'excommunication et payer une amende de deux millions de florins.

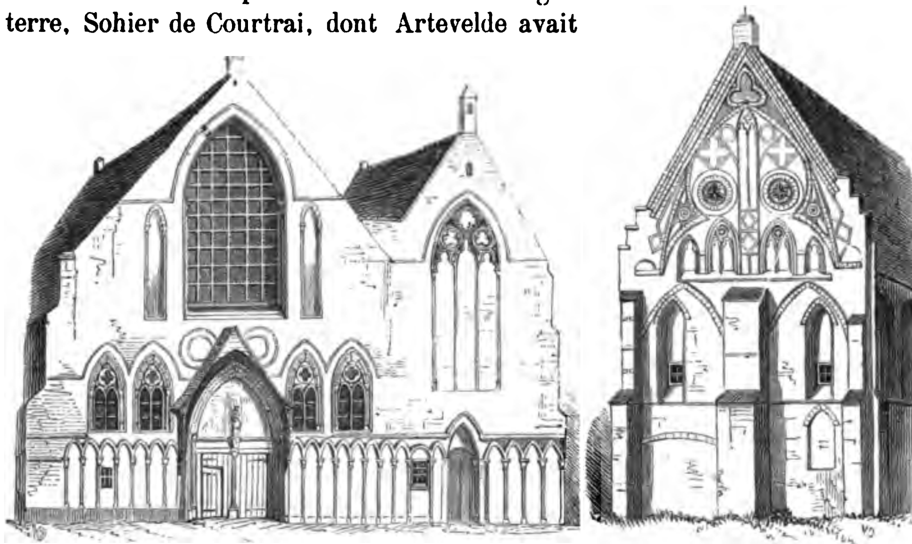
Le roi d'Angleterre ne se laissa point décourager. En 1336, il envoya en Belgique l'évêque de Lincoln, qui s'aboucha avec Guillaume Ier, comte de Hainaut et de Hollande. Ce prince, qui avait marié sa fille Philippine à Édouard III, ne négligea rien pour gagner des partisans à son gendre. L'année suivante, l'évêque de Lincoln, accompagné de quarante chevaliers et bacheliers, eut avec lui de nouvelles conférences dans la ville de Valenciennes : ce fut là que le comte de Gueldre, le marquis de Juliers et le seigneur de Fauquemont vinrent successivement manifester leurs sympathies pour la cause d'Édouard, et que l'on prépara les voies à une alliance définitive avec la Flandre.

Les hommes sages reconnaissaient la faute qu'ils avaient commise en se soumettant aux exigences de Louis de Nevers; la détresse du peuple les affligeait et ils voulaient y porter remède. Parmi ceux qui s'étaient prononcés avec le plus d'énergie pour la neutralité du pays ou, à son défaut, pour l'alliance anglaise, comme étant la plus avantageuse au comté de Flandre, on distinguait un bourgeois de Gand, Jacques d'Artevelde. Né vers 1290, il appartenait au patriciat communal qui s'était élevé par le travail, et lui-même se trouvait inscrit dans le métier des brasseurs, suivant les uns, dans le métier des tisserands, suivant d'autres, afin de pouvoir se mêler activement des intérêts de la ville. Chaque jour des attroupements se formaient dans les rues; là, bourgeois et artisans déploraient leur situation précaire et vantaient les avantages de l'alliance anglaise; on répétait les discours d'Artevelde, et l'on ajoutait que, si ce citoyen était écouté, l'ancienne prospérité du pays ne tarderait pas à renaître. A l'occasion de la fête de Noël, les gens de métiers s'étaient réunis au nombre de plus de mille; tout à coup ils obéissent à la même inspiration. « Allons, » s'écrient-ils, « allons ouïr les conseils du sage homme. » Et les voilà qui se dirigent au Paddenhoek, vers la maison de Jacques d'Artevelde; l'un d'eux se rend l'interprète des vœux de tous. « Cher seigneur, » dit-il, « nous venons à vous pour prendre conseil; car on nous dit que vous pouvez faire revenir l'abondance dans la Flandre. Apprenez-nous comment, et vous nous ferez aumône. » Artevelde répondit : « Seigneurs compagnons, je suis bourgeois de cette ville : c'est vous dire que votre cause est la mienne. Sachez que je voudrais vous seconder de tout mon pouvoir en ce qui concerne le bien du pays : s'il en était un parmi vous qui voulût prendre l'initiative, j'exposerais pour lui mon corps et mes biens. » Et, comme tous se taisaient : « Eh bien, » continua-t-il, « me jurez-vous de m'aider en frères? Quoique je reconnaisse mon insuffisance, j'entreprendrai volontiers ce que vous demandez. » Alors ils s'écrièrent : « Nous vous promettons loyalement de vous aider en toutes choses; car nous savons que, dans tout le comté, il n'y a que vous qui puissiez nous sauver[1]. » Quand Artevelde se vit accueilli par

[1] *Chroniques* de Froissart (édit. de M. Buchon).

le peuple avec tant d'enthousiasme, il n'hésita plus; pendant plusieurs jours, il réunit autour de lui les bourgeois et les gens de métiers, s'efforçant de les rattacher au système qu'il allait défendre avec l'énergie d'un tribun et l'habileté d'un homme d'État. Dans une nouvelle assemblée tenue à la Byloque, qui était en dehors de la juridiction des échevins, il exposa ouvertement sa politique. « Nous avons besoin d'être amis de l'Angleterre, » dit-il : « sans elle nous ne pouvons vivre. Ce n'est pas à dire pour cela que nous devions nous mettre en guerre avec le roi de France. Il s'agit seulement de rester neutres [1]. »

Le comte menaça de tout le poids de sa colère ceux qui voulaient se détacher de son suzerain. Il voulut même faire un exemple. Accusé faussement d'avoir entretenu une correspondance avec le roi d'Angleterre, Sohier de Courtrai, dont Artevelde avait



Façade de l'hôpital. LA BYLOQUE, A GAND (XIII[e] SIÈCLE). Façade du réfectoire.

épousé la fille, fut décapité au château de Rupelmonde. On ne respecta ni sa vieillesse, ni ses glorieux services, ni son impuissance même : le bourreau lui donna la mort dans son lit. Cet assassinat juridique, loin d'intimider les communes, les exaspéra. Le comte aurait voulu aussi se défaire d'Artevelde ; mais il eût fallu que ses sergents marchassent sur les corps d'un grand nombre d'artisans qui entouraient constamment leur zélé champion et qui même passaient la nuit dans sa maison pour le protéger. Du reste, celui-ci était déjà revêtu d'un pouvoir légal : lorsqu'il s'était agi d'élire les *chefs-hommes* des paroisses, il avait été nommé capitaine de la paroisse de Saint-Jean et chargé, en cette qualité, de veiller à la défense et à la sûreté de la ville. Un de ses premiers soins avait été d'organiser la bourgeoisie en corps de milice, par connétablies ou voisinages. La magistrature ordinaire conserva, d'ailleurs, la souveraineté judiciaire et administrative, et l'autorité ou *seigneurie* du comte de

[1] Voir *Jacques d'Artevelde, considéré comme homme politique*, par P.-A. Lentz (Gand, 1863), et *Jacques d'Artevelde*, par Kervyn de Lettenhove, *passim*. Cf. Ed. Le Glay, *Hist. des comtes de Flandre*, II, c. x.

Flandre n'en demeura pas moins respectée. Même après le supplice de Sohier de Courtrai, le peuple n'avait pas secoué un joug tyrannique. Les échevins de la Keure avaient protesté contre cette violation flagrante des priviléges de la cité, mais sans prononcer la déchéance du prince.

Cependant l'influence d'Artevelde éclipsait déjà la puissance de Louis de Nevers. Pour soulager la détresse de l'industrie, le capitaine de Saint-Jean avait envoyé des députés à Louvain, vers le comte de Gueldre, qu'Édouard III avait chargé de ses négociations avec la Flandre : il fut résolu que les Gantois pourraient acheter des laines anglaises à l'entrepôt de Dordrecht. Bientôt la guerre éclata de nouveau entre les nobles qui voulaient rester fidèles à la suzeraineté de la France et les gens de métiers qui désiraient maintenir de bons rapports avec l'Angleterre. Philippe de Valois fit occuper Tournai par un corps d'armée considérable, afin de soutenir le parti des Leliaerts (gens du Lis). Mais ceux-ci ayant été battus près de Biervliet par les milices gantoises, toutes les villes de la Flandre flamingante envoyèrent des députés à Artevelde pour faire alliance avec lui. Craignant alors qu'une aussi riche contrée ne lui échappât complétement, Philippe de Valois autorisa le comte à faire présenter aux Gantois les préliminaires d'un traité par lequel leur pays, déclaré neutre, pourrait négocier avec tous les peuples, amis ou ennemis de la France. Les Flamands, qui s'étaient empressés d'accepter de leur seigneur ce gage de réconciliation, se hâtèrent de conclure, avec les plénipotentiaires d'Édouard III, un autre traité qui assurait l'existence et la prospérité de l'industrie nationale, sans porter néanmoins aucune atteinte au principe de neutralité.

Déjà plus de trois cent cinquante vaisseaux avaient été rassemblés dans la Tamise. Vers la fin du mois de juillet 1338, cette flotte mit à la voile ; elle s'arrêta d'abord dans le port de l'Écluse, puis elle vint jeter l'ancre devant Anvers. Le roi d'Angleterre, qui la commandait, commença par appeler sous sa bannière les princes belges dont la coopération lui avait été promise; mais la plupart hésitaient encore, parce qu'ils craignaient de mécontenter l'empereur d'Allemagne, dont ils relevaient. Afin de vaincre leurs scrupules, on conseilla à Édouard III de se faire nommer vicaire de l'Empereur. Dans une assemblée tenue à Francfort, ce titre lui fut effectivement conféré par Louis de Bavière, avec le pouvoir *de faire loi et droit* au nom de l'Empereur, et l'autorisation de réclamer l'hommage et l'obéissance de tous les vassaux de l'Empire. Le prince anglais aurait bien voulu attirer également sous sa bannière l'armée des communes; aussi, pour gagner les Flamands, avait-il confirmé la libre entrée des laines. Mais Artevelde, qui s'était rendu auprès de lui à Anvers, accompagné de soixante bourgeois « des plus grands de Flandre », selon Froissart, résista à toutes ses instances et voulut maintenir intacts les droits de la neutralité que lui-même avait proclamée. Ainsi les milices communales ne se joignirent point à l'armée anglaise qui, dans la campagne de 1339, alla porter la mort et la dévastation en Picardie. Toutefois, vers la fin de l'année, le capitaine des Gantois fut obligé de se prononcer ouvertement contre Philippe de Valois : non-seulement Louis de Nevers avait quitté furtivement son comté ; mais, en outre, le roi de France

sollicitait l'alliance du duc de Brabant (Jean III [1]), que la Flandre, de son côté, recherchait vivement. Artevelde déjoua les tentatives du monarque français en provoquant l'union des deux provinces. Cette heureuse fédération résulta du traité conclu entre le roi d'Angleterre et le duc Jean III, le 3 décembre 1339. Indépendamment des cités brabançonnes, l'alliance comprenait les villes de Bruges, de Gand, d'Ypres, de Courtrai, d'Alost, d'Audenarde et de Grammont. Voici d'ailleurs quelles en étaient les conditions [2] : « Les deux princes (le roi d'Angleterre et le duc de Brabant) se secourront mutuellement, à leurs frais, pendant toute la guerre; aucun d'eux ne commencera les hostilités sans le consentement de l'autre; aucun ne déposera les armes sans l'avis de l'autre; chacun d'eux prendra les sujets de l'autre sous sa protection; ils feront en sorte que le commerce soit entretenu en Flandre et en Brabant; rien ne pourra être changé aux règlements commerciaux sans le consentement de tous deux et des villes comprises dans l'alliance; toutes les fois qu'il s'élèvera entre eux quelque difficulté, ils n'emploieront jamais les armes, mais bien le conseil de douze personnes, savoir : quatre conseillers, deux chevaliers et six autres personnes élus à Louvain, Anvers, Bruxelles, Gand, Ypres et Bruges; si l'un des deux contrevient à ce traité, toutes les villes l'abandonneront et secourront l'autre, qui fera ses plaintes, et celui qui aura enfreint le traité sera privé de ses revenus tant que le tort ne sera pas rétabli ; si une des villes transgresse les conditions, les autres demeureront toujours obligées et, d'intelligence avec les deux princes, elles attaqueront la ville rebelle et la réduiront par force à l'obéissance. » Le traité offensif et défensif entre les Flamands et les Anglais suivit de près l'alliance avec le Brabant. En portant ses concitoyens à combattre Philippe de Valois, Artevelde voulait atteindre un but digne de son génie : non-seulement il se proposait d'assurer l'existence de l'industrie nationale, mais il avait aussi l'espoir de recouvrer, dans la Flandre wallonne, plusieurs villes dont le peuple n'avait jamais cessé de regretter la perte. Un grand nombre d'habitants se faisaient cependant scrupule de cette détermination, car c'était manquer au serment prononcé devant le chef de l'Église. Artevelde leva ce nouvel obstacle, en proposant au monarque anglais de prendre le titre et les armes de roi de France : la menace d'interdit tombait ainsi d'elle-même, et les communes flamandes se donnaient à lui en toute sécurité. Édouard III comprit l'importance de ce conseil et le suivit. Après avoir reçu l'hommage des communes, le nouveau roi de France retourna à Londres demander à son parlement des secours d'hommes et d'argent [3].

Au retour du printemps (1340), Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, reporta dans la Flandre les ravages exercés sur la frontière française par les Anglais et leurs alliés; il dévasta ensuite les États du comte de Hainaut, Guillaume II; puis se rabattit dans le Cambrésis, sur le château de Thun-l'Évêque, où flottait la bannière d'Angleterre. La garnison, vivement pressée, promit de se rendre si dans quinze jours elle n'était pas secourue. Guillaume II

[1] Voir ci-après, chap. III.
[2] *Hist. de la Flandre*, par J. Van Praet, t. II.
[3] *Chroniques* de Froissart (édition de Kervyn de Lettenhove), t. II, p. 445 et suiv.

parut, avant le terme, avec sa chevalerie, à laquelle s'étaient joints plus de soixante mille hommes commandés par Artevelde [1]. Mais l'armée royale de



ENTREVUE D'ÉDOUARD III ET DE JACQUES D'ARTEVELDE (1338).

France arrivant de son côté, on se sépara de nouveau sans combattre: les Français entrèrent dans Thun-l'Évêque et les Flamands allèrent couvrir leurs côtes.

[1] *Chroniques* de Froissart, t. III, p. 184.

A la nouvelle que les Anglais avaient mis à la voile le 13 juin 1340, la flotte française, forte de cent quarante vaisseaux, vint se ranger le long du rivage entre Blankenberghe et le port de l'Écluse, pour s'opposer au débarquement. Sans écouter le Génois Barbavara, qui s'était mis aux gages de Philippe de Valois avec quatre cents galères, les deux amiraux, Hue de Keruel et Nicolas Béhuchet, entassèrent leurs vaisseaux dans une anse étroite, où ils avaient contre eux le soleil, le vent et le flot. Barbavara, voyant les Anglais s'approcher, vers huit heures du matin, s'écria qu'il voulait se mettre avec ses galères hors de ce trou, et gagna le large. Édouard cinglait vers l'Écluse, lorsqu'il aperçut les vaisseaux français : il fit tendre aussitôt ses voiles et tourna jusqu'à ce qu'il eût le vent à volonté. Ayant reconnu, par l'inspection des bannières, que le roi commandait lui-même sa flotte, les Français firent avancer *le Saint-Christophe*, leur plus grand navire, et défièrent l'ennemi. La bataille s'engagea : *le Saint-Christophe* fut enlevé à l'abordage; les archers et les arbalétriers s'envoyèrent une grêle de flèches; puis on se jeta, d'un vaisseau à l'autre, de grands crochets attachés à des chaînes de fer, et sur les ponts, rendus de la sorte immobiles, les hommes d'armes se chargèrent comme en rase campagne. L'amiral génois ayant pris en flanc les ennemis, la victoire parut un instant indécise; mais depuis le matin les Brugeois et les habitants des villes voisines accouraient à l'Écluse pour venir en aide aux Anglais. Vers les cinq heures du soir, ils s'embarquèrent, et leur arrivée décida du sort de la journée. L'armée navale de France fut détruite, Nicolas Béhuchet pendu au mât de son vaisseau, et le sang de plus de trente mille matelots rougit la mer[1].



BATAILLE DE L'ÉCLUSE (1340).

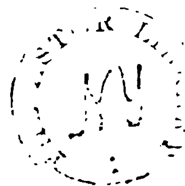
[1] *Chroniques* de Froissart, t. III, p. 196.

Cette victoire excita en Flandre un grand enthousiasme; toutes les communes firent une réception pompeuse à Édouard qui, accompagné d'Artevelde, se rendit à Vilvorde, afin d'y arrêter avec ses alliés le plan d'une nouvelle campagne. On résolut de commencer par le siége de Tournai. En apprenant que cette ville importante était menacée, Philippe y envoya la fleur de sa chevalerie. L'armée des alliés comptait cent vingt mille hommes, Anglais, Flamands, Hennuyers, Brabançons. Dès les premiers jours du siége, le roi de France se mit lui-même en observation, entre Lille et Douai, avec des forces plus considérables encore : au duc de Brabant, au comte de Hainaut, à Jacques d'Artevelde, il avait opposé les trois rois d'Écosse, de Bohême et de Navarre, toute la France féodale et les petits souverains du voisinage, les comtes de Savoie, de Genève et de Montbéliard, les évêques et les seigneurs de la Lorraine impériale. Le siége durait depuis six semaines et la garnison commencait à s'épuiser. Philippe se mit en marche, fit défiler son armée par le pont de Bouvines, et vint se poster à deux lieues de son rival. Défié par Édouard à un combat singulier, il n'accepta point ce cartel, malgré les murmures de sa noblesse. Sur ces entrefaites, la veuve du comte de Hainaut (Guillaume Ier), qui s'était retirée à l'abbaye de Fontenelle, près de Valenciennes, Jeanne de Valois, sœur du roi de France et mère de la reine d'Angleterre, s'entremit pour amener la paix; elle sollicita tour à tour son frère et son gendre, et ses efforts furent enfin couronnés d'un plein succès. Le 25 septembre, les belligérants conclurent une trêve qui devait durer jusqu'au 24 juin 1341, et dont le terme fut ensuite prorogé jusqu'aux fêtes de la Saint-Jean 1342. Il avait été question d'exclure la Flandre de cet armistice. Mais Artevelde dit aux plénipotentiaires d'Édouard : « Seigneurs, prenez garde à la paix que vous allez faire : si nous n'y sommes pas compris en tout et pour tout, nous ne bougeons point d'ici. » Il obtint les conditions les plus avantageuses : Philippe de Valois proclamait le pardon du passé et faisait remise aux Flamands de toutes les sommes dont ils étaient restés redevables à la suite des traités précédents.

Artevelde, dont on admirait la valeur sur les champs de bataille, se signalait, comme administrateur, par une rare habileté; il savait mettre à profit les circonstances pour augmenter sa popularité et fortifier son pouvoir. Insulté par l'échevin Jean Van Steenbeke, il le poursuivit et alla investir sa maison à la tête de vingt-six bannières; mais les magistrats lui ayant notifié qu'ils ne souffriraient point qu'on violât impunément le domicile d'un citoyen, il s'inclina aussitôt devant l'autorité de la justice, et se constitua prisonnier en même temps que son adversaire. Les tribunaux condamnèrent à l'exil ce dernier, ainsi que ses partisans, tandis qu'Artevelde fut réintégré dans toutes ses dignités. L'autorité qu'il vient de reconquérir, il l'emploie à donner à la commune de Gand une nouvelle organisation. La population est divisée en trois classes : bourgeois, propriétaires, artisans et drapiers; à la tête de chacune se trouve un doyen qui lui servira de chef dans la paix comme dans la guerre. Le doyen de la bourgeoisie ou échevin de la *keure* conserve le pas sur les deux autres; mais il n'a sous ses ordres que trois bannières, tandis que le doyen des artisans dirige les cinquante-deux ban-



JACQUES ARTEVELDE.



nières des métiers et que celui des drapiers est à la tête de vingt-sept corps de tisserands. Le doyen des artisans, devenu en réalité le personnage le plus influent de la ville, porta le titre de *souverain doyen*[1]. En se faisant élire le premier à cette charge, Artevelde assurait sa domination. Il était digne d'ailleurs de commander à ses concitoyens, car il ne s'était pas borné à établir son ascendant dans une seule commune : il avait fait une véritable nation de cette confédération de villages et de cités dont se composait la Flandre. Pour faciliter et accélérer les mouvements militaires, il l'avait partagée en trois cercles, dont les chefs-lieux étaient Bruges, Gand et Ypres. Chaque cercle avait pour directeurs les hauts échevins du chef-lieu, à qui étaient confiées l'administration civile et la surintendance de la guerre[2].

Malheureusement Artevelde ne put étouffer l'anarchie qui accompagne presque toujours les commotions politiques. Son autorité, contestée par un parti encore puissant, finit par se briser contre la violence des passions déchaînées. Depuis longtemps la fabrication et le trafic des draps excitaient une funeste rivalité entre les grandes communes et celles du second ordre. Lorsque Gand, Bruges et Ypres furent parvenues à monopoliser ce commerce, les campagnes se révoltèrent contre les villes et les corporations s'armèrent les unes contre les autres. Artevelde eut beau parcourir le pays pour inspirer la terreur par de sanglantes exécutions, rien ne put arrêter l'effervescence populaire. A Bruges, les tisserands massacrèrent les courtiers; dans la West-Flandre, les habitants d'Ypres saccagèrent Poperinghe. Gand même devint le théâtre d'une épouvantable lutte. Dans cette ville, une sourde inimitié avait toujours existé entre les tisserands, qui formaient l'aristocratie marchande, et les foulons, qui composaient la plèbe. En 1344, les foulons s'insurgèrent : ils demandaient une augmentation sur le prix de chaque pièce de drap qui sortirait de leurs ateliers, alléguant, pour justifier cette prétention, que l'ancien salaire ne pouvait suffire à leurs besoins. Les tisserands ayant refusé d'accéder à cette demande, les deux partis coururent aux armes et s'assemblèrent sur le marché du Vendredi. Là une véritable bataille s'engage. On s'entr'égorge pendant un jour entier avec une telle furie que la présence même des hosties saintes, apportées sur la place, ne peut faire cesser cette scène d'horreur. Les combattants ne se séparent qu'après avoir laissé quinze cents cadavres sur le sol. La popularité d'Artevelde

[1] Notice sur Jacques d'Artevelde, par Moke, dans la *Revue nationale de Belgique*, t. IV. — Il faut consulter aussi, dans les *Bulletins de l'Academie royale de Belgique*, t. XXIII, les dissertations de MM. Kervyn de Lettenhove et J. de Saint-Genois, en réponse aux considérations de M. de Gerlache sur le rôle historique de la commune en Flandre et de Jacques d'Artevelde.

[2] Voici quelle était, avant le système de centralisation introduit en Flandre par Artevelde, l'organisation militaire des communes : « En général, tous les habitants libres des villes, bourgeois et gentilshommes, devaient suivre à la guerre la bannière communale. Tout homme libre, à quinze ans, était déclaré *mansvaert*, et le bailli l'inscrivait sur la liste de campagne. On était obligé de marcher à la guerre jusqu'à l'âge de soixante ans. Les exemptions de service n'étaient accordées qu'aux femmes et quelquefois aux gouverneurs, aux échevins, aux jurés des villes, aux notaires, aux physiciens (médecins), aux avocats, aux meuniers et aux boulangers. Chaque localité était divisée en paroisses, en quartiers (*vicus*, *wyken*), et chaque paroisse en voisinages. Le voisinage avait à sa tête un doyen, nommé à Gand, à Bruges, à Bruxelles, etc., *hondertman*, et ailleurs *deken*. Il était chargé de la police de son voisinage et avait ses officiers, les dizeniers, qui formaient son conseil. Les baillis commandaient les centeniers et portaient la bannière du wyk sur laquelle on lisait le cri de guerre. Un certain nombre de localités voisines étaient ordinairement annexées aux villes principales et s'adjoignaient à elles pour marcher à la guerre; mais les habitants des villages, qui n'étaient point soumis à un seigneur particulier, allaient à l'armée sous la conduite des baillis. » *Hist. de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*, par le major Guillaume (*Mém. cour. de l'Académie de Belgique*, t. XXII).

s'évanouissait : les uns déploraient l'abaissement de leur prince légitime, tandis qu'un grand nombre d'autres se montraient jaloux de la dictature qui avait été conférée à un simple bourgeois.

On ne pouvait toutefois reprocher aucune trahison à ce grand politique. Porté au pouvoir par les acclamations du peuple, il l'exerçait suivant les lois. A la vérité, il avait substitué Édouard III à Philippe de Valois comme suzerain de la Flandre; mais il n'avait pas détrôné Louis de Nevers et, quoique ses adversaires lui attribuassent ce projet, il ne songeait point à transférer le comté au prince Noir, fils du roi d'Angleterre. Pour consolider l'alliance anglaise, il croyait seulement qu'il serait avantageux de marier l'héritier du comte de Flandre à une fille d'Édouard. Ses partisans pensaient aussi que l'absence et l'hostilité déclarée de Louis de Nevers rendaient nécessaire la création d'un *ruwaerd* ou régent, chargé d'exercer provisoirement l'autorité suprême. Tels furent, en réalité, les projets dont s'occupèrent les représentants des villes flamandes dans les entrevues qu'ils eurent avec Édouard III, revenu à l'Écluse (1345). Une assemblée des députés des communes fut ensuite tenue à Bruges, le 16 juillet, et leurs suffrages unanimes désignèrent, pour la dignité de ruwaerd de Flandre, Sohier de Courtrai, héritier d'un nom populaire et uni étroitement par les liens du sang au célèbre dictateur gantois.

Les ennemis d'Artevelde, mettant à profit son absence, travestissent ses projets et excitent la plèbe contre lui. Les uns l'accusent d'avoir introduit clandestinement dans la ville et caché dans sa maison cinq cents archers gallois; d'autres publient qu'il a dilapidé les deniers publics[1]. Les partisans de Louis de Nevers s'agitent de leur côté, et l'or du prince entretient la fureur de la populace.

Artevelde revient à Gand, le dimanche 17 juillet 1345, vers l'heure de midi. En chevauchant par les rues, accompagné de ses amis, il s'aperçoit qu'il se trame quelque chose contre lui : ceux qui avaient coutume de le saluer lui tournaient le dos et rentraient dans leurs maisons; plusieurs même, des plus mutins, allaient jusqu'à crier : « Voilà celui qui est trop grand maître en la comté de Flandre : ce qui n'est pas à souffrir. » Prévoyant un soulèvement prochain, le capitaine de Saint-Jean presse le pas, arrive à son hôtel, situé au Calanderberg, fait fermer et barricader portes et fenêtres. A peine s'est-il mis en sûreté, que la foule grossit dans la rue. Bientôt il voit son hôtel assiégé. Dans ce moment critique, ses serviteurs déploient un grand courage; ils réussissent d'abord à repousser les assaillants, mais enfin les portes sont brisées, et la multitude se répand dans les cours en poussant des vociférations. Alors Artevelde, tête nue, paraît à la fenêtre d'une tourelle : — « Bonnes gens, » s'écrie-t-il, « que vous faut-il? En quelle manière vous puis-je avoir courroucés? Dites-le moi. — Qu'avez-vous fait du trésor de Flandre? » crie la foule. —

[1] Comme capitaine d'une paroisse de Gand, Artevelde jouissait d'un traitement de douze livres de gros par an : du reste, il ne laissa pas en tout une fortune qui pût dépasser la valeur de cent bonniers de terre. Il n'avait ni dilapidé le trésor public, ni introduit des soldats étrangers dans la ville. Un détachement anglais se trouvait cantonné à Wondelghem, village à deux lieues de Gand; mais il n'entra point dans la commune. A Voisin. *Examen critique des historiens de Jacques d'Artevelde.*

« Certes, seigneurs, » répond Artevelde, « je n'ai jamais rien pris au trésor. Retirez-vous doucement, je vous en prie, et revenez demain au matin : je vous satisferai. » — « Non, » répliquent les insurgés. « Nous savons de vérité que vous l'avez depuis longtemps envoyé en Angleterre à notre insu. C'est pourquoi il vous faut mourir. » La réponse d'Artevelde aurait dû toucher ce peuple en délire. — « Seigneurs, » dit-il d'une voix brisée par l'émotion, « je suis ce que vous m'avez fait : vous me jurâtes jadis que vous me défendriez contre tous, et maintenant vous prétendez me tuer sans raison. Vous pouvez le faire, si vous voulez; car je ne suis qu'un seul homme contre vous tous. Mais rappelez-vous le temps passé; considérez mes services. Avez-vous oublié combien le commerce était déchu dans ce pays et comment je le relevai? Pendant neuf ans que je vous ai gouvernés, vous avez eu toutes choses à souhait, blé, avoine, argent. Vous me savez bien peu de gré des grands biens que je vous ai faits. » Ces paroles si nobles et si touchantes n'attendrissent point la foule. — « Descendez! » crie-t-elle, « et ne sermonnez plus de si haut, car nous voulons avoir compte et raison du grand trésor de Flandre [1]. » Artevelde, se voyant perdu, ferme la fenêtre, descend et veut chercher droit d'asile dans l'église voisine. Mais déjà plus de quatre cents forcenés avaient envahi son hôtel : tombé au milieu d'eux, il reçoit la mort d'une main inconnue, et dix de ses principaux partisans sont immolés avec lui [2].

On rapporte que les meurtriers, tenant d'une main le poignard et de l'autre la torche, en même temps qu'ils ôtaient la vie au capitaine de Saint-Jean, mettaient le feu à sa chancellerie. Les chefs de la conspiration voulaient sans doute qu'il ne restât de lui aucune trace dans l'histoire ; mais elle a conservé religieusement son souvenir, comme celui d'un grand citoyen et du politique le plus éminent du XIV[e] siècle [3].

Sa mort ne changea rien à l'état du pays. Les communes continuèrent à se gouverner, et le comte, s'étant rendu à Termonde avec quelques troupes, ne sut pas défendre cette place contre les Gantois, qui en avaient formé le siége pour y empêcher la fabrication de certaines qualités de drap dont ils voulaient se réserver le monopole. Il fut contraint de retourner à la cour de France. Quant à l'alliance conclue précédemment entre l'Angleterre et la Flandre, elle ne fut pas même troublée. En apprenant le meurtre de *son grand amy et cher compère* (c'est ainsi qu'il désignait Artevelde), Édouard III avait, il est vrai, fulminé des menaces terribles contre les Gantois ; mais les excuses que vinrent lui faire, à Westminster, les députés des communes adoucirent bientôt

[1] *Chroniques* de Froissart. — Ce chroniqueur féodal, si hostile à Jacques d'Artevelde, avoue d'ailleurs que ceux qui le tuèrent étaient de *méchans gens*.

[2] *Chronique* de Jean de Dixmude.

[3] Il fut enterré dans l'église abbatiale de la Byloque à Gand ; trente ans après, des lampes expiatoires brûlaient devant sa tombe. — L'émeute dont Artevelde fut victime ne peut être considérée comme une réaction : quelques savetiers et corroyeurs, excités par les largesses des partisans du comte et soutenus par les foulons, qui brûlaient de venger leur défaite récente accomplirent un attentat que réprouva le sentiment national. — C'est également à tort qu'on a imputé la mort d'Artevelde à Gérard Denys, doyen des tisserands. « Loin de favoriser le comte de Flandre, » dit Kervyn de Lettenhove, « il devait mourir sur la place publique, frappé par les hommes d'armes de Louis de Male, au moment où les tisserands réunis autour de lui répétaient leur ancien cri : *La commune et le roi d'Angleterre.* »

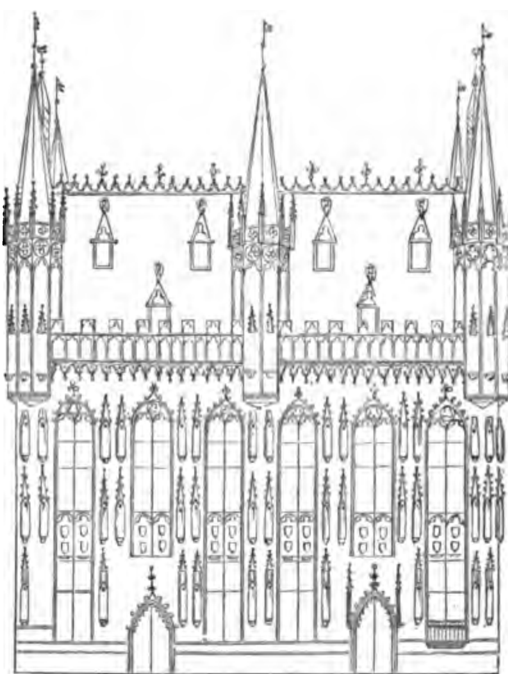
cette douleur feinte ou réelle. D'autres projets le préoccupaient, d'ailleurs, et détournaient son attention des Flamands.



MORT DE JEAN DE LUXEMBOURG (1346).

En 1346, il se décide à envahir la France par la Normandie; il aborde au port de la Hogue avec une flotte de mille vaisseaux et, après avoir débarqué ses troupes, il se dirige sur Paris. Cependant l'armée française s'avançant, il se replie sur la Picardie, dans l'espoir d'éviter une rencontre. Mais Philippe de Valois

Poitiers (1356). Loin de fuir, comme les autres princes, dès les premiers traits lancés par les Anglais, il voulut, quoique âgé de seize ans à peine, combattre aux côtés de son père et partager ensuite sa captivité ; aussi l'avait-on surnommé *le Hardi* et, à sa mort, le roi Jean lui avait-il laissé la souveraineté de la Bourgogne, où l'ancienne maison ducale venait de s'éteindre. Louis de Male s'opposait de toutes ses forces à l'union que le roi voulait conclure : il avait engagé sa parole à Édouard III [1] et il ne croyait plus aux promesses stériles de la France. Pour le décider, on lui envoya sa mère ; mais ni larmes ni supplications ne purent le fléchir. Courroucée du peu de pouvoir qu'elle avait sur son fils, la vieille Marguerite de France écarta tout à coup sa robe, et se découvrant la poitrine : « Puisque vous ne voulez point obéir à la volonté de votre roi et de votre mère, » s'écria-t-elle, « pour vous faire honte, je vais trancher ce sein qui vous a nourri vous et point d'autres, et je le donnerai à manger aux chiens. Sachez aussi que je vous déshérite et que vous n'aurez jamais mon comté d'Artois. » Le comte, ému de cette menace, se laissa enfin convaincre ; il donna sa fille au duc de Bourgogne ; mais, comme une sorte de compensation pour le sacrifice qu'il faisait, il exigea une somme de cent mille francs et la restitution des villes de Lille, de Douai et d'Orchies. Charles le Sage consentit à tout, et le mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite de Male fut célébré, le 19 juin 1369, dans l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand [2].



HÔTEL DE VILLE DE BRUGES, COMMENCÉ EN 1377.

Malheureusement Louis de Male n'avait pas tardé à démentir les brillantes espérances que pouvait faire concevoir le commencement de son règne. Les plaisirs et la corruption régnaient à sa cour. Les spectacles, les jeux, les tournois, les fêtes de toute espèce avaient deux fois épuisé son trésor ; et des impôts jusqu'alors inconnus avaient dû être établis pour couvrir les dépenses qu'entraînait ce luxe extravagant [3]. Telle fut l'origine d'une nouvelle guerre civile. Le comte ayant fait une troisième demande de subsides, les Gantois murmurèrent (1379). Un doyen des métiers alla jusqu'à dire publiquement à Louis de Male, sur la place du marché aux grains, qu'il n'était pas juste que la sueur

[1] Ce prince, si célèbre dans les annales du moyen âge, vécut jusqu'en 1377 et régna cinquante et un ans.

[2] Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, Philippe le Hardi, liv. Ier.

[3] On prétend aussi que Louis de Male avait onze bâtards, garçons ou filles, élevés, nourris et dotés sur son trésor.

du peuple servit à entretenir des histrions et des baladins. Le parti des mécontents grossit bientôt, et les *chaperons blancs* furent réorganisés : c'était une sorte de corporation militaire, composée des citoyens les plus déterminés. Un acte entaché de partialité allait porter au comble l'irritation de la puissante commune de Gand. Les Brugeois sollicitaient depuis longtemps la construction d'un canal qui, partant de Deynze, irait joindre la Lys pour la conduire dans leur cité; ils le demandaient sous prétexte de procurer de l'eau douce à l'immense population de la ville, mais, en réalité, afin d'entrer en concurrence avec les Gantois dans la navigation intérieure de la Flandre. Le comte, qui ne songeait qu'à remplir son trésor, vendit la concession du canal, malgré l'avis de son conseil [1]. Aussitôt le beffroi retentit à Gand; les chaperons blancs, conduits par Jean Yoens, doyen des bateliers, se réunissent, les bannières déployées, sortent de la ville, tombent à Deynze sur les pionniers brugeois et les mettent en fuite (1379). Transporté de colère, Louis envoya son bailli à Gand avec deux cents chevaux pour arrêter l'audacieux bourgeois; mais les chaperons blancs les attaquent à l'improviste, massacrent le bailli, lacèrent la bannière du prince. Les rebelles victorieux sortent une seconde fois de la commune pour saccager les manoirs des gentilhommes; exaspérés contre leur comte, ils livrent aux flammes le magnifique château de Wondelghem, qu'il aimait beaucoup et dont la construction lui avait coûté plus de deux millions de francs. Bientôt Ypres et Bruges même se joignirent au parti populaire. De leur côté, les Gantois, pour combler le vide que laissait dans leurs rangs la perte de Jean Yoens, mort empoisonné, élurent quatre nouveaux capitaines des plus hardis, parmi lesquels se distinguait Pierre Van den Bossche.

Les nobles, qui tenaient le parti de leur souverain, s'étaient renfermés pour la plupart dans la ville d'Audenarde. Les gens des communes vinrent les y assiéger; ils étaient soixante mille hommes, bien armés, pourvus de tout, ayant des canons et des machines de guerre; mais la vaillante garnison ne s'intimida point : elle se défendit avec vigueur jusqu'à ce Philippe de Bourgogne vînt s'interposer entre le comte et les communes insurgées (novembre 1379). Louis de Male accorda une amnistie générale et promit de fixer son séjour à Gand. Il y fut bien accueilli, sans que toutefois les habitants voulussent consentir à la dissolution des *chaperons blancs*. Aussi, après être resté cinq ou six jours seulement dans leur ville, retourna-t-il brusquement à Lille. La guerre recommença et les chaperons blancs surprirent Audenarde. Cependant Bruges se détacha de l'alliance de Gand et reçut Louis de Male dans ses murs; divisée en deux camps, la Flandre fut impitoyablement ravagée, d'un côté par les rebelles, de l'autre par les partisans du comte. Une deuxième paix, conclue au mois de juin 1380, fut rompue par les Gantois dès le commencement d'août. Le comte, appuyé par les hommes d'armes de Bourgogne, remporta plusieurs avantages; mais, s'étant cru assez fort pour assiéger Gand, il fut vigoureusement repoussé. Les négociations qui recommencèrent alors n'aboutirent à aucun arrangement durable.

[1] Il ne s'agissait de rien moins, selon un historien, que de détourner la Lys par un canal qui devait la joindre à la Reye : ce qui aurait permis de fixer à Bruges l'étape des blés de l'Artois, dont Gand avait joui sans interruption.

Au printemps de 1381, Louis de Male avait réuni une nouvelle armée; tous les nobles de Flandre et les milices des villes fidèles étaient accourus sous sa bannière. Les rebelles ne furent nullement intimidés; ils marchèrent au-devant de l'ennemi et ne craignirent même point de venir attaquer le gros de l'armée à Nevele. Les forces du comte se composaient d'environ vingt mille hommes. Après avoir exhorté les chevaliers à faire de leur mieux pour tirer vengeance des chaperons blancs, il dit aux gens des communes : « Soyez sûrs que si vous vous enfuyez, vous n'y gagnerez rien ; car je vous ferai couper la tête à tous. » La bataille fut rude, malgré la disproportion des forces; quatre fois plus nombreux que leurs adversaires, les soldats de Louis ne l'emportèrent qu'après avoir rencontré une énergique résistance. Rasse de Herzeele, le plus brave des chefs gantois, tomba mort. Jean de Lannoy, autre capitaine, s'était réfugié dans le clocher du village : comme il se défendait avec héroïsme, on mit le feu à l'église ; il montra alors aux ennemis sa cotte remplie de florins et les leur offrit ; mais ils se moquèrent de lui. « Sautez, » lui disait-on, comme vous en avez tant fait sauter des nôtres. » Lorsque ce brave commença à se sentir suffoqué par les flammes, il s'élança dans l'espace et ses bourreaux le reçurent à la pointe de leurs piques.

La victoire de Nevele répandit la terreur en Flandre; les communes insurgées abandonnèrent les Gantois et donnèrent des otages à leur prince. Bientôt la ville de Gand fut bloquée de nouveau : l'armée comtale vint camper à Heusden, après avoir brûlé Grammont, où le parti populaire avait voulu résister. Mais un événement imprévu força encore une fois Louis de Male à lever le siége. Gauthier d'Enghien passait pour le plus vaillant de ses chevaliers : le comte l'aimait beaucoup, l'appelait son fils et se plaisait à dire que ce noble et bel enfant deviendrait par la suite un grand capitaine. On n'entendait parler que des faits d'armes du sire d'Enghien, qui ne laissait aucun repos aux Gantois. Le voyant d'humeur si aventureuse, ceux-ci avaient conçu l'espoir que sa valeur imprudente finirait par l'entraîner dans quelque mauvais pas. Animés du désir de venger les massacres de Grammont, ils le guettèrent si bien, qu'un jour il tomba avec quelques-uns des siens dans une embuscade. « Maintenant, à la mort! » lui crièrent-ils. — « C'est trop tard pour s'en tirer, » dit d'Enghien : « il ne nous reste qu'à vendre chèrement notre vie. » Le brave sire et ses compagnons firent le signe de la croix, se recommandèrent à Dieu et à saint George, et moururent en combattant. Les Gantois portèrent leurs corps en triomphe dans la ville ; ils vendirent, pour la somme de dix mille francs, celui du jeune d'Enghien au comte Louis, qui, accablé de douleur, leva le camp [1].

Cependant les chefs de la commune s'aperçurent que l'incertitude et le découragement se glissaient parmi la population : les riches commençaient à faiblir et les artisans à se fatiguer. « Si Jacques d'Artevelde vivait, » disaient les bourgeois, » nos affaires seraient en bon état et nous aurions paix à volonté. » Or, Jacques d'Artevelde avait laissé un fils [2], qui déjà jouissait d'une grande

[1] Barante, liv. Ier.

[2] Il était né à Gand en 1340, et avait été tenu sur les fonts baptismaux par Philippine de Hainaut, reine d'Angleterre.

autorité parmi le peuple ; car il commandait un des cinq corps d'armée sortis de Gand en 1381. Un jour (24 janvier 1382), Pierre Van den Bossche vint le trouver et lui dit brusquement : « Philippe d'Artevelde, voulez-vous suivre mon conseil ? Je vous ferai le plus grand de toute la Flandre. » — « Et comment cela ! » répondit-il. — « Besoin nous est de choisir un souverain capitaine d'un grand renom. Vous aurez le gouvernement et l'administration de la ville ; vous ressusciterez en ce pays votre père Jacques. Il m'est facile de vous mettre en sa place. » — « Pierre, » repartit Philippe, « vous m'offrez là une grande affaire ; je vous crois et vous promets que, si vous me donnez l'autorité, je ne ferai rien sans votre conseil. — « Mais, » ajouta Van den Bossche, « saurez-vous vous montrer inflexible? Car un homme de la commune tel que vous, et principalement pour ce que nous avons à faire, ne vaudrait rien s'il n'imposait pas par sa sévérité. Les Flamands veulent être ainsi menés. » — « Je ferai ce qu'il faudra, » dit Artevelde.

Le lendemain Pierre Van den Bossche proposa ce choix au peuple. Tous s'écrièrent aussitôt : « Nous n'en voulons pas d'autre : qu'on aille le chercher. » — « Non, » dit Pierre, « allons plutôt le trouver et nous expliquer avec lui. » Alors les bourgeois, ayant à leur tête les doyens des métiers, s'en vinrent chez Philippe d'Artevelde pour lui offrir le suprême commandement. Les doyens lui expliquèrent comment la ville de Gand avait besoin d'un chef énergique, et comment aussi tous ses concitoyens le préféraient à cause de la mémoire de son père. « Vous dites, » répondit-il, « que vous y êtes portés par l'amour que vos pères ont eu pour le mien ; et cependant, malgré tous les grands services qu'il leur avait rendus, ils finirent par le tuer. Une telle récompense est peu propre à m'encourager. » Van den Bossche répliqua : « Vous serez toujours si bien conseillé, que personne n'aura à se plaindre de vous. » Philippe d'Artevelde se laissa enfin persuader ; il accepta la dictature : on le conduisit sur le marché du Vendredi où, après avoir reçu le serment de fidélité de la part du peuple, il jura à son tour de lui être fidèle, comme premier capitaine de la ville de Gand et comme ruwaerd de Flandre [1]. Il déploya dès l'origine autant de vigueur que d'activité. Les décrets suivants furent publiés : « Celui qui commettra un homicide aura la tête tranchée ; toutes les inimitiés particulières seront suspendues jusqu'au quatorzième jour qui suivra la conclusion de la paix avec le comte ; celui qui se battra, mais sans faire de blessure à son adversaire, sera condamné à quarante jours de prison, au pain et à l'eau ; les blasphémateurs et les perturbateurs du repos public seront punis de la même peine ; les plaintes du pauvre seront écoutées comme celles du riche ; le compte des revenus de la ville se fera tous les mois, et chaque bourgeois portera un gantelet blanc sur lequel seront écrits ces mots : *God, help my* (Dieu, aidez-moi). »

Louis de Male conçut l'espoir de réduire les rebelles par la famine. Le duc de Brabant et le comte de Hainaut avaient interdit à leurs sujets de commercer avec la commune insurgée, et d'y porter des vivres et des provisions ; Louis

[1] Froissart, II, Barante, I ; Kervyn, III, *passim*.

avait fait la même défense aux habitants de la Flandre : la place se trouvait ainsi bloquée au milieu de la province soumise. Deux gentilshommes eurent



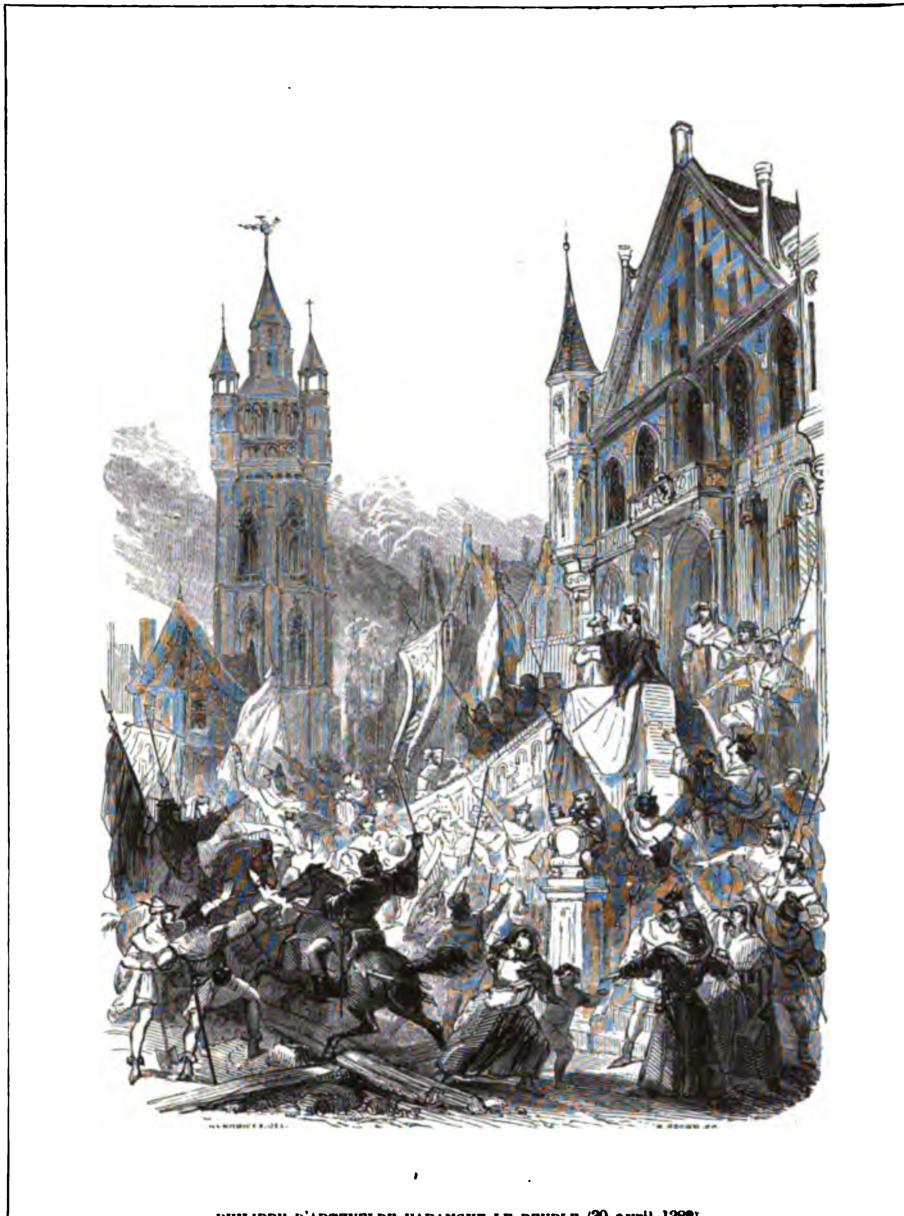
LES GANTOIS OFFRENT A PHILIPPE D'ARTEVELDE LE GOUVERNEMENT DE LEUR VILLE (1382).

alors pitié de leurs concitoyens; ils allèrent trouver le comte à Harlebeke et obtinrent que la paix serait faite si la ville consentait à livrer deux cents otages. De retour à Gand, ils firent leur rapport au peuple. « Comment avez-vous osé, » s'écria Pierre Van den Bossche, « traiter à de si honteuses con-

ditions? On voit bien que ce n'est ni vous ni vos amis qui serez dans les deux cents prisonniers. Vous avez fait votre affaire : nous allons faire la nôtre. » Les deux négociateurs furent emprisonnés et bientôt décapités. Cependant les vivres commençaient à manquer; les greniers étaient vides et l'on avait forcé ceux des abbayes. Une troupe de douze mille hommes sortit de la ville pour tâcher d'y faire entrer quelques provisions; hâves et jaunis par la faim, ils allèrent demander des secours aux portes de Louvain et de Bruxelles. Les habitants des grandes communes brabançonnes se montrèrent pleins de sympathie pour la cause défendue par les Gantois; les Liégeois aussi envoyèrent soixante chariots chargés de blé. Cent mille hommes se portèrent à leur rencontre et les amenèrent dans la ville, qui put tenir encore pendant quelques jours.

Artevelde et les autres chefs, touchés des souffrances endurées par leurs concitoyens, avaient consenti à se sacrifier pour leur salut. Accompagné de douze bourgeois, le ruwaerd se rendit à Tournai pour traiter de la paix avec les commissaires du comte de Flandre, de la duchesse de Brabant, du comte de Hainaut et de l'évêque de Liége. Il demanda seulement que Louis de Male jurât de respecter la vie et les franchises des bourgeois de Gand en général, et se contentât d'en bannir quelques-uns à perpétuité. Les commissaires du comte répondirent que celui-ci exigeait que tous les habitants de la ville insurgée, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de soixante, vinssent au-devant de lui, pieds nus, en chemise et la corde au cou, jusqu'au Buscampveld, à mi-chemin de Bruges, et là se missent à sa merci. Philippe d'Artevelde rentra à Gand le 29 avril 1382. Les bourgeois, impatients de connaître leur sort, se réunirent le lendemain sur le marché du Vendredi. Après avoir raconté en détail toute la négociation, le ruwaerd adressa au peuple ces énergiques paroles : « Vous savez, bonnes gens, que nous n'avons plus de vivres, et qu'il y a ici trente mille personnes qui, depuis quinze jours, n'ont pas mangé un morceau de pain. Or, il y a trois partis à prendre : le premier, de nous enfermer dans la ville, d'aller confesser nos péchés, de nous jeter à genoux dans les églises et les monastères, et d'y attendre la mort comme des martyrs à qui l'on a refusé toute miséricorde; le second, c'est de s'en aller tous, hommes, femmes, enfants, pieds nus et la corde au cou, sur la route de Bruges, crier merci à monseigneur le comte de Flandre; enfin le dernier parti est de choisir cinq à six mille hommes des mieux armés et des plus vaillants, et de les envoyer attaquer sur-le-champ les troupes comtales. Si nous mourons, ce sera au moins honorablement : Dieu aura pitié de nous, et le monde dira que nous avons loyalement soutenu notre querelle. Voyons donc laquelle de ces trois choses vous voulez faire. » — « Cher seigneur, » s'écrièrent les Gantois, « nous avons toute confiance en vous : conseillez-nous. » — « Eh bien, par ma foi, » dit Artevelde, « mon avis est que nous allions, à main armée, trouver le prince. » — « Ainsi soit fait, » répondirent-ils. — « Retournez donc en vos maisons et préparez vos armures : je vais envoyer le capitaine de chaque paroisse choisir les mieux équipés et les plus dignes. » Le ruwaerd se trouva bientôt à la tête de cinq mille hommes d'élite, décidés à vaincre ou à mourir; l'artillerie fut placée sur des

chariots, et l'on délivra aux compagnons d'Artevelde tout ce qui restait de vivres dans la ville : cinq charrettes de pain et deux tonneaux de vin. Les habi-

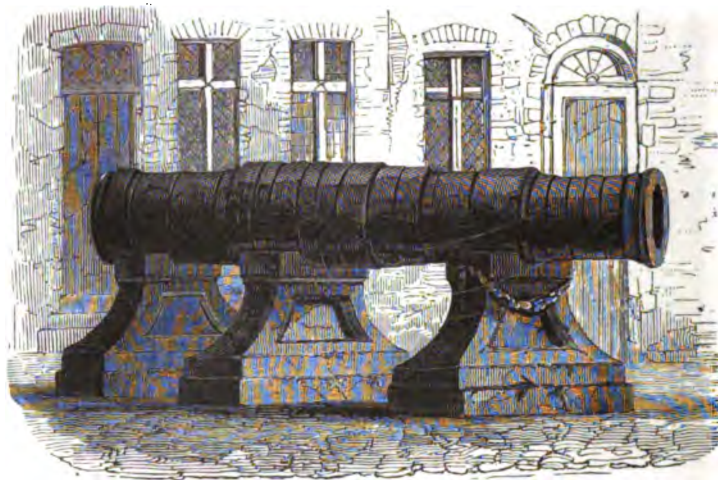


PHILIPPE D'ARTEVELDE HARANGUE LE PEUPLE (30 avril 1382).

tants vinrent leur dire adieu, puis fermèrent les portes, résolus à brûler la cité et à s'ensevelir sous ses ruines, si leurs frères succombaient dans l'entreprise.

Ce fut le 2 mai 1382 que la dernière armée de Gand s'approcha de Bruges. Philippe d'Artevelde établit son camp dans la bruyère de Beverholt; comme il

craignait d'être enveloppé par les forces comtales qui se composaient de plus de quarante mille hommes, il couvrit sa petite troupe par des retranchements en terre, derrière lesquels il plaça trois cents pierriers [1]. Le lendemain, on annonça à Louis de Male l'arrivée des Gantois. « Il faut avouer qu'ils ont du courage, » dit-il, « puisqu'ils aiment mieux périr par le fer que par la faim. » Artevelde avait ordonné que la messe fût célébrée dans son camp, des frères mineurs, venus à la suite de leurs concitoyens, officièrent, en conséquence, dans sept endroits différents et prêchèrent, comme on le leur avait recommandé, pour encourager des hommes épuisés par les privations. Puis le chef rassembla ses compagnons autour de lui et leur montrant les cinq charrettes : « Voici, » leur dit-il, « toutes vos provisions : partageons-les cordialement et en bons frères. Après celles-là, si vous voulez manger, il faut en gagner d'autres par l'épée. » Les Gantois se placèrent en bataille; on leur distribua un peu de pain et de vin; et ils attendirent l'ennemi de pied ferme. Louis de Male sortit enfin de la place, à la tête de trente mille hommes des corporations et d'une garde à cheval de huit cents nobles. Les Brugeois commencèrent l'attaque et lancèrent avec leurs machines une grêle de pierres. Les Gantois, acculés à un marais, mais défendus par leurs chariots et leurs retranchements, y répondirent vigoureusement en lâchant, d'une seule volée, tous leurs canons, qui répandirent le désordre dans les rangs de leurs ennemis; puis ils les chargèrent avec impétuosité et en firent un grand carnage. Les chevaliers, retranchés sur les hauteurs d'Assebrouck, essayèrent en vain de rallier la milice brugeoise; ils furent entraînés par la déroute. Le comte lui-même, renversé de cheval, ne se tira qu'à grand'peine de la foule des fuyards. Les vainqueurs entrèrent dans Bruges et se mirent en bataille sur la place du Marché. Pour ne pas tomber en leur pouvoir, Louis de Male se fit désarmer par son valet, dont il revêtit la houppelande, en lui recommandant de ne pas le trahir s'il était pris. Ensuite, protégé par les ténèbres, il erra d'asile en asile, tandis que les



PIERRIER MONSTRE (1382), conservé à Gand.

[1] L'artillerie des Gantois consistait, selon Barante, en petits canons ou *ribaudequins* portés sur deux roues comme une brouette, et qu'un homme ou deux pouvaient manœuvrer. La grande bombarde qu'on voit encore, près du marché du Vendredi à Gand, date de cette époque; elle fut employée, dit-on, au siége d'Audenarde dont il est question plus bas, p. 312.

Gantois parcouraient la cité en tous sens, le cherchant lui et ses partisans, qui étaient immolés à mesure qu'on les découvrait. Vers minuit, Louis se trouvait dans une ruelle écartée, devant la demeure d'une pauvre femme. Il entra dans cette maison sale et enfumée, où il n'y avait qu'une salle basse et une soupente à laquelle on montait par une mauvaise échelle. « Femme, sauve-moi, » dit Louis de Male : « je suis ton seigneur le comte de Flandre. » — « Ah! je vous connais bien, » répondit la mendiante; « j'ai souvent reçu l'aumône à votre porte. Montez vite à cette échelle et cachez-vous dans le grabat où dorment mes enfants. » Le comte y grimpa comme il put, et se blottit entre la paillasse et le matelas. A peine s'était-il mis en sûreté que des Gantois entrèrent. Un flambeau à la main, ils visitèrent le taudis; mais n'apercevant dans la



ENTRÉE DES GANTOIS A BRUGES (1382).

soupente que les enfants profondément endormis, ils ne poussèrent pas plus loin leur perquisition. Louis de Male parvint ainsi à s'échapper de la ville, seul et à pied. De son côté, Philippe d'Artevelde fit défendre, sous peine de mort, le pillage des maisons et les actes de violence. Un de ses parents qui avait transgressé cette défense fut précipité, par ses ordres, du haut d'une fenêtre sur les piques de ses compagnons d'armes. Cet exemple rassura les habitants, qui se réunirent sur le Marché et jurèrent fidélité au ruwaerd de Flandre. Cependant trois portes furent détruites, les fossés comblés, et les vainqueurs s'empressèrent de faire transporter chez eux les approvisionnements déposés à Damme et à l'Écluse. Après la prise de Bruges, toute la Flandre flamingante passa sous la domination de Philippe d'Artevelde, qui, retournant de Courtrai à Gand, reçut du peuple des honneurs inouïs. Plus encore que son père, il paraissait, selon les expressions du chroniqueur, le *vrai sire* du pays [1].

[1] Froissart, II Barante, I: Kervyn, III, *passim*.

Comme après la journée des Éperons d'or, les communes menaçaient de nouveau de détruire la féodalité. Une soif ardente de liberté tourmentait alors presque toute l'Europe. Les Gantois, disait-on, communiquaient avec les *maillotins* de Paris. Reims, Châlons, Orléans, Blois, Beauvais n'attendaient, pour massacrer la noblesse, que la nouvelle de leur triomphe. Liége et la Hollande se prononçaient pour eux. Les séditions des villes anglaises s'autorisaient également de l'exemple de la Flandre. *Toute gentillesse et noblesse,* comme dit Froissart, allait mourir et se perdre; la jacquerie allait devenir *grande et horrible,* si l'on ne parvenait à écraser les Gantois.

Tandis que ces derniers bloquaient Audenarde, où Daniel d'Halewyn s'était jeté avec un certain nombre de *Leliaerts,* Louis de Male, qui s'était réfugié en France, implora l'assistance de son gendre. Philippe, duc de Bourgogne, et oncle de Charles VI, devait naturellement prendre à cœur les intérêts de son beau-père. « Monseigneur, par la foi que je dois à vous et aussi au roi, je n'ai pas, » lui répondit-il, « une autre pensée que votre rétablissement : vous aurez satisfaction, car ce serait manquer à son devoir que de laisser une telle populace gouverner un pays. Si l'on n'y mettait ordre, toute chevalerie et seigneurie pourrait être détruite dans la chrétienté. » Il partit aussitôt pour se rendre auprès de Charles VI, à Senlis, où chacun s'enquérait avec anxiété des nouvelles de la Flandre. « Je ne désire rien plus que de m'armer, » s'écria le jeune roi. « car je n'ai pas encore porté les armes. »

Quand les Flamands furent instruits de cette résolution du monarque, ils essayèrent de l'en détourner. Ils lui écrivirent des lettres respectueuses, en le suppliant de leur servir de médiateur auprès de leur comte; mais ces lettres n'eurent aucun succès et les messagers furent même retenus en prison. Artevelde prit alors une détermination énergique. « Il faut, » s'écria-t-il, « nous allier aux Anglais, car le roi de France n'est qu'un enfant : c'est le duc de Bourgogne qui le mène, et il n'en demeurera pas là. Nous devons pourvoir à notre défense, ou du moins intimider les Français en leur montrant que nous allons avoir l'Angleterre pour appui. » Douze bourgeois furent, en conséquence, députés à Londres, pour y traiter d'une alliance; malheureusement les négociations traînèrent en longueur, et les villes flamandes restèrent seules pour repousser l'invasion qui les menaçait. On fit en France d'immenses préparatifs de guerre; tous les seigneurs, même des provinces les plus reculées, furent convoqués à Arras; on eut soin seulement de n'associer aucun corps de milices communales à une expédition dirigée contre les communes du royaume aussi bien que contre celles de Flandre. L'armée féodale s'éleva à quatre vingt mille hommes.

Vers la fin d'octobre 1382, Charles VI, après avoir été prendre l'oriflamme à Saint-Denis, partit de Paris, avec le duc Philippe, pour aller joindre ses troupes en Artois. Artevelde continuait néanmoins à montrer une grande tranquillité d'esprit : il demandait ironiquement comment le roi s'y prendrait pour pénétrer dans le pays. L'entreprise n'était pas, en effet, sans présenter de grandes difficultés. La Flandre est bornée presque entièrement par la Lys, rivière large et

profonde ; dans le reste de son étendue, elle touche à la mer et à l'Escaut : Calais et son territoire appartenant aux Anglais protégeaient à peu près tout l'espace entre la mer et la Lys. Le ruwaerd et les autres capitaines devaient donc principalement s'attacher à défendre les abords de ce cours d'eau, dont ils avaient fait couper tous les ponts. Cependant quelques hardis bannerets de l'avant-garde française, ayant fait transporter de Lille trois petites barques, essayèrent de passer, au-dessus de Commines, à un endroit où les bords de la rivière étaient assez couverts et mal surveillés. Un sire du Hainaut planta sa bannière dans une des nacelles et traversa la Lys avec huit de ses compagnons. Arrivés à l'autre bord, ils se cachèrent dans un petit bois d'aunes, où ils attendirent du renfort. Chevaliers et écuyers se mirent à travailler au pont, plaçant leurs boucliers sur les poutres, en guise de planches [1]. La garde des environs de Commines était confiée à Pierre Van den Bossche, qui avait neuf mille hommes sous ses ordres : cette troupe fut écrasée et les Français entrèrent dans la place, où les rejoignirent le roi et les princes. De Commines, l'armée féodale marcha sur Ypres, qui lui ouvrit ses portes; bientôt après, Furnes, Dunkerque, Cassel, Bergues, Bourbourg, Gravelines, Poperinghe et Thourout se soumirent également.

Philippe d'Artevelde avait rassemblé quarante mille combattants. La prudence lui commandait d'attendre les renforts anglais qui lui étaient promis; mais il était aussi de son devoir d'empêcher les ennemis de s'avancer jusqu'à Bruges. Le 25 novembre 1382, il partit de Rousselaere pour aller à leur rencontre; ayant trouvé une position convenable à West-Roosebeke, il y dressa ses tentes. Le 26, au soir, les deux camps étaient en face l'un de l'autre et, des deux côtés, on se préparait à une action décisive.

Le 27 au matin, comme un épais brouillard couvrait les deux armées, plusieurs chevaliers français furent envoyés à la découverte; ils rencontrèrent les troupes communales, qui avaient quitté leur position et s'avançaient sur le Mont-d'Or (*de Goudeberg*). Philippe d'Artevelde marchait à la tête des Gantois : chaque ville avait sa bannière; les corps de métiers étaient également précédés chacun de leur enseigne. Les troupes du ruwaerd se composaient de soldats d'élite, robustes, supérieurement équipés, couverts de casques de fer, de hoquetons et de brassards, armés de lances, de grands coutelas et de maillets. Artevelde, après avoir couronné la colline, négligea malheureusement de garnir les ailes et les derrières de son armée; se croyant certain de la victoire, il ordonna seulement à ses soldats de marcher en masse compacte, comme ils avaient fait à Beverholt, et d'entrelacer leurs bras afin de ne pas laisser pénétrer l'ennemi entre leurs rangs. Le duc de Bourgogne, qui désirait épargner le sang de ses futurs sujets, envoya un dernier héraut aux communiers pour leur proposer de se remettre à la merci de leur comte. Les Flamands répondirent « que le bon droit était de leur côté; qu'ils voulaient leurs privilèges et le maintien de leurs vieilles chartes; que, sans ces conditions, ils n'avaient rien à entendre et s'en

[1] Barante, I, *Philippe le Hardi*, passim.

remettaient à la justice de Dieu. » En les voyant s'avancer en une masse serrée, Olivier de Clisson, connétable de France, avait disposé sa chevalerie pour les envelopper. Mais leur première attaque fut irrésistible : tout plia, jusqu'au corps d'armée où se trouvait le roi. Bientôt les chevaliers, revenus de leur surprise, reformèrent leurs lignes; les Flamands à leur tour furent assaillis et enve-



MORT DE PHILIPPE D'ARTEVELDE (novembre 1382).

loppés sur leurs flancs; le désordre se mit alors parmi eux, et leur chef, qui cherchait à retenir les fuyards, périt foulé aux pieds des siens. La plupart des chroniqueurs évaluent à vingt-cinq mille hommes la perte que firent les communes dans cette fatale journée. La défaite de Groeninghe était vengée; la noblesse européenne, mise hors de péril. On chercha le corps de Philippe d'Artevelde; un soldat blessé le montra au milieu d'un monceau de Gantois :

Charles VI et sa suite contemplèrent un instant le cadavre du fameux ruwaerd qui fut ensuite pendu à un arbre. Le roi de France promit son pardon, et même sa faveur, au soldat qui pleurait sur le corps de son chef, s'il voulait devenir Français; mais ce brave, quoique affaibli par ses blessures, répondit avec une fermeté admirable : « C'est en vain que vous cherchez à me gagner : je sens avec joie que ma vie s'échappe avec mon sang ; j'ai toujours été, je suis et je mourrai Flamand. » Louis de Male, qui avait accompagné l'armée féodale, envoya des députés aux Gantois pour traiter avec eux. « Non, nous ne le reconnaissons plus pour notre souverain, » dirent ceux-ci : « il est notre tyran. Résolus de tout souffrir et de tout oser, nous lui déclarons une guerre à mort et, s'il revient encore dans notre ville, ce ne sera que pour y régner sur des cendres et des cadavres [1]. »

Si Charles VI, en quittant le champ de bataille du Mont-d'Or, avait marché contre Gand, la guerre était peut-être finie; mais, après avoir fait mettre le feu à la ville de Courtrai [2], il repassa la frontière avec son armée triomphante pour châtier les communes françaises, qui, aussi bien que les villes flamandes, avaient été vaincues à Roosebeke. Rouen, Reims, Orléans, Troyes, Sens, Châlons furent traitées comme des places conquises. Paris surtout eut à subir toute la vengeance d'une noblesse furieuse; les oncles du roi lui ôtèrent ses franchises, brisèrent les chaînes dont on barrait les rues, et forcèrent les bourgeois les plus riches à venir, un à un, en la chambre du conseil, où on les taxait, sous menace de mort, selon la fortune de chacun.

Les Gantois, encore indomptés, avaient donné le commandement de leurs forces à l'ancien lieutenant d'Artevelde, François Ackerman. Ce chef se tint sur la défensive jusqu'après le départ de l'armée royale, et recommença alors les hostilités contre les partisans de Louis de Male. L'hiver se passa en petits combats, où les communiers remportèrent quelques avantages. Au printemps (1383), Henri Spencer, évêque de Norwich, débarqua à Calais avec trois mille hommes et envahit la West-Flandre, sous prétexte de servir la cause du pape de Rome, Urbain VI, contre les sectateurs de Clément VII d'Avignon, au nombre desquels l'Angleterre rangeait tous les partisans de la France. Les Anglais s'unirent avec Ackerman pour former le siége d'Ypres; mais la vigoureuse résistance de cette ville donna le temps aux Français de la dégager. Charles VI marcha lui-même au secours de la place, avec une armée qui ne comptait pas moins de vingt-six mille lances, sept ducs et vingt-neuf comtes. Après la levée du siége, des négociations s'ouvrirent pour la paix. Les oncles du Roi d'Angleterre (Richard II) se rendirent entre Calais et Boulogne, où vinrent aussi les ducs de Bourgogne, de Berri et de Bretagne, le chancelier de France et le comte de Flandre. Mais on ne tarda point à se convaincre que

[1] Cf., sur la funeste bataille de Roosebeke, les récits de Barante et de Kervyn de Lettenhove, s'appuyant l'un et l'autre sur Froissart principalement, mais avec des appréciations différentes.

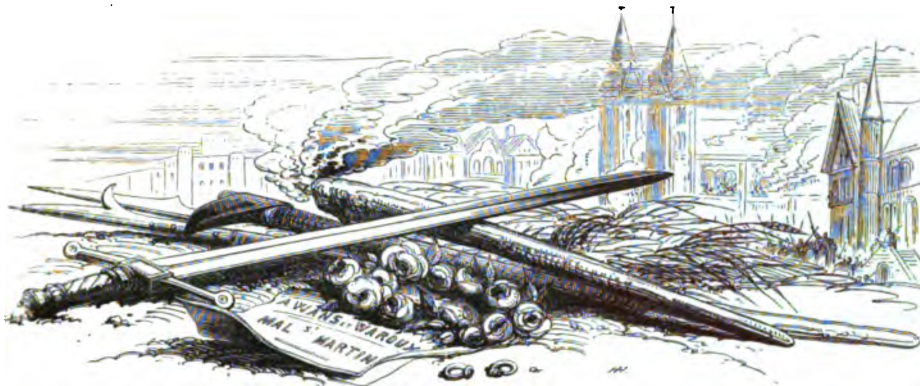
[2] De son côté, le duc de Bourgogne fit enlever l'horloge communale, qui fut transportée à Dijon, où Josset de Hulle, alors maire de la ville, la fit placer au-dessus d'une tourelle, à côté du grand portail de l'église Notre-Dame. *Histoire générale du duché de Bourgogne*, par dom Plancher, t. III, p. 67.

la paix était impossible : la France exigeait la restitution de toutes les villes et de tous les territoires tombés naguère au pouvoir des Anglais sur le continent; ceux-ci s'y refusaient, surtout pour Bordeaux, Brest, Cherbourg et Calais. Il fut donc question seulement d'une suspension d'armes. Louis de Male demandait avec instance que les Gantois n'y fussent pas compris; Jean de Lancastre, qui était né dans leur ville et s'était fait leur patron, déclarait, au contraire, que l'Angleterre ne souscrirait à aucune convention dont on voudrait les exclure. Une dernière insulte acheva l'humiliation de Louis de Male. « Cousin, » lui dit le duc de Berri, « je voudrais vous voir plus doux. Les Gantois seront compris dans la trêve. Par votre peu de sagesse, vous avez mis vous et les vôtres dans de grands périls et dommages. Laissez là votre colère et montrez plus de prud'homie. » Malgré les protestations du comte de Flandre, il fut entendu avec les Anglais et les Gantois que les hostilités ne pourraient être reprises avant le délai d'une année (octobre 1383).

Louis de Male se retira à Saint-Omer, où il traîna encore pendant quelques mois une existence misérable, et mourut, le 29 janvier 1384, de honte et de chagrin. Suivant d'autres chroniqueurs, sa mort aurait été le résultat d'un meurtre : le comte de Flandre, racontent-ils, ayant voulu exiger l'hommage pour le comté de Boulogne, que le duc de Berri tenait de sa femme, une vive querelle s'engagea entre eux; et, après d'injurieuses paroles, le duc, transporté de colère, avait frappé d'un coup de poignard son infortuné parent. Louis de Male fut enterré dans l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille.

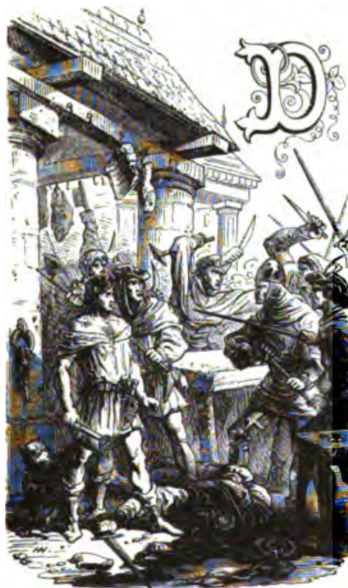


HÔTEL DES UTENHOVE A GAND (XIV[e] siècle).



CHAPITRE II.

LES D'AVESNES RÉUNISSENT LA HOLLANDE ET LA ZÉLANDE AU COMTÉ DE HAINAUT; AVÉNEMENT DE LA MAISON DE BAVIÈRE.
LE COMTÉ DE NAMUR SOUS LA BRANCHE CADETTE DE LA MAISON DE DAMPIERRE.
PROGRÈS DE LA PUISSANCE COMMUNALE DANS L'ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.



Dans la province où régnaient les descendants du malheureux Bouchard d'Avesnes, on n'admirait point cette industrie féconde qui avait élevé si haut la puissance et les prétentions des communes flamandes : le Hainaut fut, au moyen âge, un pays de chevalerie ; même dans les temps modernes, on l'a appelé le principal théâtre de la noblesse des Pays-Bas. C'est, après le Luxembourg, la contrée où la féodalité jeta les racines les plus profondes. Comparée à la Flandre et au Brabant, elle était petite, d'une richesse médiocre et d'une puissance relativement moindre par sa population [1]. Ce n'est pas à dire toutefois que le souverain fût absolu ou que la noblesse n'eût pas de contre-poids : le Hainaut possédait des villes dont on

[1] Dans une représentation adressée en 1465 à Philippe le Bon, les échevins et conseil de la ville de Mons disaient du Hainaut : « Iceluy pays estre petit non bien fertille, ne s'y puissant de peuple ne aultrement que sont plusieurs des autres pays... comme « Brabant, Flandre, Hollande, Zélande, Bourgogne. » Gachard. *Documents inédits*, I, p. 150.

aurait pu vanter les priviléges et l'activité, si elles n'avaient pas été situées dans le voisinage des grandes communes de la Flandre, du Brabant et de l'évêché de Liége.

Le chef-lieu du comté, Valenciennes, dont les bourgeois aimèrent mieux être appelés *honorables* que *nobles,* jouissait du *recours des échevins,* droit ainsi appelé parce qu'il attribuait à ceux-ci l'interprétation du sens de la coutume ou de la loi. Jean II d'Avesnes l'ayant aboli comme contraire à son autorité, les habitants se soulevèrent contre lui et l'obligèrent à leur rendre un privilége dont ils n'avaient pas abusé (1291). Pendant cette sédition, et tandis qu'il fortifiait son château de la porte d'Anzin, les bourgeois avaient bâti deux tours, l'une sur les bords de l'Escaut, l'autre sur les remparts. Le comte n'ayant cédé que malgré lui, les hostilités continuèrent entre la garnison du château et les habitants qui voulaient conserver les nouvelles tours. Alors l'empereur Rodolphe de Habsbourg cassa les lettres que Jean d'Avesnes avait accordées pour le rétablissement du recours, déclara la ville rebelle et délia le comte du serment de maintenir ses priviléges. Cette sentence fut ensuite confirmée par l'empereur Adolphe de Nassau. De leur côté, les Valenciennois se mirent sous la protection du roi de France et du comte de Flandre : Philippe le Bel était mécontent de la duplicité de Jean d'Avesnes, qui s'était adressé à l'Empereur en même temps qu'à lui ; quant à Gui de Dampierre, il avait d'autres motifs pour humilier le descendant de Bouchard d'Avesnes. Le roi de France protégea efficacement les rebelles jusqu'à ce qu'il se fût décidé à envahir la Flandre. Mais alors, Jean II s'étant réconcilié avec le monarque, ils durent se rendre à discrétion (1295). L'une des causes qui avaient contribué à perpétuer les troubles de Valenciennes, c'était la prédilection que le comte de Hainaut avait, depuis son avénement, manifesté pour Mons, qu'il semblait vouloir élever au premier rang : non-seulement il avait accru l'enceinte de cette ville, mais il y avait élevé de nouveaux remparts et engagé les principaux seigneurs du comté à y bâtir des hôtels ; en vue d'attirer les étrangers, il venait aussi d'exempter tous les habitants des droits de mainmorte, étendant l'affranchissement aux serfs qui habiteraient la ville un an et un jour, même aux bâtards qui seraient mariés et auraient lignée ; il substitua aux droits abolis une redevance de six deniers blancs, payables aux fêtes de Noël et à la Saint-Jean (1295).

En 1310, Guillaume Ier établit la draperie ou la manufacture de draps de Mons et, en 1328, celle de la ville d'Ath ; durant le même siècle, d'autres établissements du même genre s'installèrent à Binche et à Chièvres. Le comte ordonna que les échevins de Mons fussent renouvelés tous les ans, la veille de la Saint-Jean, par son *grand bailli* [1] : il leur attribua la connaissance des affaires du chef-lieu et leur donna le droit de les juger en dernier ressort et sans appel

[1] Le premier grand bailli du Hainaut fut Robert, seigneur de Manchicourt, chevalier. Il avait été nommé en 1317 pour suppléer le comte Guillaume Ier, souvent absent ou faisant sa résidence en Hollande. « Les grands baillys de Hainaut, » dit un ancien historien, « ont eu ceste prééminence d'avoir, comme un préteur romain, la juridiction en mains, pour défendre par armes le pays du seigneur absent ; pour avoir les lois publiques en charge, comme en garde et dépost pour faire que tous ceux du pays se gouvernent selon icelles. » *Annales du Hainaut*, par Fr. Vinchant, t. III, p. 103.

(1323). En 1406, sous Guillaume IV, le nombre des échevins fut porté à dix. Il existait déjà un conseil de ville en 1294, mais ses réunions semblent avoir été peu fréquentes et irrégulières jusqu'en 1409. A cette époque, une salle lui fut assignée dans la *maison de paix* pour ses délibérations. Il était alors composé des magistrats en fonctions, des échevins nouvellement sortis de charge et de quinze autres membres choisis par le grand bailli; seulement quand les affaires présentaient un intérêt majeur, il se renforçait de soixante notables, nommés vulgairement les *soixante hommes*, mais qui n'avaient ensemble que deux voix. Les séances du conseil étaient publiques. En 1357, deux jours après son inauguration, Guilaume III avait ordonné que tous les habitants de Mons, même les juifs et les lombards, seraient munis d'armes, et il avait fondé les compagnies bourgeoises. Il ne restait plus, pour compléter l'organisation de la commune, qu'à homologuer les droits et les priviléges des métiers, ou, comme on avait coutume de dire, à les ériger en *corps de stile* et *connétablies*. Cette transformation s'effectua dans le courant du xve siècle [1].

Cet aperçu sommaire du mouvement politique et de l'état de l'industrie nous montre assez que le Hainaut se trouvait dans une tout autre situation que la Flandre : ce fut principalement à l'aventureuse ambition de ses princes et à la vaillance de sa noblesse qu'il dut son illustration pendant le moyen âge.

La possession des comtés de Hollande et de Zélande, échus à Jean II après l'extinction de la dynastie nationale (1299), avait augmenté, avec les forces de la maison d'Avesnes, son implacable ressentiment contre les Dampierre. Jean d'Ostrevant, héritier présomptif du Hainaut, était mort sur le champ de bataille de Courtrai en combattant dans les rangs des Français [2]. Guillaume Ier, son frère, qui ceignit la couronne comtale en 1304, épousa Jeanne de Valois, fille de Philippe le Bel, et la victoire navale de Zierikzée lui valut la possession de la Zélande, que revendiquaient les comtes de Flandre. Cependant Robert de Béthune ne tarda point à faire revivre les droits de sa famille, et ce différend se prolongea jusqu'en 1322. Enfin Louis de Nevers, peu de temps après son avénement (1324), renonça solennellement à toutes les prétentions qu'il pourrait avoir sur la Hollande, la Zélande et la Frise, tandis que, de son côté, Guillaume Ier se désistait de ses prétentions sur la Flandre impériale. Ce concordat fut ratifié et confirmé par les communes de Bruges, de Gand et d'Ypres, pour la Flandre; par les villes de Mons, de Valenciennes, de Binche et de Maubeuge, pour le Hainaut; par celles de Dordrecht, de Zierikzée, de Middelbourg, de Delft, de Leyde et de Harlem, pour les comtés de Zélande et de Hollande.

Une injure domestique fit cesser, vers 1332, les relations d'amitié qui avaient régné jusqu'alors entre la maison d'Avesnes et la cour de France. Jean de Brabant, fils aîné du duc Jean III, devait épouser Isabelle de Hainaut : Philippe de Valois le détourna de cette alliance et lui donna même sa fille en mariage. Guillaume Ier, profondément blessé, prêta l'oreille aux propositions d'Édouard III, qui voulait

[1] De Boussu, *Histoire de la ville de Mons, passim.* — Hossart, *Histoire du Hainaut*, II. — A. La Croix, *Notices historiques sur les anciennes industries du Hainaut.*

[2] Voir ci-dessus, p. 280.

le faire entrer dans la ligue contre la France [1], et il venait de se décider ouvertement pour l'Angleterre, quand la mort le surprit à Valenciennes (7 juin 1337). Guillaume II, son successeur, prince doué d'une bravoure impétueuse, fut un des plus fermes soutiens du monarque anglais et de Jacques d'Artevelde. Sa carrière promettait d'être brillante; malheureusement il disparut trop tôt de la scène du monde. Entraîné par son humeur belliqueuse, et profitant de la trêve qui, en 1340, avait interrompu les hostilités en Belgique, il prit part à une guerre religieuse dont la Prusse était le théâtre; après s'y être couvert de gloire, il s'engagea dans une lutte non moins périlleuse contre les Frisons révoltés, qui le laissèrent s'aventurer au milieu de leurs marais, puis le massacrèrent, près de Staveren, avec toute sa chevalerie (1345).

Cette funeste catastrophe fit échoir les comtés de Hollande et de Hainaut à une nouvelle dynastie; car la branche masculine des d'Avesnes venait de s'éteindre, L'empereur Louis V, de Bavière, attribua le patrimoine de cette famille à sa femme Marguerite, sœur aînée du comte défunt. Elle était la légitime héritière du Hainaut; mais la Hollande et la Zélande, formant des fiefs masculins, auraient dû retourner à l'Empire : l'impératrice se fit néanmoins donner l'investiture de ces États, malgré l'opposition de la noblesse et des villes. A sa prière, Louis le Romain, son fils aîné, avait renoncé à ses droits de succession, et elle avait fait reconnaître son second fils comme son héritier présomptif. Guillaume de Bavière était à peine arrivé en Hollande pour gouverner le pays au nom de sa mère, que l'empereur Louis V mourut (11 octobre 1347). Ne comptant point sur l'appui de son successeur Charles IV, Marguerite prit le parti de céder formellement à son second fils la souveraineté des comtés de Hollande et de Zélande; elle ne se réserva que le Hainaut et une pension viagère de dix mille écus qui devait lui être payée annuellement. Cet arrangement ne fut pas respecté, et bientôt elle regretta de l'avoir conclu : non-seulement son douaire n'était pas payé, mais son fils voulait encore se rendre entièrement indépendant. Par lettres du 27 mai 1350, elle cassa tout ce qu'il avait fait au préjudice de ses droits; elle manifesta l'intention de rentrer dans la possession de la Hollande, de la Zélande et de la Frise, déclarant que son fils les possédait illégalement et que jamais elle n'avait abdiqué entièrement la souveraineté de ces pays [2]. Cette déclaration fut le signal d'une guerre civile qui devait se prolonger pendant plus d'un siècle. La Hollande se divisa en deux camps : les *Hoeks*, qui tenaient le parti de Marguerite, et les *Cabillauds*, qui appuyaient le comte Guillaume. Ceux-ci furent victorieux sur tous les points; ils détruisirent dix-sept châteaux de leurs adversaires et les chassèrent de toute la Hollande.

Alors Marguerite passa en Angleterre pour implorer l'intervention et les secours de son beau-frère : Édouard III mit à sa disposition des vaisseaux qui

[1] Guillaume Ier avait pour gendres : l'empereur Louis de Bavière, qui avait épousé Marguerite de Hainaut, et Édouard III qui avait épousé Philippine, sœur de Marguerite.

[2] Van den Berg, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche Geschiedenis*, p. 174 et suiv. — Voir aussi Groen van Prinsterer, *Handboek der geschiedenis van het vaderland*, I, p. 44 et suiv.

battirent les Hollandais près de Walcheren, le 25 mai 1351. Mais Guillaume équipa aussitôt une nouvelle flotte et défit complétement ses adversaires dans un second combat naval livré près de la Brille le 4 juillet. Marguerite retourna en Angleterre et, voyant toutes ses espérances détruites, pria le roi de la réconcilier avec son fils. Le traité définitif, conclu en 1354, stipula que le comte Guillaume demanderait pardon à sa mère; que celle-ci céderait en toute propriété la Hollande, la Zélande et la Frise, à la condition de recevoir la somme annuelle fixée précédemment, et qu'elle posséderait exclusivement le Hainaut. Dès lors, Guillaume de Bavière fut le véritable souverain des comtés de Hollande, de Zélande et de Frise; il y joignit le Hainaut lors du décès de sa mère, survenu à Valenciennes le 23 juin 1356. Après avoir été, le 26 février de l'année suivante, solennellement inauguré à Mons, sous le nom de Guillaume III, il retourna en Hollande et contraignit par les armes l'évêque d'Utrecht à lui accorder l'investiture des seigneuries d'Amstel et de Voerden, ainsi que la possession de Cuyck et de plusieurs autres terres relevant de l'évêché. Il revenait d'Angleterre, où il avait fait briller sa valeur dans des tournois, lorsqu'une maladie affreuse le rendit incapable de régner plus longtemps. Tombé en démence, il fut renfermé au château du Quesnoi (1358) [1].

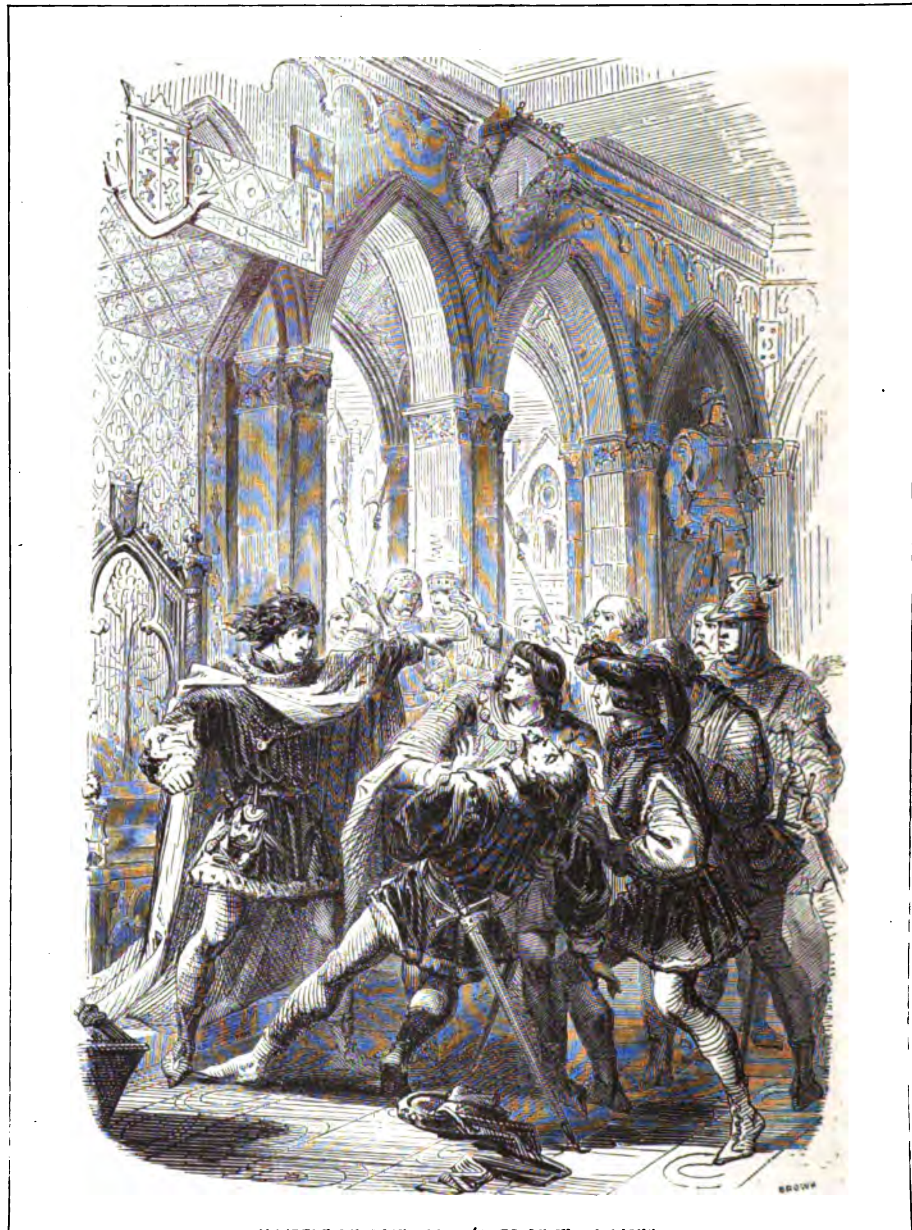
Cette catastrophe ranime les factions des Hoeks et des Cabillauds : les premiers décernent la régence au troisième fils de Marguerite; les autres se déclarent pour l'épouse du prince déchu [2]. Cependant Mathilde de Lancastre ayant ratifié elle-même les titres de son beau-frère, Albert ou *Aubert* de Bavière fut reconnu par la plus grande partie du pays en qualité de régent. Quoiqu'il se fût engagé à gouverner conjointement avec les communes, il s'empressa de destituer les magistrats des villes qui tenaient pour ses adversaires. Les habitants de Delft, ayant essayé de défendre leurs franchises, furent abandonnés par les seigneurs, forcés de se rendre, condamnés à demander merci et à payer une amende considérable. Tandis que le régent s'attirait, par sa mauvaise foi, l'opposition des cités hollandaises, il indisposait également contre lui une partie de la noblesse du Hainaut. Ce mécontentement eut pour cause le meurtre du plus illustre chevalier de la province. Irrité par la hauteur avec laquelle Sohier, duc d'Athènes, comte de Brienne et sire d'Enghien, maintenait les droits de sa seigneurie, Albert l'avait fait saisir au château de Bézieux, près de Valenciennes, où il l'avait attiré. Vainement les pairs du Hainaut protestèrent-ils contre cette violence : il leur refusa justice et fit trancher la tête de son prisonnier dans le château du Quesnoi (1364) [3]. Tous les parents du mort prirent les armes; ils furent soutenus par une foule de gentilshommes flamands, et parvinrent à réunir une armée assez considérable pour tenir la campagne.

[1] « ... Il tomba en frénésie et en donna des marques non équivoques par plusieurs actions violentes, entre autres par le massacre du chevalier Gérard de Wateringue, qu'il assomma à coups de poing dans un repas, sans avoir reçu de ce seigneur le moindre sujet de mécontentement. On dut le lier comme un fou et l'enfermer au château de la Haye, d'où on le transféra au Quesnoi, où il vécut encore vingt-neuf ans. » Hossart, *Histoire du Hainaut*, II.

[2] Le mariage de Guillaume III avec Mathilde de Lancastre fut stérile.

[3] Gauthier d'Enghien, fils du seigneur décapité, se retira auprès du comte de Flandre. — On a vu ci-dessus, p. 305, le sort également malheureux de cet orphelin.

Albert eut recours aux milices des villes et aux chevaliers de Hollande et de Bavière. Mais les vengeurs de Sohier d'Enghien, ayant battu et dispersé ces



MEURTRE DU CHEVALIER GÉRARD DE WATERINGUE.

troupes étrangères, contraignirent enfin leur prince à invoquer l'intervention du duc de Brabant. La convention conclue entre le régent et la noblesse du Hainaut confirma tous les droits et toutes les prétentions des seigneurs.

Le petit comté de Namur ne joua qu'un rôle très-secondaire pendant les

en 1288 l'évêque Jean de Flandre, fils de Gui de Dampierre et successeur de l'évêque Jean d'Enghien. Il approuva et étendit, sous le nom de *loi muée*, un statut municipal ayant pour but de réprimer les crimes et les violences, d'adoucir les mœurs et d'abroger l'ancien droit carlovingien, qui reposait tout entier sur la force brutale[1]. Mais cette loi ne mit point un terme aux guerres privées. Dans les villes aussi bien que dans les campagnes, tout noble avait la faculté de poursuivre impitoyablement la réparation d'un forfait commis à son préjudice ou à celui de son lignage; seulement il lui était interdit de brûler la demeure de son ennemi et de violer la *quarantaine*, c'est-à-dire la suspension d'armes de quarante jours ordonnée par l'évêque à la mort de chaque baron. A la fin du XIII[e] siècle, une de ces querelles privées ou *fehte*, commencée entre deux barons de la Hesbaye, prit tout à coup des proportions immenses.

Un gentilhomme de la maison de Waroux avait épousé une jeune villageoise d'Awans. Or, les meubles de la nouvelle épouse furent revendiqués par Humbert Corbeau, seigneur de l'endroit, qui prétendait que, comme fille d'un de ses serfs, elle ne pouvait emporter ses biens hors de la seigneurie. Sur le refus de Guillaume le Jeune, seigneur de Waroux, ses terres furent dévastées (1297). Celui-ci avait réclamé la protection de Hugues de Châlons; mais le successeur de Jean de Flandre se décida seulement à prendre fait et cause pour lui, lorsque les Awans eurent brûlé la tour de Slins, s'arrogeant ainsi le *droit d'arsin*, qui n'appartenait qu'au suzerain seul[2]. La lutte s'envenima, dura trente-huit ans et coûta la vie à vingt-deux mille hommes.

Cependant les villes du pays de Liége, comme celles de la Flandre, avaient déjà atteint un haut degré de prospérité, qu'attestent les admirables monuments érigés à cette époque même. L'antique basilique de Saint-Lambert à Liége, fondée par l'illustre Notger et consacrée en 1015, avait été détruite par un incendie en 1183 ou 1185; soixante-sept ans après, elle s'était relevée de ses ruines, et l'étranger l'admirait comme un des plus vastes et des plus riches édifices de la chrétienté[3]. En 1280, l'évêque Eracle jeta les fondements de la cathédrale actuelle, ancienne collégiale de Saint-Paul, remarquable par l'ampleur de ses proportions et la pureté de son architecture. L'église de Notre-Dame, à Dinant, commencée en 1250, fut terminée en 1300. Enfin, en 1240, Tongres vit

[1] La loi *muée* était destinée à modifier (*lex mutata*) les dispositions criminelles du vieux droit coutumier liégeois, auquel la tradition donnait le nom de *loi Charlemagne*. Elle fut promulguée, en 1287, du consentement de l'évêque Jean de Flandre. Note sur la *loi muée*, par A. Borgnet, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2[e] série, t. II, p. 177.

[2] Cet épisode est caractéristique. « La famille de Mulrepas, au Limbourg, étant alliée avec le sire Humbert Corbeau d'Awans, attira dans son parti celle de Ruland aux Ardennes, et ces deux familles lui amenèrent un secours d'environ six cents hommes armés de toutes pièces, parmi lesquels on comptait deux cent quinze chevaliers. Cependant ces alliés rendirent un mauvais service au sire d'Awans en mettant le feu au château de Slins, dont ils n'avaient pu se rendre maîtres. Cet acte lui attira la vengeance de Hugues de Châlons, évêque de Liége, qui, pour ce sujet, lui ôta tous ses fiefs et vint même l'assiéger dans son château d'Awans. Humbert n'obtint la paix que sous la condition très-dure de subir, avec douze de ses chevaliers, la peine qu'on appelait anciennement le *harnescar*. Vêtus simplement d'une veste, marchant pieds nus et portant sur la tête découverte une selle de cheval, ils furent obligés de se rendre de l'église de Saint-Martin-en-Mont jusque dans l'église de Saint-Lambert, où ils durent déposer les selles aux pieds du prélat en lui demandant pardon. Cette humiliation ne fit qu'aigrir les esprits, et la guerre n'en devint que plus furieuse. » Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. V, p. 18.

[3] Mantelius, *Historiæ Lossensis*, lib. III. — On sait que la cathédrale de Saint-Lambert, témoignage imposant de la civilisation belge au XIII[e] siècle, périt en même temps que périssait l'indépendance des Liégeois : elle disparut du sol lorsque la révolution française détruisit et le siége épiscopal et toutes les institutions de l'antique principauté.

s'élever les murs de sa collégiale, qui surpasse peut-être en élégance tous les autres monuments religieux de l'ancien évêché : cette œuvre grandiose ne fut complétement achevée que dans la première année du xv[e] siècle.

Le travail industriel était également la source de la puissance ascendante des communes liégeoises, qui fabriquaient du drap, exploitaient les mines de charbon, envoyaient dans l'Europe entière les ustensiles en fer et en cuivre, alors connues sous le nom de *dinanderies*, et entretenaient des relations suivies avec les villes hanséatiques [1].

Hugues de Châlons se joignit à la bourgeoisie pour humilier la noblesse urbaine, aussi disposée à méconnaître la suzeraineté épiscopale qu'à opprimer les classes inférieures. Ce fut de l'aveu même du prélat que les *métiers* s'organisèrent ou se réorganisèrent à Liége, à Huy et à Dinant. A Liége, les artisans n'eurent rien de plus pressé que de s'enquérir de la manière dont les échevins géraient les biens de la commune, et réclamèrent une répartition plus équitable des charges publiques.

Loin de céder aux murmures du peuple, les représentants du patriciat maintinrent les impôts dont il se plaignait et en établirent un autre sur tous les objets de consommation. La tête couverte de chaperons à larges bords, marque distinctive de leur parti, les nobles parcoururent les rues de la cité et, le poignard à la main, rançonnèrent les bourgeois. Le chapitre de Saint-Lambert, déployant alors la plus grande énergie, recommanda aux gouverneurs des métiers de tenir l'ouvrier constamment armé, même pendant les heures de travail. Cette attitude menaçante n'intimida point la noblesse. On entendit des gentilshommes s'écrier qu'ils abaisseraient l'autorité des chanoines et détruiraient la « commune » avant qu'un an se fût écoulé. Cette bravade ne resta pas impunie. Le jour de la Saint-Barthélemy (1302), plusieurs patriciens s'aventurèrent dans la halle aux viandes, s'arrêtant devant chaque étal pour exiger le payement des nouveaux impôts. Un boucher s'y refusa. Alors un des nobles, apercevant de l'argent sur le bloc de l'étal, avança la main pour le saisir; mais d'un coup de hache l'homme du peuple la lui abattit. Après une lutte meurtrière, l'aristocratie dut céder. Il fut convenu que les échevins rendraient compte des sommes qu'ils avaient perçues et que dorénavant un des *maîtres de la cité* serait choisi parmi les bourgeois [2]. Cet arrangement fut approuvé par Adolphe de Waldeck, successeur de Hugues de Châlons. Mais, après la mort prématurée du nouvel évêque, les deux classes rivales se trouvèrent de nouveau en présence. Le comte de Looz, ennemi des communes, avait été nommé *mambour* de l'évêché pendant l'interrègne [3]. Les échevins ayant voulu profiter de cette circonstance pour ressaisir leur ancienne autorité, l'union du clergé et du peuple triompha encore

[1] Des exemptions de droits et de péages favorisaient ces relations. Ils étaient remplacés par certaines redevances annuelles et de peu de valeur, telles qu'une paire de gants de fauconnier et une livre de poivre données par Francfort, une large courroie de peau de cerf que fournissait Nuremberg, une grande épée à deux mains offerte par Lubeck. Polain, *Hist. de l'ancien pays de Liége*, II, c. I.

[2] La défaite du parti populaire en 1255 (voir ci-dessus, p. 253) avait rendu stérile la concession arrachée à la noblesse par Henri de Dinant.

[3] On appelait *mambour* celui qui était chargé de l'administration du pays pendant la vacance du siége. La nomination du mambour appartenait au chapitre de Saint-Lambert, mais elle lui fut souvent contestée par la noblesse.

une fois des prétentions de la noblesse : on stipula qu'à l'avenir il ne serait plus créé d'impôt sans l'aveu des métiers, et que leur consentement serait également nécessaire pour obliger les milices des villes à entrer en campagne. Les corporations durent cependant employer la violence pour obtenir l'adhésion des échevins qui, conduits tumultueusement au *Détroit,* ne cédèrent qu'au nombre et à la force [1]. Vainement obtinrent-ils ensuite l'appui de Thibaut de Bar, qui monta sur le siége épiscopal en 1303 : ce prélat n'osa point accepter le défi que la bourgeoisie armée vint lui offrir dans les plaines de Vottem. Le chapitre, qui soutenait la cause populaire, parvint, d'ailleurs, à persuader au prince que, de ses deux ennemis, le peuple était le moins redoutable. Thibaut sanctionna donc les libertés de la commune et éleva à trente-deux le nombre des métiers.

Un événement imprévu vint relever les espérances de la noblesse. L'évêque de Liége, qui vivait en chevalier plutôt qu'en prêtre, avait suivi en Italie son suzerain, l'empereur Henri VII (de la maison de Luxembourg) : or, dans un combat, livré à Rome par les troupes impériales, Thibaut de Bar, s'étant précipité au milieu des rangs ennemis, avait été renversé de son cheval par un soldat lombard, qui lui asséna sur la tête un coup mortel (1312). En apprenant le trépas de l'évêque, le chapitre de Liége proclama mambour un partisan de la commune, Arnould de Blankenheim, prévôt de Saint-Lambert; de leur côté, les nobles, soutenus par les Waroux, décernèrent la régence au comte de Looz. La lutte devint dès lors implacable. Pendant la nuit du 3 août, cinq cents gentilshommes de la faction des Waroux entrèrent dans la ville; ils croyaient dicter la loi au chapitre; mais les bourgeois, conduits par Arnould de Blankenheim, s'assemblèrent en nombre supérieur, les attaquèrent et les refoulèrent vers la Sauvenière. Le combat recommença le lendemain; les corporations furieuses, grossies par les habitants de la banlieue, qui étaient accourus en foule, se pressaient dans les rues et faisaient partout main basse sur les nobles. A l'ouest de la cité, s'élevait un pieux édifice, qui dominait presque tous les points environnants ; trois cents gentilshommes, saisis de terreur, s'y précipitent et se barricadent. Ne pouvant réussir à briser les portes de l'asile sacré pour en arracher ses ennemis, la multitude y met le feu, et bientôt l'antique église de Saint-Martin s'écroule et ensevelit sous ses décombres les malheureux patriciens. Six mois après cette catastrophe, nommée la *male Saint-Martin,* un nouvel arrangement fut conclu à Angleur. On stipula que dorénavant nul ne pourrait faire partie du conseil de la commune, s'il n'appartenait aux métiers : l'échevinage même tomba entre les mains des bourgeois. Adolphe de la Marck, qui venait de monter sur le trône épiscopal [2], remplaça les échevins morts dans la fatale journée du 3 août par des hommes pris dans le commun peuple.

[1] On a constaté que les six quartiers de la ville, désignés à Liége par l'expression de *vinâves*, étaient habités indistinctement par des bourgeois de l'une et de l'autre classe; mais que les demeures aristocratiques étaient néanmoins plus nombreuses dans le quartier d'outre-Meuse et dans celui du Marché, où s'élevaient la *Violette*, maison de la ville, et le *Détroit*, maison de l'échevinage.

[2] On sait que l'évêque de Liége, nommé par le chapitre de Saint-Lambert, ne devenait souverain qu'après avoir reçu l'investiture impériale. Cette investiture lui était nécessaire pour exercer les droits régaliens, de même qu'il devait obtenir la confirmation du pape pour exercer le pouvoir épiscopal. Cependant il n'était pas toujours facile, au moyen âge, de rencontrer l'Empereur

Il fit encore d'autres concessions en abolissant les priviléges qui jusqu'alors avaient permis aux nobles de se livrer impunément à tous les actes de violence, sous prétexte de poursuivre eux-mêmes la réparation des offenses dont ils auraient à se plaindre. Pour faire prévaloir son autorité, le prince s'appuya sur les Waroux, qu'il avait d'abord persécutés. De leur côté, les Awans formèrent une sorte de coalition avec la commune de Liége. L'évêque se vit obligé de se retirer à Huy, et quand ses ennemis furent également devenus les plus forts dans cette ville, il se réfugia à Namur avec une partie de son chapitre. L'épuisement des deux partis, après plusieurs mois de guerre, amena une convention demeurée célèbre sous le nom de *paix de Fexhe* (18 juin 1315). Ce traité, que l'on a eu raison d'appeler la grande charte des Liégeois, consacrait les franchises et anciens usages « des bonnes villes et du commun pays »; proclamait pour chacun le droit de n'être jugé que par ses juges naturels; enjoignait au chapitre de Saint-Lambert de s'unir avec le pays contre l'évêque si, après deux appels, celui-ci refusait de réparer l'atteinte portée à la loi; stipulait enfin, que, si les lois établies devaient subir quelque changement, il fallait recourir au *sens du pays,* c'est-à-dire à l'assemblée des états [1].

Mais la tranquillité publique ne tarda point à être de nouveau troublée, d'abord par l'antagonisme commercial de Dinant et de Bouvignes, puis par une recrudescence de fureur entre les Awans et les Waroux, enfin par les nouvelles exigences des Liégeois. Pour donner un caractère plus pratique aux garanties mentionnées dans la paix de Fexhe, les bourgeois réclamèrent, en 1324, l'institution d'un tribunal laïque, aux décisions duquel l'évêque soumettrait les plaintes portées contre lui et ses agents, lorsqu'ils auraient violé la loi. Adolphe, dont le caractère était vif et emporté, répondit qu'avant d'approuver une clause semblable, il aimerait mieux voir les mécontents pendus par le cou. L'année suivante, il se retira de nouveau à Huy, la seule ville qui lui fût restée fidèle, et sans doute il aurait dû plier dès lors, s'il ne s'était réconcilié avec ses adversaires. Pour terminer leur longue et sanglante querelle, les Awans et les Waroux avaient résolu d'en appeler au jugement de Dieu. Le 25 août, six cents chevaliers des deux partis s'étaient rencontrés dans la plaine de Dammartin, et, après une mêlée terrible, la victoire s'était prononcée pour les Awans. Toutefois la soumission ne fut point générale. Un des membres les plus redoutables de ce lignage, Pierre Andricas, était alors à la tête du conseil municipal de Liége et de la ligue formée contre le prélat par les autres communes de l'évêché. Pour

qui était tantôt en deçà, tantôt au delà des Alpes, ou si loin des provinces belges, que la cérémonie de l'investiture devait souffrir de longs retards. Pour obvier à cet inconvénient, on permit tacitement aux évêques de Liége et aux autres princes belges de prêter foi et hommage auprès des *bourgmestre et échevins de la ville de Francfort*, réunis en séance publique. Les princes se présentaient devant eux en personne on leur députaient des ambassadeurs, qui les priaient de recevoir, d'après un usage très-ancien, leur déclaration de foi et hommage. — Adolphe de la Marck, évêque de Liége, se fit investir le premier de cette manière (Chapeauville, *Gesta Pontificum Tungrensium et Leodiensium*, t. II, p. 369) vers 1316, à l'époque où Louis de Bavière disputa la couronne impériale à Frédéric d'Autriche. L'évêque était partisan de Frédéric et pouvait s'attendre à ne pas recevoir l'investiture de Louis, plus puissant que son compétiteur. Déguisé en paysan, il arriva à Francfort, sut gagner la protection de deux échevins, et réussit ainsi à se faire reconnaître prince de l'Empire. Des investitures ont été obtenuès de cette manière : en 1423, par l'abbesse de Nivelles; en 1420, par l'évêque Jean de Heinsberg; en 1456, par l'évêque Louis de Bourbon, etc. Warnkœnig, *Messager des sciences historiques*, t. VIII.

[1] Voir une notice sur la paix de Fexhe, par A. Borgnet.

obtenir le commandement des milices bourgeoises, il s'était fait agréger à la corporation des pelletiers. De son côté, Adolphe conduisit lui-même au combat les gentilshommes de son parti, les milices de Huy et les troupes que lui amenèrent les comtes de Gueldre, de Juliers et de Berg. Les Liégeois, battus dans plusieurs rencontres, furent obligés d'accepter la paix dite de *Wihogne* (1328). Ce traité cassait les alliances et confédérations conclues entre les villes de l'évêché, à l'exception de la paix de Fexhe, qui devait demeurer la loi générale du pays; d'autre part, l'évêque s'engageait à choisir vingt-quatre personnes, moitié parmi les grands et moitié parmi les petits, les échevins exceptés, pour leur confier la surveillance des quartiers de Liége et l'exercice de la justice : toutes les autres prérogatives du prince étaient maintenues. Une seconde convention, conclue à Flône en 1330, détermina l'amende imposée aux villes qui avaient pris part à la dernière guerre.

Toutefois Adolphe de la Marck ne fut pas fidèle à la convention de Wihogne. Avant de rentrer à Liége, il y renvoya le tribunal des échevins, où il avait replacé des nobles sur le dévouement desquels il pouvait compter; en même temps, il fit publier une ordonnance qui défendait les rassemblements de plus de deux personnes. Pierre Andricas, voyant le mécontentement du peuple, voulut ressaisir par un crime la prépondérance dans la cité; il forma le projet de massacrer les échevins et tous les gentilshommes qui avaient embrassé le parti du prélat. Ce complot ayant été découvert, Adolphe prit la résolution de proscrire solennellement les chefs des rebelles. Un plaid public fut tenu à Vottem, le 14 mai 1331, en présence du duc de Brabant, des comtes de la Marck, de Gueldre, de Berg, de Juliers, de Hainaut, de Namur et de Looz, auxquels avait été dénoncé le complot ourdi par Andricas. Après avoir fait prononcer le bannissement de ce tribun et de trente-huit de ses complices, l'évêque décréta, le 10 juillet, la paix de Jeneffe ou de Vottem, qui organisait les pouvoirs communaux sur des bases moins démocratiques. Depuis son avénement, le choix des magistrats municipaux appartenait aux métiers seuls : il fut alors stipulé que les jurés et les conseillers des villes seraient désignés par douze commissaires, dont six appartiendraient à la noblesse; que, d'autre part, l'un des deux maîtres à temps serait également pris par les jurés dans les rangs des patriciens; enfin, qu'il n'y aurait point de permanence dans les charges municipales [1]. La réconciliation définitive des Awans et des Waroux suivit la défaite des communes. En 1335, les douze principaux gentilshommes de chaque parti, réunis à l'abbaye de Saint-Laurent, jurèrent une paix solennelle qui enlevait à la noblesse le droit de vengeance privée et stipulait que le meurtrier, quel qu'il fût, serait soumis à la peine du talion.

Le caractère orgueilleux d'Adolphe de la Marck l'entraîna dans de nouvelles complications, dont l'issue devait lui être moins favorable. En 1342, il fit condamner à une amende les habitants de Huy, qui depuis trente ans n'avaient payé leurs redevances qu'en monnaie d'une valeur trop faible. Cette ville, fidèle jus-

[1] Villenfagne, *Recherches*, etc., t. II, p. 47 et suiv. — Polain, *Histoire de l'ancien pays de Liége*, t. II, c. v et vi.

qu'alors au prélat, acheta l'intervention du duc de Brabant : Jean III fit aussitôt ses préparatifs [1], tandis que les Liégeois s'insurgeaient de nouveau. L'évêque fut obligé de céder. Il consentit à prendre pour arbitres de tous ses différends, soit avec le duc de Brabant, soit avec la bourgeoisie, les princes et les seigneurs alliés qui étaient accourus à Liége, parmi lesquels figuraient les comtes de Hainaut, de Luxembourg et de Gueldre. Leur sentence ne lui fut pas entièrement favorable : tout en rendant Huy à l'évêché, ils se prononcèrent en faveur des communes contre l'évêque. Il fut statué qu'une assemblée de vingt-deux membres, élus par les états sans l'intervention du prince, déciderait en dernier ressort de tout ce qui concernait les intérêts de l'Église et du pays : de ces vingt-deux membres, quatre devaient être choisis parmi les nobles, quatre parmi les chanoines, et les quatorze autres appartenir aux communes (1343) [2].

Adolphe de la Marck eut beau protester contre l'institution du tribunal suprême des *Vingt-Deux* et déchirer la charte originale qu'il s'était fait livrer par surprise, il ne put triompher de l'obstination des Liégeois. Un accès de colère l'étouffa, disent les chroniqueurs, à Clermont, château situé sur les bords de la Meuse (3 novembre 1344). Il laissa à ses successeurs un pouvoir mutilé, un peuple fanatique de ses priviléges, et des communes presque souveraines. Sa mort même servit à fortifier le pouvoir de la bourgeoisie. Le mambour, qui devait gouverner l'évêché pendant l'interrègne, cessa d'être élu exclusivement par le chapitre de Saint-Lambert ou par la noblesse; il le fut désormais par les états.

Monté sur le trône en 1345, Engelbert de la Marck, neveu d'Adolphe, essaya vainement de rétablir l'autorité épiscopale, telle qu'elle existait avant le règne de son oncle. En 1347, il s'aida des armes brabançonnes pour venger la défaite qu'il avait essuyée l'année précédente à Vottem; toutefois, même après la victoire de Waleffe, il dut confirmer les lois et les priviléges des villes [3].

L'épiscopat de Jean d'Arkel fut également troublé. Un des *maîtres* ou bourgmestres de Thuin, l'ayant accusé publiquement de violer les lois du pays, paya de sa vie cette protestation. Il fut assassiné aux environs de Fosses par quatre émissaires de l'évêque. Tout le diocèse s'émut et cria vengeance. Les états s'assemblèrent, élurent un mambour et déclarèrent la guerre à Jean d'Arkel, qui s'était réfugié à Maestricht : il dut remettre en vigueur toutes les anciennes chartes de franchises et rétablir le tribunal des Vingt-Deux, qui n'avait eu jusqu'alors qu'une existence contestée (1373). Les Vingt-Deux voulurent étendre leur juridiction jusque sur le prince; mais il fut stipulé que ni le chef

[1] Les Hutois présentèrent au duc 40,000 écus et l'autorisèrent, en outre, à placer garnison dans le fort de leur ville.

[2] La mission de ces juges suprêmes était de veiller à l'inviolabilité de la loi; d'entendre à toute heure de jour ou de nuit les plaintes des citoyens qui se croiraient lésés par les baillis de l'évêque; de contraindre ceux-ci à réparer le dommage qu'ils auraient causé : ils pouvaient même, au besoin, les priver de leurs offices et les bannir du territoire. — Peu auparavant, un autre concordat, appelé la *Lettre de saint Jacques*, avait modifié dans un sens plus démocratique la forme des élections municipales; on décida que dorénavant chaque métier, sans l'intervention des « grands » élirait deux jurés; les nobles en choisiraient un pareil nombre; et les personnes ainsi désignées, après avoir promis de gouverner loyalement la commune, éliraient les deux *maîtres*, l'un parmi les patriciens, l'autre dans les rangs des plébéiens.

[3] En 1363, Engelbert de la Marck prit possession du siége épiscopal de Cologne. Ce fut lui qui prépara la réunion définitive du comté de Looz à l'église de Liége, réunion qui s'effectua en 1367.

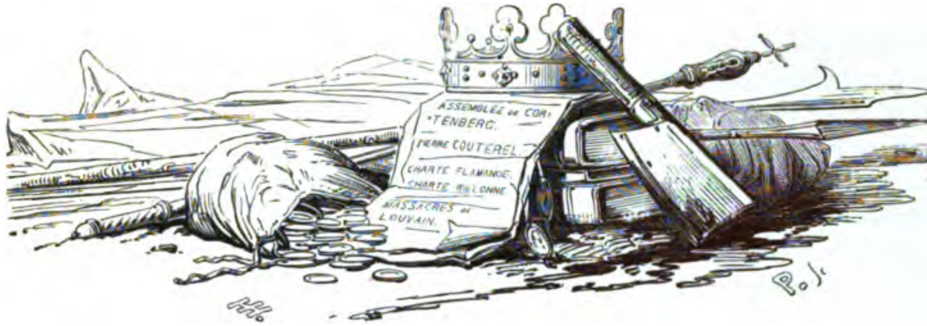
de l'État, ni les ecclésiastiques ne seraient soumis à leur autorité, à moins que ces derniers ne fussent investis de charges séculières.

Enfin, sous l'évêque Arnould de Hornes (1378-1390), le triomphe de la bourgeoisie est sanctionné par des concessions également importantes. On proclame formellement que nul ne sera nommé bourgmestre s'il n'est affilié à quelque métier. « La principauté de Liége, comprenant le Condroz, la Hesbaye, le comté de Looz, le marquisat de Franchimont, la seigneurie de Bouillon et l'Entre-Sambre-et-Meuse, forme alors, » dit un historien moderne, « une sorte de république fédérative; le pouvoir, après avoir appartenu à l'aristocratie et à l'épiscopat, est déféré à la nation, représentée par les trois états du pays : la souveraineté est exercée par tous. »



COLLIER DU DOYEN DES ORFÈVRES A GAND.





CHAPITRE III.

LE DUCHÉ DE BRABANT DEPUIS JEAN II JUSQU'A LA MORT DE WENCESLAS.

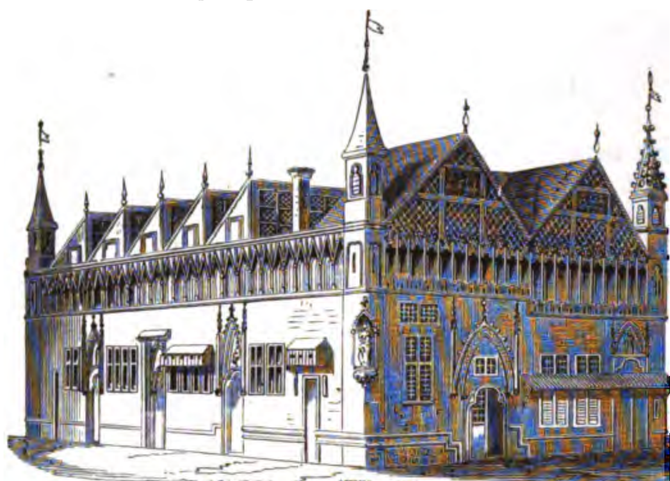


Depuis un siècle, la civilisation, fondée sur le travail, avait fait également des progrès rapides dans le duché de Brabant. L'industrie de ses grandes cités rivalisait avec celle des communes flamandes. Elle avait aussi pour objet principal la fabrication des draps, et non-seulement elle occupait les ouvriers proprement dits, mais les membres mêmes de la noblesse communale. C'est ainsi qu'à Bruxelles la *Gilde* de la draperie, si florissante au XIVe siècle, formait une classe intermédiaire entre les *lignages*, qui avaient le privilége d'administrer la commune, et les quarante métiers, dans lesquels étaient groupés les marchands et les artisans de la classe plébéienne [1].

On ne possède que de vagues aperçus sur l'importance de Bruxelles à

[1] Voici des détails intéressants sur la *Gilde* de la draperie : « Dans cette corporation étaient également admis, et les patriciens

cette époque; il est constant toutefois qu'elle devait être assez considérable, puisqu'un incendie détruisit deux mille maisons qui appartenaient toutes à des tisserands; aussi a-t-on cru pouvoir évaluer à quarante ou cinquante mille âmes la population de la ville et de sa banlieue vers le milieu du XIVe siècle. A Louvain, il existait au moins deux mille quatre cents métiers de tisserands : en supposant que chacun occupât dix personnes et en tenant compte ensuite des familles nobles et des artisans livrés à d'autres professions, on arrive à un chiffre de quarante-cinq mille habitants au moins. Les marchands de cette cité, dont les draps écarlates étaient très-recherchés, parcouraient la France, l'Angleterre, la Hollande et une partie de l'Allemagne. Louvain comptait de plus un grand nombre de tanneries et de brasseries [1]. Plus loin grandissait Anvers, où se rendaient déjà les vaisseaux des Hanséates. Partout enfin on remarquait les indices d'une prospérité croissante. A Malines, ville tantôt liégeoise et tantôt brabançonne, la draperie occupait également une foule de bras. Là vivait, au XIVe siècle, le chevalier Florent Berthoud, descendant des anciens avoués de la ville; on l'avait surnommé le *riche marchand*, parce que, suivant Froissart, il n'avait point de rival : il envoyait ses galères et ses marchandises jusqu'en Égypte. De serfs qu'ils étaient d'abord, les artisans étaient devenus des bourgeois, affranchis de la morte-main et des jugements arbitraires des seigneurs féodaux. Comme tels aussi, ils ne relevaient que de la juridiction des échevins, et comme affiliés aux métiers, ils jouissaient de droits personnels qui leur garantissaient les fruits d'un travail souvent pénible [2].



ANCIENNE HALLE AUX DRAPS DE LOUVAIN (1317).

Mais cette sécurité même éveilla leur ambition. Un moment vint où les gens des métiers ne virent plus qu'avec une sombre jalousie s'élever, au-dessus de leurs

qui voulaient se livrer à la fabrication et au commerce en grand, occupations auxquelles on n'a attaché que dans des temps postérieurs des idées de dérogeance, et les plébéiens, qui étaient à même de payer un droit d'entrée assez fort et ne restaient plus artisans ou détaillants. L'importation de la laine d'Angleterre ou d'Irlande, et en général de toutes les matières nécessaires à la préparation des étoffes; l'envoi de draps ou d'autres tissus en France, en Allemagne, en Lombardie, etc.; l'armement de vaisseaux, le change de monnaies et d'autres opérations de ce genre étaient facultatives aux frères de la Gilde et ne les faisaient déroger en rien à leurs titres et droits nobiliaires. La direction suprême de ce corps, appelé ordinairement *la Gilde de la draperie* ou simplement *la Gilde*, était confiée à deux doyens et à huit personnes qu'on appelait simplement les huit de la Gilde Tous les métiers qui s'occupaient de la préparation des draps, les blanchisseurs, etc., étaient sous la surveillance de ce tribunal. » Henne et Wauters, *Hist. de Bruxelles*, I, p. 50.

[1] Piot, *Hist. de Louvain*, p. 179 et suiv.

[2] On a trop souvent confondu les priviléges industriels, conférés aux corporations et métiers, priviléges qui leur attribuaient le monopole de leur art ou de leur profession, avec les droits politiques qui les firent participer plus tard à l'administration de la cité. La corporation, comme telle, pouvait librement se gouverner suivant certaines règles; mais elle ne faisait pas nécessaire-

masures en bois, les donjons fortifiés des familles patriciennes qui s'arrogeaient, par droit héréditaire, le gouvernement exclusif de la cité[1]. Ils réclamèrent, non pas l'exclusion de ces familles, mais une part de leur autorité. Ils voulurent que tous les habitants de la ville, les artisans aussi bien que les nobles, eussent leurs représentants dans la magistrature communale. Telle est la signification véritable des efforts que nous avons déjà constatés dans d'autres provinces, et que nous remarquerons aussi dans le Brabant. Tout en déplorant les excès que ces tentatives révolutionnaires produisirent trop souvent, on ne pourrait méconnaître la légitimité des réclamations élevées par la bourgeoisie qui n'était pas affiliée aux *lignages*. La cause qu'elle défendait était juste; aussi finit-elle par triompher.

Tranquilles et soumises sous la glorieuse domination de Jean le Victorieux, les communes brabançonnes s'agitèrent dès les premières années du règne de Jean II. Partout les artisans voulaient secouer le joug de la classe privilégiée; ils se soulevèrent en même temps à Bruxelles, à Anvers, à Louvain, à Malines et à Bois-le-Duc; dans la première de ces villes, les patriciens furent attaqués à force ouverte et refoulés dans leurs demeures, dont plusieurs tombèrent au pouvoir d'une multitude furieuse. Le prince auprès duquel ils cherchèrent un refuge se montra résolu à soutenir leur querelle. Après de vaines tentatives pour amener une transaction, il vint camper avec son armée dans les prairies de Vilvorde. Cependant les corporations ne reculèrent point devant un combat en rase campagne; un instant même la victoire parut indécise : le cheval du duc avait été tué et lui-même renversé; mais un nouvel élan de la chevalerie bardée de fer dispersa les artisans, qui étaient à pied et mal armés. Le prince rentra dans Bruxelles, cassa les échevins élus dans la classe plébéienne et rétablit le régime oligarchique des lignages (1306). Il agit de même à Louvain; les patriciens reçurent, en outre, le pouvoir de réprimer les émeutes par tous les moyens qu'ils jugeraient convenables et firent un cruel usage de ce droit. On rapporte que les tisserands et les foulons furent chassés de l'*enceinte* de la ville, qu'il leur fut défendu d'y passer la nuit sous peine de mort et de confiscation de biens; on ajoute même que plusieurs d'entre eux furent enterrés vifs. Toutefois, le terrible châtiment infligé aux mutins de Bruxelles ne produisit pas l'effet qu'on

ment partie intégrante de l'administration de la commune. D'après M. Pycke, les droits personnels conférés aux membres des corporations étaient de diverses sortes : le principal consistait dans le privilége exclusif accordé aux seuls membres d'une corporation légale de vendre ou de fabriquer dans la ville les ouvrages, étoffes ou marchandises qui faisaient l'objet de leur profession ou métier. D'autres priviléges étaient purement locaux : à Gand, il fallait être bourgeois de la ville pour être admis dans la corporation des tisserands ; à Malines, les tanneurs avaient obtenu, comme les nobles, le privilége de la chasse; dans la même ville, on ne pouvait devenir membre du métier des brasseurs que par droit de famille, ou en épousant la fille d'un brasseur, etc. *Mémoires couronnés de l'Académie de Bruxelles*, t. VI. — « Chaque métier avait : ses chefs, appelés primitivement jurés et depuis doyens, élus par le magistrat, sur une double liste de candidats présentée par la corporation ; son saint patron ; sa chapelle ou du moins son autel, dans l'un ou l'autre édifice religieux de la ville ; sa caisse de secours pour les malades ou infirmes du corps ; sa bannière portée dans les cérémonies publiques ; sa maison ou sa salle de réunion ; son coffre à priviléges ; son valet ou huissier. Pour être admis à exercer une profession mécanique, il fallait, pendant un terme fixé, avoir appris l'état dans une ville et prouver son habileté. Après avoir fait constater son aptitude d'apprenti, l'adepte devenait valet ou ouvrier, et maître quand il s'établissait ou travaillait pour son compte. » *Hist. de Bruxelles*, I, p. 50.

[1] Sept *lignages* jouissaient de ce privilége à Bruxelles, et autant à Louvain et à Anvers. Ils habitaient des forteresses, dont le nom (*steenen*) indiquait la solidité. Il est constaté, d'autre part, qu'à l'exception des édifices publics et des hôtels des nobles, les maisons, jusqu'au XVIe siècle, furent presque toutes bâties en torchis et en bois, et couvertes en paille ou en tuiles.

en attendait; l'attitude du peuple resta si menaçante que le duc, sentant approcher sa fin, crut nécessaire de faire des concessions en vue de garantir la paix publique pendant la minorité du fils auquel il allait laisser la souveraine puissance.

Le 27 septembre 1312, en présence des seigneurs et des députés des villes réunis à Cortenberg, Jean II sanctionne une charte célèbre, par laquelle il prend l'engagement, en son nom et au nom de ses successeurs, de ne plus lever d'aides, si ce n'est lorsqu'ils seront armés chevaliers, qu'ils se marieront ou qu'ils seront faits prisonniers. Il promet, en outre, que les ducs de Brabant traiteront désormais leurs sujets avec la justice la plus impartiale, selon les lois et les formes juridiques, sans distinction de pauvres ni de riches; qu'ils conserveront dans toute leur intégrité et toute leur vigueur les immunités, libertés et franchises des communes; qu'ils choisiront, dans l'ordre de la noblesse, quatre seigneurs et, dans les villes (Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont et Léau), dix députés, lesquels tiendront, toutes les trois semaines, une assemblée à Cortenberg, tant pour y redresser les abus qui pourraient s'être glissés dans l'administration du pays ou qui pourraient s'y introduire par la suite, que pour porter les statuts et décrets qu'ils croiraient utiles au bien public; ajoutant que les princes ratifiaient dès maintenant les décrets portés par ladite assemblée de Cortenberg et que, s'ils en violaient la teneur, ils déliaient les Brabançons de leur serment de fidélité [1].

Cette charte mémorable, qui concernait le duché tout entier, avec le marquisat d'Anvers, devint la base de la constitution brabançonne. Un mois après l'avoir promulguée, Jean II mourut au château de Tervueren (27 octobre). Il fut enterré dans le chœur de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, ainsi que son épouse, Marguerite d'York, qui le suivit dans la tombe en 1318.

Son fils, Jean III, n'était âgé que de seize ans lorsqu'il lui succéda. Les guerres de son aïeul, jointes aux prodigalités de son père, avaient complétement épuisé le trésor de l'État; et les fêtes du mariage de Jean III avec la fille de Louis de France, comte d'Évreux, avaient encore accru le déficit (1314) [2]. Cette situation financière entravait le commerce extérieur : les créanciers du duché, irrités des retards qu'ils subissaient, faisaient arrêter, dans tous les pays voisins, les marchands brabançons et confisquer leurs marchandises. Pour surmonter cette crise, les villes résolurent de venir en aide au trésor jusqu'à concurrence de quarante mille livres de gros tournois, puis de compléter la somme nécessaire par des emprunts; mais à condition de percevoir les revenus du duc jusqu'à l'époque où ces emprunts seraient acquittés et d'intervenir dans la désignation de ses officiers, sans que ceux-ci eussent à acheter leurs charges. Ces offres furent acceptées et ratifiées dans deux conventions connues sous le nom de *charte flamande* et de *charte wallonne* (12 juil-

[1] Cette première charte servit d'acheminement, en quelque sorte, à la *Joyeuse entrée*, et passe pour la première constitution des états et du conseil de Brabant. *Étude sur les constitutions nationales*, par Ch. Faider, p. 37. *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne*, par E. Poullet (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXI), p. 29 et suiv.

[2] On prétend que Jean II devait, à sa mort, douze mille livres à des marchands de Pistoie, trois mille cent livres tournois au comte de Hainaut, et des sommes considérables à des marchands d'Angleterre.

tants; puis il sort de l'église, trouve sur le cimetière son page et son cheval; là, il donne encore une pièce d'or aux pauvres; mais quand il voulut se mettre en selle, un héraut d'armes le reçonnut et s'avançant pour l'aider : « Noble prince de Brabant, » lui dit-il, « que Dieu vous préserve de tout malheur! » Le duc répondit : « Ami, quand vos maîtres vous demanderont : Quel est cet homme? apprenez-leur que je m'appelle *Jean de Caudenberg,* que je suis en garde contre leurs mauvais desseins, et que je les provoque au combat. » Et il partit au galop, accompagné de son serviteur [1]. Cependant les confédérés, à l'exception de l'archevêque de Cologne et du comte de Bar, s'assemblèrent à Fexhe, village à deux lieues de Liége, et débutèrent en incendiant la petite ville de Hannut. Les Liégeois s'étant joints à eux, le 6 mai 1332, ils mirent tout à feu et à sang jusqu'à Gembloux et à Jodoigne, tandis qu'un autre corps se portait vers Saint-Trond. Le duc de Brabant attendait ses ennemis à Heylissem. Il leur fit offrir bataille tel jour et en tel lieu qu'ils trouveraient bon. Cette attitude les déconcerta; contrariés, d'ailleurs, par les pluies et le manque de fourrages, ils acceptèrent une trêve de six semaines, qui fut conclue par la médiation du comte de Hainaut. De plus, Philippe de Valois, frappé de l'intrépidité de Jean III, chercha à se réconcilier avec lui, après que Robert d'Artois eut quitté volontairement le Brabant, pour se réfugier chez sa sœur la comtesse de Namur, d'où il passa en Angleterre.

Un traité de paix fut signé à Paris. On stipula que le fils du duc épouserait la fille du roi de France : celle-ci reçut une dot s'élevant à la somme de cent-vingt mille livres petits tournois; de son côté, Jean III assura à son fils un douaire de dix mille livres en terre et lui donna en apanage le duché de Limbourg; il promit en outre, moyennant une pension de deux mille livres, de servir le roi à ses propres frais, avec deux cents hommes, deux fois par an et chaque fois pendant l'espace de deux mois.

Malgré les efforts du monarque pour amener également un rapprochement entre Jean III et ses autres adversaires, un nouvel incident vint fortifier la première coalition. L'évêque de Liége, Adolphe de la Marck, avait résolu de vendre à Louis de Nevers la seigneurie de Malines, avec les villages qui en dépendaient. L'acte avait été expédié le 2 octobre 1333, quand, le 15 décembre suivant, le comte de Flandre acquit encore l'avouerie de Malines du comte de Gueldre, héritier des Berthoud par sa femme. Les habitants de cette ville, ne voulant point passer sous la domination flamande, chassèrent les commissaires de Louis de Nevers. Le duc de Brabant, qu'ils appelèrent à leur secours, déclara les ventes nulles, pour n'avoir pas été appelé à intervenir dans la première, comme *haut-voué* de l'église de Liége, et dans la seconde, comme suzerain de l'avouerie qui en faisait l'objet. Alors il vit se former contre lui une nouvelle ligue, composée de la plupart des chefs de la première. Au commencement de l'année 1334, le comte de Flandre vint brûler l'abbaye d'Afflighem. Jean III exerça des repré-

[1] *De Brabantsche yeesten* (les Gestes des ducs de Brabant), publiés par M. Willems, I, p. 602. — Jean III aimait à prendre le nom de *Caudenberg,* qui était celui du château des ducs de Brabant à Bruxelles, bâti au XIe siècle sur le sommet du Caudenberg et agrandi par le chevaleresque adversaire de Philippe de Valois et de Jean de Bohême.

sailles dans le territoire d'Alost et, après avoir battu les Flamands près de Bruxelles, il se rendit dans son duché de Limbourg, envahi par Jean de Bohême et les princes allemands ses alliés; déjà ceux-ci s'étaient emparés de Herve, de Rolduc et d'autres places; mais ils refusèrent, comme dans la première guerre, de vider en rase campagne le différend d'un seul coup. Enfin une armée française, commandée par le roi de Navarre, vint s'interposer entre les parties belligérantes; Philippe de Valois fut choisi comme arbitre, et la paix conclue à Amiens, au mois d'août, entre Jean III et les seigneurs d'entre-Meuse-et-Rhin [1]. L'affaire de Malines avait été tenue en suspens : elle fut réglée par un traité particulier du 31 mars 1337, stipulant que le duc de Brabant et le comte de Flandre posséderaient en commun cette seigneurie, de la même manière que l'avaient possédée les évêques de Liége et la famille des Berthoud. Enfin en 1346, Louis de Nevers vendit au duc de Brabant la part qu'il avait dans la seigneurie en litige.

Édouard III, roi d'Angleterre, ayant résolu d'envahir la France, cherchait à entraîner sous sa bannière tous les princes belges. Jean III, qui avait contracté des obligations envers Philippe de Valois, n'inclinait pas en faveur de l'alliance anglaise; mais il dut céder au vœu de ses communes. Pour les attirer de son côté, Édouard n'avait eu besoin que d'interdire provisoirement l'exportation des laines. Les Brabançons furent alors dans la situation où se trouvaient les Flamands avant l'élévation de Jacques d'Artevelde. Dès que Jean III eut embrassé le parti anglais, Édouard accorda aux villes du Brabant la permission d'acheter des laines en Angleterre, et il choisit leur duc pour son *lieutenant capitaine et vice-gérant général* dans le royaume de France. Cependant, en 1347, Philippe de Valois réussit à ramener Jean III dans le parti français, en négociant le mariage de Marguerite de Brabant avec le jeune comte de Flandre, Louis de Male; en même temps, il fut convenu que Jeanne, fille aînée du duc de Brabant et veuve de Guillaume II, comte de Hainaut et de Hollande, épouserait Wenceslas de Luxembourg, fils de Jean, roi de Bohême; enfin Marie, fille cadette du duc de Brabant, devait s'unir la même année avec Renaud, comte de Gueldre. Pour se concilier les communes du Brabant, Philippe de Valois accorda aux marchands de ce pays qui trafiquaient en France le privilége d'importer et d'exporter les monnaies françaises, et il défendit de les arrêter pour dettes, excepté pour celles qu'ils s'étaient engagés à payer, eux, ou les villes dont ils étaient bourgeois [2]. De son côté, l'empereur Charles IV, frère aîné de Wenceslas de Luxembourg, signa, en 1349, la *Bulle d'or de Brabant* ou *Bulle d'or brabantine,* diplôme qui défendait à tous les princes ecclésiastiques ou séculiers, à tous les juges et tribunaux de l'Empire, d'exercer aucune juridiction sur les habitants du Brabant et du Limbourg, lesquels ne devaient être soumis qu'aux juges établis par leur souverain.

La fin du règne de Jean III fut attristée par la terrible *peste noire*, qui moissonna, selon les chroniqueurs, plus de la moitié ou même deux tiers des

[1] Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. V, *passim*.

[2] *Brabantsche yeesten*, I, p. 836.

habitants de l'Europe. C'était, dit un contemporain, une effroyable mortalité d'hommes et de femmes, plus encore de jeunes gens que de vieillards. Le prince perdit successivement ses deux fils, dont l'un, duc de Limbourg, fut enlevé par la contagion. L'excès des maux et l'espoir de fléchir le ciel irrité donnèrent naissance dans la mystique Allemagne à la secte des *flagellants*. De l'Autriche et de la Hongrie, ils passèrent dans le Brabant et la Flandre. « Des prêtres, des clercs, des laïques, jeunes, vieux, grands et petits, arrivaient en foule, » dit un témoin oculaire, « pour se préparer à la mort par la pénitence, en faisant des processions qui duraient trente-trois jours et demi, en mémoire des trente-trois années que Jésus-Christ passa sur la terre. Ils formaient une troupe de trois mille trois cents personnes, se frappant mutuellement avec des fouets à pointes de fer acérées, qui faisaient jaillir le sang. Ils ne recevaient point d'aumônes, mais il leur était permis d'aller manger avec les pauvres qui les invitaient pour l'amour de Dieu, ils portaient au-dessus de leurs habits un mantelet à capuchon, et avaient sur la tête un chapeau de feutre, sur lequel on avait cousu une croix rouge. Quand ils s'apprêtaient à faire leur pénitence, ils ôtaient leurs bas et leurs souliers, ainsi que tous leurs habits, excepté la chemise, les bras et les épaules restant nus. Ils prenaient alors un linge blanc qu'ils attachaient à leur ceinture et qui flottait jusqu'à terre, et allaient ainsi deux à deux en procession, se frappant à coups redoublés, aux accents d'une chanson teutonique. Trois fois ils tombaient à genoux et trois fois ils se jetaient à terre, les bras étendus en forme de croix, restant couchés jusqu'à ce que le chant les rappelât debout. Cela fait, ils entouraient le prêtre qui était avec eux, et tombaient encore à genoux : l'ecclésiastique leur récitait le *Credo*, qu'ils répétaient après lui; il entendait leur confession générale, et, après une nouvelle génuflexion, leur donnait l'absolution de tous leurs péchés [1]. »

Ce n'était point sans crainte que Jean III envisageait l'avenir. Depuis la mort prématurée de ses fils, il cherchait en vain autour de lui des héritiers auxquels il pût léguer la glorieuse épée du vainqueur de Woeringen. Il arrêta enfin, par disposition testamentaire, que sa fille aînée, Jeanne, mariée à Wenceslas, comte de Luxembourg, lui succéderait seule dans tous ses pays, terres et seigneuries; à la comtesse de Flandre, sa fille puînée, il assura un apanage de cent vingt mille écus, et un autre de quatre-vingt mille écus à sa troisième fille, la comtesse de Gueldre. Cet arrangement concordait avec les vœux de ses sujets. En effet, le 8 mars 1354, des députés de trente-huit villes et franchises du Brabant et de quelques-unes du Limbourg se réunirent à Louvain et déclarèrent qu'ils ne souffriraient jamais que leur pays fût divisé ou démembré. Ils confirmèrent cette résolution par serment, s'engageant à s'entr'aider de corps et de biens pour le maintenir, ainsi que leurs libertés, priviléges, coutumes et usages. Le 17 mai de l'année suivante, les nobles du duché adhérèrent à cette déclaration solennelle [2]. Aussi, lorsque le vieux duc, revêtu de l'habit de Cîteaux, eut fermé les

[1] *Brabantsche yeesten*, II, p. 588.

[2] Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. V, p. 91. — *Brabantsche yeesten*, II, p. 474.

yeux, le 5 décembre 1355, et que sa dépouille mortelle eut été ensevelie dans l'église de l'abbaye de Villers, Wenceslas et son épouse montèrent sans opposition sur le trône. Ils furent reçus à Louvain, comme ducs de Brabant, le 3 janvier 1356; leurs inauguration, comme ducs de Limbourg, eut lieu dans le courant de la même année. Cette cérémonie, qui devait se répéter à l'avénement de chaque souverain, prit alors le nom de *Joyeuse entrée.*

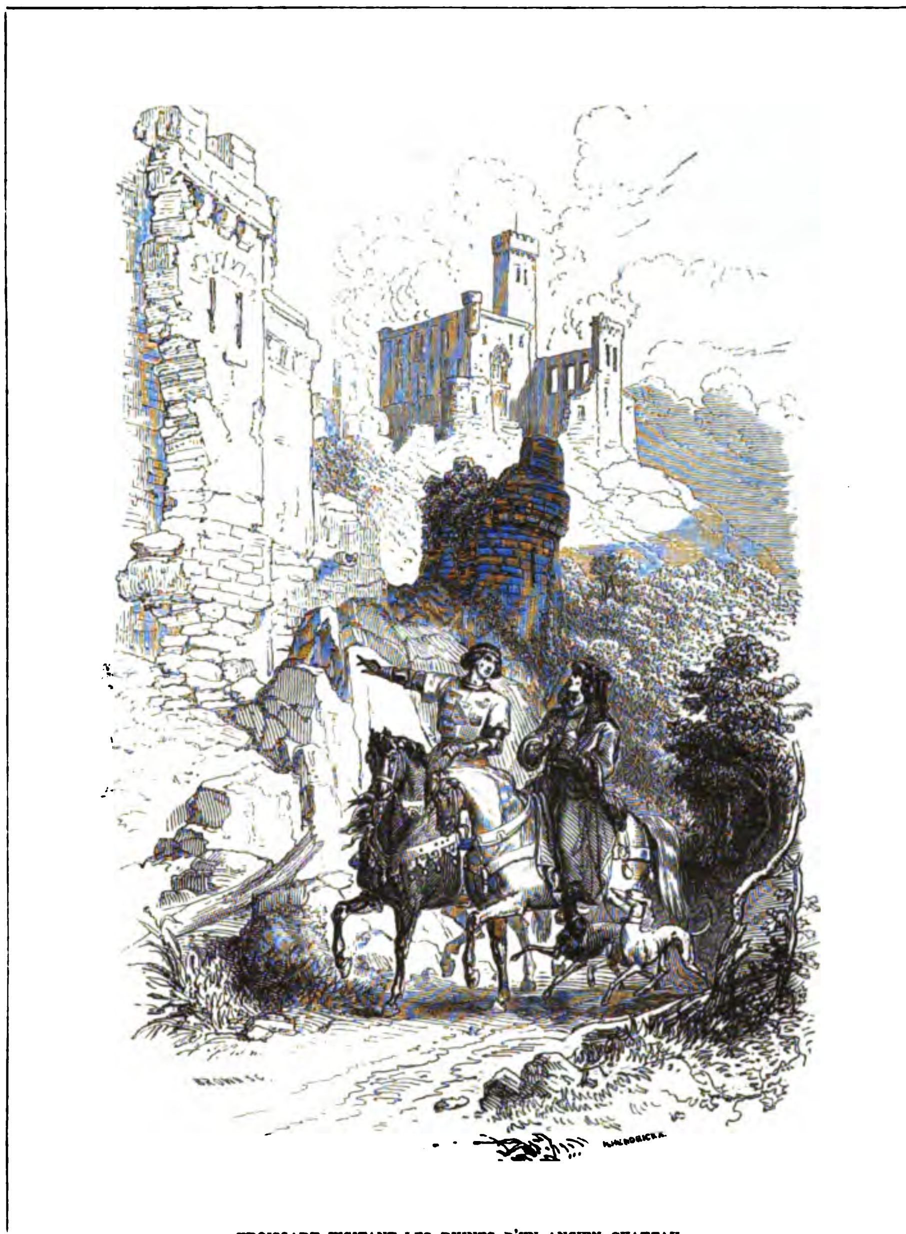
Le nouveau duc appartenait à la glorieuse maison de Luxembourg. En 1308, vingt ans après la bataille de Woeringen, Henri V, fils de l'adversaire de Jean le Victorieux, avait été appelé à l'Empire par le choix du collége électoral. Ce prince, distingué par ses qualités chevaleresques, régna quatre ans, sous le nom d'Henri VII, et mourut au moment où il venait de se faire couronner à Rome (1312). Il laissait un héritier digne de sa gloire : c'était Jean de Luxembourg, renommé comme le chevalier le plus intrépide et le plus aventureux du XIVe siècle. Marié à l'une des filles du roi de Bohême, il conquit par sa vaillance le trône de ce pays. Après avoir ensuite assuré l'Empire à Louis de Bavière, il porta ses armes en Prusse et en Pologne, allant chercher jusque dans leurs repaires les hordes encore barbares de la Baltique. Ce fut à la suite d'une campagne dans les marais de la Prusse qu'il perdit la vue; mais cette infirmité ne put pas même abattre son courage. Un des premiers, on le vit accourir aux plaines de Crécy, pour se ranger sous les drapeaux de Philippe de Valois (1346). Deux de ses chevaliers, se plaçant à côté de lui et liant son cheval aux leurs, le conduisirent au plus épais de la mêlée : le lendemain, tous les trois furent trouvés morts sur le champ de bataille autour de leurs coursiers attachés ensemble. Quand on apprit cette fin héroïque, l'Europe entière retentit des louanges de Jean de Luxembourg; Pétrarque chanta le vieux roi aveugle, et le chevaleresque prince Noir adopta sa devise : c'étaient trois plumes d'autruche avec ces deux mots : *Ich diene* (je sers) [1].

Lorsque le fils aîné de Jean l'Aveugle eut été élu empereur sous le nom de Charles IV, il se décida à restituer à son frère Wenceslas le comté de Luxembourg; il éleva même ce pays au rang de duché, comme une sorte de réparation pour le tort qu'il avait causé en gouvernant et pressurant un domaine qui ne lui appartenait point (1354) [2]. Éloigné des grandes communes presque républicaines de la Flandre et du Brabant, le Luxembourg était loin de jouir des mêmes priviléges. Aussi la noblesse, retirée dans ses châteaux, exerçait-elle une tyrannie qui n'avait pas de contre-poids. Le régime féodal se développa dans cette contrée, où elle se maintint avec une vigueur remarquable. Deux cents ans plus tard, on y voit encore les nobles, grands et petits, se faire obéir étroitement par

[1] Chateaubriand, *Études historiques*, t. IV. — Voir ci-dessus, liv. IV, chap. I.

[2] Wenceslas était le seul enfant issu du second mariage que Jean de Bohême avait contracté, en 1334, avec Béatrix de Bourbon. Or, il avait été d'abord stipulé que, s'il naissait des enfants mâles de cette union, ils hériteraient des comtés de Luxembourg, de la Roche et de Durbuy, ainsi que du marquisat d'Arlon, et cet arrangement avait été accepté par les deux fils que Jean avait eus d'Élisabeth de Bohême et approuvé par la noblesse du comté, ainsi que par les magistrats de Luxembourg et des autres villes du pays.

leurs vassaux et les traiter comme des esclaves [1]. Si telle était la condition de la classe la plus nombreuse dans un temps relativement éclairé, on a peine à se



FROISSART VISITANT LES RUINES D'UN ANCIEN CHATEAU.

rendre compte du degré de misère et d'abjection où elle devait se trouver au XIVe siècle.

[1] Voir Guicciardin (édition de Silvius), fol. 380.

Cependant Louis de Male, sans avoir égard au testament de Jean III, réclama un tiers du Brabant, comme revenant de droit à sa femme et, en outre, la seigneurie de Malines, comme sa propriété, attendu que la somme pour laquelle son père avait cédé sa part en 1346 n'avait jamais été payée. Wenceslas repoussa ces demandes exorbitantes, et des deux côtés on prit les armes (1356). Après avoir rassemblé les milices de la Flandre, auxquelles il joignit quelques débris de ces *blanches compagnies*, anciens auxiliaires de Charles le Mauvais, roi de Navarre, Louis de Male marcha contre les troupes brabançonnes, les rencontra dans les plaines de Scheut, près de Bruxelles, et les battit, grâce à la lâcheté ou à la trahison du sire d'Assche, porte-étendard héréditaire du duché : ce seigneur ayant jeté la glorieuse bannière du Brabant pour quitter plus vite le champ de combat, les chevaliers et les milices effrayés se débandèrent. Cette facile victoire ouvrit tout le pays à Louis de Male. On eût dit que, malgré leur déclaration solennelle de 1355, les habitants hésitaient entre les deux gendres de Jean III. Le comte de Flandre exigea le serment de fidélité des communes et livra sa conquête aux bandes d'aventuriers qui l'avaient accompagné. Wenceslas s'était réfugié à Maestricht, d'où il sollicitait l'assistance des seigneurs rhénans. Bientôt cependant une forte opposition se manifesta contre la domination flamande; l'orgueil des Brabançons se réveilla, et quelques citoyens déterminés, à la tête desquels on remarquait un jeune patricien, jurèrent de délivrer leur patrie : dans la nuit du 24 octobre 1356, Everard T'Serclaes escalade les remparts de Bruxelles avec une poignée de braves, arrache de l'hôtel de ville la bannière de Flandre, soulève le peuple aux cris de *Brabant au grand duc!* et chasse la garnison flamande [1]. Toutefois le comte ne tarda pas à reprendre l'avantage, et Wenceslas dut subir la loi du vainqueur. Les villes d'Anvers et de Malines restèrent à Louis de Male : la première, comme indemnité pour les prétentions que pouvait avoir le comte de Flandre sur le Brabant, la seconde, comme appartenant aux évêques de Liége, dont les droits sur cette seigneurie avaient été achetés par Louis de Nevers. Ce honteux traité fut ratifié par Wenceslas [2].

Après avoir consenti au démembrement des États de sa femme, il accepta un rôle également peu honorable dans les troubles qui éclatèrent au sein des grandes communes du Brabant. A Bruxelles et à Louvain, les artisans, fatigués de la domination des familles patriciennes demandaient de nouveau que la moitié du magistrat fût choisie dans la classe plébéienne. Tolérés d'abord par le duc, ces mouvements populaires furent cruellement réprimés à Bruxelles par une noblesse impitoyable; mais ils prirent un tout autre caractère à Louvain, où

[1] Voir *Chronique* de De Dynter publiée par M. de Ram, t. III, chap. v.

[2] Il est contenu dans un jugement arbitral prononcé à Ath, le 4 juin 1357, par Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande. On convint que, pendant toute la vie du comte de Flandre, les villes de Bruxelles, de Louvain, de Nivelles et de Tirlemont le serviraient d'une bannière à l'écu de ses armes avec vingt-cinq hommes, six semaines durant et une fois l'an, aux frais du pays, quand elles en seraient requises par le comte de Flandre, contre tous, excepté contre le duc et la duchesse de Brabant; que la comtesse de Flandre recevrait chaque année une somme de dix mille florins de Florence, et que, comme gage de cette créance, elle garderait héréditairement la ville d'Anvers; que le comte de Flandre conserverait aussi la ville de Malines et que le titre de *duc de Brabant* pourrait être porté par Louis de Male, sa vie durant, s'il le jugeait bon. *Brabantsche yesten*, II, p. 543.

lonne de 1314[1], et révoqua les franchises accordées à la classe ouvrière de Louvain; en outre, pour tenir en échec les deux principales communes de Brabant, il érigea en 1373, à Vilvorde, une forteresse qui servit longtemps de prison d'État. Par ce manque de foi, il alluma une révolte, plus formidable encore que les précédentes.

Les artisans de Louvain, retombés sous le joug du patriciat, résolurent de le secouer. Ils adoptèrent pour signe distinctif le chaperon blanc, proscrivirent et chassèrent la plupart des nobles. L'occasion était trop belle pour que l'avide Wenceslas, malgré ses derniers actes, ne cherchât point à la mettre à profit en spéculant sur la sédition : il vendit aux factieux un édit par lequel l'accès aux charges communales était derechef rendu commun à la classe plébéienne et à l'aristocratie (1378). Malheureusement il intervint trop tard dans la lutte : une réconciliation entre les deux ordres était devenue impossible. Tout à coup on apprit à Louvain qu'un des chefs plébéiens, étant tombé entre les mains des nobles qui s'étaient retirés à Bruxelles, y avait été traîtreusement assassiné (1379)[2]. Le peuple exigea des représailles et se montra implacable. Dix-sept patriciens menacés par la multitude s'étaient réfugiés à l'hôtel de ville; les portes en furent brisées, et les cadavres de ces infortunés précipités par les fenêtres sur les piques des ouvriers qui couvraient la place publique[3]. Alors le duc, effrayé, voulut encore transiger avec les factieux. Il se contenta du bannissement de quatorze bourgeois, et condamna à la même peine neuf des patriciens. Mais la noblesse rejeta ce traité humiliant : elle préférait une guerre ouverte avec les gens de métier. La province entière se déclara contre ces derniers et, pendant deux ans, le territoire de la commune fut le théâtre d'hostilités continuelles. Wenceslas, prenant enfin le parti du patriciat, se décida à réduire les insurgés par les armes. Le 5 décembre 1382, son armée parut pour la troisième fois devant les murs de la commune; le 27 janvier de l'année suivante, les habi-

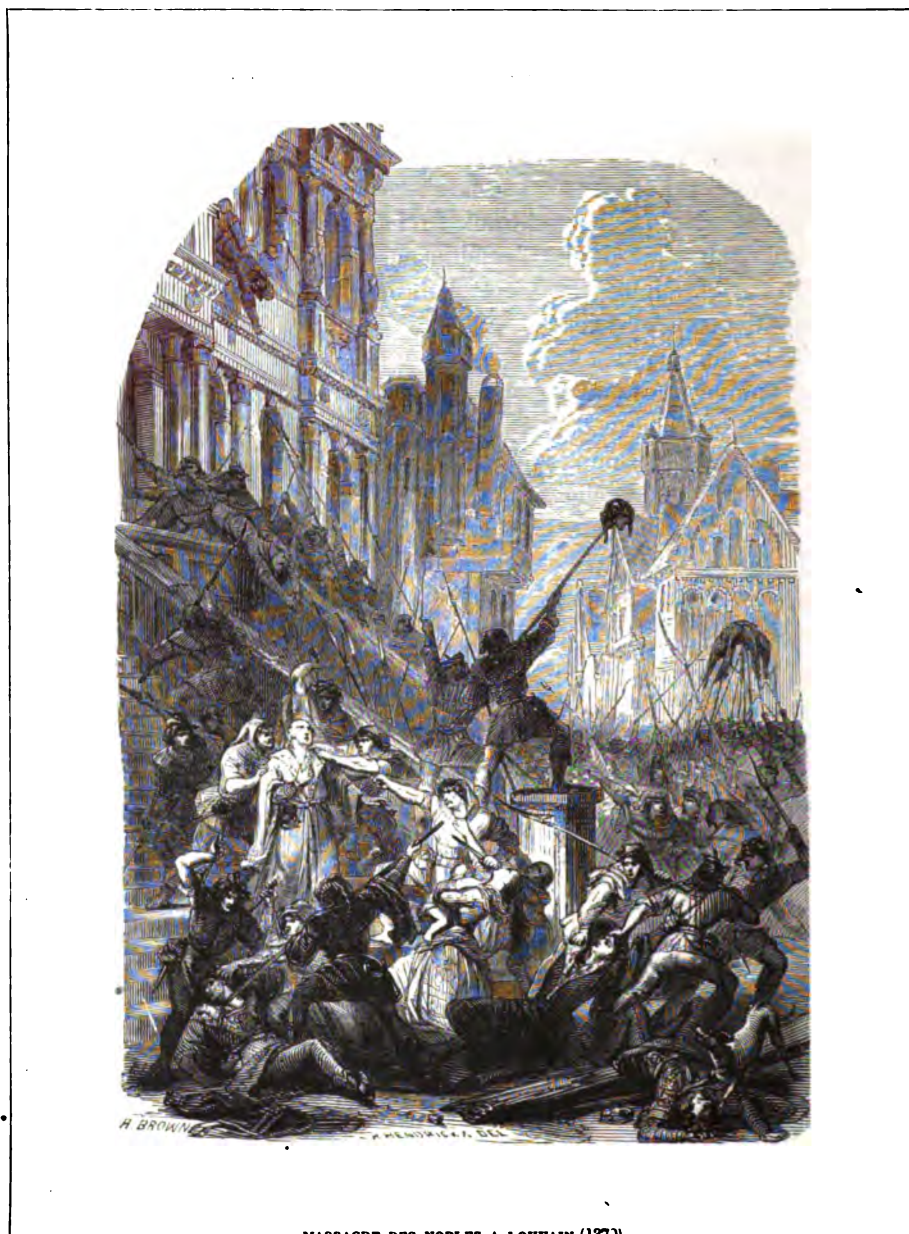
ANCIENNE PORTE DE FLANDRE, A BRUXELLES (1357 A 1373).

[1] Jean III avait également confirmé en 1332 la charte de Cortenberg.

[2] C'était un simple drapier nommé Wauter Van der Leyen; il avait été nommé *commoengemeester* (maître de la commune ou bourgmestre) par les chaperons blancs. Il se trouvait à Bruxelles, pour exposer au duc les plaintes de la commune contre les nobles. Il fut assassiné par deux chevaliers de Louvain. D'autres meurtres avaient précédé ce dernier.

[3] Le premier hôtel de ville de Louvain, construit vraisemblablement dans la première moitié du XIVe siècle, se trouvait derrière la Halle sur la Grand'Place (aujourd'hui le Vieux-Marché). Le magistrat cessa d'y tenir ses séances après l'épouvantable tragédie que nous avons racontée. Ce premier hôtel de ville était composé d'un simple rez-de-chaussée; il fut démoli en 1728. Toutefois il résulterait, dit-on, de documents conservés aux archives de Louvain, que le massacre des dix-sept patriciens eut lieu dans un bâtiment qui occupait déjà l'emplacement de l'hôtel de ville actuel.

tants consentirent à payer une rançon énorme et à venir crier *merci* à leur prince, à genoux, tête découverte, pieds nus. Ce fut dans tout l'appareil d'un



MASSACRE DES NOBLES A LOUVAIN (1379).

vainqueur, et par une brèche pratiquée dans les remparts que Wenceslas fit son entrée dans la ville. Tout en châtiant les fauteurs des troubles et en humiliant la fierté des gens des métiers, il ne leur enleva pas les priviléges princi-

paux qu'ils avaient obtenus pendant la sédition. Peut-être eût-il essayé en vain de rétablir la domination absolue du patriciat.

Malheureusement tant de révoltes et de réactions avaient détruit l'ancienne prospérité de Louvain. Les drapiers émigrèrent en foule en Angleterre et en Hollande; d'autres se fixèrent à Vilvorde. Plus de trois mille maisons tombèrent en ruine [1].

Le duc, après sa victoire, s'était retiré à Luxembourg : c'est là qu'il mourut, le 7 décembre 1383. Sa dépouille mortelle fut ensevelie à l'abbaye d'Orval.

Le mariage de Wenceslas de Luxembourg et de Jeanne de Brabant étant resté stérile, ces deux États, momentanément gouvernés par les mêmes princes, furent de nouveau séparés : Jeanne de Brabant conserva l'administration de ses États héréditaires, tandis que le Luxembourg reconnut pour souverain le fils de Charles IV, Wenceslas II, surnommé *l'Ivrogne*, également empereur et roi de Bohême.

[1] Dès l'an 1331, Édouard III, surnommé le père du commerce anglais, faisait tous ses efforts pour attirer dans ses États les habiles ouvriers du Brabant et de la Flandre. Afin de les décider à cette migration, il leur offrait de précieux avantages : « Ils auront, » disaient les lettres royales citées par Hallam, « de bon bœuf et de bon mouton, tant qu'ils en pourront manger; leurs lits seront bons, et leurs compagnes de lit encore meilleures, car les plus riches cultivateurs (*yeomen*) d'Angleterre ne dédaigneront pas de leur donner leurs filles en mariage; et les beautés anglaises sont telles, que les étrangers les plus envieux sont forcés d'en faire l'éloge. »



SALLE DE LA PORTE DE HAL, A BRUXELLES (1381).

FIN DU TOME PREMIER.

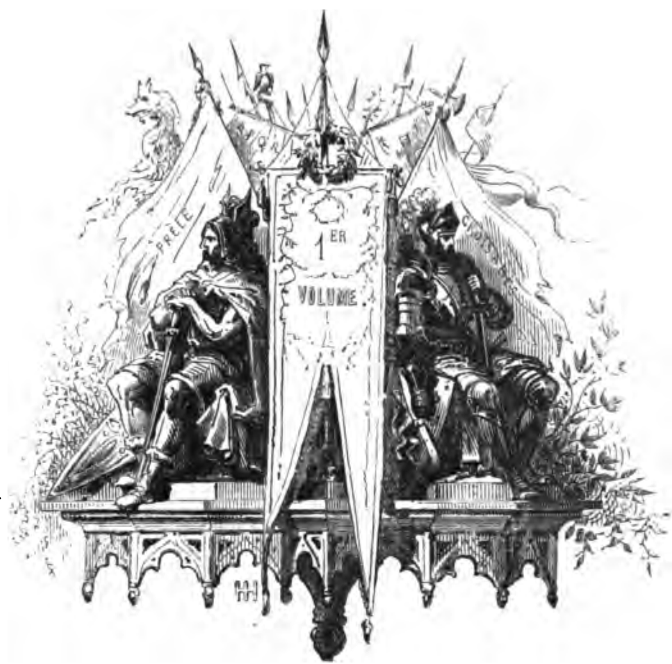


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

LIVRE Ier.

TEMPS PRIMITIFS ET DOMINATION DES ROMAINS.

(VIIe siècle av. J. C. — 430 de J. C.)

LIVRE II.

DOMINATION ET CONQUÊTES DES FRANCS.

(431 à 843.)

LIVRE III.

RÉGIME FÉODAL.

(484 à 1294.)

LIVRE IV.

LES COMMUNES.

(1284 à 1383.)



PORCHE DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN, A YPRES (XIVe siècle.)